UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu40pari

Pol. Sci
Sciences Politiques

EDMOND-EUGÈNE THALLER

(1851-1918)

153334
20/11/19.

A la rentrée du mois de novembre 1917 l'état de santé de M. Thaller ne lui avait pas permis de rouvrir son cours. Ses amis le savaient gravement atteint. Mais si souvent déjà, sous les coups de la maladie, ils l'avaient vu se redresser pour reprendre sa marche avec tant d'énergie morale et de fière contenance qu'ils voulaient croire au recul du mal. Hélas cette fois leur espoir devait être déçu. Brusquement la maladie s'aggravait et le 21 mars 1918 M. Thaller décédait.

Ce que fut la douleur de sa famille et de ses intimes, ceux-là le savent pleinement qui avaient éprouvé quelle force d'intelligence et d'affection résidait en lui, et qui connaissaient sa vie toute de devoir, de loyauté et de dévouement.

Mais le coup qui mettait en deuil la famille de M. Thaller frappait plus loin encore. Lorsque fut annoncé son décès, amis, collègues, anciens élèves en furent profondément émus. C'est que celui qui venait de disparaître était un « Maître », dans toute la force du terme, un de ces hommes qui par leur esprit et leur caractère dominent les autres et forment vraiment des disciples, et que tous ceux qui l'avaient connu sentaient la grandeur de la perte que faisait en lui la science française du droit tout entière.

Par sa double lignée, paternelle et maternelle, Edmond-Eugène Thaller appartenait à ces vieilles familles industrielles d'Alsace, chez lesquelles s'allient, à l'esprit d'entreprise et de direction et au sens des grandes affaires, le goût des belles-lettres et des arts et le culte de l'honneur familial. Il était né le 11 juin 1851 à Wesserling, au pied des Vosges. Chaque année il retournait au pays natal, passer ses vacances en famille au fond d'une des vallées de la Haute-Alsace que notre armée a reprises dès le début des hostilités, en un village dont

l'originalité se grave dans la mémoire. Peu de temps avant sa mort, il en traçait lui-même cette image si sobre et si exacte : « village pittoresque », écrivait-il ; « enveloppé de sapinières », « animé aussi par le bourdonnement des fabriques[1] », — comme si, en soulignant ce contraste, celui que l'on a nommé un poète du droit voulait aussi marquer, et peut-être expliquer, le double aspect de sa riche et généreuse nature, imagination de feu du poète, puissant réalisme du grand industriel.

De Wesserling, Edmond Thaller fut envoyé au collège de Colmar, où il fit ses études secondaires, puis à la Faculté de droit de Strasbourg, où le surprit la guerre de 1870. L'annexion, qui le contraignit de quitter son pays, fut pour sa jeunesse une première et cruelle épreuve. Après un court séjour à Dijon, il vint achever ses études juridiques à Paris et fut reçu agrégé des Facultés de droit au concours de 1877. Attaché à la Faculté de Lyon d'abord comme agrégé, puis comme professeur, il y enseigna avec éclat le droit commercial jusqu'en 1893.

A cette date, la chaire de droit commercial occupée à la Faculté de droit de Paris par M. Rataud étant devenue vacante, M. Thaller y fut appelé. Dans ce champ plus vaste, par la parole et par la plume, les dons admirables du maître, professeur aussi entraînant que profond jurisconsulte, allaient donner leur pleine mesure, lui valant, à l'étranger comme en France, une juste célébrité.

Ce que fut son action, puissante et féconde, non seulement à l'École mais dans tout le monde du droit, dans les Revues scientifiques, les Sociétés savantes, les Congrès, les Comités et Commissions officiels, au Palais, auprès des magistrats dont les décisions créent la jurisprudence, nous avons l'espoir de le dire un jour avec quelques détails. Qu'il nous suffise ici — car il faut savoir se limiter — de l'indiquer en quelques mots bien incomplets.

Homme de devoir et de conscience, M. Thaller estimait que le professeur se doit avant tout à son enseignement. Que ce fût à la Faculté de droit ou bien à l'École des sciences politiques, où il enseigna pendant quelques années la législation commerciale et

1. « Jean Thaller », Notice nécrologique de quelques pages, pieusement consacrées par le père à son fils, lieutenant au 8e bataillon de chasseurs à pied, mort en héros, frappé d'une balle au front, le 10 avril 1916 au Mort-Homme.

maritime comparée, partout où il professa, le rayonnement de sa haute intelligence éclairait et animait les questions en apparence les plus obscures et les plus ardues, captivant et entraînant l'auditoire. M. Thaller aimait la jeunesse, qui le lui rendait en respectueuse affection, et cette communauté de sentiments ajoutait encore à la force de l'autorité, pleine de bonté, qu'il exerçait sur elle. Que de jeunes intelligences il a ouvertes à la science du droit; que de vocations, de professeurs, d'avocats, il a fait naître, qui s'ignoraient elles-mêmes. Dans les visites qu'ils avaient coutume de lui rendre, et où ils recevaient toujours un accueil d'une si exquise urbanité, ses anciens élèves, qui demeuraient ses amis, le lui répétaient souvent; et c'était pour le maître une joie de constater ainsi qu'il avait fait des disciples et formé des hommes. De cette action incomparable que M. Thaller exerça sur les jeunes générations, de l'admiration qu'elles avaient pour le jurisconsulte et de l'affection respectueuse qu'elles conservaient à l'homme, il n'est peut-être point de témoignage plus éclatant que son élection, par des collègues dont beaucoup étaient ses anciens élèves, comme représentant des Facultés de droit au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Si fécond soit-il, l'enseignement oral n'a pourtant qu'une portée restreinte dans l'espace et plus encore dans le temps. Dès que la voix qui le donnait s'est tue, très vite l'écho s'en atténue puis disparaît. Différent en cela d'autres maîtres français de la science du droit, M. Thaller laisse une œuvre écrite considérable, pleine de substance et de moelle, par laquelle son influence sur la marche du droit se prolongera sans doute longtemps encore dans l'avenir. Nous ne pouvons en citer ici que quelques éléments.

En 1886 il fondait les *Annales de droit commercial et industriel, français, étranger et international*. Pendant vingt-quatre ans il les a dirigées sans fléchir, les alimentant souvent par ses propres articles et leur donnant, — par l'originalité de ses vues synthétiques, l'ampleur de ses informations sur le droit étranger, et la puissance avec laquelle, pour reprendre une de ses expressions, il « empoignait » les questions d'actualité en apparence les plus déroutantes pour les ramener à leurs données essentielles et les résoudre par l'application des principes fondamentaux du droit —, une haute tenue scienti-

fique, qui créa vite et maintint leur réputation, plus encore peut-être à l'étranger qu'en France.

Son *Traité élémentaire de droit commercial*, si plein de faits et d'idées, qui souvent, en une phrase lapidaire, esquisse ou condense toute une théorie inédite singulièrement féconde dans ses résultats, est devenu classique à l'École et au Palais. C'est le livre préféré de nombreux praticiens, qui y trouvent en germe, avec sa justification théorique, la solution de maintes difficultés nouvelles, nées de la vie des affaires et pressenties par le maître comme par une sorte de divination : tant était grand son sens du droit, et puissant son réalisme.

Son *Traité général théorique et pratique de droit commercial*, en collaboration avec divers professeurs des Facultés de droit, pour la plupart ses anciens élèves, fut entrepris dans le but de développer les principes de méthode scientifique mis précédemment en valeur dans le traité élémentaire. Un certain nombre de volumes (faillites, transports, etc.) ont déjà paru et sa publication se poursuit.

La méthode générale suivie dans cet ouvrage, et conforme à celle du Maître, consiste, — au lieu de se renfermer dans l'étude étroite du droit positif français, — à en éclairer les notions au moyen de l'économie politique et, souvent aussi, au moyen des solutions admises par les lois ou par la jurisprudence des pays étrangers. Sur ce point, comme sur bien d'autres, M. Thaller fut un précurseur.

Assez longtemps avant que se fut affirmé, dans les milieux scientifiques français, le mouvement qui s'y est développé depuis en faveur de l'étude du droit comparé, M. Thaller en avait compris l'importance et l'intérêt tout particuliers dans le domaine du droit commercial. Dès 1886 il prouvait l'utilité de cette étude, et dégageait la méthode qui lui convient, par un moyen beaucoup plus probant que les plus belles dissertations d'ordre théorique et général, à savoir en publiant un modèle-type des études de ce genre. C'est son mémoire sur *les Faillites en droit comparé et le règlement international des Faillites* : ouvrage que couronna l'Institut (*prix du budget*, 1886) et qui, à notre avis, demeure dans cet ordre de recherches un modèle que l'on n'a point dépassé.

Depuis, l'étude du droit commercial comparé, appelant souvent à sa suite celle du droit commercial international, ne cessa de l'attirer,

soit que, par des adaptations des lois étrangères, il s'efforçât de faire admettre en France des conceptions générales et, plus encore, des résultats positifs et précis conformes aux besoins de la pratique et au progrès de nos institutions juridiques, soit qu'il cherchât dans une réglementation uniforme, susceptible d'être adoptée par les divers pays intéressés, la suppression des conflits de lois. Son esprit puissant, enclin aux larges et pénétrantes synthèses, se mouvait à l'aise dans ces vastes problèmes, mais sans jamais s'y perdre ni se laisser aller à de dangereuses ou serviles imitations. Nul mieux que lui ne possédait le droit allemand; mais, s'il lui emprunta parfois, en les adaptant d'ailleurs à notre génie national, d'utiles solutions, plus souvent encore il le combattit au nom de la clarté et de l'honnêteté françaises.

La guerre qui éclata en 1914 n'avait pas été pour lui une surprise. Sa connaissance profonde de l'Allemagne, ses relations en Alsace lui faisaient pressentir l'orage. Il ne le désirait point mais ne le redoutait pas non plus, et, à la déclaration de guerre, son cœur d'Alsacien salua avec joie l'heure de la délivrance. Pour elle le plus jeune de ses fils, son Benjamin, Jean Thaller, sous-lieutenant au 8e bataillon de chasseurs à pied, le bataillon de Sidi-Brahim, est mort à Verdun en héros, face à l'ennemi[1]. Coup terrible pour tous les siens et funeste au père, dont les souffrances physiques en furent douloureusement aggravées. Et pourtant, sous l'épreuve atroce, son âme de Français et de croyant ne faiblit point. Dans une courte plaquette nécrologique consacrée à son fils[2], il écrivait : « Jean Thaller avait du sang d'Alsacien. S'il faut que la province arrachée à la France rachète au prix du sacrifice de ses enfants son retour à la patrie, la famille Thaller... aura acquitté sa part dans la dette en la personne de ce jeune combattant, à peine entré dans la vie et donnant tant d'espérances, détruites maintenant par la mort.... Salut à ces jeunes, pleins d'honneur et de force, qui ont été fauchés dans la fleur de leur printemps, holocaustes volontaires du sacrifice de la Revanche, eux les innocents des fautes du passé! Ils auront rendu à la France la place qu'elle occupait autrefois dans le monde, ils l'auront même agrandie et

1. Un juste hommage a été rendu dans cette Revue (supplément au n° du 15 août 1916) à la mémoire de Jean Thaller.
2. Notice déjà citée *supra*, p. 2, n, 1.

rehaussée! Les anciens restent confondus, brisés, anéantis devant la moisson précoce de ces générations de héros.... Jamais, à aucune époque de l'histoire, l'offre spontanée des vies à la patrie n'avait atteint cette note sublime. Mais jamais non plus aux foyers démembrés, il ne s'était produit dans les âmes de ceux qui survivent d'aussi cruels déchirements! Pourtant, il est indispensable de réagir; aux uns et aux autres, aux vieux qui demeurent comme aux jeunes qui partent, il faut l'élan vers Dieu : Seigneur, que votre volonté soit faite. »

Nobles paroles de courage et de foi indomptables! Et sans doute n'aurait-il pas déplu à l'Alsacien au grand cœur qu'était M. Thaller de savoir que la fureur des Allemands le poursuivrait au delà de la mort, et que ses obsèques se feraient sous le bombardement de leurs lâches canons, comme s'ils voulaient l'honorer de leur haine jusque dans la tombe.

J. Percerou.

LES
TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION DU JAPON AVEC L'OCCIDENT

LA REVISION DE 1911 ET LA CONCLUSION DES NOUVEAUX TRAITÉS.

L'une des œuvres les plus importantes et l'un des plus signalés succès du second cabinet dirigé de 1908 à 1911 par le général marquis Katsura a été la revision des anciens traités de commerce et de navigation conclus par le Japon avec les puissances d'Occident de 1854 à 1894-99 et la conclusion de conventions nouvelles, fondées cette fois sur des bases de stricte égalité et réciprocité. C'est l'exposé de ces négociations et du résultat auquel elles aboutirent que je voudrais résumer ici, en marquant la place que tient dans l'histoire du Japon et de ses relations avec le monde extérieur ce chapitre[1] dédié à l'un des objets capitaux et essentiels qui ont pendant plus d'un demi-siècle fixé son attention et exigé de sa diplomatie les plus patients et énergiques efforts.

I

C'est par la négociation, plus ou moins impérative, d'un traité de commerce que s'ouvrirent en 1853 les relations du Japon avec la première des Puissances civilisées qui ait abordé ses rivages, avec les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Lorsque le commodore Perry se présenta le 8 juillet 1853 au large de la baie de Yedo et jeta l'ancre à Uraga, la lettre du président

1. Ce chapitre est l'un de ceux que doit comprendre l'ouvrage intitulé *Ma mission au Japon (1907-1914)*, dont M. Gérard prépare la publication chez MM. Plon-Nourrit et Cie.

Fillimore à l'Empereur du Japon qu'il apportait dans un coffret d'or, et dont il viendrait, ajoutait-il, demander dans dix mois la réponse, était l'invitation adressée au mikado d'ouvrir son pays et de conclure un traité d'amitié et de commerce avec la République étoilée. — Dès le 13 février 1854 le commodore Perry reparut dans la baie de Yedo avec une escadre de neuf navires de guerre. Le 8 mars, les pourparlers s'engagèrent entre lui et les représentants du Shogun. Le 31 du même mois était signé le traité en douze articles par lequel, après échange de promesses de paix et d'amitié entre les deux pays, deux ports, Shimoda et Hakodate, étaient ouverts au commerce américain, les deux gouvernements s'accordant le traitement de la nation la plus favorisée, et les consuls ou agents des États-Unis devant résider à Shimoda, sur la côte d'Izu, au sud de la baie de Yedo.

Ce premier traité était suivi de traités analogues avec la Grande-Bretagne (14 octobre 1854), avec la Russie (26 janvier 1855), avec les Pays-Bas (30 janvier 1856). Mais ce n'étaient encore que des ébauches, et d'ailleurs les traités eux-mêmes, si rudimentaires qu'ils fussent, avaient causé un tel émoi dans tout le Japon et étaient venus compliquer d'un élément si grave la crise intérieure déjà suscitée dans le pays par la lutte entre le gouvernement du Shogun et les défenseurs de l'autorité impériale, que c'est avec les plus grandes difficultés, et dans les conditions les plus restreintes, qu'ils étaient appliqués. — C'est après l'expédition franco-anglaise dans le nord de la Chine, après la conclusion des traités de Tien-tsin et l'avènement au gouvernement du Shogun et de Yedo d'un ministre, ou plutôt dictateur énergique, Ii-kamon, que furent conclus, malgré les partisans du pouvoir impérial et malgré les résistances du palais de Kyoto, les traités définitifs avec les États-Unis (29 juillet 1858), avec la Grande-Bretagne (26 août 1858), avec la France (9 octobre 1858).

Par ces traités de 1858 quatre ports étaient ouverts au commerce étranger : Hakodate, Kanagawa, Nagasaki, Niigata. Deux autres, Yedo et Osaka, devaient être ouverts en 1862. Dans chacun de ces ports, les étrangers obtenaient, sous le nom de « concessions » ou « settlements », des quartiers qui leur étaient réservés, et dont l'administration leur était laissée. Ils n'étaient justiciables que devant la juridiction de leurs consuls. Les tarifs de douane, annexés aux traités, étaient unilatéraux, c'est-à-dire qu'aux réductions con-

senties par le Japon au commerce étranger ne correspondait aucun abaissement des droits perçus par les douanes étrangères sur les provenances japonaises. Ces tarifs se divisaient en trois classes : selon que les marchandises étaient exemptes de tous droits, ou frappées d'un droit d'importation de 5 p. 0/0, ou, pour ce qui concerne les liqueurs et boissons alcooliques, frappées d'un droit de 35 p. 0/0. — C'était en somme le régime imposé à la Chine par les traités de Tien-tsin, avec les deux clauses qui furent pendant de longues années une si cuisante blessure pour l'amour-propre japonais, à savoir la juridiction consulaire et l'établissement de tarifs unilatéraux.

Le ressentiment qu'inspira aux partisans du pouvoir impérial cette signature par Ii-kamon de traités considérés comme néfastes fut certainement la cause ou l'occasion décisive de la chute du Shogunat des Tokugawa. Et dès la première heure, la pensée, la résolution des patriotes japonais fut de poursuivre et d'obtenir, aussitôt qu'ils le pourraient, l'abrogation ou la revision de ces traités dont le joug leur était odieux. — La revision des traités devint la devise maîtresse de la diplomatie japonaise. Dans toutes les histoires indigènes du Japon, c'est l'histoire de la revision des traités qui est le chapitre dominant. Dès 1871-72, le prince Iwakura, au cours de sa grande ambassade en Occident, avait pour principal objet, outre la notification aux Puissances étrangères de la révolution qui avait transformé son pays, la négociation de nouveaux traités moins inégaux et onéreux que les traités de 1858.

Les États-Unis avaient consenti, en 1878-79, à signer un traité de revision, mais avec cette restriction que le nouveau traité ne serait mis en vigueur que quand les autres puissances auraient revisé de même leurs traités avec le Japon. — En 1885, par les efforts des comtes Ito et Inouye, à la suite de longues négociations avec l'Angleterre et l'Allemagne, il semblait que le Japon allait enfin aboutir, mais l'insertion dans le projet de traité à conclure du principe des tribunaux mixtes devant lesquels seraient déférés, comme en Egypte, les procès entre Japonais et étrangers, se heurta, dans l'opinion japonaise, à une opposition si violente que le comte Inouye dut donner sa démission de ministre des Affaires étrangères et que toute la négociation fut alors abandonnée. — Elle fut reprise par le comte Okuma en 1888 dans le cabinet présidé par le comte Kuroda, mais avec si

peu de succès que l'agitation publique se manifesta contre le nouveau négociateur par un attentat criminel dans lequel le comte Okuma, victime de l'explosion d'une bombe, perdit une jambe. — C'est au comte Mutsu, ministre des Affaires étrangères dans le second cabinet du marquis Ito (1891-96), qu'il était réservé de vaincre enfin tous les obstacles. Le premier traité revisé fut signé avec l'Angleterre le 17 juillet 1894, quelques jours seulement avant la déclaration de guerre entre la Chine et le Japon. Par ce traité, le Japon obtenait l'abrogation de la juridiction consulaire et l'établissement de tarifs, encore unilatéraux, mais moins désavantageux. En vertu d'un article spécial du traité, les concessions, ou « settlements » réservés aux étrangers dans les ports ouverts étaient désormais incorporés aux municipalités japonaises, mais les « baux perpétuels » selon lesquels les étrangers avaient acquis les maisons ou terrains de ces ports étaient maintenus dans les conditions antérieures, c'est-à-dire avec une entière franchise de taxes et d'impôts. — Le traité anglo-japonais du 17 juillet 1894 fut suivi de traités semblables avec les diverses puissances étrangères, le traité entre le Japon et la France fut notamment signé le 4 août 1896, et les traités nouveaux entrèrent en vigueur à partir du 17 juillet 1899, c'est-à-dire lorsque les tribunaux japonais eurent été mis en mesure, par l'achèvement et l'institution des nouveaux codes, de se substituer à la juridiction consulaire.

Ces deux dates des 17 juillet 1894 et 17 juillet 1899 sont restées des dates glorieuses dans l'histoire du Japon : elles ont valu au marquis Ito et au comte Mutsu l'admiration et la gratitude de la nation. — Le Japon cependant n'était pas encore satisfait. Il lui restait à conquérir le régime de stricte égalité et réciprocité, tant pour son commerce et sa navigation que pour ses tarifs. Lorsqu'après le traité de Portsmouth (1905) il eut atteint le rang de grande puissance, et que son nouveau traité de commerce avec la Russie, en 1907, fut rédigé, comme il l'avait si ardemment désiré, selon les principes de l'entière réciprocité, tous ses efforts furent désormais consacrés à obtenir cette même réciprocité avec toutes les puissances. A mesure qu'approchait l'échéance des traités de 1899 qui étaient revisables au bout de douze ans, c'est-à-dire en 1911, la tactique du Japon se dessinait et se préparait de façon à ce que cette échéance devînt pour lui la date de l'affranchissement définitif.

II

C'est en vue de la revision à effectuer, de la liberté et réciprocité à conquérir, que, dès la session législative de 1910, le Gouvernement Impérial avait soumis aux Chambres et fait adopter par elles le nouveau tarif de douanes destiné à assurer le succès de ses futures négociations. Ce tarif avait été préparé, il faut le reconnaître, avec beaucoup d'art, mais aussi dans un véritable esprit de modération et de libéralisme, de façon à concilier les intérêts du commerce et de l'industrie indigènes avec les exigences du commerce extérieur. Il tenait à peu près le milieu entre l'ancien tarif général statutaire et les tarifs conventionnels annexés aux traités avec l'Angleterre, la France et l'Allemagne. — Une autre mesure législative, également destinée à faire admettre par les puissances étrangères, dans les nouveaux traités, le principe de la stricte réciprocité, ce fut la présentation aux Chambres et l'adoption d'un projet de loi conférant aux étrangers le droit d'acquérir au Japon la propriété foncière et immobilière qui leur avait été jusqu'à présent refusée. Cette loi était, il est vrai, diminuée par nombre de limitations et restrictions (obligation de séjour et de domicile, interdiction du droit dans certaines régions et zones, etc.) qui en réduisaient singulièrement l'effet et la portée. La mise en vigueur de la loi demeurait, en outre, subordonnée à certaines circonstances qui ne se sont pas produites, si bien qu'à l'heure où j'écris aujourd'hui, la loi, bien que datant de huit ans, n'est pas encore appliquée. Elle servit du moins, lors de l'ouverture des négociations, à donner au Gouvernement Impérial des arguments et une assistance dont il avait besoin.

Tout était si bien préparé et la procédure des négociations qu'il y aurait à engager avait été déterminée avec une si minutieuse précision que, dès la session législative de 1910, en annonçant la dénonciation prochaine des anciens traités et en présentant aux Chambres le nouveau tarif des douanes, le comte Komura définissait par avance l'esprit dans lequel il serait procédé à la négociation des traités nouveaux. C'est alors que, mentionnant l'Angleterre, la grande Alliée, et faisant remarquer que le régime de libre-échange et de franchise pratiqué par elle excluait la possibilité de joindre au futur traité

anglo-japonais un tarif conventionnel, le comte Komura eut recours à la formule qui fut depuis lors si vivement relevée contre lui : « No room », il n'y a pas de place pour un tarif conventionnel entre l'Angleterre et le Japon. Le résultat de cette déclaration si catégorique était que le Japon, assuré d'avoir de l'Angleterre, par le régime même de cette dernière, tous les avantages sur lesquels il pouvait compter, n'aurait, en retour, à concéder à son Alliée que la jouissance du traitement de la nation la plus favorisée et des tarifs accordés aux puissances avec lesquelles le Japon serait amené à conclure des conventions comportant un tarif. Vis-à-vis d'autres puissances ayant, comme la France, un double tarif maximum et minimum, la position prise par le Japon était de considérer que c'était le tarif le plus favorable, c'est-à-dire le tarif minimum, qui répondait à son unique tarif statutaire, et que, par conséquent, si ces puissances, la France par exemple, voulaient obtenir du Japon des concessions conventionnelles, elles devraient, de leur côté, concéder au Japon des avantages excédant le tarif minimum.

L'œuvre législative une fois consommée, et tous les préparatifs ayant été achevés, le Gouvernement japonais fit connaître, vers la mi-juillet, aux puissances intéressées que les traités de 1899 étaient dénoncés pour la date de juillet-août 1911, mais qu'il était prêt, quant à lui, à entamer la négociation de nouveaux traités. Il faisait en même temps remettre aux diverses puissances, par ses ambassades et légations en Europe et aux États-Unis, et aux représentants de ces puissances à Tokyo des projets tout préparés et imprimés, à savoir le projet d'un nouveau traité de commerce et de navigation et, subsidiairement, le projet d'une convention de douanes.

Les projets, tels qu'ils nous furent soumis, rédigés avec un grand soin et beaucoup d'art, différaient des traités existant par les caractères suivants :

1° A l'article 1er, l'énumération des droits, libertés et facilités reconnues aux citoyens ou sujets de chacune des parties contractantes dans les territoires de l'autre mentionnait le droit de *posseder* ou *louer* et occuper des *maisons*, manufactures, magasins, boutiques, etc., mais, en ce qui concerne les *terrains*, ce droit était réduit à la faculté de les *prendre à bail*, à l'effet d'y résider ou de les utiliser dans un but licite commercial, industriel, manufacturier ou autre ;

2° L'article 14 réservait le cabotage au pavillon national;

3° La liberté de conscience, étant inscrite désormais dans la constitution japonaise, n'avait plus à figurer dans le texte du traité;

4° La juridiction consulaire, ayant été abolie depuis 1899, ne figurait plus dans le traité;

5° La disposition relative aux quartiers étrangers et aux anciennes concessions, ainsi qu'au maintien des « baux perpétuels » à jamais exempts de taxes et d'impôts, était omise, le Gouvernement Impérial s'étant engagé à nous proposer à bref délai, en dehors des négociations du traité de commerce, un arrangement propre à résoudre la question des baux.

Les projets présentaient des stipulations ou plutôt des rédactions nouvelles concernant l'administration et la liquidation des successions, le régime des échantillons de commerce, l'habilitation des sociétés anonymes ou autres, ainsi que des associations commerciales, industrielles et financières, la police et le maintien de l'ordre intérieur des navires marchands, les marins déserteurs, les cas de naufrages, avaries en mer ou relâches forcées. Les projets étendaient enfin le bénéfice et les charges du traité à tous les États, possessions, colonies, protectorats, appartenant à l'une ou à l'autre des hautes parties contractantes.

Un projet spécial était réservé à la convention de douanes, qui était fondée sur le principe de la stricte réciprocité, combiné, d'ailleurs, avec la jouissance du traitement de la nation la plus favorisée. Les bénéfices et charges de la convention douanière, comme du traité de commerce, devaient, dans la pensée du Gouvernement Impérial, s'étendre à tous les États, possessions, colonies, protectorats des hautes parties contractantes.

Quelques jours après m'avoir fait remettre ces projets, le comte Komura déléguait auprès de moi un des hauts fonctionnaires de son administration, M, Abe, directeur adjoint, qui était chargé de me donner, s'il y avait lieu, toutes les explications complémentaires, tons les éclaircissements qne je pourrais désirer. Je saisis tout naturellement cette occasion de soumettre à M. Abe, à titre personnel, et en réservant pleinement les avis et décisions de mon gouvernement, les observations que m'avait inspirées l'examen attentif des deux projets en question. Je lui signalai tout d'abord l'omission, à

l'article 1er, du droit de propriété immobilière, et je lui fis remarquer combien, si cette omission était maintenue, le Gouvernement Impérial serait peu fondé à demander une réciprocité qui, en fait, n'existait pas. J'ajoutai, en ce qui concerne les droits et privilèges attachés aux « baux perpétuels » des anciennes concessions, qu'il était bien entendu que le maintien de ces droits et privilèges, c'est-à-dire l'exception de tous impôts et taxes nous demeurait acquis, et que, si le Gouvernement Impérial désirait tenir cette question hors du traité, il serait bien inspiré de la résoudre équitablement, ainsi qu'il nous l'annonçait, avant que le traité lui-même ne fût conclu.

Pour ce qui touche la convention douanière, M. Abe m'ayant déclaré qu'à la convention pourraient être jointes, s'il y avait lieu, et si les deux parties s'entendaient à cet effet, les tables d'un tarif conventionnel établi sur la base de la réciprocité, je demandai à celui-ci comment il se représentait cette réciprocité et quelle était, dans la pensée du Gouvernement Impérial, la procédure selon laquelle elle pourrait être déterminée. M. Abe me répondit, comme je m'y attendais, que, pour le Gouvernement Impérial, la réciprocité ne pourrait être considérée comme établie si, aux concessions qui lui seraient faites par le Japon, le Gouvernement de la République donnait en contre-partie la jouissance du tarif minimum qui, en fait, était accordée à toutes les Puissances ayant le traitement de la nation la plus favorisée. Je ne dissimulai point à mon interlocuteur combien, dans ces conditions, et notre loi ne nous donnant pas la faculté d'excéder le tarif minimum, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'aboutir à l'entente désirée. Je lui fis prévoir que, si le Gouvernement Impérial insistait sur cette façon d'interpréter la réciprocité entre les tarifs de nos deux pays, il y avait peu d'espoir de voir se conclure entre nous une convention spéciale de douanes. En rendant compte à mon gouvernement de mon examen et de l'entretien que j'avais eu avec M. Abe, je me permis de conclure que, quelle que fût la position déjà prise par le Gouvernement Impérial, et malgré les difficultés que présentait une négociation ainsi abordée, nous pouvions, du moins, à mon sens, insister pour obtenir, sur le terrain même de la réciprocité, où le Japon s'était placé, d'une part, en matière de propriété immobilière, l'équivalent des avantages que notre législation assurait à cet égard aux Japonais, d'autre part, en

matière de tarifs, un ensemble de concessions correspondant, non seulement à l'octroi de notre tarif minimum, mais à la balance vraie, et si profitable au Japon, du commerce spécial entre nos deux pays.

Le gouvernement japonais, en prenant les devants de la négociation avec les puissances intéressées, et en s'y préparant avec tant de réflexion et de minutie, s'était, en outre, arrangé de façon à ce que la négociaton eût lieu, non pas à Tokyo où les Puissances auraient pu, par leurs représentants, se concerter et s'entendre, mais dans les diverses capitales de l'Ouest. La négociation restait ainsi fragmentée, éparse, et le Japon espérait tirer de cette méthode plus de facilité pour obtenir de chacun des États en cause des arrangements plus favorables. Quelques Puissances essayèrent bien, dans un intérêt commun, de se mettre elles-mêmes d'accord pour amener le gouvernement japonais à des concessions plus grandes, soit en matière du droit de propriété foncière, soit en matière de tarifs. Mais ce ne furent que de très timides efforts, et comme, au fond, l'intérêt de la négociation était beaucoup plus grand pour le Japon qui renouvelait ses traités avec toutes les Puissances que pour chacune de celles-ci, c'est le Japon qui déploya le plus de constance et d'énergie pour réussir.

III

Le premier traité conclu selon les nouvelles formules fut le traité signé à Washington le 21 février 1911 avec les États-Unis, le second le traité signé à Londres, le 3 avril, avec la Grande-Bretagne. L'issue rapide de la négociation avec les États-Unis causa à Tokyo une joie d'autant plus grande qu'elle n'avait pas été si tôt espérée. Si ce dénouement dépassa l'attente du Gouvernement Impérial, et si le Gouvernement Fédéral ne fit pas difficulté à éliminer du texte du nouveau traité la disposition de l'article 2 de l'ancien traité du 22 novembre 1894 qui avait paru si pénible à l'amour-propre japonais, et par laquelle étaient exceptés du régime conventionnel les lois ou règlements relatifs à l'émigration des ouvriers, aux conditions de travail, etc., etc., c'est que, d'une part, le négociateur japonais se déclara prêt à confirmer et renouveler, au nom de son gouverne-

ment, la décision prise à Tokyo de ne plus délivrer de passeport aux ouvriers japonais à destination des États-Unis, c'est que, d'autre part, le gouvernement des États-Unis avait obtenu l'insertion dans le traité d'une clause (article 17), en vertu de laquelle le traité pourrait, à tout moment, être dénoncé avec un préavis de six mois. Le Sénat Fédéral réclama, de plus, avant la ratification du traité, et avec l'assentiment du gouvernement japonais, l'insertion dans le protocole de ratification d'une note spécifiant que le nouveau traité ne pourrait en aucun cas être considéré comme détruisant ou affectant aucune des dispositions de l'acte du congrès du 20 février 1907 relatif à l'immigration des étrangers aux États-Unis. Cette dernière spécification fut expressément consignée dans un échange de lettres entre le secrétaire d'État et le baron Uchida, ambassadeur du Japon, qui, le jour même de la signature du traité, avait fait la déclaration écrite que « le Gouvernement Impérial était pleinement préparé à maintenir dans les mêmes conditions d'efficacité la limitation et le contrôle que, depuis trois ans, il avait exercés dans la réglementation de l'émigration des ouvriers aux États-Unis ». Aucun tarif conventionnel n'était joint au traité, l'article 5 de ce traité stipulant seulement qu'aucune des parties contractantes ne pourrait imposer à l'autre des droits d'exportation plus élevés ou autres que ceux qui sont imposés aux autres nations étrangères. L'article 14, généralisant cette stipulation, ajoutait d'ailleurs que tout avantage consenti en matière de commerce ou de navigation aux citoyens ou sujets d'un autre État serait étendu aux citoyens ou sujets des deux hautes parties contractantes.

Le traité anglo-japonais était plus développé que le traité entre le Japon et les États-Unis : il contenait 27 articles au lieu de 18. La différence tenait surtout à ce que les dispositions du traité anglo-japonais étaient plus circonstanciées et plus détaillées sur certains points, tels que le règlement des successions, le régime des échantillons de commerce, les déserteurs de la marine, le règlement des naufrages et avaries, etc., etc. A l'article 1er, le gouvernement britannique avait réclamé la mention expresse, sous condition de réciprocité, du droit pour ses nationaux « d'acquérir et de posséder toute espèce de propriété mobilière ou immobilière, dans la limite permise par les lois ». Mais la principale originalité du traité anglo-japonais

était la façon dont avait été résolue la délicate question des droits de douane et des tarifs conventionnels. Le gouvernement britannique n'avait pas jugé nécessaire d'affecter une convention spéciale à ce règlement. Les stipulations en matière de droits d'importation et d'exportation étaient insérées dans les articles 7, 8 et 9 du traité de commerce. L'article 8 se référait à deux tables ou cédules annexes au traité et où étaient marqués, d'une part, les droits conventionnels qu'auraient à acquitter un certain nombre de produits britanniques à leur entrée au Japon, d'autre part les articles du commerce japonais qui seraient exempts de droits. Les articles anglais (lins, cotons, laines, tissus, fers) bénéficiaient de réductions importantes sur les droits de tarif statutaire. Les articles japonais spécialement exempts de droits (habutai, mouchoirs d'habutai, tresses de paille et autres matières, cuivre, camphre et huile camphrée, paniers, nattes, laques, huile de navette, cloisonnés), avaient été choisis comme représentant une valeur à peu près égale à celles qu'atteignaient les diminutions de droits consenties en faveur des articles britanniques. Le reste des articles japonais était de même exempt, puisque le régime de la loi anglaise ne frappait pas l'importation. Mais, pour rester dans la fiction de la convention et de la réciprocité, l'exemption des articles japonais ci-dessus désignés était consolidée en exemption conventionnelle. Le même article 8 du traité spécifiait, d'ailleurs, que si, après un an de la mise en vigueur du traité, et à quelque date que ce fût, l'une des hautes parties désirait modifier les tables et cédules annexes, des négociations seraient engagées à cet effet et que si, au bout de six mois, les négociations n'avaient pas abouti, la haute partie intéressée pourrait, avec préavis de six mois, demander l'abrogation de l'article 8 lui-même, les autres stipulations du traite demeurant en vigueur. Cette stipulation marquait bien le caractère d'expérience et d' « alea » de la fiction imaginée pour concilier le libre-échange anglais avec la procédure de soi-disant réciprocité dont se réclamait le gouvernement japonais. L'avenir n'en demeurait pas moins réservé, puisque le gouvernement britannique s'était assuré la faculté de dénoncer à tout moment, après une année d'essai, une combinaison qu'il n'avait acceptée que pour rendre possible la conclusion du traité avec son allié.

Furent ensuite conclus les traités avec l'Espagne (15 mai 1911), la

Suède (19 mai), la Norvège (16 juin), la Suisse (21 juin), l'Allemagne[1] (même date), et des traités provisoires avec les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, qui ne devinrent définitifs qu'à la fin de cette même année 1911 ou même en 1912.

IV

La négociation du traité entre la France et le Japon, retardée par la consultation de nos chambres de commerce ainsi que par la collection des documents et statistiques nécessaires, trouvait sa principale difficulté dans l'établissement d'une vraie et satisfaisante réciprocité tant en matière législative qu'en matière de tarifs de douanes. Si le gouvernement britannique avait été amené, pour donner apparence à une convention de réciprocité dans ce dernier sens, à consolider pour un certain nombre d'articles japonais l'exception et la franchise dont jouissait, par le régime même du libre-échange anglais, la totalité des articles du commerce nippon, le gouvernement français ne pourrait, pour respecter sa propre loi, que consolider de même, à l'égard d'un certain nombre d'articles japonais, les droits inscrits au tarif minimum.

Quand je quittai le Japon à la fin de mai 1911 pour me rendre en congé en France, et quand j'arrivai à Paris vers la fin de juin, la négociation n'avait fait presque aucun progrès. Ma présence à Paris et l'invocation des entretiens que j'avais eus à Tokyo, avant mon départ, avec le comte Komura ne furent pas inutiles, tant auprès de l'ambassade de Japon qu'auprès de nos Ministères des Affaires étrangères et du Commerce, ou même auprès du Président du conseil, pour représenter l'intérêt qu'il y avait à ce que la conclusion du traité franco-japonais, étant donnée l'imminence de la date du 4 août à laquelle expirait l'ancien traité, ne fût pas plus longtemps retardée. Nous insistâmes auprès de l'ambassade et du baron Kurino pour

1. Au traité germano-japonais, qui se trouve aboli par la présente guerre était annexé un tarif conventionnel comprenant, parmi les articles allemands, les cuirs, les produits chimiques, les couleurs, les tissus mixtes de laine, coton et soie, les machines à gaz et à pétrole, les dynamos, les zincs, — parmi les articles japonais, la cire végétale, les habutai et mouchoirs d'habutai, les tissus de paille et nattes, les laques, les boutons de nacre.

obtenir, sur certains points dont nous avions déjà signalé l'importance (le droit de propriété immobilière, le maintien des exceptions et privilèges assurés aux détenteurs des « baux perpétuels » dans les ports ouverts du Japon, la protection de la propriété industrielle et les mesures à prendre contre les fausses indications de provenance), les précisions ou ponctuations qui nous paraissaient désirables. C'est ainsi qu'à l'article 1er, la formule du paragraphe 5, relative à la propriété mobilière et immobilière reçut une rédaction améliorée, et que, de même, à l'article 16, les garanties de protection de la propriété industrielle, notamment en ce qui touche les fausses indications de provenance, furent plus nettement déterminées. Ce qui ne put être inséré dans le traité lui-même, et, par exemple, l'expression de nos vœux pour que des amendements fussent apportés à la loi conférant le droit de propriété foncière aux étrangers, la stipulation de nos réserves sur le strict maintien des exemptions et privilèges aux détenteurs de « baux perpétuels », fut consigné dans des lettres annexées au traité.

Mais la difficulté qui exigea des négociateurs la plus grande fertilité de ressources et la plus subtile ingéniosité, ce fut la consolidation en tarif conventionnel, à l'égard de certains produits japonais, des droits inscrits à notre tarif minimum, et qui, en vertu de notre loi, peuvent toujours être modifiés. — La difficulté ne fut résolue ou palliée que par deux dispositions, l'une inscrite au traité et permettant de dénoncer à toute époque, avec préavis d'un an, l'article 5 relatif aux droits de douane perçus en France ou ou Japon, l'autre qui fit l'objet d'un protocole spécial, et en vertu de laquelle les droits inscrits aux deux tarifs conventionnels, français et japonais, pouvaient toujours être augmentés ou réduits, ces modifications n'étant applicables, en raison de l'éloignement des pays contractants, que cinq mois après la promulgation des actes qui les auraient édictées, et le protocole lui-même pouvant, à toute époque, être dénoncé par chacune des parties, et cessant d'être exécutoire cinq mois après cette dénonciation.

Aux tarifs conventionnels figuraient, parmi les articles français, les sardines, le beurre naturel, les vins non mousseux, les champagnes et autres vins mousseux, l'huile d'olive, les savons, les huiles, graisses et cires parfumées, les eaux de senteur, les poudres à dent,

dentifrices et poudres de toilette, certaines catégories de fils et tissus de laine, les jumelles et lorgnettes, les automobiles et parties d'automobiles à l'exception des machines motrices, les machines à tricoter. — Les seuls articles japonais figurant au tarif conventionnel, et à un taux identique à celui de notre tarif minimum, étaient les habutai et similaires décrués, mais non blanchis ni teints, ni enduits, ni imprimés, les mouchoirs en tissu habutai (numéro 460 du tarif minimum), les objets en bois recouverts de laque du Japon dite urushi (numéros 591, 592 bis, 593, 641 bis de notre tarif minimum). — Les deux tarifs, d'ailleurs, avaient été concertés de façon à ce que, de part et d'autre, le total des réductions de droits ainsi consenties fût à peu près équivalent.

Le traité fut signé à Paris le 19 août 1911, soit quinze jours après l'échéance de l'ancien traité. Il fut convenu, par échange de lettres, que le traité nouveau était applicable à la Tunisie. — En ce qui concerne l'Indochine, le bénéfice du traité ne lui ayant pas été étendu, les deux gouvernements français et japonais se bornèrent à maintenir, par un échange de lettres annexées au traité, la déclaration du 10 juin 1907, aux termes de laquelle le traitement de la nation la plus favorisée était accordé aux Japonais dans l'Indochine française, aux sujets ou protégés de l'Indochine française au Japon en tout ce qui touche leurs personnes et leurs biens.

Les ratifications du traité, soumis au Parlement français et voté au mois de février 1912, furent échangées le 22 avril à Tokyo, où j'étais de retour depuis les premiers jours du printemps. Le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, avec qui je signai le protocole de cet échange, m'exprima, au nom du gouvernement impérial, les remerciements que MM. de Selves, Klotz et Couyba m'avaient déjà adressés à Paris pour la part que j'avais eue aux négociations et à leur heureuse issue. Le baron Kurino, qui avait signé le traité à Paris avec les représentants du gouvernement de la République, et dont ce fut le dernier acte officiel avant sa mise à la retraite, fut élevé au rang de vicomte et reçut du Gouvernement français le grand cordon de la Légion d'honneur.

V

Les nouveaux traités et le régime douanier en résultant n'étant entrés en vigueur qu'à partir des mois de juillet et août 1911, trois

années seulement se sont écoulées entre cette application du nouveau régime et la période ouverte par la guerre de 1914.

Durant ces trois années, les statistiques publiées par l'administration japonaise accusent les accroissements suivants dans l'importation des marchandises étrangères et dans l'exportation des produits japonais. Du chiffre de 220,401,926 yen auquel s'élevait l'importation en 1899, c'est-à-dire dans la dernière année de l'application des anciens traités, et du chiffre de 513.805,705 yen atteint par l'importation en 1911, c'est-à-dire dans la dernière année du régime des traités en vigueur de 1899 à 1911, — l'importation montait, en 1912, à 618,992,277 yen, en 1913 à 729 431 644 yen. L'exportation qui, en 1899, avait atteint le chiffre de 214,929,894 yen, et en 1911 le chiffre de 447,433,888 yen, s'élevait en 1912 à 526,981,842 yen, en 1913 à 632,460,213 yen. — Le revenu des douanes qui, en 1899, atteignait à peine dix millions de yen et qui était parvenu en 1911 au chiffre de 42.007,000 yen, s'élevait en 1912 à 58,242,000 yen, en 1913 à 73,580,000 yen. — Le nouveau régime constituait donc un progrès marqué sur le précédent. Ce sont, à l'importation, l'Angleterre, l'Allemagne, mais surtout les États-Unis, qui bénéficièrent le plus de l'ère nouvelle. A l'exportation, c'est avec les États-Unis et la Chine que le commerce japonais prenait le plus de développement. Les relations commerciales entre la France et le Japon demeuraient à peu près stationnaires, sauf en 1913 où l'exportation des soies japonaises en France s'accroissait de dix millions de yen.

Avec la guerre de 1914 s'est ouverte pour le commerce japonais une ère de prospérité inouïe qui doit être considérée, non comme l'effet des traités de 1911, mais comme la conséquence directe de la guerre elle-même. Tandis, en effet, que par les événements d'Europe, l'importation occidentale au Japon se trouvait considérablement diminuée (de 130 millions de yen en 1914, de 65 millions de yen en 1915), l'exportation japonaise passait de 591,101,461 yen en 1914 à 708,306,997 yen en 1915, et, 1,127,468,118 yen en 1916, l'excédent de l'exportation sur l'importation atteignant dans cette dernière année le chiffre énorme de 371,040,208 yen. L'industrie japonaise a pris, pendant la guerre, soit pour les fournitures de toute espèce à faire aux Alliés, soit pour les articles qu'elle a pu fournir à la Chine, une extension considérable. Les bénéfices qui en résultèrent pour le

Japon se sont aussitôt manifestés, dans le relèvement de sa situation financière et monétaire, à un tel point que le Japon qui, depuis 1894 et surtout depuis le traité de Portsmouth, avait dû contracter de lourds emprunts en Europe et aux États-Unis, a pu, dans les deux ou trois dernières années, prêter, à son tour, à trois pays alliés, à la Russie, à la Grande-Bretagne, à la France.

La France et les Alliés se sont rendu compte, pendant la présente guerre, de l'influence décisive que les arrangements commerciaux, les rapports économiques, la libre disposition des matières premières, les questions de tonnage maritime et de fret exerçaient sur la puissance proportionnelle des États et nations en lutte et sur la conduite même des campagnes militaires et navales. — Ils avaient, au mois de juin 1916, dans la conférence économique tenue alors à Paris, préparé tant pour la période même de guerre que pour l'après-guerre, un plan de défense et, au besoin, de contre-offensive commerciale, industrielle et maritime. — Plus récemment, le 24 avril dernier, le gouvernement de la République a été amené, pour l'exécution de ce plan, à décider la dénonciation des conventions commerciales contenant les clauses générales du traitement de la nation la plus favorisée ou des consolidations tarifaires, des traités relatifs à la navigation, aux douanes, au régime des voyageurs de commerce, à l'exercice du commerce et de l'industrie, ainsi que de tous accords de nature à entraver la mise en application du nouveau statut commercial, maritime ou douanier sous lequel la France et les Alliés entendent se placer.

Le traité franco-japonais du 19 août 1911 devra être dénoncé comme tous les accords du même genre. Le « statu quo » toutefois sera prorogé pendant un délai de trois mois, avec toutes facilités pour la négociation et la conclusion d'un nouvel accord. — Le Japon est un allié trop nécessaire et trop précieux dans l'application des programmes de défense, ou même de contre-offensive commune pour que la France et les autres alliés ne cherchent pas à s'assurer le maintien de son entier concours.

A. Gérard,
Ambassadeur de France.

LES MÉMOIRES DE DUMOURIEZ [1]

I

Dumouriez fut un *animal scribax*. Il écrivait volontiers, longtemps, d'une main rapide, infatigable, qui ne connaît pas les ratures, et Mallet du Pan assure qu'il était homme à mettre du noir sur du blanc deux jours de suite sans débrider. Les archives publiques et les collections particulières contiennent un nombre infini de ses rapports, de ses lettres, de ses billets. Aussi ses ennemis disaient-ils qu'il n'était qu'un plumitif.

Il eut de bonne heure l'idée de composer ses *Mémoires*. En 1764, à Madrid, il remettait à notre ambassadeur, le marquis d'Ossun, des « mémoires abrégés » sur la guerre de Sept Ans. En 1771, il retraçait sa mission en Pologne. Au mois de janvier 1793, lorsque à Paris, le Comité de défense générale refusait d'approuver et même d'écouter ses plans, il annonçait qu'il quitterait le commandement pour rédiger des Mémoires qui révéleraient à la France et à l'Europe la vérité sur les événements de la Belgique et les vilenies du ministre Pache. Trois mois plus tard, le 10 avril, à Bruxelles, il informait l'ambassadeur d'Autriche, Starhemberg, que ses souvenirs seraient bientôt imprimés et dévoileraient la raison de bien des choses.

D'ailleurs il fallait vivre. Lorsque Dumouriez s'enfuit du camp français, il n'avait pas le sol et il marquait à Fox qu'il ne pouvait

1. On a beaucoup écrit sur Dumouriez. Le plus récent ouvrage qui retrace sa vie, est celui que nous avons donné dans l'été de 1914 (Hachette, *Figures du passé*) sans croire alors que l'œuvre était « actuelle » et que, quelques jours après l'apparition du volume, l'armée française serait de nouveau à Valmy et qu'elle défendrait l'Argonne. Nous n'avons pu, dans ce livre, pour ne pas le grossir outre mesure, consacrer aux *Mémoires* de Dumouriez qu'une vingtaine de lignes, et, chose curieuse, ces *Mémoires* qui font passer sous nos yeux les dernières années de la monarchie et les premières années de la Révolution, n'ont pas encore été l'objet d'une étude approfondie. On les consulte par endroits, on les feuillette, on les cite, et on ne les lit pas. Dès 1812, l'abbé de Pradt ne disait-il pas qu'ils sont oubliés? De là, l'étude détaillée que nous présentons.

rester pauvre comme Épaminondas, qu'il allait publier des Mémoires qui lui donneraient un modeste et honorable revenu.

Il écrivit donc ses *Mémoires*. Dès 1794, dès 1795, ils paraissent en trois parties.

D'abord, en 1794, les *Mémoires du général Dumouriez écrits par lui-même*. Cette partie des *Mémoires* — la troisième et la dernière — fut terminée au mois de janvier 1794. Elle traite des quatre premiers mois de l'année 1793 : exécution de Louis XVI, expédition de Hollande, batailles de Neerwinden et de Louvain, évacuation des Pays-Bas autrichiens, négociation avec Cobourg, arrestation des commissaires de la Convention, fuite du général que son armée abandonne. Dumouriez a donc commencé par la fin. Il veut raconter sa vie en huit livres et il débute par les deux derniers, par le septième et le huitième. Le temps presse : le fugitif désire répondre à ses accusateurs, repousser aussitôt la calomnie, justifier sans retard ses actes les plus récents.

Parut ensuite, dans la même année 1794, la *Vie privée et politique du général Dumouriez pour servir de suite à ses Mémoires*. Elle avait été terminée le 10 février 1794. C'est la première partie de l'ouvrage. Elle comprend les quatre premiers livres : Dumouriez expose ses débuts, sa carrière révolutionnaire et son ministère.

Parurent enfin, en 1795, les *Campagnes du général Dumouriez dans la Champagne et la Belgique écrites par lui-même pour faire suite à sa Vie privée et à ses Mémoires*. C'est la deuxième partie de l'ouvrage. Elle comprend les cinquième et sixième livres, Valmy et Jemappes.

Depuis, les *Mémoires* de Dumouriez ont été réunis par Berville et Barrière qui les ont publiés dans les années 1822 et 1823 en quatre volumes sous le titre *La Vie et les Mémoires du général Dumouriez*. Avant de mourir, le vieux soldat relut les épreuves du premier volume pour y faire de menues corrections. C'est d'après cette édition qu'on peut apprécier l'ouvrage en son ensemble.

II

Composés très rapidement et à bâtons rompus, les *Mémoires* de Dumouriez manquent évidement de cohésion et ils offrent des répé-

titions, des longueurs, des négligences. Dumouriez ne regarde l'art d'écrire que comme « la voiture des idées », et il tombe parfois dans l'emphase de l'époque : il dira, par exemple, que le flambeau de la philosophie est devenu dans les mains des Français une torche incendiaire et que le serpent finissant par se replier sur lui-même, sa queue qui est l'anarchie, rentrera dans sa gueule qui est le despotisme.

Ses adversaires sont très peu ménagés. Il nomme Santerre « l'affreux » Santerre et Dubois-Crancé « l'horrible », l' « atroce » Dubois-Crancé, le dénonciateur de Montesquiou, le plus lâche et le plus barbare des Jacobins, un homme qui croyait en imposer par sa haute taille et par son air féroce. Qu'il traite Cambon de brouillon, d'étourdi, d'ignorant, passe; mais Cambon était-il « un fou furieux, sans aucun principe d'humanité ni de probité »? Il reproche aux Girondins d'avoir porté à l'excès un « rigorisme stoïque », d'avoir abusé de la supériorité que leur valaient les talents et une meilleure éducation, d'avoir traité les Jacobins avec mépris et montré une hauteur qui révoltait la Convention, d'avoir au mois de janvier 1793 faiblement défendu et lâchement abandonné le Roi; il les appelle les jésuites de la Révolution, les accuse d'avoir travaillé avec la perfidie la plus raffinée à la chute de la royauté, d'avoir été sous son ministère une faction ambitieuse et tyrannique, d'avoir agi plus par orgueil que par patriotisme. Quelle sévérité, à certains égards, et quelle injustice! Pourtant, il les tient pour « les meilleurs de l'assemblée », et, s'il leur en veut, c'est parce qu'ils lui refusèrent leur appui, lui refusèrent « quatre lignes de décret » et « une forme légale » qui lui eût permis de marcher au secours de la Convention sans perdre la confiance des soldats.

Il commet des erreurs et c'est ainsi qu'il voit dans Maurepas « le premier auteur du martyre de Louis XVI et de Marie-Antoinette »; c'est ainsi qu'il confond Saiffert avec Sepher et fait du docteur allemand « un des généraux de l'anarchie ».

Mais la plupart de ses erreurs sont voulues; elles doivent tourner à son avantage et pallier ses fautes.

Il n'a pas reçu, comme il dit, vingt-deux blessures dans la guerre de Sept ans, à Warbourg, la veille de Klosterkamp; il reçut quel-

ques contusions et cinq blessures; ce qui, du reste, est déjà fort honorable.

Il n'a pas dit qu'il eut l'incroyable audace de vouloir au mois de juin 1792, lorsqu'il était ministre, maîtriser la France, qu'il croyait dominer Feuillants, Girondins et Jacobins, qu'il s'imaginait exercer la dictature et arrêter à lui seul le torrent de la Révolution ; il n'a pas dit qu'il fut dupé par la Cour.

Il n'a pas refusé, comme il prétend, d'obéir à Dillon après le 10 août parce que Dillon déployait l'étendard de la guerre civile contre la nation et livrait Louis XVI à la vengeance du peuple; il voulait, en réalité, le commandement de l'armée et il l'obtint par son adresse, bien qu'à l'entendre — le bon apôtre — il ne fût pas adroit et n'ait jamais su « se retourner et se replier sur son intérêt d'après les circonstances ».

Il n'a pas dit à Thouvenot le 29 août 1792 en lui montrant la carte de l'Argonne : « Voilà les Thermopyles de la France », ni écrit à Servan cette lettre laconique : « Le camp de Grandpré et celui des Islettes sont les Thermopyles ».

Quand il parle de la retraite des Prussiens, il déclare la conduite de Kellermann inconcevable et assure que les ennemis échappèrent parce que ce général suspendit la poursuite durant trente-six heures par un « mouvement très coupable sur Suippes ». Il ajoute que les généraux de son avant-garde, manquant d'audace et de concert, ne surent pas exécuter ses ordres. Mais c'est lui qui suspendit la poursuite, c'est lui qui dicta les marches et contre-marches de Kellermann, c'est lui qui tint ses lieutenants immobiles. Il n'a pas avoué qu'il s'est laissé duper par les Prussiens dont il croyait acheter la neutralité ou l'alliance par son inaction.

Il raconte qu'il vint à Paris en janvier 1793 pour interrompre un « hideux procès », pour sauver Louis XVI. Mais suffisait-il de parler ou de faire parler à quelques membres de la Convention? N'est-ce pas se moquer du lecteur que de dire qu'il allait quotidiennement dans les boutiques de Paris louer les vertus et déplorer les infortunes du monarque? Pendant ce séjour et selon ses propres termes dans une conversation avec Desfieux et Jeanbon Saint-André, « il n'osa traiter que légèrement l'affaire du Roi ».

Mais ses *Mémoires* ont de l'agrément, de la verve et du piquant. Il répand à pleines mains dans son récit les anecdotes et les saillies.

Quoi de plus amusant que le récit de son séjour à la Bastille, de ses interrogatoires et de ses conversations avec le gouverneur, le bon Jumilhac, qui lui prêtait des livres, lui racontait la chronique galante de Paris et lui envoyait tous les jours un plat de sa table?

Il a même des accents dignes de Chateaubriand et des romantiques : « Qui n'a éprouvé, écrit-il — en 1794 — ce que le roulement des vagues inspire d'idées profondes et mélancoliques? »

Quel joli couplet sur la jeunesse : « O heureux âge où tout vit, tout se peint en beau, où la force du corps, la pureté d'une âme neuve ne promettent, même au milieu des contradictions et des malheurs, que des espérances douces, des idées grandes et courageuses! »

Il peint à larges traits la physionomie d'une campagne, déroule la suite des événements avec une saisissante clarté, avec une rapidité nerveuse et entraînante.

Quel énergique résumé de la guerre d'Allemagne, de cette guerre où la France va *bravement* avec d'autres puissances dépouiller le roi de Prusse et où le maréchal de Broglie *joue aux barres*[1] avec le prince Ferdinand de Brunswick! Quelle vigueur dans certains tableaux des guerres de 1792 et de 1793, dans les chapitres qui retracent les sentiments de l'armée du Nord après la fuite de Lafayette, ou les avantages de sa position de Grandpré, ou sa reculade sur Sainte-Menehould ou les péripéties de la bataille de Jemappes! Quelle page brillante que cette page où Dumouriez, résumant en vingt lignes sa défense de l'Argonne, s'étonne encore qu'un général inconnu ait pu avec des troupes désorganisées et, bien qu'il ait été par deux fois presque enveloppé, arrêter les formidables Prussiens! Gœthe qui, au cours de sa *Campagne de France*, emprunte nombre de menus traits à Dumouriez, a, par une singulière inadvertance, inséré cette page dans son journal; il la donne comme sienne; il assure qu'il aurait fait les réflexions qu'elle contient après la retraite, à Coblenz, dans une promenade solitaire au bord du Rhin!

Et la Corse! Et la Pologne! Et la Vendée! Qui ne lit avec plaisir

1. Donzelot emploie la même expression dans une lettre d'Egypte, du 18 août 1799 : « Mourad bey jouait aux barres avec nous. »

dans les *Mémoires* de Dumouriez la description de la Corse et de ces paysans lestes, munis de fusils de chasse et semblables aux sauvages du Canada, de ces insulaires à qui suffisent leurs chèvres, leurs châtaignes et l'eau de leurs ruisseaux, de ces hommes simples qui n'ont d'autre richesse qu'une monnaie grossière, empreinte d'une tête de Maure, et d'autre vêtement qu'un habit brun qu'ils tissent eux-mêmes avec le poil ou la laine de leurs troupeaux! Dumouriez les montre pleins de courage, d'esprit et de cette résignation qui élève l'âme, religieux, hospitaliers, généreux, fiers, possédant tous les germes des grandes vertus. Mais ils ont une « affreuse passion », un « vice national », la vendetta qui « obscurcit leurs bonnes qualités et qui s'opposera toujours à leur bonheur »[1].

Qui ne préfère son récit alerte et familier de l'insurrection de Pologne aux phrases académiques de Rulhière? On y trouve un peu de désordre. Mais la peinture des Polonais est inoubliable. Tout, dit Dumouriez, tout en ce pays, esprit, talent, activité, tombe en quenouille; les hommes mènent une vie galante, voluptueuse; les femmes montrent de l'énergie et conduisent les affaires. Pourtant, les Polonais ont le plus grand désir de liberté; ils sacrifieraient volontier à cette passion leur fortune et leur vie; mais, par la faute de leur constitution, leurs efforts tournent contre eux-mêmes et « leur agitation est l'ouragan qui allume les ateliers voisins où se forgent leurs fers ». Pourquoi cette constitution n'est-elle qu'une pure aristocratie qui n'a pas de peuple à gouverner? Peut-on, en effet, donner le nom de peuple à des milliers de serfs qui se vendent, se troquent et se lèguent comme les animaux domestiques? Ce corps social n'est-il pas un monstre, « une réunion de têtes et d'estomacs sans bras et sans jambes »? Et quelle immense inégalité entre les nobles! Quelle anarchie produisent ces moyens de légalité qui ne sont que des moyens d'affaiblissement, les élections de roi dont chacune est un « rengrègement » de corruption, les diètes orageuses, le liberum veto, les confédérations dont les Polonais ont « l'habitude de se jouer et de faire une source d'intrigues et de manèges »! Si la Pologne, conclut Dumouriez, ne rend pas citoyens tous les hommes

1. Cf. ce mot de Bonaparte, que le Corse, « ayant l'imagination très vive, a les passions extrêmement actives » et celui de Boswell : « on ne saurait nier que les Corses ne soient agités par de violentes passions; mais, me disait Jean-Jacques Rousseau, *j'aime ces caractères où il y a de l'étoffe* ».

qui cultivent son sol et ne les intéresse pas à l'existence nationale, elle sera effacée des annales de l'Europe.

Faut-il citer encore son tableau du Poitou en 1791 : le bas clergé composé d'hommes à qui leurs mœurs irréprochables et leur simplicité patriarcale confèrent sur leurs paroissiens une autorité paternelle; les paysans dévots et même superstitieux, cachant leurs curés et refusant les nouveaux pasteurs; le service divin se faisant ou bien dans les églises qui seraient vides si les soldats, la baïonnette au bout du fusil, ne veillaient sur le prêtre assermenté, ou bien dans le désert où le peuple des villages s'assemble autour du prêtre réfractaire?

Il fait revivre la plupart des personnages qu'il a connus sous l'ancien régime. Louis XV, ses ministres, Choiseul, d'Aiguillon, Maurepas, Monteynard, Du Muy, Saint-Germain et Montbarey, le comte de Broglie, le comte de Vaux, Fischer, Guibert, Favier.

Louis XV, le plus faible et le plus dissimulé des rois; méprisant tous ses entours et s'en méfiant; méprisé lui-même et plus méprisé que haï; avili par la débauche et par la plus honteuse crapule; gouverné d'abord par une maîtresse impérieuse qui, pour faire la fortune de quelques favoris, rendait les peuples malheureux, puis par une fille publique qui lui avait inspiré une passion flétrissante. Dumouriez l'a vu, ce roi de France, à Compiègne, au camp de plaisance; il l'a vu se dégrader en se tenant à pied et chapeau bas, sous les yeux de son armée, à côté du phaéton magnifique où s'étalait la Du Barry, et Dumouriez avait à Paris soupé vingt fois avec cette Du Barry que toute la France avait eue et qu'il aurait alors possédée s'il avait eu de quoi la payer! L'auteur des *Mémoires* faisait auprès de Choiseul le service d'aide de camp, et le ministre remarqua son indignation. « Que veux-tu, dit Choiseul, le Roi a besoin d'une maîtresse; mais cette coquine-là me donne bien de l'embarras, d'Aiguillon et Maupeou sont derrière! »

Égoïste, voulant par intérêt personnel jeter la France dans les périls d'une grande guerre, très léger, très dépensier, mais très bon, oubliant les offenses, aimable jusque dans ses défauts et ses vices, homme vraiment supérieur et gênant le monarque par sa supériorité tranchante, voilà ce que fut Choiseul : quel dommage que ce maire

du palais n'ait pas trouvé la monarchie bien arrangée ou qu'il n'ait pas été roi!

Le duc d'Aiguillon a, par ses efforts pour se soutenir, affaibli l'autorité absolue puisque ses efforts n'étaient que des intrigues.

Maurepas que ses vingt ans d'exil n'avaient pas guéri des vices de la cour, ne fut dans le ministère comme dans sa jeunesse que léger et persifleur; il égara la reine et séduisit les frères du roi par ses complaisances pour leurs profusions; il acheva de ruiner la France et de rendre le gouvernement méprisable.

Monteynard fut un ministre médiocre : très sage d'ailleurs, très appliqué, très honnête, bon officier d'état-major qui connaissait les détails des armées et avait bien fait la guerre, mais qui, hors la guerre, ne savait rien du tout.

Du Muy, trop épris des manœuvres prussiennes, fut probe, intègre, austère, impartial, et il souffrit que Dumouriez contredît avec fermeté son projet favori du redressement de la Lys.

Saint-Germain a été, selon Dumouriez, le héros de la guerre de sept ans. Il eut, à Corbach, tout le fardeau d'un combat dont le maréchal de Broglie se donna tout l'honneur, il protesta et Broglie le fit disgracier. Saint-Germain qui n'était qu'un simple gentilhomme et ce que les gens de la Cour nommaient un officier de fortune, dut passer au service du Danemark, et il végétait en Alsace dans la misère et l'oubli lorsque Maurepas lui offrit le portefeuille de la guerre. Sa longue expérience lui inspira quelques bonnes vues. Mais depuis 1760 il avait perdu l'habitude de la France et surtout des Français; il voulut réformer leur militaire comme il avait réformé le militaire des Danois; à chaque instant les privilèges des corps, les grandes charges, les protections l'arrêtèrent. Ses plans furent tronqués, morcelés par les faiseurs qui l'entouraient, et ses ordonnances, manquant de cohérence et d'ensemble, devinrent inutiles ou pernicieuses. La France entière cria contre lui, et Montbarey qu'il avait pris imprudemment comme coadjuteur, lui succéda.

Montbarey était camarade et ami de Dumouriez; l'auteur des *Mémoires* le juge donc avec bienveillance, et il le qualifie de bon officier très brave et très instruit.

Ardent, altier, sachant peu, mais fort intelligent, doué d'un esprit très juste, jugeant bien les affaires publiques et jugeant mal les

siennes propres parce qu'il se laissait alors aveugler par les trois passions qui l'ont toujours dominé, par l'ambition, par l'intérêt ou par la colère; connaissant le métier de la guerre sans être aussi heureux que son frère le maréchal, et détesté des troupes; entré de bonne heure dans la carrière des ambassades que ses nombreux ennemis lui fermèrent presque aussitôt; se croyant presque sans état quoiqu'il fût lieutenant général et commandant de province, parce qu'il visait plus haut; se regardant comme pauvre avec ses deux cent mille livres de rente, parce qu'il en souhaitait davantage; aspirant à tous les ministères sans pouvoir en obtenir aucun; possédant le secret du Roi et recevant de Louis XV des rebuffades publiques; compensant par de grandes vertus une inquiétude d'esprit qui ne travaillait que contre lui-même; tel était le comte de Broglie, au demeurant, un véritable homme d'État : « quatre ou cinq hommes de sa trempe auraient sauvé la France ».

Le comte de Vaux, laconique, rigide, austère, fort instruit, affectueux et très aimable en particulier, était trop antique pour être apprécié par les hommes frivoles qui l'environnaient et qu'il estimait peu.

Fischer, le célèbre partisan, que Dumouriez accompagna plusieurs fois dans ses expéditions, avait été palefrenier du marquis d'Armentières et il ne put dépasser le grade de brigadier parce que les généraux l'enviaient, le décriaient, le persécutaient; mais il avait plus de talents et des vues plus grandes qu'aucun d'eux.

Guibert a été l'intime ami de Dumouriez. Tous deux ont eu la même carrière; tous deux ont été dans le même temps colonels, brigadiers, maréchaux de camp; tous deux furent toujours unis et jamais la jalousie ne traversa leur liaison. Mais, disait Dumouriez à Guibert, « nous sommes les deux rats de la fable; tu es le rat de ville, je suis le rat des champs ». Guibert visait au paraître et il a paru davantage; il sut pendant la guerre de Corse, malgré sa jeunesse, conduire M. de Vaux et il le laissait voir; il se fit toujours employer à Paris; il était recherché, il vivait dans l'opulence, il avait des jouissances plus brillantes, il ambitionna et il obtint les honneurs de l'Académie. Dumouriez a plus agi que Guibert; durant la guerre de Corse il exécuta les ordres de M. de Vaux sans user de sa confiance; il a vécu toujours en province dans une sorte de solitude et dans la

gène; il avait des jouissances plus solides, et il ne courait pas après la gloire littéraire. Guibert avait fait un livre sur la *Tactique* que Dumouriez apprécie sévèrement; la préface n'est qu'un hors-d'œuvre qui pourrait figurer dans n'importe quel ouvrage; la première partie est négligée; la seconde partie est sublime, si sublime que tous les militaires ne peuvent la saisir. En revanche, Dumouriez juge le caractère et la conduite de Guibert avec indulgence. Guibert avait bon cœur; il était aimé de tous ceux qui le connaissaient à fond; mais sa vanité, ses prétentions, son extérieur présomptueux le perdirent. Quoique son père fût tout au plus gentilhomme, il se piquait de marcher sur la même ligne que les gens de cour au lieu de se tracer à leur hauteur une marche séparée; il se fit beaucoup d'ennemis parce qu'il admirait le grand Frédéric; il donnait dans la *prussomanie*, voulait changer les ordonnances militaires, et les dégoûts dont il abreuva l'armée, ont préparé la Révolution. Aussi mourut-il de chagrin; son amour-propre le tua.

Favier était le publiciste le plus habile de l'Europe, le plus savant homme de son siècle, et c'est de Favier que Dumouriez apprit tout ce qu'il savait en politique. Mais il avait dans un âge avancé les passions impétueuses de la vingtième année, et son caractère caustique lui attira la haine de tous les ministres qui le consultèrent. Il finit pauvre; sa pension de six mille livres ne suffisait pas aux énormes besoins de son fougueux tempérament.

Quant à Paoli, Dumouriez le juge comme Napoléon l'a jugé : de la vigueur, un grand caractère, et pas de talents militaires. Le général, comme les Corses le nommaient, ne sut pas employer ses compatriotes au genre d'opérations qui leur convenait, et pourquoi n'avait-il pas des lieutenants, « hommes de guerre qui lui eussent arrangé un système de défense »?

Dumouriez est un peu bref sur les personnages de la Révolution. Mais quand ses portraits ne seraient que de légères et fugitives esquisses, ils forment, si l'on prend la peine de les rassembler, une précieuse galerie.

Voici le Roi et la reine :

Louis XVI, dit Dumouriez, savait la géographie; au travers d'une

éducation très négligée et même d'une écorce très grossière perçaient en lui certaines vertus, bonté, justice, économie, modération, méfiance de lui-même ; mais il avait une intelligence médiocre et une grande faiblesse de caractère.

Marie-Antoinette a commis beaucoup de fautes, mais n'a jamais commis de crimes ; elle a longtemps abusé de son pouvoir pour faire des ingrats par sa prodigalité, mais elle n'a jamais fait de malheureux par sa rigueur ; frivole et insouciante dans la prospérité, elle montra dans l'adversité une grandeur d'âme héroïque ; sa mort a lavé toutes ses taches.

Voici quelques Constituants :

Mirabeau, homme d'un grand génie et d'une trempe vigoureuse, chef de parti formidable, qui savait s'associer des gens instruits et qui, pour devenir ministre, commençait la contre-révolution.

Les Lameth, légers et suffisants.

Barnave, l'enfant gâté de la Constituante et le coryphée du Comité des colonies, doué d'un beau talent oratoire, mais qui, selon Dumouriez, avait peu de connaissances et trop de présomption.

Barère, doux, aimable, très estimé avant d'entrer à la Convention, et qui « a fait tant de mal par sa versatilité ».

Voici Necker et Mme de Staël. Le père ne méritait ni l'enthousiasme ni le mépris qu'il inspira ; il avait des vues droites et quelques talents ; mais il était étranger et il ne connaissait pas la France. Quant à la fille, elle fut la Circé des Feuillants et de cette faction de jeunes colonels à laquelle appartinrent Narbonne et Grave.

Voici les ministres de 1792 et de 1793.

Le chevalier de Grave, jeune, maladif, dénué d'expérience, timide, fort peu propre en de pareils temps aux fonctions de sa place.

Lacoste, ancien commissaire ordonnateur de la marine et premier commis du ministère, laborieux, honnête, patriote, ferme, que Dumouriez avait proposé de son chef et que le Roi prit en amitié.

Duranthon, très droit et bonhomme, mais faible et lent.

Roland qui a l'air d'un quaker endimanché et que ses cheveux blancs et plats avec un peu de poudre, son habit noir, ses souliers

à cordons et non à boucles font regarder à la Cour comme un rhinocéros, mais qui a la figure séante et agréable, de l'esprit, une probité sévère, une grande expérience dans la partie du commerce et des manufactures, raide toutefois, voulant ressembler à Caton le Censeur par sa tournure frondeuse et sèche, persuadé que les supérieurs ont toujours tort, agissant avec précipitation, gémissant plus tard sur son imprévoyance, regrettant d'avoir été par ses attaques « la principale cause des dangers de Louis XVI », fatiguant de ses lettres justificatives la Convention qui ne voyait dans ses homélies qu'un insupportable orgueil : il a été « le plus intrigant et le plus maladroit des Girondins ».

L'Égérie de Roland et « le point central de la Gironde », Mme Roland, qui de toutes les femmes dont le nom est inscrit dans l'histoire de la Révolution, a joué le rôle le plus intéressant et le plus noble, belle, fraîche, élégante, parlant bien et peut-être avec recherche, pleine d'esprit, vertueusement coquette, mais imprudente, hautaine, contente qu'on sache qu'elle domine son mari et « donne le poli » aux ouvrages du ministre.

Servan qui n'a su résister au travail excessif du ministère de la guerre et qui, déjà sombre et atrabilaire, tombe dans le désespoir à la vue des progrès de la Montagne, Servan qui n'attend pour donner sa démission que la retraite des Prussiens et qui ne peut, lorsque Dumouriez le revoit après la campagne de l'Argonne, cacher, comme les autres Girondins, sous des dehors agréables sa tristesse et son abattement.

Danton, homme grossier et dénué d'éducation qui, avec sa figure hideuse, avec un cœur dur et violent, a beaucoup d'esprit naturel et un caractère très énergique; Danton qui, dans la crise austro-prussienne, ne perd pas courage et ne veut pas que la Convention se transporte avec le Roi sur l'autre rive de la Loire; Danton qui, plus fort que les Girondins sur le pavé de Paris, empêche cette translation en la représentant comme une lâcheté; Danton qui contraint ses collègues du Conseil exécutif à déployer toutes les ressources nationales; Danton qui aurait vaincu la faction de Marat si les Girondins s'étaient unis à lui, mais qui, poussé à bout, sacrifia tout à sa vengeance.

Le Brun, très bon commis, actif, diligent, instruit, mais hésitant,

intriguant pour conserver sa place, ménageant les Jacobins qui ne le ménagèrent pas, manquant de force et de dignité pour exister par lui-même, s'imaginant d'ailleurs qu'une révolution ne peut marcher sans une désorganisation totale.

Garat qui avait de l'esprit et des idées droites, mais qui flattait bassement le parti victorieux.

Grouvelle qui tranchait sur tout et disait qu'il convenait à la dignité républicaine que Louis fût puni.

Clavière, homme très intelligent qui ne pensait, lui aussi, qu'à garder le pouvoir et qu'à révolutionner Genève, sa patrie, violent du reste et jaloux de Montesquiou qui, dans l'Assemblée constituante, avait montré des connaissances financières et voulait conserver à la France la précieuse neutralité de la république genevoise.

Monge à l'air simple et un peu sournois, entièrement soumis aux Jacobins et à Pache.

Pache qui n'a cherché qu'à contrarier et à ruiner Roland dont il avait gagné l'intime confiance, et qui, pour y réussir, se jeta dans le parti des Jacobins à corps perdu : « lutte terrible, dit Dumouriez, car tous deux se sont accrochés sans aucun ménagement et ils sont tombés tous les deux à la fois; mais Roland est resté à terre et Pache s'est relevé ».

Voici les commissaires des assemblées.

Ceux que la Convention envoie après Valmy au camp de Sainte-Menehould : Sillery, aimable, habile, disert; Carra qui n'avait que l'éloquence de la populace et qui ne savait que protéger les insurrections des soldats et désorganiser les armées; Prieur de la Marne, jacobin extrême.

Ceux que la Convention envoya dans la Belgique : Camus, le plus pédant des jansénistes; Delacroix, escroc, spadassin, homme de plaisir qui n'a aucun principe, qui, au mois de janvier 1793, « influençait la Plaine comme Danton était maître de la Montagne », et c'est pourquoi, selon Dumouriez, ces deux hommes se seraient associés pour ensevelir avec le roi les pièces qui les compromettaient et que Bertrand de Moleville avait communiquées à la Convention.

Voici les Girondins qu'il blâme avec raison de n'avoir jamais été parfaitement unis : Gensonné qui a de l'esprit, un jugement sain, un cœur sensible, mais, dans le caractère, de la nonchalance, de la timidité, et qui tâche vainement de bien conduire son parti; Vergniaud, le seul de la Gironde, avec Gensonné, que Dumouriez ait réellement estimé; Guadet, pétulant, « très insolent et très méchant »; Brissot, léger, étourdi, rêvant la conquête de l'Italie et de l'Espagne, insultant les rois et les peuples; Condorcet, « métaphysicien d'esprit et sans âme »; Petion qui cache de même une âme froidement méchante sous un extérieur doux et sage.

Voici quelques Conventionnels : Coustard de Massy, téméraire et emporté, séditieux et fourbe, tout-puissant sur la populace de Nantes où il s'est fait une garde prétorienne composée des bouchers et des maîtres d'armes.

Collot d'Herbois, cet histrion, ce mauvais comédien qui, en 1792, s'irrite que Dumouriez ne lui ait pas offert le portefeuille de l'Intérieur, et qui fut depuis « l'ange exterminateur de la malheureuse ville de Lyon ».

Jeanbon Saint-André, furieux jacobin, mais plus raisonnable que les autres et qui avait la réputation d'un honnête homme.

Couthon, perclus des deux jambes, très doux d'extérieur, bon ami, bon mari et bon père, mais entraîné par un fanatisme sans bornes aux plus dangereux excès de la tyrannie.

Carnot qui s'empara de la direction de la guerre, qui sut choisir, dresser, organiser des états-majors, rétablir la gloire des drapeaux français, créer un nouvel art militaire.

Voici, enfin, les généraux :

Rochambeau qui montra de la vigueur à Klosterkamp, qui fit fort bien la guerre et possédait une grande expérience, mais qui, appesanti par l'âge et réellement malade, chagrin, mécontent, ennemi de la Révolution, obsédé par les Feuillants de son état-major, avait perdu toute activité sans gagner la confiance de l'armée.

Luckner, ignorant, inculte, sordidement avare, toujours ramené par son penchant et ses habitudes à un rôle subalterne, ne pouvant se mettre en tête un plan de campagne, ne voyant qu'avec effroi le

train et les équipages de son armée, ne connaissant que la petite guerre et les housardailles, dévoué le matin à la nation et le soir au roi, confondant tous les partis et ne comprenant rien à la Révolution, bref, un homme nul.

Lafayette, qui a de l'instruction, des vertus, du sang-froid, du courage, et cet extérieur du commandement, si nécessaire pour faire impression sur le peuple; Lafayette, doux, affable, généreux. Mais, tout en se croyant fin, Lafayette manque de finesse; il ne connaît pas les hommes et il les juge trop d'après lui-même. Avec les intentions les plus droites, il a commis de grandes fautes, et la guerre ouverte qu'il fit aux Jacobins, était une maladresse. Ambitieux, porté en avant par les Feuillants et par un nombreux parti, il voulait renvoyer la Législative, rappeler les Constituants, établir le régime des deux Chambres. Il sut bien tenir son armée et elle aimait son général. Aussi comptait-il sur elle et il pensait que la guerre le conduirait naturellement à la dictature.

Arthur Dillon, très loyal, très franc, trop fougueux pour être fin, trop ouvert pour qu'on ne lût pas dans son âme tous ses sentiments.

Kellermann qui a de la finesse, mais peu d'esprit et qui, jaloux, récalcitrant, se soumet avec peine au commandement de Dumouriez et avec plus de peine encore aux ordres du vaniteux et impérieux Custine.

Montesquiou qui à force de talent et de patience créa l'armée du Midi, conduisit la campagne de Savoie avec autant de vivacité que de prudence et négocia sagement avec Genève et la Suisse.

Biron, doux, agréable et qui, malgré sa bonne volonté, n'est pas grand militaire.

Valence qui manque d'expérience et d'autorité.

Labourdonnaye, aussi inepte qu'ambitieux, ami de la Révolution et Jacobin ardent parce qu'il désire sauver sa fortune et devenir général en chef.

Moreton, qui, après avoir été un aristocrate encroûté, un colonel très violent et très despotique, s'est livré pareillement aux Jacobins.

Dampierre, un peu fou, dénué de talent, hardi jusqu'à la témérité et en même temps timide par ignorance, ennemi de ses supérieurs.

Duval, officier d'un grand mérite, « vénérable par sa chevelure

blanche et sa taille majestueuse », joignant les vertus civiques aux qualités militaires.

Diettmann, vieil officier borné.

Le Veneur, aimé des soldats parce qu'il était affable et parce qu'il portait une énorme moustache et un bonnet de police, mais qui manquait de discernement et de capacité.

Stengel, excellent officier de troupes légères et très propre au commandement d'une avant-garde.

D'Arçon, habile et vertueux.

Miranda, homme d'esprit et très instruit, mais qui n'avait pas pratiqué la guerre et ne la savait que par théorie, très peu apte à mener les Français « qu'il faut toujours conduire avec gaieté et confiance ».

Westermann, intimement lié avec Danton, très fidèle dans ses attachements et qui, avec une audace infinie, a l'esprit liant et fin.

Le jeune duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, dont Dumouriez surfait les mérites. A-t-il vraiment sauvé à Neerwinden la droite et le centre de l'armée par son sang-froid? La victoire de Jemappes est-elle due surtout à sa valeur et à son coup d'œil? Rappelons-nous que le général Stettenhoffen dit alors qu'Égalité n'est qu'un enfant.

Flers, entêté et incapable.

Lamarche, jadis excellent colonel de hussards, mais vieux, usé, facile à décourager.

Les deux frères Thouvenot : l'aîné, Jacques, habile à mettre l'ordre dans une grande armée et un des hommes les plus entendus dans la partie des campements et des reconnaissances; le cadet, Pierre, qui depuis défendit Bayonne, « rempli d'honnêteté, de connaissances, de courage et de ressources ».

III

Tels sont les *Mémoires* de Dumouriez. Ils eurent, dès leur apparition, un grand succès. Son nom, selon le mot de l'Espagnol Marchena, les faisait vendre et son esprit les faisait lire. Mais que de critiques, que de démentis ils suscitèrent! Les émigrés surtout s'attachèrent à les réfuter. Quoi! cet Erostrate de l'Europe affirmait

qu'il voulait la paix! Il qualifiait de barbarie la mort de Louis XVI et, pour sauver le roi, il s'était contenté de furtives conversations avec des bourgeois de Paris! A son instigation, une parcelle de son armée servait l'Empereur contre la République, et il reprochait aux émigrés d'avoir demandé le secours des puissances étrangères! Il louait les émigrés d'avoir sacrifié leur vie à la délicatesse de leurs préjugés et il les appelait naguère les perfides émigrés, il proposait naguère de les déclarer coupables de lèse-nation et de décréter la confiscation de leurs biens! Tous le traitaient de caméléon ; l'un disait qu'il s'était « constamment paré des grelots de la folie » ; l'autre qu'il ressemblait au célèbre Jeannot qui, sur le théâtre des boulevards, remplissait à lui seul, tous les rôles d'une pièce. Ne pouvait-il se taire, s'ensevelir dans quelque lieu obscur, se faire oublier dans quelque glacière de la Suisse ?

Dumouriez ne savait pas se taire, et il n'était pas homme à suivre jamais le conseil que lui donnait Rivarol, de *faire le mort*. Il eut raison. Tous ses écrits méritent d'être consultés et, en dépit de leurs défauts, ses *Mémoires* offrent une lecture à la fois utile et attachante.

D'un bout à l'autre de l'ouvrage respire sa haine contre la Convention et les clubs et, à certains instants, avec un frémissement de colère il montre la France qui tremble devant la guillotine et sous le despotisme de cinq à six cents hommes « de la lie de la nation ». Il invective ses compatriotes : Paris n'est plus que le cloaque de tous les crimes et les Français sont devenus des fous atrabilaires, des sauvages féroces et les cannibales de l'Europe. Mais Dumouriez ne croit pas qu'un tel état de choses puisse durer longtemps et il prévoit une contre-révolution ou, comme il s'exprime, une révolution morale. Cette révolution lui semble immanquable. L'excès même des maux doit la produire. Comment un gouvernement fondé sur la terreur et sur la subversion de tous les principes nécessaires au maintien des sociétés humaines saurait-il subsister? Comment la France, courbée sous la tyrannie du Comité, fatiguée par les calamités d'une absurde anarchie, ne reviendrait-elle pas à la royauté? C'est pourquoi il proclame son attachement à la constitution de 1791 et au roi constitutionnel dont il espère la restauration prochaine. Il ne cache même pas qu'il compte se dévouer de nouveau à la patrie.

Quelles que soient ses vues personnelles, il a raconté dans ses

Mémoires plusieurs épisodes, et des plus mémorables, de la Révolution, et cette Révolution donne à son œuvre une sorte d'unité. Il la résume dans sa narration; il nous la fait connaître sous ses aspects principaux; il nous présente, si je puis dire, son personnel. Dès 1769 il la prévoit; il ne cesse pas de l'annoncer, et, lorsqu'en 1778 il essuie un passe-droit qui lui fait perdre plus de trois cents rangs, « qu'importent les rangs, s'écrie Dumouriez, un arrêt irrévocable du destin portait que dans peu d'années ils seraient tous confondus, et chaque injustice, chaque faute du gouvernement hâtait cette effroyable catastrophe! »

ARTHUR CHUQUET,
Membre de l'Institut.

LA RÉPUBLIQUE DE RAGUSE

SON ROLE DANS L'HISTOIRE DES SLAVES MÉRIDIONAUX

Il y a plus d'un demi-siècle un publiciste dont j'ai oublié le nom faisait paraître une histoire de la principauté de Monaco avec cette épigraphe : *Maxima in minimis.* Ces trois mots pourraient s'appliquer à la République de Raguse. Son histoire est assez mal connue chez nous. Les voyageurs qui ne jugent les villes que sur la façade et qui ne se donnent point la peine de lire les enseignes ou d'écouter la langue populaire s'imaginent que c'est une cité italienne parce que la population essentiellement slave a besoin de parler italien pour s'entendre avec les étrangers et ne soupçonnent pas un instant qu'ils sont dans un des centres historiques de la civilisation iougoslave, dans une cité qui a joué un rôle glorieux dans la vie maritime et commerciale du Levant.

Un Ragusain distingué que les circonstances ont exilé chez nous, M. Louis de Voïnovitch vient de nous donner sous ce titre La *Monarchie française dans l'Adriatique*, un volume fort intéressant et fort bien écrit sur l'histoire de la République ragusaine et ses rapports avec la France au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle[1]. Ce volume apprendra au lecteur beaucoup de choses intéressantes. Je voudrais tout en en profitant pour la dernière partie de cette étude, donner en raccourci une idée plus complète de ce petit État slave sur lequel nous n'avons en général que des idées assez vagues.

I

Raguse s'élève non loin de l'endroit où était naguère l'antique Épidaure dont le nom disparaît au début du VIIe siècle de l'ère chrétienne. Tout le littoral oriental de l'Adriatique était latinisé, lorsque

1. Ce volume, précédé d'une préface de M. Ernest Denis, a paru à la librairie Bloud et Gay.

les Slaves apparurent au courant du VIIe siècle. Les habitants d'Épidaure furent en partie massacrés, en partie réduits en esclavage. Ceux qui échappèrent fondèrent au bord de la mer une nouvelle cité qui fut appelée en latin Ragusium (Raousion chez les byzantins). Les Slaves l'appelèrent et l'appellent encore Dubrovnik d'un mot *dub* qui veut dire primitivement arbre[1], à cause d'un bois qui croissait naguère sur la montagne où la nouvelle cité s'éleva.

Elle était d'un accès difficile du côté du continent et n'était guère abordable que par mer. Elle devint le siège d'un évêché qui remplaça celui d'Épidaure. La langue latine resta la langue de l'administration et elle persista dans les protocoles du sénat jusqu'au cours de l'année 1808. Jusque vers le début du XIVe siècle les noms des habitants reproduisent les types de l'Empire romain : Lampridius, Sabiscus, Ursus[2], Lamponius, Proculus, Primus, Bonus, etc.... Le commerce maritime, la pêche, la culture de la vigne constituent les principales industries des habitants. Leur douane s'étend dans un rayon d'environ 6 kilomètres autour de la cité. Elle a pour voisins deux tribus slaves, celles des Zachlumiens et des Trebiniens. Au Xe siècle on la voit payer un tribut ou, si l'on aime mieux, un loyer à ces voisins pour des vignes qu'elle possède sur leur territoire. En théorie la cité fait partie de l'empire byzantin.

En l'an mil l'empereur Basile II, comprenant que Raguse ne pouvait résister aux attaques des voisins croates et se sentant lui-même incapable de la défendre, la mit, ainsi que les villes voisines de la Dalmatie, sous la tutelle du doge de Venise, Pierre Orseolo et ce fut l'évêque qui fit l'hommage au nom de ses ouailles. Raguse était absolument catholique et cette circonstance l'inclinait plus vers ses voisins italiens que vers les Byzantins hétérodoxes. La langue latine était d'ailleurs à ce moment là l'organe commun de la religion et de la politique. Cette union plus ou moins théorique avec Venise n'empêchait pas d'ailleurs les Ragusains d'envoyer leurs vaisseaux combattre les Sarrasins avec les flottes byzantines.

A travers les diverses vassalités qu'elle dut subir la cité garda toujours une sorte d'indépendance. Elle avait pour voisins immé-

1. Aujourd'hui ce mot désigne particulièrement le chêne.
2. Ce nom d'Ursus a persisté sous les formes italienne et slave jusqu'au XIXe siècle.

diats les Serbes, alors divisés en principautés rivales dont les chefs venaient parfois lui demander asile.

Au XIIe siècle les textes latins nous montrent Raguse gouvernée par des magistrats qu'ils appellent *comites* et *consules*. Ces magistrats étaient probablement sous les ordres du fonctionnaire byzantin *dux Dalmatiæ*. Dès cette époque, au témoignage de l'écrivain arabe Edrisi (1153), les Ragusains sont industrieux et guerriers et entreprennent de lointaines navigations.

A la fin du XIIe siècle on voit apparaître en Serbie la dynastie des Nemanias qui étend ses conquêtes vers l'Adriatique. Byzance est définitivement incapable de défendre Raguse qui se met sous la protection du royaume des Deux-Siciles.

II

Pendant la période qui va de 1205 à 1248, Raguse est sous le protectorat des Vénitiens.

Durant cette période elle est gouvernée par un *comes* qui est vénitien; mais les autres fonctionnaires, notamment le *vicarius* ou *vice comes*, sont des indigènes. Tous les hommes au-dessus de treize ans prêtent serment de fidélité au doge. En cas de guerre la ville met sa flottille à la disposition de Venise. Le premier *comes* vénitien fut un Dandolo qui gouverna de 1214 à 1237. Les autres n'eurent que des fonctions bisannuelles.

Durant cette période le commerce maritime de la ville prit de grands développements. Il embrassait non seulement l'Italie, mais jusqu'à l'Égypte et aux ports de la Mer Noire. Les relations avec les pays serbes se multipliaient. Les Ragusains non seulement exportaient des marchandises, mais ils acquéraient de plus en plus des domaines en territoire serbe. Des princes serbes exilés venaient à Raguse, lui promettaient des privilèges pour le cas où ils remontraient sur le trône. Le roi Vladislas supprima le tribut ou droit de location (margarisium) dont nous avons parlé plus haut (p. 42), mais il obtint en échange un don annuel de mille *perpers*[1] et de cinquante aunes d'étoffe écarlate.

1. Ce mot vient du grec ὑπέρπυρον. Cette monnaie était aussi usitée à Venise, d'après Hjubic, *Numismatique sud-slave* (en croate, Agram, 1875).

Le commerce ragusain s'étendait d'autre part en Albanie, en Épire et, quand ce pays fut conquis par les Bulgares, Raguse obtint un privilège commercial du tsar Asen II (1218-1241).

Vers la même époque l'organisation intérieure de la petite république commence à se dessiner. On y trouve un grand Conseil où figurent la plupart des familles slaves dont le nom se rencontre plus tard dans l'histoire politique et dans la littérature, les Mencetic (Menze), les Lucaric (Lucari), les Gundulic (Gondola), les Gradic (Gradi), les Ragnina. A côté figure un Conseil des *priés* (consilium rogatorum) qui joue le rôle d'un sénat et un petit Conseil qui assiste le prince éphémère. Petit à petit, par des acquisitions de territoire, la république accroît ses domaines. Vers 1273 l'île de Lastov (italien Lagosta) sollicite la protection de la ville.

A la fin du XIIIe siècle les relations tour à tour amicales et hostiles avec la Serbie se resserrent de plus en plus sous le règne d'Étienne Dragoutin (1276-1282). Le tribut payé par Raguse est porté à la somme de 2,000 perpers payables au jour de la saint Demetrius. En 1301 la guerre éclate entre les deux parties; les marchands ragusains sont emprisonnés en Serbie et les troupes serbes ravagent le territoire de la république. En revanche les Ragusains s'emparent de l'île de Mljet (la Melita des anciens, Meleda en italien)[1]. Cette île avait pour souverain l'abbé d'un monastère bénédictin, vassal du roi de Serbie. En 1302 la paix fut conclue, grâce à l'intervention de la flotte et de la diplomatie vénitienne. Raguse devint l'intermédiaire commercial entre la Serbie et le royaume de Hongrie. En 1333 nous la voyons servir de médiateur dans une guerre entre la Serbie et la Bosnie. Elle reçoit pour prix de ses bons offices le bourg de Ston et la presqu'île qui porte son nom. En revanche elle verse aux Serbes une somme de huit mille perpers et s'engage à payer chaque année à Noël une somme de cinq cents perpers au monastère serbe des saints Archanges à Jérusalem. En 1358 le tsar Ouroch transféra ce tribut au monastère serbe de Khilandar au mont Athos. Quant l'État serbe eut disparu devant l'invasion ottomane la république continua d'acquitter fidèlement sa dette jusqu'au jour où elle-même disparut en 1806. Et notez que Raguse était catholique, très catholique et le

1. Cette île est située au nord de Raguse.

monastère orthodoxe. Il y a là un singulier phénomène de tolérance religieuse et de respect envers des engagements qu'aucune contrainte matérielle n'obligeait à observer. C'est cet esprit de tolérance religieuse qui nous permet de vastes ambitions pour l'avenir des Slaves méridionaux.

Cette période de relations avec la Serbie coïncide avec l'établissement d'un grand nombre de négociants slaves dans la cité. Entre les vieux Ragusains et ces nouveaux venus il y avait un abîme. Les anciennes familles se considéraient comme nobles à tort ou à raison. Les nouvelles — c'étaient surtout des Slaves, des commerçants — n'étaient que des bourgeois et les maisons patriciennes se fermaient devant eux. Les nobles seuls avaient accès aux fonctions les plus hautes de l'État, les emplois inférieurs, les missions de second ordre étaient réservés aux autres.

Cependant le commerce de la République élargissait ses débouchés à l'étranger; il pénétrait non seulement dans les pays serbes, mais même en Albanie et en Macédoine. On recherchait le concours de la république dans les luttes perpétuelles de la Serbie et de la Bosnie. En octobre 1350 elle reçut la visite du grand Serbe le tsar Douchan qui avait entrepris une expédition contre la Bosnie. J'ai souvent rappelé le mot terrible de l'empereur byzantin Maurice (VIIe siècle) sur les Slaves balkaniques, *Ethna anarkhika kai misallela* (peuples anarchiques et qui se détestent les uns les autres). Cette épithète nous en retrouvons la confirmation dans la lutte actuelle des Serbes et des Bulgares. Au XIVe siècle, à la veille de l'invasion ottomane, même les Serbes ne savaient pas s'entendre entre eux et vivaient dans des luttes perpétuelles.

Douchan visita la République en compagnie de la tsarine, de son fils et d'une suite de cent personnes.

En 1357 son successeur Ouroch accrut le territoire de la République par l'abandon de quelques vignobles qui firent partie des domaines de Raguse jusqu'à la fin de son existence politique.

Venise, alors en guerre avec la Hongrie, était restée étrangère à ces relations avec la Serbie. Au fond sa suzeraineté était purement nominale. En 1358 elle dut conclure avec les Magyars un traité en vertu duquel elle abandonnait toutes les villes et les localités de la côte dalmate, du golfe de Quarnero jusqu'à l'Albanie. Raguse se trouva

ainsi passer sous le protectorat de la Hongrie. Il devait durer jusqu'à l'année 1526.

III

Le dernier *prince* vénitien s'appelait Marco Superanza. Après son départ on institua un gouvernement provisoire. Le chef était un fonctionnaire nommé tous les mois, appelé en latin rector, en slave *knez* [1]. Le roi Louis Ier de Hongrie laissa à la République son autonomie et se contenta d'un tribut annuel de 500 ducats. Toutefois Raguse dut prêter son concours militaire aux Magyars contre les Serbes. De 1384 à 1387 les Ragusains combattirent avec les Hongrois contre leurs anciens suzerains, les Vénitiens. En 1396 ils reçurent la visite du roi de Hongrie Sigismond. Au xve siècle nous voyons la République en rapports intimes avec le despote serbe Georges Brankovitch (1427-1456). Nous trouvons parmi ses hauts dignitaires deux Ragusains, un Sorkocevich [2], représentant d'une illustre famille sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, un Georgevich. Ainsi l'idée de la communauté de langue et de race l'emporte sur celle des divergences religieuses. Des catholiques passent au service de souverains orthodoxes. La Russie n'en était pas encore arrivée à ce degré de tolérance.

La chute définitive du monde serbe dans la seconde moitié du xve siècle (Serbie 1459, Bosnie 1463) porta un coup assez rude à la prospérité de la République qui exploitait les mines des pays serbes. Devenue voisine de l'empire ottoman elle dut lui payer un tribut annuel de douze mille cinq cents ducats qui était porté à Constantinople par une mission spéciale. Les relations de voisinage qu'elle entretenait autrefois avec les pays serbes et la Bosnie, elle les continuait avec les *Sandjaks* de Bosnie et d'Herzégovine. Les privilèges qu'elle recevait naguère des princes de ces pays furent remplacés jusqu'au xvie siècle par des documents émanés du sultan et rédigés en langue serbe.

1. Ce mot Knez (germanique Kœnig) veut dire proprement prince.
2. La forme italienne de ce nom est Sorgo.

IV

De la tutelle hongroise la République passait donc sous la suzeraineté turque, et cette suzeraineté devait durer jusqu'en 1806. Elle ne se fit d'ailleurs jamais sentir lourdement et la condition des Ragusains n'eut rien de commun avec celle des raïas.

On estime durant cette période la population de la République à environ cinquante mille âmes. Contre les exactions possibles des Turcs elle trouvait des appuis chez ses voisins de l'Adriatique, chez le pape, même chez le roi de France. Elle avait dans les États pontificaux, à Ancône, une colonie assez considérable. La ville était protégée contre les attaques du dehors par une forte artillerie; le petit nombre de sa population, la faiblesse de sa flotte lui interdisaient toute politique agressive. Les droits de douane et le produit de ses salines constituaient à peu près tous ses revenus. Elle faisait preuve en matière commerciale d'un esprit d'entreprise incomparable. Elle envoyait des bâtiments jusqu'en Amérique. Elle avait des comptoirs dans toutes les villes importantes de la Péninsule balkanique, à Sarajevo, Novi Bazar, Skopia, Belgrade, Sofia, Trnovo, Constantinople, jusqu'en Valachie et en Moldavie. A cette époque de prospérité matérielle correspond une période de développement littéraire dont nous devons tenir compte au point de vue de l'histoire politique. Le latin est la langue officielle de la République, l'italien celle des relations extérieures, mais la langue indigène — le serbo-croate est celle de la littérature et du commerce — surtout avec les Slaves balkaniques. D'ailleurs, même lorsqu'ils écrivent en latin et en italien les Ragusains n'oublient pas qu'ils sont des Slaves. C'est un abbé ragusain, le bénédictin Mavro Orbini, qui publie en 1601 à Pesaro l'ouvrage intitulé *Il regno dei Slavi* où il démontre que la race slave est un des peuples les plus glorieux du monde. La renommée de son livre parvint jusqu'en Russie et en 1722 une traduction russe faite par ordre de Pierre le Grand parut à Saint-Pétersbourg.

Les Slaves de Dalmatie et notamment de Raguse suivent avec une attention inquiète les progrès de la Russie et ses luttes contre les Turcs. Ils attendent de la Russie l'écrasement définitif de la puissance musulmane.

Pierre le Grand connaît l'existence de Raguse. Au cours de l'année 1711 il l'informe de ses succès contre les Suédois et rappelle les sympathies que la République professe pour les Slaves[1].

Au XVIIe siècle le poète Gundulich (né en 1588) consacre son épopée l'*Osmanide* à célébrer la lutte des Polonais contre les Turcs.

Il se plaît à évoquer les gloires imaginaires de la race slave. Un de ses héros traversant la Maritsa — l'Hèbre des anciens — évoque le souvenir d'Orphée qui était un Bulgare et qui a laissé ses chants à la race slave. D'après Gundulich les successeurs d'Orphée célèbrent encore Alexandre le Serbe, le héros fameux entre tous. Orphée a légué à la race slave toute une lignée de poètes qui chantent les exploits de ses héros. Ceci est une allusion fort claire aux guslars[2] serbes qui avaient pénétré à Raguse. Gundulich énumère les personnages qu'ils se plaisent à célébrer, les héros de la famille des Nemanias, Kobilitch, le meurtrier du sultan à Rosovo, Marko Kralievich, Batory, les rois de Pologne.

A côté de la poésie slave les Ragusains cultivent la poésie latine et, bien que leur pays ne possède pas une seule imprimerie et fasse éditer ses publications en Italie, il produit durant cette période de suzeraineté ottomane toute une série de savants remarquables. Citons au hasard le mathématicien Marin Getaldic, Étienne Gradic qui fut bibliothécaire du Vatican, le célèbre bénédictin Banduri (1671-1743) qui vécut longtemps à Paris, qui fut membre de notre Académie des inscriptions. Un peu plus tard nous verrons l'illustre astronome Boskovich, membre de l'Académie des Sciences.

Au cours du XVIIIe siècle la prospérité commerciale de la République déclina par suite de la concurrence toujours croissante des Français, des Anglais, des Hollandais et des guerres qui ravagèrent la péninsule balkanique. Au cours de l'année 1667 un effroyable tremblement de terre faillit anéantir la cité. Il y périt plus de 4,000 personnes. La république se trouva hors d'état de payer le tribut à la Porte. Ses agents à Constantinople et à Silistrie furent emprisonnés par les Ottomans. Les relations normales ne furent reprises qu'au cours de l'année 1681.

1. Consulter pour les détails mon récent volume *Le Panslavisme et l'intérêt français* (Paris, Flammarion, chap. XIII).
2. Chanteurs qui s'accompagnent de la gusla.

A vrai dire la situation de Raguse était fort singulière. La ville était en principe tributaire des Osmanlis. Mais l'Empereur y entretenait un résident et une compagnie de cent Croates de Senj (Zengg). Au congrès de Karlovci (Carlowitz) en 1699 les intérêts de la République furent défendus à la fois par l'Empire et la Porte. D'après le traité qui suivit (article 9), Raguse confinait aux territoires ottomans et était désormais séparée des possessions vénitiennes en Dalmatie par l'enclave turque de Klek et de la Sutorina. L'histoire de cette enclave est assez curieuse. Au moyen âge elle avait appartenu à la République. La Turquie, en prenant possession de la Sutorina, dut s'engager à n'y établir ni port militaire ni port de commerce. En 1815 un conflit éclata entre la Turquie et l'Autriche, lorsque cette puissance entra en possession de la Dalmatie qui avait fait partie du royaume d'Illyrie créé par Napoléon. Il fut résolu de la façon suivante; le littoral restait à la Turquie; mais la mer appartenait à l'Autriche. Aucun aviso d'aucune nation ne devait accoster le littoral. Au cours de la guerre russo-turque de 1711 la République se trouva dans une situation fort délicate. Elle avait des sympathies de race pour les Russes. Elle était obligée de ménager les Turcs dont elle dépendait.

Elle n'avait pas seulement chez eux des intérêts commerciaux comme l'explique M. de Voïnovitch dans son récent ouvrage; elle jouait un rôle considérable dans la vie catholique du monde balkanique. Elle avait des églises à Belgrade, à Roustchouk, à Nicopoli, à Silistrie, à Babadagh, à Provadia, à Andrinople, à Philippopoli, à Sofia, à Prokouplie, à Novi-Bazar. Par un iradé de 1620 elle avait obtenu la liberté du culte catholique en Herzégovine. Elle exerçait le protectorat sur l'ordre des franciscains en Bosnie. Les intérêts de son commerce et du culte catholique étaient indissolublement liés.

« Cette église, écrivait de Sofia en 1663 un groupe de Ragusains, au Sénat de la République, est la cause de toutes nos affaires sur cette place. Sans elle nous déserterions sous peu de jours avec tous nos compatriotes cette ville, où nous luttons quotidiennement avec les persécutions des Juifs. C'est l'église qui nous empêche de quitter ce marché. »

J'emprunte cette citation au volume de M. Voïnovitch, et j'y

renvoie les lecteurs curieux de connaître le rôle que notre république jouait à ce moment dans le trafic international. Elle entretenait, dit notre auteur, les rapports les plus amicaux avec Alger, Tunis et Tripoli. Elle avait conclu des capitulations spéciales avec les Régences et avec le Maroc. Depuis l'époque de Barberousse jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la République avait profité de son lien tributaire et tout idéal avec la Turquie pour occuper une place à part auprès de trois régences. « Tous les grands corsaires épargnèrent Raguse. Même sous le Directoire, Raguse enverra encore des missions à Tunis et à Tanger. Venise jalouse du commerce ragusain en Afrique voyait d'un mauvais œil cette constante amitié entre la petite République et les souverains bararesques. »

M. Voïnovitch se plaint avec raison de ce que les histoires de France de Michelet à Lavisse ne nomment pas Raguse même en passant. L'œuvre imposante qu'il lui a consacrée la vengera, nous voulons l'espérer, de cet oubli. Il nous fournit des détails intéressants sur les rapports diplomatiques de la République avec la France. Parmi ses représentants les plus distingués figure l'illustre mathématicien Boskovich qui devint opticien de la maison du roi et membre de notre Académie des sciences.

Tout en frayant avec ses voisins orthodoxes, Raguse était restée, même au XVIIIe siècle, d'un catholicisme intolérant. L'éducation de la jeunesse était aux mains des Jésuites. Durant les luttes de la Turquie et de la Russie de 1768 à 1774, la république dut prendre le parti de la Porte. Elle confisqua un navire de guerre construit à Gênes pour les Russes, sous le prétexte qu'il pouvait s'attaquer aux bâtiments ragusains. L'amiral Orlov répliqua en menaçant Raguse d'un bombardement, en exigeant 250,000 ducats d'indemnité, en confisquant cinquante bâtiments ragusains. On envoya un Ranjina à Saint-Pétersbourg pour arranger les choses. Pétersbourg l'adressa à Livourne où résidait Orlov. Raguse dut indemniser l'armateur génois et accepter un consulat russe, autorisé à établir dans sa résidence une chapelle orthodoxe. C'était la première fois que ce culte était toléré dans la cité.

Raguse survécut quelques années à ses deux rivales italiennes Venise et Gênes. Au voisinage de la domination vénitienne se substitua en 1797 celui de l'Autriche désormais établie dans la

Dalmatie et aux bouches de Cattaro. Mais en 1806 l'Autriche dut abandonner la Dalmatie à Napoléon, tandis que la Russie s'emparait des bouches de Cattaro. Au mois d'avril 1806 le général Lauriston entra dans la ville avec 1,500 Français. Elle leur fut disputée par les Russes et les Monténégrins qui firent dans la banlieue de terribles dommages évalués à neuf millions de francs. La ville fut sauvée par l'arrivée du général Molitor. Puis arriva le maréchal Marmont. Il devait être l'exécuteur des intentions de Napoléon. Dans la pensée de l'Empereur, Raguse était destinée à devenir un grand port français. En attendant il en faisait un port militaire. Le Fort Impérial sur la colline dite de Saint-Serge, le Fort Royal sur l'île de Lokrum (italien Lakroma) et un certain nombre de batteries établies sur le littoral mettaient la cité à l'abri d'un coup de main. En attendant leur prospérité future les Ragusains étaient accablés de réquisitions, de contributions et ne savaient à quels saints se vouer. Ils dépêchaient des agents à Paris, à Vienne, à Constantinople. Celui de Paris était un comte[1] Sorgo (en slave Sorkocevic). A propos de ce double nom nous avons à faire une remarque assez importante. En sa qualité de cité maritime sans cesse en rapport avec l'Italie, Raguse apparaissait aux étrangers sous un double aspect, l'un italien nécessité par les rapports perpétuels avec les habitants de la Péninsule et les marins de la Méditerranée, l'autre purement slave réservé à la vie de famille et aussi à la vie littéraire. Nombreux sont les personnages historiques qui nous apparaissent sous ce double aspect. Je citerai au hasard de l'ordre alphabétique les Bozidaric (Bosdari), les Budinic (Budineo), les Bonic (Bona), les Crievic (Cerva), les De Dominis (Gospodnetic), les Drzic (Darsa) les Gradic (Gradi), les Gucetic (Gozza), les Sorkocovic (Sorgo), les Gundulic (Gondola), etc.... Récemment encore un poète ragusain qui fut gouverneur du futur roi de Serbie, Milan, signait tour à tour Medo Pucic et Orsato Pozza.

Évidemment la forme italienne Sorgo était plus accessible au public français que la forme slave Sorkocevic (prononcez Sorkotchevitch). C'est celle qu'a adoptée le négociateur ragusain qui d'ailleurs ne réussit pas dans sa mission. Après la paix de Tilsitt, Napoléon procéda sans beaucoup de formalités à l'annexion de la petite répu-

1. Un certain nombre de Ragusains portent ce titre, bien différents en cela des Serbes proprement dits, chez qui toute aristocratie est inconnue.

blique. Au mois de décembre de l'année 1807 le drapeau ragusain fut amené et remplacé par celui du royaume d'Italie.

Le sénat essaya de protester. Le 31 janvier 1808 il se réunit encore dans son palais; mais il fut dispersé par la force armée qui lui signifia un décret de Marmont proclamant la dissolution de la République. Les canons de la forteresse tournés contre la ville rendaient toute résistance impossible. Au mois de mars suivant Marmont reçut le titre de duc de Raguse. Quelques notables furent internés en Italie. Raguse et sa voisine Cattaro furent incorporés au royaume d'Illyrie créé par Napoléon. Sa flotte marchande dut naviguer sous le pavillon français et à ce titre elle devint la proie des Anglais. Ce fut un terrible désastre pour la cité dont le commerce d'outre-mer constituait le principal revenu.

La République essaya de profiter de la rivalité de la France et de l'Angleterre pour rétablir son indépendance. Au cours de l'année 1813 les Anglais s'emparèrent des îles ragusaines et du village de Cavtat. Le drapeau de la République fut hissé sur cette humble bourgade[1] et salué par la flotte anglaise. D'autre part les paysans, sous la conduite de représentants des familles aristocratiques, d'un Natalic, d'un Caboga, d'un Bunic entreprirent d'accord avec un détachement anglais le siège de Raguse. Au mois de janvier 1814 ils furent appuyés par le général autrichien Milutinovic qui leur amena deux bataillons de Grenzer (soldats des frontières militaires). Le 18 janvier 1814 l'aristocratie déclara rétablir la République et installa un gouvernement provisoire. Le 28 janvier le commandant français le général Montrichard, dut capituler. Les Anglais et les Autrichiens pénétrèrent dans la ville, amenèrent, cette fois d'une façon définitive, le drapeau de la République et le 15 février les Ragusains durent prêter serment de fidélité à l'empereur d'Autriche. Le Congrès de Vienne adjugea la cité à l'Autriche, sans que personne ait songé à réclamer en sa faveur.

1. Cavtat s'appelait en italien Ragusa Vecchia et compte environ un millier d'habitants. C'est la patrie du célèbre jurisconsulte Bogisic qui fut correspondant de notre Académie des sciences morales et politiques.

V

Je parlais tout à l'heure des deux aspects de la vie ragusaine : l'aspect italien pour la vie extérieure et commerciale — sauf dans la Péninsule balkanique où les transactions avaient lieu avec les Serbes et les Bulgares, — l'aspect slave pour la vie intérieure. Comme je le dis plus haut, en faisant les réserves nécessaires pour l'emploi de la langue latine dans les documents diplomatiques ou dans la versification, toute la littérature proprement dite est slave, slave d'alphabet latin, ce qui permet de la rattacher à la famille croate. Les poètes ragusains d'accord avec leurs confrères croates emploient le mot *harvacchi* pour désigner leur langue.

Au moment même où la République allait disparaître, un franciscain patriote, le père Joachim Stulli (1789-1817) éditait un vaste répertoire, *Lexicon latino italico illyricum* dont je possède la partie illyrienne autrement dit croate-italienne-latine. Je dois ce précieux ouvrage à l'obligeance de feu Bogisich qui me l'a rapporté d'un de ses voyages au pays natal. L'ouvrage est précédé d'une introduction latine du piariste (e scholis piis) professeur d'humanité, à Raguse, Appendini.

Notons en passant ce nom d'illyrien que Napoléon allait ressusciter à la vie politique. Notons aussi le panslavisme littéraire d'Appendini, patriote slave très convaincu en dépit de son nom italien. Il déclare dans une longue introduction écrite en latin que l'ouvrage de son confrère sera très utile non seulement à ses compatriotes mais aussi aux Russes, aux Polonais et aux Tchèques et en cela il exagère. Il n'hésite pas à proclamer que cette langue croate a été celle des Thraces, des Macédoniens, des Illyriens, des Scythes, des Gétes, des Daces, des Celto Scytes. Ainsi par cette mégalomanie rétrospective il se console de l'exiguïté de sa patrie ragusaine.

Nous avons un exemple caractéristique de l'intensité et de l'influence du slavisme ragusain daas la personne du consul français Marc Bruère né à Lyon en 1774. Bruère avait été élevé à Raguse où son père passa trente-quatre ans en qualité de consul sans s'initier à la vie réelle du petit peuple chez lequel il était appelé à vivre. Dans ses dépêches il appelle cette ville une bicoque qui n'a nulle

communication avec l'Europe, une terre infectée d'aristocraties, un trou obscur gouverné par d'odieux aristocrates orgueilleux, tenant encore leurs peuples des campagnes sous l'esclavage des temps barbares[1].

Son fils Marc, élevé à Raguse, apprit avec une égale facilité les trois langues en usage sur le territoire de la République, le latin, l'italien et le serbo-croate. Il vécut de la vie nationale, il étudia les poètes dalmates. Il s'assimila tellement aux Ragusains qu'ils slavisèrent son nom sous la forme Bruerovic. Une rue de la ville porte encore aujourd'hui ce nom. Il s'appliqua à célébrer en vers latins, italiens et serbo-croates les événements de la cité. Il épousa tour à tour deux Slaves, une Bosniaque et une Ragusaine. Ses poésies slaves sont tellement indigènes, tellement idiomatiques qu'il est à peu près impossible d'en faire comprendre l'attrait dans notre langue.

La République, pour échapper à la catastrophe qui la menaçait avait expédié en France à titre officiel le comte Anton Sorkocevic qui signait en italien et en français Antonio Sorgo. Cette famille bilingue avait joué son rôle dans l'histoire de la république. Le fameux poète Gundulic avait épousé une Sorkocevic. Au XVIIIe siècle F. Sorkocevic avait traduit en vers la *Psyché* de Molière. Un père franciscain Sorgo Bobali, qui mourut évêque en 1800, avait été chargé de négociations délicates auprès de la cour de Versailles. Pierre Sorkocevic (1749-1826) fut tout ensemble théologien et poète. En cette qualité il est particulièrement célèbre par la restitution de deux chants qui manquent dans l'épopée nationale de Gundulic l'*Osmanide*. Sorgo Antoine nous touche de plus près. Il aurait représenté à Paris les intérêts de sa république. Dans une publication qui n'est pas marquée d'un esprit bien critique, les *Lettres Slaves* de feu Christian Ostrowski (Paris, Amyot, 1857), je trouve un morceau qui lui est dédié, une lettre sur Adam Mickiewicz ses œuvres et son cours de littérature slave au collège de France. Le morceau est daté de décembre 1840; il est dédié à M. Sorgo *ancien ministre* de Raguse et accompagné d'un sonnet italien en réponse à Christian Ostrowski. Notez que Sorgo répond en italien. S'il l'avait

1. Cité par M. Voïnovitch, p. 203 de son intéressant ouvrage. Notons que ces dépêches sont datées de nivôse an IV, de thermidor an IV, c'est-à-dire d'une époque où l'aristocratie n'était guère à la mode dans notre pays.

fait dans sa langue maternelle, Ostrowski ne l'aurait certainement pas compris. Les sentiments qu'il exprime dans ce sonnet prouvent quel attachement Sorgo avait gardé pour sa nationalité slave.

D'istesso sangue in te un germano io scorgo,
D'un duole istesso al par di te son gramo
El al par di te col canto all'etra io.

SORGO.

Je vois en toi un frère du même sang; je suis affligé du même deuil que toi, et, comme toi, par le chant je m'élève au ciel.

Pour se consoler Sorgo essaya de faire connaître aux Français l'histoire de ses compatriotes. Il fut membre de cette *Académie celtique* d'où est sortie la Société des antiquaires de France, dont il devint membre honoraire le 9 janvier 1828.

Il lut en 1808 devant l'Académie celtique un mémoire sur *la langue et les mœurs des peuples slaves*. Ce travail nous semble aujourd'hui un tissu d'absurdités. Mais il atteste la fidélité de l'auteur aux traditions slaves de sa patrie. On lui doit encore des travaux sur la littérature et l'histoire de Raguse qui sont aujourd'hui à peu près introuvables. On ignore quand il est mort et où reposent ses restes.

Sous la domination autrichienne Raguse, devenue simple sous-préfecture, n'a cessé d'avoir un rôle international. L'élément slave y a été plutôt renforcé par l'immigration d'habitants de l'Herzegovine. A dater du jour où la vie constitutionnelle s'est développée en Autriche l'élément slave y a joué son rôle. Elle a pris part au renouveau illyrien. Elle est entrée en rapports littéraires ou politiques avec Agram, Belgrade et Prague. Elle a fourni récemment un gouverneur au prince de Serbie, un ministre au roi de Monténégro, des professeurs à l'université d'Agram. Elle publiait naguère une revue *Slavinac* (le slave) dont le nom dit assez les tendances. Dans une Illyrie reconstituée, quel que doive être son nom, elle est prête à jouer un rôle digne de son glorieux passé.

LOUIS LEGER,
Membre de l'Institut.

1. La perte de l'indépendance nationale.

UN PROJET DE RÉFORME
DE LA CHAMBRE DES LORDS

Lord Bryce a remis récemment au Premier Ministre son rapport sur les travaux de la Commission constituée le 25 août 1917 pour étudier la réforme de la Chambre des Lords. Ce rapport affecte la forme d'une lettre adressée au chef du cabinet britannique et suivie de quelques tableaux et résumés très brefs. Le tout constitue un Livre blanc de 24 pages[1]. Les presses officielles en publient souvent de plus volumineux. On en verra rarement de plus considérable. Ces quelques feuilles de papier portent des propositions décisives. La réforme de la Chambre des Lords en sortira-t-elle? Bien des circonstances nous inclineraient à le croire. Même si la revision constitutionnelle ne résulte pas à bref délai des travaux de la Commission, la question est au point, et l'on voit s'ouvrir les avenues par lesquelles, tôt ou tard, la réforme s'acheminera. Ces 24 pages de papier officiel sont donc un document historique considérable[2].

La Commission nommée par le Premier Ministre était composée de trente membres, quinze commoners et quinze membres de la Chambre haute. Elle fut présidée par l'un de ces derniers, le vicomte Bryce.

Lord Bryce est actuellement une des personnalités politiques de premier plan du Royaume-Uni. Il joint à l'expérience consommée de l'homme d'État une science immense d'érudit. Il a étudié la politique dans les livres et sur la vie même. Pour écrire son *Saint-Empire romain germanique*, il a fouillé des bibliothèques, et pour composer sa *République américaine*, il a été vivre au milieu d'elle. Il possède la sagesse qu'on puise à la lecture des grands auteurs, et le sens pratique qu'on n'acquiert qu'au contact des hommes. Son regard a

1. Cd. 9038.

2. Dans la séance de la Chambre des Lords du 4 juillet dernier, Lord Curzon, le Président du Conseil, répondant à une question de Lord Crewes, déclara que le gouvernement n'estimait pas possible de présenter actuellement un projet de réforme aux débats du Parlement.

dépassé depuis longtemps le rayon limité de la politique courante. Il suffit de lire ses récentes adresses présidentielles à l'Académie britannique pour s'en convaincre. Il dépasse également les frontières de l'Angleterre. Amérique du Nord, Amérique du Sud, Australie, France, Lord Bryce a visité, observé tous ces pays; il en a rapporté des informations précises; il y a trouvé des exemples dignes d'être médités. Nous ne sommes pas dans le secret des délibérations de la conférence qu'il vient de présider, mais tout nous permet de croire que sa forte personnalité a exercé sur ses collègues une grande influence. Nous pourrons, au cours de cette étude, discerner les traces de celle-ci. Il faut que nous en soulignions dès maintenant le trait essentiel, qui marque profondément l'œuvre de réforme : pour la première fois, dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, apparaissent le principe posé *a priori*, le dessein d'une transformation méthodique et logique, la volonté de couper net, la résolution de construire tout de neuf. Ce n'est point une atmosphère purement anglaise qui emplissait la salle de la conférence. Il y passait des courants d'idées venus de loin. Il n'est point téméraire de penser qu'ils y furent surtout amenés par l'homme qui, depuis longtemps, dans le monde entier, les observe d'un œil si perspicace.

*
* *

Dès ses premières lignes, le rapport de Lord Bryce pose la question sous le jour que nous venons d'indiquer. Il parle des « problèmes » qu'il fallait résoudre : « Nous devions adapter une institution ancienne à de nouveaux besoins en l'accommodant à un système qui se présente dans de nouvelles conditions.... Nous avons dû, en particulier, assumer la tâche délicate de déterminer, pour une seconde Chambre, une base différente, quant au type et à la composition, de celle de l'assemblée populaire, en y introduisant d'autres éléments, qui soient complémentaires de ceux qui donnent son caractère à la Chambre des Communes. Il n'était pas moins difficile de concilier les attributions et les pouvoirs respectifs des deux assemblées, en dotant la seconde Chambre d'une autorité suffisante pour lui permettre d'exercer une influence modératrice dans la conduite des affaires nationales, sans lui donner une force d'arrêt qui bloque la

machine gouvernementale ou induise la Chambre à rechercher les controverses dans le seul but d'affirmer son autorité personnelle. »

Ces principes posés, les membres de la Conférence commencèrent leurs travaux en recherchant dans quelle mesure ils étaient d'accord sur les trois questions essentielles que voici : 1° les attributions qui doivent appartenir à une seconde Chambre : 2° les éléments dont elle doit être composée : 3° la place qu'elle doit occuper dans la Constitution. Ils constatèrent leur accord sur les points suivants :

A. *Fonctions convenables à une seconde Chambre.* — Ce sont : 1° L'examen et la revision des bills émanant de la Chambre des Communes. — Cette attribution est devenue plus nécessaire que jamais depuis que, en mainte occasion, durant les trente dernières années, cette dernière a dû adopter une procédure limitant les débats;

2° L'initiative de bills relatifs à des questions qui ne soulèvent pas de débats de principes, et qui peuvent passer plus aisément aux Communes s'ils ont été discutés à fond et amenés à maturité avant de leur être soumis;

3° L'opposition, pour le passage d'un bill, d'un délai suffisant, sans plus, pour permettre à l'opinion du pays de se manifester clairement sur son compte;

4° La discussion libre et approfondie de questions capitales, comme celles de la politique extérieure, au moment où la Chambre des Communes peut être absorbée au point de ne pouvoir s'y consacrer.

B. *Éléments constitutifs de la seconde Chambre.* — Elle devrait être composée : 1° De personnes qui aient acquis de l'expérience dans les divers services publics : justice, gouvernement local, administration centrale, Parlement : ou qui possèdent une connaissance spéciale des questions agricoles, économiques, financières, pédagogiques, navales ou militaires, ou des questions dites impériales, telles que celles qui concernent les affaires étrangères et les Dominions d'au delà les mers;

2° De personnes qui, tout en pouvant siéger avec succès dans une seconde Chambre, n'auraient pas la vigueur physique nécessaire pour supporter la fatigue d'une candidature à la Chambre des Communes, ni de la participation aux travaux de celle-ci;

3° D'une certaine proportion de personnes qui ne soient pas hommes

de parti déterminés, mais d'une tournure d'esprit qui leur permette de considérer les problèmes politiques avec calme et avec une liberté relative de jugement. « Aucune assemblée ne peut échapper à l'esprit de parti, mais les excès de cet esprit peuvent être modérés par la présence d'un bon nombre de membres qui ne lui obéissent pas. »

C. *Place de la seconde Chambre dans le système constitutionnel.* — Tous les membres de la Conférence convinrent qu'une seconde Chambre ne devait pas posséder des pouvoirs égaux à ceux de la Chambre des Communes, ni tenter de se poser en rivale de cette Assemblée. Elle ne doit pas, en particulier, avoir le droit de faire ou de défaire les ministères, ni jouir de l'égalité des droits en matière financière.

Toutes les précautions possibles devraient être prises pour empêcher que, dans la seconde Chambre réformée, un groupe d'opinions politiques ait des chances de s'assurer une prédominance certaine et durable, et pour que la Chambre soit composée de telle sorte qu'elle ne puisse être soupçonnée d'agir dans un esprit de parti.

La seconde Chambre devrait s'attacher à discerner l'opinion et les vues de la nation, admettre sa propre responsabilité vis-à-vis du peuple, en ne cherchant point à s'opposer à la volonté de ce dernier, mais seulement à comprendre et satisfaire celle-ci quand elle est exprimée clairement.

Elle devrait posséder l'autorité morale qu'une assemblée puise dans la valeur personnelle de ses membres ; elle devrait s'efforcer, en usant de cette autorité, d'éclairer et d'influencer la nation par ses débats ; elle devrait faire admettre par le peuple sa capacité de réclamer, le cas échéant, un nouvel examen des mesures importantes sur lesquelles l'opinion nationale n'aurait pas été clairement constatée.

Ces principes une fois posés, la Conférence jugea bon de proclamer son respect pour la tradition et son désir de lui rester fidèle. Le rapport le constate en un paragraphe assez bref, et auquel il donne peu d'écho dans la suite.

***

Des trois points déterminés au début, c'est le second, relatif à la composition de la Chambre, qui retint le plus longtemps l'attention

de la Conférence, et qui souleva dans son sein les plus vifs débats.

Le souci de maintenir le lien de la tradition entre la Chambre des Lords et la future seconde Chambre conseillait de recruter au moins une grande partie de cette dernière dans la pairie actuelle. Cette tendance se heurta à un principe. (Remarquons une fois de plus la place que tiennent les principes dans toute cette affaire.) La majorité de la Conférence estima que, pour que la seconde Chambre fût forte, elle devait satisfaire à trois conditions : 1° avoir l'autorité populaire derrière elle; 2° être ouverte à tous les sujets britanniques; 3° être en contact avec les pensées et les sentiments de la nation. Elle ne s'arrêta pas non plus à un projet d'électorat et d'éligibilité censitaires. Elle écarta le système de la nomination par la Couronne, qui ne donnerait au pays aucune garantie de capacité dans les personnes choisies et qui permettrait trop aisément au Ministère de récompenser des services de parti. Elle étudia de plus près le système de l'élection directe.

Les partisans de l'élection directe, par les mêmes électeurs qui nomment les députés aux Communes, invoquaient un sérieux argument : homogénéité de la Chambre ainsi élue, qui serait responsable directement devant le peuple, et forte de la volonté de celui-ci. — Les opposants objectèrent qu'une seconde Chambre nommée par les mêmes électeurs que les Communes deviendrait fatalement la rivale de celles-ci, réclamerait le partage des attributions financières, et s'en prendrait aux ministères. La seconde Chambre deviendrait une doublure de l'assemblée populaire; elle serait composée de la même manière. Dès lors, ou bien elle ne renfermerait que des personnalités de second plan, ou bien, la plus grande durée du mandat aidant, elle attirerait les plus éminentes et deviendrait le corps législatif prépondérant. Les circonscriptions électorales, plus vastes que celles des Communes, tomberaient plus aisément sous le contrôle des partis. Les frais d'élection plus considérables y favoriseraient les candidats opulents. Pour toutes ces raisons, le système de l'élection directe fut écarté.

La Conférence passa alors à l'étude des modes d'élection indirects.

On proposa de confier le choix des membres de la seconde Chambre aux corps locaux, conseils de Comtés, de county-boroughs, et d'autres circonscriptions locales, ou à des délégués de ces corps. Ce

projet souleva une objection invincible : il présentait le gros inconvénient d'introduire les luttes de partis dans les élections de nombreux corps locaux qui y ont échappé jusqu'à présent et de l'augmenter dans les autres.

Les administrations locales étant écartées, et le principe de l'élection au second degré restant fermement posé, on ne pouvait plus guère songer, pour élire la seconde Chambre, qu'à la Chambre des Communes elle-même. C'est donc vers elle que la Conférence se tourna. Ici encore, elle hésita entre deux systèmes : l'élection en assemblée plénière, ou le classement des députés-électeurs en groupes locaux. Le premier système ferait tourner l'élection en une lutte de partis, dans laquelle on considérerait plus les engagements ou les services politiques des candidats que leur valeur réelle. Le classement des membres de la Chambre des Communes en groupes représentant de vastes régions du pays atténuerait ce danger. Les députés composant chaque groupe devront connaître les hommes les mieux qualifiés pour représenter les besoins et les tendances de la région à laquelle ils appartiennent eux-mêmes; en les élisant ils sentiront mieux leur responsabilité envers leurs propres électeurs qu'ils ne le feraient dans un scrutin de la Chambre entière. La Conférence se décida finalement pour ce mode d'élection, huit de ses membres, dont sept lords, y restant opposés et demandant l'inscription de leur opinion au procès-verbal.

La Chambre réformée serait, en définitive, composée, pour la Grande-Bretagne[1], de 246 membres élus par le procédé qui vient d'être indiqué.

Les 246 sièges seraient attribués à treize circonscriptions électorales, dont le découpage sur le territoire n'a pas donné peu de peine à la Conférence. Il fallait, en effet, déterminer des groupes géographiques homogènes, restreints en nombre, respectant les limites des comtés, et à peu près égaux en population. L'adoption du système de la représentation proportionnelle exigeait que, lors de chaque élection, chaque groupe eût à pourvoir au moins à cinq sièges; l'Assemblée devant être renouvelée par tiers, chaque groupe devait donc se voir attribuer au moins quinze sièges.

1. Le nombre des membres attribués à l'Irlande et leur mode d'élection sont réservés en attendant le règlement des questions touchant à la représentation de l'Irlande à la Chambre des Communes.

*
* *

La très grande majorité de la Chambre réformée devant être ainsi désignée par un mode de suffrage tout nouveau, la Conférence s'attacha à marquer la « continuité historique » avec l'ancienne Chambre des Lords. Elle obéissait en cela à deux considérations : « Le respect qu'il est désirable que la nation témoigne à la seconde Chambre sera d'autant plus grand que celle-ci apparaîtra comme une ancienne institution transformée conformément aux vues et aux sentiments du temps, plutôt que comme une création toute neuve » ; en second lieu, la Chambre actuelle renferme des capacités qu'il est souhaitable de garder au service du pays. Le « principe de continuité » exigeait de même qu'un certain nombre de pairs spirituels fussent également maintenus. En conséquence, la Conférence proposa de constituer dans l'Assemblée nouvelle une section de 81 membres, qui seraient désignés par un comité mixte des deux Chambres du Parlement, composé de cinq membres de chaque assemblée. Les cinq commoners seraient désignés au début de chaque Parlement et pour sa durée par le speaker, et les cinq représentants de la seconde Chambre seraient élus, pour le même temps par le Committee of Selection de la Chambre des Lords pour la première élection et de la Chambre réformée dans la suite. A la première élection, les 81 sièges de cette section devront être réservés à des membres actuels de la pairie. A la seconde et à la troisième élection, c'est-à-dire quatre et huit ans plus tard, la moitié seulement des vacances seront réservées à des Pairs. Aux élections suivantes, le choix du comité mixte pourra se porter sur d'autres personnes, à la condition que le chiffre des Pairs siégeant dans l'Assemblée ne tombe pas au-dessous de 30.

Les membres de la seconde Chambre de l'une et l'autre catégorie seraient élus pour douze ans, et renouvelables par tiers tous les quatre ans. La Conférence attend, de ce système les avantages suivants : 1° la seconde Chambre, tout en n'étant pas modifiée dans son ensemble par une poussée momentanée de l'opinion populaire, sera maintenue en contact permanent avec cette opinion dans des conditions que ne permettrait pas un mandat viager ; 2° elle comptera toujours un nombre considérable de membres qui auront acquis, par un service suffisamment long, l'expérience des affaires.

Pour la nomination de la première Chambre réformée, la Conférence préconise le système suivant :

1° Un tiers de la section de la Chambre à la nomination des Communes serait élu par la Chambre des Communes actuelle et pour quatre ans ;

2° Le deuxième tiers serait élu par la prochaine Chambre des Communes et pour huit ans ;

3° Le troisième tiers serait élu pour douze ans, par le comité mixte des deux Chambres chargé déjà de désigner les 81 pairs maintenus dans la nouvelle Assemblée.

La Conférence s'est prononcée en outre en faveur du maintien dans l'Assemblée, aussi longtemps qu'elle continuera à exercer les attributions judiciaires actuellement conférées à la Chambre des Lords, et en qualité de membres *ex officio*, des Pairs légistes qui siègent en vertu des Appellate Jurisdiction Acts de 1876 et de 1887. Il en serait de même pour le Lord chancelier, et pour les anciens Lords chanceliers qui prendraient part au travail judiciaire de la Chambre. Enfin, quant aux princes de la maison royale, qui ont, en pratique, depuis plusieurs générations, cessé de prendre part aux débats de la haute Assemblée, la Conférence estima qu'il fallait maintenir la tradition en appelant les fils et les petits-fils du souverain à siéger dans la seconde Chambre.

*
* *

Les attributions législatives de la seconde Chambre retinrent surtout l'attention de la Conférence sur un point, mais ce point était capital : « Il est universellement reconnu que les bills purement financiers relèvent de la compétence des seules Communes et ne peuvent être ni repoussés ni amendés par la seconde Chambre. Mais qu'est-ce qu'un bill purement financier ? »

Une mesure présentée aux Communes sous la forme d'un bill de finance peut avoir, pour le pays, les conséquences économiques, sociales et politiques les plus graves. Si l'on veut que la seconde Chambre remplisse sa fonction constitutionnelle, on ne peut soustraire à sa connaissance des projets de loi de cette nature. Dès lors se pose cette question : Comment distinguer les bills purement

financiers, réservés à la compétence des Communes, des autres bills qui, tout en étant financiers dans une certaine mesure et pour certains objets, sont plus importants encore par les conséquences non financières qu'ils peuvent entraîner, et doivent, par conséquent, être soumis au contrôle de la seconde Chambre?

La Conférence chercha longtemps une définition satisfaisante des bills de cette nature, et vainement. Elle constata que cela était question d'espèces, et que la seule manière de régler le sort de ces bills douteux était de les soumettre à l'examen d'un Comité mixte permanent des deux Chambres. Elle conseilla donc de confier le soin de juger ces questions, en dernier ressort, à un *Finance Committee*, composé de sept membres au plus de chaque assemblée, désignés à la réunion de chaque Parlement.

C'est encore au système du Comité mixte que la Conférence a eu recours pour assurer le règlement des conflits législatifs qui pourront s'élever entre les deux assemblées. Dans ce but, elle propose de constituer, lors de la réunion de chaque Parlement, un Comité de conférence permanent (Standing Conference Committee) composé d'un petit nombre des membres les plus expérimentés et les plus estimés de chaque assemblée, vingt environ pour chacune d'elles, désignés par l'assemblée elle-même, auxquels viendraient se joindre, pour l'étude de chaque affaire spéciale, quelques autres membres, particulièrement compétents dans la question, que chaque assemblée désignerait encore, sans pouvoir dépasser le nombre de dix, de telle sorte que le chiffre total des membres du Comité ne soit jamais supérieur à soixante. Ce Comité ou Conférence libre (Free Conference) aurait pour mission de reprendre les projets de lois sur lesquels les deux Chambres seraient en désaccord, soit en cherchant un compromis entre les rédactions opposées, soit en élaborant un projet entièrement nouveau. Le texte arrêté serait soumis aux Chambres, et au cas où elles l'adopteraient, deviendrait loi. Si, au contraire, le bill élaboré par la Conférence libre se heurtait à l'opposition d'une des assemblées, il serait renvoyé à la Conférence, qui le remettrait à l'étude au cours de la session suivante. Deux hypothèses seraient alors possibles :

1° La Conférence, après avoir de nouveau discuté le projet, le renverra aux deux Chambres dans la forme qu'elle avait arrêtée

précédemment. En pareil cas, les deux assemblées pourront adopter simultanément le texte, qui de ce fait deviendra loi, ou elles le repousseront toutes les deux, ou la Chambre des Communes le repoussera, et dans ces deux cas, le projet succombera; si, au contraire, les Communes seules le votent, il deviendra loi, à la condition d'avoir été adopté par la Conférence à une majorité d'au moins trois voix.

2° La Conférence ne pourra pas se mettre d'accord sur le texte ancien. Dans ce cas, le bill échouera.

*
* *

La Chambre des Lords actuelle compte environ 600 membres, qui, à l'exception d'une vingtaine de pairs spirituels et de quelques pairs légistes, siègent tous en vertu d'un droit héréditaire. C'est une assemblée essentiellement aristocratique. Les pairies qui y donnent accès ne sont pas toutes fort anciennes; elles sont même, pour la plupart, d'origine assez récente. Sur 571 ayant siège en 1917, 377 avaient été créées depuis 1801[1], dont 121 depuis 1901. Aristocratie de race pour une part relativement minime, aristocratie d'argent pour une bien plus grande part, aristocratie de talent dans une proportion non négligeable, la pairie rassemble dans les murs somptueux et austères de la Chambre haute les plus remarquables des grands succès de carrière de chaque génération. A côté du noble de vieille race, vous y avez vu lord Kitchener, qui fut un grand militaire, vous y voyez lord Morley, écrivain de talent, directeur de journaux, homme d'État, lord Bryce, historien, philosophe politique et ancien ambassadeur; vous y trouviez encore hier un grand colonisateur comme lord Strathcona, un grand homme d'affaires comme lord Ronddha. Ch. Kingsley prétendait que la Chambre des Lords représentait « toutes les cuillers d'argent du royaume ». Elle est actuellement autre chose que cela : c'est une assemblée où quelques talents remarquables se mêlent à des incapacités noblement distantes.

1. Sur ces 571 pairies, 4 datent du XIIIe siècle, 4 du XIVe, 11 du XVe, 16 du XVIe, 58 du XVIIe, 121 du XVIIIe. Certaines des pairies les plus anciennes ont été relevées d'*abeyance* à une date relativement récente et n'ont qu'un rapport lointain de filiation avec la pairie originaire.

Je disais tout à l'heure que les murs de Westminster renferment cette fleur de la nation anglaise. Cela n'est pas tout à fait exact. Elle ne s'y assemble presque jamais en masse. Le grand reproche que l'on fait à cette aristocratie, c'est de négliger sa fonction politique, de se tenir à l'écart de la vie nationale. Pendant longtemps, la salle des séances de la haute Assemblée est restée presque vide. Des débats sans chaleur y attiraient à peine quelques membres qui, dans l'ombre de la vaste pièce, semblaient presque des ombres. C'était au temps où l'Angleterre était gouvernée par des cabinets conservateurs où siégeaient quelques-uns des membres les plus éminents de la Chambre des Lords, et qui avaient toutes les sympathies de celle-ci. Sympathies qui n'étaient pas seulement platoniques. Les gouvernements conservateurs y puisaient une grande force. Leurs partisans disaient au peuple : « Votez pour nous. Nos projets sont peut-être moins vastes, moins alléchants, moins prometteurs que ceux de nos adversaires libéraux ; mais ils ont un grand avantage sur eux : bien vus de la Chambre des Lords, ils y passeront aussi aisément qu'aux Communes et deviendront lois, tandis que les autres iront se briser sur l'opposition des Lords et laisseront vos espérances déçues. » L'argument était juste et porta longtemps. A cette époque, les lords se dérangeaient peu pour discuter des projets approuvés d'avance. La haute Assemblée somnola de la sorte pendant de longues années. C'était un château de la Belle au bois dormant en pleine constitution anglaise. La continuité et la durée des gouvernements conservateurs prolongèrent le sortilège. L'arrivée des radicaux au pouvoir en 1906 rompit le charme.

Dès 1907, la lutte éclata, violente, incessante, entre les Communes radicales et la Chambre haute tirée brutalement de sa quiétude. Bill sur l'enseignement, bill sur la consommation de la bière, questions financières, tout y fut prétexte. On les vit alors siéger, nombreux, ces Pairs jadis si lointains. On appela *backwoodsmen*, hommes des bois, ceux qui vinrent ainsi, après de longues années d'indifférence, se grouper en majorités compactes contre les projets de MM. Campbell-Bannerman, Asquith et Lloyd George. Le cabinet libéral-radical sentit alors l'étonnante puissance d'attraction exercée par l'idée conservatrice sur cette aristocratie. Dans les scrutins de la haute Assemblée, il ne retrouvait pas toujours les voix des pairies qu'il

venait tout récemment de créer, non sans libéralité[1]. On comprit alors que les temps étaient accomplis. Lord Iddesleigh avait dit un jour : « La Chambre des Lords serait parfaitement intolérable si elle était aussi puissante en réalité qu'elle l'est en apparence. » On sentit qu'elle était désormais en porte-à-faux dans les institutions : trop forte d'une tradition désuète; très faible, faute d'un point d'appui sur l'opinion publique. Depuis longtemps on la jugeait sévèrement. Désormais, on la condamna. On n'en était plus au temps où lord Salisbury disait que les « Pairs traitaient la politique sur un ton de bonne humeur indifférente », et où sir William Harcourt prétendait qu'il y avait deux institutions qu'on ne pouvait ni supprimer, ni amender : la Chambre des Lords et la Papauté. On ne regardait plus la Chambre de l'œil admiratif et convaincu dont on contemple un monument ancien, un peu ruineux, mais de belles lignes, en se résignant, pour la cause de l'esthétique, à recevoir de temps en temps un moellon sur la tête. Lord Bryce, qui travaille aujourd'hui d'une main si ferme à sa réforme, dénonçait déjà avec véhémence une assemblée « composée d'une quinzaine de personnalités éminentes et d'autant d'hommes de capacité moyenne qui siègent régulièrement, et d'une multitude de personnalités sans distinction qui y paraissent rarement et ne prennent pas part aux délibérations[2] ». Certains membres de la Pairie eux-mêmes comprenaient la nécessité d'une transformation. Ils la proposèrent au plus fort du débat avec les Communes. Ils eussent préféré une réforme de fond au *Parliament Act* qui, en laissant à l'Assemblée son antique apparence, la dépouilla brutalement de son autorité législative. Voici le moment venu où l'apparence antique doit à son tour disparaître.

*
* *

Résumons les dispositions que propose la Conférence pour l'organisation de la seconde Chambre. Et notons d'abord ce terme, constamment employé dans le rapport, de préférence à tout autre : seconde Chambre, cela met la nouvelle Assemblée à sa place dans la Consti-

1. 4 en 1907, 6 en 1908, 4 en 1909, 11 en 1910, 19 en 1911, soit 44 en 5 ans.
2. *American Commonwealth*, I, 121.

tution. Le titre de Chambre des Lords est écarté de parti pris; le terme de haute Assemblée, que la courtoisie accorde souvent en France à notre Sénat, n'est pas employé une seule fois.

Tous les membres de la Chambre des Lords actuelle sont d'abord mis hors de l'Assemblée. Quelques-uns y rentreront peut-être tout à l'heure, mais en bien petit nombre, et sans doute pour peu de temps.

La nouvelle Assemblée sera composée :

1° De 246 membres élus pour douze ans par les représentants à la Chambre des Communes, groupés par circonscriptions territoriales.

2° De 81 membres élus pour douze ans également par un Comité mixte permanent des deux Chambres.

Tous les membres de l'Assemblée seront renouvelables par tiers tous les quatre ans.

Les 81 membres du second groupe devront être choisis d'abord parmi les membres de la Pairie actuelle. Au bout de douze ans, il ne sera plus réservé à celle-ci que trente sièges dans l'Assemblée.

La seconde Chambre aura une compétence législative limitée dans le temps. Un bill amendé par elle sera soumis à l'étude d'une Commission mixte des deux Assemblées, qui arrêtera un texte nouveau. Si au cours de la session suivante, ce texte, adopté dans la Commission à la majorité d'au moins trois voix, obtient l'assentiment des Communes, il deviendra loi en dépit de l'opposition de la seconde Chambre. — En matière financière, c'est encore une commission mixte qui, en décidant si un projet est essentiellement ou accessoirement financier, doit en conséquence être soustrait ou soumis à l'étude de la Chambre.

La réforme est radicale. Elle n'est pas seulement politique : elle entraîne ou poursuit des conséquences sociales considérables. Elle tend à donner à la Constitution anglaise tout entière un caractère nouveau.

***

Que la réforme soit radicale, cela saute aux yeux dès le premier examen. La Conférence a pu témoigner, par instants, de son respect de la tradition, que le rapport rappelle en quelques phrases, elle n'en supprime pas moins, d'un seul coup, deux des trois « États »

du Royaume. Car les lords ne sont point actuellement autre chose. Lorsque, en 1867, lord Stanhope proposa à la Chambre des Lords d'abolir le vote par procuration, Disraëli rédigea, à la demande de lord Malmesbury, un mémoire dans lequel il constatait que « la Constitution de ce pays comporte une monarchie contrôlée par l'autorité collective des États du Royaume. Un État est un ordre politique investi de certains privilèges dans l'intérêt public. Il y a trois États : les lords spirituels, les lords temporels et les Communes.... » Conception antique sans doute, et désuète, mais qui n'a pas perdu encore toute valeur dans tous les esprits anglais. Ceux qui lui restent fidèles cherchent, dans le maintien en puissance politique des deux États aristocratiques, le frein nécessaire à une Constitution que tant de forces puissantes poussent à la démocratie. A leurs yeux, abolir ou affaiblir la Chambre des Lords, c'est mettre la nation à la merci d'une Chambre des Communes omnipotente, c'est-à-dire « de l'arbitraire le plus affreux qui ait jamais existé dans le monde ». La démocratie moderne, disent-ils encore, oublie les leçons du passé : le 17 mars 1649 le long Parlement abolit la Royauté; le 19, la Chambre des Lords. Conséquence : les Communes, omnipotentes, refusèrent d'abandonner le pouvoir. — M. Balfour fut un des premiers à dénoncer le « complot de la Chambre unique », dirigé bien plus contre les droits du peuple que contre les privilèges des lords.

La Conférence a cherché le moyen terme entre les deux extrêmes : Elle ne prétendait pas maintenir le privilège politique des anciens États du Royaume. Elle ne tenta pas non plus d'annihiler complètement la seconde Chambre. Elle avait été constituée pour « réformer ». Elle prit le mot à la lettre, en recherchant une réforme qui fut complète, profonde, basée sur des principes. Finalement, sous prétexte de réformer, elle transforma.

Elle partit des principes. De là un procédé *a priori* bien nouveau dans l'œuvre constitutionnelle anglaise. Nous trouvons ici à peine une trace de l'antique souci britannique de lier fortement l'avenir au passé en touchant le moins possible aux institutions traditionnelles, en élaguant respectueusement l'arbre séculaire, sans toucher aux branches maîtresses. Le souci n'est visible ici que dans quelques phrases, que les conclusions du rapport démentent presque aussitôt.

La Conférence pose des questions : Comment assurer à la nouvelle

Assemblée l'appui du sentiment populaire? Comment la rendre sensible à celui-ci? Comment l'ouvrir aux hommes de mérite? Comment en faire l'exécutrice avisée, réfléchie, des volontés nationales essentielles et profondes? Comment la soustraire aux influences des partis? Comment concilier son action avec celle de la Chambre populaire? Comment l'organiser comme un frein sûr, souple et ferme, qui modère le mouvement de la machine politique, sans jamais l'enrayer brutalement? — Ceci est la méthode cartésienne de la table rase. Et on en voit immédiatement les conséquences : les quinze lords et les quinze commoners assemblés pour étudier la réforme de la Chambre des Pairs, une fois lancés dans cette voie, ayant fait abstraction de l'institution actuelle, ne l'ont plus jamais retrouvée dans la suite de leurs discussions. Parti de l'*a priori* et engagés dans le débat théorique, ils y sont demeurés. On ne fait pas au rationalisme sa part. Ici il a tout envahi. C'est peut-être un signe des temps que de voir avec quelle aisance il s'étale et l'indifférence à peine voilée de dédain avec laquelle il écarte le privilège traditionnel. Il est très fort, en effet, fort de toute la puissance du principe sur lequel il s'appuie : la volonté populaire.

La réforme proposée est radicale parce que les solutions données à toutes les questions qu'elle posait vont dans le même sens : la volonté populaire doit être obéie. Rien ne peut prévaloir contre elle. La seconde Chambre doit contenir des capacités, cela est entendu, mais ces talents doivent, par l'élection, demeurer en contact avec l'opinion. Et comme il faut dans l'Assemblée des talents, et comme il est nécessaire que ces talents soient désignés par l'élection, voici presque tous les Pairs mis dehors sans plus de cérémonie. Ces capacités, ces expériences doivent être consultées sur toutes les affaires d'intérêt réellement national, mais comme rien ne peut tenir contre la volonté populaire clairement, fermement exprimée, en cas de divergence d'opinion avec la seconde Chambre, l'opinion de celle-ci, qui représente directement le peuple, est assurée de l'emporter sans grande peine et à bref délai.

Le mode d'élection de la Chambre est inspiré du même principe. Nommée directement par le peuple, elle serait trop puissante. On a vu comment divers modes d'élection indirecte furent successivement écartés pour aboutir à l'élection par les membres de la

chambre des Communes. Voici donc la seconde Chambre émanant du même suffrage que la première, mais par l'intermédiaire de celle-ci, et par des élections partielles. La volonté de tempérer la vigueur de la poussée populaire, en lui laissant l'impulsion, paraît ici bien évidente. Quels seront les résultats d'un pareil mode de nomination? Laissons de côté les hypothèses vaines, pour noter seulement deux observations :

L'élection des membres de la seconde Chambre par ceux de la première ne semble pas devoir assurer le choix des capacités que la Conférence voudrait y voir siéger. En vertu de l'influence des milieux, il est fort probable que les Communes enverront à la seconde Chambre des hommes de leur monde, pourvus sans doute d'une expérience respectable, mais désignés plus souvent par leurs convenances personnelles ou par des services de parti, que par des talents hors de pair. Nous connaissons bien, en France, cette influence du milieu qui, depuis 1879, a fait choisir le Président de la République et fort souvent les sénateurs parmi les parlementaires. La Conférence a senti la contradiction latente dans le régime qu'elle préconise, et l'avoue en s'en excusant[1]. Mais la contradiction reste.

Le point d'interrogation posé au sujet de l'élection des membres de la seconde Chambre par ceux de la première, se double d'un autre bien plus grave. Le premier tiers des membres de l'Assemblée sera nommé, si le projet de réforme aboutit, par les Communes actuelles. Nous savons quelles elles sont. Le second sera élu par la prochaine Chambre, élue elle-même par un suffrage qu'une récente réforme, accomplie, celle-ci, et certaine, vient d'étendre formidablement en l'accordant à tous les sujets britanniques du sexe mâle, et à bon nombre du sexe féminin[2]. Et désormais ce seront les élus de ce suffrage qui procéderont à la nomination des sénateurs. De cette inconnue sortira une autre inconnue. Impossible de prévoir leur apparence et leur valeur. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'elles viendront du plus profond de la nation.

A-t-on jamais vu, à aucune époque, l'Angleterre tenter une réforme aussi méthodique et radicale d'un grand corps constitutionnel? — Les Communes ont constamment grandi en importance par le déve-

1. P. 18.
2. Representation of the People Act, 1918.

loppement graduel de leurs attributions fondamentales. L'extension de l'électorat, qui a porté lentement la masse de la nation au centre de l'organisme politique, a été de même le résultat d'une sorte de croissance naturelle. La Couronne a perdu peu à peu sa part dans l'exercice effectif du pouvoir, mais elle n'en a pas été dépossédée tout d'un coup, ni brutalement. Aujourd'hui, si les conclusions du présent rapport étaient adoptées, vous verriez deux des anciens Etats du Royaume expropriés de leur droit politique du jour au lendemain. Les 656 lords actuels tomberaient demain à 81, et d'ici quelques années à une maigre trentaine. Et c'est ce qui fait encore que la réforme proposée n'est pas seulement politique, mais sociale.

*
* *

Le projet de la Conférence enlève à l'aristocratie anglaise un privilège politique précieux. Il l'expulse de la vie publique en tant que classe. Sans doute, bon nombre de lords n'exerçaient pas effectivement leur privilège, mais que quelques-uns siègent dans l'Assemblée et veillent au maintien de la prérogative, cela suffisait pour maintenir la classe entière en possession. Or cette classe, presque tout entière, se souciait de politique. Elle y voyait son intérêt, et y mettait son orgueil. C'est ici la fin d'une longue histoire, qu'il faut connaître pour bien juger de l'événement actuel. Pendant longtemps la Chambre des Lords fut, dans le Parlement britannique, l'assemblée prépondérante. La « glorieuse révolution » de 1688 n'avait pas fait tomber le pouvoir des mains du souverain dans celles de la nation. L'aristocratie l'arrêta au passage et sut en garder la meilleure part. Au XVIIIe siècle, les lords, par les bourgs de poche, le patronage, l'influence des grands propriétaires fonciers, font les élections aux Communes. Ils sont alors peu nombreux : on en compte seulement 174 en 1760. A cette époque, tel lord fait trembler tout un comté du Royaume. George III et Pitt distribuèrent beaucoup de pairies. Le premier voulait diminuer le privilège personnel de la vieille aristocratie; le second voulait en faire une sorte de représentation de la fortune et du talent. Les 388 pairies qu'ils créèrent ne modifièrent pas essentiellement le caractère de l'Assemblée; elles la firent tourner en ploutocratie, mais lui laissèrent son prestige et sa

force. La réforme électorale de 1832 lui porta un coup sensible, en lui arrachant le patronage qu'elle avait exercé jusqu'alors sur les Communes. Désormais la haute Assemblée ne fut plus en mesure de déterminer, par simple suggestion, les résolutions de la Chambre populaire. Mais elle garda son rôle dans l'œuvre législative. Avec un peu de prudence, en ménageant ses moyens, en sachant céder à propos, elle réussit à sauvegarder une partie du privilège politique auquel elle attachait tant de prix. Les Derby, les Lyndhurst, les Wellington dirigeaient savamment cette politique de modération et de compromis. Elle était grandement facilitée par le fait que la pairie n'était point isolée dans la société anglaise, en face de la démocratie naissante. Elle n'était que le couronnement pompeux et brillant d'une société nombreuse, instruite, fortunée, à laquelle elle tenait souvent par le sang, et qui subissait son ascendant par discipline sociale et par intérêt. C'est cette classe qui gouverna l'Angleterre au XIXe siècle, et dont le déclin politique commence à peine. Son influence fut longtemps décisive. Elle réussit à faire la réforme électorale de 1867 au profit des tories, et ne souffrit pas trop de celle de 1884. Elle parvint à maintenir longtemps, autour du parti conservateur, de grosses majorités populaires, qui n'étaient point hostiles à la Chambre haute. Cette classe eut réellement de belles qualités politiques. Elle aima les affaires publiques et les conduisit avec entrain, et généralement avec sagesse. Les romanciers nous ont laissé des types frappants de ce milieu. Voyez sir Leicester Dudley dans *Bleak House* et le milieu aristocratique que crayonne Wells dans *M. Britling*. Or c'est ce support de la Chambre des Lords que, depuis quelques années, la législation radicale effrite rapidement.

Depuis 1909, les lois fiscales frappent durement les hautes classes, et les atteignent d'abord au point le plus sensible, dans ces magnifiques domaines fonciers qui faisaient leur orgueil, et qui étaient souvent pour elles un solide point d'appui politique. Ces mesures étaient à peine votées qu'on voyait les *estates* se désagréger de toutes parts. La législation de guerre a encore accentué le mouvement. Il suffit d'ouvrir un journal anglais, à l'*Estate Market*, pour voir les progrès et l'intensité de la dissolution. Voici le *Times* du 18 mai 1918 : mise en vente de Stoke Park, résidence de

feu lord Gwydyr (1,048 acres), d'Alton, domaine de lord Shrewsbury and Talbot (7,000 acres), de Gotham, propriété de lord Howe (1,350 acres). Dans le *Times* du 22 juin : mise en vente d'Aston Cantlow, près de Stratford on Avon (environ 2,700 acres), de Westbury, près de Petersfield (4,940 acres), de Stourhead, appartenant à sir Henry Hoar (2,850 acres), de Chilham Castle et dépendances (1,800 acres), du Shute Estate, appartenant à sir Frederic de la Pole (875 acres), de Haldon (4,848 acres). Dans le *Times* du 29 juin : mise en vente d'une partie des domaines du duc de Bedford, de Little Bentley, appartenant à lord de l'Isle and Dudley. Dans le *Times* du 6 juillet : mise en vente du East Kent Estate (600 acres), de Kenfield Hall (633 acres), de Hextone Manor (2,473 acres), du Bohune Estate (1,050 acres), de Thorney Hall (2,306 acres). Voilà ce que l'on voit en sept semaines, et cela dure depuis des années! L'Angleterre assiste actuellement à un vaste transfert de propriété qui rappelle celui que provoqua notre première révolution. La coïncidence de la réforme avec celle que l'on voudrait tenter maintenant de la Chambre des Lords n'est pas l'effet d'un hasard. Les lords ont voulu défendre le privilège foncier. Ils sont menacés de disparaître avec lui. Lord Morley prétend qu'ils succombent « sous la conscience sociale générale soulevée contre l'esprit et contre l'action obstinée de l'institution[1] ».

Bagehot, qui décrivait la haute Assemblée vers 1870, constatait que si elle ne constituait pas une digue contre la révolution, elle était du moins la preuve que la révolution était improbable. Voici que la Chambre des Lords semble sur le point de perdre son antique apparence et jusqu'à son nom. La révolution s'ensuivra-t-elle? Sûrement non, car elle est déjà faite. Elle a consisté à porter les masses populaires au centre des institutions en leur laissant dorénavant le soin de toutes décisions. Et ceci n'est point révolution, mais évolution. Dans ce pays où l'idée de l'égalité a mûri plus lentement que celle de la liberté, la voici qui à son tour donne ses fruits. Un jour viendra bientôt, d'où l'on pourra considérer l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre jusqu'à la date où nous sommes, comme la préparation patiente d'un régime de large démocratie. On

1. *Recollections*, II, 357.

comprendra mieux, alors, la superbe harmonie d'une histoire dans laquelle le droit populaire a constamment triomphé sans hâte excessive, sans excès inutiles, en laissant tomber dans le passé mort, les institutions désuètes, comme des coques vides. Ce jour-là encore, et quoi qu'il advienne de la réforme actuellement proposée, on considérera le rapport que lord Bryce vient de présenter au Premier Ministre comme un monument digne de mémoire et qui fera date.

***

Un dernier mot, pour conclure. Que l'on veuille bien encore observer ceci : avec une loi électorale refondue, comme celle qui vient d'être votée, avec une loi déterminant la composition et les attributions de la seconde Chambre et le règlement de ses relations avec la Chambre populaire comme celle qui se prépare, avec les dispositions qui ont, il y a quelques années, donné au Cabinet une personnalité juridique, l'Angleterre ne sera pas loin de posséder une Constitution écrite.

M. Caudel.

L'ŒUVRE FRANÇAISE AU TOGO
ET AU CAMEROUN CONQUIS

La conquête des colonies allemandes par les Alliés doit être mise au nombre des plus grandes victoires qu'ils aient remportées, si l'on tient compte surtout du but d'expansion mondiale qui avait poussé l'Allemagne à déchaîner la guerre. Des quatre colonies qu'elle possédait en Afrique, deux d'entre elles, le Togo et le Cameroun[1], lui ont été enlevées par l'action simultanée ou combinée des deux puissances qui en étaient voisines par leurs propres possessions, la France et l'Angleterre, et pour le Cameroun s'ajouta encore la coopération de contingents belges. La suite naturelle de la conquête du Togo et du Cameroun par les troupes franco-britanniques, qui les occupèrent, fut la conclusion d'accords entre les gouvernements français et anglais, destinés à régler les conditions de l'administration provisoire des deux colonies. Que des ententes aient été ou non préparées pour l'avenir entre les deux puissances, cette distribution de l'administration entre elles ne pouvait être présentée que comme provisoire, et ne devait faire, par elle-même, préjuger en rien les arrangements définitifs qui interviendront ultérieurement.

C'est dès la fin du mois d'août 1914 que fut réalisée la conquête complète du Togo ou Togoland. De suite, un accord intervenu entre la France et l'Angleterre en régla l'administration provisoire. Sous l'administration de cette dernière a été placée toute une bande territoriale qui borde à l'est sa colonie voisine, la Gold Coast, et qui réunit les districts de Lomé, comprenant le port de ce nom, de Misahöhe, de Kete-Krachi et la partie du district de Mangu Yendi

1. Sur ces deux anciennes colonies allemandes, on consultera utilement : Camille Martin, *Togo et Cameroun*, dans *L'Afrique française*, octobre-décembre 1915, Renseignements coloniaux, p. 177-202. — Voir aussi : Henri Schubler, *Les colonies allemandes*, dans la *Revue des Sciences politiques*, 15 avril 1918, p. 277.

formant le pays du Dagomba[1]; c'est le gouvernement de la Gold Coast qui assure cette administration. Tout le surplus du Togo, qui confine à l'ouest à la colonie française du Dahomey, a été confié à l'administration française, qui porte par conséquent sur les districts de Petit-Popo, Atakpamé, Sokodé, Bassari et sur celui de Mangu Yendi à l'exception de la région du Dagomba.

Beaucoup plus dures ont été les opérations qui ont conduit à la conquête du Cameroun. Ce fut seulement en février 1916 qu'elle s'acheva et que son ancien gouverneur, Ebermaier, annonça à son gouvernement qu'il avait évacué la colonie. Cette nouvelle conquête amena encore, ainsi que nous avons eu occasion de le signaler ici même[2], la conclusion d'un accord entre les gouvernements français et anglais, pour régler les conditions de l'administration provisoire des territoires de la colonie allemande.

Aux termes de cet accord, signé à Londres le 4 mars 1916, une zone étroite s'étendant tout le long de la frontière occidentale du Cameroun, du golfe de Guinée jusqu'au Tchad, fut mise sous l'administration de l'Angleterre et confiée au gouvernement de la Nigéria, qui lui est contiguë de ce côté. Cette zone comprend : le district de Victoria au nord de la crique Bimbia (sauf l'angle extrême sud-est); le district Johann-Albrechtshöhe; le district d'Ossidinge; la moitié nord-occidentale du district de Jang (y compris Jang); le district de Bamenda; la partie nord-occidentale du district de Banyo (y compris Gashaka et Koncha); l'angle extrême sud-ouest du district de Garoua; la partie de l'extrême nord du Cameroun qui dépendait autrefois de l'état indigène du Bornou[3]. Tout le reste du territoire, par conséquent la plus grande partie de la colonie, a été laissé sous l'administration française.

Dans chacun des groupes de territoires des deux anciennes colonies

1. On peut se référer à ce sujet à une note publiée d'après des informations officielles du Colonial Office dans *The Geographical Journal*, organe de la Société royale de Géographie de Londres, novembre 1916, p. 406. La carte jointe à l'article, sans être officielle, a été dressée d'après cette communication et conformément aux meilleures informations; elle a été reproduite dans *L'Afrique française*, janvier et février 1917, p. 34.

2. *Revue des Sciences politiques*, 15 février 1917, p. 69 (article sur l'Afrique Équatoriale française).

3. *The Geographical Journal*, article précité; voir la carte du Cameroun qui y est jointe et qui a été reproduite dans *L'Afrique française*, janvier et février 1917, p. 35.

allemandes dont ces accords ont attribué à la France l'administration, celle-ci est assurée par un fonctionnaire spécialement nommé à cet effet et qui porte le titre de commissaire de la République française. Par les décisions que le gouvernement a prises pour leur organisation, par les heureuses mesures dues à leurs administrateurs, la France a fait déjà dans ces pays, que la guerre a placés dans sa sphère, une œuvre utile et digne d'elle, dont il peut être intéressant de donner un aperçu.

*
* *

Au Togo, ce fut d'abord, dans la région occupée par nos troupes, un commandement territorial militaire qui fut créé par un arrêté de M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, en date du 2 février 1915. Le chef de bataillon Maroix, de l'infanterie coloniale, qui avait dirigé les opérations françaises, fut investi du commandement de ce territoire, dont le siège fut Anecho ou Petit-Popo. Puis, par un décret en date du 4 septembre 1916, le lieutenant-colonel Gaston Fourn fut nommé commissaire de la République française au Togo et chargé, en cette qualité, de l'administration des territoires occupés par les forces françaises; il relevait directement du Ministre des Colonies. L'officier appelé à cette fonction nouvelle se trouvait être un administrateur en chef, connaissant particulièrement la contrée pour l'avoir explorée en détail. Ce fut lui qui, alors capitaine des spahis sénégalais, avait, de 1908 à 1909, très heureusement conduit la mission de délimitation du Dahomey et du Togo, de concert avec la mission allemande von Seefried. Lors de la déclaration de guerre, il avait repris du service comme lieutenant-colonel et avait été blessé devant Verdun.

Dès le début de l'occupation, les mesures nécessaires ont été arrêtées entre les autorités locales anglaises et françaises pour assurer les services des voies de communication, et l'entente la plus complète n'a cessé de régner entre elles. L'exploitation du wharf de Lomé a été réglée par les soins du génie militaire anglais et les prix de passage en ont été fixés. Le fonctionnement des chemins de fer du Togo a été assuré aussi par les services du génie anglais, les lignes existantes partant toutes du port de Lomé. La

plus occidentale, celle de Lomé à Palime, longue de 119 kilomètres, est tout entière dans la zone anglaise; la ligne orientale, d'une longueur de 175 kilomètres, qui de Lomé se dirige sur Atakpame, pénètre dans la zone française avant d'atteindre Nuatja. De même, le chemin de fer côtier, long de 43 kilomètres, qui réunit Lomé à Petit-Popo, entre dans la zone française, une fois passée l'embouchure du Haho. Des avis concernant la réglementation établie pour ces exploitations ont été publiés dans le *Journal officiel du Dahomey*, du 15 décembre 1914.

De son côté, l'administration française prit des mesures efficaces pour attirer le commerce national au Togo et en favoriser l'extension. Ainsi que le relate une note insérée au *Journal Officiel de l'Afrique Occidentale française*, toutes les succursales des maisons de commerce allemandes installées au Togo ont été définitivement fermées. Cette décision créait une très sérieuse disponibilité du commerce et une situation exceptionnellement avantageuse pour nos nationaux, en leur ouvrant des débouchés nouveaux, qui se trouvent facilités par les voies de communication que nous avons indiquées. L'autorité supérieure a déclaré en même temps qu'elle était disposée à seconder les efforts qui seraient tentés dans l'ancienne colonie allemande, par des commerçants français, et même à examiner, le cas échéant, avec une bienveillance spéciale, les demandes de sursis d'appel qui lui seraient transmises, à cet effet, par les agents européens. On ne saurait trop approuver l'effort tenté pour arriver à la conquête économique du pays, après celle réalisée par les armes.

Pour assurer le maintien des affaires dans le territoire conquis, il fallait en même temps ne pas y jeter un trouble financier par une dépréciation excessive de la monnaie courante, et c'est dans ce but qu'une mesure très sage a été prise par le lieutenant-colonel Fourn, commissaire de la République française au Togo, d'accord avec le commandant des forces britanniques. La monnaie d'argent allemande, le mark avec ses multiples et sous-multiples, qui était la monnaie légale dans la colonie, s'était trouvée, par suite des circonstances, avoir baissé de près de la moitié de sa valeur. Si la perte résultant de cette dépréciation avait dû être subie pour la totalité par les individus appartenant aux nations alliées ou par les indigènes, c'eût été une ruine néfaste pour beaucoup de gens et qui eût été à

l'encontre du développement des affaires. Aussi a-t-il été décidé que le mark allemand serait, à compter du 1er novembre 1916 et jusqu'à nouvelle notification, reçu dans les caisses officielles de la zone française d'occupation au taux de 0,95 centimes, monnaie française, ou 9 pence, monnaie anglaise. Grâce à cette décision, prise à la date du 1er novembre 1916 par le lieutenant-colonel Fourn et publiée dans le *Journal Officiel du Dahomey*, les détenteurs de marks allemands se trouvaient pouvoir faire emploi de leur argent.

L'année 1917 a vu de nouveaux changements être apportés dans l'administration du Togo. D'abord, le lieutenant-colonel Fourn ayant été désigné pour remplir par intérim les fonctions de lieutenant-gouverneur du Dahomey, M. Woelffel, chef de bataillon d'infanterie coloniale, administrateur en chef de 2e classe des colonies, a été appelé par un décret du 7 avril, à remplir par intérim les fonctions de commissaire de la République française au Togo.

Puis, par décret du 21 août, le commissaire de la République française au Togo a été placé sous la haute autorité du gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, et c'est dans ces conditions qu'il continue aujourd'hui à exercer l'administration des territoires occupés par les forces françaises. On ne peut qu'approuver ce changement qui offre cet avantage d'établir dès aujourd'hui un lien entre ces territoires conquis et notre grande colonie de l'Afrique occidentale à laquelle il est permis de penser qu'ils seront définitivement rattachés un jour. Ainsi se préparent plus aisément par des mesures de prévision mieux en rapport avec les intérêts de la colonie tout entière, les suites heureuses de son élargissement.

Malgré les efforts poursuivis par les Allemands dans leur colonie et les progrès réalisés par eux, il n'en est pas moins certain que leur situation restait stationnaire, parce qu'ils étaient constamment gênés par l'absence de débouchés commerciaux favorables; de tous côtés, ils se trouvaient sous la dépendance économique des colonies qui les entouraient. Quand les territoires du Togo seront, de part et d'autre, définitivement rattachés aux colonies qu'ils touchent, Gold Coast anglaise à l'ouest, Dahomey français à l'est, leur situation changera entièrement. Leur production et leur mouvement commercial recevront une extension qu'ils n'avaient jamais pu

avoir; car, cessant de ce jour d'être une enclave sans issue, ils bénéficieront de débouchés qui, jusque-là, ne leur étaient pas librement ouverts.

***

L'œuvre française au Cameroun conquis n'a pas été moins active ni moins efficace qu'au Togo, et l'immense étendue des territoires de cette colonie placés sous l'administration française lui a donné une portée beaucoup plus considérable encore. De plus, la France se trouvait reprendre pied dans les territoires dont elle avait été amenée à se dépouiller au profit de l'Allemagne par la convention du 4 novembre 1911, et c'était une juste réparation. Aussi, pour l'organisation des territoires occupés, une distinction très nette fut-elle établie de suite entre l'ancien et le nouveau Cameroun, ce dernier comprenant les territoires qui avaient été cédés à l'Allemagne en 1911. Tandis que pour l'ancien Cameroun, tout était à réorganiser sur des bases nouvelles, selon les principes et les règles dominantes de la colonisation française, le nouveau Cameroun fut replacé dans la même situation administrative où il se trouvait avant sa séparation.

Ce fut le général Aymerich, commandant supérieur des troupes françaises durant la campagne du Cameroun, qui, par un décret du 7 avril 1916, fut appelé aux fonctions de commissaire de la République dans les territoires occupés par les forces françaises; il devait relever directement du Ministre des Colonies. Mais, par le même décret, une exception était apportée en ce qui concerne les territoires du Cameroun qui avaient fait antérieurement partie de l'Afrique Equatoriale française; leur administration était confiée à M. Merlin, gouverneur général de cette colonie, en qualité de commissaire de la République française pour lesdits territoires.

Les territoires occupés de l'ancien Cameroun furent divisés, par un arrêté du général Aymerich en date du 14 mai 1916, en neuf circonscriptions. Douala devint le siège de l'administration du pays et la résidence du commissaire de la République. Tous les services furent désormais assurés par des agents français. Puis des maisons françaises vinrent s'installer à Douala, où les paquebots de la Com-

pagnie des Chargeurs-Réunis firent désormais escale en se rendant à Matadi.

L'une des premières mesures qui pouvait le mieux marquer l'emprise de la France sur la colonie allemande a été un décret du 6 mai 1916, portant réorganisation de la justice au Cameroun. L'absence de toute autorité judiciaire dans la colonie, depuis son évacuation par les Allemands, obligeait à assurer un fonctionnement suffisant de la justice dans les territoires occupés par nos forces armées ; c'est ce qui a été fait dans des conditions aussi simples que possible. Un tribunal, établi à Douala, connaît de toutes les affaires civiles et commerciales, ainsi que des affaires correctionnelles, chaque fois que sont parties ou en cause : 1° les citoyens français ; 2° les étrangers alliés ou neutres ; 3° les indigènes des colonies ou possessions françaises ou étrangères jouissant dans leur pays d'origine du statut métropolitain. La composition de ce tribunal est réglée sur les mêmes bases que celles des justices de paix à compétence étendue de l'Afrique Equatoriale française telle que la détermine le décret du 16 avril 1913. Les fonctionnaires ou officiers commandant les circonscriptions administratives peuvent être chargés dans leur circonscription des fonctions de juge de paix, par arrêté du commissaire de la République française, et ils président également les tribunaux indigènes déjà établis ou qui seraient institués. Dans le cas où les jugements rendus par le tribunal de Douala seront susceptibles d'appel, c'est la Cour d'appel de l'Afrique Equatoriale française qui sera compétente.

Mais il est établi par le même décret que les territoires qui ressortissaient précédemment à l'Afrique Équatoriale française étaient replacés, au point de vue de l'organisation judiciaire, dans leur situation antérieure.

Puis, à la suite d'un rapport de M. Raoul Péret, député, au nom de la commission du budget, sur les crédits demandés pour l'occupation du Cameroun, organisation administrative adoptée et définie par ce rapport entra en fonctionnement à partir du 1er juillet 1916.

Pour l'ancien Cameroun, le général commissaire de la République, placé à la tête de cette partie de la colonie, est assisté d'un administrateur, comme chef des Affaires indigènes, et d'un sous-intendant, à la fois chef de bureau des Finances et directeur de l'Intendance,

par conséquent administrateur des troupes et des services militaires. En même temps, des services techniques étaient créés : Trésor, Postes, Travaux publics, Douanes, Chemins de fer, Service maritime, Service militaire. Le Service maritime devait assurer les communications côtières et les relations entre Douala et les ports de Kribi et Campo, le Service fluvial, le balisage de la rade et les transports entre Douala et Souelaba où s'arrêtent les navires des Chargeurs-Réunis. Les Services militaires sont chargés du corps d'occupation qui demeure maintenu et comprennent aussi un Service d'intendance et un Service de santé, assurant outre le service des troupes, celui de l'hôpital de Douala. C'est par un décret du 3 juin 1916 qu'avait été créé au Cameroun une direction du Service de l'ambulance et une direction du Service de santé.

Quant aux territoires du nouveau Cameroun dont nous avions pu reprendre possession pour la majeure partie dès le début de 1915, ils avaient été rattachés administrativement depuis le mois d'avril 1915 aux différentes colonies dont ils faisaient partie avant 1911.

A l'époque même où les territoires du Togo appartenant à la zone d'administration française passaient aux mains d'un administrateur des colonies particulièrement compétent, ceux de l'ancien Cameroun étaient confiés à un gouverneur que ses aptitudes et ses connaissances désignaient aussi spécialement pour ces fonctions.

Le général Aymerich ayant demandé à reprendre du service en Europe, un décret en date du 5 septembre 1916 désigna à sa place comme commissaire de la République française, M. Lucien Fourneau, gouverneur des colonies, qui a passé la plus grande partie de sa carrière dans l'Afrique Équatoriale française et qui s'est signalé lui aussi, comme M. Fourn, par de très brillants services. Alors capitaine d'artillerie coloniale, M. Fourneau avait été nommé administrateur des colonies et, en dernier lieu, lieutenant-gouverneur du Moyen Congo. Grièvement blessé au combat de N'Dzimou, en octobre 1914, alors qu'il se trouvait aux côtés du général Aymerich, il fut l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée. En mars 1915, il avait été en mission à Douala auprès du général anglais Dobell. Rentré en France au mois de mai pour achever sa guérison, il demanda, le mois suivant, à reprendre son ancien grade de capitaine sur le front; il obtint une nouvelle citation et fut promu chef

d'escadron. Au brillant général qui avait conduit nos troupes à la victoire, on ne pouvait donner un successeur plus apte à assurer la mise en valeur du Cameroun conquis. M. Lucien Fourneau s'est montré un administrateur expérimenté et sagace et, par les mesures heureuses qu'il a prises, il a su propager dans le pays conquis l'influence et le renom de la France, et y préparer pour l'avenir un élan économique nouveau. Les tournées d'inspection qu'il a accomplies dans les diverses régions du Cameroun et celles qu'il a fait faire par les chefs de circonscription ont apporté à l'administration française une connaissance approfondie du pays et lui ont permis d'agir en toute connaissance de cause et d'une façon plus efficace. La création d'un journal officiel français, qui porte comme titre *Journal officiel des territoires occupés de l'Ancien Cameroun*, et qui paraît le 1er de chaque mois à Douala[1], permet de suivre pas à pas l'œuvre accomplie par M. Fourneau et d'en mieux apprécier les mérites.

Par un décret en date du 8 juillet 1917, le commissaire de la République dans les territoires de l'ancien Cameroun occupé par les forces françaises a été placé sous la haute autorité du gouverneur général de l'Afrique Équatoriale française, mesure permettant de mieux prévoir d'avance les liens d'intérêt commun devant unir définitivement par la suite ces territoires à notre grande colonie voisine; c'est une disposition analogue à celle qui devait être prise peu de temps après pour le Togo.

L'une des premières préoccupations de la France avait été d'assurer l'organisation de la justice dans les territoires occupés du Cameroun. Après le décret du 6 mai 1916 réorganisant les tribunaux de l'ancien Cameroun et l'arrêté du gouverneur général de l'Afrique Équatoriale française en date du 23 juin 1916 instituant des tribunaux français et indigènes dans les territoires qui nous avaient été enlevés en 1911, un décret du 12 janvier 1917 vint réunir toutes les dispositions prises et fixer définitivement les principes de cette organisation.

Diverses mesures importantes, dues à M. Fourneau, vinrent ensuite, dans sa sphère administrative, en assurer le bon fonction-

1. Le premier numéro a paru le 1er novembre 1916.

nement. C'est ainsi que, par une circulaire du 24 mars 1917, il précisa la compétence des tribunaux français au point de vue des personnes justiciables et des affaires qui en ressortissent. Un arrêté du commissaire de la République, du 19 avril 1917, réglementa l'exercice de la contrainte par corps à l'encontre des justiciables indigènes. Puis, un arrêté en date du 21 avril 1917 réorganisa la justice indigène. Deux intéressantes dispositions y sont à relever : l'une, qui décide que les tribunaux indigènes devront appliquer en toute matière les coutumes locales en ce qu'elles n'ont pas de contraire aux principes de la civilisation française, l'autre, d'après laquelle ils devront substituer la peine de l'emprisonnement à tous les châtiments corporels prévus par la coutume. Un autre arrêté de même date maintient les tribunaux de village et de race existants, et réglemente leur compétence et leur fonctionnement; mais quelques-uns furent ensuite supprimés et remplacés par des tribunaux indigènes nouvellement institués.

Après que ces premières mesures eurent produit leurs salutaires effets, une nouvelle modification fut apportée dans l'organisation de la justice indigène. En vertu de décisions supérieures, un arrêté de M. le commissaire Fourneau en date du 18 avril 1918, rendit applicables dans les territoires occupés de l'ancien Cameroun les dispositions du décret du 16 avril 1913, portant réorganisation de la justice en Afrique Équatoriale française en ce qui concerne la justice indigène. C'était ainsi réaliser, sur un point des plus importants, l'unification entre l'Afrique Équatoriale française et les territoires de l'ancienne colonie allemande placés sous l'administration française. Il est à noter que le décret du 16 avril 1913 admettait l'application des coutumes locales et que les peines énumérées se trouvaient exclure les châtiments corporels. Malgré l'application de ce nouveau décret, les arrêtés locaux réglant la contrainte par corps et le fonctionnement des tribunaux indigènes proprement dits sont maintenus, sauf que, pour ces derniers, la procédure d'homologation est obligatoire à partir d'une certaine peine.

Après l'organisation de la justice, on se préoccupa de la réglementation de l'état civil. M. Lucien Fourneau créa provisoirement, par un arrêté en date du 14 juin 1917, au chef-lieu de chaque circonscription, un centre d'état civil où seront reçues et enregistrées par

le chef de la circonscription faisant fonction d'officier d'état civil, les déclarations de naissance, décès et mariage concernant les citoyens français, les citoyens d'états étrangers, et les indigènes ayant un statut analogue au statut français, domiciliés ou résidant dans la circonscription.

Un second arrêté, en date du 30 juin 1917, suivi d'une circulaire donnant les instructions nécessaires pour son application, est relatif à l'état civil des indigènes. Il a été décidé qu'il serait tenu, dans chaque subdivision, des registres sur lesquels pourront être inscrits, sur la demande des intéressés, de leurs ascendants ou de leurs successeurs, les mouvements d'état civil intéressant les indigènes.

En ce qui touche la circulation monétaire, un arrêté du commissaire Fourneau en date du 7 décembre 1917 a donné cours légal et obligatoire aux monnaies divisionnaires allemandes en bronze ou en nickel. Le cours du mark a été fixé à 0 fr. 85 ou 8 pence le 3 avril 1917, à 0 fr. 75 ou 7 pence le 13 décembre 1917.

Il fallait aussi assurer les ressources financières des territoires et à cet effet, un arrêté du commissaire, en date du 30 décembre 1916, a établi les impôts, taxes et redevances à percevoir à dater du 1er janvier 1917. Parmi ces impôts, figurent un impôt de capitation sur les indigènes, un impôt sur les traitants indigènes, des taxes de justice indigène, des permis de port d'armes et permis de chasse, des taxes diverses. Dans une circulaire portant la même date, M. Lucien Fourneau expose les caractères de sa politique fiscale et l'on ne saurait trop louer les idées sages et équitables qui la dominent. C'est ainsi qu'il recommande aux chefs de circonscription et de subdivision de bien tenir la main à ce que, dans son ensemble, l'arrêté soit appliqué sans faiblesse mais aussi sans troubles et sans vexations, dans le plus grand esprit de justice. Il déclare que « les impôts deviennent la plupart du temps impopulaires, non du fait de leur quotité, mais en raison de la manière dont ils sont perçus ». Il fait ressortir la nécessité de montrer aux indigènes qu'on n'exige d'eux qu'un effort fiscal basé sur les ressources réelles, et cet effort est inférieur à celui que les Allemands les obligeaient à fournir. Dans une nouvelle circulaire, en date du 9 juin 1917, au sujet de la levée de l'impôt de capitation, M. Fourneau prescrit également aux chefs de circonscription de ne pas « se départir des principes d'humanité et de

justice qui doivent inspirer notre administration ». Et il ajoute : « Vous saurez obtenir avec fermeté l'impôt qui nous est dû en compensation des frais qu'entraînent pour nous, non seulement l'occupation proprement dite du Cameroun, mais encore l'œuvre de civilisation et de mise en valeur à laquelle nous consacrons nos efforts. » Ce sont bien là en effet les deux buts poursuivis par la France au Cameroun : une œuvre de civilisation et une œuvre de mise en valeur.

Les mesures qui s'imposaient en premier lieu pour réaliser ce double but étaient celles devant assurer la salubrité du pays et le maintien de la santé publique. Certes, les Allemands avaient fait déjà de gros efforts en ce sens, et ils avaient voulu frapper l'esprit des indigènes par leur profusion de médecins et l'abondance des médicaments qu'ils répandaient, mais il faut savoir gré à M. Fourneau du souci constant qu'il eut de réglementer pour le mieux ces questions sur lesquelles s'était particulièrement portée son attention.

Par un arrêté en date du 20 novembre 1916, le commissaire de la République institua au siège du gouvernement des territoires occupés de l'ancien Cameroun un Conseil supérieur d'hygiène et de salubrité publique. Sa fonction consistait à donner son avis sur les propositions des commissions sanitaires d'hygiène locale, en vue de déterminer les précautions à prendre pour prévenir et faire cesser les maladies transmissibles, et les prescriptions à établir pour assurer la salubrité des maisons et dépendances, l'alimentation en eau potable, la destruction des animaux nuisibles, etc. A la date du 1er décembre 1916 fut établi également par un arrêté du commissaire de la République, dans les centres européens et dans les escales des territoires occupés de l'ancien Cameroun, un service d'hygiène chargé de l'exécution des dispositions résultant du précédent arrêté et de l'application des mesures relatives à la protection de la santé publique. A la même date, un autre arrêté prenait les mesures relatives nécessaires pour la destruction des eaux stagnantes.

Un arrêté du 2 décembre, très important à la fois au point de vue de la santé publique et de la protection des indigènes, institua un

1. Voir *La Dépêche Coloniale*, 18 janvier 1918 (article du Ct Duros).

service d'assistance médicale, ayant pour but de procurer aux populations des soins médicaux, des médicaments, des conseils d'hygiène générale et de leur apporter les bénéfices de la prophylaxie des maladies évitables; ce service est assuré par les médecins militaires. Un arrêté du 13 décembre 1916 est relatif au fonctionnement de l'hôpital de Douala et porte qu'une consultation pour les indigènes aura lieu tous les matins dans l'établissement. Vient ensuite un arrêté du 26 janvier 1917 qui rend obligatoire la déclaration de certaines maladies. Puis, à la date du 30 janvier, une circulaire prescrivit les mesures nécessaires relatives à la ségrégation, c'est-à-dire à la séparation de la population européenne arrivée indemne d'Europe d'avec la collectivité indigène contaminée par les virus spéciaux aux régions tropicales. A citer aussi l'arrêté du 26 février 1917 concernant la prophylaxie de la lèpre, qui rend obligatoire la déclaration de cette maladie, interdit aux lépreux l'exercice de certaines professions et prévoit la création de léproseries. Une circulaire du 12 mars 1917 sur l'assistance médicale aux indigènes, une autre du 20 mars, relative à l'hygiène générale des villages indigènes, témoignent de la sagacité et du soin avec lesquels M. le commissaire Fourneau traite ces questions qui ont à ses yeux la plus haute portée. Un nouvel arrêté important en date du 31 octobre 1917 a encore édicté des mesures à prendre contre les maladies épidémiques; elles visent la déclaration des maladies contagieuses et l'isolement des malades, la désinfection des locaux et des meubles, les transports dans les zones contaminées, et enfin la police des inhumations et exhumations.

Cette politique de protection, toute fondée sur les sentiments d'humanité qui animent la France et qui a pour résultat de s'attacher les indigènes, est celle qui a été toujours pratiquée dans toutes nos colonies, de même qu'elle l'est dans les siennes par la Grande-Bretagne. Tout autre a été la conduite des Allemands dans leurs possessions; s'ils ont essayé de répandre dans le Cameroun un énorme outillage médical, ils n'en ont pas moins agi vis-à-vis des populations en barbares et non en humanitaires, et en maints endroits ces territoires ont été dépeuplés par la terreur qu'ils inspiraient et les cruautés commises [1].

1. Voir : *Le Courrier Colonial*, 28 septembre 1917; *La Dépêche Coloniale*, 11 janvier 1918 (article de M. Michel Larchain). — Au Togoland, la diminution

Un récent document britannique vient de mettre une fois de plus en lumière, en appuyant toutes ses indications sur des données absolument précises et authentiques, l'effroyable degré de barbarie qui n'a cessé de caractériser la domination allemande en Afrique. Cet important document, publié sous le titre de *German Rule in Africa*, par M. Evans Lewin, bibliothécaire du Royal Colonial Institute et auteur de plusieurs ouvrages appréciés (*The Germans in Africa*, *The German Road to the East*, etc.,) résume les méthodes de gouvernement de la colonisation allemande en ce qui concerne les indigènes. On peut y voir que le régime officiel était jadis au Togo et au Cameroun, et dans les autres territoires africains aujourd'hui libérés du joug allemand par les Alliés, celui de la flagellation, de la brutalité allant jusqu'au meurtre et de la plus révoltante iniquité[1].

C'est par l'humanité et la justice que notre administration pénètre peu à peu les populations aujourd'hui arrachées à la domination brutale de ses anciens maîtres. Il nous suffira de rappeler le caractère des dispositions prises par M. le commissaire Fourneau relativement à l'administration de la justice et à la perception de l'impôt, et de signaler la circulaire du 6 juillet 1917 par laquelle, s'opposant au maintien de pratiques en usage sous l'ancienne administration allemande et que notre méthode de colonisation se refuse à employer, il interdit formellement à ses subordonnés l'emploi de tout moyen brutal de coercition, les peines régulières d'amende ou de prison prévues pour la répression des délits de l'indigénat devant amplement suffire.

Ce qui avait le plus manqué aux colons allemands c'est la main-d'œuvre, et ce n'est pas avec la manière dont les indigènes étaient traités qu'elle pouvait s'accroître. Les mesures prises par nos administrateurs pourront la faire peu à peu revivre pour assurer une mise en valeur plus efficace des territoires du Cameroun.

Le Cameroun renferme les richesses naturelles les plus variées, et parmi elles on peut citer le bois, le caoutchouc, l'huile et l'amande

de la population a été considérable aussi depuis la domination allemande : de 2,500,000 habitants en 1894, elle est tombée, en 1911, à 1,032,000 habitants. Voir *Le Courrier Colonial*, 4 janvier 1918.

1. Ce document a été traduit en français et reproduit dans : *L'Afrique Française*, avril-mai-juin 1918, Renseignements coloniaux, p. 37-49.

de palmier, l'ivoire, le bétail[1]. La région côtière est riche en cultures, peuplée de gens intelligents et commerçants. Les palmiers à l'huile, le cacao y abondent, le tabac peut donner de réelles espérances, mais la main-d'œuvre y est malheureusement insuffisante. Le coton peut être cultivé dans diverses zones. La culture de la pomme de terre avait été répandue par les Allemands et avec raison M. Fourneau s'est-il efforcé de la maintenir[2].

En ce qui concerne les bois du Cameroun, une étude détaillée vient d'en être faite au point de vue de leur exploitation pratique et de leur utilisation industrielle par une mission d'études d'économie forestière coloniale, conduite par le commandant des eaux et forêts André Bertin, mission qui, en 1916-1917, a fait porter ses études sur l'Afrique Occidentale et l'Afrique Équatoriale, ainsi que sur les territoires du Cameroun conquis placés sous notre administration dont elle a parcouru les forêts. Des mesures ont déjà été prises au sujet de l'emploi des bois du Cameroun[3].

L'élevage compte aussi parmi les ressources notables du Cameroun. Les régions de N'Gaoundéré et de Maroua sont particulièrement riches en bétail. D'utiles mesures ont été prises pour aider à son accroissement. C'est ainsi qu'un arrêté du 16 novembre 1917 a interdit dans l'étendue de la circonscription de Doumé l'abatage des femelles susceptibles de reproduire, qu'un autre arrêté en date du 29 novembre 1917 a interdit la sortie des femelles de bovidés[4], qu'une circulaire relative à la conservation du bétail a été faite à la date du 5 avril 1918.

Le récent Congrès d'Agriculture coloniale, organisé par les soins de l'Union Coloniale Française et qui s'est tenu à Paris du 21 au 25 mai dernier, a fourni une occasion nouvelle de faire connaître l'étendue et la variété des produits que renferme le Cameroun, et d'en préparer une mise en valeur plus complète. Parmi les importants rapports adressés au Congrès, nous citerons l'étude présentée

1. Se reporter aux indications données sur les produits du Cameroun par M. H. Schubler dans l'article précité, paru dans cette Revue.

2. *Le Courrier Colonial*, 4 janvier 1918.

3. Au sujet des bois du Cameroun, il a été publié dans le *Journal Officiel des Territoires occupés* (1er mai 1918, p. 71), une traduction d'un rapport allemand donnant des détails qu'il est toujours intéressant de recueillir.

4. A l'exception de celles notoirement stériles (arrêté du 30 mars 1918).

par M. E. Annet, ancien attaché au Muséum d'histoire naturelle, adjoint des affaires indigènes en A. E. F., dans laquelle il met en lumière la précieuse valeur offerte au Cameroun par le palmier à huile et divers autres oléagineux[1]. En ce qui concerne le palmier à huile, la production du Cameroun reste bien au-dessous de celle des colonies voisines, française et anglaise, mais si l'insuffisance de la main-d'œuvre empêche d'en faire de très vastes cultures, des usines construites pour traiter la production indigène réussiront à s'alimenter. Parmi les autres oléagineux, le njabi, dont on tire une graisse pouvant servir à la cuisson et qui peut devenir un article d'exportation, vient d'être l'objet d'un rapport officiel destiné à faire connaître ses conditions d'utilisation[2].

Dans un autre rapport d'ensemble présenté au Congrès, rapport communiqué par M. Fourneau et dont les documents ont été réunis par les soins de M. E. Annet, le commissaire de la République a exposé la situation agricole actuelle du Cameroun et son avenir, après avoir indiqué ses produits et fait connaître les résultats de la colonisation allemande[3]. Sa conclusion est que « notre domination, en chassant la barbarie et la brutalité germaniques, saura donner à ces contrées une prospérité durable en faisant des indigènes l'élément producteur par excellence, en développant chez eux le goût et l'habitude du travail et en leur faisant ainsi concevoir la douceur et les beautés de la civilisation française ».

Mais ce qu'il faudra aussi, et ce rapport le fait remarquer, c'est poursuivre la construction et l'aménagement des voies de communication, encore incomplètes. Déjà celles de l'intérieur sont de mieux en mieux assurées. Les deux voies ferrées du Nord et du Centre, qui partent des deux rives de l'estuaire du Cameroun, la première de Bonaberi sur la rive droite, la seconde de Douala, sur la rive gauche, ont été remises en parfait état. La seconde vient d'être prolongée au delà d'Edéa, jusqu'à Eséka, au kilomètre 173. Mais le rail devra, après la conclusion de la paix, être poussé sur la Sangha et vers le Tchad. Quant aux conditions du portage, elles ont été fixées par un arrêté du 16 février 1917 et une circulaire du 20 juillet.

1. *Observations sur le palmier à huile et divers oléagineux du Cameroun.* Étude présentée par E. Annet. Paris, Aug. Challamel.
2. *Journal Officiel des Territoires occupés de l'Ancien Cameroun*, 1er avril 1918, p. 47.
3. *L'agriculture au Cameroun.* Paris, Aug. Challamel.

Un centre important de culture et de commerce, Baua, qui se trouve un peu au delà de la voie ferrée du Nord, à l'entrée de la riche région des hauts plateaux et sur le chemin par où descendent sur Douala les convois de bœufs de l'Adamaoua, a reçu une activité nouvelle, grâce à l'heureuse impulsion qui lui a été donnée par le chef de la circonscription, le capitaine Marabail [1]. L'Adamaoua est un pays dont les ressources en produits végétaux et en produits d'élevage sont considérables. Douala est un magnifique port, situé au fond de la baie du Cameroun, pour l'agrandissement duquel les Allemands avaient formé de vastes projets [2]. Il est à souhaiter maintenant que les ressources variées de ces territoires puissent être mises en valeur par des colons français et que leurs efforts puissent servir au ravitaillement de la métropole.

GUSTAVE REGELSPERGER.

1. *L'Afrique Française*, juillet et août 1917, p. 264-265.
2. Voir une carte publiée par *L'Afrique Française*, septembre-octobre-novembre 1917, p. 323. — Voir aussi un plan de Douala, *Ibid.*, mars 1917, p. 105.

DOSSIERS D'INFORMATIONS
SUR LA GUERRE ET SUR LA PAIX

V. — LA TURQUIE D'ASIE

I

Berceau de la civilisation, l'Asie antérieure, ainsi que la dénommèrent les géographes, demeure par sa situation même le carrefour où se rencontrent toutes les ambitions du vieux et du nouveau mondes. Baignée par quatre mers : la mer Noire, la Méditerranée, la mer Rouge, l'Océan Indien, séparée de l'Europe par deux détroits facilement franchissables, de l'Afrique par le canal de Suez, elle barre à son gré les grandes routes du commerce mondial, et peut être l'entrepôt de celui-ci. Voisine au nord de la Russie, au sud des possessions anglaises de l'Egypte et presque de l'Inde, elle est étroitement surveillée par l'un et l'autre empires, surveillée plus étroitement encore par l'Austro-Allemagne qui, dès longtemps, l'a choisie pour son exutoire. L'Italie, héritière de Rome, étend ses ambitions sur les Iles qui parsèment la mer Égée, en concurrence sur ce point avec la Grèce qui prétend ses droits mieux établis. La France, enfin, depuis quatre siècles, protectrice des lieux saints, tient à honneur de continuer en Syrie la mission civilisatrice entreprise par l'ancienne monarchie aux Echelles du Levant.

Chacune des grandes puissances a donc des raisons particulières de s'intéresser à cet empire turc resté immense, quoique limité à ses territoires asiatiques et dont le sort futur sera l'objet des négociations les plus importantes du congrès de demain.

Le 5 janvier 1918, M. Lloyd George déclarait dans son discours programme aux Trade-Unions : « Nous ne contestons pas le maintien de l'empire ottoman dans les pays habités par la race turque, ni le maintien de sa capitale à Constantinople, les détroits unis-

sant la Méditerranée à la mer Noire étant internationalisés. L'Arabie, l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine ont, suivant nous le droit de voir reconnaitre leur existence nationale séparée. »

Trois jours plus tard, M. Wilson, énumérant dans son message au congrès les quatorze conditions de la paix du monde proclamait : « Aux parties turques du présent empire ottoman seront assurées pleinement la souveraineté et la sécurité, mais les autres nationalités qui vivent actuellement sous le régime de cet empire doivent, d'autre part, jouir d'une sécurité certaine d'existence et l'occasion de développer sans obstacles leur autonomie doit leur être donnée. »

Ainsi deux des voix les plus autorisées de l'Entente étendent à la Turquie d'Asie le principe des nationalités. Nul pays pourtant où son application soit plus délicate.

II. — Les Races.

On peut compter dans l'empire sept groupes de races qui, avant la guerre de 1912, se subdivisaient à peu près ainsi :

Groupe turc	Ottomans	7,000,000	Soit un total de 25,980,000
	Turcomans	350,000	
Groupe gréco-latin	Grecs	2,500,000	
	Albanais	1,300,000	
	Coutzo-Valaques	650,000	
Groupe slave	Bulgares	1,500,000	
	Serbes	500,000	
	Cosaques	35,000	
	Pomaks	50,000	
Groupe georgien	Tcherkes	700,000	
	Lazes	55,000	
Groupe hindou	Tchinganies	212,000	
Groupe persan	Arméniens	2,000,000	
	Kurdes	1,150,000	
Groupe sémite	Arabes	6,500,000	
	Druses	310,000	
	Maronites	400,000	
	Mutualis	30,000	
	Chaldéens	230,000	
	Syriens	98,000	
	Yezidis	20,000	
	Juifs	300,000	

De ce total il convient d'enlever aujourd'hui le groupe slave et le groupe gréco-latin, en maintenant cependant un chiffre approximatif de 1,500,000 Grecs pour les côtes d'Anatolie et Constantinople.

Si on groupe ces différentes races selon leurs croyances, on dresse un tableau non moins bigarré[1] :

Musulmans.

Sunnites	Ottomans	7,000,000	Soit un total de 16,983,000
	Turcomans	350,000	
	Albanais	1,000,000	
	Grecs	150,000	
	Kurdes	1,150,000	
	Tcherkes	700,000	
	Pomaks	50,000	
	Lazes	55,000	
	Arabes	5,500,000	
Schistes	Mutualis	30,000	
	Arabes	1,100,000	

Chrétiens.

Grecs schismatiques.	Grecs		2,285,000
	Arméniens		10,000
	Coutzo-Valaques		650,000
	Albanais		50,000
	Serbes		500,000
	Cosaques		35,000
	Bulgares		1,480,000
Catholiques	Romains	Albanais	520,000
		Syriens, Arméniens et divers	12,000
	Maronites		490,000
	Melkites (Grecs unis)		65,000
	Arméniens unis		60,000
	Chaldéens —		230,000
	Syriens —		10,000
	Bulgares —		20,000
Église grégorienne (Arméniens)			1,930,000
— jacobite (Syriens)			61,000
— protestante			15,000
— Druses			310,000
Divers : Yesidis			20,000
— Tchinganies			212,000
— Juifs			300,000

Soit un total de 8,153,000 chrétiens à opposer à 17,000,000 de musulmans.

Mais comme parmi ces derniers, il faut compter deux groupes absolument distincts, les Turcs et les Arabes, en nombre presque égal, on doit conclure que dans cet empire dit ottoman, les Ottomans ne forment pas le tiers de la population. Ils sont disséminés dans les différents vilayets, dans des proportions variant à l'infini et il en est de même de chacune des races qui peuplent l'Asie Mineure, l'Arabe lui-même essaimant hors de la presqu'île arabique, sur les côtes de Syrie, en Mésopotamie, et jusqu'en Anatolie.

1. Ces deux tableaux sont empruntés à l'*histoire de l'Empire ottoman* du Vicomte de la Jonquière.

Sans doute chaque race ne constitue pas une nationalité distincte et ne forme pas de vœux d'émancipation : les principales tendances particularistes sont celles d'Arménie, de Syrie, d'Arabie, et visent des contrées bien limitées : mais le gouvernement de Constantinople est le moins apte qui puisse se rencontrer à instaurer des institutions fédéralistes : il n'a jamais su que noyer dans le sang les plus légitimes revendications de ses peuples : les Grecs, les Arméniens, les Syriens, les Arabes ont tour à tour été pourchassés et massacrés, sans compter dans la Turquie d'Europe, les Bulgares et les Serbes; le massacre n'est pourtant pas une mesure de gouvernement. Le premier devoir qui s'impose vis-à-vis des peuples qui habitent l'Asie Mineure est de leur assurer la vie, l'ordre et la liberté.

III. — L'Anatolie.

Comprenant les vilayets de Kastamounie, d'Angora, d'Adana, de Konieh, de Koudavinj-Kiar et d'Aidin, l'Anatolie est incontestablement la partie la plus turque de l'empire, quoiqu'on y rencontre, notamment sur les côtes, de nombreux éléments de population grecque et arménienne. D'une superficie de 500,000 kilomètres carrés, comparable à celle de la France, l'Anatolie se trouve dans une des situations les plus avantageuses du vieux monde. Le climat parfois rude sur les plateaux de l'intérieur est méridional sur les côtes de l'Égée et de la Méditerranée.

La chaîne de l'Euxin limite au nord le versant qui plonge dans la mer Noire et soutient le plateau qui s'élève jusqu'au Taurus, lequel prolonge sa masse granitique de la région d'Adalia jusqu'à l'Euphrate, formant ainsi à cette province une limite naturelle vers le sud, coupée de quelques passes hautes de plus de deux mille mètres.

Sur les 6,500,000 habitants de l'Anatolie, s'accuse la confusion des races que nous relevions plus haut : 670,000 Grecs, 270,000 Arméniens, forment l'élément le plus actif de la population, le Turc indolent vit sur les plateaux, ou occupe dans les villes les postes secondaires, ou les postes administratifs; la plus grande partie du commerce [1] leur échappe, notamment sur le littoral où il est le plus intense.

1. Sur l'ensemble du commerce d'exportation de l'Asie Mineure le tableau

Brousse est la capitale de la province, elle ne compte pourtant que 80,000 habitants; elle tire sa principale richesse de ses vins, de ses fruits, de l'élevage des vers à soie; mais c'est vers Smyrne (250,000 habitants) que converge la plus grande partie du commerce d'exportation. Excellemment protégée par le golfe profond au fond duquel elle se tapit, par l'île de Chio qui en protège l'entrée, par la montagne de Karabouroun qui s'avance en promontoire et la défend des vents d'ouest. Smyrne est le port le plus fréquenté de la côte (6,655 navires, jaugeant 2,477,733 tonnes, y ont pénétré en 1910. Toutes les populations de l'empire et de l'Europe s'y coudoient, y trafiquent, y rivalisent d'influence et d'ingéniosité :

Cependant, entrepôt considérable, Smyrne n'est pas une ville de productions, les tapis qui sont réputés comme sa principale industrie sont tissés à l'intérieur du vilayet, notamment dans la région d'Ouchak et ne forment qu'une faible partie du tonnage d'exportation; les toiles de coton imprimées, les étoffes de lin ou de soie ne sont pas plus nombreuses sur les quais d'embarquement qui, en temps normal regorgent surtout de produits alimentaires : les raisins, les fruits secs, les huiles d'olive, le café, le sucre, l'opium, le tabac voisinent avec le coton brut, les laines et les peaux[1].

ci-dessous est particulièrement instructif, d'après M. Joseph Polad : *La Turquie de demain*.

VALEUR DES PRODUITS EXPORTÉS EN LIVRES TURQUES
(valeur de la livre : 22 francs en 1913).

Soie	2,500,000
Tabac	3,000,000
Orges et céréales	850,000
Opium et hachich	725,000
Produits de vignes	2,300,000
Olives et huiles d'olive	532,000
Fruits divers	1,800,000
Laines	1,800,000
Peaux	724,000
Légumes divers	724,000
Sézame, colza, lin, chanvre	465,000
Bœufs et moutons	200,000
Tapis	3,500,000
Charbon de terre (Héraclée)	215,000
Or, argent, cuivre, plomb argentif	247,000
Chrome, boracyte, marbre, pierres précieuses	560,000
Coton	750,000

Soit un total de 21 millions de livres turques à l'exportation. La Turquie importe pour 22 millions de produits européens, 8 millions d'anglais, 5 millions d'autrichiens, 2 millions de français, 1,300,000 d'italiens.

1. Voici d'après les rapports de MM. Carlier et Valet, consuls de France, datés de 1909 et de 1910, le mouvement du commerce de Smyrne :

	1906	1907	1908
Importation (en tonnes)	336,622	321,735	349,059
Exportation —	376,734	358,062	359,290

La rade était, à la veille de la guerre, en voie d'amélioration grâce aux travaux effectués par une compagnie française qui avait aménagé de nouveaux bassins, construit de nouveaux quais, détourné le cours inférieur du Guediz-Tchai dont les alluvions menaçaient d'ensabler l'entrée du port[1].

Malgré la découpure des côtes, et le nombre des criques propices, les côtes d'Ionie ne comptent plus de villes importantes : Pergame, Ephèse, Milet, Halicarnasse ont des ports déserts et leurs ruines sont à moitié enfouies sous le sable. Sur la côte méridionale, la seule ville importante, Adalia, est, avec Mersine, l'objet des ambitions italiennes.

Le commerce de l'Anatolie est plus développé que celui des autres provinces de l'Empire. Les villes importantes y sont relativement nombreuses : Konieh, Angora, Kastamouni, Sivas, Kaisarieh, Adana, Bigha[2] comptent toutes plus de 20,000 habitants; elles sont reliées les unes aux autres par des voies de communication plus nombreuses qu'ailleurs. Le sol, naturellement fertile, y est mieux cultivé; les étrangers y sont plus nombreux, et secouent l'indolence ottomane; l'administration incurablement indifférente au développement économique du pays ne cherche même pas à créer l'industrie des objets de première nécessité : c'est ainsi que les fez des hommes, les fichus des femmes sont importés de Suisse ou d'Autriche!

Une des principales richesses du pays, notamment sur les côtes de l'Égée et de la Méditerranée, sont les vignobles, les arbres à fruits de tout genre. La culture de l'olivier, de la vigne, du mûrier, du figuier, du pistachier, de l'oranger, du citronnier, du grenadier, du tabac, y est également répandue, ainsi que celle du blé, de l'orge, du seigle et de l'avoine. Mais alors que les céréales poussent sur les plateaux,

1. Le mouvement maritime indique en 1908 l'entrée à Smyrne de :

321	navires	anglais et égyptiens de	516,387 tonnes.
193	—	allemands	397,093 —
183	—	français	388,233 —
202	—	russes	359,584 —
989	—	grecs (en grande majorité voiliers)	346,667 —

2. Sur l'activité du sandjak de Bigha, voir le rapport de M. Giradoux consul de France en 1909 : il indique que l'importation française dans le sandjak était en 1908 de 386,423 francs; que l'exportation pour la France n'atteignait que 190,865 francs; que 220 bateaux français avaient touché en 1908 le port des Dardanelles contre 1,539 anglais, 417 autrichiens, 190 allemands; il signale également la baisse du commerce français.

et jusqu'à une altitude assez forte, le coton est travaillé dans les vallées et sur les côtes.

Les statistiques officielles prétendent que les forêts occupaient encore en 1890 un quart du territoire; la proportion a certainement diminué, tant, depuis cette époque, les destructions ont été nombreuses et systématiques au grand détriment de la régularité du climat. Les arbres sont généralement d'essence européenne, chêne, érable, orme, peuplier, frêne, noyer ou buis, aussi le commerce d'exportation n'est-il pas florissant.

L'exploration du sous-sol de l'Asie Mineure n'en est qu'à ses débuts : on a découvert sur des points de la péninsule très éloignés les uns des autres des mines d'argent, de plomb, de fer, de cuivre, de mercure, de zinc, d'antimoine, notamment dans les régions de Brousse et de Smyrne. Dans le centre du plateau anatolien, vers le Taurus cilicien on a commencé d'exploiter des mines importantes de plomb argentifère.

Quoiqu'il soit toujours difficile de citer des chiffres en Turquie, on évalue en chiffres ronds, pour l'ensemble de l'empire, la production de l'argent à 694,000 k.; du plomb à 176,000; du cuivre à 1,206,000. Mais l'amiral Tchitchatcheff estime que « les métallurgistes turcs perdent 32 p. 0/0 sur le premier, 12 p. 0/0 sur le second, 40 p. 0/0 sur le troisième. Comme l'Asie Mineure fournit annuellement 2,077,801 kilogs de différents métaux, il s'ensuit que chaque année on perd dans les usines 400,000 kilogs de métal ».

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la guerre a dû voir s'intensifier la production des mines turques sous la direction allemande. En 1914, c'était autour d'Héraclée qu'était exploité le plus riche bassin houillier; on en extrayait 500,000 tonnes de charbon par an.

C'était un officier français, entré au service de la Turquie le général Lecoq Pacha qui contribua, pour une bonne part, au développement des mines d'Héraclée. Cependant les combinaisons entreprises à plusieurs époques, pour réserver à des industriels français le charbon de ces mines (qui vaut celui de Cardiff) ont successivement échoué, une fois au moins par la faute du gouvernement français, et les concessions du bassin, qui sera relié, si ce n'est déjà fait, à la grande ligne du chemin de fer de Scutari-Konieh-Adana, seront réservées aux Allemands.

Notons enfin les importants produits des carrières depuis longtemps réputées, notamment les marbres blancs, roses ou bleus de la région de Brousse, l'émeri et la pierre à aiguiser de Smyrne, les mines d'écume de mer d'Eski-cher.

IV. — L'Arménie.

La question arménienne est une des plus angoissantes qui soient à résoudre en Turquie d'Asie; c'est cependant celle qui pour l'honneur de l'Europe doit être le plus tôt résolue, puisque c'est, pour toute une race, une question de vie ou de mort. Le sort de l'Arménie en quelque point semblable à celui de la Pologne, puisque comme la République des Jagellons, elle fut la proie de trois copartageants, est plus pitoyable encore : du million d'Arméniens demeuré sous le joug ottoman, au cœur même du pays, combien demeure-t-il aujourd'hui après les incessants massacres auxquels les Turcs se livrent : ce ne sont pas seulement les revendications politiques des Arméniens que le gouvernement veut anéantir, c'est la race haïcanne elle-même, une des plus anciennes de l'Asie, et pour alliés dans cette guerre d'extermination, les Ottomans ont plusieurs de leurs vasseaux, notamment les Kurdes.

Certes les Arméniens n'ont pas pris les meilleurs moyens de résister aux persécutions. Leur pays, véritable Suisse asiatique, massif montagneux redoutable et peu propre aux opérations militaires, pouvait être un sol inviolable s'il avait été bien gardé, il ne le fut jamais; l'Arménien a le goût du négoce, des voyages. Il descend de ses montagnes et essaime par toute l'Asie Mineure, sur tous les confins de la Mer Noire, à Constantinople; aux places laissées vides viennent s'installer des immigrés, car le pays n'est pas précisément surpeuplé (13 hab. par km²). Leur faiblesse augmente de leurs divisions : chrétiens pour la plupart (car on compte des convertis à l'islamisme) ils se répartissent en sectes diverses violemment hostiles l'une à l'autre : grégoriens, orthodoxes, catholiques, protestants, ils vont jusqu'à soumettre leurs différends religieux au maître abhorré de Constantinople, donnant ainsi le prétexte d'une intervention dont ils ne tardent pas à se plaindre. Maintes fois l'Europe est intervenue diplomatiquement, mais dans un accord qui n'était qu'appa-

rent; le gouvernement des tsars, notamment, répugnait toujours aux mesures qui eussent été vraiment efficaces; on eût dit qu'il redoutait pour ses propres sujets arméniens que l'Arménie turque fut trop heureuse! De cet odieux calcul il fut cruellement puni. Au reste, à la veille de la guerre, le 9 février 1914, le gouvernement de Nicolas II signait avec celui de Mahomet V un accord aux termes duquel la police des vilayets arméniens devait être placée sous la surveillance d'une gendarmerie et d'inspecteurs généraux appartenant aux petits États européens, et dotés de pouvoirs importants. Les événements qui suivirent empêchèrent de réaliser ces réformes copiées sur celles qui avaient donné un résultat, précédemment, en Macédoine, et furent au contraire le prétexte d'un renouveau de persécutions et de massacres : on évalue à 800,000 le chiffre des déportés, à 300,000 celui des disparus, et on est peut-être loin de la vérité.

L'Arménie est à un carrefour de routes, qui quoique montagneuses ont toujours été fréquentées : elles conduisent de la mer Noire en Perse, de l'Anatolie à la Caspienne; aussi la richesse des principales villes, qui remonte à la plus haute antiquité en dépasse-t-elle de beaucoup les apparences. Erzeroum, aux toits de chaume, et aux murs crépis de boue, qui compte, au dire de certains géographes 120,000 habitants, est un marché prospère où s'échangent les laines et les soies de Perse, avec les blés de Russie, ou les tabacs d'Anatolie. Trébizonde, moins étendue, mais plus riche, peuplée de beaucoup plus de Turcs et de Grecs que d'Arméniens (28,000 Turcs, 12,000 Grecs et 9,000 Arméniens) est un des ports les plus fréquentés de la mer Noire. Les navires des messageries maritimes, du Lloyd autrichien, de la compagnie panhellénique, de la Deutsch Levanti Linie, et des compagnies russes s'y rencontrent plus nombreux qu'aux plus beaux jours de l'Empire des Comnènes. L'arrière-pays est riche de céréales, de vignobles; la culture du coton y est en pleine croissance.

V. — La Syrie.

La Syrie doit à sa situation côtière, comme aux souvenirs religieux qui font de sa partie méridionale la terre sacrée du monde chrétien, d'avoir avec l'Europe des liens beaucoup plus lointains et beaucoup plus serrés qu'aucune autre région de l'Empire ottoman. La

France entretient depuis les croisades, avec ce que l'ancienne monarchie appelait « les Echelles du Levant », des relations qui à certaines époques affectèrent une véritable forme de protectorat. Certains peuples de Syrie, notamment les Maronites, ont toujours considéré la France comme la grande tutrice de leurs intérêts, et c'est effectivement à elle que le Liban doit sa constitution privilégiée. Un firman signé à Constantinople, à la suite de l'expédition de Napoléon III en Syrie, octroie en effet au *moutessariflick* du Liban un gouvernement particulier, présidé par un chrétien, assisté d'un conseil, comprenant 4 maronites, 3 druses, 2 orthodoxes, 1 metuali et 1 musulman.

Son fonctionnement n'a pas été régulier, et nombreuses furent les plaintes élevées par la France pendant un demi-siècle à ce sujet; mais il est juste de dire cependant que le gouvernement turc a toujours fini sans trop de peine par s'exécuter, en 1914 même, en accordant au Liban le port de Djouni qui lui donnait l'accès propre à la mer qu'il réclamait depuis longtemps.

La même confusion de races que nous avons constatée dans toute l'Asie turque, et que la composition du conseil libanique dénote assez, se retrouve dans l'ensemble des vilayets syriens :

La population est de 3 millions d'habitants environ, et se divise à peu près par moitié en non musulmans et en musulmans : La plupart de ces derniers sont de race arabe et de secte sunnite (1,350,000). Les Kurdes, les Circassiens, les Metualistes, les Tcherkess appartiennent à la secte chiite (250,000).

Les chrétiens sont soit catholiques (Maronites 450,000; Grecs melchites 140,000; Arméniens unis 10,000; Syriens et Chaldéens unis 20,000; Latins 20,000; soit Grecs orthodoxes 200,000; soit Arméniens grégoriens jacobites, nestoriens 80,000; plus de 900,000 chrétiens. Les Juifs dans leur patrie d'origine sont à peine 100,000; et les sectateurs de diverses religions, les Druses, (175,000) les Ansariés (187,000) les Ismailés (22,000) les Yesidiés (13,000) atteignent 390,000.

On comprend qu'au milieu d'une telle Babel ethnographique et religieuse, il y ait une question syrienne, et qu'elle soit difficile à résoudre.

Composée des trois vilayets d'Alep, de Beyrouth et de Damas, la Syrie s'étend du golfe d'Alexandrette et des monts Amanus jusqu'à

la presqu'île sinaïtique que les géographes y rattachent généralement. Ses frontières sont vagues et mal déterminées puisque le désert commence aux portes de Damas, d'Alep et de Jérusalem.

Elle est dans toute sa longueur dominée par la double chaîne du Liban dont les sommets s'élèvent à 3.000 mètres. L'Oronte l'arrose au nord, le Jourdain au sud et forme une dépression qui s'achève dans la mer Morte, d'où le nom donné à la partie méridionale du pays : Coelé-Syrie ou Syrie-Creuse. Alexandrette dont la rade est une des meilleures de la côte méditerranéenne, et que les géographes allemands et turcs rattachent à l'Anatolie, se trouve actuellement dans une situation commerciale inférieure du fait qu'elle ne se rattache à aucune importante voie ferrée : le raccordement prévu avec le chemin de fer de Bagdad en fera au contraire le premier port de la Méditerranée orientale, puisque les produits de la Mésopotamie et de la Perse y aboutiront directement. A l'intérieur Alep, avec ses 150,000 habitants, entrepôt déjà considérable du commerce des hautes vallées de l'Euphrate et du Tigre, des régions d'Orfa, de Diarbekir, de Mossoul, supplantera facilement Damas sa rivale, actuellement la seconde ville de l'Empire ottoman (165,000),

Située sur les pentes orientales du Liban, sur la grande voie ferrée qui fait communiquer Constantinople et la Mecque, le chemin de fer national du Hedjaz, reliée à Beyrouth et à Caïffa, Damas gros centre de ravitaillement des pèlerins en marche vers Jérusalem, ou la Mecque, est au surplus une des rares villes industrielles de l'empire : ses soies et ses armes fines sont également renommées.

Son commerce, spécialement pour les cotons, est dépendant de Beyrouth. Ce port qui occupe, après Smyrne, le premier rang parmi ceux de la Turquie d'Asie, exploité par la régie générale française des chemins de fer et des travaux publics, est un de ceux où la France exerce la plus grande influence. Le trafic s'y fait en français; la population (150,000 h.) y est en grande partie favorable à la France, grâce aux institutions religieuses et laïques qu'elle y entretient depuis plusieurs siècles. Sur un commerce total de 284,000 tonnes en 1918, la part de la France, surtout à l'exportation est prépondérante et pourrait être considérablement développée, là comme ailleurs, si le commerçant français voulait organiser une représentation sérieuse. Le blé (1,213 tonnes), l'orge, le maïs, la graine de

sésame, les cocons, l'huile d'olive, la laine brute, les fruits, spécialement l'abricot, tels sont les principaux produits qui sortent de Beyrouth pour se diriger vers la France[1].

Le port de Tripoli (45,000) mal aménagé et très éventé ne fait actuellement qu'une faible concurrence à Beyrouth quoiqu'il soit relié par un embranchement au chemin de fer qui monte à Damas; par contre il est à croire que les ports de Jaffa, de Caïffa, de Saint-Jean-d'Acre, iront se développant : l'accord franco-turc du 8 avril 1914 nous réservait d'ailleurs la concession des deux premiers et de Tripoli, et nous incitait par conséquent à travailler avec une ardeur particulière à ce développement.

La France, jusqu'à ces dernières années conservait en Palestine une influence prépondérante en s'appuyant sur le protectorat des lieux saints que le traité de Berlin lui avait une fois de plus reconnu, et dont le Saint-Siège malgré les efforts de l'Allemagne affirmait la pérennité. La transformation assez rapide de la région pourrait mettre cette situation en péril.

Jérusalem dont la population a presque doublé en vingt ans (100,000 h.) et qui ne comprend guère plus de 30,000 juifs, se trouvait à la veille de la guerre, grâce à la propagande allemande, échapper à notre influence. Une colonie allemande formée principalement de Wurtemburgeois qui s'était implantée dans la plaine d'Esdrelon il y a cinquante ans, et qui formait une secte à part, s'est soumise depuis 1898 au joug du Hohenzollern et n'a pas peu contribué au développement du commerce allemand dans la région. Les Juifs eux-mêmes qui depuis le commencement du siècle travaillent, dans les associations sionistes, à la reconstitution d'un royaume Juif en Palestine se sont souvent rangés sous la bannière allemande, au point qu'un de nos publicistes les plus au courant de la question, écrivait récemment : « l'internationalisation de la Palestine c'est une hypothèque allemande sur la Syrie[2] ».

Enfin si le commerce français en Syrie n'occupe pas le rang qu'il

1. Voir sur Beyrouth, le rapport de M. Mathieu secrétaire archiviste du consulat général de France à Beyrouth 1911 (supplément au *Moniteur du Commerce*, 29 juin 1911).

2. André Duboscq, *l'Orient méditerranéen* (1917), p. 53. Voir également sur la question sioniste et les droits de la France en Palestine un excellent article du comte R. de Gontaut-Biron : *Revue Hebdomadaire*, 25 mai 1918.

devait tenir, mais seulement le troisième après l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique dans certaines villes, après la Grèce et l'Allemagne, quoique l'usage partout répandu de la langue française doive nous donner sur nos rivaux un avantage dont nos commerçants ne savent pas assez profiter, que dire de la situation de nos missions, qui, jusqu'en ces dernières années, constituaient en Syrie le principal instrument de notre prééminence.

Plusieurs lois récentes, celles sur les associations, celle sur la séparation de l'Église et de l'État ont porté aux œuvres confessionnelles françaises à l'étranger un coup quasi mortel, quoiqu'on ait répété le mot de Gambetta : l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. Le recrutement des missionnaires est devenu difficile, et quasi impossible par la suppression des noviciats; la plupart des comités coloniaux, le comité de l'Asie française notamment, ont à plusieurs reprises signalé le péril; des députés de tous les partis ont exprimé leurs craintes du haut de la tribune; des ministres ont affirmé leur bonne volonté. Il faudra, après la guerre, rendre aux missionnaires français la protection tangible du gouvernement si on ne veut se trouver en face des autres États européens dans une situation d'évidente infériorité; il faudra obtenir du Saint-Siège un appui plus efficace et plus réel que celui qui nous est accordé par lui depuis quelques années.

VI. — La Mésopotamie.

Huit siècles de domination turque ont stérilisé cette terre qui fut la plus féconde du monde antique. L'effort des princes d'Assyrie ou de Chaldée, d'Assur-Nazirbal, d'Hammourabi, de Chosroës, comme celui des Khalifes qui créèrent Bagdad et Mossoul, ne laisse point d'autres traces que des ruines enfouies sous le sable envahisseur.

Le même chaos ethnographique qu'en Anatolie ou en Syrie a permis à une administration étrangère, indifférente et incapable de se survivre, et en pressurant les populations d'en tarir les sources de vie et d'activité : 5 millions d'êtres humains occupent ce territoire plus grand que la France; mais 36 tribus différentes, subdivisées en 423 branches, comprenant environ 465,000 tentes[1] ne forment qu'une

1. Habib K. Chiha, *La province de Bagdad*, 1908.

poussière de peuples. Sans doute l'Arabe domine dans la population sédentaire, et plus encore parmi ces nomades ou bédouins, qui venus du désert ne descendent dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate que périodiquement, sans s'y fixer: mais quelle diversité d'origines et de sectes religieuses! Les Persans viennent du royaume voisin et campent sur la rive gauche du Tigre; les Kurdes descendent du massif arménien jusqu'à Djezireh, Mossoul et Bagdad; les Juifs sont partout, surtout dans les villes, là où il y a plus d'argent à gagner (80,000 à Bagdad).

Le nombre des Européens augmentait périodiquement dès les années qui précédèrent la guerre; peu à peu les Anglais, naguère les plus nombreux, se trouvaient supplantés par les Allemands qui se préparaient à exploiter leur chemin de fer.

Si le turc est le langage officiel, l'arabe y est communément parlé dans un dialecte différent du syrien ou de l'égyptien.

D'industrie en Mésopotamie, il ne saurait être question [1]; la vie commerciale se trouve confinée dans quelque dix villes qui s'échelonnent tout au long des deux fleuves : Hillé (30,000 hab.), Kerbelah (65,000), Nedjef, Divanié, Nasrieh, sur l'Euphrate; Diarbékir (35,000), Mossoul (60,000), Samarah, Bagdad; Kut-el-Amara sur le Tigre; au confluent des deux fleuves Kournak, et vingt lieues plus bas sur le Chatt-el-Arab, Bassorah qui, « quoique l'ombre d'elle-même » compte encore 50 à 60,000 habitants.

Choisie en 762 par le Khalife al-Mansour comme capitale de son empire, Bagdad, cinquante ans plus tard, sous Haroun ar-Raschid, comptait, dit-on, 800,000 habitants! Elle n'en possède plus aujourd'hui que 150 à 200,000. Aucune ville de l'Asie turque n'a pourtant depuis vingt ans attiré plus vivement les regards de l'Europe et nulle sans doute n'est appelée à un plus bel avenir, puisqu'elle doit être l'aboutissement, ou du moins la principale étape de la voie ferrée qui traversera sous peu l'empire turc dans toute son étendue.

Le commerce total de l'Irak-Arabi en 1910 dépassait 100 millions de francs (70 millions à l'importation, 35 millions à l'exportation) [2],

1. On a pourtant signalé des gisements de sulfure jaune, d'arsenic près de Mossoul, des mines de cuivre, des sources de pétrole et de bitume à Bagdad et près de Bassorah : ces dernières commencent à être exploitées (Cf. *Journal des Chambres du Commerce*, 10 juillet 1913, p. 195).

2. Rapport de M. Viet, consul de France, Supplément au *Moniteur officiel du Commerce*, 23 mai 1912.

dont la moitié en transit pour la Perse ou la haute Mésopotamie. 43 p. 100 des marchandises importées sont des cotonnades ; 10 p. 100 du sucre. La France ne vient qu'au cinquième rang des pays importeurs avec 4,225,000 francs, après l'Angleterre qui importe pour 34 millions, les Indes pour 9 millions, l'Autriche pour 6 millions, la Belgique pour 4,500,000, avant l'Allemagne qui n'importait que pour 3 millions, la Russie, la Perse, l'Amérique pour plus d'un million chacune. Mais nos produits arrivaient, pour la plupart sous pavillon étranger, *six* voiliers français seulement ayant mouillé à Bassorah en 1910 !

L'élevage et les céréales constituent la principale richesse de ce pays agricole : chevaux, ânes, mulets, chameaux, buffles, bœufs, moutons prennent en grande quantité les chemins du dehors, soit par Bassorah, soit plus souvent par Damas, Alep et les ports syriens : le blé et le riz, dans les bonnes années fournissent chacun 250,000 tonnes, dont une bonne partie est exportée, ainsi que dattes, sésames, noix de galles, opium, gommes et réglisses.

Comme en Syrie, la France doit une grande part de l'influence qu'elle exerce en Mésopotamie aux missions catholiques qui y furent fondées il y a plus d'un siècle : c'est en 1702 que les carmes déchaussés ont repris des capucins la mission de Bagdad, qui, à la veille de la guerre, comptait seize pères et six frères sous la direction de l'archevêque Mgr Drure, délégué apostolique, instruisait dans son collège 250 élèves, tous fils spirituels de la France, dont ils parlent la langue au point de pouvoir jouer, en français sur les théâtres de Bagdad la *Fille de Roland*, *Jeanne d'Arc* ou *l'Aiglon*[1].

Vingt-sept sœurs de la Présentation poursuivent une œuvre parallèle symbolisant le dévouement français et exerçant une influence telle que, sur les instances de la municipalité, quatre d'entre elles ont pris la direction de l'hôpital musulman de Bagdad !

La Mésopotamie est la province de l'empire ottoman appelée dans un prochain avenir à la plus complète transformation. Non seulement son rattachement par la voie ferrée à l'Anatolie, au Bosphore et à l'Europe est destiné à développer considérablement son transit, mais encore des travaux d'irrigation depuis longtemps à l'étude

1. Conférence du P. Marie-Joseph faite le 11 mars 1914 au Comité de l'Asie française (n° d'avril 1914).

doivent lui rendre sa fertilité d'antan. L'initiateur de ces travaux, sir William Willcocks qui a déjà montré en Egypte l'habileté de ses méthodes, a dressé dès 1905 tout un plan qui fut approuvé, non sans peine, des autorités ottomanes; les travaux de réalisation étaient commencés avant la guerre, et sans doute ont-ils été repris, depuis qu'au printemps de 1917, l'Angleterre en s'emparant de Bagdad a eu un intérêt direct au rendement intensif de la Basse-Mésopotamie.

Un accord signé le 15 juin 1914 entre l'Angleterre et l'Allemagne portait un article sur la navigation du Tigre, relatif aux privilèges accordés et maintenus à M. Lynch, à la constitution d'une compagnie ottomane dont 50 p. 100 du capital devait être anglais avec voix prépondérante dans le conseil pour l'Angleterre.

Ainsi s'affirmaient les prétentions anglaises sur la réorganisation de la Basse-Mésopotamie; déjà en 1913 un accord anglo-turc avait résolu en faveur de l'Angleterre la question, depuis dix ans pendante de Koweit.

Un cheikh quasi indépendant, reconnaissant pourtant nominalement la suzeraineté de la Porte, règne sur ce territoire restreint dont une rade bien abritée non loin des bouches du Chatt el-Arab constitue le principal intérêt. Si le cheikh Mubarak sollicitait en 1896 l'investiture du Sultan, il signait en 1899 avec le représentant de lord Curzon, vice-roi des Indes, un accord qui de la suzeraineté ottomane le faisait passer sous la suzeraineté anglaise. L'Allemagne, qui sollicitait en vain l'année suivante l'octroi d'une concession dans le voisinage, protesta auprès de son allié de Constantinople. Quelques habiles insurrections, dans la manière turque, furent suscitées contre le protégé anglais jusqu'au jour où, en 1913, le sultan, moyennant le maintien de sa suzeraineté nominale sur Kowiet, reconnut la validité de l'accord signé par son vassal avec l'Angleterre en 1899[1].

VII. — L'Arabie.

D'une superficie de 3.156.558 kilomètres carrés, la presqu'île arabique, qui comprend pourtant les villes saintes de l'Islam, Medine

1. Sur Koweit, cf. *Correspondance d'Orient*, 1er juin 1913; article de M. Saint-Brice.

et la Mecque, n'est que nominalement rattachée à l'empire ottoman. Le désert, aux trois quarts inexploré, en occupe la plus grande partie; il confine au nord au désert de Syrie, à l'est au golfe Persique. Il est séparé de la mer Rouge par une chaîne de montagnes qui s'étend depuis le Sinaï jusqu'au delà d'Aden. Cette disposition géographique explique pourquoi les côtes occidentales sont les seules régions de la péninsule habitées par des populations sédentaires qui se prétendent issues d'origines diverses : les méridionaux qui se disent fils de Joctan et de Sem; les septentrionaux qui croient descendre d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar.

Groupées sous divers princes, ces populations se jalousent et souvent se combattent; la guerre actuelle les rapproche provisoirement en leur donnant l'occasion de s'émanciper définitivement du joug ottoman : Le Hedjaz peut compter 300,000 habitants; ses deux villes principales : Medine (20,000 hab.), tombeau de Mahomet et la Mecque (50,000 hab.) sont les lieux saints de l'islamisme et comme tels peuvent avoir des rapports aussi intimes avec les populations islamiques d'Afrique qu'avec celles d'Asie : leur indépendance est donc nécessaire : elle a été proclamée au mois d'août 1916 par le chérif Hussein et aussitôt reconnue par les divers états de l'Entente. Un gouvernement constitutionnel fut en même temps institué dont l'application délicate nécessite l'appui moral de l'Angleterre, intéressée au premier chef au maintien de l'ordre dans le pays.

L'Yemen, séparé du Hedjaz par les tribus indépendantes de l'Acir doit à son climat favorable, à la fertilité relative de son sol, d'avoir une population de 750,000 habitants; c'est l'Arabie heureuse des anciens. Sana, la ville principale est située dans la montagne à 1,600 mètres d'altitude, deux ports principaux Loheia et Hodeida ne sont guère fréquentés que par des voiliers turcs et exportent un peu d'encens, de café et de coton. Le sultan de l'Yemen, comme celui du Hedjaz a proclamé son indépendance, dont l'Angleterre est la meilleure garante.

La province d'Hadramaout (500,000 hab.), voisine de la possession anglaise d'Aden, forme le prolongement de l'Yemen qu'elle sépare du royaume d'Oman. Ce dernier occupe tout le sud de la presqu'île arabique, dont le sol « montueux, bien cultivé », est susceptible d'heureuses transformations. Malheureusement sa popu-

lation (1 million), du moins celle des campagnes, en majorité wahabite, et fidèle à d'anciens rites chaldéens et persans, n'est pas facilement civilisable. Le sultan, qui réside à Mascate (20,000 hab.), s'est placé sous la protection britannique dont il reçoit un subside et un résident. Aucune portion du territoire d'Oman ne peut être cédée qu'à l'Angleterre, avec qui d'ailleurs se traite 70 p. 0/0 du commerce total. Même lien de vassalité lie la petite île de Bahrein (100,000 hab.) dans le golfe Persique, qui, depuis 1820, reçoit du gouvernement indien un résident.

VIII. — La pénétration européenne : les chemins de fer.

La question des chemins de fer en Asie Mineure est une de celles qui a le plus vivement passionné les milieux politiques de l'Europe, dans les dix années qui précédèrent la guerre. L'importance que les diverses puissances européennes y attacha est naturelle; en face d'un empire en décomposition, dont le protectorat est recherché par tous et chacun, la possession du rail constitue le plus bel avantage.

La plus ancienne ligne de l'Asie ottomane est sans doute celle de Smyrne-Aidïn-Diner qui, en 1856, a été concédée à une société anglaise et s'étend maintenant jusqu'à Eghedir, sur un parcours de 376 kilomètres sans compter 139 kilomètres pour 7 embranchements.

La ligne rivale Smyrne-Cassaba, accordée en 1863 à une compagnie anglaise, inaugurée en 1866, rachetée en 1893 par une société française, a été, depuis, prolongée jusqu'à Kara-Hissar. En 1910, la société concessionnaire a obtenu sans garantie kilométrique la ligne Smyrne-Panderma qui relie le grand port de l'Egée avec la Marmara et avec Brousse.

En 1876, le gouvernement ottoman construisait à ses frais et affermait la ligne Haïrda-Pacha-Ismidt, dont, en 1887, la Deutsche Bank obtenait la concession et un prolongement jusqu'à Angora. Ainsi s'amorçait la ligne d'Anatolie, dont l'Allemagne allait jalousement garder la propriété et préparer le prolongement, de concessions en concessions jusqu'à Bagdad et Bassorah.

Une compagnie française obtenait, dans le même temps, en 1885 la concession de la ligne : Mersine, Tarsous, Adana; plusieurs fois elle tenta d'obtenir un prolongement sur Koniah et Kara-Hissar,

damant ainsi le pion à la ligne allemande dont on ne parlait pas encore, mais à laquelle Berlin pensait déjà; mal appuyée par son gouvernement, la compagnie française échoua et par la suite dut céder toutes ses actions à la Deutsche Bank.

C'est en 1903 que l'Allemagne obtenait pour sa société du chemin de fer d'Anatolie la concession de la ligne qui d'Eski-Chéhir devait se prolonger jusqu'au golfe Persique, entreprise gigantesque que l'Allemagne était impuissante à réaliser seule et au sujet de laquelle elle négocia deux ans durant avec la Russie, l'Angleterre et la France. Inutile de rappeler ici ces négociations, les erreurs commises par les puissances qui ne constituaient pas encore la triple entente, les fautes lourdes de la diplomatie du comte Witte; on sait le résultat : le tracé adopté passe par Koniah (abandonnant un premier projet par Angora, Sivas, Kharpout, Diarbekir qui avait de réels avantages au point de vue turc) gagne Eregli, franchit la chaîne du Taurus, arrive à Adana, remonte la vallée du Djihoun, passe à Kelis, franchit l'Euphrate à Djeraboulos, et par Nesébin atteint le Tigre à Mossoul, suit le cours du fleuve jusqu'à Bagdad, regagne l'Euphrate à Moussehid et l'accompagne jusqu'à Bassorah, d'où un prolongement s'imposera jusqu'à Koweit.

De nombreux embranchements sont prévus pour rattacher à la ligne : Alexandrette, Alep, Orfa, Hit, Kanikin (en Perse).

A la veille de la guerre, la construction était déjà fort avancée : à l'ouest du Taurus cilicien : Koniah-Karabounar (300 km.); dans la plaine d'Adana, entre le Taurus et l'Amanus : Dorak-Asmanié (114 km.); Adana-Mersine (67 km.); Toppakali-Alexandrette (60 km.); entre l'Amanus et l'Euphrate : Radjous, Alep; Djerablous (202 km.); dans la basse Mésopotamie : Samarra-Bagdad (130 km.). Depuis quatre ans, il est certain que les Turcs aidés des Allemands ont travaillé avec ardeur à relier ces différents tronçons. En 1915 l'agence Wolf annonçait l'achèvement du tunnel de l'Amanus, qui, depuis, a dû être équipé et mis en exploitation. Si donc il n'y a plus actuellement de solution de continuité entre Scutari et l'Euphrate, à partir de ce fleuve jusqu'à Samarra près de 1 000 kilomètres sont encore à construire. De Bagdad à Bassorah, les Anglais maîtres du terrain depuis plus d'un an, ont sans doute poussé le rail aussi avant qu'il leur est possible.

En 1891 une société française obtenait la concession d'une ligne à écartement d'un mètre Jaffa-Jerusalem (86 km.), livrée à l'exploitation l'année suivante, et de deux autres lignes commercialement beaucoup plus importantes, groupées sous le nom : Damas-Hamah et prolongement. Le 1er de ces prolongements est la ligne : Beyrouth-Damas (147 km.); qui donne au chemin de fer de l'intérieur son débouché naturel. De Damas la voie remonte le plateau jusqu'à Alep et se prolongera jusqu'à Biredjik, se rattachant ainsi au Bagdad-Bahn.

Enfin le gouvernement ottoman s'est réservé la construction d'une ligne reliant Damas à Médine et à la Mecque longue de 1 320 kilomètres (avec un embranchement sur Caïffa), ligne aux buts religieux et stratégique qu'Abdul-Hamid revendiquait comme la grande idée de son règne, et qui, de fait, pouvait avoir comme résultat de rattacher plus étroitement au cœur de l'empire, les lieux saints de l'Islam. Le récent soulèvement des vilayets arabes achève la faillite de cette politique[1].

Le 8 avril 1914 était signé un accord franco-turc qui étendait dans de notables proportions le réseau ferré français en Asie Mineure, moyennant la prise à charge par la France d'une tranche de 800 millions sur l'emprunt ottoman de liquidation de la guerre balkanique : En Syrie la Turquie accordait donc à la France la concession des ports de Jaffa, de Caïffa, de Tripoli, et la construction d'une ligne Reyak-Ramleh traversant la Palestine dans toute sa longueur et mettant en communication Jérusalem avec la ligne Damas-Alep; on estimait alors que cette ligne, d'établissement difficile, ne serait pas mise en exploitation avant dix ans; par contre on en espérait le développement de l'influence française dans la Syrie méridionale, mais les comités d'Asie française faisaient justement remarquer par la plume de M. R. de Caix que la France devait exiger des avantages parallèles en Syrie septentrionale, et notamment vers Tripoli et vers Alexandrette, ce dernier port que les Allemands rattachent volontiers à l'Anatolie, devant être relié directement à Alep et à Hamah par le cours de l'Oronte.

1. En 1909, un syndicat français avait obtenu la concession d'une voie Hodeida-Sala; la ligne dont les travaux commencèrent en 1911 devait avoir 300 kilomètres dont une partie à crémaillère.

Les concessions que l'accord du 8 avril nous accordait en Anatolie étaient apparemment plus considérables : outre la mise en valeur des ports d'Héraclée et de Ineboli sur la mer Noire, nous obtenions la concession d'une voie Trebizonde-Pekeridj (sur le Haut Euphrate) que les Russes auraient rattachée à Erzeroum quand ils l'auraient voulu, et que nous aurions facilement relié à Sivas, où la ligne aurait retrouvé le rail qui de Sansoum nous était également concédé jusqu'à Van par Kkarpout et Bitlis ; à Argana la ligne française aurait poussé un embranchement jusqu'à Diarbékir ou il se serait soudé au Bagdad-Bahn. Grandiose opération d'une étendue de plusieurs milliers de kilomètres, d'un faible rendement politique, mais pouvant devenir intéressante au point de vue commercial, le nouveau réseau pouvant drainer les produits arméniens qui, par l'appât d'un débouché facile auraient pu se multiplier, si l'administration locale avait voulu s'y prêter.

De Samsoun, un embranchement sur Castamouni devait avoir trois prolongements sur Héraclée, Ineboli, Sinope, et constituer ainsi un ensemble imposant qui aurait transformé l'Arménie, l'Anatolie orientale en les reliant à la Perse d'une part et à la Mésopotamie qu'ils eussent fait communiquer directement avec la mer Noire, par une voie beaucoup plus courte que le Bagdad. Ce projet négocié par Djavid Pacha, dès l'automne de 1913 avec le ministre des Affaires étrangères d'alors M. Pichon, constituait pour la France un beau succès et lui ouvrait en Asie Mineure des perspectives nouvelles[1] ; l'Allemagne qui avait été préalablement consultée, avait consenti, croyant acheter, par cette concession, liberté d'action complète sur l'Anatolie occidentale et la Mésopotamie ; la Russie, qui obtenait que la région d'Erzeroum, lui fut réservée, espérait pouvoir profiter du développement du nouveau réseau pour mettre la main sur l'Arménie ; l'Angleterre et l'Italie à la même époque obtenaient l'une dans la région de Bassorah et de Koweit, l'autre dans le vilayet de Koniah, notamment sur la côte entre Adalia et Mersine, des droits

1. Un iradé paru dans les derniers jours de 1913, homologuait la convention et le cahier des charges relatif à la concession d'une ligne Dardanelles-Smyrne à la société anonyme « Omnium-entreprises » de Paris. Cette ligne desservant la côte devait passer à Aivadjik, Edremid, Burhanié, Dikili, Ali-Agha et avoir un embranchement sur Buranhié. La longueur de la voie devait être de 450 kilomètres.

de préemption. Ainsi le gouvernement jeune-turc délimitait-il lui-même, avec les principaux États européens, les diverses sphères d'influence qui devaient vivifier l'empire.

IX

La guerre remet tout en question : cependant quelle qu'en soit l'issue, l'empire ottoman en sortira plus épuisé qu'il n'y est entré, plus contraint par conséquent d'avoir recours à l'Europe pour reprendre vie. Mais de lourdes hypothèques pèseront sur lui; sans doute les puissances de l'entente lèveront-elles facilement l'hypothèque allemande. Ce sera une des conséquences naturelles de la victoire. Mais l'Angleterre, l'Italie, la France auront droit à une réparation éclatante; et la Russie pour peu qu'elle le désire, devra être mise à même de protéger les libertés arméniennes. La vengeance de l'Europe sur la Turquie ne consistera en effet que dans le travail commun du rétablissement de l'ordre dans l'empire, de la libération des nationalités opprimées, de la mise en valeur des richesses naturelles que nous avons signalées au cours de cet examen, richesses si nombreuses et depuis de longs siècles systématiquement méprisées du dominateur!

Pour que ce développement, ce réveil politique, économique des provinces placées sous le joug ottoman soit efficace, il est de toute nécessité que chaque puissance y travaille sur un terrain particulier : le système des condominiums ou des surveillances collectives a fait son temps, c'est-à-dire a échoué au cours de nombreux essais, notamment dans l'empire ottoman. Le système des sphères d'influence donnera au contraire en Orient les mêmes résultats excellents qu'il a donnés ailleurs; les populations s'en réjouiront et le gouvernement ottoman lui-même s'il consent à collaborer sans arrière-pensée à l'œuvre des puissances occidentales y gagnera en force réelle.

C'est en Syrie que la France aura le plus de facilités pour accomplir sa part de l'œuvre de rénovation, car c'est dans cette province qu'elle a depuis plusieurs siècles exercé la plus bienfaisante influence et qu'elle s'est acquise la reconnaissance des populations chrétiennes et musulmanes. Sous l'ancien régime, les Échelles du Levant étaient

considérées comme terres franques et notre pavillon protégeait toutes les justes revendications; les capitulations par lesquelles le sultan Soliman le Magnifique reconnaissait à François Ier la protection de tous les chrétiens de l'empire et la surveillance des lieux saints n'avaient pas cessé jusqu'au début de ce siècle d'être en vigueur, respectées par les Turcs et les diverses puissances européennes : Guillaume II fut le premier à ne pas s'en accommoder; Abdul-Hamid se serait incliné devant ses sommations, si du Vatican, Léon XIII n'avait solennellement en diverses circonstances confirmé les droits de la France au protectorat des chrétiens d'Orient.

Ce protectorat, qu'une politique étroitement sectaire avait plus d'à moitié ruiné avant la guerre, peut et doit être revendiqué par nous.

Mais il doit aussi pouvoir être effectif, et pour cela nous devons, dès l'aube de la paix travailler à la reconstitution de nos missions, à leur développement, arrêté depuis quelque quinze ans; au développement parallèle de toutes les écoles et institutions laïques. Les fonds mis avant la guerre à la disposition des unes et des autres étaient insuffisants et l'Allemagne sur ce point, nous distançait dans sa propagande : elle préparait la création d'une université à Alep, et un comité se constituait dans le but de recueillir la somme de 10 millions de marks; le budget des subventions d'écoles augmentait chaque année, et était porté à 1,500,000 marks!

Par ailleurs notre effort doit porter sur notre représentation consulaire insuffisante, sur notre activité commerciale mal réglée, et surtout sur notre marine militaire, sur notre marine marchande qui, depuis trop longtemps, délaisse ou dessert mal les ports d'Asie Mineure. Les rapports de nos agents consulaires sont unanimes, depuis plus de vingt ans, à faire cette constatation; or les marins sont « les commis voyageurs » de la patrie, le drapeau couvre la marchandise, en même temps qu'il rallie les cœurs et multiplie les dévouements.

PIERRE RAIN.

VARIÉTÉS

NOTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU MAROC

Tous ceux qui suivent de près le développement économique et financier du Maroc trouveront une source précieuse de renseignements dans une publication que l'Administration du protectorat vient de mettre au jour sous le titre d'*Annuaire économique et financier du Maroc*[1].

Le volume « rouge sang de bœuf », comme on l'appelle, est un annuaire destiné à informer le public de ce qu'est le Maroc, l'administration du Maroc; disons-le tout de suite d'un mot : cet annuaire est un modèle, digne du pays auquel il se rapporte et du grand chef qui l'administre.

A le feuilleter, on s'aperçoit qu'il renferme tout : notions sur le pays, sur sa géologie, sur le climat, sur la population, etc. Et non pas quelques chiffres accompagnés d'indications sommaires, suffisantes pour le badaud, très insuffisantes pour l'homme d'études. Mais des chiffres sûrs, détaillés, presque complets.

S'agit-il des finances? Des notices sur l'origine des recettes et les tableaux des recettes et dépenses.

S'agit-il de budgets locaux? Des indications d'ordre théorique, puis le tableau du budget « Recettes et Dépenses » de chaque ville.

Impossible d'analyser un pareil ouvrage. On ne peut que renvoyer à la Table ou à l'ouvrage lui-même.

Prenons, par exemple, le commerce. Voici, en quelques lignes, tout ce qu'il y a sous ce titre si compréhensif :

1. Un volume petit in-quarto, publié par l'Administration du Protectorat marocain.

Régime douanier, avec une notice très claire de 4 à 5 pages (pages 57 à 61) et, plus loin, aux annexes, toute une série de documents (pages 203 à 217).

Commerce extérieur, avec des tableaux pleins de chiffres; plus loin, la part de chaque puissance; plus loin, le détail des importations et des exportations.

S'agit-il de l'outillage? On trouve successivement :

a) *L'indication des ports*, un plan de chaque port et un historique de l'entreprise de chacun d'eux (pages 107 et suiv.);

Mouvement de la navigation avec, en annexe, les lois sur la navigation (page 268);

Un exposé de l'aconage et du fonctionnement de l'aconage, avec (page 218), le texte des règlements;

Une notice sur la *taxe des ports* avec le règlement et les chiffres (page 233);

b) Les *routes*, tableau de ce qui a été conçu, exécuté, projeté;

c) Les *chemins de fer*, ce qui existe et ce qui sera, avec, toutefois, un peu de confusion parce qu'il en est traité en trois endroits différents.

J'ajoute qu'on peut regretter qu'il n'ait pas été donné, autrement que par des chiffres, mais par des explications précises, un compte rendu du tour de force qu'a accompli le commandant Bursaux, le jour où il a pris la direction de ce chemin de fer Decauville minuscule, dont il tire à peu près ce qu'on pourrait tirer d'une ligne à voie large.

d) *Postes et télégraphes*, avec l'indication du remarquable développement pris par cette administration si importante pour la vie économique du pays;

e) *L'Agriculture du pays*, avec (page 157) une notice sur la nature des terres.

Dans ce chapitre, on trouve tout ce qui est relatif aux surfaces cultivées, à la nature des cultures, et au cheptel. De plus, une notice très claire, bien que pas assez complète, sur les forêts.

g) *Mines et régime minier*, avec, en annexe, les lois sur la matière (pages 281 et suiv.).

Joignez à tout cela une *Bibliographie* très complète; 2 cartes en couleur, l'une sur la division du territoire au point de vue administratif, militaire, etc., l'autre sur les étapes de la domination française; etc., etc.

Après quoi, vient une collection extrêmement riche de documents. D'abord, dans le texte même de l'ouvrage, les traités que j'appellerai « L'Histoire du Maroc » (page 11 à 17) avec, en annexe, les traités tout à fait contemporains suivants : du 4 novembre 1911, avec l'Allemagne; du 30 novembre 1912, avec le Maroc, lequel a institué le Protectorat; et enfin du 27 septembre 1912, avec l'Espagne.

Tel qu'il est, un tel ouvrage peut remplacer une bibliothèque.

S'il était permis de donner des conseils à des gens qui ont fait œuvre de maître, je me hasarderais à formuler quelques desiderata :

a) A tout ce qui précède, j'ajouterais un glossaire des mots arabes employés. Certes, ceux qui ont l'habitude de la littérature de l'Administration de l'Afrique du Nord, en connaissent un très grand nombre; mais on peut ignorer ce que signifie, par exemple, *Meseta Marocaine*.

Après le glossaire, un certain nombre d'indications de prononciation, comme font les Anglais et les Chinois pour les annuaires de l'Extrême-Orient. On peut ignorer, par exemple, que le mot « gharb » qui a passé jadis dans la langue française (*La Fiancée du roi de Garbe*, conte de La Fontaine), doit se prononcer « Rharb ».

Enfin, sous certaines statistiques, je verrais avec plaisir quelques notes donnant des détails qui les éclairent. On peut trouver que, notamment au chapitre de la Population, les chiffres ont un caractère trop global ou trop sommaire. Et j'en pourrais citer quelques autres exemples.

b) Un pareil ouvrage ne peut pas, sans une extrême dépense, être publié ainsi intégralement tous les ans; car, avec les progrès administratifs, d'année en année, il atteindrait un volume énorme.

J'imagine qu'on pourrait adopter la méthode des Anglais aux Indes et publier :

Chaque année, un Annuaire comprenant les chapitres indispensables (commerce, population, résultats agricoles, instruction, etc., etc.).

Et, *de temps à autre*, de *période en période*, suivant les progrès accomplis, une sorte de Revue périodique, que les Anglais appellent *Gazetteer*, et qui rend compte des progrès réalisés en un nombre d'années, sur certains domaines où les progrès sont plus lents et ne se mesurent que par étape ou par période. Exemple : Les étapes de

l'occupation française; la nature des divers enseignements créés ; les progrès de l'agriculture, quant aux méthodes, au nombre des outils employés, aux résultats *moyens* obtenus; la reconstitution du domaine de l'État, le travail des Commissions *ad hoc*, les méthodes employées, les résultats obtenus; des études d'ordre linguistique et ethnographique sur les pays nouvellement occupés; le recrutement des fonctionnaires, les épreuves imposées, la solde relevée; le mouvement des tribus, les territoires qu'elles occupent; les achats ou locations de terres; les progrès des colons, l'étendue des régions mises par eux en culture, l'importance des capitaux employés, etc.

Avec cette division en deux parties : les progrès annuels et les progrès périodiques, on éviterait d'une part, des dépenses par trop considérables; d'autre part, on tiendrait ceux que cela intéresse au courant constant des changements annuels; mais on s'assurerait plus de temps et plus de réflexion pour décrire des phénomènes d'ordre social et scientifique, qui ne font appel qu'à un public plus restreint, et sont cependant d'une haute portée par la signification que le monde politique et savant y attache et par l'idée qu'ils permettent de concevoir du Protectorat et de son Gouvernement.

JOSEPH CHAILLEY.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE EN ANGLETERRE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Depuis sept ans, l'Angleterre et la France étaient en guerre. La volonté du feu roi Guillaume III d'Orange avait réussi à nouer contre Louis XIV un faisceau d'alliances que maintenait le parti whig, héritier de sa politique. Mais, malgré de grands revers, la France n'était pas abattue et les événements de l'année précédente (1707) pouvaient même être considérés comme pas trop défavorables pour elle. Le plan de Marlborough, le généralissime de la coalition, qui consistait, tandis qu'il attaquerait dans le nord, à jeter sur la Provence les Impériaux du prince Eugène, avait échoué : non seulement les lignes françaises dans les Flandres résistaient à tous les assauts, mais la Provence, un moment envahie, était maintenant débarrassée des bandes ennemies. Convaincus qu'ils allaient nous surprendre, les Impériaux, surpris eux-mêmes, étaient venus donner dans les fortifications de campagne élevées autour de Toulon, fortifications improvisées sans doute, mais si solides que les gros canons de la flotte anglaise appelée à la rescousse ne purent en venir à bout. Il fallut lever le siège, battre en retraite, non sans perdre du monde, tandis que, sur mer, un désastre attendait au retour l'amiral sir Cloudesley Shovel : assaillie dans la Manche par une tempête, la flotte anglaise perdit trois de ses plus belles unités; l'amiral périt avec tout son état-major et une foule de marins. La catastrophe fit une vive impression sur l'imagination populaire qui refusa d'en attribuer la cause à la simple fatalité.

On arrivait à ce point critique des longues guerres où, l'impatience croissant à mesure que le succès final se dérobe, le soupçon commence à germer dans les esprits. Les mots de concussionnaires et de traîtres se chuchotaient. Des rumeurs absurdes se propageaient. La foule disposée par ses souffrances et son angoisse à se croire

dupe s'en prenait à Marlborough, l'accusant de prolonger la guerre par cupidité afin de conserver plus longtemps sa charge de commandant en chef. L'échec de l'expédition de Toulon et surtout la fin tragique de sir Cloudesley Shovel avaient mis les imaginations en branle. On remarqua qu'il se passait depuis quelques mois des choses extraordinaires dans la Manche où la tempête seule n'était pas complice de l'ennemi. Depuis Douvres jusqu'à Plymouth les convois quittaient les portes épiés par un œil mystérieux qui renseignait les corsaires de Dieppe et de Saint-Malo. Ou bien les succès de Forbin et de Duguay-Trouin étaient dus à un pacte avec le diable ou, hypothèse plus probable, ceux-ci avaient des intelligences dans l'amirauté.

Depuis 1705, le gouvernement était confié à une sorte de cabinet de concentration comprenant des whigs et des tories. De ces derniers le plus en vue était le secrétaire d'État Robert Harley.

Pour les patriciens qui dirigeaient alors les destinées de l'Angleterre, Harley était un homme nouveau. Sa fortune subite ne l'avait pas rendu vaniteux : soit bonhomie naturelle, soit calcul, il ne chercha jamais à faire pardonner ses origines roturières ni à les dissimuler sous la morgue. L'accueil affable, souvent familier qu'il réservait à ceux qui approchaient de lui, fut quelquefois critiqué. Son collègue Saint-John, le futur comte de Bolingbroke, le protecteur et l'ami de Voltaire, s'étant brouillé avec Harley, l'accusa de manquer de tenue : « Il est, s'écria-t-il, toujours resté étudiant ». Sous cette rondeur d'allure se cachait une grande finesse. Sachant la valeur d'une clientèle pour un homme d'État dans un pays soumis au régime parlementaire, il s'entourait d'hommes de lettres dont la plume était à son service. Ces auxiliaires, il les choisissait d'ailleurs avec discernement puisqu'il compta dans sa suite un Pope, un Prior, un Swift, un Defoe. Il les aimait comme il aimait ses collections de livres et de manuscrits, de cette tendresse un peu égoïste de l'amateur pour les belles pièces et surtout pour les pièces uniques. Dans cette riche bibliothèque qui deviendra plus tard le Musée britannique, il réunissait souvent ses amis littéraires, présidant une Académie dont il se plaisait à être appelé le Mécène.

A côté des poètes et des essayistes on compte parmi ses clients des personnages moins recommandables. Nous les appellerions

aujourd'hui des indicateurs de police. C'étaient pour ses ambitions d'utiles instruments. C'est à eux surtout qu'il a dû ces papiers secrets dont il emplit, dit-on, un coffre caché dans son château. Les plus précieux relataient tout au long la trahison de l'idole du parti whig, du chef incontesté de la coalition, d'une des gloires militaires de l'Angleterre, de Marlborough enfin. On assure qu'en 1717, quand on fit à Harley un procès de haute trahison, il sauva sa tête par la seule menace de tout révéler.

Deux défauts pouvaient à l'occasion lui nuire, peut-être le perdre : c'étaient son manque d'application et son amour du plaisir. Il fut toujours terriblement brouillon : Son tempérament d'artiste s'accommodait mal de la ponctualité qu'exige l'administration. Il excellait à mettre le désordre dans les bureaux où il passait. Pour les graves conseillers de Guillaume III qui avaient conservé le pouvoir sous son successeur, c'était un homme dangereux, joueur effréné, sans principes comme sans scrupules. On l'accusait aussi de fourberie. « Il n'agit jamais clairement ni ouvertement, écrit un whig, mais toujours avec simulation ou plutôt dissimulation et il aime les machinations même quand elles ne sont pas nécessaires, par la satisfaction qu'il a d'applaudir à sa propre ruse. » Ses amis, avec ce penchant à l'exagération qui se rencontre souvent chez les littérateurs, le comparaient à Richelieu, tandis que ses ennemis juraient qu'il aurait le sort de Strafford ; il se croyait à l'abri de la haine et de l'envie parce qu'il avait la faveur de la reine.

Les rancunes accumulées sur la tête d'un ministre sont comme des nuages chargés de foudre qui crèveront en orage si un coup de vent ne les chasse. Le scandale qui devait ruiner Harley pour un temps, éclata brusquement, mais on ne peut dire qu'il fût tout à fait imprévu. Il était dû à son insouciance, à sa légèreté, à sa présomption. La police découvrit dans les bureaux du secrétaire d'État un traître à la solde de la France !

C'est le hasard qui avait permis de mettre la main sur le coupable. Le maître des postes à Bruxelles, M. la Motte, réfugié huguenot, en ouvrant par erreur la correspondance des prisonniers de guerre français internés en Angleterre, trouva dans les plis qui venaient du maréchal de Tallart et que la secrétairerie anglaise avait déjà censurés, des renseignements de la plus haute importance pour la

conduite de la guerre. Le gouvernement français possédait donc, dans les bureaux de Harley, un agent, vraisemblablement le censeur même de la correspondance du maréchal, qui avait imaginé ce moyen ingénieux de révéler les plans de la coalition. Aussitôt averties, les autorités anglaises firent une enquête qui amena l'arrestation d'un commis obscur du nom de William Gregg. Interrogé par le conseil privé, le misérable fit des aveux et fut renvoyé devant les juges. Le 19 janvier 1708, il comparaissait devant le lord chief justice Holt assisté d'un jury, dans la salle de la cour d'assises, à Old Bailey.

Pour une affaire aussi importante les débats furent brefs. L'acte d'accusation dont il fut donné lecture, articulait les charges suivantes : William Gregg correspondait avec M. de Chamillart « un des principaux ministres du roi de France » et, le 28 novembre précédent, il lui avait envoyé « les copies des délibérations du parlement sur l'augmentation des forces, copie de la lettre de la reine à l'empereur, copie des lettres envoyées au duc de Savoie ». Sur interpellation du juge, l'accusé déclara plaider coupable. Sur quoi, devant un public étonné et déçu, le juge déclara les débats clos. Ramené quelques instants plus tard dans la salle, William Gregg s'entendait condamner par le « recorder » à être pendu. Il avait l'attitude nonchalante et ennuyée d'un homme qu'on dérange pour une cérémonie vaine. Cette procédure régulière sans doute, était cependant fort rare, le devoir du juge étant d'instituer un débat dans l'intérêt même du prévenu[1]. On eut l'impression qu'il avait voulu étouffer l'affaire. A quelles suggestions, à quels ordres secrets obéissait-il donc?

Mais un nouveau scandale se greffait sur le premier. Deux agents de Harley, Bara et Valière, français de nationalité bien que ce dernier se fît appeler Clarke et essayât de passer pour anglais, venaient d'être saisis avec une troupe de contrebandiers et amenés à la prison de Newgate. On les soupçonnait, comme le font d'habitude les bas espions, de manger à deux râteliers. C'est par eux que la France était sans doute avisée des mouvements de la flotte anglaise.

Le nom de Harley était dans toutes les bouches. Si Gregg et Bara

1. Blackstone, IV, 329.

et les autres trahissaient, c'était par ordre de Harley. C'est la main du ministre qui glissait les documents dans l'enveloppe scellée par le commis, c'est son œil qui surveillait le départ des convois que Forbin devait capturer. Tous ceux qui le jalousaient, qui le craignaient, même ceux qu'il avait servis, se levèrent contre lui. Pendant quelques mois, toute l'Angleterre crut à la culpabilité de Harley. Dès qu'il s'agit d'abattre l'adversaire politique ou de profiter de sa chute, on oublie toute considération, on oublie même l'intérêt du pays.

Le premier ministre Godolphin, le général Marlborough se rendirent auprès de la reine et exigèrent le renvoi immédiat du secrétaire d'État. Comme la reine marquait son étonnement du ton sur lequel les ministres lui parlaient, ils lui offrirent sur-le-champ leur démission. L'entrevue terminée, la reine manda Harley qui, présomptueux comme d'habitude, se fit fort de gouverner avec l'aide des éléments modérés du parlement. Quelques jours se passèrent dans l'attente.

Le 8 février, un dimanche, il devait se tenir un conseil des ministres. Dès le petit lever, Godolphin et Marlborough se firent introduire auprès de la reine pour la prévenir qu'ils refusaient d'assister au conseil auquel ils savaient que Harley devait prendre part. La reine les congédia sans mot dire et se rendit à la salle du conseil. Elle donne la parole à Harley qui commence à parler des affaires courantes en affectant de ne pas voir la gêne que cause sa présence. A un moment il s'arrête et se penche pour chercher un papier. Le duc de Somerset qui venait de donner des signes de vive impatience, profita du répit pour dire sèchement : « Il est impossible de délibérer en l'absence du trésorier et du général ». Personne ne prenant la parole, il répéta les mêmes mots d'une voix encore plus haute. Des paroles d'approbation se firent alors entendre. La reine toute décontenancée, ne trouvait rien à dire; elle regarda le duc, ensuite Harley et, voyant que celui-ci se taisait, elle se leva et quitta la salle.

Mais la Chambre des Lords, où l'on croyait Harley capable de tout, craignait un coup d'État. Le lendemain, en présence de Godolphin et de Marlborough, il fut décidé de nommer une commission d'enquête sur les affaires d'espionnage; on alla au vote et

ce furent sept ennemis jurés de Harley que l'on nomma commissaires [1].

Dès lors qu'il ne pouvait compter sur la majorité, il était impossible de prolonger la lutte. Le 11, il donnait sa démission, entraînant dans sa chute les ministres tories. Il ne restait plus à ses ennemis qu'à le convaincre d'intelligences avec la France. Ils le croyaient certainement coupable, mais, pour avoir sa tête, il fallait une preuve juridique. C'était aux commissaires à la trouver; nous allons les voir s'y employer de leur mieux. « J'ai mis mon cou sous leurs pieds, dira amèrement Harley à Swift, ils m'ont marché dessus [2]. »

Le jour même de la chute de Harley, le secrétaire d'État Sunderland apportait à la commission les pièces du procès Gregg.

La plus importante est la lettre à Chamillart du 28 novembre, dans laquelle se trouvait la copie de la lettre de la reine Anne à l'empereur lui demandant de mettre le prince Eugène à la tête des corps alliés en Espagne. C'était dévoiler les intentions du haut commandement anglais pour la nouvelle campagne. Glissée dans le pli de Tallart à son intendant Robineau, cette communication devait être portée à Versailles et remise au ministre. Robineau joindrait la réponse à ses lettres au maréchal qui parviendraient naturellement à la secrétairerie. A la fin de sa lettre, Gregg assurait le ministre de son dévouement d'Écossais pour la France « sans parler de son zèle pour le service de son prince (le prétendant Stuart qui avait trouvé refuge là-bas ». Il était aussi fait allusion à des lettres du mois d'octobre que nous n'avons pas. Le 23 décembre, nouvelle communication de Gregg : le parlement a tenu des séances où des résolutions graves sur la conduite de la guerre ont été prises ; elles sont données tout au long. Comme les séances étaient secrètes, on conçoit l'importance de ces documents pour la France. Les renseignements les plus significatifs étaient contenus dans un discours de Marlborough à la Chambre des Lords, donnant le chiffre des effectifs dans les différentes armées alliées et la façon dont il comptait utiliser ces forces. Les 30 enfin, Chamillart est avisé que Palmes est dépêché auprès du duc de Savoie et reçoit une copie des instructions que le gouvernement anglais lui a remises. Tallart qui était au cou-

1. Somers, Halifax, Somerset, Devonshire, Bolton, Wharton, Townshend.
2. Lettre de Swift à l'archevêque King, 12 fév. 1708.

rant de la machination, paraît s'être méfié : il est vrai que sa situation était délicate puisqu'il était au pouvoir des Anglais ; il refusa de prendre connaissance du contenu des plis mais promit de récompenser Gregg après les hostilités. Reste un point obscur : le 2 décembre, Gregg félicitait Robineau d'être débarrassé d'un fâcheux ; personne ne se préoccupa de demander des éclaircissements sur le sens de ce billet.

Le 12 février, les commissaires, plus impatients de trouver la preuve de la culpabilité de l'ancien ministre que de chercher la vérité, se transportaient à Newgate et interrogeaient Gregg dans sa cellule; il y avait là le chancelier Somers, l'un des intimes de Guillaume III ; l'ex-premier ministre Halifax ; à côté d'eux Somerset et les autres, solennels et gourmés sous leurs lourdes perruques ; en face de ces hommes d'État, de ces légistes, de ces grands, le condamné chargé de chaînes qui « ne leur parut ni ému ni effrayé à l'idée du danger qu'il courait ».

Ils commencèrent par lui déclarer qu'ils intercéderaient pour lui auprès de la reine s'il consentait à révéler toute la vérité. Ce qu'ils désiraient surtout savoir, c'était à l'instigation de quel personnage il avait trahi, car ils se refusaient à croire qu'un commis eût l'idée de correspondre de son propre chef avec un ministre français. Gregg renouvela ses aveux, et ne fit aucune difficulté pour les signer.

« Mon parent Gregg, dit-il en substance, ministre d'Angleterre à Copenhague, me fit venir auprès de lui en 1699 et je lui servis de secrétaire trois ans, jusqu'à sa mort. Son successeur Vernon me garda deux ans et demi. Pendant un congé qu'il prit, j'eus l'occasion de correspondre avec Harley, ce qui me permit, quand je revins en Angleterre en décembre 1704, de solliciter une audience. Ma première entrevue avec le secrétaire d'État eut lieu le 3 février suivant : deux jours après, Jones, le premier commis, m'ayant fait venir, m'introduisit auprès de Harley qui me proposa d'aller en Écosse suivre les séances du parlement présidé par Argyle. Je ne partis que le 23 mai : entre temps Harley m'avait demandé sur la cour de Danemark un rapport dont il se montra fort satisfait. Le 3 juin, j'étais à Édimbourg, je n'avais d'autres instructions que de surveiller les intrigues des Écossais mes compatriotes avec le prétendant et sa cour de Saint Germain ; je correspondais par chiffre, et j'adressais mes

lettres qui devaient être remises à Harley, à un certain Thomas Bateman à Scotland Yard. Le 15 octobre, ma mission terminée, j'étais de retour à Londres; je n'avais reçu jusqu'alors que 50 livres sterling; le secrétaire d'État me remit lui-même encore 25 livres.

« Mon avenir me préoccupait : j'avais des dettes, mes créanciers pouvaient me jeter en prison et consommer ma ruine; à un emploi sédentaire dans les bureaux, j'aurais préféré un poste de secrétaire auprès d'un envoyé à l'étranger, poste mieux rémunéré et plus conforme à mes goûts. Mais, quand je voulus suivre M. Methuen en Savoie, le secrétaire d'État refusa. Dans la nouvelle entrevue que j'eus avec lui, il m'avait demandé quelle instruction j'avais reçue, je lui répondis que je savais un peu de français et d'allemand et que je parlais et écrivais le latin avec élégance.

« Le 16 avril 1706, j'entrai comme commis à la secrétairerie. Il était entendu que je ne resterais pas longtemps dans les bureaux. Je m'y ennuyais et j'avais le sentiment de me fatiguer inutilement. On devait arriver à onze heures du soir et rester jusqu'à deux ou trois ou même quatre heures du matin pour copier deux dépêches. Le plus heureux était celui qui pouvait partir le plus tôt; comme j'étais le moins ancien, je devais rester jusqu'à la dernière minute le plus souvent à ne rien faire.

« Le secrétaire d'État avait la méthode de travail suivante : il dictait la dépêche à un commis qui l'écrivait d'abord en sténographie; ensuite en faisait une copie au net que le ministre revêtait de sa signature; la dépêche retournait alors aux bureaux pour y être enregistrée; il fallait quelque fois l'attendre jusqu'à quatre heures du matin. A cette heure, j'étais seul; c'est moi donc qui préparais les plis pour l'expédition. Ainsi, en avril dernier, c'est de mes mains que Hill, le courrier de Turin, a reçu la lettre adressée à sir Cloudesley Shovel, commandant l'escadre de la Méditerranée, et lui prescrivant d'attaquer Toulon. Sans doute la lettre était chiffrée mais je connaissais le chiffre comme tout le monde au bureau.

« J'avais hâte de partir. Un jour, je copiais une lettre adressée à M. Vernon; j'y remarquai cette phrase « qu'il devait se précautionner de quelqu'un de capable pour le suppléer »; je crus que cela s'appliquait à moi et j'écrivis à M. Vernon, mais je fus bientôt détrompé; le secrétaire d'État, comme je l'appris par la lettre sui-

vante, demandait à M. Vernon de ne pas partir en congé sans laisser un remplaçant. Je ne me décourageai pas; je demandai à partir à Vienne avec sir Philip Meadows, le ministre refusa encore. Je lui exposai alors ma situation.

« — Combien avez-vous de dettes, me demanda-t-il ?

« — Je dois trente-cinq livres.

« — Quand les billets que vous avez souscrits, seront à échéance, venez me trouver. » C'est ce que je fis et il me remit, à différentes époques, 25 livres; c'est ainsi par exemple qu'en octobre je lui portai un billet de 14 livres, il m'en donna 7 pour faire patienter mon créancier.

« C'est à cette époque que j'eus pour la première fois l'idée de correspondre avec l'ennemi. Il me fallait de l'argent, j'en cherchais de tous côtés, j'allais jusqu'à solliciter l'aumône. Un certain Crookshanks est venu me trouver et m'a offert 200 livres, une fortune pour moi, si je pouvais lui procurer un passeport pour la France; il m'a mené chez son beau-père, un négociant de la cité nommé Brown; nous avons dîné chez ce Brown et un autre négociant de la cité nommé Bollinger assistait au repas. J'ai compris qu'il s'agissait de grosses affaires commerciales à traiter en France. J'ai songé à la correspondance des prisonniers de guerre et j'ai demandé le passeport le 24 octobre. Rien n'était plus facile. C'est moi qui lisais la correspondance. Le paquet venu de Nottingham, était adressé au commis Lewis; celui-ci le remettait à Mann qui me le donnait à son tour; je devais en tirer ce qui pouvait intéresser le secrétaire d'État. Il venait de France environ vingt lettres par jour, je les lisais aussi; jamais ni le secrétaire d'État ni le sous-secrétaire n'ont jeté les yeux ni sur les lettres ni sur les extraits que j'en ai faits.

« Une seule fois, le secrétaire d'État a écrit en France. C'était une réponse à une lettre de Pontchartrain le remerciant de ses bontés pour un certain Middleton. En recopiant la lettre, j'ai trouvé le français incorrect. Je l'ai dit, et Lewis qui l'a lue, a été de mon avis; mais il l'a envoyée sans modification, après l'avoir laissé traîner un mois au bureau.

« Toutes les lettres étaient copiées au registre sauf celles qu'on envoyait à Marlborough et qu'on copiait sur des feuilles volantes:

j'en ai copié plusieurs. Les registres étaient déposés dans une armoire ouverte où les gens de service, portiers et valets, pouvaient les feuilleter.

« La lettre de la reine à l'Empereur que j'ai livrée, avait été rédigée par Lewis; recopiée par Thomas, le secrétaire particulier de Harley, elle fut soumise au lord trésorier Godolphin qui la retoucha. Quand elle revint au bureau, Mann s'écria que ces retouches, c'étaient « les phrases les plus intelligentes ». Aussi ai-je eu soin dans la copie que j'ai faite pour M. de Chamillart, de distinguer la part de chaque rédacteur. Détail piquant, la copie a dû arriver à destination avant l'original, car les deux plis, celui que le courrier portait à l'empereur et ma lettre à l'intendant de M. de Tallart, sont partis par mes soins la même nuit. Il était une heure du matin; j'étais seul au bureau quand le secrétaire d'État est entré la lettre à la main. « Mettez ceci, me dit-il, dans le pli destiné à sir Philip Meadows. »

« Je n'ai pris pour ainsi dire aucune précaution pour me cacher : Bollinger, le négociant, connaissait le contenu de la lettre; un jour que nous étions tous réunis à la taverne des Cross Keys, dans Covent Garden, j'ai montré, dans un moment de folie, les extraits que j'avais faits dans la correspondance de M. de Tallart et de Robineau. J'ai trahi au grand jour, pendant trois mois, et il fallu un hasard pour que je fusse découvert. »

Ici, les commissaires interrompirent le condamné pour lui demander à l'instigation de qui il avait livré la lettre. D'après ce qu'il venait de leur dire, il était seul avec Harley. Ils attendirent un moment la réponse.

« — J'ai agi à l'instigation du diable. »

Les commissaires se regardèrent déçus.

« J'avais besoin d'argent quand j'ai vu mes créanciers me traquer, j'ai perdu la tête. Ensuite mon crime m'est apparu dans toute son horreur; dès que j'ai su qu'on avait arrêté le perruquier Valière, le Français qui se faisait appeler Clarke, j'ai voulu tout raconter au conseil privé; mais j'ai eu peur. »

On lui demanda quelles visites il avait reçues. Il parut se recueillir et déclara qu'un nommé Arbuthnot lui avait « offert une aumône » par pitié.

Somerset lui fit observer qu'il n'avait fait que commenter les documents que possédait la commission. N'avait-il rien de plus à dire? Pour mériter la grâce, il ne fallait rien celer. Il refusa de rien ajouter à ses aveux. L'interrogatoire était fini. On lui conseilla une dernière fois de réfléchir et d'écrire.

Le lendemain, il écrivit et la lettre lui fut retournée; ce qu'elle contenait n'avait rien de commun avec l'affaire.

Cependant la commission, dans la même prison, interrogeait maintenant les contrebandiers. Ils apprirent que Bara et Valière s'étaient dénoncés réciproquement et que, sur leurs indications, la police avait pu mettre la main sur toute la bande. Il y avait là Barbier, autre Français, le capitaine Whitehall, William Mason, Isaac Howard, Carter, Bland. Ils correspondaient ouvertement avec les gouverneurs de Calais et de Boulogne. Mais aucun n'avait rien à dire sur Harley. C'étaient de trop minces personnages pour s'intéresser aux finesses de la politique. C'eût été perdre du temps que d'insister.

L'opinion publique se préoccupait du procès et des débats qui avaient suivi : la passion débordait l'enceinte du parlement et les cerveaux s'échauffaient. Un geôlier de Newgate, entre autres, crut reconnaître en Gregg un faux monnayeur qui avait été jugé en 1697; il fit part de sa découverte aux commissaires qui s'empressèrent d'accueillir sa déposition. C'était salir Harley que de le montrer dans la société de repris de justice. Le registre d'écrou fouillé, prêta quelque vraisemblance aux propos du geôlier : effectivement un William Gregg et sa femme Élisabeth avaient été amenés à la prison; le tribunal avait acquitté le mari et condamné la femme; on conservait la date de l'exécution. Les minutes de la cour criminelle consultées à leur tour, livrèrent les noms des deux témoins requis par la loi pour rendre les poursuites légales; dans l'intervalle ils étaient morts. Après quelques recherches on en trouva deux autres qui, ayant été amenés à la cellule de Gregg, reconnurent sur-le-champ dans le commis aux Affaires étrangères, le faux monnayeur de jadis. Inutile de dire qu'on ne fit aucune enquête à Copenhague; mais les déclarations du geôlier furent gravement jointes au dossier ainsi que la déposition des témoins complaisants.

Les semaines se passaient et aucune preuve ne paraissait de

collusion entre Harley et Gregg. S'il faut en croire les amis de l'ex-secrétaire d'État, les whigs tentèrent sur le condamné un effort suprême. Ils seraient venus jusque dans sa cellule lui offrir sa grâce et « de grandes récompenses », à la condition qu'il voulût incriminer son maître. Dans un numéro de son journal l'*Examiner*, Swit se fit plus tard l'écho de cette rumeur. D'après lui, un noble lord aurait présenté à l'espion un papier à signer, papier qui suffisait à amener Harley comme accusé à la barre de la Chambre. Il ajouta un détail que rien dans le dossier ne permet de croire exact : les ennemis de Harley au courant de la trahison de Gregg, avaient conseillé à celui-ci de fuir, ce qui aurait fait croire à la culpabilité du secrétaire d'État, mais prévenu à temps, Harley dénonça Gregg. Quoi qu'il en soit, Gregg ne voulut ni ne put faire de révélations et les whigs, en présence de ce mutisme héroïque et obstiné, durent se résigner et abandonner leur projet d'incriminer Harley.

Le 15 mars, la commission déposa son rapport; l'ayant ouï, la Chambre des lords vota trois résolutions. Elle demanda qu'on fît un exemple en exécutant les coupables; elle déclara Valière et Bara espions français et attribua à leur activité les désastres de la flotte; enfin, elle pria la reine d'empêcher le retour de pareils faits en mettant de l'ordre dans les départements de l'État.

Le 18, rapport et résolutions furent transmis à Sa Majesté qui répondit quelque temps après en ces termes :

My lords,

« Je regrette que quelques personnes employées par ceux qui me servent aient manqué à leur foi et nui au bien public. Les exemples que vous me citez seront, je l'espère, un avertissement suffisant pour tenir secrètes les choses importantes et pour n'employer que ceux qu'on aura de bonnes raisons de croire des serviteurs fidèles. »

En lisant cette lettre, on sut que Harley avait conservé la faveur royale.

L'exécution de Gregg fut plusieurs fois différée : à force d'être sollicité, il s'exagéra son importance, se crut peut-être le dépositaire de secrets d'État; naturellement vaniteux, il ne voyait pas que tant de grands personnages ne s'intéressaient à lui que parce qu'ils

s'imaginaient trouver en lui un docile instrument de leurs haines.

Un mot de sa bouche aurait pu déchaîner un orage dans le pays; il se tut, préférant, écrira Swift, « la mort déshonorante à la vie conservée à un tel prix ». Le malheureux dut avoir l'illusion qu'on lui ferait grâce. En tout cas, Harley se trouvait avoir, sinon un complice, du moins un partisan dans la personne de l'aumônier de la prison, un réfugié français du nom de Paul Lorrain, très connu au XVIIIe siècle pour sa tendresse envers les malfaiteurs les plus endurcis [1].

Il exhorta le condamné à tenir bon, lui représentant qu'il y allait de son salut à venir. Il semble bien que Gregg ait connu un instant de faiblesse et qu'il fût sur le point de satisfaire aux demandes des whigs. Finalement, dans cette tragique lutte qui se livrait au fond d'une obscure cellule, c'est l'aumônier qui l'emporta. Avant de se livrer au bourreau, les condamnés de marque avaient l'habitude de rédiger ou de faire rédiger une sorte de testament qu'on appelait leur « confession ». C'est à Paul Lorrain que Gregg remit sa suprême déclaration. Au moment de l'exécution qui eut lieu le 28 avril, les sheriffs confisquèrent le papier. Sur les instances de Paul Lorrain, Sunderland intervint, obtint que le document fût restitué et en permit la publication.

Cette confession innocente tout à fait Harley : « Je proteste, disait le condamné, sur mon salut éternel, que le gentilhomme susdit (Harley) n'a été ni directement ni indirectement au courant des lettres que j'ai écrites en France. Quant à moi, je n'ai rien eu à faire à l'échec devant Toulon ni aux pertes sur mer; ces événements sont antérieurs à ma première lettre qui fut écrite le 24 octobre. Pour mes créanciers, je ne puis les désintéresser; je leur demande donc de me pardonner et je prie Dieu de leur rendre au septuple ce que je leur dois. »

Il niait avoir été faux monnayeur. « Le seul motif de ma folle entreprise c'était l'argent et je n'en reçus point même pour le passeport. »

Le bruit courut que Harley avait promis à Gregg de le sauver grâce à son crédit auprès de la reine et qu'il poussa le cynisme, en

1. On appelait les condamnés à mort les « saints » de Paul Lorrain, *Spectator*, n° 338, *Tatler*, n° 63.

se débarrassant d'un témoin gênant, de composer lui-même le papier que nous venons d'analyser. Il est raisonnable de penser que les whigs n'auraient pas manqué d'exploiter la preuve de la culpabilité de leur ennemi s'ils l'avaient trouvée. Or, ils ne purent, dans le rapport présenté au parlement, qu'incriminer son inconséquence et sa légèreté.

Quelques années plus tard, il revenait au pouvoir avec Saint-John, entrait en rapport avec la cour de Versailles et entamait les négociations qui aboutirent à la paix d'Utrecht. Pour cette trahison à l'égard des alliés, il fut emprisonné deux ans à la Tour de Londres. Nous avons vu qu'il fut assez habile, lors de son procès, pour obtenir un acquittement. Son collègue Bolingbroke qui s'était enfui en France fut au contraire condamné à l'exil. Harley renonça à la vie publique et coula de douces années au milieu de ses livres, faisant commerce d'esprit avec ses amis les beaux esprits. Il est peu probable qu'il ait jamais réfléchi à sa part de responsabilité dans la trahison et la mort de son infime subalterne. Les hommes d'action n'ont pas de ces préoccupations de rêveurs [1].

Reste à dire un mot d'un autre acteur de ce drame. Une récompense avait été promise au maître des postes de Bruxelles grâce à la vigilance duquel le crime fut découvert. Dans la tourmente politique qui suivit, il fut oublié et mourut peu après. Son fils, établi marchand à Rotterdam, demanda aux autorités hollandaises d'intervenir et le 6 juin 1709, le gouvernement anglais lui accordait, en reconnaissance du service rendu par son père, une pension annuelle de trente livres.

CH. BASTIDE.

1. Voir, sur l'affaire Gregg : *State Trials*, éd. Howell, XIV, 1371 ; *State Papers Treasury*, 1708-14, p. 120 ; *Examiner*, n° 33 (15 mars 1710-11) ; *Secret Transactions during the Hundred days M. William Gregg lay in Newgate under sentence of Death for High Treason* (par Francis Hoffmann, 1711) ; Stanhope, *Reign of Queen Anne* ; Lecky, *History of England in the eighteenth Century*.

L'ÉCONOMIE DES BILLETS DE BANQUE

La guerre a provoqué, dans tous les pays belligérants, une inflation plus ou moins considérable de la circulation fiduciaire. En France notamment, cet accroissement a été énorme, puisque l'émission de la Banque est passée de 6 milliards en juillet 1914 à 23 milliards à l'heure actuelle. Ce phénomène s'explique par diverses raisons : d'abord par le retrait de la circulation et l'apport volontaire à la Banque de France de quelque 2 milliards de monnaies d'or; ensuite par l'émission de petites coupures destinées à faire face aux nouveaux besoins résultant de la disparition presque complète des ventes à crédit; enfin par les avances faites par la Banque à l'État et qui lui ont été consenties en billets.

Mais ce ne sont là que les causes apparentes de l'inflation qui s'est produite; ce ne sont pas les véritables motifs. Considérons, en effet, le dernier facteur d'accroissement auquel nous venons de faire allusion, c'est-à-dire les prêts de la Banque à l'État sous forme de remise de billets. Il ne suffit pas à expliquer l'augmentation corrélative du nombre de billets en circulation, car l'État n'use de ces avances qu'au fur et à mesure de ses besoins et qu'autant qu'il a des paiements à effectuer. Si donc ceux qu'il a payés n'avaient point conservé par devers eux les petites vignettes qui leur étaient délivrées, celles-ci seraient retournées à la Banque, qui n'aurait pas eu à en faire état dans ses bilans. C'est précisément parce que ceux qui ont eu des billets de banque en leur possession les ont gardés — soit dans un simple but de thésaurisation pour ne point s'en dessaisir, soit plutôt dans la pensée de s'en servir à bref délai pour des paiements ou des placements éventuels — que la circulation fiduciaire de la Banque se trouve atteindre aujourd'hui un chiffre élevé, qui n'a plus de rapport avec les besoins réels de moyens de paiement de la part du public.

Pouvaient-ils faire autrement? Certainement, et on le leur a bien souvent demandé. Si l'usage des billets de banque dans les transactions journalières a historiquement constitué un important progrès sur l'usage exclusif de la monnaie métallique, lourde et encombrante, ce n'est pas là cependant — malgré l'opinion contraire répandue en France — le moyen le plus perfectionné de règlement. L'utilisation des chèques et des virements, c'est-à-dire de simples écritures, représente par rapport aux paiements en billets un perfectionnement au moins égal au précédent. Si notre pays a pu facilement s'accommoder en temps de paix d'une circulation fiduciaire abondante, correspondant à une encaisse qui était d'ailleurs bien pourvue, il ne faut pas en conclure que tout fut pour le mieux. La guerre a particulièrement fait ressortir les avantages, tant économiques que psychologiques, qui résulteraient d'un emploi plus étendu de moyens de règlement perfectionnés. D'autre part, ce n'est pas tant l'usage du billet de banque qui est regrettable à ce point de vue que son abus. Or il est indéniable que cet abus existe aujourd'hui et qu'il cause un véritable préjudice à la nation. Les 23 milliards de disponibilités qui dorment sous forme de billets de banque dans le coffre ou dans le tiroir de chacun de nous y demeurent stériles et oisifs, tandis que leur dépôt en compte courant permettrait de les utiliser à des opérations fructueuses ou de les employer à la défense du pays.

Nous devons à la vérité de dire que la conduite des banques au début de la guerre et le moratorium n'ont guère encouragé les particuliers à continuer de déposer leurs fonds dans ces établissements avec le même empressement que par le passé. En outre, le taux d'intérêt absolument infime que les sociétés de crédits servent encore à leurs déposants ne contribue pas beaucoup non plus à attirer vers elles les versements du public : celui-ci n'ignore pas, en effet, que les fonds qu'il apporte ainsi à ces sociétés sont employés par elles à l'achat de bons du Trésor à trois mois et à six mois, qui leur rapportent 4 et 5 p. 0/0 d'intérêt. Dans ces conditions, il préfère conserver par devers lui ses disponibilités et ne pas s'exposer du moins à se voir opposer un jour ou l'autre le *non debemus* légal du moratorium.

Quoi qu'il en soit, la question de l'économie des billets de banque

par l'amélioration de notre système de paiements, c'est-à-dire par l'emploi généralisé du chèque et des comptes courants, est l'une de celles qui s'imposent avec le plus de force à notre attention à l'heure actuelle. Elle a été mise à l'ordre du jour de plusieurs sociétés savantes, entre autres à l'Académie des Sciences morales et politiques et à la Société d'Économie politique dans sa séance du 5 mai 1916. Elle vient d'être reprise il y a peu de semaines, à l'occasion du troisième emprunt, par un Comité de propagande où figurent presque toutes les notabilités du monde politique, financier, intellectuel et religieux. Il a fait paraître une très belle affiche. Nous empruntons à sa brochure, « *Pas d'argent improductif. Employons nos billets de banque* », les quelques chiffres suivants qui donnent une idée du rôle joué par la banque chez nos deux puissants alliés, l'Angleterre et les États-Unis :

« A la fin de 1916, les dépôts des banques du Royaume-Uni se montaient à 50 milliards de francs, presque le double de ce qu'ils étaient au début du siècle.

« Au 17 novembre 1916, les seuls dépôts du public chez les banques nationales aux États-Unis dépassaient 12 milliards de dollars, soit plus de 70 milliards de francs ; ils représentaient le sextuple de ce qu'ils étaient vingt ans auparavant, en 1896. Le nombre des déposants était de 14 millions, presque le double de ce qu'il était en 1910. En deux mois, du 12 septembre au 17 septembre 1916, les ressources de ces banques s'étaient accrues d'un demi-milliard de dollars, 3 milliards de francs. Si, au lieu de nous borner à considérer les 7,584 banques nationales qui étaient en existence en novembre 1916, nous considérons la situation au 30 juin 1916 de l'ensemble des banques américaines publiant leur bilan, c'est-à-dire les 12 banques fédérales de réserve, les banques nationales, les banques des États, on voit que ces 27,525 établissements avaient 27 milliards de dollars, c'est-à-dire environ 150 milliards de francs de dépôts. On estime à 3.000 environ le nombre des maisons de banques particulières ne publiant pas leur bilan et leurs dépôts à 3 milliards de francs.

« Ce réseau colossal de banques permet un développement intense des règlements par voie de compensation. Il existe dans le pays 173 chambres de compensation (Clearing Houses) par l'intermédiaire desquelles il a été réglé, au cours de l'année prenant fin le

30 septembre 1916, pour 241 milliards de dollars, c'est-à-dire 1 trillion 400 milliards de francs de transactions, en augmentation d'environ 450 milliards de francs sur l'année précédente. Les neuf dixièmes environ de ce total passent par les chambres des 16 principales villes des États-Unis.

« Que sont, à côté de ces chiffres, les quelques milliards que détiennent nos sociétés de crédit? »

Par contre, en mai 1916, la circulation fiduciaire de la Banque de France représentait 389 francs par tête d'habitant, alors que le total des billets de la Reichsbank et des billets des Caisses de prêts de guerre se trouvant en circulation atteignait 150 francs par tête d'habitant et que le total des billets de la Banque d'Angleterre — des « Currency notes » et des « Certificates » — ne ressortait qu'à 92 fr. 80 par tête (en comptant la livre sterling à 28 francs).

C'est l'emploi généralisé du chèque, joint à des méthodes bancaires assurant la compensation de cet instrument de crédit, qui explique l'existence en Angleterre d'un stock monétaire excessivement réduit. C'est grâce à lui également que le moratorium des dépôts n'a pas eu besoin d'être prononcé au mois d'août 1914. N'ayant pas l'habitude de payer leurs chèques en espèces, les banques anglaises n'ont eu qu'à tenir la main, d'une façon très ferme, à l'observation des règles de compensation et à refuser au public tous retraits en espèces dépassant des sommes très minimes. De la sorte, les banques ont pu conserver à leur clientèle la faculté de disposer par voie de chèques ou de virements de la totalité du solde de ses comptes, tout en conservant elles-mêmes intact l'ensemble de leurs disponibilités : tout chèque émis par un client ne pouvait avoir d'autre effet que d'en déplacer le montant du compte d'une banque au compte d'une autre banque, sans porter aucunement atteinte à la situation générale des banques anglaises prises dans leur ensemble.

Enfin, c'est surtout au point de vue de la suppression du cours forcé et de la reprise des paiements en espèces que l'économie des billets de banque paraît désirable, et même nécessaire. On ne doit pas perdre de vue, en effet, que si nous voulons après la guerre revenir rapidement à des conditions monétaires à peu près normales, nous devons tout faire pour lutter contre une inflation exa-

gérée de la circulation fiduciaire et pour chercher à la réduire. De la sorte, il sera d'autant plus facile à la Banque de France, à la faveur des emprunts de liquidation, de ramener l'émission à des proportions raisonnables et de reprendre la conversion de ses billets en espèces métalliques.

L'État s'est efforcé de donner l'exemple en perfectionnant depuis quelques mois ses modes de paiement et d'encaissement. C'est ainsi qu'il use des mandats de virement pour se libérer envers ses fournisseurs et que le ministre des Finances a décidé que les contribuables ont désormais la faculté d'acquitter au moyen de chèques leurs contributions directes, taxes assimilées et autres droits, dont le recouvrement est confié aux percepteurs : le paiement doit être fait en chèques barrés spécialement au nom de la Banque de France. Enfin, par arrêté en date du 11 septembre 1916, les ministres des Finances et du Commerce ont admis que les redevables envers l'État de sommes dont le montant atteint au moins 20 francs et dont l'encaissement doit être effectué par les comptables des Postes et Télégraphes, peuvent, avec l'assentiment de ces comptables, s'acquitter au moyen de chèques barrés assignés sur la Banque de France. C'est également aux mêmes préoccupations que répond la création récente des comptes courants et des chèques postaux, dont le fonctionnement n'a pas encore commencé.

Quant à savoir quand et comment aura lieu la suppression du cours forcé, c'est à peu près impossible. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que les conventions intervenues entre l'État et la Banque prévoient la constitution d'un premier fonds d'amortissement des avances faites au Trésor par la stipulation d'un intérêt annuel de 3 p. 0/0 après l'année qui suivra la clôture des hostilités. Il est possible, d'ailleurs, que l'Etat ne s'en tienne pas seulement à l'observation de cette obligation et qu'il se fasse un devoir de rembourser rapidement ce qu'il doit à la Banque par fractions échelonnées. Il l'a déjà fait à l'occasion des deux premiers emprunts qu'il a émis : 2,400 millions ont été remboursés la première fois, 2 milliards la seconde; chaque fois, la circulation fiduciaire avait sensiblement diminué. Ce qui s'est produit à ces deux dates se reproduira certainement sur une plus grande échelle à la signature de la paix : le gouvernement consolidera ses emprunts de guerre à

court terme, y compris ceux contractés envers l'établissement d'émission. Celui-ci, définitivement remboursé, se trouvera en possession d'une grande quantité de billets, qu'il retirera de la circulation et qu'il pourra même annuler. L'émission se trouvant ainsi réduite dans des proportions considérables et redevenant à peu près normale, la reprise de la convertibilité du billet de banque en espèces métalliques pourra être décrétée et le cours forcé supprimé.

Evidemment, tout cela dépendra des événements, de la politique financière et des hommes auxquels incombera la tâche d'assurer la liquidation. Mais, ne l'oublions pas, les questions financières, et surtout les questions monétaires, sont avant tout des problèmes psychologiques, dont la solution dépend de ces facteurs impondérables que sont la confiance et le crédit.

MAURICE EVESQUE.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Général **Malleterre**. — *Études et Impressions de guerre. 3e Série. Août 1916-Juillet 1917*. Paris, Tallandier, 1 vol. in-16 de 353 p.

Le troisième volume des *Études et Impressions de Guerre*, vient de paraître. Il était attendu par les nombreux lecteurs habituels de l'éminent critique militaire. L'extraordinaire prolongation de la guerre ne fait qu'ajouter du prix aux études qui dégagent pour le spectateur les grandes lignes de l'action et lui assurent les points de repère indispensables à l'intelligence d'aussi longues péripéties. De plus — fit fabricando faber — dans la série qui nous est aujourd'hui présentée, on aime à trouver ce qui a tant manqué aux chroniqueurs de cette guerre : la clairvoyance du lendemain, le sens des réalités, l'idée d'une méthode et la stricte conscience des erreurs commises. A ceux qui n'ont été que d'obscurs commentateurs, au jour le jour, des communiqués, s'oppose le général Malleterre. Ce très rare mérite ne s'était jamais encore affirmé avec autant de netteté que dans cette série Août 1916-Juillet 1917.

« Des événements considérables ont marqué cette période, dit l'auteur, et ont pu faire croire à la fin de l'effroyable drame. » Août 1916, c'est en effet la réalisation si attendue d'un grand espoir, l'entrée en guerre de la Roumanie. Venant après la brillante offensive de Brossiloff, elle paraissait devoir ouvrir en Orient l'ère des activités décisives. C'était l'éclatante justification de l'entreprise malheureuse des Dardanelles, venue s'échouer à Salonique. Les fautes de notre diplomatie allaient être effacées par les succès militaires. Les regards roumains, comme les espoirs alliés s'égaraient vers une invasion de la Hongrie. Dès le 19 septembre, le général Malleterre rappelait l'attention vers l'armée bulgare : on sait avec quelle navrante précision les événements des jours suivants lui donnèrent raison. Après quelques heures angoissantes, l'optimisme inné de l'Entente reprend le dessus et on escompte une stabilisation du nouveau front balkanique. Nouvelle erreur, et cette fois combien grave! L'auteur écrivait cependant le 1er octobre « le nouveau front roumain donne à la stratégie impériale une occasion et un objectif dont l'importance ne saurait lui échapper ». L'objectif, en effet, c'était la Russie du Sud, Odessa, les blés de la Terre-Noire; l'occasion, c'était la disparition de la barrière qu'avait jusqu'ici dressé

contre ces ambitions une Roumanie neutre. Economiquement et politiquement tentante, la Roumanie était de plus « la partie sensible du front d'Orient ». La manœuvre allemande devait donc se faire : on sait par les fautes de qui et de quelles honteuses trahisons cette manœuvre réussit.

La bataille de la Somme, quelque tangibles qu'en aient été sur certains points les résultats, n'éveille chez personne l'idée, ni même l'espoir d'une décision finale. Elle apparaît plutôt comme une formule et comme un indice. Formule d'une stratégie nouvelle, qui est proprement l'absence de véritable stratégie et son remplacement par l'emploi unique et intensif des moyens matériels, la manœuvre savante faisant place à la destruction absolue et brutale. Indice chez les alliés, de la supériorité précisément la plus précieuse dans ce genre de guerre, celle du matériel et des ressources. Cette constatation jette comme une lueur dans le ciel obscur de cette fin d'année.

La leçon de 1916, écrivait le général Malleterre le 30 décembre, se peut résumer comme suit : en juin, l'offensive russe victorieuse; en juillet, l'offensive franco-anglaise victorieuse; en août, l'offensive italienne, victorieuse. Trois grandes victoires et l'aboutissement final, le désastre roumain l'effacement russe, la partie orientale arrêtée, sinon perdue. Quelle leçon, en effet! Quelle crise de gouvernement, quelle absence de méthode et de liaison chez les alliés ont pu aboutir à de si navrants résultats. L'offensive limitée, l'offensive nationale « ne peut réussir, puisqu'elle attire peu à peu toutes les réserves de l'ennemi », la leçon de 1916, c'est donc l'offensive générale des alliés sous une direction unique. Qui de nous, à cette époque, n'a pressenti cette vérité, et pourquoi faut-il que ce soit seulement sous la menace terrible de l'écrasement qu'elle vienne de recevoir enfin satisfaction? Serait-ce que la volonté vacillante des gouvernements alliés demande toujours d'être réveillée par un coup de fouet!

Le début et le printemps de 1917 allaient être marqués par deux événenements, l'un diplomatique, l'autre militaire, qui sans doute ne furent pas sans présenter entre eux certaines relations : les propositions de paix allemande et le recul des armées ennemies dans la Somme. Voilà, à vrai dire, les premiers, les seuls vrais symptômes de fatigue des Empires centraux depuis août 1914. La demande de paix succédant à l'éclatante campagne de Roumanie, quel indice de réelle angoisse à Berlin et à Vienne. Il s'aggrave encore du fait du recul sur la Somme : accablée sous la destruction systématique qui est devenue l'essentiel des méthodes de guerre moderne, l'ennemi rompt le contact, fuit les batailles pour gagner un répit de quelques mois. Il n'en est plus à chercher des victoires, mais du repos. Ce jour-là, pour la première fois depuis la Marne, les cœurs français tressaillirent d'une légitime espérance.

Mais de nouveau le destin paraissait pencher en faveur de nos ennemis, et cette fois d'une manière totalement imprévue, inconcevable, foudroyante :

la révolution russe commençait; elle devait balayer jusqu'aux derniers vestiges de ce qui avait été autrefois un grand peuple et livrer ce malheureux pays tout entier à nos ennemis. Ainsi se terminait, en juillet 1917, cette période de plus d'une année où les plus beaux succès avaient régulièrement alterné avec les plus navrants revers. Une impression d'espoir surnageait : celle de la lassitude de l'ennemi, celle de notre supériorité matérielle en hommes et en armes. Saurions-nous trouver le chef qui tirerait enfin parti de ces avantages! C'était le secret de l'avenir; on voit aujourd'hui comment il y a été heureusement répondu.

LIEUTENANT D.

Général **Palat** (**Pierre Lehautcourt**). — *La grande guerre sur le front occidental*. Tomes I et II : *Les éléments du conflit* : *Liège*; *Mulhouse*; *Sarrebourg*; *Morhange*, Paris, Chapelot, 2 vol. in-8 de 286 p., 1917.

Il apparaît encore comme prématuré de tenter une histoire de la grande guerre. L'imprévu déconcertant des événements, dans sa fuite rapide, ne nous laisse voir que les aspects superficiels des hommes et des choses; aucun regard n'a pu jusqu'ici en pénétrer la structure ni en saisir l'enchaînement. Dans les premiers volumes de la série qu'il va nous présenter M. le général Palat semble l'avoir fort bien compris. Il n'a point tenté l'irréalisable : c'est là une sagesse qui n'a pas été départie à tout le monde et dont il faut le louer. Faut-il ajouter, pour être sincère, que des ouvrages de ce genre, nécessairement bornés à l'exposé sommaire de données ou de faits connus de tous présentent un intérêt diminué de ce que l'on a tant dit et redit, avec eux, la même chose? Ce n'est point pour enlever à l'ouvrage d'incontestables qualités; mais peut-on s'empêcher de regretter qu'un talent sérieux n'ait pris un objet plus neuf dans cette guerre où il y a tout de même encore des choses qu'on n'a pas dites? S'il est trop tôt pour pénétrer dans leur profondeur, les événements des premiers mois même de la guerre, en revanche est-il un peu tard pour en faire le récit épisodique, récit qui est aujourd'hui dans la mémoire de tous les Français.

Ceci dit — l'auteur nous pardonnera une franchise que nous avons apprise à la rude école des armes — il serait injuste de ne point louer la très grande dépense d'efforts que dénote cet ouvrage. On y trouvera surtout dans le premier volume des renseignements précis, détaillés, sur les forces militaires en présence. L'auteur a fait l'inventaire des ressources des armées, non seulement ressources matérielles, mais ressources morales : à cet égard, il n'est pas tendre pour notre École de guerre et notre Etat-major, et il est curieux de constater en passant une fois de plus, à quel point étaient décriées et condamnées dans l'esprit des militaires de mérite, les théories qu'une faible coterie imposa cependant à la masse raisonnable de notre élite militaire. Tant il est vrai que la qualité d'officiel suffit à un enseignement pour primer les leçons de bon sens!

Un récit — un schéma serait plus exact — des actions militaires du

mois d'août 1914 compose le second volume. C'est la préparation d'une idée, l'attente anxieuse et l'ordre de la grande offensive de Belgique. Ces opérations d'Alsace, des Vosges et de Lorraine, entreprises par un état-major mal renseigné, dans un esprit hésitant et variable, présentent naturellement plus de décousu que de continuité. Le volume qui suivra et que nous supposons devoir être consacré aux grandes batailles de Charleroi et de la Marne, présentera certainement un autre intérêt par l'envergure et l'unité de ces opérations capitales.

J. D.

Ramsay Muir. — *Nationalisme et internationalisme*, Paris, Payot et Cie, 1 vol. in-12, de 326 p., 1918.

« Aujourd'hui, ce qu'il faut résoudre, écrit M. Ramsay Muir dans le préambule de son beau livre, c'est un complexe de questions vitales, autrement important qu'aucune des causes immédiates ayant déchaîné la guerre, bien plus important que même le sort de telle grande nation ou de telle autre. Ce qui se décide maintenant, c'est la question de savoir si la civilisation de l'Europe, qui est devenue la civilisation du monde, continuera à progresser dans la direction que, malgré beaucoup d'hésitations et de retards, elle a suivie depuis qu'a pris naissance ce que nous appelons la civilisation occidentale ; ou bien si elle se détournera dans des voies de développement fondamentalement pareilles à celles qui ont conduit les autres grandes civilisations du monde, tour à tour, après un brillant épanouissement, à la stagnation et à la décadence. »

Deux principes constituent, selon M. Ramsay Muir, l'essence de la civilisation occidentale et forment la principale différence entre cette civilisation et les civilisations qui l'ont précédée. Ces deux principes sont : 1° « la croyance au droit en tant que chose à laquelle il faut obéir » non pas tant parce que le droit est dicté par une autorité ayant pouvoir de punir les infractions que parce que le droit représente « la volonté et la conscience organisées de la communauté » essayant de se rapprocher de la justice absolue et « parce que l'obéissance est, en fin de compte, au bénéfice à la fois de la communauté et de l'individu ; 2° la croyance en la liberté en tant qu'une des choses les plus désirables et que la gloire supérieure de l'humanité ». L'union et l'intervention de ces deux éléments permettent seules le progrès « lequel, en tant qu'état permanent, ne se maintient que par le salutaire conflit entre ces deux principes vitaux ».

La civilisation occidentale a passé jusqu'ici par trois grandes phases : 1° la phase antique ou gréco-romaine. Dans son dialogue de la République, Platon oppose à la doctrine « acceptée par la plus grande partie du monde, que le droit n'est que la volonté du plus fort et que l'essence de l'Etat est la puissance » la doctrine de Socrate « prophète de la conception occidentale essentielle, que l'essence de l'État c'est la justice et que le droit constitue une approximation plus ou moins parfaite, par rapport aux exigences de la

justice, et que le but de l'État devrait être de donner le développement le plus plein et le plus approprié aux facultés de chacun de ses membres », ce qui est le but même de la liberté. Platon proclame ainsi « l'interdépendance du droit et de la liberté.... Chez les Romains, la conception occidentale du droit fut le produit non de la théorie, mais de l'expérience pratique. » Rome accorda de larges autonomies locales, toléra de grandes variations dans les coutumes et usages particuliers et assura la liberté sous la protection du droit jusqu'au jour où « l'équilibre et l'antagonisme vivifiants entre le droit et la liberté furent de plus en plus détruits à mesure qu'augmentait le pouvoir centralisé des empereurs et de leurs fonctionnaires : 2° l'ère du moyen âge. Tout d'abord la barbarie des envahisseurs germaniques semble engloutir les notions de droit et de liberté, mais l'influence de l'Eglise impose « même aux barbares, l'idée qu'il y a une loi morale plus élevée que la simple puissance physique » et à l'Europe « la conviction de l'unité essentielle et indestructible de la civilisation occidentale » due à l'héritage de Rome et à la communauté des croyances religieuses. Mais sous l'unité de civilisation persistaient et se développaient des diversités nationales selon les affinités particulières de race, de langage et de coutume ; 3° l'ère moderne qui a commencé vers la fin du XVe siècle et s'est achevée avec la guerre de 1914. Cette ère se distingue par quatre traits principaux : *a* le développement du système des États-nations qui, après avoir été appliqué dans quelques cas à la fin du moyen âge, est devenu de plus en plus fréquent et a conduit à admettre « que la nationalité constitue la seule base solide et saine pour l'organisation d'un Etat » ; *b* le maintien du sens de l'unité de la civilisation occidentale qui cherche, dans la coopération internationale ou l'internationalisme, un nouveau mode d'expression de cette unité, qui ne soit pas incompatible, comme l'empire universel, avec la liberté et l'indépendance des Etats-nations ; *c* « le développement de la liberté politique et, à l'abri de celle-ci, le développement de la liberté de conscience et de la liberté de penser, dans toutes les nations de l'Occident ; *d* la conquête du monde entier par la civilisation occidentale.

De même qu'il y a interdépendance et non antagonisme entre le droit et la liberté, de même il y a corrélation et non hostilité entre le nationalisme et l'internationalisme. « C'est seulement au moyen d'un système international organisé que les droits et même l'existence des nationalités faibles peuvent être protégés. »

M. Ramsay Muir s'élève, avec raison, contre la confusion faite par les Allemands entre la race et la nationalité. « On peut, dit-il, définir provisoirement la nation comme un ensemble de personnes qui se sentent naturellement liées ensemble par certaines affinités qui, pour elles, sont si fortes et si réelles, qu'elles peuvent vivre ensemble avec satisfaction, qu'elles sont mécontentes quand on les sépare et qui ne peuvent tolérer l'assujetissement aux populations à qui elles ne sont pas pareillement liées. » L'essence

de la nationalité « est un sentiment ». Ce sentiment, souvent méprisé par les hommes d'Etat, a cependant exercé une action politique bien avant que la Révolution française eût, par le principe de la souveraineté du peuple, ouvert la voie au principe des nationalités. Il est devenu, au XIXe siècle, un des facteurs principaux de la politique internationale. L'Allemagne l'a invoqué, l'a exploité et l'a trahi. Elle l'a invoqué pour faire son unité ; elle l'a exploité en substituant l'idée de race à la communauté d'aspirations comme critérium de la nationalité ; elle l'a trahi en refusant d'admettre, pour les autres nations, les droits qu'elle tenait pour sacrés quand il s'agissait de la nation allemande. De là le grave péril dont, avec la complicité de l'Autriche et de la Turquie — Etats toujours hostiles à l'idée de nationalité — l'Allemagne menace la liberté de tous les peuples qu'elle rêve d'assujettir au nom de la supériorité qu'elle s'attribue. « La grande guerre, observe M. Ramsay Muir, est le dernier, le plus grand et le plus définitif défi à la cause nationale en Europe. C'est une attaque contre les libertés des plus anciens et des plus solidement établis des Etats-Nations : c'est essentiellement une répudiation de l'idée que la force et le progrès de la civilisation européenne tiennent surtout à cette variété de culture que maintient le système national, et une insolente assertion du droit d'une seule kultur à imposer ses méthodes et ses hideux idéals moraux à tous. Mais ce défi n'a été possible que parce que le principe national n'a pas encore été pleinement établi, et son plein établissement doit donc être une condition indispensable de paix durable. »

La variété dans l'unité a « été la note de la civilisation européenne et le secret de sa vitalité ». Les nationalités représentent la variété ; l'unité longtemps représentée par l'empire universel peut être sauvegardée par un internationalisme respectueux de la variété « de types nationaux reposant sur une unité sous-jacente d'idées morales et politiques ». L'unité avait été mise en péril par théories politiques de la Renaissance et de la Réforme. « Le caractère le plus frappant de l'époque de la Renaissance, dit M. Ramsay Muir, est l'extraordinaire relâchement des obligations morales par où elle se signale et ceci fut dû à l'importance extrême que les humanistes attribuèrent à la valeur de la personnalité et à leur idolâtrie pour la puissance, la puissance de l'artiste imposant ses propres conceptions à des matériaux résistants et celle de l'homme d'Etat imposant sa volonté à ses concitoyens doués de plus de résistance encore.

« S'exprimer, tel fut l'idéal des meilleurs esprits de l'âge nouveau, comme se réprimer avait été l'idéal des meilleurs esprits à la période médiévale. La liberté plus que le droit, devint l'objet de l'idolâtrie » et Machiavel fut le précurseur de Nietzsche. L'unité religieuse était brisée par la Réforme : comme l'autorité du pape s'évanouissait aux yeux des protestants, Luther attribuait à chaque prince, à l'intérieur de son territoire « le rôle d'arbitre de la loi morale, commune à tous les hommes. De là le principe, *Cujus*

regio, ejus religio, d'où devait aisément sortir la doctrine que l'Etat est la source ultime des sanctions morales. »

L'égoïsme déchaîné des souverains affranchis de la hiérarchie médiévale et de la loi morale ne pouvait que multiplier les conflits et les guerres. Et les maux causés par les guerres ne pouvaient manquer de provoquer la recherche de remèdes appropriés. Sully et l'abbé de Saint-Pierre rêvent d'organisations internationales pour introduire l'ordre et la paix dans la République chrétienne. L'abbé de Saint-Pierre proposait « que tous les souverains d'Europe fissent entre eux une alliance de paix perpétuelle et irrévocable qui serait maintenue par un congrès permanent d'ambassadeurs. Ce congrès du concert européen devait régler toutes les discussions entre les États par l'arbitrage ». Les juristes s'efforcent de définir les principes du droit international, d'élever ces principes communs à tous les États au-dessus des fantaisies et de l'arbitraire d'aucun d'eux.

Au lendemain des guerres de la période révolutionnaire et impériale, une tentative fut faite pour doter l'Europe d'une institution destinée à sauvegarder la paix et le droit.

L'empereur de Russie Alexandre Ier avait, dans un memorandum destiné à Pitt, tracé, en 1804, le programme d'une ligue de pacification. « Le grand but (la pacification), disait-il, ne peut être considéré comme atteint que, si, d'un côté, les nations ont été attachées à leurs gouvernements en mettant ceux-ci hors d'état d'agir autrement que dans le plus grand intérêt des populations qui leur sont assujetties, et si, de l'autre, les relations des États, entre eux, ont été fixées d'après des règles plus précises et telles qu'il soit de l'intérêt de tous de les respecter.... Pourquoi ne pourrait-on pas lui soumettre (à un congrès) les droits positifs des nations, assurer le privilège de la neutralité, introduire l'obligation de ne jamais commencer la guerre avant d'avoir, de la sorte, mis en évidence les griefs et fait un effort pour les écarter. D'après des principes de ce genre, on pourrait réaliser une pacification générale et créer une ligue dont les stipulations formeraient, pour ainsi dire, un nouveau code du droit des nations qui, sanctionné par la plus grande partie des nations de l'Europe, deviendrait sans peine la règle immuable des cabinets, tandis que ceux qui essayeraient de l'enfreindre risqueraient d'attirer sur eux les forces de la nouvelle union » (p. 209-210). Le Directoire européen n'eut qu'une courte carrière, sans doute parce qu'Alexandre ne s'y souvint pas de la sagesse avec laquelle il préconisait en 1804 l'attachement des nations à leurs gouvernements par suite de l'incapacité de ceux-ci d'agir sauf dans l'intérêt majeur de leur peuple, mais si l'institution du Directoire quasi permanent de l'Europe a échoué, l'expédient du « concert européen » a réussi à raréfier les guerres. La force de l'internationalisme s'accusait par les congrès et conférences qui élaboraient, par voie de conventions, une véritable législation internationale et par le développement de l'arbitrage qui appliquait la

procédure judiciaire au règlement de certains litiges entre États. Mais l'internationalisme s'est heurté à trois forces hostiles : l'esprit de nationalisme, l'esprit de commercialisme, l'esprit de militarisme. Les deux premières ne sont pas nécessairement hostiles; « elles ne le sont que lorsqu'elles révèlent certaines formes particulières; l'ennemi essentiel, c'est la troisième.... Le militarisme est une forme d'esprit, un point de vue, une attitude mentale, qui, souvent, fait défaut chez le soldat de profession, mais est très prononcé chez les mauvais éléments de la société et surtout chez les apaches des bas-fonds. C'est l'esprit qui croit à la force brutale plus qu'à la justice, comme arbitre ultime dans les affaires humaines; qui croit que la force crée le droit, que la véritable grandeur d'une nation dépend de son aptitude à vaincre ses rivaux à la guerre, que la guerre n'est pas seulement inévitable, mais constitue en elle-même une bonne et noble chose et que tout ce qu'on dira de la désirabilité de la paix et de l'établissement du règne du droit n'est qu'une hypocrisie sentimentale et anémique. » Tandis que la plupart des États européens, fidèles à l'esprit de la civilisation occidentale, inclinaient à unir le nationalisme et l'internationalisme, l'Allemagne et ses alliés étaient dominés par le militarisme. « En Allemagne, à un degré qui ne s'est présenté dans aucun autre État, ni à aucune période de l'histoire, les trois facteurs détestables du nationalisme déformé, du commercialisme malsain et du militarisme turgescent ont opéré simultanément pour produire la plus terrible des tragédies nationales, le plus effroyable des désastres universels. »

M. Ramsay Muir conclut que la guerre actuelle « est la dernière lutte désespérée des forces en Europe qui sont le plus hostiles aux causes jumelles du nationalisme et de l'internationalisme.... Durant toutes les années de paix, l'Autriche et la Turquie et, à un moindre degré, l'Allemagne, ont été les principaux obstacles à la victoire finale du principe national dans les régions de l'Europe où il n'était pas encore satisfait; durant toutes les années de paix, l'Autriche et la Turquie et, au plus haut degré, l'Allemagne, ont été les plus grands obstacles que le mouvement international ait rencontré sur son chemin, mouvement qui avait la sympathie de presque tous les autres États civilisés.... Ces puissances s'efforcent d'arrêter le courant principal de la civilisation. Leur victoire est impossible et, si leur défaite est complète, la guerre sera très probablement, en fait, le point culminant de l'histoire moderne. Car la civilisation occidentale passera, en ce cas, hors de son troisième âge, qui a été l'âge de l'émergence des États-nations, dans un âge nouveau qui sera celui de la fraternité et de la coopération de nations libres à l'intérieur de la communauté de la civilisation occidentale. »

Puissent cette conclusion et cet idéal devenir réalité! En tout cas, M. Ramsay Muir montre bien, dans son livre rempli de vues personnelles et pénétrantes, la force du nationalisme qui a toutes ses sympathies et la

nécessité de l'internationalisme qui doit discipliner les exubérances et prévenir les abus du nationalisme. Il montre l'opposition des doctrines de puissance et de justice; il dénonce, à juste titre, l'erreur funeste de cette doctrine de puissance qui méprise la faiblesse, ignore la justice, poursuit la domination et répand, dans le monde, les ruines, les deuils et les larmes. Il montre le sens et la portée de la terrible guerre où la volonté de puissance de l'Allemagne a jeté l'univers. Ceux-là mêmes qui seraient tentés de juger sa conclusion trop optimiste ne sauraient lui reprocher de terminer par une affirmation de grande espérance qui, même si elle n'exprimait pas ce qui sera, exprime en tout cas ce qui devrait être pour la satisfaction de la raison, et pour le bonheur de l'humanité.

C. D.

C. A. Borgese, professeur à l'Université de Rome. — *L'Italie contre l'Allemagne*. Traduction de M. T. Laignel. Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 248 pages, 1917.

M. C. A. Borgese enseigne la littérature allemande à l'Université de Rome. Il a publié, il y a une dizaine d'années, un livre intitulé la *Nouvelle Allemagne* où se rencontrent des pages d'une singulière clairvoyance et j'y relève, par exemple, ces lignes : « Pour cela et pour toutes les autres choses que nous avons dites, il est douteux que les fils des vainqueurs soient destinés à être eux-mêmes des vainqueurs. » Dès le début de la guerre européenne, M. B. s'est prononcé en faveur de l'intervention de l'Italie. Son volume actuel est la somme des études qu'il a fait paraître dans la suite.

L'Italie contre l'Allemagne est dédiée à M. Boutroux. C'est mieux qu'un témoignage de déférence, une indication de l'esprit qui l'anime et c'est pourquoi je le signale. On retrouve parfois dans ces pages les qualités d'analyse du philosophe français. Pour l'auteur « cette guerre est surtout un conflit de principes intellectuels et moraux, en un certain sens une guerre religieuse. Si l'Italie y est intervenue, c'est surtout parce qu'elle ne pouvait accepter l'idéologie prussienne. » Les déductions d'ordre pratique qu'il tire de ces prémisses, valent d'être lues.

M. B. comme M. Louis Bertrand se prononce en faveur d'une alliance latine. L'incertitude des plans de tous ceux qui s'en sont faits les protagonistes montre la délicatesse du problème. L'histoire pourtant en a résolu de plus difficiles et il n'y a pas à le considérer comme insoluble. Comme le note justement M. B. : « Pendant la guerre européenne, la race latine a fait preuve d'une solidarité négative égale à celle des autres races, mais d'une solidarité positive inférieure. Aucun État latin n'a combattu un État latin, de même que l'on n'a pas vu des Anglo-Saxons se tourner contre des Anglo-Saxons, des Germains contre des Germains, des Slaves contre des Slaves (la Bulgarie elle-même n'est, selon les ethnologistes, qu'une exception apparente). Mais les neutralités ont été nombreuses et tenaces, certaines

adhésions contestées et difficiles; encore aujourd'hui l'Espagne demeure éloignée du conflit. C'est que chacune des trois grandes puissances latines a non seulement un passé de grandeur triomphale, mais encore un avenir riche de développements incalculables; c'est que chacune d'elles se sent noble au point de ne pouvoir laisser à une autre le premier rang. Les Germains au contraire peuvent laisser ce premier rang à la Prusse et les Slaves à la Russie. De tout cela, il résulte, évidemment, que la solidité et la durée de l'alliance latine, même en laissant de côté le projet de la Fédération latine, dépendent de notre bonne volonté réciproque. »

L'Italie tente de résoudre à la fois son problème d'existence et son problème de puissance : le premier est posé dans le Trentin, sur le Carso et l'Adriatique; le second semble concerner presque exclusivement la Méditerranée orientale : de la manière dont il sera réglé peut dépendre l'avenir des bonnes relations entre nos deux pays.

R. D.

G. et P. Roederer. — *Les Grands Problèmes Coloniaux. La Syrie et la France.* Préface de M. Pierre Alype. Avec une carte dans le texte. Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1 vol. in-8, XXIV, 140 pages, 1917.

« Nous sommes persuadés que cette nation que nous trouvons établie sous le nom de Saint-Maroum est une partie de la nation française, car son amitié pour la France ressemble à l'amitié que les Français se portent entre eux. » Ces paroles de saint Louis, aujourd'hui vieilles de près de sept siècles et qui portent en elles comme un parfum d'Union sacrée, gardent la même vérité qu'en 1250. Française, depuis les Croisades évocatrices par tant de côtés des gestes présents de notre nation, la Syrie n'a jamais cessé d'être pour la France une colonie morale. Aussi, dès le début de la grande guerre, nos alliés ont-ils reconnu la légitimité de nos prétentions sur elle, tandis que d'éminents publicistes, dans des ouvrages dont j'ai rendu compte ici même, la rappelaient à notre attention.

L'ouvrage du Dr Roederer s'ajoute utilement à leurs travaux qu'il a consultés et complétés au moyen de notes laissées par son frère, pionnier de notre influence en Orient, mort pour la France le 26 mai 1915. Aucun livre n'est d'ailleurs inutile qui contribue à faire mieux connaître à nos nationaux nos intérêts d'outre-mer.

Aussi bien, l'aspect de la question de Syrie s'est modifié depuis un an. L'Angleterre a joué dans ces régions, par la force des choses et sous le couvert d'une expédition internationale un rôle qui ne lui avait jamais appartenu. C'est un fait nouveau qui peut avoir des conséquences. D'autre part a prolongation de la guerre, il serait vain de le dissimuler, a restreint les forces vives de la France. Il faut prévoir des résistances internes aux ambitions les plus sacrées. Arguant d'une sage économie de nos forces, peut être certains accroissements territoriaux outre-mer seront-ils combattus.

Un livre comme celui de M. P. R., répond d'avance aux critiques qu'on

peut formuler. Il en ressort, en effet, que la Syrie ne sera pas pour la France une acquisition onéreuse mais profitable et qu'une administration peu nombreuse, pourvu qu'elle soit intelligemment recrutée, suffira à lui assurer les principaux bienfaits qu'elle attende de nous : les bienfaits de de l'ordre.

R. D.

Bertrand Bareilles. — *Les Turcs. Ce que fut leur Empire. Leurs comédies politiques*. Préface de J. de Morgan. Paris, Perrin. 2e éd. 1 vol. in-16 de XVI-313 p , 1917. — J'ai ouvert le livre de M. Bertrand Bareilles avec un certain scepticisme. Tant de volumes ne sont actuellement que de hâtives compilations et le moment semble se prêter si mal aux travaux désintéressés que je n'espérais guère rencontrer une œuvre de quelque originalité. Le présent essai sur les Turcs en fait preuve cependant, tout au moins par la pensée qui l'inspire et qui est celle de l'immutabilité morale des Osmanlis. « Plus qu'aucun homme au monde, écrit M. B., le Turc vit dans le passé. Cela tient d'abord à son régime théocratique spécial, qui asservit à la fois le corps et l'âme, à ses vieilles institutions qui l'ont marqué d'une empreinte indélébile. Par ses aspirations et sa mentalité, il ne diffère guère de ses ancêtres du XVe siècle. »

Tout le livre est la justification de ce point de vue. On s'explique, dans ces conditions, que les réformes n'aient jamais été pour Constantinople, sous l'ancien régime, un moyen d'amélioration de l'Empire, mais une tactique destinée à détourner l'attention des gouvernements européens. Les Jeunes-Turcs étaient probablement plus sincères, davantage que ne veut l'admettre M. B., mais très vite l'exercice du pouvoir les a ramenés dans les voies du passé.

Je noterai les justes observations de l'auteur à l'impossibilité pour les fils d'Osman de concevoir l'égalité des races et d'envisager dans les chrétiens de l'Empire autre chose que des sujets. Il a raison d'insister également sur l'inexistence en Orient de la libre pensée. On ne dira jamais assez toute l'incompréhension des choses du Levant que l'esprit antireligieux a déterminé dans certains milieux. Enfin M. B. a fait des relations germano-turques un exposé très persuasif. De-ci, de-là, ayant longtemps vécu à Constantinople, il apporte à l'appui de ses thèses un document inédit ou produit une anecdote. L'agrément du récit en est rehaussé et le livre prend ainsi son véritable caractère de déposition d'un témoin très averti plus que de résumé d'événements supposés connus du lecteur ou de dissertation politique.

R. D.

Robert Vaucher. — *Constantin détrône : Les événements de Grèce (février-août 1917)*, Paris, Perrin. 1 vol. in-16 de II-230 p., 1918.

L'auteur, correspondant de guerre de l'*Illustration*, nous décrit et nous explique, en ce livre d'une lecture facile, l'antagonisme des « deux Grèce ».

qui s'est terminé, au mois de juin 1917, par l'abdication de Constantin, le retour de Venizelos à Athènes et la consolidation du nouveau régime. Athènes a vraiment été, pendant de longs mois, une citadelle du germanisme. C'est là qu'en décembre 1916, la foule, travaillée par la propagande allemande et guidée par un clergé servile, a lancé l'anathème contre Venizelos et lapidé son mannequin, en chantant la marche royale ! l'Angleterre, le gouvernement provisoire russe lui-même, hésitaient à provoquer la chute du roi. L'Italie — qui pourtant n'était pas une des puissances protectrices et n'avait par là même aucune voix directe au chapitre — envoyait protestation sur protestation. C'est la France qui vit clair et joua le rôle décisif. L'opération, comme on sait, fut exécutée de main de maître. La royauté nouvelle — concession faite à l'Angleterre — se maintient parce que le pouvoir royal est absolument nul. M. Jonnart, « avec son expérience de vieux parlementaire », a conseillé efficacement au jeune Alexandre de signer les yeux fermés, tous les décrets pendant six mois de l'année : « Pendant les six autres mois, vous voyagerez en Europe avec les honneurs royaux, laissant vos ministres se dépêtrer dans le gâchis de la politique intérieure et extérieure. »

P. Ch.

R. Recouly. — *M. Jonnart en Grèce et l'abdication de Constantin.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 210 p., 1918.

M. R. est un des publicistes qui suivent de plus près les événements de politique extérieure, et plusieurs de ses commentaires, sur la crise balkanique notamment, étaient marqués au coin du plus judicieux bon sens. Il eut l'heureuse chance, au mois de juin 1917, d'accompagner M. Jonnart, quand celui-ci, nommé haut commissaire des puissances, alla au nom de l'Entente exiger l'abdication du roi Constantin. On sait avec quelle rapidité, quelle énergie l'opération fut menée : ce fut la plus heureuse de celles que nous ayons tentées en Orient. M. R. en retrace la marche heure par heure : M. Jonnart, agit avec autant de tact que de fermeté; les précautions militaires sont prises et l'isthme de Corinthe occupé sans difficulté. En dépit de conseils timorés venus des représentants des puissances alliés à Athènes, le haut commissaire s'empresse de remplir sa mission. Il mande le premier ministre grec à son bord : M. Zaïmis, qui n'est pas mal disposé pour l'Entente, s'y rend aussitôt. M. Jonnart lui fait part des mesures militaires qui ont été décidées; le ministre s'incline et lance une proclamation destinée à maintenir le calme dans Athènes. Mais il attend autre chose. Le lendemain 10 juin, au matin, M. Jonnart lui remet la note des puissances réclamant l'abdication du roi. On sait comment celui-ci, la rage au cœur, dut s'exécuter; il sait toute tergiversation inutile; les troupes françaises sont là pour appuyer l'ordre des puissances.

Au reste la population, francophile dans son immense majorité, acclame nos troupes qui débarquent au Pirée. En moins de quinze jours la situation

est entièrement retournée et M. Venizelos est rappelé à la tête du gouvernement par le roi Alexandre.

L'unité de la Grèce, un instant compromise, est rétablie et l'armée de Salonique en état de faire face à l'ennemi héréditaire des Grecs. M. Recouly a fort bien mis en relief, dans ce clair récit, tout le mérite de M. Jonnart qui s'est affirmé une fois de plus comme un grand homme d'État.

PIERRE RAIN.

N. Jorga, professeur d'histoire à l'Université de Bucarest, membre de l'académie roumaine. — *Histoire des relations entre la France et les Roumains.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 282 p., 1918.

Le nouveau volume, que le professeur Jorga vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses études roumaines, peut être considéré comme un ouvrage de circonstance, encore que son intérêt soit d'ordre très général et destiné à survivre aux événements qui le firent éclore. Commencé au moment où se posait pour la Roumanie le problème de son avenir, ce livre évoque le passé d'un peuple dont les épreuves ne datent pas d'aujourd'hui. Il s'attache surtout à mettre en lumière les rapports que Roumains et Français entretinrent au cours des siècles et à démontrer que la participation de la Roumanie à la guerre, aux côtés de l'Entente, ne fut nullement une improvisation mais le résultat logique d'une politique qui répondait à d'anciennes traditions. Les rapports franco-roumains si haut qu'on remonte dans l'histoire furent toujours empreints de la plus grande cordialité : la France, avec son habituel désintéressement, contribua, pour sa grande part, à l'indépendance des provinces moldo-valaques : et ce n'est pas d'elle qu'il dépendit d'englober dans le nouveau royaume toutes les régions d'affinité roumaine.

Les Roumains savent où furent toujours nos sympathies, que certaines circonstances nous empêchèrent de manifester jusqu'à leurs conséquences logiques. Ils ne nous en firent pas grief, et la France, pour la jeunesse intellectuelle des bords du bas Danube, fut souvent une patrie d'élection. M. Jorga veut bien le redire ici pour notre plus grande joie.

P. R.

Le Mémoire du prince Lichnowsky, texte complet et commentaires. Paris, Payot, 1 brochure in-8 de 126 p., 1918. (LES ÉTUDES DE LA GUERRE, nos 11 et 12.)

Le Mémoire du prince Lichnowsky est certainement, commme l'a dit lord Bryce, le document le plus important qui ait été publié depuis la guerre, abstraction faite, bien entendu, des recueils de documents officiels. Au point de vue de la propagande, il a sur le livre *J'accuse* deux avantages marqués : il est bref, et il est signé.

On sait que, destiné par le prince à ses archives de famille, il n'avait été tiré primitivement qu'à un petit nombre d'exemplaires dactylographiés.

Une indiscrétion le fit tomber entre les mains du capitaine Beerfeld, officier de l'État-Major du général de Moltke, qui, soucieux avant tout de répandre la vérité, eut le rare courage de le faire reproduire sans consulter personne. Le gouvernement impérial, qui vient d'arrêter le capitaine Beerfeld, prouve par là même l'importance qu'il attache à la divulgation de ce document.

Le prince Lichnowsky attaque à fond la politique allemande qui devait fatalement engendrer la guerre. L'incartade du Maroc justifie ce mot d'un diplomate autrichien : « Les Français avaient commencé d'oublier la revanche. L'Allemagne les en a fait régulièrement souvenir, en leur marchant sous les pieds. » Mais la grande aberration de l'Allemagne est d'avoir soutenu sans réserves les ambitions de l'Autriche dans les Balkans, au lieu d'y jouer un rôle de médiateur. La création artificielle de l'Albanie fut une erreur. « On aurait dû permettre à la Serbie d'atteindre la côte, et la guerre mondiale eût alors été évitée. » Au lieu de cela, « nous nous rangeâmes du côté des oppresseurs turcs et magyars ». En se mettant à la remorque de la diplomatie viennoise, l'Allemagne rompait les relations traditionnelles de bon voisinage avec la Russie. Le prince note avec dépit qu'à la conférence balkanique de Londres, en 1912, l'ambassadeur d'Autriche, comte Mensdorff, dirigea effectivement la Triple-Alliance : « je fus son second ». Et il ajoute : « nous avons toujours misé sur des chevaux qui devaient évidemment tomber, tels que Kruger, Abdul-Aziz, Abdul-Hamid, Guillaume de Wied, et finalement — et c'est la plus pitoyable erreur de toutes — le comte Berchthold ».

L'Autriche voulait la guerre avec la Serbie. Aussi l'assassinat de l'archiduc héritier, admirable prétexte pour déclarer la guerre, fut-il accueilli, dans les milieux aristocratiques d'Autriche, avec « un sentiment de soulagement ». A la fameuse conférence de Potsdam, le 5 juillet, Berlin donna son approbation entière au plan de Vienne. Le prince, qui a eu connaissance du compte rendu envoyé à l'ambassadeur Mensdorff, nous révèle même qu'il fut ajouté : « si la guerre s'ensuit avec la Russie, cela n'a aucune importance ». Mieux vaut la guerre en 1914 qu'en 1916, date à laquelle la Russie sera « prête » ! M. de Jagow espérait d'ailleurs que Pétersbourg « flancherait ».

La volonté de guerre de l'Allemagne s'est affirmée avec une aveuglante clarté. « Un seul geste de Berlin aurait suffi pour décider le comte Berchthold à se contenter d'un succès diplomatique et pour être satisfait de la réponse serbe. Mais ce geste ne fut pas fait. On poussa au contraire à la guerre. » Durant les jours critiques de juillet 1914, sir Edward Grey fit au prince cette remarque admirablement juste (*treffend*, comme diraient les Allemands) : « Chaque fois que vous avez besoin que quelque chose soit fait à Saint-Pétersbourg, vous venez régulièrement me trouver, mais si jamais je fais appel à votre influence à Vienne, vous me refusez votre

appui. » Quelques jours plus tard le gouvernement de Berlin répondait à la mobilisation russe, non par la mobilisation allemande, mais par un ultimatum et une déclaration de guerre. Quand le prince quitta Londres, le comte Mensdorff se trouvait à la gare. « Il était content et me donna à entendre qu'il allait peut-être rester, car il disait aux Anglais que l'Autriche n'avait pas voulu la guerre, mais que c'était nous. »

Le mémoire du prince Lichnowsky est un courageux témoignage en faveur du gouvernement britannique. Ses portraits des hommes politiques anglais, depuis Asquith et Sir Edward Grey jusqu'à Sir A. Nicholson et Sir W. Tyrrell, sont d'une touche fine et juste. Ce qu'il écrit de la cour et de la société anglaises vaut la peine d'être lu, même en dehors de tout intérêt polémique.

Sir Edward était profondément pacifique. Quand il reçut le prince Lichnowsky avant son départ de Londres, il était visiblement très ému. Il lui dit : « Nous ne voulons pas écraser l'Allemagne (*we do'nt want to crush Germany*). » L'Angleterre était même si pacifique que, pour éviter tout prétexte de guerre, elle soutint souvent, en 1912 et 1913, le point de vue allemand contre celui de la France et de la Russie. « J'avais jusqu'au dernier moment espéré que l'Angleterre garderait une attitude d'expectative. Mon collègue français n'avait pas non plus de certitude à cet égard, comme je l'appris de source privée. » Le 1er août, le roi avait répondu évasivement à la lettre du président Poincaré. Mais, dès ce moment-là, on envisageait à Berlin la lettre avec l'Angleterre. Le télégramme allemand, annonçant la proclamation du *Kriegsgefahrzustand*, considérait déjà la Grande-Bretagne comme adversaire.

Le prince Lichnowsky conclut : « J'avais à soutenir à Londres une politique dont je découvris les doctrines erronées. J'en fus la victime, car c'était un péché contre le Saint-Esprit. »

L'Allemagne est dévoyée. Son avenir est sur la mer, et non pas dans un retour au Saint-Empire romain germanique. Mieux vaut un impérialisme à la Cecil Rhodes que le rêve monstrueux de je ne sais quel *Mittel-Europa*. Heureusement que « le principal but de guerre des ennemis, la démocratisation de l'Allemagne, s'accomplira ».

Le Mémoire du prince Lichnowsky est suivi d'intéressants commentaires, notamment d'une lettre où von Jagow témoigne lui-même en faveur de l'esprit pacifique de Sir Edward Grey. Le volume se termine par l'épître du Dr. Muehlon au chancelier et par un fragment de l'admirable lettre que le capitaine von Beerfeld n'a pas craint d'adresser au maréchal de Hindenburg.

P. Ch.

Also sprach Germania (*Ainsi parlait l'Allemagne*). Éditions de la Sirène, 1 vol. in-16 de XVI-262 p., Paris, 1918.

Ce sont des choses atroces qu'a réunies la diligence de Jean Ruplinger et

que M. Edouard Herriot nous présente dans une vibrante préface. « Ce livre, écrit le sénateur-maire de Lyon, est le bréviaire de la sottise arrogante..., le manuel de l'abjection ; il révolte en nous tous les instincts, tous les sentiments, toutes les notions. » Il contient des extraits catalogués avec ordre, mais sans commentaires, d'auteurs allemands contemporains de la grande guerre. Puisqu'il est encore quelques malheureux qui voudraient parlementer avec le Germain atroce, de tels recueils sont instructifs. Sont-ils nécessaires quand les faits ont parlé, après les horreurs belges, françaises, serbes, roumaines, après la pseudo-paix de Brest-Litovsk, la paix imposée de Bucarest...? S'ajoutant aux faits, les paroles allemandes triompheront des ultimes ignorances. Qu'elles soient inscrites aussi dans toutes les mémoires pour que le souvenir n'en périsse jamais !

Peut-être eussions-nous souhaité un peu plus de jour dans la forêt touffue où la lumière ne pénètre pas et même de brefs commentaires enchâssant et mettant en relief les pires sottises. Car il sied d'accommoder les horreurs allemandes au goût du peuple et de faire comprendre au dernier carré qu'on doit vaincre les Allemands — et on les vaincra, — mais que l'on ne peut causer avec eux. Impossible de choisir parmi les énormités. Le pire gredin de la troupe de Jean Ruplinger est, à notre avis, Houston St. Chamberlain, le transfuge anglais que l'impérialisme allemand a enrégimenté parmi ses fidèles. L'auteur et l'introducteur de ce livre ont droit à nos remerciements.

G. W.

Traité de la guerre en général, comprenant les qualités et les devoirs des gens de guerre depuis le général jusqu'au soldat, et des règles sur les principales opérations militaires, par un officier de distinction. Paris, éd. Bossard. 1 vol. in-16 de XX-208 p., 1917.

Ce petit traité a été publié en 1742. Il a dû être écrit bien antérieurement, si l'on en juge d'après les exemples que cite l'auteur. Les hommes de guerre y trouveront des indications précieuses sur la manière dont on concevait et menait des opérations militaires il y a environ deux cents ans. Les profanes y glaneront de curieuses observations, qui leur feront reconnaître, dans l'auteur, un esprit fort avisé et un jugement d'une puissance peu commune. Voici un portrait du Général (p. 9) : « Il faut qu'un Général soit de ces caractères, qui, contents d'eux-mêmes, tiennent au-dessous d'eux tous ces biens et grandeurs qui font la félicité des âmes basses ; que lorsqu'il lui arrive ce qui s'appelle disgrâce dans le commun du monde, il soit toujours le même, et aussi content dans l'adversité que dans la prospérité ; qu'il sache vivre dans un coin du monde avec mille écus de rente, comme avec cent mille, faisant consister ses richesses et sa fortune dans la seule satisfaction d'avoir commandé les armées avec dignité....

« Un général doit être affable envers tout le monde. Il faut qu'il écoute tous jusques aux plus petits qui sont sous ses ordres et qu'il leur réponde avec bonté. Il gagne par là qu'un nombre de gens, que la timidité retient, mais

qui ne laissent pas de bien penser, lui communiquent souvent des idées dont un habile général peut tirer de grands avantages.... » — Sur le métier de la guerre (p. 27) : « La guerre est un métier comme tous les autres, où l'on ne devient habile qu'à force de travailler. » — Sur le soldat (p. 28) : « C'est une erreur de croire que parmi ces gens-là il ne s'en trouve qui connaissent parfaitement l'utilité de ce qu'on leur fait faire.... Le soldat est une espèce d'animal dont on fait ce qu'on veut avec moins de rien; mais en revanche un rien le révolte... Il convient que (le général) ait de la familiarité avec le soldat, et qu'il fasse devant eux semblant de rire de leurs sottises, quand elles ne sont point contre le service; qu'il leur paraisse véritablement entrer dans tous leurs besoins, qu'il tâche de leur persuader qu'il a beaucoup d'attention que rien ne leur manque et qu'il se garde bien surtout de les fatiguer inutilement. » — Sur le caractère français (p. 36) : « Personne chez nous, ne se pique de faire sa charge. Le capitaine ne songe qu'à briguer la place du lieutenant-colonel; le colonel ambitionne le poste de brigadier, et ainsi du reste : mais personne ne s'attache à remplir le devoir de son emploi, dont on n'est pas plutôt pourvu qu'on songe déjà à aller plus loin, et cela souvent par des voies où le service du prince n'entre pour rien. »

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Émile Vandervelde. — *Le socialisme contre l'État.* Paris, 1 vol. in-18. Berger Levrault, 1918.

« Ce livre était à la veille d'être achevé quand éclata la guerre. J'emportai le manuscrit à Anvers, puis à Ostende et au Havre. Un de mes collaborateurs l'a retrouvé et m'a conseillé de le publier sans plus attendre. Après réflexion j'ai suivi ce conseil. » Ainsi s'exprime le socialiste patriote, actuellement ministre d'État de Belgique, M. Vandervelde. On peut regretter qu'il n'ait pas complètement refondu son petit volume; car si, comme il le dit, les problèmes qui le préoccupaient en 1914 n'ont pas cessé d'être actuels, les événements immenses que nous avons traversés depuis n'ont pas été sans apporter des leçons de choses et d'hommes qui pour un esprit observateur auraient nécessité d'autres modifications de points de vue et d'autres remaniements que quelques petites phrases intercalées par-ci par-là dans le texte primitif et où l'auteur fait allusion au « rôle joué pendant la guerre par la sociale démocratie allemande », ou aux « difficultés de la révolution russe! » Il y a eu à la lueur des faits de véritables renversements dans « l'échelle des valeurs », beaucoup plus instructifs que les phraséologies assez vides de Marx, d'Engels, ou même de Georges Sorel, où M. Vandervelde cherche la justification de sa thèse que le véritable socialisme collectiviste voulant abolir l'État ne doit pas être confondu avec le socialisme d'État, ou l'étatisme, compris à la façon dont le présentait par exemple l'auteur du manifeste de Saint-Mandé, M. Millerand. On peut certainement tirer cette

conclusion des programmes collectivistes purs : mais dans la pratique cela ne mène pas bien loin : l'organisation du travail social par les travailleurs groupés en associations de droit public « que l'auteur oppose à l'organisation du travail par l'État » n'a jamais pris corps et ne prendra jamais corps sans ressembler beaucoup à l'ancien État qu'elle voudrait supplanter. La seule différence entre les deux systèmes c'est que l'État ancien a depuis longtemps, quand il a exagéré son action, montré ses plaies — parfois bien décrites par l'auteur, qu'on en a souffert et qu'on se révolte contre ses abus — tandis que l'État syndicaliste rêvé par lui ne s'est jamais réalisé d'une façon générale : il permettrait donc jusqu'à un certain point l'illusion, si les essais partiels qui ont été faits du « syndicalisme » n'avaient déjà révélé chez les chefs et les minorités dites « agissantes » qui mènent les groupes, des tendances au despotisme qui dépassent de beaucoup les excès de l'étatisme : elles rendent peu vraisemblables la « conquête de la liberté » que l'auteur voit déjà réalisée par le prolétariat à l'aide d'organes analogues à la C. G. T. Comme remède à l'anarchie et à l'incapacité, M. V. préconise des chefs de longue durée pourvus de larges rémunérations, choisis par les unions corporatives. N'est-ce pas préparer de futurs despotes, à moins — ce qui est plus que probable — qu'on ne les laisse pas durer, même si on les avait choisis? Il est inexplicable que ce qui se passe en Russie n'ait pas mieux ouvert les yeux de M. Vandervelde. Il est aussi frappant qu'après avoir constaté — et parfois regretté — les progrès de l'étatisme dus partout à la guerre, l'auteur n'ait pas en même temps relevé l'extraordinaire effort fait pendant la même période par les entreprises « capitalistiques » pour organiser, notamment en France, et cela dans les conditions les plus désastreuses, les moyens de défense nationale. D'anciens socialistes, devenus ministres, ont rendu un hommage éclatant à ces initiatives ingénieuses et courageuses qui nous ont permis de lutter depuis quatre ans. M. Vandervelde passe à côté sans rien voir, en s'enfermant dans la défense du droit de grève le plus étendu, avec ce simple remède; le droit de révocation. Remède bien inefficace quand il s'applique à des milliers d'agents des services publics ou d'ouvriers des industries vitales. L'hostilité contre le capital aveugle l'auteur sur les services que rend à la prospérité publique l'organisation provoquée par l'esprit d'entreprise individuelle et le désir du gain, et le laisse plein d'illusions (extraordinaires chez un politique qui a dû voir de près les choses humaines et sociales) sur les capacités des organismes collectifs dits professionnels, pour créer et diriger.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

Jules Décamps. — *L'or et les règlements internationaux* (Conférence faite à la Société d'Économie Politique de Paris le 5 avril 1918). Paris, Berger-Levrault, 1 broch. in-12 de 46 p., 1918.

Ce court exposé présente, sous une forme d'une clarté toute classique,

assez d'idées neuves pour retenir l'attention et mériter une place distinguée dans notre littérature de guerre. M. G. D. montre que les événements qui ont transformé la vie économique du monde (sans en changer les lois scientifiques, dont maints observateurs superficiels ont annoncé la faillite) ont imposé des conditions plus ou moins nouvelles à l'emploi que les belligérants faisaient de leur or pour équilibrer le solde passif dans la balance de leurs paiements. Ce n'est plus l'or lui-même qui règle ce solde, mais des crédits, dont l'or ne fait que faciliter l'ouverture. Cet or a été envoyé de préférence sur certains marchés créanciers, non sur tous; les belligérants débiteurs parvenant ainsi à obtenir le maximum d'effet financier par le minimum de déplacement métallique. Bien entendu ce n'est pas en un raccourci aussi vague que M. G. D. a présenté la question : ses commentaires sont très complets, ses chiffres abondants et, ce qui vaut encore mieux, puisés à bonne source parmi les plus caractéristiques. Ils laissent une impression favorable à la puissance financière dont pourront disposer les Alliés s'ils savent, dans une juste mesure, solidariser leur action. C'est notamment en vue de cette solidarité, si bien comprise de longue date par la France et par son institut d'émission, qu'une certaine intervention de l'État dans les règlements de comptes internationaux est nécessaire pendant la guerre, d'autant plus que l'État est directement ou non principal importateur. M. G. D. a montré comment cette intervention se conciliait logiquement avec le plus sage libéralisme économique.

E. B. D.

H.-E. Barrault. — *L'Application en droit international de la Législation de la guerre : Moratorium*, brochure in-8 de 57 p., édition du *Recueil Sirey*, 1917.

Étude solidement construite que M. H.-E. B. a fait paraître l'an dernier sur la question du moratorium dans la *Revue de Droit international privé* et qui a été ensuite publiée à part.

L'auteur expose, avec clarté et avec le minimum de commentaires, les solutions que la loi, les règlements et la jurisprudence ont données à la question de savoir dans quelle mesure les textes édictés en application de la loi du 5 août 1914 pour faciliter ou suspendre l'effet de certaines obligations, c'est-à-dire pour instituer ce que l'on désigne sommairement sous le nom de « moratoria », sont applicables aux étrangers. M. H.-E. B. analyse successivement la situation faite aux ressortissants des nations alliées, neutres ou ennemies, surtout lorsqu'ils ne sont pas expressément mentionnés dans les textes ou que ceux-ci subordonnent la jouissance du droit à une condition de réciprocité. Le cas particulièrement intéressant des Alsaciens-Lorrains, des Polonais et des Tchèques est étudié à part vers la fin de cette brochure substantielle.

E. B. D.

ANALYSES

André Mithouard. — *La terre d'Occident. Essai sur la formation française.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de XXI-245 p., 1917.

En fondant en 1901 la revue *L'Occident*, M. A. Mithouard se vouait au culte d'une terre dont l'Ile-de-France est le berceau et la défense d'une civilisation qui est surtout vivifiée par l'âme française. Cette jeune revue a contribué à l'effort de rénovation intellectuelle et de cohésion nationale que nous avons vu mûrir durant les années qui précédèrent la guerre et s'épanouir aux heures tragiques de 1914. Les plus caractéristiques des articles mensuels de M. A. M. rassemblés par ses soins, lui fournirent la matière de trois volumes. Celui qu'il nous offre aujourd'hui sous ce titre : *La terre d'Occident* est encore un recueil de fragments heureusement choisis. On doit le signaler comme assez représentatif de l'œuvre d'ensemble d'un écrivain trop peu connu du grand public, mais qui joint à une inspiration d'une constante élévation des qualités littéraires très séduisantes. C. DE P.

G. Santayana. — *L'erreur de la philosophie allemande.* Paris, Nouvelle Librairie Nationale. 1 vol. in-16 de 219 p., 1917.

Le professeur Santayana a consacré un pénétrant et curieux volume à *l'erreur de la philosophie allemande.* Il étudie cette philosophie, dont la grande caractéristique est « sa subjectivité absolue et les limites qu'elle se donne de ne pas dépasser l'expression de ce que l'on porte en soi ». Il montre quels liens relient Kant à Fichte, Fichte à Hegel, Hegel à l'Allemagne moderne et comment les germes contenus dans la pensée de Kant se sont développés chez ses successeurs, qui n'ont pas su opposer à l'esprit de système « le droit supérieur de la raison, du bon sens, de l'esprit de mesure et de vérité ». Nous avons ainsi une critique générale, quoique non détaillée de l'Egotisme, — subjectivité en pensée et volonté absolue en morale — qui est l'âme même de la philosophie allemande, assure M. Santayana, qui en est tout au moins un élément essentiel, dit M. E. Boutroux, dans la préface dont il a honoré le volume. C. DE P.

Joseph Joubert. — *A travers les Continents pendant la guerre.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-16 de XVII-328 p., 1918.

Ce volume contient une suite de courts articles écrits au jour le jour sous le choc des événements et dont la diversité surprend un peu le lecteur promené à toute allure et sans transition « à travers les continents ».

L'auteur débute en faisant défiler les portraits « d'illustrations », comme Kitchener, Gallieni, Maspero, le père de Foucauld, Venizelos. Les questions géographiques auxquelles il attribue un rôle dominant viennent ensuite. Puis « la politique étrangère en Europe, en Asie, en Afrique ». Et l'ouvrage se termine par « les questions coloniales et de nationalités ».

A la vérité bien fragiles, bien ténus sont les liens qui rattachent un si immense ensemble. On se demande pourquoi ces solennelles et impressionnantes divisions quand les sous-titres n'annoncent que des questions à peine effleurées et ne se soudant presque sur aucun point les unes avec les autres.

Fernand Darde. — *Vingt mois de guerre à bord du croiseur « Jeanne-d'Arc ».* Paris, Perrin. Un volume in-16 de VIII-280 pages, 1918.

Cet ouvrage présente cette particularité que la littérature en est presque complètement absente. — C'est un

livre de bord minutieusement tenu et relatant heure par heure tous les incidents, même les plus minimes, recueillis au cours de la navigation d'un croiseur, en Manche, aux Dardanelles, en Syrie, depuis le 9 août 1914 jusqu'au 12 avril 1916.

L'activité combattante, le sang-froid et la bonne humeur dont M. Fernand Darde n'a cessé de faire preuve au cours de ces continuelles expéditions de police des mers, de chasse aux sous-marins allemands, ajoutent un prix singulier aux tableaux véridiques, simples et précis qu'il met sous nos yeux.

L. Forest. — *On peut prévoir l'avenir. — Comment?* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 255 p., 1918.

Recueil d'articles publiés, dans un grand journal de Paris, sur les sujets les plus divers, surtout sur des questions d'économie ménagère nées de la guerre, où l'auteur déploie une verve très personnelle.

Paul Gaultier. — *La Barbarie allemande, les faits, les origines, les causes, la théorie.* Paris, Plon-Nourrit, 1 vol. in-16 de 292 p., 1917.

L'auteur condense sous une forme claire ce qui a été dit ailleurs sur la barbarie systématique des Allemands. Après avoir rappelé les faits, il en étudie les origines et les causes : le caractère allemand, la philosophie, le militarisme prussien, la prospérité économique, le germanisme, l'étatisme, le pangermanisme. Le dernier chapitre, consacré à la doctrine de guerre allemande, retrace les théories de Lasson, Ostwald, Clausewitz, etc. P. Ch.

Ferdinand Tyan. — *France et Liban. Défense des intérêts français en Syrie.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 94 p., 1917.

C'est un petit livre discrètement parfumé de poésie orientale. Il évoque le passé de la nation maronite, ses sympathies millénaires envers notre pays, ses longues souffrances, les raisons qui commandent l'union définitive du Liban et de la France. L'ouvrage de M. Ferdinand Tyan — l'auteur est seulement peut-être un peu injuste envers ses devanciers — s'ajoute avec agrément à la littérature du sujet. R. D.

La Transylvanie. Organe du comité national des Roumains de Transylvanie et de Bukovine.

Le 30 avril 1918 se créait un nouveau comité ayant pour but, au lendemain de la paix imposée par les empires centraux à la Roumanie, de maintenir les revendications nationales des Roumains demeurés sous le joug étranger. Ce comité qui comprend des personnalités roumaines fort distinguées, s'est placé sous le patronage d'hommes politiques et de professeurs français tels MM. Deschanel, Herriot, Thomas, Lacour-Gayet, R. Georges-Levy. Il a entrepris la publication d'un bulletin bimensuel (1er numéro, 15 mai), rédaction : 3, rue Martin-Garat); les premiers numéros contiennent d'intéressants articles : La Révolution de 1848, par M. Messe; — Les Carpathes et la nationalité roumaine, par E. de Martonne; — La nation roumaine et la fédération latine, par G. Lacour-Gayet. — Les catholiques et le problème austro-hongrois, par T. Vina, etc. P. R.

Joachim de Bartoszewicz. *La Pologne, ce qu'elle a été, ce qu'elle est actuellement, ce qu'elle devrait être.* 100 p. in-16. Agence polonaise de presse. — Bon et clair résumé de l'histoire polonaise : intelligent exposé des causes de l'impuissance du royaume : « trop peu de frein, trop peu de correctif à la liberté individuelle » ; programme judicieux de reconstitution de l'Etat polonais qui doit « satisfaire aux besoins et aux vœux de la nation polonaise », et doit « pouvoir devenir un facteur utile à la nouvelle organisation de l'Europe ».

P. R.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

LA RÉFORME ÉLECTORALE ANGLAISE

ET L'ÉVOLUTION DE LA CONSTITUTION BRITANNIQUE

Notre public n'a pas eu l'occasion d'étudier avec l'attention qu'elle réclame la réforme électorale que le Parlement anglais vient d'élaborer. Elle paraît destinée cependant à transformer profondément la vie politique de nos voisins. Non seulement avec cette nouvelle loi (*Representation of the People Act*) s'achève l'évolution par laquelle l'Angleterre, en quatre étapes, 1832, 1867, 1884 et 1918, est arrivée au suffrage universel; mais il confère également le droit de vote aux femmes de plus de trente ans. Il double ainsi le nombre des électeurs. Aux 8 millions d'anciens électeurs s'ajouteront 2 millions d'hommes qui ne votaient pas encore et 6 millions de femmes. N'oublions pas non plus que les Anglais se préparent en même temps à réformer la Chambre des Lords, et que, depuis la retraite du ministère Asquith, l'ancienne organisation du Cabinet paraît aussi condamnée. L'Angleterre a donc entrepris le rajeunissement de tout son mécanisme constitutionnel, et la réforme électorale pose les fondements de l'édifice qu'elle est en train de reconstruire.

On est surpris de constater le calme et presque l'aisance avec laquelle ce travail s'opère. L'écho du conflit qui, en 1911, avait mis aux prises les deux Chambres ne se répercute que faiblement dans les commentaires suscités par le projet de réforme de la Chambre des Lords. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la solution, qui avait été alors adoptée, ne doit pas être maintenue. Quant à la réforme électorale, la question qui provoque les discussions les plus vives est précisément celle qui tenait le moins de place dans les débats politiques avant la guerre : celle de la représentation proportionnelle. Au contraire, l'adoption du suffrage universel, la suppression du vote plural, le suffrage féminin, à propos desquels les partis ou les individus s'affrontaient résolument, n'ont plus rencontré

d'opposition sérieuse au Parlement. Faut-il attribuer ce résultat à l'apathie d'une opinion publique distraite par la guerre? Cette explication, peut-être valable pour le grand public, ne saurait l'être pour les hommes politiques que ces problèmes intéressent directement. Beaucoup d'articles de la loi électorale ont fait l'objet dans les Chambres de discussions prolongées, mais elles ont presque toujours été conduites avec un désir unanime de ne pas faire échouer l'ensemble de la loi. Nombreux sont les orateurs qui sont venus y faire figure de nouveaux convertis. En réalité c'est bien la guerre qui, en ébranlant tant d'habitudes et de traditions séculaires, a engendré cet état d'esprit, mais ce sont surtout les perspectives d'après-guerre. Il devenait impossible par exemple de ne pas accorder désormais le droit de vote à tous les combattants, et cela seul suffisait pour imposer le problème électoral à l'attention du Parlement. On se trouvait même obligé de le résoudre à bref délai, car la Chambre des Communes actuelle, élue en décembre 1910, a largement dépassé la durée légale de son mandat. Les élections suivront donc immédiatement la conclusion de la paix[1] et c'est avant cette échéance que la réforme devait être effectuée. Tout le monde prévoit enfin qu'après la guerre se produira une poussée démocratique et sociale d'une intensité jusqu'alors inconnue. Une Chambre recrutée à l'ancienne mode manquerait d'autorité pour évoluer dans ce milieu nouveau. Une fois de plus les conservateurs ont eu la sagesse de se résoudre à des sacrifices inévitables. Lord Curzon, en présentant la loi aux Lords[2], ne se dissimule pas sa portée. « Elle détruira, dit-il, l'équilibre de notre constitution. Mais il faut aborder cette question sans appréhension, dans un esprit de tolérance et d'espoir, avec un désir sérieux d'élaborer une loi qui soit utile pour les générations futures. »

Le gouvernement n'a pourtant pas voulu en dresser lui-même le projet. Il se serait exposé au reproche de violer le pacte d'union sacrée. M. Asquith, qui était encore premier ministre, fit donc appel au speaker. Celui-ci désigna dans les deux Chambres, et dans tous les partis, les membres d'une commission dont il assuma la présidence. Elle comprenait 5 lords et 27 députés. Elle obtint un succès inespéré. Sur presque toutes les questions envisagées les commis-

1. Elles auront peut-être même lieu avant la fin de la guerre.
2. Le 19 décembre.

saires aboutirent à des résolutions unanimes. Le 23 mars 1917 les Communes demandèrent au gouvernement de rédiger d'après ces indications un projet de loi. Le gouvernement le présenta le 15 mai. « Ce n'était pas, dit M. Lloyd George, qui dans l'intervalle avait pris le pouvoir, un bill du gouvernement[1], mais le mécanisme gouvernemental serait employé pour le faire voter. » En d'autres termes, sir George Cave, secrétaire d'État de l'Intérieur, se chargea de conduire les débats, mais, sur toutes les questions au sujet desquelles les commissaires n'avaient pu se mettre d'accord, il « laissa le vote libre » et s'abstint de se prononcer. Dans ces conditions les Communes commencèrent les débats en comité au printemps et les achevèrent en octobre. Le bill fut adopté en novembre en deuxième lecture, et, en troisième lecture, le 7 décembre. La discussion des Lords, menée rapidement, aboutit dès le 29 janvier 1918. La Chambre Haute avait introduit dans la loi la représentation proportionnelle que les Communes avaient repoussée. Un conflit s'ensuivit qui mit en péril toute la réforme; mais, après une intervention du gouvernement sur laquelle nous reviendrons, les deux Chambres, le 6 février, parvinrent à se mettre d'accord.

La loi se divise en trois parties qui concernent l'électorat (franchise), le groupement des électeurs en circonscriptions nouvelles (redistribution), enfin les opérations électorales.

I

Le droit de vote est attribué à tout Anglais de vingt et un ans après six mois de résidence. C'est créer environ 2 millions d'électeurs nouveaux. C'est une grande simplification, car toutes les anciennes « franchises », qui distinguaient le propriétaire, l'occupant et le locataire, ou qui attribuaient le suffrage à des conditions différentes dans les comtés et dans les bourgs[2], sont supprimées. Mais c'est surtout admettre un nouveau principe. Jusqu'à présent l'Angleterre était restée fidèle en théorie au suffrage censitaire. On votait parce

1. Lord Curzon disait de même le 19 décembre que « ce n'était pas un bill gouvernemental mais un bill parlementaire, populaire et national ».

2. Consultez de Franqueville : *Le gouvernement et le Parlement britanniques*, II, chap. XXVI et Lawrence Lowell : *Le gouvernement de l'Angleterre*, I, chap. IX.

que, possédant quelque chose pour lequel on payait un impôt, on devait participer à la gestion des affaires de l'État; ou parce qu'on avait pu justifier dans une Université de certaines « capacités ». Désormais le droit de vote appartient à l'individu en tant qu'individu[1].

Mais les Anglais ne se sont pas crus tenus pour cela de renier leurs anciens principes et ils ont conservé leurs privilèges à deux anciennes catégories d'électeurs. Pourront aussi voter : d'une part celui qui possède un local d'une valeur locative de 10 livres pour l'exercice de sa fonction, de son métier ou de sa profession; de l'autre celui qui fait partie d'un collège universitaire. Ici même la loi élargit le droit de suffrage en l'étendant aux jeunes universités. On se trouve alors entraîné à conserver en faveur de ces deux catégories d'électeurs le vote plural, si ardemment combattu avant la guerre par les libéraux. En effet la loi se contente de décider que personne ne pourra voter plus de deux fois dans deux circonscriptions différentes. Mais, en exigeant que les élections aient lieu partout le même jour, elle en restreint beaucoup l'usage.

Par contre la loi crée un nouveau motif d'exclusion en retirant leurs droits d'électeurs aux « objecteurs de conscience ». Une majorité seulement des commissaires s'était prononcée dans ce sens et le ministère n'y était pas favorable. Il a dû céder à la volonté des deux Chambres nettement exprimée à plusieurs reprises[2]. Pendant la guerre et les cinq années qui suivront la paix, les objecteurs de conscience ne pourront voter à moins qu'il ne puissent établir, devant le Tribunal Central créé par la loi sur le service militaire de 1916, qu'ils ont pendant la guerre accompli « un travail d'importance nationale ». Naturellement ces votes ont été précédés de débats fort animés. On a protesté au nom de la liberté de conscience. On a fait observer que les objecteurs n'avaient accompli aucun acte légalement condamnable; et leurs adversaires, pour justifier théoriquement leur thèse, ont dû invoquer la vieille conception du droit de suffrage.

1. Rien de plus significatif à ce propos que la décision par laquelle le Parlement, dépassant même les indications de la commission du speaker, a maintenu le droit de vote aux électeurs secourus par l'argent de la taxe des pauvres qui auparavant le perdaient.

2. Les principaux débats ont eu lieu aux Communes le 21 novembre 1917 et aux Lords les 15 et 23 janvier.

considéré comme un privilège (*trust and privilege*)[1] que l'État accorde et auquel il peut mettre des conditions. Aussi bien ne s'agissait-il pas de théorie mais d'une poussée violente de l'opinion.

C'est pour obéir aussi au sentiment général du public que le Parlement a au contraire favorisé les combattants[2]. Celui qui a le plus de titres à collaborer à l'œuvre de « reconstruction », n'est-ce pas, suivant le mot de Lloyd George, « celui qui a rendu possible la constitution de la nouvelle Bretagne[3] »? La commission du speaker proposait simplement de ne pas exiger des combattants les six mois de résidence préalable. Mais le Parlement est allé beaucoup plus loin. Il a donné du terme de « combattant » une définition très large, englobant notamment, à côté des soldats et marins, les équipages des navires marchands, les pilotes et pêcheurs. Il a abaissé la limite d'âge en leur faveur à dix-neuf ans, estimant que quiconque est en âge de combattre l'est aussi de voter; et, pour leur permettre d'exercer leurs droits, il les a autorisés à voter par procuration. Jusqu'à présent sans doute tous les soldats n'étaient pas, comme en France, privés du droit de vote. Un arrêt de la Cour du Banc de la Reine avait en 1885 décidé que le fait d'occuper dans une caserne une chambre séparée constituait une franchise valable[4]. Mais ceux mêmes qui la possédaient se trouvaient souvent empêchés d'en profiter, quand par exemple ils séjournaient aux colonies. Le vote par procuration, qui n'a guère soulevé d'objections, est une nouveauté importante, car il rendrait possibles des élections même avant la fin de la guerre. L'Angleterre pourrait suivre l'exemple du Canada ou celui du referendum australien.

Les articles les plus discutés de cette partie de la loi ont été naturellement ceux qui accordent le droit de vote aux femmes. Mais la conclusion des débats n'a jamais été douteuse; partisans et adversaires des suffragettes s'accordent presque tous à reconnaître que depuis la guerre le problème a changé d'aspect. Le patriotisme des

1. A. Chamberlain, le 21 novembre. — Les plus ardents défenseurs des C. O. ont été : aux Communes lord Hugh Cecil ; à la Chambre Haute les lords Parmoor et Buckmaster. A noter que l'archevêque de Canterbury s'est prononcé pour leur disqualification.
2. Débats des 25 juin et 15 août.
3. Le 28 mars 1917.
4. De Franqueville, *op. cit.*, II, chap. XXVII.

femmes anglaises, le travail auquel elles se sont astreintes dans les usines de guerre et dans d'innombrables œuvres de bienfaisance ont produit en leur faveur un mouvement d'opinion si puissant que leur cause n'a pas eu beaucoup de peine à triompher. Elles-mêmes semblent d'ailleurs avoir été surprises de la facilité de leur victoire. Si la commission du speaker n'avait pas émis en faveur du suffrage féminin un vote unanime, aux Communes le 28 mars 1917, M. Asquith s'y ralliait. « Comment, disait-il, aurions-nous pu poursuivre la lutte sans elles? » Et, bien que le gouvernement se crût tenu de laisser le vote des députés libre, Lloyd George s'écriait que « refuser aux femmes le droit de se faire entendre serait une injustice, un attentat auquel le pays refuserait de prêter la main ». Le 19 juin le suffrage féminin obtenait 387 voix contre 57, groupant non seulement tous les députés nationalistes et travaillistes, mais la grande majorité des libéraux avec Asquith, W. Churchill et Mc. Kenna, et même le plus grand nombre des unionistes conduits par Balfour et Bonar Law. Dès lors les opposants renonçaient à la lutte. Ils se réservaient de la reprendre aux Lords où leur résistance a été plus tenace et la discussion plus approfondie. Mais elle s'est terminée le 10 janvier par un vote favorable de 134 voix contre 71. Tous les évêques s'étaient prononcés pour le suffrage féminin. Le 14 janvier une motion de lord Balfour, reprise le 15 par lord Halifax, proposa alors l'organisation préalable d'un referendum parmi toutes les femmes qui ont déjà le droit de voter dans les élections locales. Mais cet expédient fut accueilli par les mêmes critiques que le referendum jadis réclamé par les adversaires du *Parliament Act*. On fit valoir que c'était « un mécanisme ignoré par la constitution anglaise » et que surtout en pleine guerre il serait déplorable de distraire au profit d'une agitation politique une partie de l'énergie nationale. La Chambre le repoussa par 90 voix contre 62.

On peut résumer ainsi[1] les principaux arguments mis en avant de part et d'autre. L'opposition a soutenu qu'on violait la trêve des partis en glissant dans la loi électorale une disposition qui n'a pas

1. Les principaux discours contre le suffrage féminin ont été prononcés par les lords Loreburn, Curzon, Landsdowne et Balfour of Burleigh. Dans la *Revue politique et parlementaire* (avril 1918), M. P. Hamelle a résumé les débats des lords. — Voir aussi les croquis de séance de « Auditor tantum » dans la *Fortnightly review* (mars 1918).

obtenu l'approbation unanime de la commission. D'ailleurs une décision si grave ne peut être prise en l'absence de trois millions d'électeurs mobilisés. Dire que les services rendus par les femmes anglaises pendant la guerre leur donnent le droit de voter, et prétendre cependant n'accorder ce droit qu'à celles de plus de trente ans, c'est tout à fait illogique, puisque la plupart de celles qui travaillent aux usines ou aux armées n'ont pas encore atteint cet âge. On a voulu éviter ainsi que les femmes ne forment brusquement la majorité du corps électoral, mais il serait naïf de s'imaginer qu'on pourra longtemps maintenir cette limite. Déjà un amendement dans ce sens a été présenté aux Communes et difficilement écarté. Déjà la « National Union of Women Suffrage » annonce l'intention de faire campagne pour obtenir l'égalité complète entre les électeurs des deux sexes, et Lloyd George lui prédit le succès. Bientôt donc les femmes disposeront de la majorité des suffrages. Pense-t-on que les hommes seront satisfaits que les conditions de leur vie sociale soient à leur retour réglementées par elles ? En réalité on nous propose, dit le chancelier, « une gigantesque expérience » et, selon les expressions de lord Curzon, « un changement incalculable, presque catastrophique ». On peut invoquer l'exemple de la Finlande ou de la Norvège, de l'Afrique australe, de la Nouvelle-Zélande et de quatorze États de l'Union américaine. Mais si ces pays se félicitent d'avoir adopté le suffrage féminin, on ne peut en conclure que dans une nation aussi considérable que la Grande-Bretagne, le même essai réussira. Quelles en seront les conséquences ? Ce sera la destruction de la vie domestique, alors que « le premier devoir serait de ramener les femmes à leurs enfants, dont la guerre les a trop écartées ». Ce peut être aussi une crise profonde de la vie politique. Nombreux en effet sont ceux qui redoutent que la grande majorité des électrices ne donnent leurs voix aux candidats travaillistes. Le vicomte Chaplin estime que 5 millions d'entre elles sont déjà acquises à ce parti. On peut se demander spécialement si elles sauront apprécier avec clairvoyance les questions impériales, car nous avons déjà vu les femmes faire rejeter en Australie la conscription. Ne doit-on pas craindre actuellement, dit le chancelier, qu'elles ne se laissent gagner aux idées pacifistes ? Au moins faudrait-il être sûr, avant de prendre une résolution si grave, que l'opinion publique

la réclame absolument. « Des conclaves et des consultations entre whips, dit lord Lansdowne, ne suffisent pas à le prouver. » Un referendum pourrait seul éclairer le Parlement; et une pétition qui le réclame a été présentée aux Lords par Mrs Humphry Ward[1].

Mais d'autres orateurs[2] ont réfuté tous ces arguments. Et d'abord en voulant, sous prétexte d'union sacrée, s'abstenir de légiférer sur toutes les questions où l'accord n'est pas unanime, on réduirait le Parlement à une complète stérilité. Il faut au contraire profiter de la trêve des partis pour tenter de résoudre par conciliation les problèmes qui pourraient ensuite troubler le pays. A ceux qui invoquent la nécessité de conserver le foyer domestique, il est facile de répliquer, avec l'évêque de Londres, que les femmes ont au premier chef le droit de dire « ce que ces foyers doivent devenir ». Les vieilles objections qu'on leur opposait ont perdu leur valeur. Il ne faut pas non plus faire un tableau trop sombre de l'avenir. Lord Curzon reconnait lui-même que plus de 80 p. 0/0 des nouvelles électrices sont mariées et tiennent un ménage. Il est peu probable qu'elles se mettent à réclamer des mesures fanatiques et révolutionnaires. Rien n'indique non plus qu'elles soient moins capables que les hommes de se prononcer sur les questions impériales. Lord Burnham observe d'ailleurs que la situation actuelle n'est pas de nature à donner une haute idée de la compétence des hommes en ces matières. Lord Selborne refuse d'admettre que les votes féminins iront renforcer la campagne des pacifistes. Il ne faut pas, pense lord Courtney, invoquer ici le vote des femmes australiennes hostiles à la conscription, car les soldats australiens dans les tranchées en ont émis de semblables. Miss Pankhurst dit qu'au contraire en adoptant le suffrage féminin « on sert la cause de la guerre et on fortifie le pays contre l'ennemi ». Il faudrait enfin nier l'évidence pour contester qu'un changement profond de l'opinion publique se soit produit depuis la guerre. Il se manifeste dans les résolutions votées par ses organes les plus importants : la « National Union of Conservative and Unionist Association ».

1. Consultez Mrs Humphry Ward : Let Women Say! *Nineteenth Century*, janvier 1918.

2. Les principaux ont été lord Burnham, qui a fait aussi par l'organe du *Daily Telegraph* une campagne énergique; lord Courtney, qui dès 1886 avait défendu un bill accordant le droit de vote aux femmes, lord Selborne et lord Haldane.

la « National Liberal Federation », le « Labour Party », le Congrès des Trades-Unions et la Fédération des Mineurs.

Il est d'ailleurs probable que cette discussion n'a pas modifié l'opinion de beaucoup de membres du Parlement. Les unionistes et les libéraux, que leurs whips laissaient libres de voter à leur guise, se sont prononcés chacun suivant son caractère. D'un côté les plus prudents ou les plus timides n'ont pu se résoudre à faire un « saut dans l'inconnu » d'une pareille envergure. Mais plus nombreux sont les représentants qui, constatant que le pays avait clairement manifesté sa volonté, se sont crus tenus simplement de lui obéir. Les uns l'ont fait avec entrain, avec un audacieux optimisme. Lord Haldane par exemple pense que cette réforme « en élargissant la base de la Constitution, lui donnera une stabilité et une divergence de points de vue qui sera très profitable ». Il engage les autres lords « à procurer à ce mouvement les meilleures chances de réussite » pour lui permettre de faire ses preuves. Et cette hardiesse est bien caractéristique de l'Angleterre. Les autres s'y sont résignés non sans regret. En présence d'une réforme inévitable ils ont préféré s'assurer le bénéfice de l'initiative et réduire, ne fut-ce que provisoirement, le nombre des électrices, en fixant la limite d'âge à trente ans. Les moins enthousiastes ont cependant partagé l'avis de lord Curzon qui, en face d'une majorité de 330 voix aux Communes, estime qu'un vote hostile serait de la part des lords « un défi et une insulte[1] ». Et cette sagesse n'est pas moins conforme aux traditions nationales.

II

S'il était relativement facile de fixer pour l'électorat des règles uniformes, la « redistribution » était une entreprise beaucoup plus compliquée. A chaque pas on devait se heurter à la résistance des intérêts particuliers couverts par le prestige de traditions anciennes. Il n'était certes pas facile de décider un député à sacrifier la situation de tout repos qu'il occupait dans une circonscription faiblement peuplée, ni d'obtenir de comtés ou de bourgs, possédant depuis le

1. Lord Curzon, qui avant la guerre avait combattu les suffragettes comme président de la *National League for opposing Women Suffrage*, s'est finalement réfugié dans l'abstention.

moyen âge le privilège d'envoyer au Parlement des représentants, un suicide patriotique.

Aussi, dans les instructions générales élaborées par la commission du speaker, voit-on se refléter des préoccupations diverses. On veut avant tout dresser une carte électorale plus juste et plus simple. Les circonscriptions parlementaires doivent comprendre chacune le même nombre d'habitants, 70,000 environ, et coïncider, autant que possible, avec celles de l'administration locale. Mais d'autre part on prend le plus grand soin de ne pas porter inutilement atteinte aux anciens privilèges et de réduire au minimum les innovations. On se résigne difficilement à faire disparaître d'anciennes circonscriptions. Quand la population d'un bourg n'atteint pas le chiffre exigé, on essaye de le sauver en l'associant à l'un de ses voisins. On peut grouper ainsi des circonscriptions qui ne sont pas contiguës, qui parfois ne sont pas situées dans le même comté. Naturellement on ne songe pas à édicter une règle générale, mais on procède sur place à des enquêtes afin de connaître les vœux des habitants. Si même cet expédient ne peut être employé, on cherche du moins à conserver le nom du bourg défunt et, pour désigner la circonscription, on l'ajoute à celui du comté dans lequel on l'a fait entrer. Enfin le prestige du passé ou l'éclat jeté sur une circonscription par un de ses représentants suffisent parfois pour qu'on fasse plier en sa faveur la rigidité des principes. C'est le cas de la Cité de Londres, à laquelle la Commission, malgré sa faible population de 17.300 habitants, conserve deux représentants. Le texte définitif de la loi épargne également le bourg de Carnavon, circonscription de Lloyd George.

Cependant ce n'est pas uniquement par une tendance conservatrice, par le respect des situations acquises, que s'expliquent ces dérogations à la règle générale. Il faut y voir aussi le désir d'obtenir un système de représentation plus souple et plus pratique que le nôtre. On cherche par exemple à grouper les électeurs qui ont les mêmes intérêts. Si la vieille distinction entre les comtés et les bourgs est maintenue, c'est évidemment parce qu'elle est aussi vieille que le Parlement lui-même, mais c'est aussi parce que la Commission désire séparer les éléments ruraux et urbains de la population. De même on ne se contente pas de conserver aux Uni-

versités qui le possèdent le privilège d'être représentées au Parlement, on l'accorde également aux jeunes Universités.

D'après les directives générales ainsi établies, une nouvelle commission dite « de redistribution » a été chargée par le gouvernement de dresser la carte électorale du pays. Le speaker en a encore accepté la présidence. Elle ne s'est point occupée de l'Irlande. Mais, après avoir procédé à 120 enquêtes intéressant près de 500 sièges parlementaires, elle a présenté au début d'octobre un projet qui, à quelques détails près, a été ratifié par le Parlement.

En règle générale l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles auront un député pour 70,000 habitants. Toute circonscription de comté ou de bourg qui a moins de 50,000 habitants n'aura plus de représentant spécial. Par contre elle en aura autant que le chiffre de sa population contient de fois 70,000, en accordant encore un siège pour un dernier reste de 50,000. Tout centre urbain qui atteint 70,000 habitants deviendra donc un « bourg parlementaire ». La loi de 1885 avait laissé subsister 23 bourgs déléguant chacun deux députés. Ceux dont la faible population n'aura pas entraîné la suppression ne seront pas partagés. Mais partout ailleurs on emploiera le scrutin uninominal.

Ces règles ont eu pour conséquence une augmentation notable du nombre des sièges. La Chambre des Communes aura 37 députés de plus et comptera 707 membres au lieu de 670. Cet accroissement a été très vivement critiqué par la presse. Elle est certainement contraire aux intentions de la commission du speaker. Celle-ci désirait conserver sensiblement (substantially) le même nombre de députés. Elle proposait le chiffre de 70,000 précisément parce que, d'après les informations partielles dont elle disposait, elle le croyait propre à atteindre ce résultat. Les 37 députés nouveaux coûteront au budget 14,800 livres. Les Communes, qui n'avaient que 513 députés en 1,700 et 658 en 1801, sont déjà l'assemblée législative la plus nombreuse du monde. Cela est très nuisible à la bonne marche des discussions, et l'on sait que les dimensions de la salle sont à dessein fort exiguës pour que les débats puissent conserver le ton d'une sérieuse conversation. En revanche les députés ont approuvé sans peine ce changement, puisque, s'il avait fallu élever le chiffre de 70,000, plus d'un aurait sans doute perdu son siège, et la commission de redistribution

s'y est décidée pour ne pas imposer aux contrées rurales des sacrifices encore plus grands.

Pour la même raison la commission ne s'est pas toujours crue obligée d'appliquer strictement la règle des 70,000. Elle a tenu compte aussi de la superficie des circonscriptions envisagées, et 13 comtés ont reçu un siège de plus qu'ils n'y avaient droit. D'autre part 4 comtés et 3 bourgs, dont la population, augmentant rapidement, atteignait déjà presque le chiffre qui leur aurait permis d'avoir un représentant supplémentaire, ont bénéficié de la même faveur.

D'après le texte voté, le nouveau Parlement comptera pour les comtés 5 députés de moins (372 au lieu de 377); 44 bourgs disparaissent, mais il y en aura 31 nouveaux, et, avec l'accroissement de la députation des grandes villes, les bourgs gagneront finalement 36 sièges (320 au lieu de 284).

L'Angleterre aura 29 députés de plus. Les grands centres urbains ont une représentation fortement accrue. Birmingham gagne 5 sièges, Liverpool 2, Manchester 4. Les 29 bourgs parlementaires de Londres auront 62 députés au lieu de 59. Ils en réclamaient 4 de plus, qui d'après la population auraient dû leur être attribués. Mais la Commission a estimé qu'il fallait tenir compte du grand nombre d'étrangers qui résident dans la capitale et du traitement de faveur dont la Cité bénéficie.

L'Écosse gagne 1 siège. Ce sont naturellement les Highlands qui subissent les pertes les plus graves, tandis que Edimbourg gagne 1 siège et Glascow 8.

Le Pays de Galles gagne également 1 siège. Les régions montagneuses sont très éprouvées, tandis que les comtés de Clamorgan, de Monmouth, le district de Cardiff et le bourg de Rhonda gagnent chacun deux représentants.

Les comtés et les bourgs d'Irlande conservent le chiffre de 101 députés, qu'on ne pouvait réduire sans leur consentement. Bien que depuis l'acte d'Union « l'île sœur » se soit dépeuplée, et que la nouvelle loi lui attribue un représentant pour 43,000 habitants, il n'était pas possible de modifier le nombre fixé par cet acte. Il s'agissait seulement de décider si on étendrait à l'Irlande le travail de « redistribution ». Le parti nationaliste s'y opposait, considérant que le Parlement, s'il le faisait, paraîtrait disposé à ajourner encore le Home

Rule. Ni la Commission du speaker, ni celle de redistribution ne s'étaient donc occupées de l'Irlande. Mais, au cours des débats, les ulstériens, qui se plaignent de n'avoir pas, spécialement à Belfast, une juste représentation, réclamèrent une redistribution [1], et le gouvernement, voyant les délibérations de la Convention irlandaise se prolonger au delà de ses prévisions, y consentit. Malgré les protestations des nationalistes, qui qualifiaient sa décision de « trahison », il chargea une nouvelle commission, toujours présidée par le speaker, de ce travail. Les Irlandais comprirent alors que mieux valait se montrer conciliant; de son côté le gouvernement n'avait nulle envie de fournir prétexte à une agitation qui ôterait à la Convention ses dernières chances de réussite. On résolut [2] de former un nouveau comité où, sous la présidence du speaker, les nationalistes comme les ulstériens enverraient deux délégués, et les leaders des deux partis s'engagèrent à l'avance à accepter ses décisions. Elles devaient être enregistrées dans un bill spécial qui recevrait la sanction royale en même temps que la loi électorale. Comme il était à prévoir, les quatre délégués n'ayant pu s'entendre, c'est le speaker qui a été obligé d'arbitrer la question [3]. Le texte voté attribue à Belfast et à Dublin, qui avaient chacun 4 représentants, 9 et 7 sièges respectivement. Il supprime 3 bourgs et enlève à quelques comtés, trop peu peuplés, un de leurs deux députés. Par égard pour M. Redmond, alors leader nationaliste, le bourg de Waterford qu'il représente a été conservé, mais le comté du même nom a perdu un siège.

Le Parlement actuel compte 9 députés élus par les Universités. Oxford, Cambridge et Dublin (*Trinity College*) en ont chacune 2; Edimbourg et Saint-Andrews d'une part, Glascow et Aberdeen de l'autre, enfin Londres en ont un. La nouvelle loi ne modifie pas la représentation d'Oxford, de Cambridge et de Dublin. Les universités écossaises, au lieu d'être groupées deux par deux, formeront un seul collège qui élira 3 députés. Londres conserve le sien. L'Université de Galles en désignera un. Enfin les autres universités anglaises s'associeront pour nommer 2 représentants. Les nouvelles universités irlandaises, « l'Université nationale de Dublin » et la « Queen's Uni-

1. Séance du 18 octobre.
2. Séance du 6 décembre.
3. Rapport présenté le 22 janvier 1918.

versity de Belfast » disposeront chacune d'un siège. Ainsi les universités auront désormais à Westminster 15 représentants.

Au total on peut résumer les modifications introduites par ce bill dans le tableau suivant[1] :

Parlement actuel.

	Angleterre.	Pays de Galles.	Écosse.	Irlande.	Totaux.
Comtés	231	22	39	85	377
Bourgs	225	12	31	16	284
Universités	5	—	2	2	9
Totaux	461	34	72	103	670

Nouveau parlement.

	Angleterre.	Pays de Galles.	Écosse.	Irlande.	Totaux.
Comtés	230	24	38	80	372
Bourgs	255	11	33	21	320
Universités	7	1	3	4	15
Totaux	492	36	74	105	707

III

Les autres articles de la loi en règlent le fonctionnement. Les uns concernent en effet l'établissement des listes électorales (*registration*), tandis que les autres organisent les opérations électorales (*costs of elections*; *method of elections*).

Il sera beaucoup plus facile qu'auparavant de dresser les listes électorales, puisque le droit de vote ne dépendra plus de conditions de « franchise » compliquées, et que les circonscriptions parlementaires coïncideront en général avec celles de l'administration locale. Auparavant il ne fallait pas établir moins de cinq listes distinctes[2]. L'agent municipal chargé de la perception de la taxe des pauvres était le personnage le plus compétent pour accomplir ce travail. Il s'entourait d'ailleurs des renseignements que lui fournissait le « secrétaire de la ville » (*town clerk*) ou le secrétaire du conseil de comté (*clerk of the county council*). Désormais ce seront ces deux derniers fonctionnaires qui établiront un registre revisé tous les six

1. Nous comprenons, comme l'a fait la Commission de redistribution, le comté de Monmouth dans le Pays de Galles.

2. Consultez l'article de M. Caudel, sur *L'enregistrement des électeurs en Angleterre*, paru dans cette *Revue* le 15 septembre 1906.

mois. Les réclamations qui se produiraient seront portées d'abord devant la Cour de comté, puis devant la Cour d'appel.

On a jugé nécessaire d'amender la loi (Corrupt and Illegal Practices Prevention Act) qui avait été votée en 1883. Elle limitait la somme que chaque candidat pouvait dépenser pour sa campagne. Elle exigeait que toutes les dépenses soient faites par un agent désigné par lui et qui devait ensuite présenter ses comptes au gouvernement. Ces dispositions avaient déjà sensiblement diminué les frais des élections et rendu les cas de corruption électorale plus rares[1]. La nouvelle loi abaisse encore les chiffres maxima des dépenses autorisées. Elles ne devront plus dépasser 50 centimes par électeur dans les bourgs et 60 dans les comtés. Tandis que la loi de 1883 permettait au candidat de dépenser 8.750 francs pour un bourg de 2,000 électeurs et 16,250 pour un comté de même importance, on lui interdit maintenant de débourser plus de 1,000 francs dans un bourg, plus de 1,200 francs dans un comté. Mais on voyait souvent une association politique assumer une partie des frais de la campagne électorale, en feignant de défendre simplement un programme général de réformes politiques, et il n'était pas facile de l'en empêcher. On a voulu l'essayer en introduisant dans la nouvelle loi un article stipulant que tous les meetings et toutes les publications destinés à favoriser une candidature devront être autorisés par le candidat, qui les prendra à sa charge

Les opérations électorales sont présidées par un fonctionnaire (*returning officer*) qui jusqu'à présent était dans les comtés le sheriff ou son substitut, et dans les bourgs le maire. Ce sera désormais le secrétaire du comté ou celui de la ville, qui déjà aura reçu mission d'établir le registre électoral. Ces opérations comprendront encore deux étapes : la « nomination » par laquelle les candidatures sont posées et, dans le cas d'élections contestées, le scrutin (*poll*). Elles seront séparées par un intervalle d'une semaine, mais chacune d'elles aura lieu le même jour dans toutes les circonscriptions. Ce détail a son importance. Autrefois les élections s'échelonnaient sur une période de près de trois semaines dans l'ensemble du pays, et cela modifiait souvent le résultat des scrutins qui se produisaient les

1. Voyez de Franqueville, II, ch. XXXI et XXXII et Lawrence Lowell, I, p. 268 et suiv.

derniers, alors qu'un courant d'opinion avait eu déjà le temps de se manifester. Le parti vainqueur accentuait sa victoire. En outre la procédure ancienne permettait à beaucoup d'électeurs de se déplacer à temps pour voter plusieurs fois. C'est sans doute le motif qui a décidé le Parlement à fixer une date uniforme[1].

Dans le mode de scrutin, la loi introduit deux nouveautés curieuses. Nous avons déjà vu que pour les combattants elle autorise le vote par procuration. Elle permet également à l'électeur, que la nature de ses occupations oblige à s'absenter au moment du scrutin, de faire inscrire son nom sur une liste spéciale et de voter par correspondance, en joignant à son bulletin une simple déclaration d'identité[2]. Ainsi les Anglais combattent les abstentions non pas en instituant comme en Belgique le vote obligatoire, mais en facilitant la tâche de l'électeur.

Nous arrivons aux clauses du bill qui ont provoqué les discussions les plus vives. La Chambre des Communes a finalement refusé d'introduire, même dans un nombre limité de circonscriptions et simplement à titre d'expérience, la Représentation Proportionnelle. Malgré cet échec, la cause de la R. P. qui laissait encore avant la guerre le public à peu près indifférent, est désormais passée au premier plan de la scène politique.

On se souvient que, lors des débats qui précédèrent la réforme de 1867, John Stuart Mill avait défendu un système de R. P. dont sir Thomas Hare était l'inventeur. Il n'avait alors obtenu qu'un essai de représentation des minorités, limité aux 13 circonscriptions qui élisaient trois députés (*three cornered constituencies*[3]). En réduisant à deux le nombre des candidats pour lesquels chaque électeur pouvait voter, on rendait non pas certaine, mais du moins possible l'élection d'un candidat n'ayant réuni qu'un peu plus du tiers des suffrages. L'expérience échoua et, lors de la réforme de 1884, on y renonça malgré les efforts de lord Courtney et de M. Balfour. De même le système du « vote cumulatif », qui permet à l'électeur d'accumuler tous les votes dont il dispose sur un seul candidat,

1. Voir la *Vie politique dans les Deux Mondes*, VIII, p. 78.
2. Ceci n'est pas un subterfuge destiné à faciliter l'usage du vote plural, car celui qui vote par correspondance ne doit pas voter ailleurs en personne.
3. Voir Esmein, *Droit constitutionnel*, 3e éd., p. 689 et suiv.

adopté en 1870 pour l'élection des conseils scolaires, disparut en 1902 avec ces conseils eux-mêmes. Cependant certaines trades-unions avaient recours pour le recrutement de leurs conseils à des systèmes analogues. Puis les progrès de la R. P. à l'étranger et dans certaines colonies, comme la Tasmanie et l'Afrique du Sud, augmentaient en Angleterre aussi le nombre de ses partisans. Ils se groupaient dans une « Société de la R. P. » dont le président lord Courtney, le secrétaire J. M. Humphreys faisaient une active propagande[1]; lord Grey s'en faisait aussi l'avocat, et une commission royale était nommée pour faire une enquête sur la question, qui peu à peu se plaçait à l'ordre du jour.

A l'unanimité la Commission du speaker proposa d'appliquer la R. P. aux élections des universités et à celles des bourgs qui auraient à élire au moins trois députés. On réunirait des bourgs de façon à former des circonscriptions d'au moins trois membres. Par contre on scinderait les bourgs qui, d'après leur population, auraient eu plus de cinq représentants. Dans ce projet la R. P. aurait fonctionné pour désigner une centaine environ des membres du Parlement. Le mode de scrutin proposé était celui de Hare légèrement amendé. Les Anglais l'appellent le *single transferable vote*, le vote unique et transférable. On donne en effet à l'électeur le droit de porter sur la liste autant de candidats que sa circonscription doit en élire, mais cependant son vote ne vaudra que pour un seul d'entre eux. Il doit donc indiquer ses préférences en marquant à côté de chaque nom un numéro d'ordre. Lorsque un candidat obtient plus de voix qu'il ne lui en faut pour être élu, on peut reporter l'excédent sur les autres candidats. La principale objection opposée à ce système était que « le résultat pour tel ou tel candidat porté par exemple en seconde ligne peut être tout autre, suivant que le dépouillement commence et se continue par tels bulletins ou par tels autres[2] ». Elle paraissait en effet décisive contre le système de Hare tel qu'il était autrefois présenté, lorsque, après avoir dépouillé par exemple un nombre de bulletins portant le n° 1 à côté du candidat A suffisant pour assurer

1. J. H. Humphreys, *Proportional Representation*, a study in methods of election, Londres, Methuen, 1911. — Voyez les brochures de propagande de la Société, ainsi que les lettres de son secrétaire aux journaux, spécialement au *Daily Telegraph*, qui l'a très fortement soutenu.

2. Esmein, *op. cit.* p. 704.

son élection, on attribuait seulement les bulletins analogues qui sortaient ensuite de l'urne, aux noms à côté desquels figurait le n° 2. Mais telle n'est pas la procédure actuellement envisagée. Désormais on reprendrait tous les bulletins qui donnent la préférence à A, aussi bien ceux qui assurent déjà son élection que ceux qui lui restent en excédent. On verrait alors sur combien d'entre eux les candidats B et C ont obtenu le n° 2. Si B en a obtenu la moitié et C le quart, on leur attribuera respectivement la moitié et le quart des bulletins restés en excédent. Pour les autres on recherchera quels candidats ont obtenu le n° 3 et ainsi de suite. Dans ces conditions l'objection soulevée perd sa valeur.

La commission d'autre part recommandait, même pour les circonscriptions qui n'avaient à élire qu'un député, toutes les fois qu'il s'y présenterait plus de deux candidats, une procédure analogue, celle du « vote alternatif ». Dans ce système on demande encore à l'électeur, non seulement de voter pour un candidat, mais d'indiquer entre les autres ses préférences. Sans doute il arrivera souvent que l'élu ne soit pas celui qui l'emporterait avec notre mode de scrutin; mais du moins sera-t-il le seul candidat qui puisse prétendre légitimement représenter la majorité des votants.

On voit que le problème de l'attribution des restes n'a pas été envisagé en Angleterre comme il l'avait été en France. Les Anglais ont prévu des circonscriptions plus petites que nous. Bien que les partis soient chez eux fortement organisés, ils n'ont pas voulu contraindre l'électeur à voter en bloc pour toute la liste d'un parti, et ne se sont pas même demandés s'il fallait permettre à l'électeur le « panachage » ou aux listes « l'apparentement ». Ils ont été d'emblée au système qui assure à l'électeur la liberté la plus complète, et qui lui demande l'effort de compréhension le plus faible. Marquer plusieurs numéros à côté de plusieurs noms n'est pas une opération théoriquement plus difficile que d'en marquer un seul. Par contre le dépouillement du scrutin serait très compliqué et les électeurs verraient sortir le nom de l'élu d'une opération de chimie électorale difficile à saisir. A cela on peut opposer l'exemple typique de l'Union des employés de chemin de fer. Celle-ci emploie le vote alternatif pour l'élection de son comité exécutif. L'éducation des votants s'y est faite très rapidement et, dans un scrutin récent où il

y avait 47 candidats pour un siège, la plupart des électeurs ont indiqué jusqu'aux numéros 45 ou 46 leurs préférences[1].

Le texte présenté au Parlement était conforme aux recommandations de la Commission du speaker, mais, bien que celle-ci se fût unanimement prononcée en faveur de la R. P., le gouvernement décida de laisser sur cette question les députés voter librement. Lloyd George se déclara même personnellement hostile à cette « nouveauté[2] ». Les proportionnalistes le lui ont vivement reproché, disant que son attitude rompait le compromis qui avait rendu possible l'accord des commissaires. C'était en quelque sorte, disaient-ils, retirer l'épingle qui maintenait réunies les différentes parties du texte de loi. A aucun moment néanmoins les débats sur la R. P. n'ont revêtu le caractère d'une lutte entre les partis. Les députés, sauf ceux du parti nationaliste, qui se sont tous prononcés en faveur de la réforme, ont été laissés libres par les whips de suivre leurs préférences personnelles. Quelles sont donc les raisons qui ont guidé leur choix ?

M. Boutmy[3] observait déjà à propos des discussions précédentes que les orateurs n'avaient presque jamais eu recours à des arguments de principe. Sa remarque reste vraie. Les défenseurs de la R. P. n'omettent évidemment pas de dire qu'elle est le seul système équitable permettant d'obtenir une exacte représentation du pays. Certains opposants, les suivant sur ce terrain, nient franchement, avec Austen Chamberlain, que le Parlement doive être une image, un « microcosme » du pays[4]. Mais il est évident que ce sont des considérations d'un autre genre qui ont décidé presque tous les députés.

Les partisans de la R. P.[5] y voient d'abord une garantie contre l'invasion menaçante des idées révolutionnaires. Ils craignent qu'après la guerre les électeurs de tendances modérées ne se trouvent submergés sous le flot d'un courant démocratique et social irré-

1. Discours de J. H. Thomas aux Communes le 31 janvier 1918.
2. Le 28 mars 1917.
3. *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais*, p. 214 et suiv.
4. Séance du 31 janvier.
5. Ses principaux défenseurs ont été : aux Communes lord Hugh Cecil, l'attorney general sir F. E. Smith et, mais seulement pour les bourgs, Asquith ; à la Chambre Haute les lords Selborne, Burnham, Courtney, Bryce, enfin le jeune comte Grey qui a débuté en défendant une cause chère à son père.

sistible. La R. P. leur permettrait de conserver du moins au Parlement un certain nombre de défenseurs. Les représentants des régions agricoles redoutent spécialement d'être tyrannisés par ceux de la population urbaine. Aussi leurs principaux groupements, Unions de fermiers et Chambres d'agriculteurs, ont-ils presque partout émis des vœux favorables à la R. P. Celle-ci d'autre part rendrait les luttes entre partis moins violentes, parce que les oscillations du pendule électoral seraient plus faibles. On remarque en effet que, si la R. P. avait été en vigueur, les majorités obtenues par les unionistes en 1895 et 1900, par les libéraux en 1906 et 1910 auraient été bien moindres[1]. Toute la crise qui aboutit à la défaite des Lords en 1911 n'aurait pu se produire. Est-ce à dire que le Parlement serait alors frappé de paralysie? Non pas; mais simplement « mieux équilibré ». Car il ne faut plus raisonner comme si le Parlement comprenait encore deux partis. Il en comprend au moins trois désormais.

Il faut adapter à ce changement fondamental les institutions anglaises[2] et, selon les paroles de lord Robert Cecil, « les rendre aussi vigoureuses que possible, afin qu'elles puissent supporter les secousses qui vont se produire[3] ». La R. P. aurait enfin l'avantage de « consolider l'Empire ». On invoque ici l'exemple de la Belgique qui, sans elle, n'aurait peut-être pas évité une scission. Dans les Dominions le scrutin majoritaire confère aux courants centrifuges une importance factice. La R. P. diminuerait sensiblement dans l'Afrique australe les succès électoraux du général Herzog. Elle n'aurait pas permis au parti libéral et anticonscriptionniste canadien de conquérir presque tous les mandats de la province de Québec, comme il vient de le faire. En Irlande enfin, si les minorités nationalistes de l'Ulster et unionistes du Sud, voire même les minorités nationalistes dans les circonscriptions conquises par le Sinn Fein pouvaient être équitablement représentées, les succès des extrémistes apparaîtraient moins menaçants. C'est à des considérations pratiques de ce genre, appuyées sur des exemples précis, que les défenseurs de la R. P. ont eu constamment recours.

1. Lord Selborne, 21 janvier.
2. Lord Grey, 21 janvier.
3. Aux Communes, le 31 janvier.

Cela ne les a pas empêchés d'être traités par leurs adversaires[1] de théoriciens, d'idéalistes et de « visionnaires ». Ceux-ci commencent par déclarer que le système proposé est bien trop compliqué et, si lord Curzon consent à reconnaître qu'il « n'est pas incompréhensible », il ne l'en juge pas moins « trop difficile à comprendre ». Aussi ne sera-t-on pas surpris d'entendre invoquer surtout contre la R. P. des raisons d'intérêt et de commodité électorale. Lord Curzon nous montre l'électeur obligé dans les circonscriptions élargies de lire les professions de foi et d'assister aux meetings d'un tel nombre de candidats, qu'il préférera suivre les avis de quelques-uns de ces agents subalternes, de ces « tireurs de ficelles électorales », dont l'influence néfaste deviendra plus grande encore. Se représente-t-on d'autre part la tâche écrasante des candidats qui voudront entrer réellement en contact avec leurs électeurs? Le surcroît de dépenses et de fatigues qu'on leur imposera dissuadera les hommes âgés ou ceux absorbés par leurs affaires de se présenter. Le Parlement se recrutera de plus en plus dans une classe de politiciens professionnels. Et M. Asquith se prononce résolument contre l'emploi de la R. P. dans les comtés, parce que l'exemple de son comté de Fife l'a convaincu qu'il se trouverait en présence d'une circonscription « impossible à travailler » (an unworkable ares)[2].

Mais l'opposition du député, qui ne veut pas laisser son fief électoral se dissoudre dans une circonscription plus vaste, s'appuie sur l'esprit d'individualisme, sur le « patriotisme local » des bourgs menacés. M. Austen Chamberlain, défendant avec passion la cause de Birmingham, déclarait que la R. P. « ruinerait la capitale des Midlands ». Presque tous les représentants de Londres ont énergiquement refusé de laisser grouper ensemble les bourgs londoniens. Cela porterait, dit M. Herbert Fisher, « un coup mortel à la vie corporative de la métropole[3] ». Leur hostilité n'a pas peu contribué au rejet final de la R. P.

Les adversaires de la R. P., il serait injuste de l'omettre, ont également pris en considération l'intérêt national. Ici leur objection,

1. Les principaux sont : A. Chamberlain, Herbert Fisher, lord Curzon et la plupart des lords libéraux tels que les lords Haldane, Crewe et Harcourt.
2. Discours de lord Curzon le 21 janvier et d'Asquith le 31 janvier 1918.
3. Discours de Chamberlain le 4 juillet et de Herbert Fisher le 12 juin 1917.

fort simple, est la même qu'ils avaient déjà présentée en 1867. La R. P., pensent-ils, paralyserait le Parlement. La lutte des partis perdrait sa vigueur. La minorité ne serait plus stimulée à conquérir le pouvoir. La majorité, dont la victoire serait moins complète, ne serait plus capable de conduire avec autant d'énergie les travaux parlementaires [1].

Pour ces diverses raisons, les Communes se sont montrées tout à fait opposées à la R. P. qu'elles ont repoussée à de fortes majorités à chaque étape de la discussion [2]. Par une curieuse anomalie elles adoptaient au contraire à une voix de majorité le « vote alternatif » [3]. Les Lords, échappant par leur situation même aux influences régionales, devaient être aussi beaucoup plus sensibles aux arguments des proportionnalistes. Ils leur ont donné raison par 142 voix contre 42 [4], et, pour satisfaire les agriculteurs, ils ont même introduit la R. P. non seulement dans les bourgs, comme le speaker le conseillait, mais dans toutes les circonscriptions élisant au moins trois députés. Mais le 31 janvier, les Communes confirmaient leurs premiers votes. A cette date la session allait être close et ce conflit risquait de faire échouer l'ensemble de la loi.

Il pouvait provoquer aussi une crise constitutionnelle dangereuse. M. Chamberlain rappelait violemment aux Lords que « la question ne les regardait pas du tout » et reconnaissait qu'il était urgent de réformer la Chambre Haute. M. Asquith, en le félicitant ironiquement de ces paroles, si différentes de celles qu'il prononçait autrefois, vint heureusement déclarer que l'échec de la loi serait « un désastre incalculable ». Il conseillait pour sa part d'en revenir au texte primitif proposé par le speaker [5]. Les Lords suivirent son avis, mais, le 5 février, les Communes le repoussèrent. Alors le gouvernement, sortant de son abstention, intervint. Il demanda aux Lords de se rallier au texte des Communes, mais en même temps il proposa de charger une nouvelle commission, présidée par le speaker, de préparer un projet introduisant la R. P. dans une centaine de circon-

1. Voir sur l'ensemble de la question, l'article de J. H. Robertson dans l'*Edinburgh Review*, juillet 1917.
2. Les 12 juin, 4 juillet et 22 novembre 1917.
3. Le 9 août.
4. Le 22 janvier 1918.
5. Le 31 janvier 1918.

scriptions, qui comprendrait autant de comtés que de bourgs. Si les Communes ensuite le repoussaient, la question serait tranchée. Lord Curzon réussit à faire adopter cette solution par les Lords et sir George Cave, en posant la question de confiance, décida les Communes à la voter. La loi électorale put donc le 6 février recevoir la sanction royale. Les Lords s'étaient montrés conciliants parce que ce compromis leur ménageait quelque chance de gagner une bataille qui autrement semblait perdue. Sans doute les Communes ne s'étaient nullement engagées à accepter le texte qui leur serait soumis, et le gouvernement avait par avance nettement refusé de prendre la responsabilité de le leur faire voter [1]. Néanmoins les Lords, en laissant passer l'ensemble de la loi sans la R. P., se croyaient en droit de penser qu'on leur tiendrait compte de ce sacrifice. Ne pouvait-on espérer aussi qu'en introduisant la R. P. seulement dans certaines circonscriptions, choisies dans les régions qui ne lui étaient pas hostiles, et simplement à titre d'expérience, on désarmerait l'opposition des députés? C'était en effet un compromis bien anglais : et l'histoire nous enseigne que plusieurs des principales réformes ont chez nos voisins commencé de cette façon.

La nouvelle commission, faisant diligence, put au début d'avril présenter son projet. Elle proposait d'appliquer la R. P. aux élections de 15 comtés et de 13 bourgs. Parmi ceux-ci figuraient Glascow, Liverpool, Leeds, Sheffield.... Mais les espérances des Lords ont été déçues. Les Communes, appelées le 13 avril à se prononcer sur ce projet, l'ont rejeté par 166 voix contre 110. La R. P. avait cependant trouvé des défenseurs influents comme MM. Asquith, Dr. Addison, lord Hugh Cecil... et peut-être prendra-t-elle avant longtemps sa revanche. Pourtant c'est d'après la loi votée le 6 février dernier que se feront en Grande-Bretagne les prochaines élections [2].

1. Ce point est contesté par les proportionnalistes et a fait l'objet d'un échange de lettres entre lord Selborne et M. Burdett-Coutts dans le *Daily Telegraph* des 4 et 11 juin.
2. La R. P. ne sera appliquée que dans les Universités.

IV

Vue dans son ensemble, la loi électorale de 1918, comme celles qui l'ont précédée, nous apparaît donc comme un compromis. Certes elle rompt hardiment avec beaucoup de traditions nationales. Le temps où Wellington déclarait que le système électoral anglais atteignait à la perfection et pouvait servir de modèle aux autres pays, n'est plus qu'un souvenir. Les Anglais se préoccupent aujourd'hui d'étudier les institutions des pays étrangers. Ils se mettent parfois à l'école de leurs propres Dominions, et la vieille métropole cherche à se rajeunir en imitant les jeunes démocraties qu'elle a fondées. Parfois même ils osent entreprendre certaines expériences qu'aucun grand pays n'a encore tentées. Mais ils ne se croient pas obligés pour cela d'abattre leur ancienne demeure. Leur audace ne consiste pas à suivre jusqu'au bout les conséquences logiques d'un principe qu'ils ont adopté. Elle se manifeste en ce qu'ayant constaté la pression grandissante d'un courant démocratique, ils prennent l'initiative de lui ouvrir une issue. Ils espèrent ainsi rompre sa violence, peut être même utiliser sa force. Il y a dans leur hardiesse beaucoup de prudence et d'attentive perspicacité.

On se ferait d'ailleurs de la réforme électorale une idée tout à fait inexacte si l'on oubliait que, pour beaucoup de ceux qui l'ont votée, elle doit être à bref délai complétée par celle de la Chambre des Lords. Un article récent[1] a déjà fait connaître aux lecteurs de cette *Revue* le rapport publié par la Commission qui, sous la présidence de lord Bryce, a reçu mission de la préparer, et nous nous abstiendrons donc d'y insister. On sait qu'elle propose de remplacer la Chambre des Lords par une seconde Chambre où l'aristocratie ne se réserverait qu'un petit nombre de sièges, et dont la Couronne perdrait le droit de désigner les membres. Un quart de ceux-ci serait choisi par un comité spécial, dit « de sélection », dans lequel chacune des deux Chambres serait également représentée. Les autres seraient élus, avec application de la R. P., par les députés des Communes groupés d'après leurs circonscriptions en douze régions. La compétence de la

1. Voir l'article de M. Caudel dans la *Revue* du 15 juin.

seconde Chambre serait d'autre part nettement délimitée. Elle ne pourrait ni renverser les ministères, ni rejeter les lois de finance. Par contre elle pourrait repousser les autres projets de lois, et, la clause du *Parliament Act* de 1911 qui limite à trois ans le veto suspensif des lords étant abolie, la seconde Chambre disposerait finalement de pouvoirs plus étendus que la Chambre Haute actuelle. Il s'agit seulement d'éviter que des conflits trop vifs ou trop fréquents ne mettent aux prises les deux assemblées. Les commissaires, pour en préparer la solution, proposent la création de deux organismes nouveaux : un comité spécial chargé de décider si chaque bill contesté rentre ou non dans la catégorie des lois de finances ; une conférence dont les membres seraient désignés dans chaque Chambre par le comité de sélection, et qui dans le cas de lois non financières devrait ménager entre elles un accord. La commission, préoccupée à la fois de faire aux revendications démocratiques les sacrifices nécessaires et de conserver néanmoins à l'élite du pays le moyen de se faire entendre, estime qu'une seconde Chambre ainsi organisée offrirait à cette élite un asile. Précisément parce que son autorité n'émanerait que de la volonté nationale, elle pourrait, non pas prétendre lui faire obstacle, mais du moins ambitionner légitimement « d'éclairer et d'influencer le peuple » par ses débats.

Nous ne nous risquerons pas à prophétiser si les calculs des commissaires seront ou non justifiés par la suite. Aussi bien ne savons-nous pas encore si leurs propositions seront adoptées[1]. Mais l'état d'esprit qui les leur suggère est vraiment curieux, parce qu'on voit s'y refléter les mêmes préoccupations qui s'étaient déjà manifestées pendant l'élaboration de la réforme électorale.

Les Anglais, bien que soucieux de ne pas infecter de politique leurs administrations locales, désireraient pourtant organiser l'opinion publique en larges groupements régionaux. Nous les avons vus, en opérant la « redistribution » des sièges parlementaires, se préoccuper de former des circonscriptions plus vastes ; mais cette tentative, se heurtant à la vitalité persistante des petites circonscriptions, et liée au sort de la R. P., succombe avec elle. Elles reparaissent ensemble dans le projet de réforme de la Chambre des Lords. Si

1. Le dernier congrès des Trades-Unions (juin 1918) a réclamé la suppression totale de la Chambre des Lords.

celui-ci était adopté, les Anglais auraient, à côté de leur Parlement central, douze petites assemblées, ayant chacune à titre permanent son président et son secrétaire. On peut se demander si leur compétence, d'abord limitée aux élections de la seconde Chambre, ne serait pas ensuite étendue : si les représentants d'une région n'interviendraient pas en groupe pour défendre ses intérêts. N'oublions pas d'autre part que les Anglais élaborent en même temps un projet de décentralisation bien plus hardi : celui qu'ils désignent par le mot de « dévolution ».

En second lieu, nous assistons aux interventions de plus en plus fréquentes de commissions parlementaires. Celles-ci n'avaient pas jusqu'ici, et n'ont d'ailleurs pas encore pris, une importance aussi grande que dans notre Parlement. On sait par exemple que, pour l'élaboration des lois, les Anglais procèdent par discussions successives, où, dans les séances de « comité » comme dans celles de « lecture », la Chambre siège tout entière. Mais ce sont des commissions formées de quelques membres seulement qui viennent d'intervenir à chaque étape de la discussion de la réforme électorale, et qui ont préparé la réforme de la Chambre des Lords.

Nous voyons aussi grandir rapidement le rôle du speaker, qui, au lieu de présider simplement les débats des Communes, redevient, comme aux premiers temps du Parlement, leur organe. On lui a demandé de choisir à son gré les membres, puis de présider les travaux de la commission qui a préparé le projet de réforme électorale, puis de celle qui a opéré l'œuvre si complexe de la « redistribution ». S'il a été possible à ces deux commissions de présenter au Parlement, sur presque toutes les questions importantes, des résolutions unanimes, on le doit en grande partie à son influence modératrice. Aussi est-ce encore à lui qu'on a voulu s'adresser d'abord pour présider les débats de la Convention irlandaise. Il a refusé d'assumer une tâche qui en effet ne rentrait guère dans ses attributions. Mais ensuite les députés nationalistes et ulstériens l'ont eux-mêmes sollicité de présider la nouvelle commission chargée d'étendre à l'Irlande le travail de « redistribution », et, comme ils ne pouvaient s'entendre, c'est lui qui a dû les départager. Le rapport Bryce réserve également au speaker une place considérable dans son projet. Il lui demande de désigner les membres des Communes qui siegeront au

comité de sélection et, par suite, c'est encore lui qui, indirectement, choisira les députés qui feront partie de la Conférence chargée de résoudre les conflits entre les deux Chambres[1].

Dans toute cette évolution on ne peut saisir encore que des velléités[2] et non pas un ensemble systématique de réformes. Mais n'est-ce pas toujours en multipliant les retouches de détail que les Anglais ont opéré les transformations les plus profondes? On doit donc se demander quelle est la préoccupation générale qui les guide.

Ils voudraient sûrement éviter que l'intérêt national ne soit sacrifié aux intérêts des partis. Ils se rendent compte que leurs institutions et leur esprit public les exposent à ce péril. En France il leur aurait fallu surtout prendre garde de ne pas effaroucher les adeptes intransigeants du principe de l'égalité, qui, en matière de régime électoral, n'auraient admis que des solutions uniformes pour tous les citoyens, et qui seraient enclins à dénoncer, dans le pouvoir reconnu à la seconde Chambre, le maintien d'un injuste privilège. Les Anglais, malgré l'évolution rapide qui les entraîne vers la démocratie, ne manifestent pourtant pas d'exigences théoriques aussi draconiennes. L'autorité morale d'une élite peut se maintenir chez eux plus facilement. Par contre la vigueur des partis, entretenue par leur lutte constante, fait craindre à beaucoup d'observateurs qu'une majorité, maîtresse des Communes, ne veuille tyranniser la minorité et briser de la part de la seconde Chambre toute velléité de résistance. Pour parer à ce danger ils font appel à des assemblées régionales, espérant que même les députés qui en feraient partie pourraient y échapper à l'atmosphère politique de Westminster. C'est dans le même but qu'ils préconisent pour leur recrutement l'emploi de la R. P. Ils ont enfin recours à des commissions parlementaires où l'autorité conciliatrice du speaker doit exercer son influence.

Mais peut-être ont-ils encore un autre souci. Ce sont tous les rapports entre le gouvernement et le Parlement, c'est-à-dire le régime parlementaire lui-même, qu'ils voudraient améliorer. Ils ont cru long-

1. Peut-être les Anglais sont-ils influencés par l'exemple des États-Unis. A remarquer que l'auteur des *Lettres sur la Réforme gouvernementale* préconise également l'augmentation des pouvoirs du président de notre Chambre des députés (*Revue de Paris*, janvier 1918).

2. Consultez les articles de J. A. R. Marriott dans la *Fortnightly Review* et de W. H. Dickinson dans la *Contemporary Review* de mars 1918, ainsi que la *Round Table* de mars 1918, p. 344.

temps que ce régime avait atteint chez eux une perfection définitive. En réalité il n'a pas cessé de se transformer, en particulier par l'accroissement extraordinaire des pouvoirs du premier ministre[1]. Ce véritable « roi sans couronne » devient un personnage terriblement encombrant pour le régime parlementaire. Non seulement les Communes, à cause de la discipline des partis, ne peuvent plus en fait le renverser, mais accablées de travail elles tombent sous sa tutelle. Il fixe leur ordre du jour et, disposant des armes de la « clôture » et de la « guillotine », peut étouffer leurs discussions. De toutes parts on se plaint de l'insuffisance du contrôle parlementaire. Mais il est bien difficile de revenir sur ce qui paraît être une évolution fatale. On ne peut l'entreprendre que par des chemins détournés. C'est ce à quoi nous voyons les Anglais timidement s'essayer.

Si la Chambre des Communes pouvait alléger ses ordres du jour et disposait de plus de loisirs elle serait plus libre pour remplir sa mission de contrôle. Les députés auraient plus de temps pour interroger les ministres, et les projets de loi qu'ils proposent auraient plus de chance d'être au moins discutés. Il serait encore plus utile d'amener les Communes à se donner à elles-mêmes une meilleure organisation. Les députés, groupés en commissions sous l'égide du speaker, exerceraient un contrôle plus précis et plus compétent des actes de l'administration, et pourraient aussi reprendre partiellement l'initiative de propositions législatives. Quel serait alors le rôle du gouvernement? L'histoire de la réforme électorale, bien que sa discussion se soit déroulée dans des conditions spéciales par suite de l'union sacrée, nous offre néanmoins un exemple significatif. On a pu voir le ministre chargé de faire passer le bill éviter, pour tous les articles importants, d'influencer le vote des députés. Par une interversion curieuse c'est le speaker qui, dans les travaux préparatoires de sa commission, avait suggéré la solution, et le ministre se contentait en quelque sorte de présider les débats. Le danger évident de cette procédure était que la Chambre, livrée à elle-même, ne pût aboutir à aucune conclusion. C'est ce qui a failli se produire. Alors nous avons vu lord Curzon prendre l'initiative de proposer un compromis et sir George Cave, en posant la question de confiance, l'imposer. Mais le

1. Voir, Mantoux, Les transformations recentes de la constitution anglaise dans *A travers l'Angleterre contemporaine*, chap. VIII.

gouvernement, même à ce moment, n'a pas prétendu trancher le fond du débat. Il a simplement décidé le Parlement d'abord à remettre une dernière fois à une Commission, présidée par le speaker, le soin de lui présenter un texte, puis à prendre par avance l'engagement de prononcer par un vote décisif son adoption ou son rejet.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que les Anglais aient renoncé à réclamer de leur gouvernement de fermes directions. Ils se demandent au contraire s'ils ne feraient pas bien de maintenir après la guerre ses attributions concentrées, comme elles le sont aujourd'hui, en un petit nombre de mains. Il ne faudrait pas non plus conclure que la lutte des partis autour du pouvoir ne soit plus envisagée comme un symptôme de la santé de l'organisme politique.

Sitôt que la loi électorale a été votée les différents partis ont entrepris la préparation des élections, que certains hommes politiques prévoyaient pour l'automne. Mais il va sans dire qu'on ne peut se risquer à prédire leur résultat. Les cadres mêmes des partis ne sont pas encore fixés. Celui du Travail, le seul qui ait jusqu'ici réussi à élaborer un programme d'après-guerre, est lui-même en pleine réorganisation. Les libéraux, dont certains ont suivis Lloyd George tandis que les autres restaient fidèles à Asquith, sont profondément divisés. Et, si les Unionistes, qui tous soutiennent le ministère, semblent en meilleure posture, la crise irlandaise les atteint directement. Nul ne peut dire s'ils parviendront à se grouper autour du programme de « dévolution » que préconise Austen Chamberlain, ni quel programme social ils décideront d'adopter. La réforme électorale et le projet de lord Bryce sont donc les seuls documents précis dont nous disposions actuellement, mais, loin d'être simples, tous deux nous présentent une combinaison savante de cet audacieux optimisme et de cette prudence avisée qui restent les caractéristiques de l'esprit politique anglais.

P. VAUCHER.

LE
CONTROLE MILITAIRE INTERALLIÉ EN GRÈCE

(21 JANVIER-11 JUIN 1917)

A la suite du massacre des marins français et anglais à Athènes le 1er décembre et de celui de la population favorable à l'Entente qui eut lieu le même jour et le lendemain, les puissances garantes, France, Grande-Bretagne et Russie, remirent au gouvernement hellénique la note du 31 décembre 1916 exigeant des garanties et des réparations. Ce document fut transformé en ultimatum par une nouvelle note remise le 8 janvier 1917 et acceptée par le gouvernement du roi Constantin.

La note du 31 décembre 1916 prévoyait que toute l'armée, personnel et matériel, serait transférée au Péloponèse, sauf le nombre d'hommes strictement nécessaire pour assurer les services d'ordre et de police. On ne voulait pas que l'armée grecque constituât une menace pour les derrières de l'armée alliée d'Orient. La note du 8 janvier 1917 spécifiait que les alliés auraient toute liberté de contrôle, sans la moindre entrave, et que, dans un délai de quinze jours, tout devait être exécuté en toute loyauté et sans contestation possible. De plus le blocus de toutes les côtes grecques était décrété et ne devait être levé que lorsque les demandes de l'ultimatum auraient reçu satisfaction.

Le contrôle ainsi prévu fut d'abord exercé par les attachés militaires aux légations de l'Entente. Il fut ensuite confié à une mission d'officiers français, anglais, italiens et russes.

C'est le rôle de cette mission, les difficultés que le gouvernement grec lui suscita et qu'elle sut vaincre, que nous nous proposons d'exposer. La tâche qui lui était confiée était délicate à l'extrême et fort souvent ingrate; elle fut menée à bien grâce à la fermeté et à

l'énergie du chef de la mission et du personnel qui la composait. S'il n'en avait pas été ainsi, la sécurité de l'armée d'Orient eût été compromise et les événements de juin 1917, qui amenèrent l'abdication de Constantin et le retour au pouvoir de M. Vénizélos, n'auraient pu se produire.

***

La mission française pour le contrôle militaire en Grèce partie de Salonique le 21 janvier 1917 sur la *Résolue*, arriva au Pirée le 22 à la nuit. Le 23, le général Cauboue[1], chef du contrôle interallié, rendit visite au ministre de France M. Guillemin, en rade de Kératsini, qui, l'après-midi, présenta le général aux ministres de Grande-Bretagne, de Russie et d'Italie, réunis à la légation d'Italie. Sir Francis Elliot, ministre de Grande-Bretagne, doyen du corps diplomatique, accrédita, auprès de M. Lambros, président du Conseil des ministres helléniques, le général Cauboue, qui, le jour même, déclara à cet homme d'État qu'il ne voulait pas discuter avec l'état-major grec et qu'il ne pouvait traiter qu'avec le chef du gouvernement.

Les jours suivants, le chef du contrôle et les chefs des missions établirent un projet pour l'exécution des dispositions militaires de l'ultimatum et examinèrent les différentes questions déjà étudiées par les attachés militaires, de concert avec une délégation de l'état-major grec, questions au sujet desquelles il n'avait pas été pris de décision. Les solutions furent soumises au général commandant en chef les armées alliées de Salonique, sous les ordres de qui la conférence de Rome venait de placer le contrôle militaire; elles furent approuvées. Le chef du contrôle remit le 30 janvier à sir Fr. Elliot, une note donnant les précisions nécessaires à l'entière exécution des mesures militaires prévues par l'ultimatum, ainsi que les réponses aux diverses demandes formulées par l'état-major de l'armée hellénique ou en son nom. Peu de jours après sir Fr. Elliot communiqua la réponse de M. Lambros à cette note. Ce dernier faisait remarquer

1. Les chefs de mission étaient : pour la Grande-Bretagne, le brigadier-général Philipps; pour l'Italie, le colonel d'Aulisio; pour la France, le général de division Cauboue, chef du contrôle interallié avec le général Mas comme adjoint, pour la Russie, le colonel Luby.

que les forces maintenues pour la police étaient insuffisantes et que le contrôle militaire imposait ses décisions sans aucun arrangement préalable. Il ajoutait que toutefois les évacuations seraient exécutées dans le plus bref délai.

Le contrôle interallié fit savoir qu'il prenait acte des assurances données par le gouvernement hellénique pour une exécution loyale et rapide.

En réalité, M. Lambros, soutenu par une presse à ses gages qui faisait l'opinion beaucoup plus qu'elle n'en était le reflet, atermoya, louvoya, discuta et ne fit exécuter les différentes clauses de l'ultimatum que devant la volonté énergique du chef du contrôle interallié, qui n'envisagea que les résultats obtenus et se méfia toujours des promesses du Président du Conseil des ministres helléniques. Nous allons esquisser sommairement, sous plusieurs rubriques, les différents événements qui permettront de juger de la mauvaise foi du gouvernement hellénique et les difficultés nombreuses que ce gouvernement suscita à la mission de contrôle interallié.

***

1° Les transports de troupes au Péloponèse. — Dès la fin de janvier, des postes de contrôle composés de deux ou trois officiers anglais, français ou italiens, furent placés en Thessalie, en Phtiotide-Phocide, en Eubée, en Épire et au Péloponèse. Le poste de Corinthe fut chargé de pointer le personnel et le matériel militaires traversant le canal de Corinthe pour gagner le Péloponèse.

Le Président du Conseil, sur la demande du contrôle, donna l'assurance que des ordres étaient transmis aux autorités civiles et militaires pour que toute facilité soit procurée aux officiers du contrôle dans l'accomplissement de leur tâche. Malgré cette assurance, ceux-ci trouvèrent partout plus d'opposition que d'aide, ils reçurent même des menaces verbales et écrites et le chef du contrôle fut obligé de signaler ces différents incidents à M. Lambros.

Le transport des troupes au Péloponèse, commencé avant l'arrivée du contrôle, était très avancé à la fin de janvier, sauf pour l'Épire. L'état de répartition des régiments au sud de l'isthme montra de suite que la majeure partie des troupes devait être échelonnée en

bordure des golfes de Corinthe et de Patras, que presque toute l'artillerie et tous les auto-camions seraient groupés à Corinthe et dans les environs. La lettre de l'ultimatum serait ainsi observée et l'état-major hellénique pourrait très facilement faire rentrer l'armée en Grèce continentale, si besoin était.

Le transport du matériel présentait des difficultés provenant de diverses causes : faible rendement des voies ferrées, manque de combustible à la disposition des compagnies de chemins de fer auxquelles l'état-major interdisait de toucher à leurs dépôts militaires, enfin nécessité de transbordement : la voie Larissa-le Pirée étant à écartement normal et toutes les autres à écartement d'un mètre. L'emploi des bateaux était tout indiqué; une commission de transports maritimes fut créée au ministère de la Guerre et le contrôle interallié eut à lui faciliter sa tâche et à surveiller, de concert avec l'armée navale française, l'emploi fait des vapeurs réquisitionnés et du charbon livré par la flotte.

*
* *

2° Préparatifs d'obstruction du canal de Corinthe[1]. — Nous avons déjà dit que la répartition des troupes au Péloponèse paraissait faite pour en faciliter le retour en Grèce continentale. Le contrôle interallié ne tarda pas à avoir la preuve que telle était bien la préoccupation de l'état-major grec. Dans les premiers jours de février, le service de renseignement rendit compte de la découverte d'un puits suspect auquel travaillaient quelques ouvriers, à proximité immédiate de la berge nord du canal, très haute et presque à pic. De nouvelles recherches firent reconnaître des travaux de même nature sur la rive sud. On cherchait à obstruer le canal de Corinthe afin de faciliter le retour en Grèce continentale des troupes internées au Péloponèse. Le chef du contrôle prescrivit aussitôt de faire des constatations contradictoires avec les autorités grecques. Celles-ci refusèrent de signer le procès-verbal de constat. Elles alléguèrent qu'il s'agissait de fouilles pour asseoir les culées d'un pont-route

1. Le canal de Corinthe, qui sépare le Péloponèse de la Grèce continentale, a 6 kilomètres de long, une largeur au fond de 23 mètres. La hauteur maxima du talus au-dessus de l'eau est de 80 mètres. Un seul pont, en fer, sur lequel passent la route et le chemin de fer, le traverse.

destiné à soulager le pont existant utilisé par la route et par la voie ferrée.

Les contrôleurs avaient trouvé sur la rive nord un puits de 18 mètres de profondeur donnant accès à une galerie de 35 mètres de long d'où débouchaient du côté de la berge 4 fourneaux, espacés de 11 mètres, et distants d'environ 7 mètres du talus de cette berge. Le même travail avait été exécuté sur la rive sud, mais il n'était pas encore terminé. C'était le dispositif classique pour renverser un escarpement.

Le chef de la mission interalliée signala au Président du Conseil qu'il s'agissait, sans contestation possible, de travaux de mines destinés à obstruer le canal par renversement des berges et demanda le comblement des puits et galeries en présence d'un officier du contrôle.

M. Lambros répondit que puits et galeries avaient pour objet l'étude du terrain en vue de la construction d'un nouveau pont de chemin de fer; que l'état-major était au courant; que d'ailleurs, si l'on voulait charger ce que le contrôle prenait, avec quelque vraisemblance, pour un dispositif de mine, et le faire jouer afin d'obstruer le canal, il faudrait y employer 50 tonnes de dynamite, quantité qu'on ne trouverait pas dans tout le royaume.

Des ordres furent d'ailleurs donnés pour combler les galeries et les puits. Mais ce travail fut commencé avant l'arrivée des officiers du contrôle; il fallut faire déblayer les chambres de mine pour s'assurer que des dispositifs n'y avaient pas été dissimulés.

Le gouvernement hellénique sentant que l'idée de préparer l'obstruction du canal s'accordait mal avec l'exécution *en toute loyauté* des mesures imposées, ne voulut pas reconnaître qu'il s'agissait d'un dispositif de mine. Le contrôle répondit au Président du Conseil que les personnes qui l'avaient renseigné, si elles étaient compétentes, l'avaient indignement trompé. Il ne pouvait, en effet, être question de rechercher la constitution du terrain, puisque la tranchée du canal présentait une superbe coupe géologique. Son simple examen pouvait donner tous les renseignements utiles. Quant à la quantité d'explosifs, ce n'était pas 50 tonnes de dynamite qu'il faudrait pour faire jouer le dispositif et obstruer le canal, mais dix fois moins de poudre noire et il y en avait 40 tonnes à évacuer de Volo.

L'état-major grec ne se tint pas pour battu et, le 20 février, M. Lambros transmettait au chef du contrôle les protestations qu'il en avait reçues et l'étude d'un officier du génie destinée à montrer l'exactitude des assertions précédentes mais qui réduisait à 31 tonnes, au lieu de 50, la quantité de poudre noire (et non de dynamite) nécessaire.

Pour clore cette discussion, le chef du contrôle dut montrer : que l'étude produite par l'état-major était basée sur des données fausses, qu'il suffisait de 4 tonnes de poudre noire, que les différentes raisons données pour justifier les travaux incriminés étaient enfantines, qu'enfin ce dispositif de mine, créé par l'ordre de l'état-major, avait été commencé postérieurement à la remise de la note du 31 décembre 1916.

Il était dès lors bien établi que l'état-major hellénique avait en vue le retour de l'armée en Grèce continentale et préparait ce retour en même temps que se faisait le transport des troupes et du matériel au Péloponèse.

***

3° Dépôts clandestins d'armes et de munitions. — Comme le contrôle interallié était très mal renseigné sur le nombre d'armes de guerre dont avait disposé l'armée hellénique, il était à craindre qu'une partie seulement de ces armes fut renvoyée au Péloponèse et qu'il n'en restât en Grèce continentale pour armer les réservistes en cas de besoin. On savait qu'au 1er décembre 1916 beaucoup d'épistrates (réservistes) avaient ainsi reçu, hâtivement, des fusils et que les armes distribuées n'avaient pas été réintégrées en totalité.

Le 9 février, le général chef du contrôle écrivait au Président du Conseil[1] :

Il résulte de renseignements sérieux et concordants qu'il existe, en dehors du Péloponèse et particulièrement dans les régions de Larissa et Lamia, un nombre très considérable de fusils et de cartouches.... Il serait donc désirable que des ordres soient donnés d'urgence par les ministres de

1. Une grande partie de la correspondance échangée entre le général Cauboue et M. Lambros a été rendue publique par le successeur de ce dernier, M. Zaïmis, sur la demande pressante de l'opinion publique.

la Guerre et de l'Intérieur pour la remise et l'envoi au Péloponèse, sous notre contrôle, de toutes les armes de guerre se trouvant soit dans les dépôts réguliers ou irréguliers, soit entre les mains des citoyens astreints ou non à des obligations militaires.

Cette question des armes maintenues en Grèce continentale resta ouverte pendant toute la durée des ministères Lambros et Zaïmis. On peut dire que tous les moyens furent employés pour conserver les dépôts d'armes et pour persuader au contrôle qu'il n'en existait pas [1].

Le 14 février le gouvernement prescrivit d'appliquer dans toute sa rigueur la loi sur le port d'armes. Le 15, il promulgue un décret-loi invitant les particuliers à remettre à la police, dans un délai de 5 jours, les armes de guerre légalement en leur possession et autorisant la police à faire des perquisitions, passé ce délai. L'unique sanction était d'ailleurs une amende ne dépassant pas 100 francs.

La situation ne fut aucunement améliorée par ces mesures. Le chef du contrôle, dans une lettre adressée à M. Lambros le 25 février, concluait ainsi :

Soit que les ordres donnés par le gouvernement hellénique n'aient pas été assez complets et assez précis, soit que les autorités subordonnées ne veuillent pas les faire exécuter, estimant qu'elles n'encourent ainsi aucune sanction, les armes de guerre ne rentrent pas et la situation ne s'améliore en rien à ce point de vue; j'estime indispensable que le gouvernement hellénique prenne telles mesures qu'il jugera utiles pour obtenir un résultat effectif....

Le gouvernement pensa qu'il avait fait tout ce qui lui était possible, en ordonnant le 27 février « la sincère et intégrale exécution des ordres précédents ».

Cependant ces ordres paraissaient incomplets au contrôle interallié; la loi sur le port d'armes ne visait que les armes portées à l'intérieur des habitations; le décret-loi du 15 février ne s'appliquait

1. La presse royaliste essaya de tourner en ridicule les efforts faits par le chef du contrôle interallié pour la recherche des armes prohibées. Un journal, racontant que le général Caubone était allé visiter le musée du Parthénon ajoutait qu'il avait immédiatement ordonné le transfert au Péloponèse des armes anciennes contenues dans ce musée; un autre journal lui reprochait de craindre que les habitants d'Athènes n'aillent taillader les derrières du général Sarrail avec les canifs qu'ils tenaient cachés dans leurs poches.

qu'aux armes légalement détenues, le transfert au Péloponèse des armes remises ou découvertes ne fut jamais prescrit ; au total aucun résultat, et seuls les résultats intéressaient le contrôle militaire.

M. Lambros rassura le contrôle en l'informant que les ordres pour le transport des armes au Péloponèse avaient été donnés le 27 février et que la recherche des armes détenues non légalement serait poursuivie d'après le droit commun.

Quoi qu'il en fût, il ne rentrait qu'un nombre infime de fusils provenant des postes de police et de quelques particuliers, en majorité ententistes.

Dans différents villages (dont huit sont cités) des armes ont été apportées à la maison communale. Mais le démarque[1] a déclaré n'avoir pas d'ordres pour les recevoir. Sur quoi les gendarmes sont repartis avec leurs armes. Les ordres donnés ne sont rien si l'autorité n'en exige pas l'exécution. (*Lettre du général Cauboue à M. Lambros en date du 12 mars.*)

Les perquisitions faites dans les casernes n'avaient pas fait découvrir d'armes et de munitions en plus des fixations autorisées. Cependant, dans une visite faite le 15 avril à l'école des évelpides, les contrôleurs d'Athènes découvrirent 51 caisses contenant environ 75,000 cartouches mannlicher et constatèrent que chaque élève était doté d'un fusil mannlicher et de 50 cartouches, le tout en excédent de l'armement permis. Le chef du contrôle demanda alors l'envoi de tout ce matériel au Péloponèse, la libération de la classe 14 permettant de prélever sur l'armement autorisé les fusils nécessaires à l'instruction des évelpides.

Quant aux dépôts clandestins, le ministère en nia l'existence bien qu'elle fût clairement prouvée par l'armement des bandes de comitadjis ; rien ne fut fait évidemment pour les découvrir.

Pour montrer au gouvernement grec l'inanité de ses dénégations, il fallait mettre la main sur l'un de ces dépôts d'armes. Le 27 avril, les officiers du poste de contrôle d'Athènes, ayant reçu l'ordre d'opérer une perquisition aux environs de la ville, éprouvèrent des difficultés telles pour se faire accompagner par des représentants du gouvernement, qu'ils durent remettre cette opération au lendemain.

1. Le maire.

De tous côtés on paraît affolé comme par la crainte de voir trouver des armes chez les personnages que l'on a intérêt à ménager et c'est seulement quand le nom de l'usine Lapsanis est donné que toutes les difficultés s'aplanissent. (*Lettre du 30 avril du général Caubone à M. Lambros.*)

Le gouvernement savait en effet que dans cette usine ne se trouvaient que de vieux fusils de guerre provenant des guerres balkaniques et vendus par l'État.

Les officiers du contrôle y comptèrent environ 12.000 fusils d'anciens modèles dont un millier encore utilisables. 1.000 revolvers dont beaucoup n'avaient besoin que d'être nettoyés, 2.000 sabres ou yatagans. En exécution du décret du 15 février, les armes de guerre auraient dû être remises au gouvernement. Cependant ce dernier n'avait rien fait pour activer cette remise. Il argua qu'il les avait estimées inutilisables

Cette opération était surtout intéressante par les craintes qu'elle avait révélées. Mais, pour montrer la mauvaise foi du gouvernement, il fallait mettre la main sur un dépôt de fusils de l'armée.

Les 6 et 7 mai, sur les indications du service des renseignements, les officiers du contrôle d'Athènes découvrirent à Kalandri trois dépôts clandestins, contenant ensemble 476 fusils ou mousquetons mannlicher, neufs ou en très bon état, appartenant à l'armée hellénique dont ils portaient le poinçon, ainsi que 80 caisses contenant 120,000 cartouches pour ces armes. Certains indices concordants permirent de croire qu'il y avait 800 fusils à Kalandri et que le complément formant d'autres dépôts avait été enlevé dans la nuit du 6 au 7, malgré la surveillance établie par le contrôle.

Le ministère Zaïmis venait de prendre le pouvoir. On espérait que, mis ainsi sur la voie, il ferait le nécessaire pour retrouver les dépôts analogues à ceux de Kalandri et le chef du contrôle interallié lui donnait les indications suivantes :

Ces dépôts font partie d'un plan que le contrôle connait et qu'il a déjà signalé : la reconstitution d'une armée grecque au nord de l'isthme de Corinthe après le départ des troupes pour le Péloponèse. Les réservistes ne manquent pas ; des dépôts de fusils et de munitions ont été constitues pour les armer ; des officiers sont maintenus en grand nombre au delà des effectifs autorisés dans le but de les encadrer.

Cette organisation d'ensemble ne peut être que le fait du ministère de la

Guerre et de l'état-major, aidés du ministère de l'Intérieur avec ses préfets, sa gendarmerie et sa police.

Les organisateurs ont mis en péril l'État grec par leurs agissements hostiles vis-à-vis des Puissances de l'Entente. Les sanctions ne peuvent consister qu'en leur éloignement de Grèce, après destitution.

Si ces mesures sont immédiatement appliquées, le gouvernement n'aura aucune difficulté à retrouver les autres dépôts clandestins.

Il lui appartient de choisir entre cette méthode, que j'ai toujours préconisée, et celle employée par le cabinet précédent qui a conduit à la situation dangereuse dont il s'agit de sortir aujourd'hui.

Un nouveau dépôt était découvert à Athènes le 8 mai, au domicile de Nicolas Tsolakos, frère de lait du roi Constantin. Il comprenait 40 fusils mannlicher en bon état et portant le poinçon de l'armée grecque, 12,000 cartouches, 78 cartouchières usagées et 40 lots d'effets d'équipement neufs; soit de quoi armer et équiper environ 40 hommes.

Le 26 mai on découvrait un autre dépôt clandestin à Brachami, aux environs d'Athènes. On y comptait 62 fusils Mauser en très bon état et des effets d'équipement, campement et habillement, presque tous neufs, en quantité suffisante pour une centaine d'hommes.

Il devait exister à Brachami environ 40 fusils en plus de ceux qui ont été trouvés. D'après des renseignements précis, ces armes auraient été déménagées, le matin du jour de la perquisition, par les soins d'un officier d'Athènes qui appartenait peut-être même au service de la Place. (*Lettre du 28 mai.*)

Un dépôt était encore mis au jour le 1er juin à Athènes chez les frères Katsikatis : 17 fusils mannlicher, 3 Mausers, 2 Gras, 42 chargeurs mannlicher avec 210 cartouches, des effets d'équipement, habillement, campement.

Pendant ce temps, les agents du gouvernement se livraient à grand fracas, à une série de perquisitions infructueuses. Le contrôle le constatait en ces termes (*Lettre du 12 mai*) :

Il est aujourd'hui démontré que, sous la direction du colonel Michalopoulos, la police fait tous ses efforts pour éviter la découverte des armes cachées, pour mécontenter le public et faire cesser les recherches, enfin pour entraver l'action du contrôle. Ces procédés sont intolérables....

Les demandes formulées dans cette lettre restèrent sans aucun résultat et le 28 mai, le chef du contrôle était obligé de conclure comme suit :

On peut dire que depuis trois semaines, sous prétexte de rechercher des dépôts d'armes clandestins, il a été organisé autour d'Athènes une inspection de ces dépôts pour s'assurer qu'ils étaient suffisamment bien dissimulés et pour mieux cacher ceux qui l'étaient insuffisamment.

En ne frappant pas les coupables, en ne démolissant pas leur œuvre, le gouvernement les couvre de son autorité et c'est sur lui seul que pèse désormais la responsabilité des dépôts clandestins.

Les perquisitions des agents du gouvernement continuaient d'ailleurs sans résultat et le chef du contrôle devait s'élever contre cette pratique.

Le 12 mai, je vous ai demandé de faire cesser cette comédie de recherches infructueuses par laquelle on essayait de tromper le contrôle militaire. Elle continue encore aujourd'hui; les acteurs seuls ont été changés. J'estime que l'expérience a déjà trop duré et qu'il est de la dignité de tout le monde d'y mettre fin.

Mais M. Zaïmis ne tint jamais compte des observations du contrôle interallié et ne daigna jamais lui répondre, même lorsqu'on lui signalait que les agents du contrôle étaient menacés par les épistrates, essuyaient des coups de revolver ou étaient empoisonnés à la strychnine. Même mutisme lorsqu'on lui montrait l'obstruction des épistrates dans la rue empêchant les officiers du contrôle et les officiers grecs qui les accompagnaient de procéder à de nouvelles recherches d'armes.

Il ne répondait et n'agissait pas davantage lorsque, après l'arrivée de M. Jonnart, haut-commissaire des Puissances, et avec son assentiment, le chef du contrôle insistait à nouveau pour que le gouvernement se décidât à faire disparaître les dépôts clandestins d'armes et de munitions en employant les moyens appropriés. L'attitude du ministère était particulièrement intéressante à un moment où des troubles paraissaient possibles et le chef du contrôle insistait en ces termes : « N'ayant obtenu aucune réponse à mes précédentes lettres sur la même question, je vous serai reconnaissant de me faire con-

naître si le gouvernement royal a l'intention d'entrer à bref délai dans la voie que je lui indique.... »

A la question des munitions on peut rattacher l'envoi d'une grande quantité de cartouches de revolver en Thessalie, vers la fin de mai, alors que la presse annonçait que les troupes alliées se préparaient à occuper cette province. La cartoucherie du quartier du Stade, à Athènes, avait repris sa fabrication et vendu à des particuliers environ 500,000 cartouches. Il fallut l'intervention du contrôle pour décider le cabinet Zaïmis à arrêter la fabrication et à interdire le transport.

En résumé, à part quelques circulaires et un décret-loi qui restèrent lettre morte, les ministères Lambros et Zaïmis ne firent rien pour retrouver les dépôts clandestins d'armes. Le ministère Zaïmis ne tint aucun compte des demandes qui lui furent faites et il s'employa au contraire activement à mieux dissimuler les armes et à gêner l'action du contrôle.

***

4° Officiers maintenus en Grèce continentale. — Nous avons déjà dit que l'un des plans de l'état-major hellénique consistait à reconstituer une armée en Grèce continentale après le départ des troupes au Péloponèse. Les réservistes étaient sur place, les dépôts clandestins de fusils auraient permis de les armer, il fallait des officiers pour les encadrer.

En fait les régiments passant au Péloponèse étaient accompagnés d'un très petit nombre d'officiers. Lorsqu'il n'y eut plus au nord de l'isthme que les troupes autorisées à y rester (9 régiments d'infanterie à 640 hommes, 6 escadrons de cavalerie à 80 hommes, 3,000 gendarmes, 150 pompiers et 60 infirmiers), on rencontrait partout, même dans les villes dépourvues de garnison, des officiers maintenus officiellement et officieusement. A Athènes ils étaient légion.

Le 9 février, le chef du contrôle appela l'attention du Président du Conseil sur le fait qu'un grand nombre des officiers (particulièrement des officiers supérieurs), appartenant aux états-majors et aux troupes repliées au Péloponèse, étaient encore en Grèce continentale.

M. Lambros affirma que des mesures avaient été prises pour que

les officiers en excédent du nombre nécessaire aux troupes, services et commissions restant ou fonctionnant en dehors du Péloponèse, regagnent leur poste.

En fait aucun officier ne fut déplacé et la nécessité d'agir fut rappelée par le contrôle. En répondant qu'il prescrivait le nécessaire, le Président du Conseil faisait observer :

Qu'un certain nombre d'officiers appartenant à des corps qui se trouvent actuellement au Péloponèse a été affecté auprès des corps de la Grèce continentale, tant pour compléter les cadres que pour remplacer les officiers qui se trouvent en Allemagne. C'est certainement ce fait qui a occasionné la supposition que des officiers auraient enlevé de leurs pattes d'épaule le numéro de leur régiment.

Le contrôle fit remarquer qu'il n'était pas admissible d'augmenter le nombre des officiers de la Grèce continentale dont les régiments étaient à faibles effectifs, au détriment des unités du Péloponèse à effectifs plus élevés et que par ailleurs le IVe corps d'armée dont les officiers étaient passés en Allemagne, se trouvait au Péloponèse.

Pour mettre fin à ces discussions, il fallait fixer le nombre d'officiers des troupes et des services. Après une volumineuse correspondance échangée entre le chef du contrôle et M. Lambros, l'effectif des officiers des troupes et des services fut basé sur celui réglementaire en temps de paix. Le contrôle demanda alors au Président du Conseil de faire rentrer sans retard au Péloponèse tous les autres officiers, notamment ceux qui se dissimulaient sous la tenue civile et surtout ceux qui s'occupaient de la formation des bandes ou en prenaient le commandement, ceci indépendamment de la punition sévère que comportait la désobéissance aux ordres que M. Lambros avait dû faire donner.

A la fin de mars, le contrôle dut rappeler à M. Lambros que des officiers étaient indûment maintenus à Volo.

En fait le nombre d'officiers de la Grèce continentale diminua sensiblement mais resta toujours supérieur, surtout à Athènes, aux chiffres autorisés. Le dimanche 1er avril, le chef du contrôle interallié, traversant la Zappéion, fut frappé du nombre considérable d'officiers en uniforme qui s'y promenaient. C'était à croire que malgré la guerre qu'il faisait à ce sujet à M. Lambros, tous les

officiers du Péloponèse étaient à Athènes ce jour-là. Rares étaient ceux qui le saluaient, les autres détournaient la tête comme pour ne pas le voir. Ils faisaient cela du reste d'un air plutôt honteux. Il y avait évidemment un mot d'ordre.

Le contrôle s'adressa enfin à M. Zaïmis le 22 mai pour faire réaliser une situation qui aurait dû être acquise depuis plusieurs mois. Cette demande resta sans réponse et sans effet.

***

3° Effectif des troupes. Marins et gendarmes maintenus en Grèce continentale. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, les troupes dont le maintien était autorisé en dehors du Péloponèse se réduisaient à 9 régiments d'infanterie à 640 hommes, 6 escadrons de cavalerie à 80 hommes, 3,000 gendarmes, 150 pompiers, 60 infirmiers.

Le 13 février, le Président du Conseil fit connaître au chef du contrôle que le transport de toutes les autres troupes au Péloponèse était effectué. Cette assertion était d'ailleurs prématurée car le régiment de Corfou ne s'embarqua que le 24 février.

Pour pouvoir assurer un contrôle des effectifs laissés au Péloponèse, le chef du contrôle demanda à M. Lambros l'indication des casernes de chaque garnison avec le nombre d'hommes et le numéro des unités qui les occuperaient. Ces renseignements durent naturellement être réclamés trois ou quatre fois et ils parvinrent fort incomplets. Les agents du contrôle furent obligés de les compléter par leurs investigations. On trouva ainsi qu'il était maintenu dans les garnisons d'Athènes et du Pirée un total de 511 sous-officiers et soldats en surplus des effectifs autorisés; c'était, il est vrai, pour la plupart des ouvriers de métier, sans armes, classés parmi les auxiliaires. Le chef du contrôle demanda leur renvoi immédiat au Péloponèse en constatant, une fois de plus, que les ordres donnés par le gouvernement n'étaient pas exécutés.

Les contrôles effectués dans d'autres corps de troupe montrèrent que les effectifs fixés n'étaient pas dépassés et n'étaient pas toujours atteints, notamment en Epire.

Le transfert du bataillon des marins du Pirée s'effectua normale-

ment, mais il fallut réclamer deux fois le départ d'un détachement de 200 mécaniciens et chauffeurs maintenus indûment à Athènes.

Le gouvernement hellénique s'opposa au départ du reliquat des marins d'Athènes et du Pirée. Le chef du contrôle lui rappela que la note du 30 janvier portait : « Ni marins à Athènes et au Pirée ». Les marins signalés par les contrôleurs devaient donc, comme les autres, passer au Péloponèse.

M. Lambros protesta, déclarant que les services du ministère, du port du Pirée, de l'école des cadets, seraient désorganisés s'il n'était pas maintenu un total de 656 marins répartis entre Athènes et le Pirée. Le contrôle admit un tempérament à la note du 30 janvier :

Tout ce que peut faire le contrôle militaire, c'est de ne pas insister pour le transfert immédiat au Péloponèse de 100 marins d'Athènes et de 150 marins du Pirée, étant entendu que le surplus sera transféré immédiatement, que les 250 hommes ainsi provisoirement maintenus seront envoyés au Péloponèse à la première demande, que ces marins ne seront pas employés à la station de T. S. F. d'Athènes. (*Lettre du 20 avril.*)

Le 29 avril, le Président du Conseil faisait connaître que des ordres étaient donnés pour maintenir 266 marins au lieu de 250; l'emploi de ces marins était prévu à la station de T. S. F.; 110 autres resteraient à proximité de l'usine électrique jusqu'à ce que tout danger de grève fût définitivement écarté.

Le général Cauboue ne put que répondre :

Le gouvernement royal n'a donc pas observé, cela est indéniable, les conditions de nombre et d'emploi mises par le contrôle à l'allégement temporaire qu'il a cru pouvoir apporter aux mesures prévues dans sa note du 30 janvier.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander de vous en tenir aux termes mêmes de la note du 30 janvier : plus de marins à Athènes ni au Pirée.

Ceux des membres du contrôle interallié, qui auraient été enclins à entrer dans la voie des concessions furent refroidis par la façon dont le gouvernement hellénique prétendait appliquer le premier tempérament consenti.

Le maintien de 3.000 gendarmes en Grèce continentale avait été

autorisé. La répartition en fut adressée le 15 février au contrôle interallié qui l'avait réclamée pour pouvoir vérifier que l'effectif prévu n'était pas dépassé.

Cette répartition ne put être admise par le chef du contrôle. Elle groupait en effet la plus grande partie des forces en Thessalie, ce qui constituait un danger latent pour les armées alliées d'Orient. D'autre part, certaines unités de gendarmerie n'étant pas comprises dans la répartition, le total des gendarmes dépassait fatalement le maximum prévu par la note du 30 janvier.

En conséquence, une nouvelle répartition fut demandée, que le chef du contrôle approuva.

Mais les vérifications faites par les agents du contrôle dans le courant du mois de mars montrèrent :

1° Que la répartition n'était pas observée;

2° Que les renseignements fournis par les fonctionnaires du gouvernement hellénique étaient insuffisants pour assurer le dénombrement des postes de gendarmerie;

3° Que dans certains postes, il existait des excédents notables de gendarmes;

4° Enfin que les gendarmes qui avaient quitté la Thessalie n'avaient pas regagné le Péloponèse et que de nouveaux gendarmes avaient été recrutés en Thessalie.

« Dans ces conditions, concluait le chef du contrôle, dans une lettre à M. Lambros, vous voudrez bien reconnaître, M. le Président du Conseil, que la clause concernant la gendarmerie n'est pas exécutée. »

Les excédents signalés furent déplacés et quelques gendarmes regagnèrent le Péloponèse.

Il faut ajouter que tout en se plaignant constamment de l'insuffisance numérique de la gendarmerie[1], le gouvernement employait

1. Le gouvernement hellénique ayant amnistié des condamnés de droit commun, le chef du contrôle en avait déduit, dans une lettre adressée à M. Lambros, que, dans la pensée du Président du Conseil, les forces de police étaient suffisantes pour faire face à ce surcroît de surveillance. M. Lambros répondit que cette amnistie avait été nécessitée en partie par le manque de gendarmes pour garder les prisons. Et le général Caubone de conclure que, pour tout le monde, il était moins facile de surveiller des malfaiteurs en liberté qu'enfermés dans une prison et que par conséquent le gouvernement hellénique jugeait les forces de gendarmerie suffisantes.

ses gendarmes à des besognes pour lesquelles ils n'étaient pas faits. Tels les 50 ou 60 affectés à la section agronomique, telle aussi la mission d'armer ou de ravitailler les bandes de comitadjis, confiée aux gendarmes de la région Trikkala-Kalambaka.

*
* *

6° Bandes de comitadjis. — Vers le milieu de février, les postes de contrôle signalèrent que des bandes armées irrégulières étaient en formation au sud de la zone neutre dans la région de Grévéna-Metzovo. Dans les derniers jours du même mois, une de ces bandes s'étant heurtée à des forces françaises, revenait vers le Sud, lorsque, à Slatina, elle rencontra et massacra une patrouille de 12 Sénégalais commandée par un adjudant français.

Le chef du contrôle en informa le gouvernement hellénique et lui fit part des renseignements qu'il possédait : le centre d'organisation des bandes de comitadjis était à Kalambaka ; des fonctionnaires, ainsi que des officiers de l'armée et de la gendarmerie y participaient, des soldats étaient enrôlés, l'armement et le ravitaillement étaient assurés par l'armée et par la police. Le but était d'inquiéter le flanc gauche de l'armée d'Orient. Le gouvernement avait dû être prévenu par sa police et par les habitants qui avaient eu à se plaindre des déprédations des bandes, il n'avait cependant rien fait pour les disperser. La responsabilité des événements signalés et de ceux qui suivraient devait donc peser sur lui.

Le Président du Conseil adressa aussitôt une circulaire télégraphique urgente prescrivant à la police de disperser les comitadjis et fit connaître au contrôle qu'il déplorait le massacre, qu'il prescrivait une enquête et qu'il traduirait en justice tout officier compromis dans la formation des bandes armées. Mais il déclinait toute responsabilité, prétextant que ces irréguliers venaient de la zone neutre ou des régions plus au nord.

Le chef du contrôle fit savoir le 17 mars à M. Lambros que des rapports de ses agents, il ressortait que si un certain nombre de bandes avaient été dissoutes, il en restait encore et que la dissolution n'était que temporaire. De plus les soldats de l'armée active n'avaient pas rejoint leur corps et attendaient que leur bande se

reformât : un nouveau centre d'organisation fonctionnait à Larissa-Volo et des officiers étaient irrégulièrement maintenus pour cela à Larissa.

Au contraire, l'enquête ouverte par le Président du Conseil lui montra les résultats suivants qu'il communiqua au chef du contrôle :

Toutes les bandes étaient dissoutes et désarmées ; il restait peut-être quelques vulgaires malfaiteurs ; la dissolution était définitive ; aucun soldat n'en avait fait partie ; il ne subsitait de centre d'organisation ni à Trikkala-Kalambaka, ni à Larissa-Volo.

M. Lambros terminait en communiquant deux télégrammes de Kipourio émanant du sous-chef de la police et datés des 7 et 11 mars. D'après le premier, des soldats français auraient enlevé les plus jolies femmes de Milia et les habitants de ce village auraient formé trois bandes pour se venger. D'après le second, les soldats français auraient commis des actes analogues à Seiréni et réquisitionné des femmes dans deux autres villages.

Le contrôle fit remarquer que les affirmations sur lesquelles était basée l'enquête officielle provenaient des autorités mêmes qui, en raison de leurs fonctions, auraient dû s'opposer par tous les moyens à la formation des bandes de comitadjis et qui, tout au contraire, n'avaient rien fait pour cela et avaient même collaboré à leur organisation. Il leur était difficile dans ces conditions d'avouer officiellement l'existence des bandes et leurs dénégations étaient sans valeur.

Si l'on a désarmé les bandes, écrivait le général Cauboue, combien de fusils est-il rentré? Combien de fusils le poste de police de Trikkala a-t-il enlevé aux 600 ou 700 comitadjis qui y sont venus dans les premiers jours de mars?

Il ressort enfin des informations reçues du général Sarrail, qu'on a trouvé à Kipourio 300 fusils de guerre et 250,000 cartouches. Je suis donc obligé de conclure que vous avez été trompé par ceux qui vous ont affirmé qu'il n'y avait plus de fusils.

Suivait, au sujet des deux télégrammes de Kipourio, un démenti du général Sarrail, annonçant l'arrestation de l'auteur de la diffamation, démenti dont on demandait la communication par le bureau de la presse. Cette communication fut faite le 23 mars.

A la suite de pointes poussées au sud de la zone neutre par des patrouilles de l'armée d'Orient, un certain désarroi régna dans les

bandes de Thessalie. Mais un nouvel effort fut fait pour les mieux organiser et en augmenter les effectifs. Elles prirent l'étiquette de corps contre-révolutionnaire; elles eurent un cachet avec le profil du roi; le gouvernement occulte donna des ordres à l'armée: 24 appareils de télégraphie optique furent dissimulés à Thèbes pour servir ultérieurement à la liaison des bandes.

Une organisation d'ensemble se révélait ainsi qui tendait à remplacer, sur les confins de la zone neutre, l'armée régulière par des corps irréguliers dont les éléments et les chefs étaient en partie recrutés dans l'armée et qui obéissaient à des ordres venus d'Athènes. La plupart de ces chefs étaient connus du contrôle qui en donna la liste au gouvernement hellénique. Il signala de même le recrutement de bandes en Etolo-Acarnanie pour opérer en Epire. Leur recrutement s'opérait principalement au Péloponèse avec la complicité du général Papoulas, commandant le Ve corps d'armée.

Rien ne fut fait pour parer à ce danger, qu'un semblant de dissolution de quelques groupes. Les préfets et les directeurs de police auxquels s'adressait la circulaire télégraphique dont nous avons parlé, ne pouvaient évidemment pas s'appliquer à eux-mêmes les sanctions prévues. Les soldats et les officiers agissaient sur l'ordre de leurs chefs. Il fallait que le gouvernement frappât durement et vite la tête et les principaux agents d'exécution, sans cela, ainsi que le faisait remarquer le chef du contrôle à M. Lambros, il continuerait à couvrir leur action de son autorité et assumerait la responsabilité entière du sang qui serait inévitablement versé.

Le Président du Conseil affirma l'inexactitude de tous ces différents faits. D'après lui, une enquête faite par le 5e régiment à Trikkala confirmait les télégrammes de Kipourio démentis par le général Sarrail. Cependant on ne savait pas si les faits s'étaient passés à Milia ou à Vilia. M. Lambros niait tout gouvernement occulte et proposait de désigner une commission de deux officiers supérieurs, l'un français, l'autre grec, pour s'occuper de faire disparaître les bandes.

« Quelle valeur peut-on attribuer à l'enquête du 5e régiment, répondit le chef du contrôle, si au bout d'un mois on n'est pas encore fixé sur la localité où se sont passés les faits dont on se plaint? Quant à la proposition de commission entento-hellénique, le contrôle

ne peut pas l'accepter, car ce serait là un déplacement inadmissible des responsabilités. »

Le 14 avril, le Président du Conseil renouvela ses dénégations antérieures, protesta qu'il n'avait pas voulu déplacer les responsabilités, affirma, à l'encontre du texte même de sa dernière lettre, qu'il n'y avait plus de doute sur la localité et qu'il s'agissait de Vilia et non de Milia.

Cependant le 23 avril le chef du contrôle était obligé de constater qu'on en était toujours au même point. « Il a existé et il existe des bandes armées irrégulières; le gouvernement ne peut ignorer ni leur mode de formation, ni leur existence. Il ne fait rien pour dissiper le danger. La responsabilité de ce qui adviendra lui reste donc, lourde et entière. »

La presse annonçant qu'un gros effort était fait pour disperser les bandes, M. Lambros informa le contrôle de l'arrestation de deux individus qui avaient attaqué les soldats français à Varvantsikiou et de la capture d'un comitadji et du chef de bande Ververas.

Le chef du contrôle demanda des renseignements sur les arrestations, émit des doutes sur l'efficacité de l'action contre les bandes confiée à ceux qui n'avaient cessé de leur donner leur appui, se plaignit de ce que la police n'avait pas voulu arrêter les organisateurs du massacre des Sénégalais à Slatina et conclut qu'il ne serait capturé aucun chef important et que les bandes continueraient à exister rassemblées ou prêtes à se reformer, tant que le gouvernement royal ne frapperait pas à la tête.

Entre temps, M. Zaïmis prenait le pouvoir. Par une lettre en date du 10 mai, le chef du contrôle le mit au courant de la comédie organisée sous le prétexte de poursuivre les bandes, de la mise en liberté de Ververas, de la camaraderie existant entre G. Makris, chef de bande connu et un commandant du 5e régiment que l'on voyait attablés ensemble au café. Il rappelait que le général Karalambis, chargé par le roi d'une enquête sur la participation des officiers à la formation des bandes, avait déclaré être navré des constatations faites. « Le gouvernement royal, terminait le chef du contrôle, est donc suffisamment documenté pour voir le mal, faire cesser la comédie des poursuites et se dégager de la lourde responsabilité qui

pesait sur le cabinet précédent en appliquant le seul remède efficace que j'ai maintes fois indiqué. »

Par la suite Makris fut arrêté, puis relâché; le préfet et le chef de la police de Trikkalo furent déplacés ainsi que le commandant du 5e régiment, ami de Makris. Mais Karavitis, grand chef des comitadjis, se promenait tranquillement à Athènes. « Ceci, écrivait le chef du contrôle le 21 mai, confirme d'une façon éclatante l'opinion dont je vous ai fait part sur la comédie organisée sous le prétexte de poursuivre les bandes et montre que, tout en donnant quelques satisfactions à l'Entente, le cabinet actuel ne veut pas se désolidariser d'avec le cabinet précédent. »

Fidèle à sa méthode, M. Zaïmis ne répondit jamais un mot; tout son effort se résuma dans les déplacements visés ci-dessus. Il est certain cependant que l'action incessante du contrôle empêcha le développement des bandes et les a mises hors d'état de nuire.

*
* *

7e Libération de la classe 1914. — La note du 30 janvier portait : « En cas de libération de la classe 14, le recomplètement des effectifs par des soldats venant du Péloponèse n'est pas admis. » Aussi le gouvernement hésita-t-il longemps à renvoyer dans leurs foyers les hommes de cette classe, bien que les années de service légal fussent expirées pour eux depuis longtemps. Cependant des plaintes se produisaient de plus en plus.

Le 28 février M. Lambros faisait connaître qu'il lui paraissait absolument nécessaire de maintenir en Grèce continentale les effectifs admis et que ces effectifs comprenaient 1,300 hommes de la classe 14; il demandait donc au contrôle de ne pas empêcher la libération de cette classe en s'opposant au remplacement des hommes libérés par 1,300 soldats à faire venir du Péloponèse. La manœuvre était visible et grossière : pouvoir faire dire dans la presse que le contrôle refusait de laisser libérer la classe 14.

Le contrôle répondit le 2 mars :

Cette clause (rappelée ci-dessus), comme toutes les autres, n'a été inscrite dans la note que parce qu'elle a été jugée nécessaire.

Aujourd'hui il appartient au gouvernement royal d'apprécier s'il est préférable de libérer en entier la classe 14, malgré la réduction de

1,300 hommes qui en résultera dans l'effectif de la Grèce continentale, ou de maintenir soit totalement, soit en partie, cette classe sous les drapeaux.... Le maintien de cette classe sous les drapeaux, si le gouvernement le décide, ne saurait en aucune façon être imputé à la commission de contrôle.

Le Président du Conseil insista à nouveau le 3 mars. Le chef du contrôle ne put que maintenir son refus. Le gouvernement décida alors de libérer les hommes de la classe 14 du Péloponèse et de maintenir ceux de la Grèce continentale. Les hommes libérés devaient passer l'isthme en uniforme et, pour éviter tout équivoque, le jour de la libération devait être indiqué au contrôle, dès qu'il serait fixé.

Pour pouvoir constater ultérieurement, dans le cas probable où la libération serait générale, que les hommes libérés en Grèce continentale n'étaient pas remplacés par des hommes du Péloponèse, traversant l'isthme sous le couvert de permissions, le chef du contrôle fit procéder dans les différentes garnisons du continent au dénombrement des soldats libérables.

Les choses en étaient là quand le poste de Corinthe signala le passage d'un grand nombre de soldats sans armes venant vers Athènes par les trains ordinaires ou par trains spéciaux. Il en était passé plus de 800 dans les journées du 5 au 6 avril.

Or la fête nationale allait être célébrée le 7 avril. Les journaux grecs avaient annoncé pour cette date une hécatombe de vénizélistes et d'ententistes. Ils avaient dans ce but publié les détails d'un soi-disant complot vénizéliste contre la vie du roi. Les épistrates avaient été armés. Toutes les troupes d'Athènes, renforcées par les hommes venus du Péloponèse, étaient sur pied. Le 5, sur les conseils du chef du contrôle interallié, sir Fr. Elliot était allé avertir M. Lambros qu'il le rendrait personnellement responsable des troubles possibles que préparait le gouvernement. Affolement, conseil chez le roi, rassemblement des principaux meneurs, nouveaux ordres; à aucun prix il ne doit rien se passer. Le 7 avril les rues furent sévèrement gardées sur le passage du cortège; les hôtels avaient été visités et on avait placé des officiers à leurs fenêtres, des patrouilles de cavalerie parcouraient les rues. Une foule choisie avec soin acclama le roi. Après le *Te Deum* à la Métropole, le souverain alla à l'Académie assister à l'inauguration de son buste. L'événement montra que M. Lambros tenait à sa tête.

M. Lambros expliqua le 10 avril au chef du contrôle que les soldats passés à Corinthe étaient des militaires de la classe 14 partant en congé de 45 jours et que d'ailleurs la libération complète de ces hommes allait être incessamment réalisée.

Mais le chef du contrôle fit remarquer que, jusqu'à la date de cette libération, plus de la moitié de l'armée grecque du Péloponèse serait au nord de l'isthme, alors que le gouvernement s'était engagé à la laisser au sud. Il ne s'agissait que de permissionnaires sans armes, c'était entendu. Mais ces permissionnaires faisaient partie de l'armée active, ils étaient donc à la disposition du ministre de la Guerre ; ils pouvaient être réunis en un point quelconque du territoire; ils pouvaient être armés immédiatement, car il y avait des armes en Thessalie, en Epire et à Athènes. Le nombre d'officiers restant au nord de l'isthme était lui aussi impressionnant. Les termes de l'ultimatum et de la note du 30 janvier étaient ainsi indéniablement violés. Le chef du contrôle demanda donc d'arrêter immédiatement l'exode et de faire rentrer les permissionnaires avant le 23 avril si la libération définitive ne pouvait pas être faite pour cette date.

Cette protestation fut entendue, les départs arrêtés, le décret de libération promulgué le 17. La libération fut étendue plus tard aux troupes de la Grèce continentale et des vérifications montrèrent que les vides ainsi produits ne furent pas comblés.

*
* *

8° Maintien de l'armée grecque au Péloponèse. — L'armée grecque, troupes et matériel (sauf ce qui était autorisé à rester en Grèce continentale) étant au Péloponèse, il fallait en empêcher le retour au nord de l'isthme. Ce retour pouvait se faire :

1° Par infiltration journalière : traversée en bateau des golfes de Patras, de Corinthe et d'Egine; traversée du canal de Corinthe par le pont (route et voie ferrée) et par les deux bacs (un à chaque extrémité du canal).

2° Par une opération en masse utilisant à la fois tous les moyens de transport par eau : remorqueurs, voiliers de toutes sortes, barques à rames, ainsi que les ponts et les deux bacs.

Si le poste de contrôle de Corinthe pouvait signaler toute infiltra-

tion et tout passage en masse de la rive sud à la rive nord du canal, il n'avait pas le moyen de s'y opposer.

Seule la marine avait les moyens de s'opposer à toute infiltration par mer et à tout passage en masse, soit par mer, soit au travers du canal. Le vice-amiral commandant la 3e escadre fut chargé de faire des propositions pour obtenir ce résultat. Le chef du contrôle demanda en outre à établir un poste d'un gradé et de 8 hommes à chacun des trois points du passage.

En attendant mieux, la surveillance continuait à être assurée comme elle l'avait été dès le début : les patrouilleurs de la flotte chargés de maintenir le blocus devaient s'opposer à l'infiltration par mer, mais ils étaient en trop petit nombre pour empêcher toute infiltration. La surveillance de la gare était faite par les officiers contrôleurs et les matelots d'un chalutier stationné à Corinthe; celle des points de passage du canal par les patrouilles de jour et de nuit des mêmes officiers et matelots. Le chalutier était en communication par T. S. F. avec le vice-amiral en rade de Kératsini.

La garnison grecque de Corinthe détachait des postes sur la rive nord du canal et jusqu'à Kaki Scala au sud de Mégara, pour la garde des viaducs métalliques de la voie ferrée. Le 20 avril, le chef du contrôle, montrant qu'il y avait là une violation de l'ultimatum, demanda au Président du Conseil de faire replier ces postes du sud du canal et d'interdire aux troupes de Corinthe de venir sur la rive nord sous n'importe quel prétexte. Il annonçait que des mesures seraient prises pour surveiller l'exécution de ces ordres. M. Lambros protesta comme d'habitude. Le contrôle ne put que maintenir sa demande.

Avant qu'elle n'eût reçu satisfaction, une série d'incidents furent soulevés par les postes et sentinelles grecs. Dans la nuit du 22 au 23 avril, une patrouille de marins français, allant prendre son service à terre, reçut un coup de fusil d'une sentinelle grecque. Dans la nuit du 24 au 25, une autre patrouille fut arrêtée au débarcadère et retenue une heure en attendant l'intervention du chef de la police. Nouvel incident dans la nuit du 26 au 27 où l'intervention d'un officier du contrôle fut nécessaire pour permettre à nos marins de rejoindre leur bord.

Le contrôle fit admettre que le premier incident, coup de feu sur

nos troupes, serait réglé par voie diplomatique. Aucune suite ne fut donnée. Il demanda au Président du Conseil d'envoyer au commandant de la place de Corinthe les ordres nécessaires pour que les marins du chalutier français puissent faire en toute sécurité leur service de jour et de nuit. M. Lambros assura que ces ordres étaient donnés télégraphiquement.

A la suite du second incident, le chef du contrôle posa cette question à M. Lambros : « J'ai par suite l'honneur de vous demander si le gouvernement royal veut faire exécuter les ordres qu'il a donnés ou si je dois rendre compte de l'impossibilité dans laquelle je me trouve d'exécuter ma mission ». Cette demande fut renouvelée à la suite du troisième incident. Le gouvernement protesta de son « sincère désir de contribuer pleinement à la libre exécution de la mission de contrôle interallié », mais il donna pour cela à la place de Corinthe des ordres inexécutables.

Fort heureusement le détachement de 24 soldats demandé le 19 avril arriva. Son envoi avait été retardé par les protestations de l'un des ministres de l'Entente à Athènes qui voyait là un débarquement dans l'isthme. Mais le doyen du corps diplomatique reconnut qu'il était indispensable. Le 2 mai, le chef du contrôle indiqua au Président du Conseil dans quelles conditions fonctionneraient les postes de surveillance.

Le détachement arriva par mer à Corinthe le 9 mai. Les trois postes s'établirent sur la rive nord du canal complètement évacuée par les troupes grecques. Ils fonctionnèrent dès le même jour. La situation fut dès lors normale. Les troupes et le matériel du Péloponèse ne pouvaient pas traverser le canal sans que le chef du contrôle en soit prévenu.

***

Le 11 juin, l'entrée des troupes alliées en Thessalie, l'occupation du canal de Corinthe, l'abdication du roi Constantin, son départ le 12 d'Athènes pour Tatoï à la suite du débarquement des troupes alliées au Pirée, son embarquement à Europos le 14 pour l'Italie, mettaient fin virtuellement à la mission du contrôle militaire interallié, car l'ultimatum du 31 décembre 1916-8 janvier 1917 était de ce fait abrogé.

Enfin à partir du 27 juin, jour où le cabinet Vénizélos prit le pouvoir, la mission du contrôle était définitivement close ; il fut dissout le 28 juillet.

Comme on a pu s'en rendre compte, après avoir accepté l'ultimatum du 31 décembre-8 janvier 1917, le gouvernement grec a essayé de s'y soustraire par tous les moyens et n'en a exécuté les clauses militaires qu'à la suite d'invitations répétées. Pour obtenir cette exécution, le contrôle ne disposait que d'une seule arme : le blocus établi après les événements des 1er et 2 décembre.

D'après la déclaration du 8 janvier, les puissances de l'Entente étaient prêtes à le lever lorsqu'il serait jugé « que l'évacuation des troupes et du matériel serait en partie réalisée avec des garanties suffisantes de complète exécution ». Il est inutile d'insister sur le point que ces garanties n'ont jamais été données.

Le blocus pesait sur le peuple. Aussi le gouvernement royal a-t-il tout mis en œuvre pour lui faire croire que cette mesure de rigueur était maintenue sans motif. Le contrôle a dû montrer à chaque instant que le cabinet Lambros et le cabinet Zaïmis ne tenaient pas leurs engagements ; qu'eux seuls étaient responsables du maintien du blocus.

Sans autre arme, en suivant pas à pas l'exécution des mesures prévues, en opérant des vérifications fréquentes, en agissant sans trêve ni merci sur le gouvernement, le contrôle a obtenu le transfert au Péloponèse de 20,000 officiers et soldats, de 225,000 fusils, de 600 canons, de nombreuses munitions et d'un important matériel de guerre.

En outre, grandement aidé par le service des renseignements de la mission navale, dont l'activité sage et prudente lui a fourni des moyens d'action, le contrôle interallié a pu désagréger les bandes de comitadjis, traquer les dépôts clandestins d'armes, enlever leur confiance aux épistrates, maintenir dans le Péloponèse, avec l'aide de la flotte, le personnel et le matériel qui y avaient été transférés, en somme tout préparer pour rendre possible sans effusion de sang, l'accomplissement de la mission de M. Jonnart, les événements de juin, la fin de la toute-puissante coterie germanophile et comme conclusion, le retour de la Grèce à l'unité, sous son régime constitutionnel, et à ses traditionnelles amitiés.

PIERRE CAUBOUE.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL
DES PARTIS POLITIQUES DE 1789 A 1914

UN PAYS D'EXTRÊME GAUCHE : LA PROVENCE [1]

La Provence est, de toutes les provinces françaises, celle que l'on peut considérer comme le type du pays d'extrême gauche, sinon dans toute son étendue historique, car le département des Basses-Alpes appartient plutôt d'une façon générale au type de la gauche modérée, du moins dans sa plus grande partie, dans ce qu'on peut appeler la Provence méditerranéenne, c'est-à-dire dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Vaucluse et du Var. La révolution municipale et la jacquerie, qui ne se produisent dans le reste de la France qu'à la fin de juillet 1789, apparaissent en Provence quatre mois plus tôt[2]. Il n'y a pas une province où le chiffre des meurtres de caractère politique soit aussi élevé dans la période qui s'étend des débuts de la Révolution, en 1789, à l'inauguration du régime de la Terreur, au milieu de 1793. Il n'y en a pas où la réaction thermidorienne de 1795 fasse couler autant de sang, où les commissions militaires prononcent autant de condamnations capitales de 1797 à 1799, où le soulèvement républicain de 1851 ait une aussi grande ampleur. En 1876, alors que l'extrême gauche sénatoriale compte en tout huit membres, six de ces représentants sont élus par les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de la Vaucluse. En 1885 ces trois départements sont du petit nombre de ceux où la liste d'extrême gauche l'emporte sur la liste de gauche. Enfin, en 1898, leur députation sortante compte douze députés d'extrême gauche contre quatre députés de gauche.

De plus la Provence est en 1793 le théâtre d'une réaction non pas

1. Cf. les numéros des 15 avril et 15 octobre 1917.
2. Taine, *La Révolution*, t. I, p. 23 et suiv.

seulement conservatrice, mais royaliste, dont les effets se font sentir sur certains points jusqu'en 1870. C'est donc un des pays dont l'histoire politique est particulièrement intéressante à étudier.

I

Le caractère révolutionnaire se manifeste dès 1789 dans les élections du clergé provincial. Les élus de la sénéchaussée de Marseille siègent pendant assez longtemps sur les bancs de la gauche, ceux des sénéchaussées de Draguignan et de Toulon y restent jusqu'à la fin. Si le clergé d'Aix, d'Arles et d'Orange accorde sa confiance à ses évêques, et semble ainsi plus conservateur, il faut remarquer que deux de ces prélats sont des modérés, que le troisième est d'opinion très avancée, à l'extrême limite de l'orthodoxie : le clergé réformiste peut donc leur donner ses voix, sans aucune crainte. Les statistiques officielles du Var donnent 96 p. 0/0 de prêtres jureurs, et si M. de la Gorce a pu y remarquer des exagérations et noter que dès le 15 août 1791 on signale que presque tous les jureurs du district de Saint-Maximin se sont rétractés, il n'en reste pas moins une majorité certaine en faveur du schisme. Nous n'avons aucune statistique pour les Bouches-du-Rhône, mais quand on voit le directoire départemental dénoncé à l'Assemblée législative à cause de son indulgence envers les prêtres réfractaires[1], comme cette indulgence ne se produit guère que dans les pays où le clergé insermenté est peu nombreux et peu remuant, on peut conclure que c'est ici le cas. C'est seulement dans la Vaucluse, ou du moins dans la partie qui en 1789 appartenait encore au pape (Avignon et Carpentras) et qui ne fut réunie à la France qu'en 1791, que les prêtres se prononcent en majorité contre la Constitution civile du clergé (98 sur 114)[2]. Cet enthousiasme n'est pas d'ailleurs de longue durée. Dès que le schisme a cessé d'être une conception gouvernementale, le mouvement des rétractations s'accentue. Un correspondant de Fréron lui écrit en 1795 qu'il n'y a presque plus dans le Var de prêtres qui ne se soient pas rétractés[3]. Le conseiller d'État Français, dans son

1. De la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution*, t. II, p. 78.
2. Soullier, *Révolutions d'Avignon*, t. I, p. 190.
3. Fréron, *Mémoires*, p. 285.

rapport de 1801 sur l'état de la Provence, du Comtat et du Comté de Nice, n'évalue qu'à un dixième la portion de la population qui est attachée aux prêtres constitutionnels. Le pays, dit-il, n'est pas fanatique, mais superstitieux, ce qui veut dire, je pense, que si la religion y est pratiquée, l'esprit religieux n'a pas été, comme en Languedoc et dans l'Ouest, le principe des troubles politiques qui y ont eu lieu[1]. C'est probablement à ce caractère généralement paisible du clergé qu'il faut attribuer ce fait que les trois départements en question ont été très peu éprouvés par la persécution religieuse qui a suivi le coup d'État de fructidor. Dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, on ne prend de mesures contre les prêtres qu'à Marseille et dans la région particulièrement remuante de Maillane, Saint-Rémy, Graveson, les Baux. Malgré l'opposition de la moitié au moins des évêques survivants, presque tous les prêtres font en 1800 la promesse de soumission. Leur hostilité ne se manifeste qu'en Vaucluse, dans les diocèses d'Apt et de Vaison, où ils refusent de faire la promesse, à Avignon où ils ne la font que sous réserve du spirituel, ce qui permet à certains agents de l'administration de les représenter comme ayant refusé de la faire[2]. Le schisme anticoncordataire ne s'y recrute pas parmi les partisans des anciens évêques non démissionnaires; quoiqu'on l'ait attribué à des influences jansénistes, il suffit de remarquer quels en sont les centres, Noves, Saint-Maximin et Trets, pour se convaincre qu'il a surtout ici son origine dans l'hostilité des milieux restés royalistes contre le clergé soumis au régime napoléonien[3].

Au début de 1789 la noblesse provinciale se partage en deux fractions : les réactionnaires demandaient que les députés aux États Généraux fussent élus par les États provinciaux, les novateurs acceptaient le mode d'élection par sénéchaussées prescrit par les ordonnances royales. Chaque parti procéda séparément aux élections, mais l'Assemblée constituante ne ratifia que les choix faits par les novateurs. Si on en juge par la suite, ce sont eux qui représentent effectivement la majorité de la noblesse. Non seulement les membres du Parlement d'Aix ne protestent pas contre le décret

1. Rocquain, *État de la France*, p. 21-22.
2. Rocquain, *État de la France*, p. 21; Aulard, *État de la France*, p. 80 et 132.
3. Drochon, *La petite Église*, p. 368 et suiv.

de suppression, mais tous se prêtent aux démarches nécessaires pour faire liquider leurs offices et c'est tout au plus si un dixième d'entre eux passe à l'étranger[1]. Le rôle des nobles provençaux dans l'émigration militante est très peu considérable; on en trouve très peu par exemple dans les rangs de l'armée de Condé. Pour en revenir aux députés de 1789 ces novateurs ne sont d'ailleurs pas tous des révolutionnaires : il n'y a guère dans ce cas que les députés de Toulon et un des deux députés d'Aix : les deux députés de Marseille appartiennent à la fraction la plus modérée du centre gauche; les deux députés de Draguignan font partie du centre droit; les députés d'Arles et d'Orange siègent sur les bancs de la droite.

Le tiers état provençal est nettement à gauche dans toutes les sénéchaussées, sauf celle de Toulon qui est plutôt centre gauche et montre ainsi un opportunisme dont nous retrouverons fréquemment les manifestations. Au total, quatorze sur vingt-deux appartiennent au parti avancé. Si en 1791 il se produit un temps d'arrêt dans le Var, si les députés élus y appartiennent, comme d'une façon générale en France, pour les deux tiers au centre gauche et pour un tiers seulement à la gauche, il en va tout autrement dans les Bouches-du-Rhône où l'on peut dire que tous les députés ont été élus comme devant faire partie de la gauche, puisque les neuf dont nous connaissons les votes ont commencé par voter avec le parti avancé, et que six d'entre eux ont continué jusqu'à la fin de la session à appartenir à ce parti. Si l'on remarque qu'à cette même date le contingent des volontaires nationaux fourni par le Var est proportionnellement plus élevé que le contingent fourni par les Bouches-du-Rhône, on en pourra conclure une fois de plus que les pays où dominent les révolutionnaires modérés sont ceux qui montrent le plus d'empressement à combattre les ennemis du dehors, tandis que les révolutionnaires avancés se réservent pour les expéditions contre les ennemis de l'intérieur. Nul département n'est, en effet, plus troublé par la guerre civile que le département des Bouches-du-Rhône dans les premières années de la Révolution et Taine a pu dire que nulle part la frondaison complète de l'arbre révolutionnaire n'avait été aussi précoce[2]. Dès 1790 les hommes de gauche sont les maîtres à

1. Carré, *La fin des Parlements*, *passim*.
2. Taine, *La Révolution*, t. II, p. 150 et suiv.

Marseille. De là ils rayonnent sur les environs et par une série de coups de main, de septembre 1791 à avril 1792, ils épurent à leur gré les autorités des districts de Salon, d'Aix, d'Apt et d'Arles. A Avignon leurs coreligionnaires politiques chassent de la municipalité les hommes du centre gauche par l'émeute du 21 août 1791, organisent contre eux tout autant que contre les réactionnaires le massacre de la Glacière (16 octobre)[1] et, après une défaite passagère, rentrent en triomphe à Avignon le 29 avril 1792. A Toulon une série d'assassinats élimine le 28 juillet et les jours suivants les membres modérés du département, du district et du tribunal. A ne compter que les meurtres dont j'ai pu dresser l'état nominatif, j'en compte, d'avril 1789 à avril 1793, vingt-cinq dans le Var, trente-cinq dans les Bouches-du-Rhône, cent trente-cinq dans la Vaucluse. L'ardeur révolutionnaire des Provençaux est telle qu'elle se fait sentir jusqu'à Paris. L'on sait que c'est un bataillon de fédérés de Marseille qui au 10 août 1792 joue le rôle principal dans le renversement du trône de Louis XVI. Les élections de 1792 sont la conséquence naturelle de cet état de choses. Les Bouches-du-Rhône, qui comprennent alors les arrondissements d'Apt et d'Avignon, nomment six montagnards, quatre opportunistes et seulement deux modérés. Le Var nomme six montagnards, deux opportunistes et pas un modéré.

En face de ce parti révolutionnaire très actif, la droite, n'étant pas soutenue par le sentiment clérical, montre peu d'énergie. A la fin de 1791 elle a réussi à reprendre la municipalité d'Arles, et les royalistes des provinces voisines fondent les plus grandes espérances sur un succès électoral qui leur fait espérer trouver à Arles une place d'armes et un centre de ralliement. Mais, malgré tous les éléments de résistance dont ils disposent, les royalistes arlésiens mettent bas les armes sans coup férir le 29 mars 1792, à l'approche des Marseillais. On fait grand bruit en août 1792 de ce qu'on appelle la conspiration du Midi, vaste organisation royaliste dépendant des princes émigrés et ayant ses principaux centres à Aix, à Marseille, à Apt et à Carpentras[2]; or, après avoir arrêté un des principaux agents, on le relâche sans lui faire son procès, et on n'intente aucune poursuite

1. Ce qui le prouve, c'est par exemple que le portefaix Rey, une des victimes du massacre, avait été condamné aux galères par les tribunaux pontificaux en 1789. (Soullier, *Révolution d'Avignon*, t. II, p. 30.)

2. Chassin, *Préparation de la guerre de Vendée*, t. III, p. 167-168.

contre ses complices, ce qui semble indiquer que cette conspiration n'inquiète pas beaucoup les révolutionnaires maîtres du pouvoir. C'est seulement dans quelques communes de l'arrondissement d'Orange que nous voyons se manifester dès ce moment un esprit énergiquement contre-révolutionnaire, et c'est justement la partie la plus cléricale de la région dont nous parlons en ce moment.

II

Tout allait bientôt changer de face. La bourgeoisie marseillaise, qui, suivant l'expression du marquis de Bouillé[1], avait soutenu le mouvement révolutionnaire dans l'espoir de substituer l'aristocratie de la richesse à celle de la naissance, se trouvait éliminée du pouvoir, au même titre que la droite, et rejetée dans l'opposition. Or, au début de 1793 une scission se produisit au sein de la gauche entre girondins et montagnards. Pour chasser les girondins de la municipalité, les montagnards convoquèrent l'assemblée des sections, rendant ainsi pour un moment à la bourgeoisie centre gauche un pouvoir qu'ils espéraient bien lui retirer sans tarder. Mais une fois le branle donné, il fut impossible aux auteurs du mouvement de l'arrêter à leur gré. Les hommes du centre gauche refusèrent de se dessaisir de l'autorité, et à l'arrêté des représentants montagnards du 2 mai, ils répondirent le 7 en faisant prendre aux sections une déclaration de résistance légale, qui fut le signal de ce qu'on a appelé le mouvement fédéraliste. Or, si le premier comité ne se composait que de membres du centre gauche et de la gauche, deux feuillants, Peloux et Castellanet, et un girondin, Rambaud, au fur et à mesure que la lutte contre les montagnards prit plus d'intensité, les hommes du centre gauche se trouvèrent de plus en plus entraînés à s'appuyer sur la droite, qui constituait naturellement l'élément antiterroriste le plus énergique. Le 29 juillet 1793 le marquis de Villeneuve remplace le girondin Rousselet à la tête de l'armée fédéraliste. Le 14 août on forme un nouveau comité central dont l'élément girondin est exclu et où il est remplacé par les hommes de droite qui entrent en pourparlers avec les Anglais et s'apprêtent à les introduire dans la

1. *Mémoires*, t. II, p. 289 et suiv.

ville lorsque les troupes conventionnelles s'en emparent le 25 août[1]. Toulon, cette fois encore à la remorque de Marseille, ne fait sa révolution fédéraliste que six semaines après les départements voisins, au milieu de juillet 1793; aussi, comme à ce moment l'élément centre droit a pris la tête du mouvement, le soulèvement toulonnais revêt dès le début une couleur royaliste, nullement d'ailleurs une couleur réactionnaire, puisqu'on y réclame non le rétablissement de l'ancien régime, mais celui de la constitution de 1791, tout en acceptant le drapeau blanc et l'entente avec les puissances étrangères coalisées, et que le régicide Isnard déclare en 1795 pour justifier ses compatriotes qu'ils n'ont fait que préférer le régime ancien mitigé au régime nouveau de la Terreur[1].

Les fédéralistes vainqueurs avaient institué à Marseille et à Toulon des tribunaux spéciaux qui prononcèrent contre leurs adversaires politiques une cinquantaine de condamnations à mort, où on vise d'ailleurs plutôt la participation aux assassinats des années précédentes que le simple délit d'opinion[2]. La réaction montagnarde y fut beaucoup plus violente : les Bouches-du-Rhône, la Vaucluse et le Var figurent parmi les départements les plus éprouvés par la justice révolutionnaire, puisque celle-ci prononça environ 1,600 condamnations à mort, soit 172 par 100,000 habitants[3].

Comme les individus les plus compromis avaient réussi à s'échapper et que la répression n'atteignit par conséquent que les moins coupables et même souvent des personnes absolument inoffensives, la violence et l'injustice de cette répression n'étaient pas faites pour rallier au régime républicain les dissidents de la gauche et du centre gauche : aussi la réaction thermidorienne fut-elle terrible en Provence. C'est ce qu'on a appelé improprement la terreur

1. Guibal, *Le Fédéralisme en Provence*, *passim*.

1. Fréron, *Mémoires*, p. 359.

2. Fréron donne pour Marseille le chiffre de 28 condamnés, qui est probablement exact, et pour Toulon celui de 60 (*Mémoires*, p. 62), lequel a été réduit à 26 par M. Mongin, (*Toulon ancien et ses rues*, t. II, p. 96-98.)

3. Dans ce chiffre approximatif les condamnés de Toulon figurent pour le chiffre de 600; il résulte de la concordance entre les chiffres donnés par M. Mongin (*Toulon ancien et ses rues*, t. II, p. 98 et suiv.) et ceux que donne le représentant Ricord. (Wallon, *Les représentants en mission*, t. III, p. 6-7.) Les chiffres plus élevés donnés par Barras et par Fréron semblent bien être des forfanteries destinées à exagérer aux yeux de la Convention le zèle révolutionnaire des deux proconsuls.

blanche de 1795. Je dis improprement, car d'un côté les actes de lynchage et de vendetta par lesquels se manifeste la réaction thermidorienne ne ressemblent en rien au système terroriste qui se propose de supprimer par voie judiciaire tous ceux qui sont suspects de ne pas aimer le nouveau régime, et d'un autre côté parce que les feuillants et les girondins qui ont souffert de la Terreur tout autant, sinon plus que les hommes de droite, sont au premier rang des réacteurs. Sans doute il me paraît injuste de reprocher aux représentants en mission d'avoir organisé les massacres; ils ont fait ce qu'ils ont pu pour les arrêter; ils ont parfois réussi à les empêcher, comme Durand et Guérin l'ont fait le 10 août 1795 à Tarascon[1], mais on se rend très bien compte, à la façon dont ils s'expriment, qu'ils regrettent non pas les victimes, mais le procédé sommaire employé contre elles. Or non seulement ces représentants ou leurs agents sont des hommes de gauche, mais on y trouve des régicides comme Isnard. Enfin le chiffre des victimes est beaucoup moins élevé. Dans les Bouches-du-Rhône les seuls tribunaux révolutionnaires locaux ont fait périr 405 personnes de septembre 1793 à avril 1794 : or, dans le même département, de décembre 1794 à septembre 1795, un rapport où Fréron a cherché à être complet ne mentionne que 197 victimes des réacteurs thermidoriens[2]. Encore a-t-il eu recours pour allonger sa liste à toutes sortes de petites habiletés.

Tout meurtrier est *a priori* supposé être un royaliste et toute victime un jacobin, même quand on ignore les détails du meurtre et que le mort n'a pu être identifié. Or, il suffit de lire les auteurs qui ont écrit sur cette époque pour voir qu'en Provence, à côté des actes de vengeance privée qui constituent évidemment la plus grande partie de ces meurtres, il y a des rixes de cabaret qui ont lieu parfois entre individus de même opinion, des duels dont l'issue n'est pas nécessairement défavorable aux révolutionnaires, des actes de brigandage dont royalistes et modérés sont eux aussi les victimes. Parmi les meurtriers il y a de ces individus sans convictions, toujours disposés, suivant l'expression d'un historien, à se porter là où

1. Fréron, *Mémoires*, p. 442 et 448.
2. Après avoir donné pour les massacres du fort Saint-Jean à Marseille une liste nominative de 89 noms, Fréron n'en reproduit pas moins, quelques pages plus loin (p. 302), une évaluation qui porte à 600 le nombre des victimes.

il y a du sang à verser et des vols à commettre, et qui à quelques mois et même à quelques heures d'intervalle égorgent ici un royaliste, là un révolutionnaire, en se disant qu'il leur suffira de donner une apparence politique à leur crime pour qu'aux yeux des juges de l'époque la victime paraisse peu intéressante et la répression par conséquent inutile[1].

Fréron use d'ailleurs d'un artifice de style qui a généralement trompé les historiens modernes. Pour lui, tout individu qui a reçu des blessures graves a été assassiné, même s'il n'a pas succombé à ses blessures[2]. Faute d'avoir fait attention à ce détail, on arrive à grossir arbitrairement la liste des morts.

Presque toute la Provence est ainsi troublée pendant l'année 1795 par une série de meurtres politiques. Dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, on en constate à Marseille, à Aubagne, à Aix, à Lambesc, à Salon, à Châteaurenard, à Tarascon et dans les environs de ces localités[3]. Le littoral seul, Arles, Istre, Berre, la Ciotat, en paraît généralement exempt.

III

Les élections de 1795 furent la conséquence naturelle de cet état de choses. Elles furent nettement favorables aux modérés, et les choix des électeurs se portèrent de préférence sur les hommes appartenant au centre droit, ou tout au plus à la fraction modérée du centre gauche. Les cinq membres du nouveau tiers, élus dans les Bouches-du-Rhône et le Var, sont inscrits en 1797 sur la liste des proscrits de fructidor, quatre y sont maintenus, le cinquième n'est effacé qu'à cause de son âge et de son état de santé. Il n'y a donc pas à

1. Fréron, *Mémoires*, p. 269 et 354; Soullier, *Révolution d'Avignon*, t. II, p. 11, 304, 322; Portallier, *Victimes de la Révolution*, p. 464. En 1799 le commissaire du Directoire en Vaucluse n'hésite pas à déclarer que ce sont les anarchistes de 93 qui s'entr'assassinent pour accuser leurs adversaires, à la grande indignation du député Sherlock (discours du 12 prairial, an VII). Houssaye, 1815, I, 515 (affaire Mollin), III, 163 (affaire Artaud); *Révolution française*, t. XLIX, p. 319 (assassinat du caissier des volontaires royaux).

2. Fréron, *Mémoires*, p. 259.

3. On peut consulter pour la géographie de ces massacres la dénonciation des patriotes du Midi, *Moniteur*, t. XXV, p. 162 et t. XXVI, p. 253; le rapport Chénier, *Moniteur*, t. XXVI, p. 270; les *Mémoires* de Fréron, p. 167 et suiv.; l'arrêté du Directoire du 3 mars 1796, dans le *Recueil* Debidour.

tenir compte des résultats apparents du plébiciste sur les décrets de la Convention[1], je dis apparents, car il suffit de comparer pour le Var et surtout pour les Bouches-du-Rhône les chiffres du plébiciste sur la Constitution et les chiffres du plébiciste sur les décrets pour se rendre compte que ceux-ci sont tellement inférieurs en nombre qu'ils ne peuvent être considérés comme représentant véritablement l'opinion des habitants. Nous savons d'ailleurs qu'à Marseille seize sections contre cinq se prononcèrent contre les décrets[2].

En sens inverse la Vaucluse qui les rejette se conforme à leur esprit en réélisant un modéré, Gerente, et deux thermidoriens de nuance différente, Boursault et Rovère, de façon à satisfaire tous les partis, suivant une conception opportuniste dont nous retrouverons de temps en temps les manifestations dans ce département.

Quoique moins troublées que l'année 1795, les années 1796 et 1797 ne sont pas exemptes de meurtres politiques. Un relevé très incomplet m'en fait connaître au moins une vingtaine parmi lesquels les victimes les plus nombreuses se trouvent parmi les royalistes et parmi les modérés[3]. Les élections de 1797 ne sont pas plus favorables aux Jacobins que celles de 1795. L'organisation électorale fondée par les hommes du centre droit sous le nom d'Institut philanthropique avait été solidement établie en Provence : les Bouches-du-Rhône et la Vaucluse étaient parmi les cinq départements où elle avait conquis le plus d'influence : les Bouches-du-Rhône passaient même pour le département français le mieux organisé à ce point de vue; aussi les jacobins font-ils invalider au 18 fructidor les élections des trois départements. Ils sont désormais les maîtres du terrain électoral, ils le conservent même en 1799 dans le Var et dans la Vaucluse, mais ils sont battus dans les Bouches-du-Rhône par la gauche gouvernementale. Une recrudescence de violence terroriste accompagne cette victoire des éléments avancés : commissions militaires, conseils de guerre, colonnes mobiles fusillent après ou sans jugement les émigrés rentrés, les ennemis politiques, les

1. Aulard, *Histoire de la Révolution*, p. 577.
2. Lajuzan, *Le Plébiscite de l'an III* (*Révolution française*), t. LX, p. 34.
3. Fréron, *Mémoires*, p. 259 et 269, *Moniteur*, t. XXVIII, p. 211, *Révolution française*, t. XLI, p. 199; Caudrillier, *L'Institut philanthropique*, p. 5; Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, p. 119; Mallet du Pan, *Correspondance*, t. I, p. 411; Soullier, *Révolution d'Avignon*, t. II, p. 322; Robinet, *Dictionnaire de la Révolution*, art. Fontbonne.

conscrits réfractaires. Les Bouches-du-Rhône et le Var sont les deux départements français les plus éprouvés de 1797 à 1799 par les commissions militaires. Je compte une vingtaine de condamnations à mort dans les Bouches-du-Rhône et 58 dans le Var[1].

Les actes de vendetta répondent aux exécutions sommaires. Français compte 79 assassinats en Vaucluse au cours de l'an VIII. Le parti royaliste est, il est vrai, faiblement organisé en Provence. Les projets de soulèvement de M. de la Fare en juin 1795 n'ont pas abouti, les espérances manifestées par M. de Tessonnet dans son rapport du 21 septembre 1795 sur les royalistes du Comtat, d'Aix, de Marseille, d'Arles, de Salon et de Tarascon, n'étaient que des illusions, de même que la nouvelle donnée par l'agent anglais Drake le 22 novembre 1795 que 10,000 royalistes, bientôt suivis de 16 à 20,000 paysans, étaient prêts à prendre les armes dans les environs de Tarascon[2]. Le rassemblement armé qui entre à Pertuis en mars 1797 en arborant le drapeau blanc, se disperse sur la simple harangue du directeur du jury[3]. Après le 18 fructidor, Mallet du Pan constate tristement le 14 octobre 1797 que « les mouvements de Marseille et d'Aix se sont assoupis, faute de chefs, de combinaisons et de courage[4] ». Il n'y a de tentatives sérieuses qu'à Carpentras le 22 octobre et à Tarascon le 28; encore les royalistes ne peuvent-ils se maintenir que pendant quelques heures dans ces deux villes[5].

En 1799 il n'y a vraiment de mouvement insurrectionnel que dans les cantons de Bollène et de Valréas, qui d'ailleurs suivent l'impulsion des chefs royalistes de la Drôme.

Il y a bien en 1800 une organisation royaliste en Provence; mais tandis que dans l'Ouest et en Languedoc les insurgés n'attendent jamais dans leur impatience que les princes émigrés leur aient donné le signal de prendre les armes, ici comme en Bordelais on se

1. M. Mongin donne 99 condamnations. (*Toulon et ses rues*, t. II, p. 117 et suiv.) Mais il suffit de comparer par exemple ses mentions aux dates des 2, 13, 21 et 22 novembre 1797 avec les extraits de journaux et les jugements cités par Pierre *Le 18 fructidor*, p. 426, 427, 438) pour voir que M. Mongin a confondu les condamnations à la déportation avec les condamnations à mort.

2. Daudet, *La conjuration de Pichegru*, p. 117; Caudrillier, *La trahison de Pichegru*, p. 71.

3. Barras, *Mémoires*, t. II, p. 365.

4. Mallet du Pan, *Correspondance*, t. II, p. 348, 354-355.

5. *Moniteur*, 6 nivôse an VI; Barante, *Histoire du Directoire*, t. III, p. 157.

montre disposé à attendre pour agir et de fait on n'agit pas[1]. Aussi à une seule exception près, celle de Rossolin en 1805, tous les agents royalistes arrêtés se tirent d'affaire avec quelques semaines ou quelques mois de prison.

Le brigandage politique, contre lequel l'arrêté consulaire du 4 ventose an IX (23 février 1801) organise des tribunaux spéciaux, a en Provence un caractère particulier. On y trouve sans doute, comme en Languedoc et dans l'Ouest, des hommes qui s'attaquent exclusivement aux caisses de l'État et aux agents civils et militaires du gouvernement, et l'on remarque que ces *brigands* se recrutent souvent dans les communes demeurées aujourd'hui les plus contre-révolutionnaires, mais il y a aussi beaucoup de *bandits* au sens italien du mot, répartis en petits groupes d'une dizaine d'hommes, se refusant à toute discipline, menaçant de mort les chefs qui veulent leur en imposer une, pillant non seulement les fonds publics, comme les insurgés, mais encore dévalisant les particuliers qui n'ont pas eu la précaution de traiter à l'avance avec leurs chefs et de se munir par exemple de sauf-conduits pour voyager. Les régions ou le brigandage politique sévit sous ces deux formes peuvent être assez exactement délimitées. En Vaucluse l'arrêté départemental du 15 fructidor an VII sur l'application de la loi des otages, vise, en dehors des cantons de Bollène et de Valréas, les communes de Carpentras, Baumes, Baumont, Monteux, Caromb, Lagnes, Saumane, et Venasque, auxquelles Français ajoute la commune de l'Isle. Dans les Bouches-du-Rhône les brigands se rencontrent surtout le long de la Durance et sur la frontière du Var, à Tarascon, Rognes, Peyrolles, Jouques, Saint-Paul-les-Durance, Vauvenargues, Préloubier, Trets, Auriol, Peynier, Peipin, Allauch, Cuges, Aubagne. Dans le Var, à deux exceptions près, Collobrières et Gonfaron, on ne les rencontre que sur la frontière des Bouches-du-Rhône, à Ollioules, au Beusset, à Pourrières, à Rians, à Saint-Zacharie, à Pourieux, à Vinon, à Ginasservis, à Saint-Julien[1].

1. Caudrillier, *L'Institut philanthropique*, p. XVII; Puivert, *Mémoires* (*Revue de Paris*, 1er mai 1907); Rocquain, *État de la France*, p. 69.

2. Rocquain, *État de la France*, p. 5, 9, 13, 22, 69. Aulard, *État de la France*, p. 10, 26-29, 74-75, 132. Lavigne, *L'Insurrection de l'an VII*, p. 71, 76, 77, 83. Arch. Nat. F7 3 820 (Rapports de police de fructidor, an VII). *Moniteur*, discours de Constant, Gastin et Goupilleau, 2 fructidor an VI, Français, 8 prairial an VII, Sherlock, 12 prairial, Natoire, 13 prairial, Bouvier, 26 fructi-

IV

La République avait donc laissé de très mauvais souvenirs en Provence. L'Empire n'y fut pas mieux vu. Le blocus continental, en ruinant le commerce maritime, atteignait toute la population marseillaise depuis les riches armateurs jusqu'aux ouvriers du port, et les effets de cette ruine se faisaient sentir presque partout.

Aussi la Provence est elle, à ma connaissance, le seul pays où royalistes intransigeants et révolutionnaires exaltés se soient entendus pour conspirer de concert contre le gouvernement impérial. Les complots de 1812 et de 1813, qui eurent dans la sanglante échauffourée du Beausset un commencement d'exécution, et qui motivèrent le renvoi devant les juridictions répressives de 75 individus, dont plusieurs furent condamnés à mort, ont certainement une origine royaliste, comme en témoignent les rapports des agents anglais, mais ils ont pour chef le général Guidal, un républicain d'extrême gauche, et leur personnel se recrute en grande partie parmi ceux qu'on appelle les *anarchistes de Toulon*[1]. Il est donc tout naturel que les Provençaux aient accueilli la Restauration avec enthousiasme, et que, lors du retour de l'île d'Elbe, voyant en Napoléon l'incarnation de la Révolution détestée et de la guerre ruineuse, ils ne lui aient témoigné en général qu'hostilité ou froideur et très rarement de la sympathie. Marseille, Aix, Brignoles, le Comtat fournissent de nombreux volontaires à l'armée royaliste du duc d'Angoulême (avril 1815). Marseille est la dernière ville qui arbore le drapeau tricolore (15 avril). Pendant toute la durée des Cent-Jours des rixes meurtrières y éclatent à chaque instant entre la garnison et le peuple. A Aix, tous les membres de la Cour d'appel refusent de prêter serment à l'Empereur. Presque partout on signale le mauvais esprit des conscrits et des gardes nationaux mobilisés qui refusent de répondre à l'appel. Il y a même dans le Comtat de petites bandes qui tiennent la campagne et échangent des coups de feu avec les gendarmes. Dès

dor; lettres et rapports des autorités locales, 12 messidor an VI, 28 ventôse an VIII, 16 frimaire, 16 et 19 nivôse, 4, 5, 10 et 14 pluviôse, 9, 13, 21 et 30 ventôse, 5, 13 et 16 germinal an IX. *Révolution française*, t. XLI, p. 212.

1. Gaillon, *Les complots militaires sous le Consulat et l'Empire*, p. 205 à 222.

qu'on apprend en Provence la défaite de Waterloo, le pays se soulève contre Napoléon. Marseille est la première ville de France qui relève le drapeau blanc (25 juin). Presque toutes les petites villes suivent son exemple. Avignon, contenu par sa garnison, Toulon qui obéit docilement aux chefs militaires, et conserve le drapeau tricolore aussi longtemps qu'elle a conservé le drapeau blanc, Arles et Draguignan où domine l'esprit révolutionnaire demeurent seules pendant quelque temps fidèles au régime bonapartiste.

Aussi la réaction royaliste est-elle très vive. A Marseille, dans le désarroi de l'interrègne politique, une trentaine de personnes appartenant pour la moitié à la colonie égyptienne succombent les 25, 26 et 27 juin, victimes de vengeances particulières; du 14 juillet au 2 août les rues d'Avignon sont ensanglantées par une série d'assassinats, dont celui du maréchal Brune est le plus tristement célèbre; et lorsque les autorités ont réussi à rétablir l'ordre dans les villes, les campagnes du département de Vaucluse et de l'arrondissement d'Arles demeurent jusqu'à la fin de l'année le théâtre de sanglants excès[1].

Contre-révolutionnaire, antibonapartiste et gouvernementale, la Provence méditerranéenne devait être naturellement légitimiste sous la Restauration. Et de fait, en 1827 par exemple, l'opposition de gauche, qui l'emporte dans la plupart des collèges d'arrondissement, ne peut y faire élire un seul de ses candidats. Toutefois les nuances d'opinion que nous avons déjà constatées dans les trois départements y reparaissent de temps à autre. Le Var demeure le plus avancé. En 1815 les électeurs y font une place à l'élément centre gauche sur la liste composite de leurs élus; en 1821 il s'y manifeste une certaine agitation révolutionnaire sous forme bonapartiste; en 1821 la gauche fait élire son candidat dans un des trois collèges d'arrondissement, celui qui comprend justement la région de Draguignan, demeurée toujours la plus avancée. L'esprit d'opportunisme se manifeste en Vaucluse par les mêmes procédés qu'en 1795 : c'est ainsi qu'en 1816 les électeurs s'arrangent pour donner satisfaction

1. Houssaye, *1815*, t. I, p. 220, 230, 506, 513, 515, 516, t. III, p. 151, 154, 157 à 162, 450, 452, 552. Gaffarel, *Les massacres de Marseille, Révolution française*, t. XLIX, p. 316 et suiv. Daudet, *La Terreur blanche*, p. 72, 155, A. Fn 1935 (État des Gardes nationales mobilisées).

aux deux nuances de l'opinion royaliste en nommant un gentilhomme de droite pour représenter la partie septentrionale, la région d'Orange, et un bourgeois centre droit pour représenter la partie méridionale, la région d'Avignon : et qu'en 1819, suivant avec une égale prudence l'évolution du gouvernement vers la gauche, ils procèdent, avec des candidats de nuance plus avancée, à un partage analogue des mandats électoraux.

L'esprit légitimiste survécut quelque temps dans la Provence méditerranéenne à la Révolution de 1830. Les militants du parti vantent en 1831 l'excellent esprit des Bouches-du-Rhône et de la Vaucluse, tout en reconnaissant, ce qui n'est pas fait pour nous surprendre après ce que nous avons dit précédemment, que le Var est loin de présenter d'aussi bonnes dispositions[1]. Ils se croyaient même si forts qu'ils réclamaient l'honneur de donner le signal de l'insurrection et pendant des mois on imposa dans ce but aux royalistes de l'Ouest une série d'ajournements à la prise d'armes projetée, qui eurent le plus fâcheux effet sur son résultat final. L'insignifiance du mouvement tenté à Marseille le 30 avril 1832 et l'échec complet de cette échauffourée vinrent prouver que sur ce point on s'était fait des illusions. Du moins au point de vue électoral la situation du parti légitimiste y était très forte. De 1834 à 1848 Berryer fut constamment réélu par la première circonscription de Marseille et des candidats de même nuance obtinrent de temps en temps quelques succès dans la troisième circonscription de Marseille et dans les deux circonscriptions d'Arles, dans celles d'Avignon, de Carpentras et de Brignoles et dans la deuxième circonscription de Toulon. Mais ces succès sont souvent plus apparents que réels. M. de Pontevès, élu à Brignoles en 1834 à deux voix de majorité, vit son élection invalidée et ne fut pas réélu. A Toulon, Berryer devait en partie son succès à sa popularité personnelle qui lui avait valu l'appoint d'un certain nombre d'électeurs de gauche, car l'année suivante, à l'élection rendue nécessaire par son option pour Marseille, le candidat légitimiste qui se présentait pour lui succéder eut 26 voix de moins sur 217 votants et ne fut pas élu. Le marquis de Grille, élu comme légitimiste à Arles en 1837, se rallie aussitôt au gouvernement et con-

1. De Courson, *Le dernier effort de la Vendée*, p. 32.

serve son siège tout en changeant d'opinion. Puis au fur et à mesure que la classe moyenne s'enrichissait et que le nombre des électeurs s'accroissait avec celui des censitaires, les légitimistes, qui ne recrutaient que fort peu d'adhérents parmi ces nouveaux venus à la vie politique, voyaient proportionnellement décroître leur influence. Ainsi dans la circonscription de Toulon-campagne, leur candidat n'a eu en 1842 que 7 voix de plus qu'en 1833, tandis que les deux candidats qui représentent les différentes nuances de l'opinion orléaniste voient leur chiffre accru de 93 voix. Le légitimisme y est donc une opinion de la classe riche et non de la classe moyenne.

Les élections de la seconde République sont conformes à ce que l'on devait attendre d'un esprit public qui nous est déjà connu. En Vaucluse les élections de 1848 sont un succès pour la gauche, celles de 1849 sont un succès pour la droite, parce qu'en 1848 le gouvernement est républicain et qu'en 1849 il est conservateur : mais comme il n'y a pas de partis intermédiaires, elles ont en 1848 une couleur d'extrême gauche et en 1849 elles favorisent particulièrement les légitimistes. Dans les Bouches-du-Rhône la coalition de la droite et du centre gauche assure le succès des modérés qui reconnaissent l'importance relative de l'élément légitimiste en lui faisant une large part sur leur liste et en lui attribuant cinq sièges sur neuf. Dans le Var, au contraire, la gauche l'emporte d'une façon générale sur les modérés, quoique, par suite de l'éparpillement des voix, ceux-ci obtiennent quelques sièges, et justement au profit des candidats qui appartiennent aux régions les moins avancées : c'est ainsi que la partie septentrionale de l'arrondissement de Grasse est représentée par un ancien conservateur orléaniste, M. Maure, passé plus tard au centre gauche, dont la famille représente encore aujourd'hui dans cet arrondissement les idées de la gauche modérée. Il n'y a donc pas à parler, comme on l'a fait quelquefois[1] à propos du soulèvement républicain de 1851, « d'un prodigieux revirement d'opinion qui aurait jeté presque subitement les trois quarts du peuple et de la petite bourgeoisie dans le parti démocratique ». Il n'y eut pas de soulèvement dans les Bouches-du-Rhône, et il y en eut fort peu dans la Vaucluse, c'est-à-dire dans la partie la plus réactionnaire de la

1 Ténot, *La Province en décembre 1851*, p. 189 et suiv.

Provence. Même dans le Var, qui fut un des trois départements français où le mouvement eut le plus d'importance, il se restreignit à la région qui de tout temps s'était montrée la plus révolutionnaire, aux cantons de Cuers, Hyères, Collobrières, le Luc, Saint-Tropez, Draguignan, Fayence, Salernes, Cotignac, Barjols; ni les communes royalistes de la frontière occidentale, ni l'arrondissement de Grasse, n'y prirent aucune part.

L'Empire une fois établi, l'esprit gouvernemental de la population travaille de nouveau en faveur des candidats officiels. En 1863 et 1869 toutes les circonscriptions rurales leur donnent la majorité : les candidats de l'opposition ne l'emportent que dans les deux circonscriptions urbaines de Marseille. Ici encore l'élection de Berryer en 1863 risque de nous faire illusion sur la force réelle du parti légitimiste. Quand il s'agit en 1869 de lui donner un successeur, Gambetta, candidat d'extrême gauche, recueille au premier tour 8,600 voix, Thiers, candidat du centre gauche, 3,500; de Lesseps, candidat bonapartiste, 4,500, le candidat légitimiste, Sauvaire-Barthélemy n'en a que 3,000. Ce n'est donc pas comme légitimiste mais comme le candidat des antibonapartistes de toutes nuances que Berryer a été élu en 1863.

Dès lors les élections de la troisième République s'expliquent tout naturellement. Celles de février 1871, faites sous un gouvernement de gauche, sont favorables à l'extrême gauche dans la Vaucluse gouvernementale et dans le Var républicain et gouvernemental; dans les Bouches-du-Rhône elles envoient à l'Assemblée nationale une liste où se coudoient tellement tous les partis qu'on n'en peut tirer aucune conclusion. Celles de 1877, faites par un ministère de droite, sont royalistes dans la Vaucluse gouvernementale et dans l'arrondissement voisin d'Arles qui a le même caractère : mais les cinq députés élus de la sorte sont, après leur invalidation, battus en 1878 par leurs concurrents, du moment que le prestige de la candidature officielle est passé à ceux-ci[1]. Dans le reste du pays où le centre

1. En Vaucluse le chiffre normal de la droite paraît être de 28,000 électeurs : c'est celui qu'obtiennent M. de Bernardi en 1849, M. de Biliotti en 1874, c'est le chiffre moyen de la liste conservatrice en 1885. Le chiffre normal de gauche paraît être de 32 à 33,000 (32,000 en 1874, 33,000 en 1878 et 1885), mais quand la pression gouvernementale s'exerce énergiquement en faveur de la droite, 7 à 8,000 électeurs de gauche passent de l'autre bord : ainsi la droite réunit

gauche fait cette fois cause commune avec la gauche, les élections sont républicaines. La droite n'y recueille que 2,900 voix sur 16,000 votants, soit 19 p. 0/0 dans l'arrondissement de Grasse, 27,000 sur 80,000 soit 33 p. 0/0 dans ceux d'Aix et de Marseille; 15,000 sur 44,000, soit 34 p. 0/0 dans ceux de Draguignan et de Toulon, 8,000 sur 17,000, soit 47 p. 0/0 dans celui de Brignoles qui se montre cette fois encore l'arrondissement le moins révolutionnaire. Les élections de 1885, faites sous un ministère de gauche, sont favorables à l'extrême gauche qui obtient 62 p. 0/0 des voix républicaines dans les Bouches-du-Rhône, 66 0/0 dans la Vaucluse, 68 p. 0/0 dans le Var, qui est toujours le département le plus avancé.

La droite ne conserve la majorité que dans quelques localités, celles où s'est manifesté le plus nettement sous la Révolution l'esprit contre-révolutionnaire. Tels sont, dans les Bouches-du-Rhône, le 8e canton de Marseille, les cantons de Château-Renard et de Trets, les communes de Boulbon, Mezoargues, Saint-Remy, Mollèges, Maillane, Pélissane, Auriol, Cuges, Fuveau, Cassis et Peyrolles.

Nous savons que l'élément centre gauche n'existe pour ainsi dire pas dans le Var et la Vaucluse : aussi nous constatons sans étonnement que lorsqu'en 1902 il se détache de la gauche, le chiffre des voix obtenues par ce dernier parti ne diminue pour ainsi dire pas, tandis que le parti adverse, de plus en plus découragé, voit augmenter le chiffre des abstentions et décroître par conséquent le chiffre de ses électeurs. Au contraire, dans les Bouches-du-Rhône, la coalition des partis modérés réunit 52,000 voix, soit 15 à 16,000 voix de plus que le chiffre normal des électeurs de droite. Si donc elle n'y représente pas la majorité comme en 1849, c'est que la population s'étant considérablement accrue dans l'intervalle, cette augmentation se produisant surtout dans les rangs de la classe ouvrière tourne pour plus des trois quarts au profit de l'extrême gauche.

D'un bout à l'autre de son histoire le type de la Provence méditerranéenne, sous des variations apparentes, reste en réalité fidèle à lui-même.

34,000 voix contre 27,000 en 1869 et 36,000 contre 29,000 en 1877. Il en est de même de l'arrondissement d'Arles où la pression administrative porte à 11,000 les 9,000 voix qui normalement votent pour la droite.

V

Jusqu'ici j'ai laissé de côté le département des Basses-Alpes, car si au point de vue historique il est, suivant la formule courante, un de ceux qui ont été formés de l'ancienne Provence, les géographes modernes le rattachent à la région alpestre, tandis qu'ils rattachent les autres départements provençaux à la région méditerranéenne. Et de fait son histoire est très différente. Sans doute elle rappelle par certains traits celle du département du Var. Mêmes élections révolutionnaires en 1789 dans le clergé, la noblesse et le tiers, même enthousiasme patriotique lors de la levée des volontaires en 1791, même prédominance du centre gauche, sur la gauche aux élections de 1791, même adhésion presque unanime du clergé à la Constitution civile, et même intensité très faible de la persécution religieuse après fructidor, même tiédeur générale en 1815 à l'égard de la cause bonapartiste avec quelques manifestations isolées en faveur de l'Empereur, par exemple à Barrême et à Sisteron, même faiblesse du parti légitimiste en 1831, même orléanisme gouvernemental en 1846, même prédominance de la gauche sur la coalition des partis conservateurs en 1849, même ampleur du soulèvement républicain en 1851, où sur 10,000 inscrits, 8,000 hommes répondent effectivement à l'appel de leurs chefs, même bonapartisme gouvernemental en 1869, enfin, même succès électoral de la gauche en 1877 où ses candidats obtiennent 19,000 voix sur 33,000 votants.

Mais ces traits, s'ils rapprochent les Basses-Alpes du Var, sont presque tous en opposition avec ceux que l'on remarque en même temps dans la Provence occidentale. Les traits qui sont particuliers à l'histoire des Basses Alpes ne font qu'accentuer cette différence au profit des idées d'opportunisme et de modération. Le nombre des meurtres politiques n'y est que de six, de 1789 à 1793, les élections de 1792 n'envoient à la Convention que deux montagnards contre deux opportunistes et deux modérés, le mouvement fédéraliste demeure à l'état d'ébauche et ne provoque qu'une faible répression, le département est très peu éprouvé par la justice révolutionnaire qui n'y fait périr que vingt-quatre personnes, soit quinze pour cent mille habitants, les élections de 1797 ne paraissent pas suffisamment

hostiles au gouvernement révolutionnaire pour être invalidées, le département est en 1801 le premier de tous les départements provençaux à être complètement purgé du banditisme politique, les électeurs de 1815 manifestent leur esprit gouvernemental en élisant un ministre et un candidat officiel, le département est en 1830 du très petit nombre de ceux qui élisent les candidats du ministère Polignac, les deux députés élus en 1871, Michel et du Chaffault, présentent ce caractère de rester fidèle au gouvernement existant tant qu'il subsiste et de se rallier après sa chute au gouvernement qui lui succède, siégeant au centre gauche et appuyant la politique de Thiers jusqu'au 24 mai inclusivement, soutenant de 1873 à 1875 les ministères conservateurs, élus en 1876 comme républicains, partisans du ministère de Broglie au 16 mai et revenant à la politique centre gauche en 1878; enfin, de nos jours, sauf peut-être Sisteron, il n'y a pas une circonscription qui soit véritablement favorable aux candidats avancés. Il faut d'ailleurs remarquer que la petitesse des arrondissements y donne à l'argent une puissance plus considérable qu'ailleurs, ce qui explique le grand nombre des candidatures exotiques (il y a toujours trois députés au moins sur cinq, qui sont étrangers au département), et les fréquents changements dans le personnel des représentants qui en sont la suite toute naturelle. Le caractère provençal des Basses-Alpes serait encore moins accentué si l'on en retranchait la région de Manosque, Reillane et Banon qui en forme l'angle sud-occidental. C'est là que l'on trouve des prêtres constitutionnels qui se rétractent en nombre quelque peu considérable, des bandes royalistes en 1798 et 1799, des traces du schisme anticoncordataire, des volontaires royalistes en 1815, et sur les six assassinats politiques commis de 1789 à 1793, quatre le sont dans cette petite région.

VI

Quoique les départements des Hautes-Alpes et de la Drôme fassent partie du Dauphiné au point de vue de la géographie historique, ils appartiennent en grande partie à la région provençale au point de vue de la géographie politique et sociale. Leur rattachement au Dauphiné ne date d'ailleurs que de la fin du moyen âge : au

xe siècle on y voyait encore des terres provençales, et il subsistait même en 1789 des traces de cet état de choses, dans la géographie ecclésiastique notamment. C'est donc en cet endroit qu'il convient de les étudier.

On peut définir les Hautes-Alpes un pays où l'esprit centre gauche est tempéré par l'esprit gouvernemental, en observant que la modération y diminue au fur et à mesure que l'on descend de la montagne dans la plaine, l'arrondissement de Briançon étant normalement centre gauche, celui d'Embrun gauche modérée et celui de Gap gauche avancée. Il faut donc plutôt rapprocher cette région de la Provence alpestre que de la Provence méditerranéenne. Les rapports administratifs de l'an IX décrivent très exactement ce tempérament : « Ce département, disent-ils, a toujours été excellent. Il n'y a eu ni terreur, ni réaction, ni chouans, ni brigands. Le gouvernement est aimé. Le plus grand nombre des prêtres a fait la promesse. Il n'y a pas d'émigrés non rayés. Les émigrés rayés sont tranquilles. » Et de fait on n'y signale pas un seul meurtre politique de 1789 à 1793, le tribunal criminel départemental n'y prononce aucune condamnation pendant la Terreur, et les vingt indigènes des Hautes-Alpes condamnés à Paris, à Lyon et à Toulon, sont domiciliés hors du département et compromis avec plus ou moins de raison dans des affaires qui lui sont étrangères.

Que le pays soit favorable aux idées de gauche, et hostile aux idées de droite, on le voit à divers signes, aux élections de 1789, à l'attitude du clergé qui adhère dans la proportion de 87 p. 0/0 à la constitution civile, est très peu persécuté après le 18 fructidor et demeure indifférent à la Petite église, malgré les protestations de l'évêque de Gap contre le Concordat, au très grand nombre de volontaires qui répondent à l'appel de 1791, aux élections gouvernementales de 1797, aux appréciations favorables du ministre de la police, qui dans son rapport de vendémaire an VIII, tout en signalant que « le pays n'a pas été à l'abri de quelques troubles », déclare que « les habitants sont en général sincèrement attachés à la République, qu'ils paient bien leurs contributions malgré leur pauvreté et qu'au premier bruit de l'approche des ennemis, ils se sont armés spontanément, bien déterminés à les combattre ». On le voit en mars 1815, non seulement dans la région dauphinoise de Saint-Bonnet, mais à

Gap où le préfet et le général sont obligés devant l'attitude menaçante de la population de se retirer à Embrun, et en avril 1815 où, comme à Sisteron, les paysans se joignent aux soldats pour combattre la petite armée royaliste des généraux Ernouf et Loverdo[1]. On le voit enfin aux élections à la fois gouvernementales et modérées de 1815 et de 1816, au peu de confiance des légitimistes militants dans l'esprit du département en 1831[2], aux élections à la fois républicaines et gouvernementales de 1871, où le préfet Chaix est le seul des élus qui obtienne la majorité absolue, à l'absence de liste conservatrice en 1885. Les élections royalistes de 1827, les élections bonapartistes de 1869, l'échec des députés républicains sortants à Embrun et à Gap aux élections de 1877 et leur réélection en 1878 après l'invalidation de leurs adversaires, prouvent simplement l'esprit gouvernemental du département. Quoiqu'il soit compris dans l'arrêté du 4 ventôse an IX sur l'établissement des tribunaux criminels spéciaux dans les pays particulièrement agités, il est donc peu probable que l'organisation royaliste y ait été très active, et il semble qu'il faille voir surtout dans cette mesure la crainte que des intelligences aient été pratiquées dans les places fortes et dans les manufactures d'armes de ce pays frontière.

Que d'autre part le département soit hostile aux idées avancées, on le voit en 1791 où toute sa députation se prononce contre la mise en accusation de La Fayette, en 1792 où le département est un des deux seuls qui n'ait pas élu de régicides, en 1793, où quoiqu'il n'ait guère montré que des velléités de fédéralisme, Julien demande dans son rapport que l'on destitue les fonctionnaires qui ont signé l'arrêté du 14 juillet, que l'on bannisse du département le président et le syndic, et que l'on envoie au tribunal révolutionnaire l'administrateur qui a proposé de se coaliser avec Lyon et Marseille, en 1795, où la possibilité de rester à la fois modéré et gouvernemental en se conformant aux décrets de la Convention sur la réélection des deux tiers fait que ceux-ci n'y rencontrent nulle opposition, aux élections conservatrices de 1846, aux élections

1. Houssaye, *1815*, t. I, p. 231, 421, 432; t. III, p. 623.
2. De Courson, *Le dernier effort de la Vendée*, p. 32.
3. *Papiers saisis à Bayreuth*, p. 111 et 120; Fornerson, *Histoire des émigrés*, t. III, p. 279; Caudrillier, *L'Institut philanthropique*, p. 63; *Mémoires de Pavert*, *Revue de Paris*, 1er avril 1907.

gouvernementales et bonapartistes de 1849, au succès des candidats centre gauche en 1886 et 1887[1]. Le succès des candidats avancés en 1798 et 1799 est donc un phénomène accidentel, dû très probablement à des causes particulières.

Le département de la Drôme se divise en trois régions. La région septentrionale appartient comme je l'ai dit au type dauphinois, la région méridionale qui comprend la plus grande partie des arrondissements de Montélimar et de Nyons, ressemble au type de la Provence méditerranéenne par le mélange des éléments de droite et d'extrême gauche, enfin la région centrale, qui comprend le reste du département, ressemble beaucoup au type de la Provence alpestre, mais renferme un élément protestant numériquement très important qui lui donne une physionomie de gauche très accusée. L'opposition ou la conciliation de ces trois régions explique l'histoire politique du département.

Ainsi le clergé adhère en grande majorité à la Constitution civile du clergé; mais tandis que la proportion des assermentés est de 85 p. 0/0 dans l'ensemble du département, elle n'est plus que de 65 p. 0/0 dans les districts de Montélimar et de Nyons. Il est tres peu persécuté après le 18 fructidor, car on n'y compte que huit déportés; or sur les cinq qui appartiennent à la partie septentrionale et à la partie centrale, il y en a trois pour lesquels le gouvernement ne maintient pas ses rigueurs, tandis que les trois qui appartiennent à la région méridionale (Nyons, Dieulefit et Saint-Restitut) sont au contraire tous considérés comme des personnages dangereux. C'est également dans la région méridionale, à Montélimar et à Mirabel, que les rapports de l'an IX signalent les deux prêtres qui troublent la tranquillité publique.

Les élections de 1789 pour le tiers état nous donnent pour la partie septentrionale un député de gauche, pour la partie centrale deux députés du centre gauche, et pour la partie méridionale deux députés du centre gauche à Montélimar et un député de droite à Nyons. Comme le Var, les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes, le

1. Les élections les plus significatives nous donnent les chiffres suivants : en 1849, 14,000 voix au centre gauche, 13,000 à la gauche; en 1852, 14,000 voix au centre gauche bonapartiste, 4,700 à la droite royaliste, 4,900 à la gauche; en 1869, 17,000 voix aux bonapartistes, 7,000 voix au centre gauche, 3,800 voix à la gauche; en 1886, 13,000 voix au centre gauche, 10,000 voix à la gauche; en 1887, 12,000 voix au centre gauche, 11,000 voix à la gauche.

département répond en 1791 avec un très grand empressement à l'appel des volontaires, tous les députés élus cette même année appartiennent, sauf un, au centre gauche, et cet unique représentant de la gauche appartient précisément à la région méridionale : mais, comme dans les Basses-Alpes, l'influence de la Provence se fait sentir en juillet 1792 où l'administration départementale de la Drôme est l'une des premières à critiquer l'attitude de Louis XVI[1]. En 1792 la région septentrionale nomme deux modérés, la région centrale un modéré et un montagnard, la région méridionale trois montagnards[2]. Comme dans la Provence alpestre, on signale en 1793 des velléités fédéralistes promptement arrêtées, et Julien se borne à demander dans son rapport que l'on prive de leurs droits civiques le président et les deux secrétaires de l'assemblée des sections de Valence. La Drôme est peu éprouvée par la justice révolutionnaire; j'y compte 41 condamnations, soit 9 pour 100,000 habitants; or si j'y ajoute les cinq indigènes assassinés dans des émeutes ou des rixes locales[3], je trouve 26 victimes dans la partie méridionale qui représente moins du tiers du département, tandis que les deux autres régions n'en comptent que 20.

En 1795 la Drôme comme la Vaucluse rejette les décrets sur la réélection des deux tiers, et nonosbstant elle se conforme non seulement à la lettre, mais à l'esprit de ces décrets, en prenant tous ses députés titulaires parmi les conventionnels sortants, et même en faisant sur cette liste une place aux régicides; puis, comme pour contre-balancer ces nominations, elle choisit comme nouveaux députés deux modérés que l'on peut certainement qualifier de royalistes, et elle élit une administration départementale que le Directoire destitue comme modérée le 4 mars 1796[4]. Mais en 1797 c'est, comme dans la Provence alpestre, la gauche gouvernementale qui ressaisit le pouvoir et le conserve en 1798 et 1799.

1. Sagnac, *La chute de la royauté*, p. 16.

2. Je ne compte pas parmi les députés de la Drôme, Martinel et Gérente, parce qu'ils représentent Orange et Carpentras, deux arrondissements de Vaucluse qui font à ce moment partie de la Drôme.

3. Je relève un meurtre politique à Valence en 1790, un à Montélimar en 1792 et deux en 1795, deux à Tulette en 1795.

4. Il est intéressant de constater qu'en 1795 l'assemblée électorale de la Chapelle-en-Vercors, pays encore aujourd'hui clérical, réclame la restitution des biens du clergé, *Révolution française*, t. LX, p. 121.

La partie méridionale du département de la Drôme est de toute la région provençale celle où les royalistes montrent le plus d'activité pendant la Révolution. Je n'insiste pas sur le siège soutenu dans son château par le marquis de Bésignan en août 1792, car c'est un fait de peu d'importance ; toujours est-il qu'il paraît bien se rattacher aux agitations royalistes qui se produisent au même moment dans le Languedoc[1]. Mais, en août 1795, éclate la prise d'armes d'Arnaud de Lestang : ce jeune chef, qu'on appelle avec un peu d'exagération le Charette du Midi, débute en enlevant près de Montdragon un convoi de poudre destiné à l'armée d'Italie. Le 23 septembre il répond à l'appel d'Aymé, chef du parti centre gauche dans la région, contre les hommes de gauche, et de concert avec Joubert, maire de Douzère, il occupe Montélimar. Après avoir tenu la campagne pendant quelques mois, il est pris et exécuté à Avignon le 10 juin 1796[2]. Le mouvement royaliste qui en 1797 aboutit du 10 au 14 septembre à l'occupation de Pont-Saint-Esprit par des bandes fortes de 12 à 1.500 hommes, est appuyé par les insurgés du Gard et de l'Ardèche, mais il part de Tulette dans la Drôme et il est dirigé par un gentilhomme du pays, le baron de Saint-Christol. Les rapports de police des deuxième et troisième décades de fructidor an VII signalent dans le courant du mois précédent divers actes de meurtre et de pillage ayant un caractère politique à Roche-Saint-Secret, Venterol, Clausayes, Condorcet et Suze, dans les cantons de Dieulefit, Nyons, Pierrelatte, et Saint-Paul : « quatre-vingts royalistes armés, écrit par exemple le 6 fructidor l'administration centrale de la Drôme, ont enlevé près du bois de Suze la caisse du percepteur du Bouchet : ils n'ont pas touché à l'argent qui lui appartient en propre[3] ». Le rapport de police de vendémiaire an VIII mentionne des arrestations de diligences, entre Donzère et Pierrelatte. Le *Moniteur* des 17 et 27 ventôse an IX contient les félicitations adressées par le ministre de la police au commandant Boyer, pour ses exploits contre les brigands royalistes du département de la Drôme, particulièrement contre ceux des environs de Grignan. Un des chefs de bande les plus redoutés est un curé d'Aleyrac, Raymond ; fait

1. Daudet, *La conjuration de Pichegru*, p. 326-327.
2. Brun, *Dictionnaire biographique de la Drôme*, article *Arnaud*.
3. Arch. Nat., F7 3829.

prisonnier par une colonne mobile, il est fusillé sans jugement[1]. On voit que les royalistes de l'Ardèche et de la Vaucluse trouvent pendant la Révolution un sérieux appui près de leurs coreligionnaires de la Drôme.

Pendant les Cent-Jours, l'attitude du département est en général celle de la Provence alpestre. La bourgeoisie royaliste et le peuple révolutionnaire s'abstiennent également par prudence de manifestations que l'issue douteuse de la lutte pourrait rendre dangereuses pour leurs auteurs[2]. Comme en Provence les élections de 1815 et de 1816 ont plutôt un caractère centre droit. Elles conservent cette physionomie en 1820, mais en 1827 la partie méridionale élit un député de droite comme en Provence, tandis que la partie septentrionale nomme un député de gauche comme en Dauphiné. L'importance relativement faible de la zone méridionale fait qu'en 1831 les légitimistes, dans leur jugement d'ensemble sur le département, le considèrent comme leur étant tout aussi hostile que l'Isère. Cependant, comme dans la Provence orientale, la circonscription de Montélimar et Nyons élit en 1834 un légitimiste; et s'il n'est pas réélu aux élections suivantes, c'est que, comme dans la Provence orientale, la classe moyenne à laquelle appartiennent les nouveaux électeurs est plutôt orléaniste que légitimiste. Dès lors la physionomie du pays se rapproche beaucoup de celle du Var : mêmes élections de 1849 favorables à la gauche, même contingent très élevé fourni à l'insurrection républicaine de 1851, surtout par les cantons de Crest, Saillans, Dieulefit, Bourdeaux, et Marsanne, mêmes élections bonapartistes en 1869, mêmes élections républicaines en 1871, en 1877 avec 51,000 voix sur 81,000 votants, en 1885 avec 42,000 voix sur 70,000 votants. La physionomie politique des différentes régions du département reste d'ailleurs identique à ce qu'elle était sous la Révolution. En 1885, la droite est en majorité dans les cantons ruraux de l'arrondissement de Nyons et dans le canton de Grignan, c'est-à-dire dans la partie méridionale, elle est en minorité dans tous les cantons de la partie centrale et elle n'obtient dans la partie septentrionale la majorité que dans trois cantons sur dix, ceux de Saint-Donat, de Tain et de la Chapelle-en-Vercors.

1. Daudet, *La conjuration de Pichegru*, p. 11 et 317.
2. Houssaye, *1815*, t. I, p. 417; t. III, p. 550, Daudet, *La Terreur blanche*, p. 59.

VI

Si des collectivités nous passons aux individualités notables, nous constatons encore une fois le grand rôle joué par la Provence à l'époque révolutionnaire. Les qualités et les défauts des Provençaux les prédisposaient en effet à jouer ce rôle. Le Provençal aime le pouvoir à cause des honneurs et des jouissances qu'il rapporte; il est donc enclin à un certain opportunisme gouvernemental, mais comme il a généralement plus de facultés brillantes que de facultés solides et que le recours à la violence n'effraie pas sa nature ardente, il a volontiers recours à l'opposition pour éblouir ou effrayer les hommes au pouvoir et les amener ainsi à lui faire une place, plutôt que de se recommander à eux par ses aptitudes laborieuses : de là son goût pour les démonstrations oratoires et les conspirations, de même que son grand rôle dans les périodes troublées. Mais à se mettre ainsi très en avant, il lui arrive souvent de se compromettre beaucoup trop pour pouvoir se retourner à temps du côté du vainqueur, quand il s'est trompé sur les chances du parti qu'il a embrassé; aussi un régime à changements aussi brusques que le régime révolutionnaire fait de très nombreuses victimes en Provence.

Et d'abord il n'y a pas de province qui fournisse dès 1789 autant de chefs au parti révolutionnaire, Mirabeau[1], Sieyès, Pélissier, Lejéans, Maillane, d'André, Ricard, Dumas, et parmi eux je ne sais s'il y a beaucoup d'hommes qui aient joué un rôle plus considérable que d'André, trois fois président de la Constituante, et surtout que Mirabeau et Sieyès. Sous la Législative il y a peu d'hommes politiques plus en vue que Dumouriez au ministère, Muraire et Pastoret à la présidence de l'Assemblée, Antonelle et Isnard à la présidence des Jacobins. Sous la Convention, qu'il s'agisse des girondins ou des montagnards, ce sont encore des Provençaux qu'on rencontre en grand nombre au premier rang. Barbaroux, Rebecqui, Duprat,

1. Mirabeau est né au Bignon-en-Gâtinais, d'un père provençal et d'une mère limousine : les influences qui ont contribué à le former sont donc très diverses, mais je crois que ce sont les influences provençales qui ont prévalu chez lui. C'est pour la même raison que je rattache à la Provence divers personnages qui sont dans le même cas : le duc de Brancas, Dumouriez, Barbantane, Gibert, les frères de Janson, le général de Gallifet.

Lauze, Antiboul, Isnard, Peyre représentent la Gironde dans les comités du gouvernement avec une importance suffisante pour qu'ils soient tous plus tard guillotinés avec deux autres députés, Minvielle et Bernard, mis hors la loi ou au moins incarcérés. Ces girondins font d'ailleurs bande à part : dans ce parti qui affiche des prétentions à une modération relative, ils constituent presque tous un groupe violent auquel ses antécédents ne permettent pas de reprocher aux Montagnards les massacres de septembre. Membres des comités ou représentants en mission, Rovère, Gasparin, Granet, Baille, Barras, Ricord, Laurens, Pomme, Roubaud, Boisset, Bouret, Dherbez, représentent le contingent très important que la Provence fournit à la montagne : mais plus heureux que les Girondins, presque tous échappent à la réaction thermidorienne. Granet et Ricord en sont les seules victimes avec deux autres députés de moindre notoriété. Charbonnier et Escudier. Barras, Isnard, Sieyès, Rovère, ont tour à tour l'honneur de présider la Convention, Sieyès et Maillane sont parmi les principaux auteurs de la Constitution de l'an III, et Barras est le principal artisan des mesures décisives qui, au 13 vendémiaire, sauvent le personnel révolutionnaire des entreprises de la réaction. Ce n'est pas seulement à Avignon, à Marseille et à Toulon que les Provençaux fournissent aux terroristes locaux leurs chefs et la plupart de leurs recrues, ils se chargent d'en approvisionner les autres villes, Antonelle, Topino-Lebrun et Petit-Tressin siègent au tribunal révolutionnaire de Paris, et Victor Hugues joue successivement un grand rôle dans les tribunaux révolutionnaires de Rochefort et de Brest.

Il n'y a pas sous le Directoire d'hommes politiques plus importants que Barras et Sieyès, tous deux directeurs, l'un de façon constante, l'autre à l'heure critique où il s'agit de sauver la Révolution en lui donnant une forme césarienne. Au-dessous d'eux je remarque encore deux ministres, Truguet, Milet.

Enfin, quand en 1799 la guerre étrangère semble devoir comme en 1793 amener le triomphe des violents, il n'y a pas de province qui fournisse un plus grand nombre de ces nouveaux montagnards, de sorte qu'il n'y en a pas qui soit plus largement représentée sur les listes de proscription des membres de ce parti dressées par Bonaparte vainqueur en 1799 et 1801, députés exclus des Conseils, poli-

ticiens guillotinés, déportés ou placés sous la surveillance de la police, comme Marquezi, Truc, Bouvier, Gastin, Constant, Boisset, Maignan, du Roure, Topino-Lebrun, Antonelle et Ricord.

Ce n'est pas seulement dans les rangs de la gauche que l'on rencontre les Provençaux. Le plus grand orateur de la droite à l'Assemblée Constituante, l'abbé Maury, est un Provençal. Dans la période qui s'étend de 1795 à 1797, lorsque les idées de réaction conservatrice sont en faveur et qu'elles semblent devoir assurer la popularité et le pouvoir à ceux qui les professent, elles trouvent de nombreux Provençaux pour les soutenir avec ardeur. En dehors du parlement d'André est à cette date le plus influent des chefs de ce parti qui réunit les hommes du centre droit aux membres assagis de l'ancien centre gauche, et à quelques révolutionnaires repentants. Barthélemy est leur candidat au Directoire, Pastoret, Portalis, Muraire et Siméon les représentent à la présidence des Conseils; et qu'il s'agisse des membres du ministère dont l'abbé Brotier a dressé le projet, des chefs du comité royaliste ou du club de Clichy dénoncés au Directoire par le prince de Carency, ce sont encore les mêmes noms que l'on rencontre sur ces différentes listes. Aussi il n'est pas de province où les décrets de fructidor fassent un aussi grand nombre de proscrits. Sans parler de ceux qui d'abord inscrits sur les listes de proscription en ont été effacés grâce à l'intervention de quelques amis restés en faveur, comme Bovis, Noguier et Rémuzat, dix y sont définitivement maintenus, Aymé, Barthélemy, Blain, Gibert, Jourdan, Pastoret, Portalis, Rovère et Siméon.

Le régime bonapartiste ne marchanda pas ses faveurs aux Provençaux. On les trouve dans toutes les hautes fonctions, ministres de Napoléon, comme Jean Portalis, ou du roi Jérôme, comme Siméon; sénateurs comme Sieyès, Barthélemy, Pastoret, Lejéans; conseillers d'État, comme Ganteaume, Muraire, Truguet, Joseph Portalis; préfets, comme Aymar, Ricard, Florens, Villeneuve, Tournon, Jourdan, Jullien, Miollis, Gallois; évêques, comme Boulogne, Pisani, Miollis, Demandolx, Morel de Mons, Fallot de Beaumont, Jauffret, Maury; pairs des Cent-Jours, comme Sieyès, Gazan, Reille, Fallot de Beaumont, Forbin de Janson. Mais si le rôle des Provençaux est encore considérable, il a cessé d'être prépondérant. De plus, la part de la Provence orientale, moins peuplée et moins

riche que la Provence occidentale, y est cependant, sauf en ce qui concerne l'épiscopat, beaucoup plus importante. On voit que toute une partie du pays boude le régime napoléonien, aussi bien dans ses notabilités que dans la masse du peuple.

Le rôle politique des Provençaux diminue encore sous la Restauration. Il reste brillant en apparence avec quatre ministres ou préfets de police : Blacas, Siméon, Portalis, d'André, et surtout de nombreux pairs pourvus de titres de premier ordre, le duc de Blacas, le cardinal duc de Bausset, le cardinal duc de Latil, le marquis Barthélémy, le marquis de Pastoret, etc. Mais aucun de ces hommes n'appartient à la véritable droite dont le gouvernement fait l'originalité de cette époque. Ils ne représentent guère que le centre droit, soit dans sa nuance la plus modérée, comme Bausset, Barthélémy et Pastoret, soit dans sa nuance la plus avancée, comme Siméon et Portalis. Ceux mêmes, comme Blacas, que leur intimité avec les souverains et l'orthodoxie de leurs opinions porteraient à classer dans les rangs de la droite, se montrent par leur tempérament des hommes du centre droit. Qu'il s'agisse du retour de l'île d'Elbe en 1815, ou de l'expédition de la duchesse de Berry en 1832, Blacas est toujours l'ennemi des mesures énergiques, l'adversaire de la politique des chouans : la préoccupation d'éviter à ses maîtres les risques auxquels ils seraient exposés le porte vers les solutions qui sont dictées à d'autres par leurs complaisances à l'égard des idées révolutionnaires[1].

Deux ministres, Thiers et Gasparin, constituent la faible contribution de la Provence au régime laborieux, mais un peu terne, de Louis-Philippe, dans lequel Thiers, remarquons-le en passant, représente les idées de la gauche. Sous la seconde République, le type provençal fait une brillante réapparition avec deux ministres, Garnier-Pagès et Casy, et surtout avec trois agitateurs révolutionnaires, Michel, le grand orateur de l'extrême gauche, Perdiguier et Raspail. Nouvelle éclipse sous le second Empire, puisqu'en vingt ans de pouvoir personnel, la Provence n'est représentée dans les conseils du gouvernement que par trois ministres, Fortoul, Giraud et Vaisse, dont les deux derniers n'ont fait partie que de l'éphémère cabinet

1. Houssaye, *1815*, t. I, p. 41 et 340.

du 24 janvier 1851. Il faut la restauration du régime parlementaire et le retour au pouvoir des idées de gauche pour voir reparaître les Provençaux au premier rang des acteurs de la scène politique avec Émile Ollivier. Enfin, au début du régime actuel, c'est Thiers qui, comme président de la République, joue le rôle prépondérant dans l'orientation de la France hésitante vers l'adoption d'un régime de gauche, où nous voyons les Provençaux tenir leur place et jouer leur rôle, soit avec des ministres opportunistes, Rouvier, Brun, Guérin, Galliffet, soit avec des ministres radicaux, Aube, Granet, Millaud, Peytral, et comme ceux-ci sont en nombre égal à ceux-là, ce qui est loin d'être le cas ordinaire, on voit que de nos jours encore c'est en Provence que les partis avancés vont chercher à la fois leurs états-majors et le gros de leurs électeurs.

COMTE DE CALAN.

DOSSIERS D'INFORMATIONS
SUR LA GUERRE ET SUR LA PAIX

VI. — LES ARMEMENTS DE LA PAIX

Les relations internationales se présentaient, au début de 1914, sous une forme que l'on avait baptisée du nom de « paix armée » : mot juste et amer, car il implique dans l'attitude pacifique que conservaient réciproquement les grandes Puissances une part de défiance, mêlée à une vague menace d'agression. De tous temps, les peuples avaient veillé à leur sécurité et consacré à leur défense préventive des soins jaloux, mais depuis un demi-siècle, et particulièrement dans ces dernières années, on avait assisté, malgré le progrès des idées pacifistes, à une extension inouïe des armements.

Quel en était le caractère, sinon le danger, et c'est ce que nous voudrions montrer en ces pages essentiellement documentaires, destinées à présenter, à l'aide de tableaux et de chiffres précis, l'état de « paix armée » auquel avait abouti, en 1914, l'effort des grandes Puissances. Peut-être n'est-il pas inutile de faire précéder cette documentation, forcément aride, de quelques courtes réflexions, qui permettront de la mieux comprendre et d'en mieux saisir la portée.

On avait vu se dessiner au cours du XIXe siècle et s'accentuer au début du XXe un mouvement en faveur du règlement pacifique des conflits internationaux. La réduction ou tout au moins la limitation des armements apparaissait comme un des moyens les plus efficaces de raréfier les guerres et d'en atténuer l'intensité. Reprenant une idée exprimée par Bentham, peu d'années avant les guerres de la Révolution française, M. de Talleyrand disait, au cours des négociations du traité de paix de 1814 : « Comme un État qui entretient de grandes forces en temps de paix met tous les autres dans la néces-

sité de l'imiter, ce qui produit d'abord l'accablement des peuples, convertit l'état de paix en un état d'efforts contre tous et fait naître la guerre de ce qui paraissait destiné à la prévenir, les Hautes Parties contractantes sont convenues d'examiner sincèrement à quel nombre de troupes elles pourraient, en temps de paix, réduire leurs armées respectives, eu égard toutefois à l'étendue, à la population, à la situation géographique et à la situation intérieure de chacune d'elles. » En 1898, un appel du Tsar proclamait que « le maintien de la paix générale et une réduction des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent, dans la situation de l'Europe, comme l'idéal auquel devraient tendre les efforts de tous les Gouvernements ». Ceux-ci furent convoqués à une réunion internationale solennelle, qui devint la première Conférence de la Haye.

Les propositions de la Russie ne furent pas acceptées et l'Assemblée se contenta d'adopter le vœu présenté par le délégué de la France, M. Bourgeois : « La Conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité. » Huit ans plus tard, à la seconde Conférence de la Haye, où la question fut de nouveau soulevée, on vota simplement une résolution analogue : « La deuxième Conférence de la Paix confirme la résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires ; et vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question. »

Ces vœux laissent percer une pointe de désillusion résignée. Le problème des armements subsistait, en dépit des efforts tentés pour le résoudre. Dans le courant de l'année 1910, le cabinet anglais exprimait encore l'idée de conclure un traité limitant les armements navals. Des échanges de vue eurent lieu de la tribune de la Chambre des Communes à la tribune du Reichstag et il y eut même, de chancellerie à chancellerie, des pourparlers qui traînèrent en longueur. Le 5 mars 1914, M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Empire, exposa au Reichstag « combien il est difficile à un gouvernement de se rendre à un congrès où sera discutée sa propre force et d'accepter un contrôle, qui, le plus souvent, est, en fait, illusoire ». A ce propos,

il ne manqua pas de citer la limitation des armements imposée à la Prusse par Napoléon et tournée par le génie des chefs du peuple prussien : « Si un peuple, dit-il, ne veut ou ne peut plus dépenser autant pour ses armements, afin de s'imposer dans le monde, il disparaît du premier plan, il tombe dans le rôle de la statistique. Il y en aura toujours un autre plus fort, qui sera prêt à prendre sa place dans le monde. Nous autres, Allemands, avec notre situation exposée, nous devons toujours avoir devant les yeux et envisager sans crainte cette réalité, brutale si l'on veut, mais réalité quand même. »

C'est en effet sur le terrain des faits qu'il convient de se placer et la simple énumération des conflits armés qui se sont succédé depuis la seconde moitié du siècle dernier impose un ironique et cruel démenti aux espérances généreuses des réformateurs. Sans mentionner les expéditions coloniales, nous voyons en effet cette longue suite de guerres :

1854-56.	Guerre de Crimée.
1859 . .	— d'Italie.
1863-67.	— du Mexique.
1864 . .	— des Duchés.
1867 . .	— austro-allemande.
1870-71.	Guerre franco-allemande.
1877-78.	— d'Orient.
1895 . .	— sino-japonaise.
1896 . .	— italo-érythréenne.
1897 . .	— turco-grecque.
1898 . .	Guerre hispano-américaine.
1899 . .	— anglo-boer.
1900 . .	— entre l'Europe et la Chine.
1904 . .	Guerre russo-japonaise.
1911 . .	Guerre italo-turque.
1912 . .	1re guerre balkanique.
1913 . .	2e —
1914 . .	Guerre européenne.

Devant ce long et douloureux tableau, on songe aux lignes que Prévost-Paradol écrivait, dès 1868, et qui n'ont, hélas ! rien perdu de leur actualité : « Il suffit de jeter les yeux sur la situation présente du monde, aussi bien du nouveau continent que de l'ancien, et de nous rappeler les changements que la force y a opérés pendant ces dernières années, pour reconnaître que la guerre n'a rien perdu de son empire sur les affaires humaines et qu'elle demeure, aujourd'hui comme hier, la dernière raison des États[1]. »

Que pèsent les rêves à côté des brutalités de la vie ? Au lendemain des plus nobles tentatives en faveur de la sauvegarde de la paix, ont éclaté des conflits sanglants qui témoignèrent de la stérilité de ces tentatives et marquèrent combien les relations entre les peuples

1. *La France nouvelle*, chap. x.

étaient dominées par une fatalité implacable. La lutte est une loi de la nature. Elle existe entre les races, comme elle existe entre les hommes, comme on la retrouve entre les cellules de notre propre corps, et à qui veut étudier le sens profond de l'histoire il apparaît que la paix est un état anormal, une sorte de trêve entre une série de combats[1]. Quelque humiliante que soit pour notre amour-propre d'êtres prétendus raisonnables cette sévère constatation, elle s'impose pourtant, et, si l'histoire nous révèle que la guerre a été au cours des siècles le grand fléau de l'humanité, elle nous montre aussi que la préparation à la guerre en a été le souci constant.

C'est ainsi que le problème des armements est aussi vieux que la guerre. Sans doute, dans les civilisations primitives, il semble se poser sous une forme non moins rudimentaire que la guerre elle-même : mais il évoluera à mesure que les sociétés avanceront vers un état de soi-disant progrès, pour atteindre, à la fin du XIXe siècle et à l'aurore du XXe, une envergure singulière, due à la complexité des intérêts en conflit et à la rénovation apportée dans tous les domaines par la science.

Il serait curieux d'établir, si une telle tâche était possible, la comparaison des charges militaires qui ont pesé sur les peuples au cours de l'histoire et de celles qui écrasaient nos épaules à la veille de 1914. Est-il bien sûr que le fardeau dont le poids nous faisait parfois gémir fut beaucoup plus lourd que celui dont souffraient nos ancêtres de Rome, du moyen âge ou de l'ancien régime ? Question délicate à laquelle on ne saurait répondre sans tenir compte de plusieurs éléments d'appréciation difficilement vérifiables.

Étudiant les budgets de la guerre en France, dans la première moitié du XVIIe siècle, M. d'Avenel montre combien les chiffres officiels répondent peu à la réalité des dépenses qui s'enchevêtrent dans

1. La France, depuis le XVIIe siècle a soutenu des guerres contre 15 États : 14 guerres contre l'Autriche, depuis la guerre de Mantoue (1630) jusqu'à la guerre d'Italie (1859), 10 contre la Grande-Bretagne, 10 contre l'Espagne, 8 contre l'Empire d'Allemagne ou l'Empire allemand, 8 contre les Pays-Bas, 7 contre la Russie, 6 contre la Savoie et les États Sardes, 6 contre la Prusse, 5 contre le Portugal, 4 contre la Suède, 4 contre la Chine, 3 contre la Turquie, 1 contre le Danemark, 1 contre le Mexique et 1 contre les États-Unis. Il n'y a pas eu en réalité autant de guerres distinctes, plusieurs États s'étant souvent trouvés engagés ensemble dans une même guerre. — Ces guerres ont donné lieu pour la France à 1,079 engagements, sur lesquels elle a compté 584 victoires et 495 défaites, soit 54,5 p. 0/0 contre 45,5. (D'après l'ouvrage du Dr G. Bodart, *Militär-historisches Kriegs-Lexikon*, 1908.)

une série de comptes. Le budget de la guerre de 1628 se décompose ainsi :

	Livres pour l'année.
Cent gentilshommes	24,000
Ligues ordinaires (Suisses)	9,000
— extraordinaires (en deux chapitres)	186,000
Ordinaire des guerres et gendarmes	58,500
Extraordinaire des guerres, *qui sont ordinaires*	2,505,000
Régiment des gardes	1,383,000
Appointements d'officiers ordinaires	343,000
Extraordinaire des armées	6,505,000
Cavalerie légère ordinaire	197,000
Autres extraordinaires des armées	12,130,000
Artillerie ordinaire	65,000
— extraordinaire	3,182,000
Autres extraordinaires de l'armée	1,706,000
Total	28,294,300

« Or, il n'est porté dans le compte de l'épargne que 12 millions ; le reste est pris en acquits au comptant[1]. » Ce qui ressort néanmoins de l'examen des budgets de l'époque, c'est la prépondérance des dépenses militaires sur les autres : ainsi sur un total de 172,823,000 livres, montant du budget de 1639, les dépenses de guerre s'élèvent à 86,100,000 livres, soit la moitié de l'ensemble et celles de la marine à 3,100,000 livres[2].

A défaut de renseignements certains, fournis par des budgets équivoques ou des statistiques rudimentaires, on ne peut que hasarder quelques approximations. C'est ainsi que, si l'on accepte les chiffres donnés par Frédéric-le-Grand dans l'*Histoire de mon temps*, on peut évaluer la force militaire de la France, au milieu du XVIIIe siècle à 1 soldat par 121 habitants, sur le pied de paix, alors que le rapport devient 1 soldat pour 100 habitants, sous le règne de Louis-Philippe et qu'en 1909, la France entretenait un soldat sous les armes par 65 personnes de sa population totale, tandis que l'Allemagne en avait 1 par 89 habitants[3].

D'après les chiffres donnés par Frédéric le Grand, pour l'année 1740, sur la population, le revenu et l'armée des États, M. Levasseur

1. Vte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, p. 448. En 1628, eut lieu le siège de la Rochelle.
2. *Id.*, II, p. 447.
3. E. Levasseur, *Statistique des batailles et des pertes causées par la guerre depuis trois siècles*, dans la *Revue économique internationale*, juin 1909.

a dressé le tableau ci-dessous auquel il compare la situation, telle qu'elle se présentait cent ans plus tard, en 1840[1].

1740			
États.	Population par millions d'habitants.	Armée.	Proportion du nombre des soldats par 1.000 habitants.
France	Plus de 19	166.000	8[2]
Autriche	— 20	82.000	4
Angleterre	— 8	64.000	8
Hollande	— 2	30.000	15
Prusse	— 2.24	76.000[3]	34
Russie	— 12	170.000	14

1840			
États.	Population par millions d'habitants.	Armée de terre.	Proportion du nombre des soldats par 1.000 habitants.
France[4]	34.2	433.000	12
Royaume-Uni	26.4	122,000	4.5
Confédération germanique (Autriche et Prusse)	68.3	720,000	10
Russie	59.6	706,000	12
Sardaigne, Toscane et Deux-Siciles	14.2	55,000	3.9

Les budgets de la fin du XVIIIe siècle fournissaient à M. Marion l'occasion d'établir de curieuses analogies. « Dans la catégorie des dépenses correspondant à ce qu'on appelle aujourd'hui services des départements ministériels, la guerre et la marine occupent de beaucoup les places les plus importantes. L'extraordinaire des guerres, avec ses suppléments, maison militaire du roi, artillerie, génie, maréchaussée, a peu varié dans les divers états de recette et de dépense datant du règne de Louis XVI : toutes les évaluations oscillent autour de 100 millions, 1/6 du budget total, proportion se rapprochant beaucoup plus qu'on ne s'y attendrait, de la proportion actuelle, environ 1/5. Pour la marine, si l'on adopte le chiffre assez

1. *La population française*, III, p. 250.

2. Nous calculons sur 22 millions, chiffre vraisemblable de la population française en 1740.

3. Le tiers seulement de l'armée prussienne était recruté en Prusse, tandis que les deux autres tiers se composaient d'étrangers, racolés en Allemagne ou ailleurs.

4. La France avait 433,000 hommes sous les armes en 1840, à cause de la question d'Orient. L'ordonnance du 8 septembre 1841 réduisit l'effectif à 344,000 hommes, soit 10 p. 1/00 habitants.

vraisemblable de 40 à 45 millions, c'est une proportion du 13e ou du 15e, notablement inférieure à la dépense actuelle, la marine seule, sans les colonies, représentant environ, avec ses 467 millions, 1/10 de la dépense totale [1]. »

On doit malgré tout reconnaître que le problème des armements s'est posé sous une forme plus alarmante depuis la seconde moitié du XIXe siècle. Le premier signal de l'accroissement ininterrompu des forces militaires fut donné en 1860 par la Prusse. Sa victoire sur l'Autriche, en 1866, fut un avertissement pour les Puissances. La France notamment sentit le besoin d'une réorganisation de ses forces militaires et le projet du maréchal Niel aboutit à la loi de 1868. Cette loi, qui tendait à doter le pays d'une forte armée permanente, n'eut pas le temps de produire son effet. L'Allemagne dut à son avance très notable en matière d'armements ses victoires de 1870. Dès lors, tous les pays comprirent la nécessité d'une puissante organisation militaire pour sauvegarder leur situation politique et ce fut un mouvement général et continu qui les porta à accroître de plus en plus leurs armements.

« De calculs détaillés il ressort que les effectifs de paix réunis de la France, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie s'élevaient en 1857 au total de 2,590,000 hommes, pouvant être appelés sous les armes, — et qu'en 1874 ce même total atteignait déjà 3,266,000. L'augmentation était donc de 26 p. 0/0. Or, pendant cette période, l'effectif des seules troupes allemandes était augmenté de 55 p. 0/0, — ce qui montre clairement quelle est celle des Puissances européennes qui tient la tête dans le mouvement de transformation de toutes les forces nationales en puissance militaire.

« L'accroissement des armements et leur intensité comparative sont encore plus évidents si l'on compare les effectifs des mêmes années sur le *pied de guerre*. En 1859, pour l'ensemble des six Puissances sus-mentionnées, le pied de guerre représentait un total de 4,426,000 hommes, c'est-à-dire qu'il n'était que de 71 p. 0/0 supérieur au pied de paix, tandis qu'en 1874, cette supériorité s'élevait à 90 p. 0/0 : 6,272 pour 3,266,000. — L'accroissement général des troupes allemandes pendant ces quinze années, a été de 60 p. 0/0,

1. *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. I, p. 457.

c'est-à-dire bien plus rapide que celui des armées française, turque, autrichienne et russe[1]. »

Depuis 1874 la progression a été de plus en plus nette, ainsi qu'on va le voir par la série de documents que nous publions. Avant d'entrer dans les tableaux détaillés particuliers à chaque pays, qu'il nous soit permis de présenter l'état comparatif des forces et des charges militaires des grandes Puissances à trois dates différentes : 1875, 1890 et 1913[2].

	ÉTATS	POPULATION PAR MILLIONS D'HABITANTS	PIED DE PAIX — ARMÉE PAR MILLIERS D'HOMMES — Terre.	Mer.	Total.	Rapport à 1,000 habitants.	DÉPENSE — annuelle pied de paix par millions de francs).	par habitant.
1875	Allemagne.	40.8	420	9	429	10	477	11.6
	Amérique (E. U. d').	38.5	27	7	34	0.8	366	9.5
	Autriche-Hongrie .	35.7	272	6	278	7	106	3
	France	36	490	32	522	14	640	17.7
	Grande-Bretagne. .	31.4	536	79	615	19	625	19.9
	Japon	37	36	5	41	1	25	0.6
	Russie.	99	700	29	729	7	500	5
1890	Allemagne.	49.5	519	16	535	10.8	941	19
	Amérique (E. U. d').	62.9	27	10	37	0.5	332	5.2
	Autriche-Hongrie .	40.9	279	12	291	7.1	320	8
	France	38.5	591	64	655	17	884	23
	Grande-Bretagne. .	38.6	226	95	321	8	780	20
	Japon	41.3	72	8	80	1.9	50	1.2
	Russie.	98.6	755	30	785	8	780	7
1913	Allemagne.	77.3	790	77	867	11.2	2.344	29.8
	Amérique (E. U. d').	92	89	50	139	1.5	1.483	16
	Autriche-Hongrie .	49.4	424	22	446	9	712	14.4
	France	39.6	645	68	713	18.5	1.472	39.7
	Grande-Bretagne. .	45.2	435	197	632	14	1.844	40
	Japon	49.5	250	70	320	6.4	472	9.5
	Russie.	115	1.384	49	1.433	12.4	2,172	18.8

Chacune de ces Puissances mérite un examen attentif[3]. Nous n'avons pas voulu dresser un état général des armements, mais

1. J. de Bloch, *La guerre future*, II, p. 5 et suiv.

2. Ces tableaux sont dressés d'après le type adopté par M. Levasseur, *La population française*, III, p. 253, auquel nous avons emprunté plus d'un chiffre pour 1890.

3. Pour chacun des États que nous étudions, nous avons adopté un plan analogue, de façon que les comparaisons de l'un à l'autre soient rendues plus aisées. Nous montrons quel a été le mouvement de la population depuis le début du XIX siècle, et, après avoir indiqué l'organisation militaire et navale, nous dressons trois tableaux : le premier est la succession des chiffres des

illustrer par des exemples et des chiffres décisifs la loi que nous a permis de constater l'étude de la politique militaire des divers États. En nous limitant à sept d'entre eux, les plus importants de l'ancien et du nouveau monde, nous avons pensé que se dégagerait avec une précision suffisante la tendance qui les poussait tous, grands et petits, vers le périlleux régime de la paix armée, en même temps qu'apparaitrait à quel degré de tension en étaient venus ces peuples, à la veille de leur terrible mêlée.

*
* *

Allemagne.

L'ordre alphabétique que nous adoptons pour cette série de tableaux nous impose de mentionner l'Allemagne en première ligne. Elle aurait d'autres titres à tenir la tête de la liste, car elle est la Puissance qui a accru ses armements dans la proportion la plus notable, en même temps que sa population augmentait suivant une progression inconnue des autres pays, — tout au moins en Europe. Cette population est passée, en effet, au cours d'un siècle, de 23 à 68 millions d'âmes, ainsi qu'il ressort des recensements effectués vers le milieu de chaque période décennale.

En milliers d'habitants :

1806-1816	23,570	*1866-1875*	40,818
1817-1825	25,021	*1876-1885*	45,234
1826-1835	28,114	*1886-1895*	49,428
1836-1845	31,301	*1896-1905*	56,367
1846-1855	33,842	*1906-1912*	64,903
1856-1865	36,202	*1914*	67,810

Depuis le premier Empire, la Prusse avait adopté un régime militaire qui lui assurait un avantage incontestable sur les autres peuples de l'Europe et avait pour base l'obligation au service imposée à tous. C'est cette force qui lui permit d'assurer sa prépondérance sur les autres peuples de l'Empire. Le règlement sur le service militaire, ainsi que sur l'organisation de l'armée de l'Empire font l'objet

budgets de la guerre et de la marine, depuis 1873 jusqu'en 1914 : le second présente les effectifs de paix correspondant à ces années : dans le troisième nous donnons l'état de la flotte à trois périodes, 1875, 1900, 1914. Les rapprochements d'État à État et de période à période seront ainsi facilités.

des lois du 9 novembre 1867, 2 mai 1874, 15 février 1875, 6 mai 1880, 31 mars 1885, 11 février 1888, 27 janvier 1890, 26 mai et 3 août 1893, 25 mars 1899, 15 avril 1905, 27 mars, 11 et 14 juin 1912, 3 juin 1913. Le service militaire comprend : *a*) le service actif (3 ans pour la cavalerie et l'artillerie, 2 ans pour les autres armes); *b*) le service dans la réserve (4 ans); *c*) la landswher du 1er et du 2e ban (12 ans); *d*) la réserve de dépôt (12 ans). En outre tous les Allemands capables de porter les armes font partie, de la 17e à la 39e année accomplie, du premier ban et, de la 39e à la 45e année, du second ban du landsturm, convoqué seulement en temps de guerre.

Par la loi du 15 avril 1905, l'effectif de présence du temps de paix fut augmenté successivement à partir du 1er avril 1905 de manière à atteindre, pendant l'année budgétaire 1909, le chiffre de 504,665 soldats. Par la loi des 27 mars, 11 et 14 juin 1912, les effectifs devaient être augmentés encore pour atteindre, pendant l'année budgétaire 1915, le chiffre de 544,221 soldats. Enfin, la loi militaire du 3 juin 1913 accrut le nombre des formations, de façon qu'à la fin de l'année budgétaire 1915 il se compose de 669 bataillons d'infanterie, 550 escadrons de cavalerie, 642 batteries d'artillerie de campagne, 55 batteries d'artillerie à pied, 44 batteries de pionniers, 31 batteries du service des communications, 26 batteries du train des équipages. L'effectif de présence était prévu à cette date pour un chiffre de 661,176 hommes, — non compris les volontaires d'un an, au total de 15,000.

Plus récent est l'armement maritime de l'Allemagne, qui ne compta longtemps que comme Puissance militaire. La flotte allemande actuelle date de 1870-71. On élabora alors un *Flottengründungsplan*. Le progrès fut insignifiant pendant dix ans. Dans les années 1880-90, le développement de la population et de la marine marchande mit la question navale en lumière. En 1889, on réorganisa la marine et on lui donna un commandant en chef. En 1898, on élabora le premier grand programme de constructions. Il prévoyait la mise à la mer de 19 cuirassés et de 50 croiseurs et destroyers. Le 8 février 1900, l'amiral de Tirpitz, ministre de la Marine, déposa au Reichstag un projet qui développait considérablement le précédent. Il prévoyait la construction de 38 cuirassés, 14 croiseurs cuirassés, 38 croiseurs protégés et 96 torpilleurs, montés par

59,000 marins[1]. Le programme devait être exécuté en 1916-1917. Les dépenses réparties sur les exercices 1901 à 1920 devaient atteindre 800 millions de marks. L'annonce de la construction de nouveaux cuirassés anglais du type *Dreadnought* provoqua de nouvelles additions au plan primitif[2].

On se rendra compte de la progression de cette double force, militaire et navale, en comparant les chiffres successifs des budgets de l'Empire et ceux des effectifs correspondants de terre et de mer. Dans un troisième tableau, nous donnerons l'état de la marine allemande à trois époques différentes, 1875, 1900 et 1913.

Budget de l'Empire (en millions de marks).

EXERCICES	ADMINISTRATION MILITAIRE			ADMINISTRATION DE LA MARINE			TOTAL
	Dépenses permanentes.	Dépenses pour une fois seulement.	Dépenses extraordinaires.	Dépenses permanentes.	Dépenses pour une fois seulement.	Dépenses extraordinaires.	
1875-76 . .	311	»	44	18	»	9	382
1880-81 . .	326	»	36	26	»	14	402
1885-86 . .	341	»	32	33	»	9	415
1890-91 . .	385	»	297	38	»	41	761
1895-96 . .	472	»	78	55	»	26	631
1900-01 . .	541	»	128	74	»	79	822
1905-06 . .	596	76	33	105	96	47	953
1906-07 . .	616	87	39	113	102	51	1,008
1907-08 . .	638	109	52	121	112	57	1,089
1908-09 . .	670	127	57	134	129	86	1,203
1909-10 . .	671	99	42	144	155	110	1,221
1910-11 . .	707	77	23	157	172	113	1,249
1911-12 . .	714	77	24	167	182	109	1,273
1912-13 . .	688	142	17	181	207	82	1,317
1913-14 . .	775	580	13	197	233	50	1,848

1. Les chiffres officiels ne doivent-ils pas être rectifiés et majorés? Cf. les révélations du colonel Gädke dans le *Tageblatt* du 23 février 1910 sur la construction de 58 bâtiments et non 38, comme le voulait la loi de 1900, et celles du correspondant du *Standard*, à Berlin, sur la construction, en secret, d'une flotte de sous-marins (14 juillet 1910).

2. Cf. *La vie politique dans les Deux Mondes*, 1908-1909, p. 83.

Pied de paix de l'armée et de la marine allemandes d'après les budgets.

ANNÉES	ARMÉE									MARINE
	Officiers.	Médecins et vétérinaires.	Payeurs.	Chefs de musique.	Armuriers et selliers.	Sous-officiers.	Soldats.	Total.	Chevaux de service.	EFFECTIF TOTAL
1875 .	17,213	2,285	—	—	717	48,078	352,840	421.133	96,942	9,356
1880 .	17,220	2,248	—	—	712	48,486	339,838	408.504	79.893	9.093
1885 .	18,139	2,305	—	—	749	51.573	361,467	434.235	81.308	12.396
1890 .	20,285	2,347	892	—	945	58.369	427,678	510.516	93.650	16,770
1895 .	22,618	2,551	1.102	—	1,153	68,791	487,217	583,432	97.280	22.277
1900 .	23,844	2,836	1.044	—	1.094	80.556	491,136	600,510	102.929	29,628
1905 .	24,514	2.902	1,058	—	912	82,582	497,576	609,544	107.747	40,672
1906 .	24,679	2.931	2,273	—	1,126	83,966	499,378	614,353	109,527	43,328
1907 .	25,103	2.942	2,286	—	1,131	84,712	500,664	616,838	110.485	46,747
1908 .	25.457	2.961	2.295	—	1.135	85,166	501.990	619.004	111,289	50,323
1909 .	25,548	2,973	2,302	—	1,140	85,447	503.702	621,112	111.820	57.068
1910 .	25,494	3.049	2,312	487	1.238	85.259	504,446	622.285	114.162	62.013
1911 .	25,650	3,063	2,325	491	1,254	86,453	507,253	626,489	118,246	64,129
1912 .	27,026	3,169	2,441	508	1,195	90,561	530.999	655,899	126,570	70,176
1913 .	30.029	3,339	2,953	517	1.236	105,117	647.811	791,002	157,816	77.346

Flotte de l'Allemagne.

1875

Vaisseaux blindés	7
Corvette cuirassée	1
Vaisseaux cuirassés	2
Vapeur de ligne	1
Corvettes à pont couvert	5
— à pont ras	6
Avisos	4
Yacht	1
Canonnières	18
Transports	2
Frégate	1
Bricks	3
Bâtiments (jaugeant 66.958 t.) TOTAL	51

En construction.

Vaisseau blindé	1
Corvette à pont ras	1
— à pont couvert	1

1900

Vaisseaux de ligne	14
Cuirassés garde-côtes	8
Canonnières cuirassées	13
Grands croiseurs	11
Petits —	25
Canonnières	5
Navires écoles	16
— à destinations diverses	13
Bâtiments (jaugeant 376.802 t.) TOTAL	105

En construction.

Vaisseaux de ligne	5
Grand croiseur	1
Petits croiseurs	4
Canonnière	1

1913

Vaisseaux de ligne	35
Cuirassés garde-côtes	8
Croiseurs cuirassés	13
— protégés	43
Petits croiseurs non protégés	2
Canonnières	8
— de fleuve	3
Navires (jaugeant 953,700 t.). TOTAL.	112
En outre : Torpilleurs de haute-mer	144
Sous-marins	72
Navires-écoles	8
— spéciaux	13

En construction.

Vaisseaux de ligne	6
Croiseurs cuirassés	3
Petits croiseurs	4
Torpilleurs de haute-mer	12
Sous-marins	72

AMÉRIQUE [ÉTATS-UNIS D'].

La population des États-Unis d'Amérique a progressé dans une proportion inconnue de l'Europe. Son chiffre, en effet a plus que décuplé en un siècle, ainsi qu'il résulte des tableaux suivants :

En milliers d'habitants :

1806-1816	7,240	*1866-1875*	38,588
1817-1825	9,638	*1876-1885*	50,156
1826-1835	12,866	*1886-1895*	62,948
1836-1845	17,069	*1896-1905*	75,995
1846-1855	23,192	*1906-1915*	91,972
1856-1865	31,443		

Longtemps les Américains n'eurent qu'une armée de second ordre : c'était surtout une solide force de police contre les Indiens du Far-West. Leur marine de guerre n'était pas non plus à la hauteur de leur situation. L'incident de Valparaiso, en 1891, qui faillit provoquer une guerre entre le Chili et les États-Unis, décida ces derniers à construire une flotte capable de tenir tête non seulement à une seule nation, comme le Chili, mais aux forces de mer des premières Puissances maritimes de l'Europe.

L'armée régulière et la marine se recrutent par voie d'engagement volontaire, contracté pour trois ans. En outre, tous les citoyens

capables de porter les armes font partie, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de quarante-cinq ans, de la milice des différents états.

Budget des États-Unis (en millions de dollars).

Exercices.	Guerre.	Marine.	Total.
1873-74	42	31	73
1879-80	40	15	55
1883-84	39	17	56
1889-90	44	22	66
1893-94	57	32	89
1900-01	122	65	187
1904-05	124	118	232
1905-06	120	111	231
1906-07	125	98	223
1907-08	178	119	297
1908-09	163	116	279
1909-10	158	124	282
1910-11	162	121	283
1911-12	151	136	287
1912-13	163	134	297

Pied de paix de l'armée et de la marine américaine.

ANNÉES	ARMÉE						MARINE			
	ARMÉE PERMANENTE			MILICES						
	Officiers.	Hommes.	Total.	Officiers.	Hommes.	Total.	Officiers.	Warant officiers.	Hommes.	Total.
1875 . .	1,992	25,000	26,992	»	»	»				
1880 . .	2.127	25,000	27,127	»	»	»				
1885 . .	2,155	25,000	27,155	»	»	»	1,064	265	8,250	9,579
1890 . .	2,174	25,000	27,174	»	»	»	1,349	?	8,508	?
1895 . .	2,159	25,000	27,159	9,278	107,394	116,672	786	659	9,000	10,445
1900 . .	2,586	65,000	67,586	9,376	115,627	125,003	1,399	242	14,501	16,142
1905 . .	3,860	60,476	64,336	?	111,313	?	1,643	610	29,321	31,574
1906 . .	3,856	60,385	64,241	?	110,995	?	1,732	624	—	31,677
1907 . .	3,997	68,976	72,973	?	—	?	1,909	638	—	31,868
1908 . .	4,089	71,161	75,250	?	—	?	2,064	604	—	31,989
1909 . .	4,337	78,212	82,549	?	—	?	2,068	608	—	31,997
1910 . .	4,430	76,901	81,331	?	110,505	?	2,165	686	—	32,172
1911 . .	4,823	76,954	81,777	9,172	108,816	117,988	—	—	—	—
1912 . .	4,830	81,409	86,239	9,142	112,710	121,852	—	—	—	—
1913 . .	4,744	84,810	89,554	9,130	111,672	120,802	3,138	697	46,607	50,442
1914 . .	4,812	85,965	90,777	?	?	?	—	740	51,500	55,378

Flotte des États-Unis.

1875

Vaisseaux blindés	29
Vapeurs à hélice	64
Vapeurs à aubes	9
Navires à voiles	18
Remorqueurs à vapeur	27
Divers	9
Bâtiments (jaugeant 163,275 t.) . . . . . TOTAL.	155

1899.

Cuirassés d'escadre	5
Croiseurs cuirassés	2
Monitors	15
Croiseurs	17
Canonnières	17
Bateaux torpilleurs	18
Divers	4
Bâtiments (jaugeant 209,825 t.) . . . . . TOTAL.	78

En construction.

Bâtiments d'escadre	8
Monitors	4
Croiseurs	2
Canonnières	3
Contre-torpilleurs	16
Torpilleurs	20

1914.

Vaisseaux de combat de 1re classe	35
Croiseurs cuirassés	10
Croiseurs	24
Contre-torpilleurs	50
Monitors	9
Torpilleurs	19
Sous-marins	30
Bâtiments (jaugeant 895,719 t.) . . . . . TOTAL.	177
En outre, service auxiliaire : canonnières	30
— — : transports	5
— — : vaisseaux de matériel	4
— — : navires hôpitaux	2
— — : navires spéciaux	97

En construction.

Vaisseaux de combat	4
Charbonniers	2
Sous-marins	19
Contre-torpilleurs	12
Destroyer-tender	1
Tenders sous-marins	2
Navire auxiliaire	1
Transport	1
Ont été votés de plus : vaisseaux de combat	3
— : sous-marins	8
— : contre-torpilleurs	6

AUTRICHE-HONGRIE.

La population de l'Autriche-Hongrie s'est accrue, au cours du XIXe siècle dans les proportions suivantes :

En milliers d'habitants.	Autriche.	Hongrie.	Total.
1817-1825	13,964	»	»
1826-1835	15,588	»	»
1836-1845	16,575	»	»
1846-1855	17,535	13,192	30,727
1856-1865	17,998	13,668	31,666

En milliers d'habitants.	Autriche.	Hongrie.	Total.
1866-1875	20,394	15,420	35,814
1876-1885	22,144	15,642	37,786
1886-1895	23,895	17,464	41,359
1896-1905	26,151	19,255	45,406
1906-1915	28,568	20,841	49,409

Depuis 1867, époque où a été conclu ce que l'on appelle le compromis austro-hongrois, les pays qui composent la monarchie se partagent en deux groupes distincts : les pays cisleithans et les pays de la couronne hongroise, — les premiers ayant leur représentation propre au Reichsrath de Vienne, les seconds ayant la leur au Reichstag de Budapest. Les intérêts des uns et des autres, séparés en principe, sont confondus par la loi constitutionnelle en trois points déterminés : les affaires étrangères, les finances de l'Empire et l'armée permanente, dite *armée impériale et royale*.

Le service militaire, dans les deux moitiés de la Monarchie est obligatoire depuis la loi du 5 décembre 1868, complétée en 1882. Il y a entre l'organisation militaire de l'Autriche et celle de l'Allemagne de grandes analogies : service actif (2 ou 3 ans, selon les armes); service dans la réserve (7 ans) et dans la réserve de dépôt (12 ans). Tous les citoyens capables de porter les armes doivent servir dans le Landsturm, créé par une loi de 1886, dont le premier ban comprend les hommes de dix-neuf à trente-sept ans, et le second ceux âgés de trente-huit à quarante-deux ans. Le Landsturm ne doit être convoqué qu'en temps de guerre.

Pendant longtemps, l'Autriche-Hongrie eut, parmi les grandes Puissances, la flotte la plus faible, comme qualité et comme quantité. Son budget de la marine était d'ailleurs inférieur à celui de beaucoup d'États de second ordre. Il y eut cependant un notable progrès, à la suite de son entrée dans la Triple-Alliance, et ce progrès s'accrut plus sensiblement encore dans les années qui précédèrent la guerre. C'est ainsi qu'on apprit, au mois de mai 1910, par les journaux officieusement informés, que l'administration de la Marine avait, sous l'influence de l'archiduc héritier François-Ferdinand, arrêté le programme suivant :

1° Construction de 4 dreadnoughts, au prix de 60 millions chaque, soit . . . . . 240 millions.
2° Construction de 3 croiseurs rapides, à 8 millions 1/2 l'un, soit . . . . . 25 à 28 —

3° Construction de 4 moniteurs danubiens à 1 million 1/2 l'un, soit. . . . . 6 millions.
4° Construction de 4 à 6 sous-marins, de 10 à 12 torpilleurs de contre-torpilleurs, ensemble. . . . . 12 à 13 —

Ces dépenses devaient être réparties sur dix années.

Budget de la Monarchie[1] (en millions de couronnes).

Exercices.	ARMÉE Ordinaires.	ARMÉE Extraordinaires.	MARINE Ordinaires.	MARINE Extraordinaires.	Total.
1875	93	3	9	1	106
1880	90	11	7	0.9	108.9
1885	97	11	9	2	119
1891	103	14	9	2	128
1896	122	14	10	3	149
1901	278	25	29	15	347
1905	289	19	43	8	359
1906	293	13	30	1	337
1907	299	14	43	2	358
1908	306	13	59	3	381
1909	323	12	59	4	398
1910	334	10	61	58	463
1911	362	5	64	4	435
1913	403	22	70	74	569
1914	503	83	71	106	763

Pied de paix de l'armée et de la marine autrichiennes.

Années.	ARMÉE Officiers.	ARMÉE Sous-officiers, musiciens et hommes.	ARMÉE Total.	MARINE Personnel total.
1875	12,972	260,000 (?)	272,972	6,274
1880	14,738	255,951	270,689	6,369
1885	17,867	268,556	256,423	9,943 (?)
1890	18,800	335,965	354,765	?
1895	23,445	330,807	354,252	8,574
1900	21,160	325,350	346,510	8,750
1905	29,024	353,392	382.416	10,518
1906	28,495	350,760	379,255	—
1907	28,742	352,044	380,786	12,488
1908	29,294	353,604	382,898	12,988
1909	—	—	—	14,688
1910	29,771	359,066	388,837	14,888
1911	34,146	361,938	396,084	16,488
1912	34,183	380,496	414.679	—
1913	34,009	390,249	424.258	21,560

1. Nous donnons les seuls chiffres du budget de la Monarchie. Ceux des budgets des pays représentés au Reichsrath et des pays de la couronne de Hongrie accusent, pour les dépenses militaires et navales, une progression parallèle, mais il y a lieu de noter que ces budgets ne comportent que les dépenses des *réserves*.

Flotte de l'Autriche-Hongrie.

1875.

a) Flotte à vapeur.

Navires blindés	11
Navires à hélice	21
Navires à aubes	6
Divers	9

b) Navires à voiles.

Divers (bricks et vaisseaux-écoles)	9
Hulks	7

c) Tenders-vapeurs.

Bâtiments	6
Bâtiments (jaugeant 115,380 t.) . . . . . TOTAL.	69

1900.

Vaisseaux cuirassés	11
Croiseurs	4
Torpilleurs	16
Torpilleurs de haute-mer	6
Torpilleurs	62
Monitors	4
Divers	28
Bâtiments (jaugeant 133,422 t.) . . . . . TOTAL.	131
En outre : Yachts à voiles	4
Navires-écoles	4
Hulks	2

En construction.

Cuirassés	2
Torpilleur	1

1913.

Vaisseaux de combat	16
Grands croiseurs	3
Petits croiseurs	11
Bateaux torpilleurs	25
Torpilleurs de haute-mer	51
Torpilleurs	40
Monitors	8
Bateaux éclaireurs 1878-1909	6
Vieux vaisseaux de combat	2
Yachts 1887-96	5
Transports et tenders	20
Annexes des navires-écoles	6
Sous-marins	11
Bâtiments (jaugeant 360,492 t.) . . . . . TOTAL.	204
En outre : Hulks	17
Yachts à voiles	5

FRANCE.

La France a vu, au cours du XIXe siècle, sa population passer de 29 à 39 millions d'habitants : progression bien lente, si on la com-

pare à celle de ses voisins, dont l'avance est incontestable au point de vue démographique. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à rapprocher les chiffres des recensements décennaux de ces pays de ceux qui concernent la France et que nous donnons à cette place.

En milliers d'habitants :

1806-1816	29,107	*1866-1875*	36,103
1817-1825	30,462	*1876-1885*	37,672
1826-1835	32,569	*1886-1895*	38,343
1836-1845	34,230	*1896-1905*	38,962
1846-1855	35,783	*1906-1915*	39,602
1856-1865	37,387		

L'organisation de l'armée francaise a été remaniée par une série de lois qui se succèdent de l'an VI à 1913.

Dès 1791, l'Assemblée Constituante proclamait le principe du service militaire obligatoire pour tous, que l'on retrouve dans la loi du 19 Fructidor an VI, avec l'organisation de la conscription, mais, dès l'an VIII, on autorise le remplacement. La loi du 10 mars 1818 rétablit le recrutement par voie d'appel, comme subsidiaire aux engagements, pour atteindre un contingent déterminé dont le maximum est de 40,000 hommes. Elle est refondue et complétée par la loi du 21 mars 1832 qui réglemente le remplacement et instaure le service de sept ans. Le régime du remplacement est modifié par la loi du 26 avril 1855, mais le système de la loi de 1832 dure jusqu'en 1868. Une loi du 1er février de cette année, crée une réserve et une garde nationale mobile, organisation qui persiste jusqu'à la loi du 27 juillet 1872, où sont créées une réserve de l'armée active, une armée territoriale et une réserve de l'armée territoriale, — le service dans ces réserves se prolongeant jusqu'à quarante ans. Sous le régime de la loi de 1872, la durée du service actif était de cinq ans, mais on instituait, à l'instar de la pratique allemande, le volontariat d'un an, qui était une réduction de ce service, dans certains cas déterminés. Des principes nouveaux furent adoptés par la loi du 15 juillet 1889 : le service militaire, égal pour tous en théorie, le devenait aussi en fait. Tout Français devait l'accomplir réellement pendant trois ans, à l'exception de quelques catégories de dispensés, qui pouvaient, au bout d'un an, être renvoyés dans leur famille. La durée du service était de vingt-cinq ans : « Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement de l'armée

active pendant trois ans, de la réserve de l'armée active pendant dix ans, de l'armée territoriale pendant six ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant six ans » (art. 37). La loi du 21 mars 1905 réduisit à deux ans la durée du service actif et supprima toutes dispenses. Elle fut remplacée par la loi du 7 août 1913 qui, devant les nouvelles mesures militaires adoptées par l'Allemagne, rétablit le service de trois ans.

Il n'est pas sans intérêt de suivre la progression du budget de la guerre en France depuis la Restauration[1], qui valut au pays une longue période pacifique. En 1822, ce budget ne s'élevait guère au delà de 192,500.000 francs. En 1830, il atteint 234 millions. En 1831, les événements d'Algérie le portent à 386,500.000 francs, mais il retombe vite au-dessous de 300 millions. A partir de 1840, le chiffre de 300 millions est dépassé une fois pour toutes. En 1848, on atteint exceptionnellement 402 millions, pour retomber ensuite notablement durant les années suivantes.

Sous le second Empire, il y eut une augmentation fatale avec les diverses campagnes de Rome, de Crimée, d'Italie, du Mexique, de Chine, de Cochinchine, de Syrie. C'est ainsi qu'on arrive, en 1854, au chiffre de 567 millions, et que l'on dépasse 850 millions, l'année suivante. On atteint encore 693 millions en 1856; en 1859, on est à 606 millions 500. Depuis ce moment, jusqu'en 1870, le budget de la guerre s'est tenu aux environs de 450 millions, sauf en 1867. C'est un total que l'on ne devait plus retrouver après la guerre franco-allemande, ainsi qu'en témoignent les tableaux que nous publions.

Quant à la marine française, elle tint longtemps le second rang parmi les marines des Grandes Puissances, venant après celle de l'Angleterre. Au cours de ces dernières années, elle a baissé au cinquième rang, se laissant dépasser par celles de l'Allemagne, de la Russie et des États-Unis.

1. *Les budgets de la guerre en France depuis un siècle*, dans *L'Information*, 8 mars 1913.

Budget de la France (en millions de francs).

Exercices.	Guerre.	Marine.	Total.
1869	380	163	543
1875	485	155	640
1880	558	194	752
1885	600	309	909
1890	580	201	781
1895	637	268	905
1900	673	373	1,046
1905	715	316	1,031
1906	859	306	1,165
1907	822	316	1,138
1908	835	331	1,166
1909	871	348	1,219
1910	915	363	1,278
1911	938	416	1,354
1913	983	488	1,471
1914	1,204	611	1,815

Effectifs de l'armée et de la marine françaises.

	ARMÉE				MARINE		
Années.	Officiers.	Hommes.	Total.	Chevaux de service.	Officiers.	Sous-off. et hommes.	Total.
1875. .	»	»	490,322	120,894	2,515	30,048	32,563
1880. .	»	»	502,764	120,126	1,783	46,500	48,283
1885. .	»	»	514,149	125,025	1,572	41,227	42,799
1893. .	28,339	532,631	560,970	141,059	1,839	42,323	44,161
1898. .	28,237	545,506	573,743	122,373	1,865	42,071	43,936
1907. .	22,889	552,076	574,965	123,385	2,748	50,986	53,734
1908. .	29,323	571,663	600,986	140,775	»	»	»
1910. .	29,259	572,933	602,192	140,772	2,021	»	»
1911. .	29,006	578,783	607,789	149,713	»	»	»
1912. .	29,700	580,165	609,865	150,634	»	»	»
1913. .	31,611	613,717	645,328	—	2,495	66,172	68,667
1914. .	28,519	762,450	790,969	—	»	»	»

Flotte de la France.

1875.

a) Vaisseaux blindés.

Vaisseaux appareillés	7
Navires d'école, de service et d'essai	19
Réserve	31

b) Vaisseaux non blindés.

Vaisseaux appareillés	85
Navires d'école, de service et d'essai	43
Réserve	47
Total	232

1900.

Cuirassés d'escadre	20
Cuirassés de croisière	4
Cuirassés garde-côtes	19
Croiseurs cuirassés	6
Croiseurs	40
Contre-torpilleurs	14
Canonnières cuirassées	8
Canonnières	9
Avisos	15
Transports	23
Chaloupes canonnières	9
Avisos torpilleurs	10
Torpilleurs	228
Torpilleurs vedettes	5
Torpilleurs à embarquer	9
Bâtiments (jaugeant 698,776 t.) Total	419

EN CONSTRUCTION

Cuirassés d'escadre	2
Croiseurs cuirassés	13
Contre-torpilleurs	10
Torpilleurs d'escadre	32
Torpilleur vedette	1
Aviso-transport	1
Canonnières	3

1913.

Cuirassés d'escadre	23
Croiseurs cuirassés	22
Cuirassés garde-côtes	6
Croiseurs	14
Torpilleurs d'escadre	78
Canonnières cuirassées	2
Canonnières	7
Avisos	7
Torpilleur de haute-mer	12
Torpilleurs de 1re classe	147
Torpilleur vedette	1
Transports	7
Bateaux sous-marins	56
Bâtiments (jaugeant 782,114 t.) Total	382

EN CONSTRUCTION

Cuirassés d'escadre	7
Torpilleurs d'escadre	17
Bateaux sous-marins	30

Grande-Bretagne.

D'après les recensements décennaux, la population du Royaume-Uni s'est accrue, au cours du XIXe siècle, ainsi qu'il suit :

En milliers d'habitants.	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Total.
1797-1805	8,893	1,608	5,216	15,717
1806-1816	10,164	1,806	5,956	17,926
1817-1825	12,000	2,092	6,802	20,894
1826-1835	13,897	2,364	7,767	24,028
1836-1845	15,914	2,620	8,175	26,709
1846-1855	17,928	2,889	6,552	27,369
1856-1865	20,066	3,062	5,799	28,927
1866-1875	22,712	3,360	5,412	31,484
1876-1885	25,974	3,736	5,175	34,885
1886-1895	29,003	4,026	4,705	37,734
1896-1905	32,528	4,472	4,459	41,459
1906-1915	36,075	4,759	4,382	45,216

La conscription existe en Angleterre, en vertu d'une loi datant de 1752. Mais, chaque année, le Parlement en suspend l'application. De toutes les armées européennes, l'armée anglaise est la seule qui se recrute exclusivement par enrôlements volontaires à prix d'argent. L'Army-Act de 1879 fixait la durée du service dans l'armée permanente à 12 ans, dont 3, 5 ou 9 ans pour l'infanterie pouvant se faire dans la réserve. Dans la milice la durée du service était de 6 ans.

Une réforme radicale, provoquée par les armements croissants de l'Allemagne, allait réorganiser le système militaire de l'Angleterre. Il y eut, dans les milieux britanniques de grandes discussions sur le point de savoir si le développement de l'armée de terre devait l'emporter sur l'accroissement de la flotte, ou au contraire, si celui-ci devait primer celui-là. Car il ne faut pas oublier que la situation insulaire de la Grande-Bretagne lui crée une situation particulière. La prépondérance de sa marine sur les autres marines du monde a toujours été considérée comme un dogme national. En fait, à la suite de polémiques fort vives, on aboutit à un double renforcement de l'armée de terre et de l'armée de mer.

La loi de 1907 sur la « Territorial Army » divise les forces militaires en armée de campagne et en armée territoriale. L'armée de campagne, destinée au service en dehors du Royaume-Uni, comprend l'armée permanente, sa propre réserve et une réserve spéciale. Le recrutement repose exclusivement sur l'enrôlement volontaire. La durée totale du service est de 12 ans. L'armée territoriale, en partie formée en brigades permanentes est destinée à la défense du Royaume-Uni. L'enrôlement y est pour quatre ans. Quant à la milice, tout homme est, en principe, astreint à y servir de sa dix-huitième à

sa quarante-cinquième année. De fait, cependant, son recrutement s est toujours fait par voie d'enrôlement volontaire.

Telle est l'organisation de l'armée anglaise en 1914.

Budget du Royaume-Uni (en millions de £).

Exercices.	Armée.	Marine.	Total.
1874-75	14	11	25
1879-80	16	10	26
1884-85	19	11	30
1889-90	17	14	31
1894-95	18	17	35
1899-1900	44	26	70
1904-05	29	37	66
1905-06	29	33	62
1906-07	28	31	59
1907-08	27	31	58
1908-09	27	32	59
1909-10	27	36	63
1910-11	27	40	67
1911-12	28	43	71
1912-13	28	44	72
1913-14	28	49	77

Effectifs de l'armée et de la marine britanniques.

ANNÉES	ARMÉE						MARINE		
	ARMÉE PERMANENTE		RÉSERVE, RÉGUL.-SPÉC. ET TERRITORIALE		TOTAUX	Chevaux et mulets de service.	Officiers et employés.	Hommes.	TOTAL
	Officiers.	Sous-off. et hommes.	Officiers.	Sous-off. et hommes.					
1875	»	»	»	»	536,411	»	»	»	79,035
1880	»	»	»	»	597,420	»	»	»	80,220
1885	»	»	»	»	657,472	»	»	»	82,300
1890	»	»	»	»	697,432	»	»	»	94,859
1895	»	»	»	»	722,253	»	8,921	118,815	127,736
1900	19,925	493,115	15,900	415,220	944,160	115,800	9,489	134,368	143,857
1905-06	20,981	424,659	17,885	569,826	1,033,351	103,153	12,181	179,909	192,090
1906-07	20,837	408,859	20,954	671,161	1,121,811	108,092	12,022	178,376	190,398
1907-08	21,283	400,204	20,856	688,274	1,130,617	109,198	12,226	170,047	182,273
1908-09	22,105	397,018	18,760	598,851	1,036,734	139,163	12,085	167,548	179,633
1909-10	19,974	408,783	19,182	621,115	1,069,054	148,991	12,297	165,774	178,071
1910-11	21,997	410,167	19,133	616,227	1,067,524	58,069	12,210	170,373	182,583
1911-12	21,199	414,150	19,286	626,579	1,081,214	58,609	11,940	172,114	184,054
1912-13	21,213	414,308	19,263	627,480	1,082,294	58,670	12,213	184,696	196,909
1913-14	20,965	409,841	20,405	621,307	1,072,815	57,069	12,056	197,147	209,203

Flotte de la Grande-Bretagne.

1875.

Navires blindés	59
Navires à vapeur	300
Navires à voiles	170
Navires, dont 244 en activité . . . . . Total	529

1900.

A. *Bâtiments de construction nouvelle.*

Cuirassés d'escadre	24
Bâtiments d'escadre	17
Croiseurs cuirassés	13
Croiseurs protégés	113
Canonnières torp.	35
Bâtiment de dépôt pour les torpilles	1
Chasse-torpilles	94
Sloops	14
Canonnières	24
Yacht royal	1
Vapeurs pour le service des dépêches	2

B. *Bâtiments de construction ancienne.*

Cuirassés d'escadre	10
Cuirassés	14
Bâtiments et croiseurs cuirassés	18
Croiseurs	15
Canonnières	50
Vapeurs	100
Divers	18
Bâtiments (jaugeant 1,736,715 t.). Total général	564
Bâtiments divers +	407

En construction (1900-1901).

Cuirassés d'escadre	6
Croiseurs cuirassés	16
Croiseurs	2
Sloops	8
Chasse-torpilles	12
Vapeurs divers	6

1913.

Cuirassés d'escadre	71
Croiseurs cuirassés	34
Croiseurs protégés	96
Contre-torpilleurs	217
Sous-marins	73
Torpilleurs	114
Canonnières	20
Bâtiments (jaugeant 2,370,326 t.). Total	625
Bâtiments divers (yachts, vieux croiseurs, etc.). +	240

En construction (avril 1913 à mars 1914).

Cuirassés d'escadre	6
Croiseurs cuirassés légers	7
Sous-marins	6

Japon.

Les statistiques ne permettent de suivre le mouvement de la population au Japon que depuis 1876. Voici quelle en a été la progression :

(En milliers d'habitants).

1876-1885	37.452
1886-1895	41.388
1896-1905	46.732
1906-1915	49.588

La force armée du Japon était autrefois la caste guerrière nommée Samouraï, abolie par l'édit impérial du 5 novembre 1875, qui rendit le service militaire obligatoire pour tous les sujets de l'Empire, en tenant compte des traditions nationales et admettant de nombreuses causes d'exemption et de rachat. Aujourd'hui, l'armée japonaise est organisée par la loi du 21 janvier 1889, modifiée par ordonnance impériale extraordinaire du 28 septembre 1904. Le service militaire personnel est obligatoire pour tous les citoyens. Il commence à vingt ans accomplis et comprend 3 ans dans l'armée active ou 4 ans dans la marine, 4 ans dans la réserve ou 4 ans dans la marine, et 10 ans dans l'armée territoriale ou 5 ans dans la marine. En outre, tous les hommes valides de 17 à 40 ans, qui ne sont enregistrés ni dans l'armée active, ni dans la réserve, ni dans l'armée territoriale font partie de l'armée nationale. La marine japonaise remonte à la révolution de 1868.

Budget de l'Empire (en millions de yens).

EXERCICES	GUERRE		MARINE		TOTAL
	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaires	Extraordinaires	
	—	—	—	—	—
1873 . .	8	»	2	»	10
1879-1880 . .	7	»	3	»	10
1884-1885 . .	11	»	3	»	14
1889-1890 . .	12	»	8	»	20
1894-1895 . .	13	»	6	»	19
1899-1900 . .	37	19	15	36	107
1905-1906 . .	39	1	24	11	75
1906-1907 . .	50	2	29	11	92
1907-1908 . .	54	58	33	49	194
1908-1909 . .	70	37	35	46	188
1909-1910 . .	72	16	35	36	159
1910-1911 . .	75	11	38	37	161
1911-1912 . .	76	22	41	46	185
1912-1913 . .	77	18	41	53	189
1913-1914 . .	78	20	42	55	195

Pied de paix de la marine et de l'armée japonaise.

ANNÉES	MARINE								ARMÉE
	Amiraux.	Off. sup.	Officiers.	Officiers assimilés.	Aspirants et élèves.	Sous-officiers.	Marins	Total.	Personnel total.[1]
1880	6	44	187	164	113	605	4,432	5,551	36,777
1885			568			644	2,861	4,073	63,194
1895	9	101	498	498	90	1,790	9,421	12,527	74,996
1900	31	201	591	595	112	4,956	19,768	26,254	167,829
1903	97	746	1,727	851	993	6,992	32,082	43,418	»
1905	121	880	2,039	1,078	889	11,376	36,072	52,455	»
1906	126	901	2,228	1,175	921	12,399	39,103	56,853	»
1907	85	471	1,188	1,625	1,016	12,156	40,095	57,116	220,000
1909	96	516	1,253	1,724	994	13,012	49,300	66,895	»
1911	115	621	1,405	2,446	655	15,477	55,603	76,322	»
1913	111	710	1,647	1,858	738	1,326[2]	63,939	70,329	250,000

Flotte du Japon.

1873.

Corvette cuirassée	1
Corvette (De bois)	1
Avisos (De bois)	2
Canonnières	6
Transport à vapeur	1
Transports à voiles	3
Bélier cuirassé	1
Navires (jaugeant?). Total	17

1900.

Cuirassés d'escadre	4
Cuirassés	2
Garde-côtes	10
Croiseurs	17
Canonnières	16
Avisos	3
Transport	1
Bâtiments (jaugeant 187,103 t.). Total	53
En outre : contre-torpilleurs nouvellement construits en Europe	12
	12
Torpilleurs	38

1. Ces chiffres ne sont que des évaluations. Les chiffres exacts ne sont pas connus.

2. Tel est le chiffre donné par l'*Almanach de Gotha* de 1914. N'y a-t-il pas une erreur dans le calcul des sous-officiers. Erreur se répercutant sur le total de l'effectif?...

EN CONSTRUCTION

Cuirassés d'escadre	2
Croiseurs cuirassés	3
Croiseurs	3
Torpilleurs	35

1914.

Cuirassés d'escadre de 1re classe	11
Croiseurs de combat	8
Croiseurs de 1re classe	9
Croiseurs de 2e classe	13
Garde-côtes	15
Canonnières	9
Contre-torpilleurs	70
Bâtiments (jaugeant 625,600 t.) Total	1[illegible]

Russie.

Le tableau suivant nous donne les progrès de la population de l'Empire russe, depuis cent ans, dans la mesure où les renseignements statistiques ont permis de l'établir.

En milliers d'habitants.	Russie (Caucase).	Pologne.	Finlande.
1806-1816	»	2,600	863
1817-1825	»	3,702	1,178
1826-1835	»	4,060	1,372
1836-1845	»	—	1,446
1846-1855	57,234	4,852	1,637
1856-1865	63,724	4,764	1,747
1866-1875	»	6,026	1,769
1876-1885	89,010	7,960	2,061
1886-1895	»	»	2,380
1896-1905	103,611	9,445	2,637
1906-1915	132,625	12,467	3,115

A la veille de la guerre, le Tsar est le chef suprême des armées de terre et de mer. Le service militaire est obligatoire en vertu des lois du 13 janvier 1874, 11 novembre 1876, 26 juin 1888, 31 janvier 1893, 1897, 29 juin 1901, 20 mars 1906 et 23 juin 1912. Il commence à 21 ans et comprend 18 ans dans l'armée active (4 ou 3 ans sous les drapeaux, suivant les armes), 13 ou 15 ans dans la réserve. Jusqu'à l'âge de 43 ans, on est inscrit dans le premier ban de l'armée territoriale. Les hommes affranchis par leurs numéros du service permanent font partie, de la 21e à la 43e année, de l'armée territoriale. Pour les Cosaques, le service militaire commence à 20 ans et dure jusqu'à 40, dans une série de bans où, après leur service actif, ils sont appelés à des exercices réguliers.

Le traité de Paris, qui termina en 1856 la guerre de Crimée et dont la Russie ne parvint à se dégager qu'en 1870, interdisait à cette puissance d'avoir une flotte dans la Mer Noire. Même dans la Baltique, elle ne possédait que quelques monitors destinés à protéger les côtes du Golfe de Finlande. En 1877, cette situation n'était guère améliorée. Ce fut seulement en 1882 qu'un premier programme de flotte fut arrêté. L'exécution aussitôt commencée a été poursuivie avec beaucoup d'ordre et de méthode, de sorte que la marine russe, à peu près négligeable il y a 40 ans, tient aujourd'hui le troisième rang, venant après celles de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Budget de l'Empire russe (en millions de roubles).

Exercices.	Guerre.	Marine.	Dépenses extraordinaires de guerre et marine.	Total.
1875	175	25	»	200
1880	190	28	»	218
1885	201	35	»	236
1890	222	39	»	261
1895	237	50	»	287
1900	324	87	»	411
1905	367	117	»	484
1906	375	104	405	884
1907	384	75	124	583
1908	425	87	122	634
1909	474	89	83	646
1910	481	89	53	623
1911	483	108	51	642
1912	493	159	70	722
1913	551	228	90	869

Effectifs de paix de l'armée et de la marine russes.

ANNÉES	ARMÉE	MARINE		
	Effectif total.	Officiers, assimilés et employés.	Hommes.	Total.
1875	700,147	4,029	25,500	29,529
1880	973,000	3,400	26,153	29,553
1885	»	2,900	26,000	28,900
1890	»	2,772	27,096	29,868
1895	»	2,445	28,000	30,445
1898	1,155,000	1,951	45,380	47,331
1905	1,254,000	2,444	59,450	61,894
1906	1,384,000	2,189	38,910	41,099
1907	—	2,174	43,000	45,174
1908	—	2,233	32,961	35,194
1909	—	2,223	40,800	43,023
1910	—	2,379	40,100	42,479
1911	?	2,485	42,365	44,850
1912	?	2,596	46,097	48,693
1913	?	2,648	47,215	49,863

Flotte de la Russie.

1875.

1° Flotte de la Mer Baltique.

Navires blindés	27
Vapeurs armés	44
Vapeurs de transports	66
Bâtiments (jaugeant 143,004 t.)	137

2° Flotte de la Mer Noire.

Navires blindés	2
Vapeurs armés	25
Vapeurs non armés	4
Bâtiments (jaugeant 31,336 t.)	31

3° Flottille de la Sibérie.

Vapeurs armés	9
Vapeurs non armés	27
Bâtiments (jaugeant 9,924 t.)	36

4° Flottille de la Mer Caspienne.

Vapeurs armés	11
Vapeurs non armés	8
Bâtiments (jaugeant 3,856 t.)	19
Total général : Bâtiments (jaugeant 188,120 t.)	223

1900.

1° Flotte de la Mer Baltique.

Cuirassés d'escadre	10
Cuirassés garde-côtes	12
Croiseurs du 1er rang	21
— du 2e rang	11
— torpilleurs	4
Canonnières cuirassées	4
Canonnière pontée	1
Canonnières garde-côtes	10
Navires écoles	3
Yachts à vapeur	6
Torpilleurs de 1re classe	45
Bateaux torpilleurs de 2e classe	81
Transports	7
Bâtiments (jaugeant 379,067 t.)	215

2° Flotte de la Mer Noire.

Cuirassés d'escadre	8
Cuirassés garde-côtes	2
Croiseurs	2
Canonnières	6
Croiseurs torpilleurs	3
Bateaux torpilleurs de 1re classe	22
Bateaux torpilleurs de 2e classe	10
Navires écoles	3
Vapeurs	2
Transports	8
Bâtiments (jaugeant 139,290 t.)	66

3° *Flottille de la Sibérie.*

Croiseur	1
Canonnières	4
Croiseurs torpilleurs	2
Bateaux torpilleurs	20
Vapeurs	2
Transports	5
Bâtiments (jaugeant 14,547 t.)	34

4° *Flottille de la Mer Caspienne.*

Canonnières	2
Vapeurs à roue	5
Vapeur	1
Bâtiments (jaugeant 2,979 t.)	8
Total général : Bâtiments (jaugeant 535,883 t.)	323

1914.

1° *Flotte de la Mer Baltique.*

Cuirassés d'escadre	9
Croiseurs cuirassés	7
Croiseurs	7
Torpilleurs d'escadre	50
Torpilleurs	27
Torpilleur de 2e classe	1
Transports-torpilleurs	6
Bateaux sous-marins	13
Canonnières	7
Transports	25
Avisos	7
Yachts	6
Vaisseaux-écoles	7
Bateaux de port	51
Bâtiments (jaugeant 588,532 t.)	223

2° *Flotte de la Mer Noire.*

Cuirassés d'escadre	10
Croiseurs	2
Torpilleurs d'escadre	22
Torpilleurs	14
Transports-torpilleurs	2
Sous-marins	11
Canonnières	4
Transports	7
Divers	3
Bateaux de port	12
Bâtiments (jaugeant 243,864 t.)	87

3° *Flottille de la Sibérie.*

Croiseurs	2
Torpilleurs d'escadre	9
Torpilleurs	14
Sous-marins	12
Canonnière	1
Aviso	10
Canonnières de fleuve	18
Transports	13
Bateaux de port	7
Bâtiments (jaugeant 69,671 t.)	86

4e Flotille de la Mer Caspienne.

Canonnières	2
Transport	1
Aviso	2
Bateaux de port	2
Bâtiments (jaugeant 3,634 t.)	7
Total général : Bâtiments (jaugeant 905,701 t.)	403

*
* *

Les tableaux qui précèdent sont éloquents dans leur sécheresse. Ils montrent la progression constante et universelle des dépenses militaires et navales au cours du XIXe siècle et dans les premières années du XXe. Il semble que cette progression s'accélère à la veille des événements de 1914. On pressent une cassure prochaine dans la machine exagérément tendue.

Ceux-là mêmes qui déploraient « la folie des armements » et cherchaient à la combattre par des arguments raisonnables constataient la stérilité de leurs efforts. Une nécessité puissante entraînait les États modernes vers l'augmentation de leurs effectifs et le perfectionnement de leur matériel de guerre. Les dépenses militaires étaient primordiales dans tous les budgets.

Faut-il voir dans ce phénomène une illustration de la tendance, déjà observée par Adam Smith, que les dépenses militaires, presque nulles chez les peuples chasseurs et pasteurs, rares chez les peuples agriculteurs, deviennent lourdes chez les peuples industriels[1] ? En tout cas, la comparaison des budgets modernes atteste la généralité de la tendance. Ni la forme de gouvernement, ni la situation géographique, ni le bénéfice d'une longue période pacifique, ni les conditions économiques n'ont influé sur l'orientation des États : grands ou petits, riches ou pauvres, monarchiques ou républicains, ils ont tous consacré à leur défense la partie essentielle de leurs ressources.

La remarque en était faite, dix ans avant la guerre actuelle, par le professeur Nitti : « Un examen attentif de tous les budgets des principaux pays de l'Europe et même des États civilisés hors l'Europe amène à cette conclusion que partout les recettes publiques sont, en majeure partie, destinées à la défense ou au paiement de

1. *Wealth of Nations*, V. I, 1.

ces dépenses qui représentent, pour la plupart, les intérêts des dettes contractées en vue de la défense[1]. » Les buts de civilisation et de culture passent au second plan et, malgré les progrès dont se t arguent les sociétés, elles en sont encore à veiller fiévreusement aux besoins élémentaires de l'existence collective.

C'est pourquoi l'on peut affirmer que les budgets modernes, par la prépondérance qu'ils conservent aux dépenses militaires, ont les mêmes caractéristiques que les budgets d'autrefois. Or un budget, a-t-on écrit, peut être considéré « comme un grand livre de psychologie collective ». Il reflète, par les fins qu'il poursuit et les nécessités auxquelles il pourvoit, l'état social et les tendances d'un pays. Qu'est-ce à dire, sinon qu'entre nous et nos aïeux persiste, à travers une apparence de civilisation et une réalité de progrès matériel, un fonds identique de sentiments, où prédominent la crainte des mêmes dangers, le désir de la conservation et le souci de la sûreté?

Des chiffres que nous avons cités il ressort que le fardeau devenait de plus en plus lourd aux épaules des contribuables, à mesure que nous avancions vers cette ère cruelle, dont 1914 marqua le début. Si le phénomène de la prépondérance des dépenses militaires chez tous les États se peut expliquer par des considérations générales sur la psychologie des peuples, celui de la progression inouïe de ces dépenses, au cours des dernières années, se rattache à des questions économiques ou politiques, dont nous n'avons pas à parler ici. Nous voudrions seulement montrer que, si la comparaison des divers budgets permet de constater une tendance très nette, elle est insuffisante à établir une proportion rigoureuse soit entre les efforts militaires tentés par les divers pays, soit entre les sacrifices demandés aux ressortissants de ces pays.

La statistique est une science et l'on a parfois voulu tirer de ses constatations des conclusions trop hâtives. Les comparaisons d'État à État et de périodes à périodes sont délicates, en raison des différences fondamentales dont la méconnaissance ou l'oubli entraîne des erreurs graves. Plus qu'en toute autre matière, il faut veiller à ces risques d'erreur, lorsqu'on se hasarde dans le domaine des

1. *Science des Finances*, p. 176.

finances publiques. Les variations dans la valeur de la monnaie, dans les méthodes de comptabilité, dans la répartition des dépenses entre l'État et les localités, les différences d'étendue du territoire, de densité de la population ou de richesse générale doivent entrer en ligne de compte pour opérer les rectifications nécessaires.

Étudiant les budgets militaires des cinq puissances européennes pour 1910, M. R.-G. Lévy dressait le tableau d'ensemble suivant :[1]

	Angleterre.	Allemagne.	Russie.	Turquie.	France.
Population (millions d'habitants).	43	65	150	30	39
Armée (dépense totale) (millions de francs)	687	1,000	1,443	200	872
Armée (francs par tête d'habitant).	15.97	15.55	9.50	6.66	22.35
Marine (dépense totale) (millions de francs)	875	553	253	25	376
Marine (francs par tête d'habitant).	20.34	8.52	1.68	0.82	9.65
Total des dépenses militaires (millions de francs)	1,562	1,553	1,686	225	1,248
(Francs par tête d'habitant)	36.41	24.07	11.18	7.48	32

Encore fallait-il ajouter, pour que le tableau fût plus juste, le chiffre des pensions militaires, qui pour l'Allemagne, s'élève à 125 millions de francs, pour la France à 180 millions. Ces indications cependant permettent de dégager la charge comparative de chacun de ces pays, du chef des dépenses militaires. Le chiffre de ces dépenses risque de tromper, si l'on ne tient compte de la population. C'est ainsi que la Russie, avec le plus fort budget militaire, a un quotient individuel très faible. L'Allemagne, avec une somme totale à peu près identique à celle de l'Angleterre, ne présente qu'un sacrifice individuel de 24 francs, grâce à son énorme population, tandis que l'Angleterre impose 36 fr. 41 à chacun de ses habitants. La France, avec un budget inférieur à celui de l'Allemagne, a un quotient individuel très supérieur et presque égal à celui de l'Angleterre.

Est-ce à dire que les chiffres des budgets de la guerre et de la marine expriment avec exactitude la charge financière qui incombe de ce chef à un État? Gardons-nous de le croire. D'abord, ils doivent être rectifiés par l'addition d'une série de dépenses qui se rattachent directement au même objet. Pour emprunter un exemple à un auteur

1. *La politique budgétaire en Europe*, p. 292.

qui a fait une étude particulière de la question[1], nous citerons le budget français de 1897, où les dépenses militaires sont évaluées à 880,977,000 francs. En réalité, on doit le rectifier par celui de 1,101,249,360, obtenu par l'addition des éléments suivants

	Francs.
Pensions militaires	94,000,000
Pensions de la marine	36,549,000
Suppléments divers à ces pensions (ch. 33, 38, 39 du budget des finances)	12,953,540
Légion d'honneur et médaille militaire	10,998,820
Dépenses militaires du budget des colonies	62,746,500
Ressources fictives procurées par la guerre au Trésor	2,624,500
Total	220,272,360

Ainsi, l'augmentation réelle est de 25 p. 0/0. Des calculs analogues pourraient être établis sur d'autres budgets, en ce qui concerne les charges directes du militarisme.

A ces charges il faut en ajouter d'autres, assez difficiles peut-être à délimiter avec rigueur, mais qui sont cependant imputables aux nécessités de la défense nationale : le même auteur cite comme exemples certaines voies de communication, dont le principal intérêt est stratégique, certaines charges imposées aux Compagnies de chemins de fer, les travaux des gares en vue des débarquements et embarquements de troupes, les encouragements à l'industrie chevaline, certaines primes à la marine marchande, etc. On comprend qu'il soit nécessaire de grossir les dépenses militaires, directement exprimées dans les budgets, de bon nombre de dépenses passées sous silence ou portées à d'autres chapitres, si l'on veut avoir l'expression exacte de la charge financière imposée par les armements.

On en aura ainsi l'expression budgétaire, mais à qui veut pénétrer plus avant dans le problème, un examen plus attentif s'impose. « Aux charges apparentes, écrit M. d'Eichthal, viennent se joindre, dans une proportion qui est à examiner, les charges plus ou moins dissimulées, mais non moins réelles, souvent même plus graves au point de vue de la richesse, qui résultent de l'organisation des armées et de leur recrutement parmi les jeunes générations qui

1. G. Moch, *Ce que coûte la paix armée*, p. 17.

devraient être les plus actives et les plus productives de la nation[1]. »
On voit combien la question est complexe et quelles sont les difficultés de lui donner une réponse simple et précise. Tant d'éléments entrent en jeu qu'il est à peu près impossible de déterminer la charge particulière que les armements imposent à un pays et par suite d'établir une comparaison absolue entre les efforts parallèles des divers États.

La même prudence s'impose pour les comparaisons entre le présent et le passé. S'il est délicat de se rendre un compte exact de la situation actuelle, combien plus le sera-t-il de le tenter pour les périodes qui appartiennent à l'histoire? Il ne faudra pas seulement faire intervenir dans un calcul de proportion ce double élément de la variation des valeurs monétaires et de la densité de la population. Il faudra peser d'autres données, envisager d'autres facteurs, tenir compte des différences dues aux lois ou aux conditions particulières de chaque pays, se souvenir en un mot que l'on ne peut comparer que des termes homogènes et uniformes.

Ces considérations et ces réserves ne sauraient modifier la conclusion qu'entraîne une étude, même imparfaite, de ce que l'on a longtemps appelé « la paix armée ». Il est certain que tous les États du monde se voyaient entraînés à des armements de plus en plus accentués et y consacraient la majeure partie de leurs ressources. Leurs budgets en font foi, et alors même qu'ils n'exprimeraient qu'incomplètement le montant des charges militaires réelles, dont nous avons indiqué la répercussion beaucoup plus générale, ils suffiraient à marquer une tendance et à établir une réalité.

Nous n'avons eu d'autre but que de constater cette réalité, en des pages peut-être un peu arides, où les chiffres tiennent beaucoup de place : mais les chiffres parlent à qui veut les interroger. De simples tableaux peuvent offrir des éléments féconds de travail à qui sait les utiliser. Interprétés avec méthode et intelligence, ils sont une base autrement précise, autrement précieuse que les plus ingénieuses et les plus séduisantes théories.

De parti pris, nous nous abstiendrons de commentaires sur les faits que nous avons, non pas révélés, mais rappelés et, en quelque

1. *Guerre et paix internationales*, p. 27.

sorte, synthétisés. Il nous sera bien permis cependant de constater combien la bonne volonté des individus, des groupements politiques et même de certains gouvernements pour une limitation collective des armements a été impuissante et vaine. On a écrit des pages pleines de sens et de justesse sur le danger ruineux de la paix armée. On a entamé des campagnes généreuses pour l'atténuer. On a provoqué des ententes internationales. Tous ces efforts se sont brisés devant une sorte de fatalité qui poussait les peuples, attentifs à leurs gestes réciproques, dans une furieuse émulation d'armements.

Que de tels préparatifs de guerre fussent destinés à la sauvegarde de la paix ou servissent secrètement de belliqueux desseins, c'est ce qu'il est malaisé de déterminer. Une catastrophe sans précédent est venue rompre l'équilibre sur lequel se flattaient de vivre les Puissances. Chacune protestait de ses intentions pacifiques et assurait rester fidèle à l'adage latin qui veut que la préparation à la guerre soit le plus sûr gage de la paix. Certaines paraissaient sincères : d'autres l'étaient moins peut-être, encore que toutes comprissent le péril d'une conflagration générale et hésitassent à la déclancher.

N'était-il pas fatal cependant qu'une telle folie d'armements dût aboutir à une crise? Nous en avons vu, nous en voyons encore les cruels effets. Des répercussions plus lointaines et non moins navrantes se dérouleront à leur heure et pèseront longtemps sur le sort du monde. Ruinés, meurtris, épuisés, les peuples comprendront peut-être que nulle victoire ne saurait compenser le prix sanglant de la guerre, et, si la logique rationnelle était leur guide, on pourrait espérer que de la récente expérience sortiraient une ère pacifique et un renoncement aux erreurs du passé. Mais les facteurs psychologiques qui entrent en jeu dans la conduite des hommes sont autrement puissants que les facteurs rationnels : ils leur inspirent souvent une attitude contraire à leur intérêt le plus évident et c'est pourquoi il est permis de craindre que les haines ethniques, les ambitions, les rivalités industrielles ne soient encore dans l'avenir, comme elles le furent dans le passé, de redoutables et permanents motifs de collision.

Les seules lueurs que l'on puisse découvrir dans ce noir horizon sont de nature un peu différente, bien que l'une et l'autre soient

particulières aux temps modernes. La première est l'interdépendance financière et industrielle des peuples, qui les rend réciproquement solidaires, qui est destinée à se développer progressivement et dont on peut dire qu'en créant des intérêts communs bien plus féconds que la stérile notion du droit, elle semble devoir constituer un sérieux facteur de paix. La seconde est le progrès toujours croissant de la science, qui a déjà transformé l'armement et qui permet d'en entrevoir une évolution nouvelle. De grands visionnaires, qui avaient prédit l'envergure scientifique de la guerre actuelle, nous montrent qu'elle n'est rien à côté des conflits formidables de l'avenir, dont l'évocation nous épouvante et nous confond. Or, tout en faisant la part de l'imagination d'un Wells, on doit reconnaître la réalité de ce progrès industriel, mécanique et chimique, destiné à changer radicalement les conditions de la lutte future et à la rendre si destructive et si meurtrière qu'il faut voir dans ce progrès même un second facteur possible de paix.

Ces considérations ne nous ont pas éloigné, autant qu'on le pourrait croire, de la question des armements de l'avenir : car, si l'on veut bien reconnaître que la guerre, malgré tout, risque de rester longtemps encore pour les nations « un moyen d'exister » comme pour les hommes « une des façons dont ils doivent mourir », la préparation à la guerre sera aussi une nécessité. C'est pourquoi, malgré la séduisante et idéale conception du désarmement universel, il y a lieu de croire à un maintien de ce régime ruineux, dangereux et absurde de la paix armée. Sous quelle forme, avec quelles atténuations ou quelles extensions se présentera-t-elle? Ce serait sortir de notre cadre que d'envisager les probabilités ou les simples possibilités de demain : il entrerait dans une telle tâche une part trop grande d'arbitraire ou de fantaisie. Mais on ne saurait nous en vouloir, au terme d'une étude sur l'état des armements en 1914 et tandis que s'élabore encore l'avenir dans la furieuse mêlée des peuples, de rappeler les leçons de l'histoire, les exemples du passé, et de constater, en dépit des affirmations chimériques des apôtres de la paix et des théoriciens du droit, la fragilité de la paix et l'impuissance du droit sans la force.

B. Combes de Patris.

VARIÉTÉS

UN DIPLOMATE FRANÇAIS

EN EXTRÊME-ORIENT[1]

« J'ai connu la Chine, j'ai vécu à Pékin dans l'une des crises les plus graves, les plus profondes de leur commune histoire, à l'heure où leur destinée a vraiment commencé à être mêlée à celle de l'Europe et de l'Occident, à prendre place dans le cadre de l'histoire générale. » Ainsi s'exprime M. A. Gérard, ambassadeur de France, au début du chapitre qui termine le récit de sa mission en Chine. Pour mesurer le changement qui s'est alors opéré, pour apprécier le rôle joué dans cette crise par le représentant de la France, il faut, remontant plus haut, voir quelle était la situation de la France en face de la Chine et quel esprit animait les mandarins à l'égard des étrangers.

En 1885 fut signé le traité de Thyen-tsin qui réglait la question du Tonkin et rétablissait sur de nouvelles bases les rapports de la France avec la Chine; cette puissance, sans renoncer expressément à sa suzeraineté, promettait de respecter les conventions intervenues ou à intervenir entre la France et l'Annam, admettait notre action en vue de maintenir l'ordre dans ce pays, s'engageait à délimiter d'accord avec nous le territoire du Tonkin et envisageait la nomination de consuls chinois à Hanoï et autres villes. Devenue protectrice de l'Annam, la France régla les modalités de toutes les relations entre l'état protégé et le grand empire voisin : ce fut avec la délimi-

1. A. Gérard, *Ma Mission en Chine (1893-1897)*. 1 vol. in-8. Paris 1918. — *Nos Alliés d'Extrême-Orient*, 1 vol. in-16, Paris 1918. — *La Triple-Entente et la Guerre*, 1 vol. in-16, Paris 1918.

tation le principal objet des missions Cogordan et Constans. La France avait donc acquis le riche domaine désigné jadis par l'évêque d'Adran, jamais oublié depuis lors; puissance asiatique, elle ne pesait plus seulement sur le Céleste Empire par le protectorat des missions, mais elle en devenait solidaire par tous les intérêts que crée une longue frontière commune, acquérant ainsi une situation analogue à celle de la Russie sur la frontière mongole. L'Empire Russe n'avait d'ailleurs nul mauvais vouloir au sujet de notre établissement nouveau, ayant depuis peu réglé ses rapports avec la Chine par la solution de l'affaire de Khouldja et ne s'intéressant pas à la région méridionale. L'Angleterre, apparaissant en Chine comme la nation marchande par excellence, ne devait pas prendre ombrage de notre installation au Tonkin à l'heure où elle-même annexait la Birmanie. Toutefois tandis que, de l'Égypte au Congo belge et du Niger à Madagascar, elle travaillait à limiter étroitement notre action en Afrique, elle pouvait songer à envenimer nos difficultés en Asie. De plus les commerçants anglais de Chang-haï, les agents des douanes et peut-être sir Robert Hart en personne, plus anglais que l'Angleterre même et souvent plus chinois que les Chinois, ne voyaient pas sans humeur la France voisine de Hong-kong et de Canton. Quelques personnages d'autres nationalités, ainsi un consul des États-Unis, ainsi un Allemand, Detring, commissaire des douanes et souvent confident de Li Hong-tchang, nourrissaient des sentiments semblables, mais ni l'Allemagne, ni les États-Unis n'avaient à cette heure de politique chinoise marquée. Cependant la mauvaise humeur de ces milieux s'exprimait dans la presse de langue anglaise qui alors était à peu près la seule en Extrême-Orient; elle réagissait quelque peu sur les Chinois des ports, de là sur les mandarins, malgré la rareté des contacts avec les étrangers.

Le gouvernement chinois n'avait pas lieu de se montrer satisfait. Il venait de raffermir son autorité sur ses provinces et sur ses dépendances et voici que les barbares lui arrachaient un nouveau fleuron de sa couronne d'états vassaux. La blessure de vanité, plus cruelle que la perte matérielle, était avivée par les circonstances mêmes de l'affaire. Une victoire écrasante peut absoudre le vaincu à ses propres yeux : l'ensemble des faits, se dit-il, l'a terrassé, le destin s'est prononcé contre lui. Or là, rien de semblable. Dans cette

longue affaire du Tonkin, l'armée et la marine françaises s'étaient souvent montrées avec éclat : mais dans l'ensemble, dit M. Cordier, rarement affaire fut plus mal conduite. Opposition et hésitation du parlement, indécision habituelle du gouvernement, ministres, gouverneurs, amiraux qui se déjugent ou se contredisent entre eux ; Ferry même, dont la ténacité a assuré le succès final, traite à la fois à Paris avec le marquis Tseng et à Péking avec le Tsong-li yamen ; il a tout ensemble à Péking un chargé d'affaires que l'on ne renseigne pas et à Paris un ministre qu'on n'envoie pas rejoindre son poste ; un capitaine de frégate reçoit des pleins pouvoirs pour traiter, en même temps l'amiral son supérieur reçoit les mêmes pouvoirs. Le même décousu marque les conseils chinois. Tseng écoute Macartney, Li Fong-pao se tourne vers l'Allemagne, le Tsong-li yamen traite tantôt directement, tantôt par Li Hong-tchang, tantôt par le vice-roi de Nanking. Tous sont assaillis d'une meute d'étrangers pressés d'offrir leurs services. Personne d'un côté ni de l'autre n'a le droit d'être fier de la direction donnée aux négociations. Le gouvernement chinois, qui déplore le résultat, perçoit vaguement combien les procédés dont il a usé ont été insuffisants ; et comme il n'a jamais senti devant soi un adversaire fort et résolu, il est secrètement humilié de n'avoir pas mieux joué ses cartes, d'avoir quand même perdu la partie. La mauvaise humeur est naturellement le sentiment qui se fait jour après le traité de 1885, dépit souvent agressif et coups de boutoir de Li Hong-tchang, humeur plus contenue, mais acariâtre des ministres chinois. La France l'a emporté, il est vrai, mais avec trop peu d'éclat pour améliorer à Péking sa situation ou celle des autres étrangers, dont une partie l'a desservie sans souci d'exposer aux yeux des Chinois les rivalités des Occidentaux.

La situation de la France, et par contre-coup de tous les étrangers, ne s'améliore donc nullement à Péking après la fin des hostilités ; bien loin de là, pendant plusieurs années, jusqu'à la guerre sino-japonaise, l'aversion pour l'étranger se manifeste ouvertement. L'orgueil chinois ne tient pour humain que ce qui est chinois ; tout étranger, comme pour le Grec, est un barbare, un être qui profère des sons, mais qui ne parle pas, intermédiaire entre l'homme et la brute. Chaque jour le faisait sentir aux chefs de poste comme aux

jeunes interprètes. C'est en cette qualité que j'arrivai à Péking en mars 1889. Voyageant à quelque distance de la capitale, nous entrions dans un village, la population s'attroupait sans nul sentiment hostile, nous entourait, palpait nos vêtements avec une intense curiosité, s'écartant au moindre geste pour se rapprocher un instant après : ainsi nous nous hasardons à flatter de la main un animal inconnu qui n'a pas l'air trop sauvage, toujours prêts toutefois à nous garer d'un coup de griffe ou d'un coup de dent ou d'un coup de corne. Si nous parlions chinois, l'expression, les réflexions des auditeurs étaient celles de gens qui entendent un perroquet bien dressé; mais il fallait du temps et plus d'une tentative pour que nos hôtes involontaires, j'entends les plus hardis et les plus éveillés, en vinssent à percevoir que nous exprimions des idées et condescendissent à nous répondre. Sans doute les mandarins avaient pour la plupart dépassé ce stade de pensée qui s'épanouissait à Canton avant le traité de Nanking; mais au fond et instinctivement beaucoup ressentaient au mieux une pitié dédaigneuse pour notre humanité inférieure et s'amusaient de nos tentatives pour entrer dans le Céleste Empire, pour jouir de la civilisation, pour copier l'État souverain. Les souvenirs de 1860 s'effaçant chaque jour, la plupart des hommes d'alors ayant disparu, aucun effort n'était fait pour comprendre le point de vue des étrangers, pour y adapter en quelque mesure la politique chinoise. Les hommes d'état chinois et mantchous n'avaient qu'une idée, écarter les étrangers : on opposait donc les uns aux autres, ce qui était légitime et malheureusement facile; on traînait les affaires en longueur, procédé fréquent de toute diplomatie, employé à Péking avec une maîtrise et un succès remarquables : on remettait ainsi le règlement d'une difficulté jusqu'après la solution d'une autre, l'affaire de Khouldja après l'affaire Margary, le Tonkin après Khouldja ; on reprenait les concessions faites dans les traités par des exigences de détail, par des formalités nouvelles et des règles surajoutées, formalités et règles que les traités et conventions n'avaient pu exclure puisqu'ils leur étaient antérieurs. Dans les discussions verbales ou dans la correspondance on se comprenait imparfaitement ; il y a eu dans l'affaire du Tonkin quelques malentendus retentissants et tragiques[1] ; de manière moins grave,

1. H. Cordier, *Relations de la Chine*, II, p. 281, 456.

mais indiquant une mésentente profonde, le Tsong-li yamen écrivait : le droit international est un livre européen que nous ne connaissons pas. Parmi les ministres à qui l'on avait affaire dans cette période, les uns se montraient simplement grossiers, tels Tchang Pei-lwen qui usait d'invectives et frappait du poing sur la table. Les représentants étrangers demandèrent à ce propos que le yamen fut ramené à sa composition primitive et que ses membres fussent investis d'une dignité suffisante : ils n'obtinrent pas grand'chose. Un autre ministre chinois, Syu Yong-yi avait l'habitude de parler à perte d'haleine, d'une voix de fausset, répétant les mêmes arguments topiques ou non, comme s'il s'adressait à des enfants entêtés; Syu Yong-yi a d'ailleurs fait une fin digne de respect : il a été mis à mort en 1900 pour avoir pris la défense des Européens. Beaucoup de membres du Tsong-li yamen se montraient, dès que l'on parlait d'affaires, à la fois revêches et nébuleux; le pei-le Yi-khwang (plus tard prince de Khing), assez courtois, n'avait ni plus d'information, ni plus d'intelligence, ni plus de dignité native. Le prince de Kong, qui avait traité en 1860, était, disait-on, un vrai grand seigneur; il était en disgrâce et vivait dans la retraite lors de mon séjour à Péking. Je n'eus donc pas l'occasion de l'approcher et c'est en deux vice-rois que je vis le type le plus achevé du haut dignitaire chinois : Wang Wen-chao, fin, délicat, d'une politesse exquise, mais sans grande envergure; Li Hong-tchang, très grand, solidement bâti, encore droit malgré son âge, le regard direct, la bouche souvent moqueuse, parfois gardant de longs silences, puis procédant par de brèves questions, ou lâchant la bride à sa langue, parlant avec volubilité, difficile à comprendre avec sa bouche édentée, tantôt amical et bonhomme, souvent arrogant, rude, violent, grossier quelquefois; une intelligence souple, perspicace, étendue, une volonté pratique et tenace, habile à saisir et à dominer l'interlocuteur; un homme qui eût été supérieur dans tout pays.

Au Tsong-li yamen personne ne pouvait lui être comparé. Les entrevues se passaient tout à la chinoise, autour d'une table où l'on servait du thé, quelques gâteaux, des fruits de la saison; au début et à la fin, la conversation était presque enjouée, on effleurait toutes sortes de sujets, la politique générale, les volcans, les aérostats; l'un des membres du yamen, Lyao Cheou-heng, qui ne mar-

quait d'aucune autre façon, se plaisait à ces propos et les amenait souvent sur la culture potagère. le ministre de France de l'époque, M. Lemaire, successeur de M. Constans, avec sa grande habitude de la langue chinoise et des Chinois. lui donnait la réplique et parlait abondamment lui-même. L'entretien d'affaires, généralement moins cordial, restait souvent sans conclusion pratique. Et ces mêmes hommes qui recevaient au yamen les représentants étrangers, ne venaient jamais, ou peu s'en faut, dans les légations, auraient éconduit les ministres étrangers qui se seraient présentés à leur domicile. A Péking, à part les relations d'affaires, il n'existait aucun contact entre mandarins chinois et fonctionnaires étrangers, entre les deux mondes s'élevait une cloison étanche laissant à peine filtrer quelques bruits.

Les diplomates étaient tolérés par nécessité, tenus à l'écart et éconduits le plus possible. M. von Brandt, ministre d'Allemagne, devait à son titre de doyen une certaine influence dont il faisait profiter ses nationaux au détriment de la collectivité étrangère; il n'avait à défendre que des intérêts commerciaux, l'Allemagne préludant seulement à son établissement du Chan-tong par ses attaques contre notre protectorat; ses procédés cassants faisaient céder le yamen et lui aliénaient ses collègues. Sir John Walsham, un parfait gentleman, le colonel Denby, ministre des États-Unis, très cordial, remarquable par son profil d'empereur romain, jouaient un rôle effacé. M. Coumani, ministre de Russie, d'aspect un peu lourd, s'absorbait dans des études linguistiques. Le représentant français, M. Lemaire, couronnait comme ministre à Péking une carrière faite presque toute en Chine; les Chinois étaient familiers avec lui; sa grande bienveillance, son scepticisme blasé avaient beau affaiblir parfois son action, cependant il ne négligeait pas ses réclamations touchant les incidents du Tonkin, touchant les affaires des missions et, dans la question de l'audience impériale, il repoussa fermement le cérémonial humiliant qui fut accepté par M. von Brandt et quelques-uns de ses collègues; M. Lemaire tirait le possible d'une situation difficile en soi, rendue plus ingrate du fait qu'on lui recommandait d'éviter de froisser le gouvernement impérial. En somme chaque puissance, agissant seulement pour son compte et souvent contre les autres, triomphait difficilement de la passivité voulue des Chinois; cette période d'une

dizaine d'années de 1885 à 1894 est terne, n'est marquée par aucun progrès des relations sino-européennes. D'importants événements n'étaient pas loin.

C'est dans un tel pays et dans une telle capitale que M. A. Gérard débarqua au printemps de 1894; il s'était renseigné près des autorités les plus compétentes ès choses chinoises, son étonnement fut grand cependant. « La Chine à cette date était réellement en sommeil, elle se croyait encore l'ombilic du monde et s'efforçait d'éviter comme une lèpre le contact avec l'étranger. Ce fut ma surprise de constater quel pouvait être l'aveuglement farouche de cette puissance qui devait se réveiller si brusquement de son rêve insolent.... La Chine s'enfermait dans son isolement.... Les représentants eux-mêmes avaient peine à exercer leur mandat, leurs relations avec le gouvernement impérial ayant un caractère formaliste et contraint. » M. Gérard éprouva peut-être quelque découragement à « mesurer la hauteur et l'impénétrabilité du mur devant lequel il se trouvait placé »; mais il se sentait soutenu par le ministère des Affaires Étrangères, il trouvait à Péking même un appui qui avait manqué à ses prédécesseurs : l'alliance franco-russe s'était nouée un peu auparavant (1891), mais n'était pas encore entrée dans la pratique à Péking. Le comte Cassini, ministre de Russie, s'était déjà imposé par sa haute mine, sa largeur de vues, sa finesse, il accueillit en M. Gérard le représentant du pays allié, le travailleur acharné qui entendait « tracer et ensemencer son sillon jusqu'au bout »; le Russe un peu nonchalant fut heureusement stimulé par l'activité méthodique du Français. Associant leurs efforts, les deux diplomates furent de plus servis par la fortune, qui leur présenta l'occasion sous les espèces de la guerre sino-japonaise; ils marquèrent aussitôt leur union par une démarche inaccoutumée, allant ensemble rendre au prince de Kong rappelé à la présidence du Tsong-li yamen la visite qu'il leur avait faite, et lui exposant la situation singulière des représentants de la France, de la Russie et de l'Espagne privés de remettre leurs lettres de créance par les exigences de la Cour impériale au sujet d'un cérémonial suranné. L'acquiescement rapide de l'Empereur fut aux yeux de tout l'Extrême-Orient le signe de la nouvelle politique inaugurée timidement par le prince de Kong, appliquée plus largement quelques mois après par Li Hong-tchang.

Celui-ci chargé de traiter de la paix avec le Japon, tandis qu'il séjournait à Péking pour faire préparer ses instructions et obtenir les pleins pouvoirs que le gouvernement chinois n'avait pas accoutumé de donner à ses ambassadeurs, représenta aux ministres occidentaux la solidarité existant entre la Chine et les puissances, du fait et des traités et des établissements, des intérêts économiques et autres possédés par elles dans l'empire du Milieu; ni l'Europe, ni les États-Unis ne pouvaient se désintéresser du sort de la Chine et renoncer à leur influence, à leur prestige au profit du Japon vainqueur. « Il n'est pas douteux, écrit M. Gérard, que le langage de Li Hong-tchang et ses légitimes efforts n'aient contribué à retenir l'attention des puissances de l'ouest sur leur devoir de ne pas laisser régler sans leur aveu l'avenir de l'Asie orientale. » C'est avec M. Gérard et avec le comte Cassini que les entretiens furent le plus fréquents et le plus confiants; entre les trois hommes s'établit une collaboration qui survécut aux jours de février-mars 1895 et qui posa les bases d'une politique, la politique de l'intégrité de la Chine. Là peut-être est le germe qui, mûri par les communications entre le prince Lobanov et M. Hanotaux, s'épanouit dans l'intervention franco-russe après le traité de Simonoséki; le Japon, en adoptant franchement le conseil qui lui était donné, se rangea parmi les défenseurs de l'équilibre et prit place au seuil de l'aréopage des grandes puissances : si l'Angleterre eût alors compris que l'accord des étrangers en Extrême-Orient ne s'opposait pas à son intérêt propre et si les convoitises allemandes n'eussent trop tôt fait dévier la ligne de conduite alors esquissée, le mouvement chinois de 1900, aussi bien que la rivalité russo-japonaise, aurait revêtu un caractère moins violent. Mais les jours d'Édouard VII et des ententes devaient encore tarder.

La Chine du moins sous l'impulsion de Li Hong-tchang renonça à son traditionnel isolement. Les pages où M. Gérard conte l'ambassade de Li en Russie et dans l'Europe occidentale, sont parmi les plus neuves du livre; sa connaissance directe des événements et des acteurs lui permet de compléter les faits sur des points importants, de marquer le lien et d'éclairer le tout d'une vive lumière. A Saint-Pétersbourg et à Moscou en avril, mai, juin 1896, lors des fêtes du couronnement, l'ambassadeur chinois fut reçu par le tsar Nicolas II

et s'entretint souvent avec le prince Lobanov. « C'est l'empereur lui-même qui révéla à l'ambassadeur le dessein de sa politique et les conditions du pacte qui devait unir les deux Empires contre le même et dangereux ennemi. Ce que le tsar proposait, en effet, c'était, au cas d'une nouvelle agression du Japon, un traité d'alliance et de protection entre la Russie et la Chine; c'était aussi pour assurer à cette alliance une exécution prompte et efficace, la faculté pour la Russie d'utiliser les ports et mouillages des côtes de Chine et d'établir par terre une ligne de communication directe et rapide. » Li Hong-tchang comprit immédiatement quel accroissement de sécurité obtenait son pays en entrant dans les combinaisons de la politique européenne; avant la fin de mai, s'étant fait donner les pouvoirs nécessaires, il signait un traité conclu pour quinze ans et qui devait devenir exécutoire après approbation par le gouvernement chinois du contrat relatif au passage du transsibérien sur le territoire de la Mantchourie. Cette dernière négociation était entamée à Péking depuis quelques semaines, elle avait été révélée par le comte Cassini à M. Gérard; le traité d'alliance conclu en Russie demeura secret, il ne fut connu du ministre de France qu'occasionnellement par le canal de Li Hong-tchang; les deux parties comptaient sur la France, on ne jugea pourtant pas à propos, semble-t-il, d'informer notre légation à Péking. Dans cette triple alliance imparfaite la Chine trouvait la garantie du statu quo territorial et l'appui de deux grandes puissances pour le développement financier et industriel dont quelques hauts mandarins commençaient à concevoir la nécessité; la Russie et la France cherchaient le progrès de leur influence politique et économique avec le maintien de la paix dans le voisinage de leurs possessions asiatiques. Dans cette période trop courte qui s'étend du traité de Simonoséki jusqu'à la fin de 1897, « ce fut la sagesse et le mérite de la France et de la Russie de ne rechercher, avec la sauvegarde de leurs propres intérêts que des avantages conformes à l'intérêt de la Chine elle-même ».

Il faut voir dans *Ma Mission en Chine* et dans les *Relations de la Chine avec les Puissances occidentales* de M. H. Cordier le détail des négociations et des actes des alliés franco-russes; il suffira de noter ici quelques résultats de cette entente féconde : la fondation de la

banque russo-chinoise introduisant peu à peu la Chine dans le cercle des finances européennes, la construction du transsibérien à travers la Mantchourie, puis du transmantchourien réunissant à l'Europe Vladivostok, Port-Arthur, bientôt Péking; et, en ce qui touche directement la France, le règlement définitif des affaires tonkinoises, questions de frontière, de jonction économique, de pénétration par voie ferrée et par télégraphe; la solution des litiges arriérés des missions, c'est-à-dire de dix-sept affaires dont quelques-unes remontaient à vingt-cinq ans, pour appuyer et couronner cette solution, la confirmation du texte qui fixe les droits fonciers des communautés chrétiennes et la reconstruction de l'église de Thyen-tsin incendiée en 1870; enfin après de longs pourparlers très adroitement et discrètement menés d'accord avec le baron de Vinck, représentant de la Belgique, avec l'appui de M. Pavlov, chargé d'affaires russe, la signature du contrat pour la construction du Péking Han-kheou. Bien servi par les événements, M. Gérard en avait su largement profiter; lorsqu'il quitta Péking, la France était pour la Chine une voisine respectée, une amie riche et éclairée aidant discrètement à mettre de l'ordre dans la maison; le mur élevé et impénétrable semblait abattu.

L'histoire de cette gestion fructueuse pour notre pays est résumée en des pages vives et attachantes par cet ambassadeur qui a fait preuve à Péking de quelques grandes qualités, netteté de conception, persévérance dans l'exécution, ingéniosité dans l'adaptation des moyens au but, art de rattacher les solutions à des principes. Nous attendons avec impatience le récit qu'il nous promet de sa mission au Japon; durant son séjour à Tôkyô des questions importantes furent traitées; les colonies japonaises ont pris un grand essor, les rapports avec l'Amérique du sud se sont multipliés, l'industrie et le commerce ont progressé, le droit de propriété a été accordé aux étrangers, de nouvelles conventions douanières ont été signées, des ententes nouvelles ou renouvelées ont élargi, assuré la situation de l'empire à l'égard de l'Europe et des Etats-Unis; c'est aussi l'époque où mourut le grand empereur de la Restauration et où tomba la dynastie mantchoue. Avec son activité, avec son œil perspicace, M. Gérard n'aura pas manqué d'agir et de voir, avec son talent de conteur il saura nous montrer. Dans ses deux volumes, *La Triple*

Entente et la guerre, *Nos Alliés d'Extrême-Orient*, en divers articles aussi publiés plus récemment par le *Correspondant*, par la *Revue des Deux Mondes* il tâche à faire comprendre la civilisation japonaise et ne cache pas combien il l'a goûtée ; en traçant à larges traits l'évolution de la politique du Japon, il marque la place de cet empire dans les systèmes d'alliances qui se partagent le globe. Ses mémoires d'ambassadeur achèveront de nous éclairer sur la période précédant la guerre.

MAURICE COURANT.

L'ÉVOLUTION DE LA SUÈDE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT

Nous sommes souvent embarrassés pour bien juger la Suède et les Suédois. Les Allemands ont trouvé sur l'autre rive de la Baltique de si précieux concours, ils se sont procuré par l'intermédiaire de la Suède tant de choses dont ils avaient besoin que nous sommes portés à juger sévèrement ceux qui ont été de précieux auxiliaires pour nos ennemis. Un récent ouvrage, dont la lecture ne saurait être trop vivement recommandée, nous aidera à apprécier plus équitablement un pays où nous avons conservé de sincères sympathies. Le livre de M. Maury est d'autant plus instructif que son auteur nous donne aussi de curieux détails sur les procédés d'avant guerre auxquels ont recouru les Allemands[1].

La Suède nous apparaissait avant la guerre comme un pays éminemment pacifique. Elle était surtout occupée à des problèmes d'ordre intérieur : elle s'efforçait de développer son industrie et de mettre en valeur ses ressources naturelles qui sont considérables, son institut Nobel l'associait aux plus nobles efforts de la pensée internationale, on commençait d'ailleurs à connaître et à apprécier sa littérature.

Comme nous ne savions guère à quel point l'emprise allemande s'y était déjà fait sentir, nous fûmes surpris en constatant, au mois d'avril 1914, qu'une bonne partie de la presse suédoise approuvait nettement la conduite de l'Allemagne.

L'Allemagne en effet, par un véritable siège savamment préparé, s'était emparée des esprits et des consciences. Elle était parvenue à dominer le pays politiquement, économiquement, intellectuellement ; elle l'avait peu à peu conquis, au point de l'amener à défendre ou

1. Lucien Maury, *Les problèmes scandinaves. Le nationalisme suédois et la guerre*. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de VII-169 p., 1918.

au moins à accepter des doctrines qui étaient cependant inconciliables avec les traditions séculaires de la nation.

Le cas de la Suède n'est pas isolé : la tactique allemande a abouti, ailleurs qu'en Suède, à un abaissement des esprits et à un avilissement des consciences qui ont préparé les plus tristes abandons.

L'histoire des origines, à la fois doctrinales et sentimentales, du nationalisme suédois est très instructive. Elle montre comment des éléments étrangers se sont mêlés à un romantisme historique qui paraissait d'abord inoffensif. Elle montre surtout comment la volonté allemande s'est peu à peu emparée de l'intelligence suédoise, comment elle est parvenue à l'orienter selon les desseins agressifs du pangermanisme.

*
* *

Au premier rang des collaborateurs de l'Allemagne on doit placer Rodolphe Kjellén, professeur de sciences politiques à l'université de Gothembourg dont les ouvrages, inspirés par ceux des écrivains allemands, par ceux notamment de Lamprecht et de Ratzel, ont eu beaucoup de retentissement. Doué d'un certain talent de vulgarisation, Kjellén s'est adressé au grand public, et, développant à son tour la conception biologique de l'État, il a entraîné un grand nombre d'esprits vers les théories allemandes et la conception germanique du rôle de l'État. Méconnaissant l'esprit des civilisations modernes il déclare que l'Allemagne est appelée au plus brillant avenir, et il prédit la victoire du germanisme qui doit s'imposer, d'après lui, au reste du monde. Toutes les ambitions du peuple allemand sont à ses yeux légitimes. L'Angleterre, qu'il déteste, est condamnée à mort. Et il s'en réjouit !

Le livre de Kjellén sur les *Grandes puissances* n'est au fond qu'un manuel pangermaniste, qu'une glorification de la politique allemande et du génie de la race. La façon dont il parle des « tendances agressives » de la France et de l'Angleterre nous édifie sur son esprit scientifique et son impartialité. Il ne discute pas, il affirme. Il érige les doctrines pangermanistes en lois, en règles de conduite auxquelles il pense d'ailleurs que son pays doit se conformer. Son récent ouvrage

sur les *Idées de 1914*, lui a valu naturellement les éloges des Allemands. Hermann Oncken déclare qu'on ne saurait trop le féliciter d'avoir opposé à la déclaration des droits de l'homme la grande déclaration des devoirs et l'impératif catégorique de Kant[1]. Gustave-Adolphe lui-même est devenu sous sa plume le collaborateur de la lutte qu'il faut mener contre le cosmopolitisme inorganique — c'est sa façon de caractériser les peuples qui veulent conserver leur indépendance — en faveur d'une Europe organisée, c'est-à-dire d'une Europe dominée par le militarisme prussien, par les conceptions de Fichte et de Hegel.

Les Suédois ne se sont pas laissé endoctriner sans résistance par Kjellén. Voici Harold Hjärne qui estime que le génie scandinave est incompatible avec le pangermanisme. Il trouve que l'Empire allemand, en dépit de ses succès, manque d'équilibre. Il redoute pour son pays le goût du colossal, l'admiration aveugle pour la puissance économique et militaire. Ce n'est pas qu'il aime beaucoup la France, mais il craint les conséquences d'un enthousiasme ridicule pour l'Allemagne, et du mépris systématique pour ce qui vient d'ailleurs. La Suède n'a pas plus besoin, dit-il, de se jeter dans les bras de l'Allemagne que dans les bras de l'Angleterre. Elle doit aller partout où l'appellent les intérêts d'une culture générale. Telles furent du moins les idées de Hjärne jusqu'en 1906! Le voici pourtant qui incline peu à peu vers l'admiration de la force. Royaliste convaincu, il voit dans l'Allemagne monarchique une sauvegarde contre les excès ou les insolences de la démocratie. Il célèbre à partir de 1908, les aspects inattendus de la culture germanique, il s'humilie devant la brutale affirmation de la force allemande et se réfugie dans le dogme de l'absolutisme. Il veut un État fort, et accepte que la Suède se militarise à la prussienne.

Nous voyons par l'exemple de Hjärne comment le nationalisme suédois a versé dans l'activisme. Sous la confusion des idées, sous les hésitations des débuts qui désorientent d'abord l'observateur, on entrevoit une sympathie grandissante pour le germanisme. Le rapprochement avec l'Allemagne s'accentue peu à peu sous le couvert de la neutralité officielle, on sent que les nationalistes désirent de

1. Que j'ai essayé de ramener à sa juste valeur dans ma brochure : *Ce que pensent les Allemands*, Paris (Bloud), 1918, p. 15-17.

plus en plus lier le sort de leur pays aux destinées, qu'ils croient glorieuses, du puissant Empire qui les terrorise ou les fascine.

L'admiration pour l'Allemagne est allée en grandissant parmi les étudiants. L'Allemagne les a encouragés, en même temps qu'elle a multiplié ses commis voyageurs et ses représentants, ses touristes et ses conférenciers : la France étant absente, elle avait le champ libre. Et c'est ainsi que furent tissés les fils d'une « avant guerre » dont nous ne nous étions malheureusement guère méfiés. A l'instigation de l'Allemagne, les activistes envenimèrent la question des îles d'Aland, et rééditèrent l'antienne coutumière sur le péril russe. On finit par croire à l'identité des intérêts suédois et allemands. Partout où combat une armée de Hindenburg, écrivait naguère un de ces activistes, les lendemains suédois sont engagés. Et on s'efforça de réconforter l'Allemagne injuriée, et incomprise, en s'indignant de la voir traitée de barbare. Quelques-uns conseillèrent hardiment la guerre. L'activisme suédois apparaît à tel point comme un effluve du pangermanisme, qu'on se demande si les historiens de l'avenir ne devront pas le décrire comme un attentat contre la sûreté de la nation. Le volume (sans nom d'auteur) paru en juin 1915 sous ce titre : *La politique étrangère de la Suède à la lumière de la guerre mondiale*[1], renferme des aveux significatifs. Le but de cette publication est défini par cette simple phrase : La Suède sera sauvée par un courageux ralliement à l'Allemagne. La guerre est pour les auteurs de cet ouvrage le résultat d'une conspiration du panslavisme et de l'impérialisme britannique. L'Allemagne seule peut conjurer le péril russe. Seule elle peut défendre la plus haute culture contre les races inférieures qui la menacent. En s'attachant à l'Allemagne, la Suède réalisera sous son hégémonie l'union de toute la Scandinavie. C'est un droit pour elle, car elle est le plus fort militairement et économiquement des trois royaumes du Nord. Il faut en finir avec l'idée sentimentale de l'égalité des peuples. La Norvège, une fois l'Angleterre vaincue, ne pourra décliner l'offre suédoise.

Voilà cependant ou a conduit l'agitation provoquée par Kjellén et ses admirateurs. Voilà comment certains hommes comprennent la

1. Il a été traduit en allemand : *Schwedische Stimmen zum Weltkrieg* (Leipzig, Teubner, 1916).

« mission future » de la Suède, guide des « Germains du Nord » dans le conflit dont « les événements actuels ne sont que la préface ».

***

M. Lucien Maury, après avoir analysé le mouvement activiste, nous parle des protestations qu'il ne pouvait manquer de soulever; le mensonge de ce faux patriotisme a été démasqué; on a fait apparaître ses véritables mobiles, on a découvert sous une générosité apparente, un abaissement lamentable des esprits, une décomposition affligeante du sentiment de la nationalité. L'activisme qui avait la prétention d'être une doctrine d'action a été combattu par l'action. S'il triomphe encore dans l'armée, dans les administrations, dans les salles de rédaction des journaux conservateurs, il n'a pas entraîné la masse de la population. C'est en vain que les activistes enhardis par les succès de l'Allemagne se sont livrés à de nouvelles offensives. On comprend mieux chaque jour que la Suède n'échappera au pangermanisme que par la restauration d'une balance équitable des forces dans la mer Baltique.

L'Allemagne étale aujourd'hui ses ambitions. Naumann parle sans détour de la domination allemande sur les pays scandinaves. Et Arldt déclare que la *Mitteleuropa* doit comprendre en même temps que les provinces baltiques et la Finlande, la Scandinavie[1]. On reconnaît que la politique allemande ne vise à rien moins qu'à une liquidation mondiale au profit des Allemands. Elle suppose une faillite de l'Europe. C'est l'ère du germanisme qui va commencer. L'Allemagne veut avoir autour d'elle une ceinture d'États, de l'Ukraine à la Scandinavie. C'est une nécessité politique, dit Arldt, qui nous pousse au nord jusqu'à la mer Blanche et aux rives de l'océan glacial, comme elle nous conduit par le Bosphore jusqu'au golfe Persique. Les pangermanistes entrevoient aujourd'hui la Finlande fief allemand, la Baltique lac allemand, la Suède réduite à une exténuante vassalité, et la Russie dominée. L'Allemagne, couchée en travers de l'Europe, devient l'organisatrice du monde.

Que sera, en présence de telles ambitions, la Suède de l'avenir?

1. *Die Völker Mitteleuropas*, Leipzig, 1917.

on n'ose pas trop le dire. Mais M. Maury a fait des constatations réconfortantes. Jusqu'à la fin de l'année 1917 la Suède a été dominée par un parti, installé au pouvoir par des moyens extralégaux et qui s'y est maintenu malgré la volonté nationale. Ce parti qui souhaitait manifestement une victoire allemande s'est usé. La démocratie suédoise a su résister à d'incroyables intrigues, et se soustraire à une entreprise, merveilleusement concertée, d'illusion et d'erreur. Nous devons lui en savoir gré. Il a fallu aux démocrates suédois beaucoup d'énergie pour ne pas se laisser égarer par les livres, les brochures, les articles, les correspondances habilement fabriquées, qui ont été répandus pour le compte de l'Allemagne, dans le but de tromper les esprits. Il faut maintenant que la Suède choisisse, il faut qu'elle opte entre la doctrine occidentale d'indépendance, de liberté, de respect de la personnalité, et la doctrine allemande d'obéissance et de subordination. En Suède comme ailleurs la guerre pose un dilemme : elle apparait comme une sorte de duel entre deux modes de gouvernement et d'existence contradictoires. Ce sont deux mentalités si différentes qu'elles semblent inconciliables.

La Suède s'oriente résolument vers la démocratie, mais les difficultés en présence desquelles elle se trouve sont grandes. Elle est comme séparée du reste du monde. Les hommes nouveaux qui la dirigent devront faire preuve de beaucoup d'énergie pour amorcer les réformes qui s'imposent, et pour restaurer les relations extérieures du pays. La Droite qui n'a pas désarmé garde un esprit combatif. « La Suède, disait naguère un de ses chefs, ne pourra jamais s'unir à ceux qui s'efforcent d'écraser la grande nation civilisatrice, l'Allemagne ! »

Un tel aveuglement a contribué à amener la déroute du parti. Il trouve sans doute un puissant appui dans la bureaucratie qui est très forte car les fonctionnaires de la couronne sont inamovibles. Mais une partie de la droite semble disposée à évoluer. La Royauté elle-même accepte la transformation par laquelle les monarchies constitutionnelles ont passé. Le prince héritier incline vers le libéralisme. Le peuple suédois impute de plus en plus aux réactionnaires inféodés à l'Allemagne les souffrances qu'il subit. Une culture, étroitement liée au mouvement européen, grandit à Stockholm, à

Upsal, à Lund, et même dans certains cercles aristocratiques. Beaucoup de Suédois entendent suivre le mouvement général de l'humanité et collaborer à l'œuvre de la civilisation. Une évolution s'accomplit. Aspirations politiques, mouvement social, mouvement intellectuel vont du même branle vers un nouvel avenir. L'intelligence suédoise ne peut manquer d'apporter sa contribution à l'œuvre commune.

L'effondrement de la Russie, en supprimant le péril russe, péril hypothétique et imprécis, a fait surgir le péril allemand, qui est lui, au contraire, évident. La Baltique devenue allemande, c'en est fait de l'autonomie de la Suède. Les intrigues de l'Allemagne ont redoublé depuis quelques mois. Il faut que nous ayons de notre côté une politique scandinave. Malheureusement nous connaissons mal les pays scandinaves; nous connaissons mal surtout les procédés auxquels nos ennemis ont recours. Les hommes de la Wilhelmstrasse sont très au courant des questions scandinaves. C'est peut-être le principal secret de leur influence. N'est-ce pas aujourd'hui un devoir impérieux pour la France de chercher les points de rapprochement utiles (car ils existent), de découvrir et de mettre en lumière les motifs de collaboration, d'explorer tous les domaines ou les activités française et suédoise peuvent se rejoindre loyalement? Quels que soient les changements qui se préparent dans la carte de l'Europe, soyons persuadés qu'une Scandinavie libre et forte aura une importance considérable pour la constitution de cet équilibre dont notre vieux monde a tant besoin.

GEORGES BLONDEL.

GUERRE DU CHANGE
ET AUTRE CAS DE RÉCURRENCE
DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Dans un curieux article de la *Riforma Sociale* [1] sur les sources historiques de la législation économique de guerre M. G. Prato compare aux dispositions en vigueur aujourd'hui diverses mesures relatives aux loyers qui furent prises par les souverains des États italiens entre le XVIe siècle et le XIXe. A Rome, par exemple, dès 1549, Paul III avait établi un règlement que ses successeurs renouvelèrent, en vue d'empêcher les propriétaires d'élever leurs loyers au détriment des fidèles qui affluéraient pendant l'année sainte. Les intentions charitables des papes semblent avoir eu des résultats pratiques contraires aux intérêts des pèlerins et autres locataires. Aussi décevante, à l'usage, fut la législation sur les loyers de Modène, de Naples et de la Savoie; elle contribua beaucoup au délabrement pittoresque, mais malsain, des immeubles italiens. M. G. Prato rappelle en tête de son étude, surtout documentaire, quelques unes de ces idées générales, que l'on retrouve toujours avec intérêt comme les grandes lignes d'une architecture classique. « La législation anormale épanouie dans la période actuelle, même chez les peuples que la guerre mondiale n'atteint pas directement, restera sans aucun doute dans l'histoire un monument montrant combien l'originalité manque toujours aux faiseurs de décrets en face de problèmes économiques et sociaux, nouveaux en apparence, mais qui, réellement, se reproduisent par périodes au cours des siècles. Il suffit, en fait, que la formidable perturbation ramène tout à coup les conditions et les rapports que le progrès de la civilisation universelle semblait avoir écartés de sa marche triomphale : aussitôt un phénomène de survi-

1. La *Riforma Sociale*, mai-juin 1918.

vance atavique, — déconcertant pour quiconque entretient des illusions sur les conquêtes intellectuelles de l'humanité, — remet en un soudain honneur certaines formes et institutions du passé qui retrouvent leur raison d'être historique dans la seule évocation de l'ancien cadre au milieu duquel elles avaient existé. »

A plusieurs reprises depuis 1914 la *Revue des Sciences politiques*[1] a signalé, en remontant à des temps éloignés, certains de ces « retours » de situations plus ou moins célèbres dans l'histoire. Ce n'était pas faire œuvre stérile. L'expérience éclaire le chemin des peuples comme celui des individus : le passé nous offre, par ses monuments matériels ou littéraires, soit un appui moral et une sorte d'ambiance fortifiante, soit une provision d'idées qui, recueillies par des esprits dégagés à la fois d'un archaïsme timide et d'un modernisme présomptueux, pourront être appliquées avec plus d'utilité que ne le permettait l'état antérieur des inventions et des usages. Le simple besoin de comprendre est au reste un motif suffisant pour reporter notre souvenir sur des événements présentant quelque analogie avec ceux que nous traversons, dont nous voudrions connaître la portée et prévoir les conséquences. Les leçons de l'histoire, mieux retenues, amortiraient le choc de la surprise causée par certains événements nouveaux. Nous nous contenterons ici de signaler aux observateurs qui aiment le recul du temps deux aspects de guerre économique dont il est impossible de ne pas remarquer la ressemblance avec certaines formes très modernes de la lutte à laquelle nous participons : l'offensive financière et le développement des travaux publics pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire[2].

La guerre du change. — Le blocus continental relatif aux approvisionnements de l'Angleterre s'est complété par une sorte de blocus

1. Par exemple, le 15 avril 1916, « De la constance ès calamitez publiques » par M. Maurice Caudel. MM. Daniel Zolla et Marcel Marion se sont attachés au problème inépuisable de l'alimentation et des prix.

2. Sur la vie économique à l'époque des guerres napoléoniennes et en particulier sur le blocus continental a paru, en 1912, à Leipzig, un ouvrage très détaillé quoique incomplet, intitulé : *Englands Vorherrschaft. Aus der Zeit der Kontinentalsperre*, par Alex. von Peez et Paul Dehn. Voir aussi divers articles parus dans la *Revue hebdomadaire* de 1916 à 1918, en particulier « *La Banque de France* » par M. A. Liesse.

financier auquel Napoléon attachait une grande importance mais dont l'histoire ne semble pas avoir été poussée très loin [1]. A l'étranger cependant elle a fait, dans ces dernières années, l'objet de diverses publications parmi lesquelles l'une des plus précises est un article de M. R. G. Hawtrey, paru dans l'*Economic Journal* de mars 1918[2]. Cette étude porte principalement sur la crise monétaire qui éclata en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle, donc avant le blocus continental proclamé en 1806; mais la crise a duré, sauf atténuations, jusqu'en 1819, et ses débuts ont préparé un terrain favorable à la guerre du change que l'Empereur poursuivit avec ténacité.

C'est vers 1797, — alors qu'en France le régime des assignats prenait fin, laissant un champ libre à l'activité normale des institutions financières, — que l'Angleterre dut recourir à des mesures d'exception pour défendre sa situation monétaire. Ses réserves métalliques se trouvaient menacées par la nécessité de payer simultanément à l'étranger les importations du commerce libre et les énormes dépenses extérieures de l'État ainsi que de certaines nations coalisées. La Banque d'Angleterre, chargée du règlement, limita les escomptes privés, mais, ce remède restant insuffisant et, l'encaisse or diminuant dans des proportions inquiétantes, la Banque obtint du Parlement en 1797 une loi la dispensant de rembourser ses billets en espèces. Le cours forcé[3] fut aboli, on le sait, lorsque le retour du calme et la renaissance du commerce extérieur ramenèrent la balance des paiements britanniques à un état voisin de l'équilibre.

La cause des sorties d'or, qui atteignirent un total redoutable entre 1793 et 1797, était complexe. Les dépenses militaires faites sur le continent par les membres de la coalition y étaient pour beaucoup; mais, en outre, l'or se trouvait attiré vers les places intermédiaires de Lisbonne et de Hambourg, — d'après les recherches de M. Hawtrey,

1. Paul Leroy-Beaulieu, dans son *Traité de la Science des Finances* (auquel renvoie son *Traité d'Économie Politique*), 7e édition, tome II, p. 684 à 697, a exposé, avec sa clarté habituelle, l'histoire du cours forcé en Angleterre. L'objet de son ouvrage l'amenait toutefois à considérer la question surtout du point de vue intérieur sans insister sur l'étude du change anglais.

2. M. P. Aretz, en septembre 1914, a étudié la suite des faits d'après le *Report from the Commitee of Secrecy upon the Restriction of Payments in Cash by the Bank 1917*, le *Report on the high price of Bullion* (1810) et les *reports on the resumption of cash payments* (1819).

3. En Angleterre, comme en d'autres pays, le cours forcé a précédé le cours légal, qui n'y fut institué qu'en 1812. Comme il arrive d'ordinaire, l'empirisme et l'usage plutôt que la logique ont déterminé la législation.

— par une très forte prime que les métaux précieux faisaient en France surtout depuis qu'en décembre 1794 la Convention avait abrogé la loi du « maximum », seule base qui, en pratique, ait soutenu l'usage effectif des assignats. La contrebande de l'or à travers la Manche semble avoir été fort active malgré la restriction des escomptes et malgré les hostilités. En 1799 une crise de change très grave, entraînant de nombreuses faillites, se déchaîna sur l'Angleterre, puis sur l'Allemagne, le Portugal et les Pays-Bas. En mai 1800 l'or faisait une prime de 9 p. 0/0 à Londres. C'était l'époque où le marché de Paris se reconstituait avec le concours de financiers suisses et lyonnais, de négociants revenus de l'émigration et familiarisés avec le commerce étranger, de commis dont l'esprit s'était aiguisé au frottement des difficultés pendant l'aventure des assignats. La Banque de France venait d'être fondée le 13 février 1800 au capital de 30,000,000 de francs sur l'initiative du premier Consul, qui la considéra toujours comme l'une des bases de la puissance financière.

Quoique la Convention, d'après le rapport anglais sur le Comité secret de 1797, « ait eu visiblement l'intention... de faire la guerre à l'Angleterre dans ses finances », c'est Napoléon qui, le premier, a employé avec ténacité et méthode l'arme du change et du commerce extérieur. Se plaçant au point de vue financier, il ne visait pas à supprimer tout commerce avec l'Angleterre, mais à empêcher les importations provenant du Royaume-Uni ou de ses colonies et à favoriser les exportations vers ces pays afin de contraindre la Banque d'Angleterre à laisser sortir de l'or pour régler le solde de la balance commerciale. Si l'encaisse de la Banque d'Angleterre, — qui, depuis 1800, ne dépassait guère 5 à 6 millions de livres, — avait été épuisée, le crédit britannique se serait effondré, croyait-on, et le Gouvernement anglais n'aurait pu ni entretenir ses troupes outre-mer, ni subventionner les coalisés. Ce plan se substitua dans l'esprit de Napoléon au projet qu'il avait conçu en d'autres temps d'affamer l'Angleterre, dont les récoltes étaient déficitaires.

En fait la combinaison échoua pour diverses causes. D'abord l'Angleterre répondit par des mesures du même genre à celles que prenait la France : elle prohiba l'importation d'un grand nombre de marchandises produites par notre pays ou par nos alliés, développa grâce à sa suprématie navale son commerce avec l'Amérique du Sud

et avec d'autres pays neufs dont elle hâta la mise en valeur, ouvrit quelques brèches dans le blocus, surtout du côté de la Baltique après la campagne de Russie, bénéficia même de quelques « licences » que le Gouvernement impérial accordait pour l'importation de certains produits britanniques indispensables en France et dans les pays dont le sort se liait à la fortune de la France. M. Levasseur a signalé[1], par exemple, que les équipements de la Grande Armée étaient, en partie, de fabrication anglaise. Mais ces atténuations au blocus n'étaient qu'un palliatif. Les pays neufs n'ont jamais offert le plus large débouché et ont toujours demandé de longs crédits. de sorte que leurs achats ne fournissent pas à la trésorerie d'un grand peuple bloqué le moyen de compenser toutes ses dettes à courte échéance. Du reste les exportations britanniques consistaient pour une large part en subsides à des coalisés qui n'apportaient aucune remise comme contre-partie. Enfin l'Angleterre payait fort cher le fret de navires neutres par lesquels elle complétait sa flotte marchande. Aussi le marché financier de Londres passa-t-il par des jours d'une extrême gravité, notamment en 1810, à l'occasion des très mauvaises récoltes de cette époque. L'année précédente déjà Ricardo avait commenté sans modération la prime des métaux précieux. Les importations d'or qui, d'après M. P. Aretz, atteignaient en moyenne 2 millions de livres sterling par an entre 1790 et 1800, cessèrent presque complètement, tandis que l'or en lingots et en monnaies continuait à sortir malgré la prohibition. La réserve d'or restant à la Banque d'Angleterre tomba jusqu'au-dessous de 3 millions de livres sterling après le mois d'août 1810. On a fait à ce sujet la remarque intéressante que le crédit de la Banque ni celui du Royaume-Uni n'en furent affaiblis : l'État trouva même à emprunter au taux réel de 4 1/2 p. 0/0 en 1810 contre 5 1/2 p. 0/0 en 1804. Mais la pénurie de monnaie métallique l'obligeait à « rétrécir » ses opérations. En Espagne, par exemple, le corps expéditionnaire éprouvait de pénibles embarras d'argent auxquels Wellington, dans plusieurs lettres de réclamation, attribuait la lenteur de ses mouvements.

Cependant la Péninsule ibérique comme la Russie s'ouvrant aux exportations anglaises et l'Amérique latine commençant à payer

1. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, mars 1906.

plus complètement ses achats considérables de 1808 et 1809 pour en faire de nouveaux, les Iles Britanniques en revanche important moins de produits manufacturés à cause de la dépréciation de leur change et moins de produits agricoles parce que le continent lui-même en avait besoin, la balance des paiements se redressa à l'avantage du marché anglais, malgré les nouvelles difficultés qui marquèrent en 1812 l'intervention des États-Unis. Enfin, à partir de 1814, la situation monétaire de l'Angleterre commença à s'assainir d'une manière durable, mais au prix d'une nouvelle liquidation qui ne put être considérée comme achevée que vers 1819. Les débiteurs trop faibles ayant succombé, le crédit se fit désormais sur des bases plus sûres; il aboutit à des rentrées d'or et l'esprit d'entreprise fut ranimé par la confiance. La reprise des paiements en espèces, décidée une première fois en 1819, ne devint effective que l'année suivante. Alors commença l'ère de grande industrie et de rapide expansion commerciale.

Cette force de résistance et cette restauration du crédit dans l'Europe appauvrie au commencement du XIXe siècle[1] mériterait une étude sérieuse. Les lignes précédentes auront tout au plus indiqué l'intérêt de la question.

Celle-ci peut être considérée sous un grand nombre d'aspects, notamment sous celui de l'activité économique intérieure, dont nous voudrions signaler, plus sommairement encore, un point particulier. Là aussi, dans un domaine continu à ceux du commerce extérieur et du change, on verrait le passé conserver de l'« actualité ».

La guerre économique et les travaux publics. — En 1793 l'Imprimerie nationale, par ordre de la Convention, reproduisit un rapport intitulé *De l'influence de la guerre maritime sur le commerce, et de l'organisation des Travaux publics*, par Charles Barbaroux, député des Bouches-du-Rhône. Le rapport parlementaire consacré à un si vaste sujet n'a que 38 pages du format in-12, y compris un projet de décret. Sa brièveté, comme la teinte jaunie et le grain ferme de son papier, portent la marque de l'époque lointaine

1. On sait qu'une série de crises agricoles s'ajouta aux autres difficultés de ce temps.

où ce document vit le jour. Son caractère suranné se manifeste en outre par un début poétique emprunté à Delille :

> ... En rivières fécondes
> Changez cette onde impure, et par d'heureux travaux
> Corrigez à la fois l'air, la terre et les eaux.

Il contient cependant des idées voisines de celles qui sont agitées aujourd'hui et qui touchent à nos intérêts essentiels, en particulier tout un programme d'organisation économique pour la France que menaçait alors la première coalition européenne.

L'auteur se préoccupe des répercussions que l'appel d'un grand nombre de Français sous les drapeaux risque d'avoir sur l'alimentation du pays. D'autre part il se montre frappé du rôle important que le commerce extérieur et en particulier l'exportation des produits de luxe français présentent pour l'approvisionnement du pays en matières premières et autres produits étrangers de première nécessité. Ces échanges, déjà interrompus du côté de l'Allemagne, se trouvaient désormais à peu près réduits à néant par l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne qui allait même couper les relations des colonies françaises avec la métropole. Reconnaissant qu'il est des maux inévitables et que la Défense nationale prime tout, Barbaroux cherche du moins le moyen d'atténuer les pertes causées par l'état de guerre. En particulier il insiste sur les nécessités de remédier au chômage des ouvriers adonnés jusqu'ici aux industries de luxe. L'accroissement du nombre des agriculteurs, si désirable qu'il soit, ne peut en pratique absorber tous les éléments de la population qui vont se trouver disponibles. Pour leur assurer du travail Barbaroux propose, — déjà, — d'établir des sortes d'ateliers nationaux et d'entreprendre de grands travaux publics, en particulier des canaux d'irrigation et de navigation. Son programme, après avoir sommeillé pendant tout le XIXe siècle, n'a rien perdu de son intérêt, quoique les avantages en soient d'un autre ordre et plus immédiats.

Le député de Marseille voulait relier par un canal sa ville à celle d'Arles, rendre le Rhône plus navigable et le mettre en communication avec le Rhin, qui aurait été lui-même complété par un canal latéral. Un autre canal devait abréger la navigation de Paris à Dieppe. Ces travaux auraient été ralentis à l'époque des moissons pour laisser de la main-d'œuvre à l'agriculture. Leur ampleur ne

faisait pas hésiter l'enthousiaste Méridional : « Vous avez, disait-il, conquis par l'épée la liberté; il faut conquérir par la bêche et le marteau la félicité publique. »

Quant aux moyens financiers, ce ne pouvaient être que de nouveaux assignats, mais Barbaroux proposait d'affecter à ceux-ci comme gage spécial les travaux dont ils auraient payé l'exécution. Il espérait que d'autres billets seraient retirés de la circulation; et puis il réconfortait ses collègues en signalant que la dépréciation monétaire obligerait l'étranger à accepter des marchandises françaises comme paiement. Cette théorie, que Barbaroux n'a pas inventée, a été souvent reprise depuis lors avec des conclusions aussi illusoires déduites d'un principe aussi vrai.

Malgré les difficultés économiques et les graves événements qui empêchèrent de réaliser le programme de Barbaroux et de quelques autres conventionnels, ces vues très larges, — très vagues, il est vrai, — sur la nécessité d'utiliser toutes les forces productives, sur l'importance de certaines voies navigables et sur la guerre économique en général, auraient mérité de retenir l'attention au milieu de la tourmente qui accumulait tant de ruines. Le mal était sans doute trop aigu, et l'on laissa au feu sa part plutôt que d'appliquer un lent remède; puis, dans la période heureuse du XIXe siècle, l'effort nécessaire pour constituer les réseaux de télégraphes et de voies ferrées, agrandir provisoirement un certain nombre de ports toujours insuffisants et réaliser divers autres travaux plus modestes, fut, aux yeux de beaucoup, le maximum de ce qui devait être fait en faveur des moyens de communication et de l'outillage national. Il y aurait injustice et légèreté à méconnaître l'œuvre féconde du XIXe siècle, et à oublier que notre pays a dû, pour l'accomplir, surmonter la terrible épreuve de 1870. Les hommes de cette époque ont écrit leur page et l'une des plus remplies, dans notre histoire économique, quoiqu'un esprit de défiance et d'hésitation, une accumulation de contrôles et de limites aient paralysé alors d'excellentes initiatives, parmi celles, en particulier, des chambres de commerce et des syndicats. Il est bon toutefois de se rappeler que beaucoup des meilleures idées répandues aujourd'hui remontent plus haut que la génération précédente, et sont vieilles de plus d'un siècle.

E. B. D.

BISMARCK ET SON ÉCOLE

On parle beaucoup de Bismarck depuis quatre ans. Après sa retraite un peu brusque à Friedrichsruh en 1890 et le grand bruit qui avait accompagné sa chute de colosse, le silence s'était fait peu à peu autour de lui. Il était devenu un personnage presque légendaire. Dans ce pays-ci surtout, prompt à l'oubli et toujours enclin à rêver des lendemains d'une autre couleur que la veille, on se détournait de lui. On ne voulait plus chercher le reflet de l'âme allemande dans cette figure de reître génial. Vous vous rappelez les portraits crayonnés ou peints par Lenbach, qu'on trouve dans toutes les collections d'Allemagne : la face carrée, coupée de rides qui semblent des balafres, la mâchoire dure, les yeux aigus, la moustache dardée, les sourcils en chevaux de frise, et sur cette tête de bataille, intentionnellement poussée au tragique, le casque à pointe difforme du cuirassier blanc, qui engloutit le front et met un reflet de métal sur tous les traits.

Depuis 1914, on a voulu demander, de nouveau, à cette figure les secrets de la politique allemande, et on a mené grand bruit autour de cette mémoire douteuse. Un ouvrage tout récent nous en parle encore. C'est un petit livre dans lequel M. G. Lacour-Gayet résume la vie et les actes du prince dans un récit facile et clair, qui reprend bien les traits essentiels du sujet et y ajoute à l'occasion le piquant d'un détail inédit[1]. Vous trouverez dans ces 250 pages tout ce qu'il faut savoir de l'homme; vous y découvrirez encore une ample matière à philosopher, si le cœur vous en dit.

Ce qui frappe d'abord, dans cette histoire, c'est la différence profonde qui distingue Bismarck de ses successeurs, de ceux qui se disent ses continuateurs, de ceux que nous croyions avoir été dressés à son école. Ah certes non, il n'y eut pas d'école bismarckienne à

1. Lacour Gayet, *Bismarck*, Paris, Hachette, 1 vol. in-16, 1918.

Berlin, après le 20 mars 1890, et si le grand chancelier laissa quelques élèves ils se perdirent vite dans le flot montant de la soldatesque pangermaniste qui, sous prétexte de faire escorte à Guillaume II, le poussait aux pires folies. Il n'en restait sûrement plus un seul auprès de l'empereur en juillet 1914. La politique brutalement aventureuse de ce temps-là n'a rien de commun avec celle du maître. Elle en est la contradiction flagrante.

Ce n'est pas la première fois qu'on voit, en Prusse, des comparses maladroits se glisser dans le rôle d'un chef d'emploi disparu. Une politique comme celle-là, toute en intrigues et en coups de théâtre, exige un magasin d'accessoires bien fourni de machines, de trucs et de ficelles. Laissez des mains inexpertes et présomptueuses se saisir des ficelles, toute la mécanique tourne à l'envers et tombe sur le dos des acteurs.

Voyons donc, d'un peu près, le jeu bismarckien, et comparons-le à celui de ses successeurs. — Il en diffère essentiellement par les buts, par l'usage des moyens, par les procédés.

Bismarck a toujours eu un but précis, limité et, pourrait-on dire, médiocre : en 1864, la mainmise sur quelques territoires danois qui ne sont pas bien vastes; en 1866, l'expulsion de l'Autriche de la confédération allemande; en 1870, le refoulement de la France sur les Vosges et sur la Moselle.

Le grand moyen de Bismarck est la force. Il l'a proclamé avec complaisance, et on l'a répété après lui à satiété : « durch Eisen und Blut ». Mais il est trop intelligent pour s'illusionner sur la valeur de ce moyen. Il se sert de la force; il n'est pas son mystique adorateur. Il sait que c'est à elle qu'il faut demander, au moment propice, le coup de foudre qui abattra l'adversaire, mais il comprend aussi qu'il ne faut pas trop se compromettre en sa compagnie. Il a le sens des impondérables et le goût inné de l'homme de génie pour l'équilibre et la mesure. Son accoutrement de cuirassier blanc, ses propos de table belliqueux, ses mots de soudard en gaieté sont destinés à la galerie. Au fond, il déteste les militaires, et en est détesté. M. Lacour-Gayet nous rappelle fort à propos ce qui se passa entre eux avant et après Sadowa, et, en 1870, lors de la marche sur la frontière française. En fait, Bismarck tint toujours le soldat en respect et sut jouer de la force prussienne à son gré, dans la mesure qu'il jugea

convenable et au moment où sa diplomatie lui avait ménagé les chances les plus favorables.

Car Bismarck est avant tout diplomate, et c'est à la diplomatie qu'il demande la préparation méticuleuse de ses coups de théâtre. Ici il ne laisse rien à l'imprévu. Il a exploré tous les terrains et sondé tous les passages. Ses ambassadeurs à l'étranger lui rendent compte de tout. De son temps il n'y a pas de secret du Roi, et malheur à l'agent qui se mêle de politique personnelle. Voyez d'Arnim! Quand il veut plus de certitude encore, il y va voir lui-même, regarde l'adversaire en face, le toise, le juge. Finalement il sait tout. Connaissant bien le théâtre de l'action, il va monter celle-ci de façon à réduire ses risques au minimum, et il réduit ses risques en laissant dans le problème le moins d'inconnues possible. En somme, au moment où il découple ses dogues de guerre, sa diplomatie leur a assuré la voie libre. Il n'a plus en face de lui que l'inconnue du combat, qui ne dépend pas de lui, ni de personne. Vous le voyez ainsi, en 1864, détrousser placidement un petit État, avec l'aide d'un grand, en 1866 bousculer l'Autriche isolée par ses nombreuses ingratitudes, et que l'Italie tient au jarret, en 1870 assommer la France entourée de sympathies, mais sans une amitié sûre, ni prête. Tout cela mené non point avec la froideur d'une démonstration au tableau noir, mais dans un mouvement de passion ardente, dans la fièvre des grands coups audacieux, avec la souplesse du joueur qui guette la carte de l'adversaire, avec une grande liberté dans le choix des moyens, mais sans malpropreté excessive. On fait siffler le reptile, mais on n'assassine pas.

Qu'y a-t-il de commun entre cette politique et le délire criminel qui agite les gouvernants de l'Allemagne depuis juillet 1914? Qu'est-ce que Bismarck a appris à la bande d'aventuriers sanguinaires et maladroits qui ont mis alors le feu au monde? — Leurs buts de guerre? Vous ne les connaîtrez jamais, et eux-mêmes ne les ont jamais bien connus. La conquête de la Belgique et du Nord de la France? sans doute. Celle de la Pologne et de la Lithuanie? probablement. La poussée sur Bagdad et le golfe Persique? cela est vraisemblable. Mais pourquoi pas les Indes? et l'Afrique du Sud? et le Brésil germanisé? et l'Europe une fois subjuguée, avec ses empires coloniaux, pourquoi ne pas dicter des lois aux États-Unis

désarmés? Pour la Chine, n'en parlons pas; elle est à qui veut la prendre. Le burgrave de Varzin se mettait bien en peine pour procurer à son maître quelques lieues carrées de la vieille Europe. Ceux-ci vont tout à l'heure conquérir le monde. Le vieux sachem partait en expédition pour les buts médiocres que nous savons. Ceux-ci se sont mis en campagne, pourquoi? La langue de la politique n'a pas de mots qui rendent bien la rêverie grandiose et puérile des ces bravaches, fascinante comme une hallucination, changeante et trompeuse comme un mirage. Et vous voudriez que ceux-ci soient les élèves de celui-là?

Le rêve n'est pas nouveau. Il a flotté déjà plus d'une fois, comme un brouillard malsain, sur le triste sol allemand. On le trouve dans la pensée de Charles-Quint. Il renaît dans l'âme fiévreuse et vile de Wallenstein, et il n'est pas si loin qu'on se plaît à le dire de l'esprit populaire. Il se fixe en images d'une mélancolie sinistre dans l'œuvre de Dürer. Voyez son *Saint-Georges*, qui n'est qu'un reître balourd en quête de butin; voyez son Chevalier, bardé de fer, lance au poing, qui chevauche en si bon accord avec la Mort, dans un relent de massacre et de pourriture; voyez les cavaliers fantastiques de son *Apocalypse*, lancés à fond de train, sur le monde, qu'ils broient sous les sabots de leurs chevaux fumants.

Les hommes de 1914 ne se mirent certes pas à l'école de Bismarck dans l'usage des procédés. A mesure que les révélations surgissent, on voit mieux que leur entreprise fut montée diplomatiquement en dépit du bon sens. Au contraire de celles que monta Bismarck, elle est pleine d'inconnues. Et d'abord l'Angleterre, dont on escompte l'hésitation et finalement la neutralité. Pourquoi donc? — Parce que cette solution est celle qui plaît à Berlin. Et encore l'Italie que, toujours pour la même raison, on va traiter en quantité négligeable. Et enfin l'Amérique. Erreurs qui se chiffrent par centaines de millions d'âmes, par millions de soldats, par milliards de francs, par centaines de navires de guerre qui passent peu à peu dans le camp adverse. Les gouvernants de Berlin sont-ils donc tout à fait déments? non point. Mais ces hommes, qui ont tenu sans doute conseil, pour décider de ces choses, à la table même où le vieux chancelier parla si longtemps, n'ont rien retenu, absolument rien, de son exemple ni de ses leçons. Ils vont précisément au rebours. Leur politique est la

contradiction rigoureuse et méthodique de la sienne. Bismarck préparait soigneusement, par la diplomatie, un grand coup militaire. Ceux-ci prétendent, par un grand coup militaire, éclaircir une situation diplomatique embrouillée. Ils ont donné tous leurs soins à la préparation de la guerre et ils ont négligé la politique. Bismarck cherchait, pour sa bataille, un terrain bien découvert où les surprises ne fussent pas possibles. Les généraux prussiens de 1914 se sont jetés dans la mêlée avec la brutalité aveugle des Germains de Teutoboche. Ils cherchent depuis quatre ans la grande bataille d'écrasement qui hantait leurs rêves du temps de paix, et pour laquelle ils avaient monté toute leur machine : « Wir brauchen ein Canna », disaient-ils. Ils ne l'auront point, et leur stratégie de coup de foudre se dilue et s'enlise dans la plus terrible guerre d'usure qu'on vit jamais. L'œuvre de Bismarck s'y effrite lentement.

Dès maintenant, Bismarck est vaincu. Et il a été vaincu par les siens. Ce fut une grande date lorsque Guillaume II le chassa du pouvoir, en 1890. Et cependant, alors, on ne mesura pas toute la portée du fait. Il fallut vingt-quatre ans pour le mûrir. C'est en juillet 1914 que l'esprit de Bismarck fut définitivement vaincu. Ce jour-là, dans le Conseil du Roi de Prusse, on parla et on agit comme si Bismarck n'y avait jamais agi ni parlé. L'État-Major, la coterie militaire y prirent définitivement le dessus et y dressèrent des plans qui reposaient tout entiers sur un déploiement inouï de brutalité, que nulle sagesse ne tempérait. Ces ignorants présomptueux n'avaient retenu des enseignements du vieil homme que quelques propos d'après-boire, des boutades de géant vainqueur qui chante sa force. Ils avaient pris, pour le courant vivifiant et fort, l'écume qu'il laisse sur ses bords.

M. C.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Lord Viscount Morley, O, M., hon. fellow of All Souls College Oxford. — *Recollections*, 2 vol. in-8 de x-388 et vi-449 pages, London, Macmillan, 1917.

Ce livre déconcertera le lecteur français : il est si mal bâti. Lord Morley, retiré de la politique, reprend, au fond de ses tiroirs, ses vieux papiers, trouve plaisir à les relire et se demande pourquoi il n'occuperait pas les loisirs de sa vieillesse à écrire ses Mémoires. Il commence mais, au bout de 200 pages, la patience lui manque, et il se borne à coudre ensemble, bout à bout, tout ce qui, dans ses notes prises au jour le jour, lui paraît digne encore d'intérêt.

Qui s'intéresse aux choses anglaises trouvera dans ce livre quelques détails nouveaux, même après la grande biographie de Gladstone par lord Morley, sur la collaboration étroite de ces deux hommes d'État, entre 1885 et 1895 : il lira avec fruit la correspondance échangée entre lord Morley et lord Minto, pendant le temps que celui-là fut secrétaire d'État pour l'Inde, de 1906 à 1910. C'est alors que fut voté l'*Indian Councils Bill* qui a donné, pour la première fois, aux indigènes une place dans l'administration de la colonie géante : et, quelque marche que les événements doivent suivre ce *Bill* marque certainement une date importante dans l'histoire de l'empire britannique, dans l'histoire de la civilisation asiatique. Le lecteur s'attachera surtout au tableau d'ensemble par lequel s'ouvre le livre, aux souvenirs sur l'Angleterre intellectuelle de 1860, pays englouti dans un passé presque préhistorique, et dont lord Morley peut se considérer comme étant le dernier témoin qui survive. Nous voyons défiler Stuart Mill, Herbert Spencer, Matthew Arnold, Meredith. Ceux-là croyaient, et lord Morley croit toujours à la bienfaisance de l'idée libérale. Car il a été, et il reste un libéral intégral « libre penseur », « libre-échangiste », ennemi également déclaré du socialisme et du militarisme. Mais voici que le socialisme et le militarisme, sous ses yeux, gagnent chaque jour du terrain, tantôt coalisés l'un avec l'autre, tantôt se querellant et par le fait de leurs querelles elles-mêmes. Lord Morley voudrait ne pas rompre avec les socialistes : ils sont comme lui-même démocrates, comme lui-même amis de la paix. Mais il a beau faire, il ne parvient pas à les comprendre. Quant à l'impérialisme il le déteste

cordialement, sous toutes ses formes, chez tous les peuples, et d'autant plus qu'il sent chaque jour plus imminente la catastrophe d'une guerre continentale, où l'Angleterre ne pourra pas éviter d'être entraînée. Avec quelle angoisse il interroge le visage, interprète les paroles du personnage que le hasard de la naissance a mis à la tête d'un empire redoutable et puissant, et sur les épaules duquel se trouve reposer la responsabilité de la paix ou de la guerre universelle.

Le voici, à peine monté sur le trône, qui rend visite, à Londres, à la famille royale avec laquelle les liens du sang le relient si étroitement. « Il est plutôt petit; pâle, mais hâlé; se tient bien: entre dans une chambre avec toute la raideur du soldat prussien: fait en parlant beaucoup de gestes intenses et énergiques; non pas des gestes à la française, mais saccadés.... De l'énergie, de la rapidité, de l'inquiétude dans tous ses mouvements, depuis les courtes et vives inclinaisons de tête jusqu'à la manière de poser le pied. Mais je serais enclin à douter que tout cela soit sain, solide, et résulte de ce que Herbert Spencer appellerait une organisation bien coordonnée ». Il revient en 1907, alors que les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne sont devenues bien précaires : lord Morley qui le rencontre à Windsor, est surpris « par sa gaîté, sa liberté d'allures, ses manières naturelles, sa cordialité, sa bonne humeur, qui visiblement ne sont pas affectées ». Il m'a accueilli, écrit lord Morley (qui est à cette date secrétaire d'Etat pour l'Inde) avec des salamalecs de comédie et autres marques de respect à l'Orientale. On parle d'ailleurs de choses sérieuses; on cause du chemin de fer de Bagdad. « Le verdict général, rendu par des gens qui sont qualifiés pour bien juger, c'est qu'il ne mérite pas d'être placé au premier rang, avec des hommes comme Bismarck, Cavour, le vieux Metternich, ou des hommes d'État de l'espèce renard, comme Léopold de Belgique. Superficiel — hâtif — impulsif — mal équilibré — voilà quelques-unes des épithètes dont on se sert pour le décrire. Vous voyez que nous nous sommes bien relâchés, à l'égard de nos hôtes royaux, de notre ancienne bienveillance ». Veut-il la guerre? « Il y a, écrit lord Morley, une impression qu'il semble avoir faite sur l'esprit de tout le monde : et c'est que véritablement il désire et veut la paix. » Fort bien; mais alors s'il veut la paix pourquoi « ce beau programme naval, tout battant neuf, que les Allemands viennent de lancer au moment le mieux choisi pour gêner le gouvernement de Sa Majesté Britannique? » Le doute subsiste encore, quand en 1910, lord Morley voit une dernière fois l'empereur Guillaume, toujours affable : puis, le soir venu, le démocrate qui est lord Morley rougit de se laisser troubler et fasciner par cet homme d'état couronné. « Quelle part, se demande-t-il de l'incontestable séduction qu'il exerce est-elle due au fait qu'il est l'homme le plus important de l'Europe! » Fort importante assurément.

ELIE HALEVY.

Hugues Le Roux. — *L'Heure du Japon* (la France et le Monde, 2e série). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1 vol. in-16, 334 p., 1918.

A bord du *Shinyo-maru* en septembre 1915 :

« Ce *sans fil*-là est comme le reste au service de M. Asano.... Le bulletin d'hier résonnait de fierté. Il disait : la retraite de la Pacific Mail offre à la Tôyô kisen kwaicha une chance magnifique de développement; conformément à la décision de M. Asano, son président, et afin de conquérir tout le trafic, elle va immédiatement augmenter sa flotte de six navires.... Le soir de ce même jour, nous avons aperçu sur notre droite, au ras de la mer, une longue rangée de lumières. Notre commandant qui est anglais, me dit : C'est la *Siberia*, de la Pacific Mail : elle retourne à San Francisco pour la dernière fois; elle va passer dans l'Atlantique et ce sera fini. Ce marin a des larmes dans les yeux. Un télégramme nous vient de la *Siberia* par l'antenne de notre mât; dedans il y a le mot adieu. Et ce que nous sentons à le lire,... c'est la pensée que, ces lumières une fois éteintes derrière nous, le Grand Océan sera vide de navires portant l'activité de l'homme blanc : c'est la vision de ce canal de Panama que notre génie français voulut créer pour des œuvres de paix et qui d'abord sert à faire passer les outils du travail sur le versant de la guerre européenne; cependant que sur la mer Pacifique toute la place reste libre pour les développements de la Tôyô kisen kwaicha. »

Comme moyens une anecdote, une ou deux scènes d'apparence banale, quelques phrases toutes droites faites de mots communs; et pour résultats la sensation d'un monde qui passe, d'une race qui vient à son tour à l'empire de la mer, et de là une émotion intense telle qu'en a ressenti le commandant anglais. Mais prenons un autre exemple.

« A certaines minutes une puissance mystérieuse souffle par-dessus la tête du gouvernement comme un vent d'orage et elle le contraint à plier dans le sens de ses décisions. L'avant-dernier président du conseil, le baron Katô, un Japonais très moderne, voulut lui résister. Il était supérieur de toutes les façons, riche et fort. Il résolut de ne pas plier : il dut quitter la place. Au mois de juillet dernier, le comte Ôkouma, son successeur, a senti lui aussi passer ce vent de l'abîme.... Il a vu les élections qu'il présidait entachées de scandales ordinaires et extraordinaires.... L'opposition a demandé la mise en accusation d'un ministre... pour avoir semé trop d'or, trop ouvertement et dans des formes inaccoutumées. La majorité qui, pour une part, sortait de ces largesses, refusait naturellement de se scandaliser. Fort de son appui, le comte Ôkouma faisait la sourde oreille aux protestations de la minorité. Soudain il a entendu une voix qui commandait : Peu importe que votre majorité vous soutienne, vous avez à vos côtés des gens que vous ne pouvez pas conserver; faites-les sortir de votre ministère. Le sacrifice était périlleux, pourtant le comte Ôkouma a obéi. Et s'il avait résisté? A la première occasion où il aurait eu besoin de

l'approbation de l'Empereur, il aurait trouvé portes closes au Palais. On lui aurait répondu sans autre explication : L'Empereur ne donne pas son agrément. Où gît donc la source haute de ce pouvoir occulte et maître? A l'arrière-plan de sa vie si moderne, le Japon aperçoit dans une clarté de crépuscule trois vieillards illustres,... les genrô. »

Quelques faits de la vie parlementaire, c'est-à-dire quelque chose de vulgaire, de terre à terre, de méprisable même, et ces faits contés dans les termes les plus simples; à peine sont-ils relevés au début, au milieu et à la fin de trois métaphores poétiques, d'une poésie d'ailleurs naturelle, usuelle. Mais ces faits sont choisis de sorte qu'ils jettent une lueur vive au delà de la constitution japonaise, sur la foi dans l'autorité et sur la source du pouvoir. Voilà deux événements, l'un parlementaire, l'autre de portée économique; sans insister, sans développer, M. Le Roux y rattache toute une vue de la vie profonde du pays, du progrès de l'Empire : art discret, subtil, où quelques raccourcis suggèrent tout un mouvement et qui semble avoir pris du Japon avec le sujet la méthode, art sans doute difficile à goûter pour qui n'a pas d'abord certaine connaissance des questions japonaises.

Ailleurs il y a description des lieux et des cérémonies, description nuancée, légèrement émue, intelligente par sympathie et faisant comprendre l'âme des choses et des institutions, ainsi quand l'auteur nous parle de l'empereur, de sa résidence et de son avènement. Peut-être trouvera-t-on parfois quelque recherche : mais la recherche, la subtilité deviennent naturelles pour faire sentir les demi-teintes d'une civilisation complexe, riche, qui n'est pas, si j'ose dire, en surface, mais en profondeur. S'il s'agit de tracer la courbe d'un mouvement d'idées, touchant par exemple la collaboration militaire du Japon en Europe, ou de caractériser l'attitude de la Chine et du président Yuen à propos de la neutralité, les précisions de détail abondent, voire avec des chiffres (M. Le Roux en use peu, mais ne les évite pas); elles sont prises dans des rapports, des articles de journaux, des discours, des entretiens; les ministres, en effet, les diplomates, le président de la République Chinoise accueillent notre auteur, ils font leurs confidences à cet heureux mortel; ils pourraient choisir un plus mauvais truchement, car M. Le Roux nous les montre sous des couleurs sympathiques et met dans leur bouche un langage fort intelligent. Je ne sais, je dois l'avouer, s'il n'a pas prêté de sa finesse et de ses vues larges à Yuen Chi-khai, en qui j'ai vu en Corée un mandarin militaire affectant la bonhomie, assez *roublard* et passablement violent, médiocrement informé, nullement diplomate ni homme d'état.

En touches légères, choisies, suggestives, M. Le Roux trace un tableau très clair, ordonné sans pédanterie, frémissant de quelque émotion; avec lui nous arrivons au Japon, nous débarquons dans le pays, nous prenons contact avec le peuple, avec les hommes marquants, nous voyons fonc-

tionner les rouages de l'État, nous sentons les idées sociales et morales (peut-être pas assez à fond, quelques écoles bouddhiques et philosophiques méritaient d'être mentionnées et caractérisées), nous suivons les questions militaires et diplomatiques, puis nous passons aux colonies, Corée et Mantchourie, pour nous arrêter quelque temps dans la Chine en révolution et sur le seuil de la guerre. Et nous gardons la mémoire de paysages qui nous ont charmés et d'un peuple qui a vécu devant nous sa vie harmonieuse, d'hommes d'état qui ont bien voulu nous expliquer leurs pensées profondes et dignes, et enfin d'un guide souriant que nous remercions de sa bonne grâce et que nous absolvons volontiers de ses erreurs de détail.

M. C.

Robert P. Porter. — *Japan, the Rise of a modern Power.* Oxford, Clarendon Press. 1 vol. in-16, XII + 362 p., avec illustrations et cartes, 1918.

Cet ouvrage, une histoire du Japon depuis les origines jusqu'à la prise de Tshing-tao en 1914, complétée par cinq chapitres sur l'état actuel et le développement moderne du pays, a été publié après la mort de l'auteur par son fils et ses amis : de là quelques erreurs matérielles qu'il eût évidemment corrigées. R. P. Porter avait donné en 1911 *the full Recognition of Japan*, un livre de grande valeur exposant la situation économique et sociale du Japon : l'ouvrage posthume introduit en quelque sorte à la description de 1911.

Le premier chapitre, le Japon avant l'arrivée des Portugais, ne caractérise pas assez nettement les diverses périodes de cette longue époque; il aurait fallu marquer en traits plus vifs l'organisation antique, la réforme de 645, la domination des Hondziwara, la formation des fiefs, la nature du pouvoir pris en mains par les chôgoun et par leurs ministres de la famille des Hôdjô. Deux chapitres (de 1542 à 1650) sont consacrés à l'unification du Japon à l'organisation du nouveau chôgounat, aux relations étrangères, à l'interdiction du christianisme et à la fermeture du pays; le chapitre IV consacré à la période de clôture (1650-1858) indique la condition économique et juridique du pays, l'état des sciences étrangères, le progrès des idées nationales, chinoises et européennes, l'approche des Russes, des Français, des Anglais par le nord et par le midi; le chapitre suivant (de 1858 à 1894) résume les événements qui ont précédé, accompagné, suivi la Restauration et trace un tableau sommaire des principales réformes, suppression de la féodalité, octroi de la constitution, revision des traités, organisation militaire, judiciaire, économique et financière; l'exposé des rapports avec la Chine et la Corée prépare à la crise de 1894. D'époque en époque, à travers toute cette section (chap. II à V) la situation de l'Europe est rappelée avec les changements survenus dans les relations politiques et commerciales; ainsi l'histoire du Japon est mise à sa place et reliée à l'histoire générale. Les chapitres VI à X sont beaucoup plus développés; ils racontent la guerre sino-japonaise, la guerre russo-japonaise et exposent

le développement interne du pays jusqu'à la fin de 1914 ; cette période de vingt ans tient plus du tiers du volume.

Cet ouvrage est clair et de lecture agréable : c'est de bonne vulgarisation.

M. C.

Jean Larmeroux. — *La politique extérieure de l'Autriche-Hongrie*, 1875-1914, t. I. — *La marche vers l'Orient*, 1875-1908. Paris, Plon, 1 vol. gr. in-8 de LXIV-490, p., 1918.

M. J. L. ne se rebute pas devant les vastes sujets, ni devant ceux qui ont déjà été abordés de biais ou de front depuis dix ans. Il entend consacrer mille pages et peut-être plus à la diplomatie autrichienne à une heure où on affirme communément que l'Autriche n'a jamais été depuis vingt-cinq ans qu'un miroir allemand à peine déformant.

Il est méritoire de tenir tête au jugement de la foule quand celle-ci manque d'instruction. M. L. veut l'instruire, et de fait son livre tend à prouver, après plusieurs autres, que l'Autriche-Hongrie existe par elle-même, qu'elle eut à certaines heures une politique bien personnelle, que l'empereur François-Joseph quelque inféodé qu'il fût, pour notre malheur, à la politique de Berlin (dont il craignait plus qu'il n'aimait les chefs) a aiguillé de lui-même son gouvernement vers l'Orient, qu'il a vu dans la conquête de la presqu'île balkanique une compensation indispensable à la perte qu'il avait subie au début de son règne de la presqu'île italienne.

M. L., avec beaucoup de méthode, mais avec une documentation de seconde main et toute française partant légèrement insuffisante, entreprend d'écrire l'histoire détaillée de la diplomatie autrichienne au seul point de vue balkanique ; il relate l'insurrection bosniaque, la guerre russo-turque qui en fut la conséquence, le congrès de Berlin qui la liquida de façon si inattendue. Il examine avec soin, et ceci est plus nouveau, la situation de la nouvelle province annexée ou « protégée » et insiste avec raison, durant tout un chapitre, sur l'intérêt que l'Autriche attache à la question danubienne.

Enfin, à propos de l'affaire serbo-bulgare de 1885, puis à propos de multiples « événements d'Arménie » il étudie les différents aspects de ce fameux accord austro-russe, sur lequel et autour duquel tant de questions furent soulevées, qui fût proprement entre la triplice et l'alliance franco-russe un traité de contre-assurance dont la rupture est la cause première et essentielle de la guerre actuelle. On cherche vainement ce que le gouvernement de Vienne y a pu gagner, et on voit trop clairement ce que le tsar Nicolas et ses ministres y ont perdu.

PIERRE RAIN.

Jules Destrée. — *Figures italiennes d'aujourd'hui*. Bruxelles et Paris, Van-Oëst, 1 vol. in-16 de 270 p., 1918.

L'éminent député socialiste belge a, depuis quatre ans, résidé presque

entièrement en Italie: ce que fut son action politique à la veille de la décision de mai 1915, l'avenir le dira: mais son activité, dont témoignent plusieurs ouvrages sur l'Italie et la guerre, ne saurait être trop hautement louée.

Les portraits qu'il réunit dans ce volume ont d'abord paru dans plusieurs revues françaises ou italiennes: ils donnent sur les principaux personnages de l'Italie contemporaine, sur leur mentalité, sur leur évolution, des renseignements précieux : c'est d'abord Sidney Sonnino, cet israélite mâtiné d'anglais, « droit, sec, l'allure presque militaire, sobre de paroles dans un pays où les bavards sont nombreux », le seul des ministres des affaires étrangères des pays belligérants qui soit resté à son poste depuis plus de trois ans, l'homme qui exerce peut-être officieusement l'influence la plus efficace dans les conseils de l'Entente. C'est en face de lui son adversaire, Giovanni Giolitti, type du parlementaire italien, qui pendant des années régna à Montecitorio, mais qui, méconnaissant l'âme populaire, voulut continuer à intriguer quand l'heure de l'action sonnait.

C'est Luigi Luzzati, l'économiste habile, qui prêchait, voici longtemps déjà, un rapprochement avec la France, et le réalisa au point de vue commercial, au plus grand profit de l'Italie, avant que Sonnino, appuyé sur Salandra et le roi (dont l'image manque au milieu de celle de ses serviteurs) n'eût accompli l'évolution décisive de 1915.

Ce sont les irrédentistes Barzilaï, Batisti, Bissolati, Salvemini qui tous épris de liberté, voire de socialisme, réclamèrent leur part de sacrifice dans le sacrifice commun. C'est au-dessous d'eux, le poète qui, enflammant la foule à Gênes puis à Rome, dans des discours magiques décida du sort du pays : quand on relira plus tard ces harangues formidables de d'Annunzio aux grands jours de mai, on ne pourra s'empêcher de les rapprocher des Catilinaires ou des Philippiques : à deux mille ans de distance, le Verbe a conservé sur le Forum le même éclatant prestige! et le représentant de la Belgique violée et meurtrie ne peut se retenir d'un cri d'admiration devant le spectacle si nettement « romain » dont il fut témoin.

P. R.

Léon Maccas. — *La grande guerre, les nations et les hommes*. Réflexions d'un contemporain, Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-16 de XII-252 p., 1918.

Les événements actuels incitent les hommes de lettres aux réflexions; nombreux, trop nombreux peut-être, sont ceux qui croient devoir livrer ces réflexions au public.

M. L. M. donne sur toutes les questions soulevées par la guerre un avis qui pour n'être pas aussi original que celui d'un Saint-Simon, aussi profond que celui de Pascal, n'en a pas moins le mérite d'une certaine justesse : le moraliste se défend d'émettre des opinions extrêmes et balance avec prudence l'éloge et le blâme.

Il examine, une fois encore, quels sont les responsables de la guerre, et

explique comment la mentalité allemande, depuis quatre ans, s'est, malgré les épreuves, impérialisée et chauvinisée chaque jour davantage, sans qu'on puisse discerner de ces oppositions de principes qui ont fait la faiblesse de plusieurs des nations de l'Entente. De celle-ci, le moraliste s'essaie à déterminer d'un mot le caractère des principaux hommes d'État. Ses dernières réflexions l'emportent vers le monde de demain, vers la reconstitution des foyers détruits, des nations mutilées, vers cette organisation de la paix perpétuelle, vieux rêve qu'il ne croit pas réalisable « avant que les hommes n'aient remplacé la passion par le goût, la colère par l'ironie, la force par la grâce, le mépris par la pitié, l'ambition par la rêverie, la haine par le dédain, la morgue par la fierté. »

P. R.

Gabriel Alphaud. — *La France pendant la guerre (1914-1918)*. Paris, Hachette, 2 vol., 1918.

Suivant la phrase très exacte de M. Deschanel, dans la préface qu'il a mise en tête de cet ouvrage, M. Alphaud a voulu « montrer comment la France et ses provinces sont restées, pendant cette guerre, dignes de leur glorieux renom ». Il a donc fait un livre essentiellement optimiste. Dans un très agréable tour de France qui embrasse environ une quarantaine de départements, il nous montre, par des chiffres très précis et très nombreux, le développement ou le relèvement soit de nos industries en général, soit de certaines industries particulières, industrie hôtelière en Savoie, industrie des matières colorantes et de l'aviation dans l'Ile-de-France, industrie des bauxites en Provence. Surtout il énumère les progrès réalisés par nos grands ports, Rouen, le Havre, Bordeaux, la Rochelle, Marseille, tout en émettant une réserve douloureuse pour l'abandon où est laissé le port de Cette. Lorsqu'il constate, par exemple en Saône-et-Loire, un recul partiel de l'agriculture, il en donne aussitôt une explication consolante et satisfaisante. Les hommes reçoivent à tour de rôle leur part d'éloges : il vante la bravoure des soldats de la Savoie, du Languedoc et de la Provence, les exploits des chalutiers rochelais, l'esprit pratique des administrations de l'Hérault, le patriotisme des prétendus anarchistes de l'Aude. S'il critique certains côtés du caractère bordelais, c'est pour constater qu'ils ne sont plus qu'un souvenir du passé. Des anecdotes tantôt plaisantes et tantôt émouvantes, des biographies instructives, comme celle du Dr Carrel, des allusions aux gloires anciennes de la Normandie, de la Lorraine, de la Bourgogne, des précisions discrètes sur la défense de Nancy et les différentes occupations de Mulhouse, de jolies légendes alsaciennes et provençales bien coulées, des paysages brossés d'un style imagé, constituent un ensemble très varié et une lecture très attrayante.

Ch. de Calan.

Antoine Borrel, député de la Savoie. — *La lutte contre le chômage, avant, pendant et après la guerre.* Paris, H. Dunod et E. Pinat. 1 vol. in-8 de 336 p., 1917.

M. Antoine Borrel donne, dans son ouvrage paru dans l'Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales, une nouvelle et intéressante contribution à l'étude des moyens de lutter contre le chômage.

Si, en temps normal, le chômage constitue déjà pour le travailleur un risque grave, les perturbations dont le monde entier subit les effets ont eu, au cours de la guerre et auront après la conclusion de la paix, des répercussions profondes sur le marché du travail. Les premières conséquences de la mobilisation des belligérants ont été de désorganiser les industries non seulement dans les pays en état de guerre mais encore dans les pays neutres atteints par la rupture des relations économiques normales. Sans doute, sous l'empire des nécessités de la lutte, ayant entrainé l'éclosion de nombreuses usines de guerre, un équilibre temporaire s'est rétabli entre la demande et l'offre de travail; tant que dureront les hostilités, il est permis d'espérer que cet équilibre sera maintenu et que la raréfaction des matières premières ne provoquera pas une nouvelle crise.

Le problème de la lutte contre le chômage se posera, au contraire, avec une extrême acuité au lendemain de la conclusion de la paix. Alors qu'il faudra rouvrir les usines fermées durant la guerre, transformer les ateliers travaillant pour la défense nationale en établissements fabriquant pour les besoins des populations civiles, reconstituer des stocks de matières premières et renouer les relations commerciales avec les marchés étrangers, comment pourra-t-on immédiatement utiliser les millions de mobilisés rendus à leur foyer? La main-d'œuvre féminine, largement employée au cours de la guerre, ne fera-t-elle pas également une concurrence redoutable aux travailleurs masculins en quête d'emplois?

Aussi, pour se préparer à traverser cette période redoutable, faut-il rechercher, dans les mesures prises avant et pendant la guerre, les remèdes susceptibles d'atténuer les effets du déséquilibre forcé qui se produira à ce moment sur le marché du travail.

C'est ce qu'a fait M. Antoine Borrel dans son livre. Dans une sorte de voyage social autour du monde, il passe successivement en revue, dans les différents pays, les efforts tentés pour remédier au chômage. Sa documentation est abondante et aucune des mesures préconisées ne lui échappe. Il ne peut être question de résumer son travail et nous nous bornerons à exposer brièvement les conclusions qu'il en a tirées.

Négligeant les mesures d'assistance qui ne peuvent apporter qu'un remède insuffisant et essentiellement temporaire au chômage, il préconise deux moyens qui ont déjà fait leurs preuves : le développement du placement et l'extension de l'assurance.

Il reconnait certes que, jusqu'ici, en France, malgré les subsides donnes

par les pouvoirs publics, l'assurance n'a donné que des résultats insuffisants. Il ne croit cependant pas qu'un système général et obligatoire d'assurance doive être recommandé, car il réunirait toutes les professions sans distinction entre les risques et ferait supporter à certains travailleurs des charges disproportionnées avec les aléas qu'ils courent. Aussi, est-ce dans une extension de l'assurance professionnelle, qu'il faut rechercher selon lui, la solution du problème, et il convie patrons et ouvriers, municipalités et État, à une action commune permettant de doter notre pays d'une organisation répondant aux nécessités industrielles modernes. Ces conclusions, que nous formulions déjà il y a quelques années, nous sommes heureux de les retrouver sous la plume autorisée de M. Borrel et nous espérons comme lui qu'une entente heureuse entre patrons et ouvriers permettra de donner aux tentatives jusqu'ici embryonnaires, des caisses syndicales contre le chômage, un essor que les pouvoirs publics s'efforceront de développer par des subventions importantes.

Mais M. Borrel estime que l'assurance doit avoir pour corollaire l'organisation du placement. Dans ce domaine, heureusement, de grands progrès ont été faits, en particulier au cours de la guerre, et l'activité déployée par le Ministère du Travail pour créer et étendre les offices publics de placement, régionaux et locaux ne saurait être trop louée. Les résultats obtenus déjà sont fort encourageants et il y a lieu d'espérer que l'œuvre, poursuivie depuis plusieurs mois par des hommes se dévouant à leur tâche, permettra de surmonter la crise inévitable que provoquera le passage de l'état de guerre à l'état de paix. Ultérieurement, elle permettra de régulariser le marché du travail et atténuera les chômages, qui sont la conséquence forcée de l'organisation industrielle moderne.

A. DE LAVERGNE.

André Fage. — *Lille sous la griffe allemande*, Paris, Perrin, un vol. in-16 de 325 p., 1917.

Peu de villes eurent, autant que la grande cité lilloise, à souffrir de la guerre. Rappelons qu'elle fut une première fois occupée par les troupes allemandes, le 24 août 1914, puis que notre victoire de la Marne entraîna momentanément sa libération ; mais que l'arrivée (au mois d'octobre 1914) d'une seconde vague d'invasion marqua, pour nos malheureux compatriotes, le début des nouvelles épreuves dont, depuis quatre ans, ils attendent le terme.... Tels sont, brièvement résumés, les événements qui précédèrent l'occupation allemande à Lille. C'est à leur examen que M. Fage consacre la première partie de son ouvrage. Dans la seconde, il s'efforce de nous faire connaître ce que fut la vie à Lille durant la première année de cette odieuse occupation.

Estimant avec raison que l'on ne peut dès maintenant prétendre faire œuvre d'historien, l'auteur s'est sagement borné à rassembler tous les documents officiels, qui, demain, serviront à composer l'Histoire, qu'ils

émanent des autorités allemandes ou de la municipalité française.... Des uns et des autres, il nous présente un exposé très complet et très méthodique, s'effaçant, avec une rare discrétion, chaque fois qu'il n'a pas jugé absolument nécessaire le bref commentaire de son indignation ou de son ironie!...

Oh! qu'ils sont instructifs ces documents qui s'adressent ainsi directement à nous! Par eux, nous saurons quel régime de fer les Allemands ont entendu imposer à cette digne cité que le sort des armes soumettait pour un temps à leur loi; par eux nous connaîtrons les exhorbitantes contributions de guerre propres à la ruiner pour de longues années; puis les formidables réquisitions d'où résulte l'organisation méthodique et légale du pillage; par eux, enfin, nous seront dénoncées les entraves qu'apporta l'envahisseur à l'exercice des libertés les plus légitimes....

Avec quel admirable stoïcisme la population de l'héroïque métropole a su endurer son malheur; avec quelle constante grandeur d'âme sa municipalité s'est-elle acquittée d'une mission qui exigeait tant d'intelligent sang-froid, tant de dévoûment éclairé, et tant de patriotique fermeté! Voilà encore ce que nous révèlent ces documents!...

Nous en avons assez dit, croyons-nous, pour faire voir quelle valeur nous attachons à cet ouvrage. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que l'intelligente et patriotique initiative de M. Fage ouvre la voie à beaucoup d'écrits du même genre. Il appartient, en effet, aux originaires des régions occupées d'attirer l'attention de tous leurs compatriotes sur les émouvantes souffrances qu'un ennemi exécré inflige, par sa domination, à tous ceux qui s'y trouvent assujettis!...

Car des ouvrages, comme celui dont s'honore M. Fage, sont, plus que tous autres, propres à nous enseigner la nécessité d'une étroite solidarité nationale et à nous éclairer une fois de plus sur la malfaisance dont est capable un peuple qu'il importe tant de mettre dans l'impossibilité de nuire à l'avenir.

M. DE PRÉAUDEAU.

Suzanne Giraud, docteur en droit. — *Le rôle de la Banque de France pendant la guerre.* — 1 vol. in-8 de 234 p. Montpellier, Imprimerie de l'École professionnelle de Typographie, 1918.

L'ouvrage d'histoire financière écrit par Mlle Suzanne Giraud dans un esprit rigoureusement scientifique présente des caractères de documentation complète, d'exactitude précise et de clarté qui en font pour cette matière une très utile base d'étude générale. Il débute par une bonne bibliographie. Avant d'entrer au cœur du sujet, l'auteur rappelle les mesures de prévoyance prises par la Banque de France dès le temps de paix : encaisse or porté jusqu'à 4 milliards en 1914, constitution d'un portefeuille d'effets sur l'étranger, préparation de billets en petites coupures, convention avec l'État.

Au cours de la guerre, jusqu'au 1er janvier 1918, date à laquelle Mlle Giraud arrête son étude, le rôle de la Banque a subi, à certains égards, un changement d'orientation, que la division du livre met en lumière avec une netteté assez originale. Jusqu'en avril 1915, c'est surtout aux difficultés de paiement dans l'intérieur du pays que la Banque a dû faire face, soit par ses avances à l'État et à certains Alliés, soit par sa participation aux grands emprunts ou aux opérations de trésorerie, soit enfin par les facilités accordées pour dégager les établissements de crédit et la Bourse. Mais, à mesure qu'empirait l'excédent de nos achats de marchandises et de services sur nos ventes à l'étranger, le problème du change prenait plus de portée et sa solution absorbait de plus en plus l'activité de la Banque. Les pages consacrées à la politique de nos règlements de comptes en Angleterre et en Amérique sont parmi les plus instructives qui aient été écrites depuis la brochure de M. G. Martin, sur *L'effort financier de la France et les règlements de comptes internationaux en 1915 et 1916*, et depuis celle de M. J. Décamps sur *L'or et les règlements internationaux pendant la guerre.* » Après avoir rappelé les efforts accomplis gratuitement par la Banque de France pour satisfaire les demandes de change justifiées et pour stabiliser les cours du franc, Mlle Suzanne Giraud met en relief les heureuses conséquences financières résultant de l'intervention des États-Unis dans la guerre « Un élément moral s'est introduit dans les transactions... » (p. 167 et suiv.). Elle insiste, avec raison, sur la nécessité de produire au maximum et de ménager les forces de notre institut d'émission.

Une dernière partie est consacrée à la collaboration de la Banque avec les Services du Trésor considérée particulièrement depuis avril 1915, à la nécessité de renforcer la politique fiscale pour comprimer la circulation et les dépenses privées, aux procédés de paiement procurant une économie de numéraire, enfin aux perspectives de développement dont notre crédit est susceptible. E. B. D.

A. Gauvain. — *L'Affaire grecque.* Paris, Bossard, 1 vol. in-16 de 202 p., 1917.

En même temps qu'il réunit en volumes la série des articles prophétiques qu'il avait avant la guerre publiés dans le *Journal des Débats*, M. G. a voulu consacrer dès maintenant à l'affaire grecque un court et lucide exposé. Le public lui saura gré de nous remettre en mémoire une suite de démarches qui au jour le jour apparaissaient confuses et contradictoires, d'autant plus que la censure rendait presque impossible la tâche des commentateurs. On se souvient que M. G. eut particulièrement lieu de s'en plaindre. Nous en avions assez lu cependant pour pouvoir nous rendre compte combien ses articles quotidiens différaient peu du coup d'œil rétrospectif qu'il nous présente aujourd'hui. Une fois de plus les opinions qu'il défendait ont été justifiées par les événements et confirmées par les déclarations qu'a faites ensuite Vénizélos. Le lecteur, en rendant hommage

à la clairvoyance de l'écrivain, ne peut manquer d'être frappé par la fermeté de sa méthode. M. G. ne prétend pas nous apporter des renseignements inédits, pas plus qu'il ne se soucie de se procurer les derniers « tuyaux ». En face d'un problème politique, il préfère en rechercher les origines historiques et en suivre les aspects par une lecture attentive de la presse européenne. Mais leur complexité ne trouble pas ses jugements parce qu'il ne veut prendre pour guide que la « logique et la conscience ». Il n'y a pas lieu d'être surpris que M. G. se soit trouvé plus souvent d'accord avec le bon sens du public qu'avec les scrupules ou les ambitions des chancelleries. Ces pages, sous une forme modérée, sont en réalité un réquisitoire sévère contre la diplomatie de l'Entente. Les erreurs qu'elle a commises ont seules rendu possibles les manœuvres du roi Constantin, qui paraît avoir obéi plus encore à ses ambitions absolutistes qu'à ses sentiments germanophiles. C'est en effet en juillet 1915 après son échec électoral qu'il paraît avoir conclu un pacte avec Guillaume II, et c'est pour rendre impossible de nouvelles élections qu'en août 1916 il commet sa trahison et livre la Macédoine aux Bulgares. Quant à Vénizélos les lenteurs ou les timidités dont nous étions tentés de lui faire un grief s'expliquent également par des interventions fâcheuses de nos diplomates. Sans la note funeste du 3 août 1915, par laquelle nous demandions à la Grèce de céder aux Bulgares une partie de la Macédoine, le Roi n'eût sans doute pas osé renvoyer une seconde fois son ministre. Si, après ce renvoi, l'Entente ne s'était pas contentée d'opposer à la violente pression germanique une action « insignifiante, protocolaire et dispersée » Vénizélos n'aurait pas été contraint de se soumettre. Et, quand il se fut décidé à partir, c'est l'Entente qui, l'empêchant de proclamer la déchéance de Constantin, s'appliqua même à contrecarrer sa propagande, jusqu'au jour où la clairvoyance de M. Ribot et l'énergie de M. Jonnart lui permirent enfin de triompher. Certes lorsque les archives s'ouvriront nous apprendrons une multitude de détails qui nous échappent. Il est probable cependant que l'ensemble du jugement porté par M. G. subsistera. Il estime que l'Entente a manqué de « logique et de conscience », que les Puissances protectrices, après avoir méconnu les intentions de la Turquie et de la Bulgarie, au lieu de tirer la leçon de leurs échecs « livrèrent le peuple grec à un despote et se confièrent au hasard ». Les traités ne leur conféraient pas seulement des droits, dont elles auraient été libres de ne pas se prévaloir, ils leur imposaient des devoirs. Mais la diplomatie de l'Entente a méconnu le caractère même du conflit européen. Après l'avoir engagé au nom du droit des peuples, elle a conservé des visées impérialistes et, suivant une expression qui revient souvent sous sa plume, elle n'a pas renoncé à pratiquer une politique « à la Metternich ». Ces idées générales n'ont rien perdu de leur actualité. C'est ce qui fait le principal intérêt de ce petit livre.

P. VAUCHER.

Le propriétaire-gérant : FELIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

Supplément à la Revue des Sciences Politiques du 15 octobre 1918.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES

DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

LA SOCIÉTÉ ET LA GUERRE

Nous poursuivons ici la publication de tous les renseignements relatifs à ceux de nos camarades qui sont actuellement au front. Nous serons très reconnaissants aux membres de la Société qui voudront bien nous aider à tenir ces indications à jour en nous communiquant les faits les touchant personnellement ou relatifs à leurs camarades. — *Prière d'adresser les communications à M. Maurice Caudel, secrétaire général de l'École.*

« Nous contractons une dette éternelle envers tout homme qui a fait un acte d'héroïsme. »

(Th. Roosevelt.)

Anciens élèves et élèves de l'École libre des Sciences Politiques tombés au champ d'honneur.

(21e liste[1].)

Henri Chardon.

Georges Dumas (30 mars 1918).

Étienne Lacroix.

Citations, décorations et promotions.

Frank Drouillet, sous-lieutenant au 371e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre de la division (29 juin 1918) :

« Très actif et très courageux. Excellent chef de section. Par ses dispositions judicieuses, a fait échouer un coup de main tenté sur le groupe de combat dont il avait le commandement, en infligeant à l'ennemi des pertes sensibles. »

Gérard Noel du Payrat, lieutenant au 4e régiment de cuirassiers à pied, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur :

« Soumis, avec sa section, pendant plus de cinq heures, à un bombardement extrêmement violent, a résisté ensuite à trois attaques ennemies, rejeté par une contre-attaque énergique les Allemands qui avaient pris

1. Voir les *Bulletins* de la Société publiés à partir du 15 février 1915. De même pour les citations et décorations.

pied dans la tranchée, s'est emparé d'une mitrailleuse, et a fait des prisonniers. — Intoxiqué par les gaz, a gardé son commandement pendant quarante-huit heures, ne se laissant évacuer qu'à bout de forces. »

(Croix de guerre avec palme.)

NÉCROLOGIE

Le lieutenant-colonel Boizard. — Le dernier numéro du *Bulletin* de la Société a relaté en quelques lignes la mort glorieuse du lieutenant-colonel Boizard. Je regarde comme un pieux devoir de résumer ici la vie et de retracer quelques lignes de cette noble figure de soldat.

A sa sortie de Saint-Cyr, en 1897, René Boizard débute comme sous-lieutenant au 18e bataillon de chasseurs en garnison à Stenay. Nommé lieutenant en 1899, il passe au 8e bataillon de chasseurs à Amiens. Admis dès 1903 à l'École de Guerre, il s'y fait remarquer dès le début par des maîtres dont la plupart se sont fait aujourd'hui un nom parmi les grands chefs de nos armées. Il en sort en 1905 dans un rang qui lui vaut son inscription au tableau pour le grade de capitaine dans des conditions exceptionnelles.

Mais, bien qu'il eût abordé les hautes études militaires à un âge où beaucoup de jeunes officiers, même parmi les meilleurs, n'y songent que pour un avenir encore lointain, elles ne suffisaient pas à son activité d'esprit, à sa volonté de savoir et de porter toujours plus loin, toujours plus haut ses vues et sa pensée. Aussi est-ce au cours même de ses travaux à l'École de Guerre qu'il se fit inscrire à l'École libre des Sciences Politiques, qu'il en suivit l'enseignement avec ardeur, que, sous la chaude parole d'Albert Sorel, il apprit à creuser les plus hautes questions de l'histoire et de la politique internationale. Il était de ceux qui pensent avec le maréchal Foch que l'éducation de tout officier qui veut légitimement aspirer à un haut avenir doit s'étendre bien au delà des connaissances techniques les plus approfondies, qu'elle doit embrasser des vues d'ensemble sur la situation économique, sociale, politique et même financière des principales puissances des deux mondes. Animé d'une telle pensée, il ne pouvait, avec son intelligence supérieure, avec sa puissance de travail et de volonté, que se faire une place distinguée parmi les élèves de l'École des Sciences Politiques : à la fin de l'année scolaire 1905-1906 il obtenait brillamment le diplôme de l'École avec le numéro 2 et le second prix.

En juin 1907, au cours d'un stage au 5e corps d'armée, il est promu capitaine, un des premiers de la promotion de Saint-Cyr dont il faisait partie, et prend, peu de mois après, le commandement d'une compagnie

au 35e régiment d'infanterie à Belfort. Là comme partout il se fait hautement apprécier de ses chefs et adorer de ses hommes dont il sait tout obtenir par une discipline à la fois ferme et douce et un grand souci de leur bien-être. En 1909 il est appelé à l'état-major de l'armée où, après avoir passé par différents services, il est en dernier lieu affecté au 2e bureau.

C'est à cette époque qu'il commence à écrire, sous la signature Jean Dany, dans la *Revue de Paris*, dans la *Revue des Sciences Politiques*, des articles remarqués qui lui valent d'être appelé à faire des conférences à l'École de Guerre et dans divers corps de troupes.

En 1912 il est un des premiers parmi les officiers d'état-major à s'offrir pour expérimenter les avions comme instruments d'observation : il fait successivement des stages d'aviation au camp de Mailly en 1912, à Verdun en 1913 ; il prend part aux grandes manœuvres de ces deux années en qualité d'observateur. Aussi, au début de la guerre, affecté à l'état-major de la 3e armée, est-il chargé des fonctions d'officier observateur à l'escadrille de Verdun. A cette époque où notre aviation militaire encore dans l'enfance ne permettait à nos appareils ni d'atteindre les grandes altitudes, ni de réaliser les vitesses obtenues depuis, il était plus périlleux encore qu'aujourd'hui de survoler les lignes ennemies. Mais le mépris du danger était absolu chez le capitaine Boizard, et maintes fois s'élançant à travers l'Alsace et la Lorraine, au delà de Metz, au delà de Thionville, au-dessus des formations allemandes qui tiraient contre le fragile avion plus de salves qu'elles n'en tirèrent jamais en l'honneur de leur kaiser, il revenait dans nos lignes avec les renseignements les plus précieux, les observations les plus sûres. Les services rendus furent tels que, dès le 22 décembre 1914, il lui valurent la croix de la Légion d'honneur au titre de l'aviation, avec le motif suivant :

« *Boizard, capitaine à l'état-major de la 3e armée, observateur en aéroplane : — vient, sous le feu de l'ennemi, d'accomplir une série de reconnaissances qui ont permis de situer les batteries, les travaux et les troupes de l'ennemi qui opèrent dans la Woëvre.* » Cette distinction entraîna plus tard *de plano* l'attribution de la croix de guerre avec palme.

Nommé chef de bataillon au 54e régiment d'infanterie en janvier 1915, il prend part aux rudes combats des Éparges, au cours desquels il a, le 23 mars, le bras droit traversé par un éclat d'obus. Dès le mois de juillet suivant, bien qu'incomplètement remis de sa blessure, il demande à être remis à la disposition du général en chef. Il est d'abord affecté à l'état-major du 38e corps d'armée comme chef du 3e bureau. Mais, désireux de jouer un rôle plus actif qui le mette davantage en contact avec la troupe, il obtient en novembre 1915 les fonctions de chef d'état-major de la 1re division, qu'il devait conserver jusqu'en juin 1918.

En février 1916 sa division, qui appartenait à un de ces corps d'armée d'élite toujours mis en avant dans toutes les grandes offensives, est trans-

portée en toute hâte sur le front de Verdun où elle arrive au moment le plus critique, le jour même de la prise de Douaumont par les Allemands. Elle contribue pour une large part à rétablir la situation. En juillet-août de la même année elle prend une part active et glorieuse à la bataille de la Somme où elle se distingue particulièrement par la prise de Comble et de Maurepas. En avril 1917 on la retrouve dans la grande offensive de l'Aisne où elle attaque brillamment en direction du plateau de Craonne. En juillet 1917 la division, affectée à la 1re armée, est mise momentanément à la disposition du maréchal Sir Douglas Haig pour participer à la campagne des Flandres. Elle s'y distingue de nouveau, notamment à la prise de Bixschoote. Cette dernière action vaut au commandant Boizard la citation suivante à l'ordre du corps d'armée (13 août 1917) :

« *Chef d'état-major de valeur. A collaboré de la façon la plus active au succès de la division par un labeur incessant et par de nombreuses reconnaissances qui lui ont permis, malgré les bombardements, de mettre au point les travaux d'aménagement du secteur et de franchissement d'un canal, et de rapporter à son chef des renseignements précieux.* »

Revenue en janvier 1918 à son secteur de l'Aisne, la 1re division est, à la fin de mars, détachée pour aider à contenir l'offensive allemande du 21 mars sur le front anglais et soutient pendant quelques jours de durs combats. Lors de l'attaque du 27 mai sur Château-Thierry, elle fait partie des troupes qui contiennent l'ennemi à l'ouest de Soissons, permettant ainsi la concentration des forces qui arrêtèrent l'avance allemande aux lisières de la forêt de Villers-Cotterets.

Le 16 juin 1918, le commandant Boizard, nommé lieutenant-colonel à titre temporaire, prend le commandement du 273e régiment d'infanterie qui venait d'être très éprouvé par une attaque allemande. Il le reconstitue rapidement et, le 12 juillet, vient prendre position au sud de Dormans avec la 51e division dont faisait partie son nouveau régiment. C'était l'heure où allait se produire la dernière offensive allemande. Dans la nuit du 14 au 15 juillet, l'ennemi franchit la Marne et se heurte aux éléments avancés du 273e de ligne. Cherchant à rétablir, dans des conditions plus que dangereuses, la liaison avec ces éléments, le colonel se porte en avant de sa personne : il est tué raide par un éclat d'obus à six heures du matin, près de la ferme de la Bourdonnerie. Son corps resté sur place a été retrouvé six jours après au lieu même où il était tombé, quand nos troupes, reprenant le dessus, ont contraint l'ennemi à repasser la Marne.

Ainsi tombe glorieusement, en pleine force, en pleine action, au seuil de la victoire qu'il avait contribué à préparer, dont il n'avait jamais douté et qu'il n'aura pas vue ici-bas, ce noble et fier soldat. Nul de ceux qui l'ont connu n'oubliera cette belle figure d'officier, fine et forte à la fois, son abord toujours franc, ouvert et accueillant, sa conversation toujours haute et entraînante, son culte pour le devoir poussé *jusqu'au delà du devoir*, sa

claire intelligence qui discernait à la fois les fautes commises, les moyens de les réparer, les décisions à prendre, sa foi robuste et raisonnée en la victoire finale. Cette foi, il la répandait autour de lui; en particulier à ses amis de l'École des Sciences Politiques où il aimait à venir passer quelques instants à chacune de ses permissions, il apportait chaque fois comme un courant d'air vivifiant et fort, un courant d'air venu du front. Il eût été sûrement désigné plus tard pour enseigner à ses jeunes camarades les leçons de la grande guerre. Après un rapide aperçu des principales péripéties des années sanglantes, il aurait su leur exposer les causes profondes de l'immense conflit qu'il avait vu monter à l'horizon bien avant qu'il ne se déchaînât, et ses conséquences de tout ordre pour l'avenir de la France et du monde. Hélas! ce n'est plus que par son exemple qu'il enseignera désormais; mais cet exemple est à lui seul une leçon splendide.

La mort glorieuse du colonel Boizard est celle du soldat sans peur et sans reproche. Elle est un deuil cruel pour ses parents, pour ses fils dont l'un est déjà sur le front, pour ses chefs comme pour ses subordonnés, pour ses amis qui ne l'oublieront jamais. Qu'il soit permis à un vieil ami qui l'a suivi dans la vie depuis sa petite enfance, qui a vu grandir son cœur, son intelligence et sa volonté, d'ajouter, sûr de ne rien exagérer, sûr de n'être contredit par personne, qu'elle est aussi un deuil pour la France elle-même à laquelle il s'est volontairement sacrifié tout entier et qui perd en lui un de ses plus nobles enfants, un des grands chefs militaires de l'avenir.

T. PLAFFAIN.

L'ÉCOLE A L'ÉTRANGER

M. le Directeur de l'École a reçu de M. A. Boppe, ministre de France en Chine, la lettre suivante :

« Pékin, 15 juin 1918.

« Mon cher Directeur,

« J'ai eu l'agréable surprise de rencontrer ici plusieurs anciens élèves de l'École des Sciences Politiques et le plaisir de constater que le souvenir de leurs maîtres communs a créé entre eux un lien durable.

« Le directeur de l'agence de la Banque de l'Indo-Chine, M. Saint-Pierre, qui, jusqu'à présent, était leur doyen, a pris l'initiative, depuis trois ans, de les réunir une fois par an à sa table et j'ai, ces jours derniers, présidé cette réunion, qui a été des plus cordiales.

« Je joins à cette lettre la liste des invités, avec la mention des situations qu'ils occupent. Vous serez, j'en suis sûr, heureux de constater que grâce à l'École des Sciences Politiques un lien de camaraderie unit à l'autre bout

du monde des gens d'âge et de situations si différentes, pour le plus grand bien de l'influence française en Chine.

« Veuillez, mon cher Directeur, croire à mes sentiments les plus dévoués

A. BOPPE. »

LISTE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

RÉSIDANT A PÉKIN.

S. E. M. A. Boppe, ministre de France.

Comte de Martel, secrétaire d'ambassade, Légation de France.

MM. Ouang Ki Tseng, directeur des Affaires politiques, Wai Chiao Pou.

Ouang Kin Ki, secrétaire adjoint au Wai Chiao Pou.

André d'Hormon, conseiller du Gouvernement chinois.

Léger, secrétaire d'ambassade, Légation de France.

Pan King, attaché au ministère des Finances.

Liou Fou Tcheng, directeur au ministère des Communications.

G. Padoux, ministre plénipotentiaire, conseiller à la cour des Comptes.

Wei Sun Tchou, conseiller au Cabinet, ancien ministre de Chine à la Haye.

Chou Tseng Yi, attaché au Ministère des communications.

Prince Koudachef, ministre de Russie.

MM. S. K. Liao, vice-président du Conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine.

R. Saint-Pierre, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, représentant du groupe français dans le Consortium.

W. Spencer, conseiller d'ambassade, Légation des États-Unis.

Capitaine Pelliot, professeur au Collège de France, attaché à la Légation de France.

M. André Duboscq, représentant du journal *Le Temps*.

Comte de Polignac, attaché à la Légation de France.

M. le Directeur signale, avec le plus vif empressement, à tous les membres de la Société, l'initiative qui a si heureusement groupé, sous la présidence de M. le Ministre de France, les anciens élèves de l'Ecole résidant à Pékin. Le Bureau de la Société adresse à ceux-ci, avec son salut le plus amical, ses souhaits de longue et fructueuse collaboration pour le plus grand bien de la France et de la Chine. Il souhaite vivement que cet exemple encourage les anciens élèves de l'École disséminés à travers le monde à s'organiser de la même manière en groupements régionaux qui représentent dignement, en tous pays, l'esprit français.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD

SOCIÉTÉ DES NATIONS

ET LIGUE PERMANENTE DES ÉTATS ALLIÉS ET AMIS DE L'ENTENTE

L'expression « *Société des nations* » dont on a tant usé et abusé depuis quelques mois, et qui est devenue la préoccupation et l'idéal de tant d'esprits, des deux côtés de l'Océan, a le grand avantage qu'elle amène la raison à analyser les éléments du problème qui s'appelait autrefois « paix perpétuelle », ou « paix internationale ». Elle fait mention en effet d'un facteur essentiel dans la question qui est l'idée de « société ». Or une société implique une organisation, une coordination. qui supposent elles-mêmes un plan, un dessein, une combinaison humaine et non un simple fait de nature. D'autre part, en introduisant dans le contexte le mot nations, on place l'opinion publique en face d'un autre facteur essentiel du problème, qui est la présence de *nations* déjà constituées ; et du même coup on lui suggère la pensée de rechercher comment ces nations se sont elles-mêmes formées, et s'il n'y aurait pas une relation à établir, ou des différences à constater, entre les conditions de formation des États particuliers, et celles de la création de cette nouvelle *Société* que Kant appelait « l'État des nations ».—

I

Quand on parle de l'avenir de la paix ou de la guerre internationales, on oublie trop souvent que la question s'est posée pendant des siècles pour la paix ou la guerre à l'intérieur même de ce qui est devenu des nations, et qui a été pendant d'interminables périodes d'histoire le théâtre de conflits armés incessants et sanglants. « Du temps que les premiers humains, véritable troupeau de brutes, sortirent comme des rats du sein de la terre naissante, ils se battaient

pour du gland, pour une tanière, à coups d'ongles, à coups de poings, ensuite à coups de bâtons et avec les armes que leur fabriqua l'expérience. » C'est Horace qui le dit[1] (avec beaucoup d'autres) pour les premiers âges de l'humanité. Sauf les ongles et les poings, sauf aussi les buts de guerre (comme on dit aujourd'hui), le tableau est resté vrai bien des siècles après qu'Horace l'avait tracé. Insister sur le fait de guerre entre les hommes, fait d'ailleurs exceptionnel dans la nature, — les êtres vivants s'attaquant plutôt d'espèce à espèce — serait banal et inutile. Ce qui est plus intéressant est de se rappeler comment et à quelles conditions l'ordre pacifique s'est substitué à la guerre, je ne dis pas entre les groupes primitifs et restreints de l'humanité — car ce serait refaire l'histoire universelle de la civilisation — mais entre les groupements déjà relativement importants et nombreux qui, voisins par le territoire, devaient peu à peu, après des siècles de conflits armés, former les États ou les confédérations actuelles.

Partout où nous voyons aujourd'hui, sous le nom d'États, régner une paix intérieure réglée juridiquement par des institutions appuyées sur un patriotisme national ardent, la guerre a pendant des siècles armé, tout le monde le sait, les unes contre les autres, des populations qui devaient plus tard être étroitement unies : guerres de butin, de races, de religion, de rivalités princières, c'est le long passé intérieur de la France aussi bien que de l'Angleterre, de l'Espagne autant que de l'Italie. Puis, à un moment donné, une sorte de cristallisation s'est produite : un certain ordre juridique, plus ou moins complet, a apaisé les relations des groupes qui se battaient trop fréquemment. Que s'est-il passé ? Un double fait : 1° la menace de l'étranger rapprochant en ligue défensive les possesseurs de certains territoires voisins les uns des autres, qui sentaient entre eux des sympathies et des affinités suffisantes pour les unir contre la menace d'un ennemi extérieur, donc supérieures à leurs griefs intérieurs ; — 2° la prédominance assurée par certaines circonstances, ou acquise par la force, à un des éléments particularistes par rapport à l'ensemble du groupe, auquel il a imposé la paix intestine. Les unités nationales actuellement existantes sont d'autant plus

1. Satire III.

anciennes et d'autant plus solides que la double cause signalée est intervenue dans leur histoire depuis plus longtemps et avec plus de puissance. Si, en France, l'unité est particulièrement vieille et forte, c'est que la menace des Anglais, des Espagnols, des Allemands d'une part, la prépondérance de la maison royale d'autre part, ont hâté et consolidé la fusion nationale entre des éléments qui avaient déjà des siècles de coexistence. Il en a été de même jusqu'à un certain point en Angleterre, en Espagne. L'Italie et l'Allemagne ont attendu jusqu'à nos jours leur unité, non que les menaces extérieures ni les affinités intérieures leur aient manqué : mais il ne s'est pas, pendant le cours des siècles, trouvé de centre de cristallisation assez fort pour imposer la paix unitaire. De là des fédérations, des ligues passagères, suivies de nouvelles ruptures et de guerres intérieures où l'étranger jouait son rôle, en s'alliant à l'un des partis contre les autres. Il a fallu les Hohenzollern et la maison de Savoie, s'appuyant l'une sur la haine de la France, l'autre sur celle de l'Autriche, pour transformer, sous nos yeux, les vieilles formations vacillantes d'outre-Rhin et d'outre-Monts en les puissantes unités que nous voyons à l'œuvre aujourd'hui. L'Autriche, qui était hier encore, malgré son apparence unitaire de forme monarchique, à l'état de constante fermentation de ses nationalités, vient de voir se rompre son unité superficielle dès que les événements extérieurs, servis par la détestable politique des Habsbourg, s'y sont prêtés. Elle n'a pas pu, ce qui à certains points de vue eût été souhaitable, se transformer en fédération, où les divers éléments ethniques qui la composent eussent retrouvé chacun leur juste part d'influence. Mais il ne faut pas oublier que la formation d'une fédération stable et durable est dans l'histoire un fait exceptionnel : précisément l'absence d'une force suffisante au centre pour imposer la paix produit le péril de ruptures graves, résultant des exigences réciproques et des compétitions des nationalités fédérées. On en a vu l'exemple en Suisse qui est une remarquable union fédérale de populations, de langues, de races, de religions différentes ; ce qui n'a pas empêché de naître un vif patriotisme helvétique, mais a permis la guerre du *Sonderbund*, et laisse subsister même aujourd'hui des causes de divisions non négligeables. Les États-Unis ont été un autre magnifique exemple de coordination fédérative : mais leur union a été menacée par la guerre de sécession où la victoire

des États du Nord a seule *imposé* la paix à ceux du Sud. Aujourd'hui l'ancienne indépendance relative des États américains va de plus en plus vers une centralisation de gouvernement qui aurait été jugée inacceptable par les colons d'il y a cent cinquante ans. La guerre qui vient de finir, avec les immenses nécessités d'action centrale qu'elle a fait surgir, précipitera probablement ce mouvement d'absorption des anciennes prérogatives des États. Il n'y a pas jusqu'ici d'exemple de fédération *durable* dont les liens aient été se dénouant au profit des autonomies particularistes : au contraire les fédérations ont été, par la force des choses, se rapprochant du caractère des nations unitaires.

Il n'en est pas moins remarquable qu'elles aient pu vivre et se conserver par la sagesse des hommes et des institutions, sans l'oppression d'un pouvoir central permanent sous la forme dynastique. Elles ont prouvé à la fois les difficultés du système, et la possibilité de la réussite malgré ces difficultés. C'est un encouragement à croire que la paix durable peut s'établir entre les hommes, sans reposer, comme la paix romaine ou les tentatives d'empires universels, sur la simple tyrannie d'un homme ou d'un peuple conquérant; — ou bien, comme les anciennes unités nationales, être le fruit d'une double cause : la crainte de l'étranger, la prépondérance d'un élément central qui impose sa puissance. Si l'ordre pacifique ne pouvait se créer que dans les conditions exactes des formations unitaires du passé, il serait difficile d'apercevoir que ces conditions puissent actuellement se renouveler. Un empire universel comme celui qu'avaient pu rêver Charlemagne, Charles-Quint ou Napoléon, rêve où ils ont d'ailleurs échoué, est plus impossible que jamais. Le soulèvement du monde contre les menaces d'hégémonie allemande prouve qu'une telle hégémonie ne pourra jamais s'imposer d'une façon durable. Même la prépondérance relative d'une nation pour contraindre les autres à des relations pacifiques, n'est pas probable dans l'avenir. — Reste le rapprochement fédératif international. Dans quelles conditions et dans quelles proportions pourrait-on envisager qu'il ait aujourd'hui des chances de succès? C'est tout le problème de la « Société des Nations ».

II

Il doit être abordé à deux points de vue : d'abord le caractère et les limites que devrait avoir, pour être praticable et même possible, le lien fédératif, et ensuite quels états ou groupements il devrait ou pourrait, dans un avenir prochain, embrasser : les deux points de vue se rattachent d'ailleurs étroitement l'un à l'autre; car la diversi té, le nombre et le caractère même des peuples qu'il s'agit de réunir dans un accord concerté ne peuvent pas ne pas influer sur la nature et les conditions de cet accord : mais du fait même qu'on envisage le rapprochement spontané et volontaire d'un certain nombre d'États déjà formés et autonomes, on peut conclure que le régime fédératif qui conviendra à un pareil rapprochement, le seul même qui aura quelques chances d'être accepté et maintenu, sera celui qui imposera aux contractants le moins de contraintes possibles et en les restreignant aux objets indispensables. Autrement dit la fédération devra être pour les États une garantie réciproque au point de vue de leur indépendance et de leur sécurité, et non une atteinte profonde à leur autonomie intérieure. Pour cela que faut-il?

Le passé des fédérations qui ont subsisté, aussi bien d'ailleurs que le simple bon sens, fournissent une première réponse. Il est nécessaire d'une part qu'une convention d'assistance réciproque garantisse les États contractants contre les menaces de l'extérieur; d'autre part qu'il existe au centre de la fédération une autorité suffisamment forte ou respectée pour assurer le maintien du pacte réciproque. Ces conditions s'énoncent en quelques lignes : mais leur application soulève de grosses difficultés, et, dans la situation actuelle du monde, ces difficultés ne paraissent surmontables que partiellement.

Elles exigent en effet tout d'abord que les États contractants aient un intérêt vital commun à cimenter leur union, et qu'ensuite ils aient des principes d'existence politique et sociale assez semblables pour y fonder un rapprochement durable qui ne contraste pas trop avec leurs concepts respectifs. Cet intérêt vital commun a existé à certaines époques et temporairement pour l'Europe, notamment lors des invasions barbares, de la conquête arabe ou turque, plus récemment lors des menaces de domination napoléonienne; et il en est

résulté des ligues européennes passagères. Mais ces ligues ont disparu avec le péril qui les avait suscitées[1].

C'est contre une menace du même genre, le péril germanique, que nous avons vu s'établir depuis 1914 la coalition du monde civilisé. Doit-elle, avec la victoire, avec la victoire éclatante, disparaître, en ne laissant entre alliés que des souvenirs de défense et de gloire communes? Doit-elle au contraire et peut-elle se consolider sous une forme permanente et en s'adaptant aux circonstances nouvelles qui vont naître de la paix? Doit-elle ou peut-elle enfin s'étendre au point de se transformer immédiatement en véritable société universelle des nations, telle que la rêvent certains esprits, qui aperçoivent déjà nos ennemis d'hier, sous leur dernière transformation d'apparence démocratique, appelés à faire partie de la fédération mondiale?

La leçon d'un passé douloureux peut devenir un enseignement fécond pour l'avenir : mais à condition qu'il soit bien compris et que les nations qui auront subi cette effroyable épreuve et ne voudront pas la voir se renouveler, prennent les précautions nécessaires. La première de ces précautions paraît devoir être pour les anciens alliés de ne pas renoncer à l'union qui a fait leur salut. En dehors de beaucoup d'autres raisons que nous rappellerons sommairement, celle de leur sécurité future doit les amener à maintenir cette union contre les éventualités d'un avenir incertain. Sur le terrain défensif, cette union devrait revêtir, l'expérience de la guerre l'a prouvé, un caractère très différent de l'état de choses qui existait en 1914. Nous avons vu nos alliés, non préparés pour la guerre, ou hésitants sur les décisions à prendre, venir successivement et après de longs intervalles de temps, coopérer à l'œuvre de protection commune. Il est résulté de ces retards des conséquences graves pour l'*Entente*, funestes pour certains États, meurtrières pour d'autres et qui n'ont pu être conjurées qu'au prix d'efforts et de sacrifices immenses.

Ces efforts et ces sacrifices ont été couronnés par une victoire triomphante : elle ne doit pas nous fermer les yeux sur la nécessité de maintenir, dans des proportions à déterminer suivant le degré d'armement où resteront l'Allemagne et ses anciens acolytes.

1. Celle contractée par les Alliés de 1814 contre Napoléon et qui a défendu un certain ordre en Europe pendant près de quarante ans, a disparu devant le principe démocratique et le mouvement des nationalités.

— et qui sera loin évidemment de leur préparation offensive antérieure, — des mesures d'organisation et de coordination militaires, sur terre et sur mer, suffisantes à assurer la prompte défense de l'ordre nouveau. C'est dire quelles transformations certaines les nations contractantes devraient accepter dans leurs institutions, leurs traditions, leurs habitudes, leurs préjugés ou répugnances. Notamment les populations anglo-saxonnes des deux mondes, accoutumées en majorité à un train de vie exclusivement pacifique et industriel, auront un pas considérable à franchir pour adopter, dans une mesure raisonnable, un service militaire organisé. Assurément l'éducation martiale que leur aura procurée la grande guerre facilitera cette rénovation : mais il faut qu'elle soit assez complète pour garantir contre la résurrection du militarisme germanique toujours puissant, ou contre d'autres causes de trouble, non disparues de l'horizon de l'Europe, loin de là, le repos du monde civilisé.

Ce repos du monde civilisé devra tout d'abord être assuré par le travail épineux et compliqué qui va se faire autour de la table des conférences de la paix : et c'est une première étape qu'aura à franchir la *Ligue* des alliés. Elle n'ira pas sans des épreuves qui prouveront, espérons-le, la solidité de *l'Entente*. La seconde étape sera l'exécution des réparations immenses imposées à nos anciens ennemis, et cette réalisation, jointe aux nécessités du ravitaillement, de l'occupation, du retour des prisonniers et de tant d'autres questions pressantes, entraînera forcément une longue coopération, qui devra s'affirmer non seulement dans le domaine politique et militaire, mais aussi sur le terrain économique.

III

Un plan d'ensemble concerté touchant les relations économiques des États de l'*Entente*, soit entre eux, soit vis-à-vis de nos anciens ennemis, serait aussi important pour eux que la constitution d'une organisation militaire permanente : mais c'est à condition d'être efficace comme arme sans se retourner contre ceux qui voudront l'employer, ou du moins sans entraîner pour eux des conséquences désastreuses.

Car qu'il puisse résulter pour les futurs contractants internationaux des effets partiels fâcheux d'un accord de privilège entre alliés, c'est ce qu'il est impossible de ne pas prévoir, si l'on se souvient qu'en matière économique, les mots qui s'appliquent à la guerre proprement dite n'ont plus leur sens réel. On a pris l'habitude de transporter dans l'une le vocabulaire de l'autre, trop souvent sans songer que dans la réalité il a une portée toute différente lorsqu'il s'agit d'échanges commerciaux et de production industrielle, ou lorsqu'il s'applique aux effets de la lutte à main armée. En matière d'échange tout désavantage attribué par la contrainte à l'une des parties, est dans une certaine mesure payé par l'autre. Nulle part la devise : « Le profit de l'un fait le dommage de l'autre » ne se justifie moins que dans le domaine économique. L'échange libre ne se pratique que parce qu'il sert l'intérêt respectif des échangistes : donc toute restriction à cette liberté peut devenir nécessaire par suite de considérations politiques, mais ne doit pas être envisagée comme un avantage économique proprement dit.

Mais l'économie politique n'est pas la politique : le tort est que souvent des intérêts particuliers ou des sophismes antiscientifiques veulent les confondre. Reste à appliquer l'une quand il le faut, en imposant à l'autre les sacrifices nécessaires, et en sachant mesurer les sacrifices au but de salut qu'on veut poursuivre. Ce but de salut est d'assurer à l'*Entente* les ressources productives qui la font vivre, en empêchant le groupe antagoniste de s'en emparer et de l'en priver. Pour atteindre ce but, les premiers jalons ont été posés dans les accords déjà survenus entre les membres de l'Entente à la conférence de Paris en 1916[1]. Les États-Unis n'étaient pas à cette époque entrés dans la guerre, et il sera nécessaire d'obtenir leur adhésion à un pacte plus complet et plus précis touchant de près les matières premières, le fret, les arrangements douaniers et bien d'autres matières. La crainte d'une guerre économique succédant à la guerre des soldats et des sous-marins a toujours hanté les esprits restés clairvoyants en Allemagne. « Écartez de nos lèvres ce calice d'amertume », écrivait dans la *Gazette de Francfort* un spécialiste en matières économiques, M. Arthur Feiler; et l'on sait si d'autres

1. J'ai résumé les travaux de la conférence dans la *Revue des Sciences politiques* du 15 août 1916.

organes de l'opinion ont exprimé le même vœu[1]. Tous réclament, comme condition de la future paix, la liberté du commerce, le droit d'acheter partout tout ce dont les Allemands peuvent avoir besoin pour leur consommation, le ravitaillement de leur industrie ainsi que la faculté d'écouler partout les produits de leur travail. Pas de traitement différentiel dans l'accès aux ports maritimes, ou dans le paiement des droits de douane, mais le traitement de la nation la plus favorisée.

C'est indiquer les points sur lesquels les Alliés de l'Entente pourront opposer aux anciens Empires centraux des restrictions de nature à les tenir en respect. Ils ont pour eux surtout le quasi-monopole de certaines grandes matières premières, métaux ou substances végétales, dont l'Allemagne et l'Autriche pourront difficilement se passer[2]. Assurément la renonciation, même partielle, à un marché de près de 70 à 80 millions d'âmes n'ira pas sans entraîner de lourds sacrifices pour les fournisseurs de ces marchandises. D'autre part ruiner à fond le commerce et l'industrie allemande serait mettre nos anciens ennemis vaincus dans l'impossibilité de nous payer successivement les lourdes réparations que la paix leur imposera. En tous cas les puissances de l'Entente auront à remplacer, par l'extension de leurs relations réciproques, le grand marché qui leur échappera en partie : mais il ne faut pas oublier que les nécessités fiscales, la réaction contre le libre-échange dont l'Angleterre est menacée, le système préférentiel qu'elle prévoit en faveur de ses colonies, le réveil général de l'esprit protectionniste favorisé par la nécessité de la reconstitution des industries nationales, et qui prend chez nous des proportions inquiétantes, tout cela crée des difficultés, sur lesquelles il serait puéril de fermer les yeux, à l'établissement d'une vaste aire d'échanges internationaux ententistes, d'une sorte de *zollverein* interallié ; et ces difficultés, les Allemands les escomptent largement. Il ne faut pas cependant désespérer que la considération de l'intérêt supérieur du premier groupement de la société des nations n'arrive à en triompher, au moins pendant le temps qui sera nécessaire pour imposer à l'Allemagne le souci du droit des autres.

1. Voir le *Tableau des conditions économiques de la paix allemande*, Impr. Nat., 1918.
2. Voir Launay, L'Arme économique, *Rev. des Deux Mondes*, 1er avril 1918.

Il ne faut pas non plus renoncer par avance à déjouer les stratagèmes par lesquels les anciens empires centraux essaieront de se servir des neutres pour passer à travers les mailles des dispositions restrictives de l'*Entente*. Il y aura là des questions extrêmement délicates à trancher, puisqu'il faudra s'efforcer à la fois de respecter la liberté commerciale de pays amis et d'assurer l'efficacité des mesures prises par la *Ligue*.

Évidemment pour aboutir au résultat désiré, il faudra des précautions concertées entre alliés et dont l'exécution soit réalisée par des comités analogues à ceux qui actuellement encore règlent dans l'*Entente* les grands intérêts financiers, commerciaux et alimentaires, change, blé, charbon, pétrole, métaux, transports maritimes, etc. « En pratique, lisait-on récemment dans le *Journal de Genève* (*La ligue des nations*, *24 août 1918*), la nécessité a bousculé toutes les théories : les Comités interalliés agissent souverainement, en soumettant leurs décisions à l'approbation de chacun des gouvernements alliés.... Peut-on mettre en doute l'intérêt qu'il y a de légaliser ce fédéralisme en action?... » L'intérêt qu'il y a, sinon à le légaliser, du moins à le régulariser, n'est pas douteux : il ne faudrait pas cependant que le système tournât à l'étatisation par voie de « contingentement » de l'industrie et du commerce national. Les nécessités de la guerre ont créé dans ce sens des courants entraînants et dangereux. Il serait imprudent de compter pour les remonter sur les gouvernements, qui ont toujours tendance à augmenter leur emprise sur l'initiative privée plutôt qu'à y renoncer ou à la restreindre. C'est aux organes industriels et commerciaux qu'il appartiendra de réagir contre des interventions stérilisantes et paralysantes.

Il est cependant, dans le fédéralisme futur, un rôle qui revient forcément aux États eux-mêmes, et qu'il est urgent qu'ils remplissent : c'est celui qui consistera à maintenir longtemps encore la solidarité interalliée sur le marché financier : cette solidarité sera indispensable pour parer aux énormes difficultés de crédit qui vont se présenter, difficultés qui frapperont avant tout les États qui auront eu à subir les plus lourds sacrifices en pertes d'hommes, en ruines de populations, d'immeubles et de marchandises, en dépenses directes de guerre pour la défense de leur territoire. Il appartiendra

aux nations les plus riches de l'Entente de venir en aide, dans l'intérêt commun de la *Ligue*, au moins momentanément et en attendant la répartition des indemnités allemandes, à ceux qui auront besoin de temps pour recréer de la richesse et se procurer les ressources nécessaires au règlement de leur passif. C'est là un sujet dans le détail duquel il n'est guère possible d'entrer dès à présent. Mais il s'impose à l'attention constante et prévoyante des chefs d'États. Nulle part plus que là, le rapprochement interallié n'a un champ d'action considérable et indispensable.

IV

Le sentiment de solidarité, que nous avons constamment invoqué dans les pages précédentes, ira-t-il jusqu'aux consécrations pratiques nécessaires pour asseoir sur de véritables institutions permanentes une organisation internationale inconnue jusqu'ici?

« L'unité d'action qui règne parmi nous, disait Lord Robert Cecil, en présidant la Commission interalliée de ravitaillement, est due à ce que tous se rendent compte qu'ils défendent une grande cause, qu'ils combattent pour la justice et le droit contre la force. Si par notre victoire nous rétablissions simplement le monde dans l'état où il était antérieurement, nous aurions laissé échapper la plus grande chance qui ait jamais été offerte à une génération humaine d'accomplir une grande œuvre. Il nous incombe d'établir le système international sur des bases nouvelles. »

On se contente en général, pour le moment, d'indications vagues touchant ces bases nouvelles, et c'est peut-être prudent, étant donnée la difficulté de les formuler sans risquer de heurter les sentiments nationaux de peuples qui veulent bien se rapprocher, s'allier même sincèrement, mais qui sont jaloux de leur indépendance et de leur souveraineté. Fonder une autorité centrale, si restreinte fût-elle, dans une fédération, a toujours été un gros obstacle à vaincre, et il a fallu généralement pour y réussir beaucoup d'efforts, de conflits, et de temps. Et cependant, sans un minimum d'autorité centrale, peut-il exister une véritable organisation permanente? L'Entente ne saurait évidemment aboutir à un lien du genre du *Bund* d'Empire germanique qui était né du fer et du sang : mais doit-elle renoncer

à toute organisation capable de synthétiser et de régler les points essentiels de son existence politique et en même temps de contrôler dans la mesure indispensable la politique générale de l'Europe ? La nécessité crée les institutions. On l'a vu, pendant la guerre, pour la formation des comités interalliés chargés du ravitaillement et des munitions, qui soulevaient les plus graves problèmes, et encore plus pour celle du commandement suprême qui se heurtait à des sentiments et à des préjugés qu'on aurait pu croire invincibles, et qui a fini par s'imposer et nous apporter la victotre. C'est d'un heureux présage pour les solutions de l'avenir.

Mais celles-ci ne se présenteront pas, comme les précédentes, au fort de la tempête, et il faudra, pour les faire triompher, des courants d'opinion et des vues d'avenir plus difficiles à susciter et à faire prévaloir que les résignations qu'entraînent les périls pressants de la lutte ouverte.

Encourager, réchauffer, exciter ces courants d'opinion, insister sur la gravité et l'urgence de ces vues d'avenir, est le premier devoir de ceux qui ont des espérances d'organisation internationale et qui veulent les voir se réaliser. Pour que cette réalisation ait des chances de succès, il faut que les vœux d'union internationale entre alliés actuels prennent l'intensité d'un sentiment affectif, passionné, religieux même, de nature à emporter tous les *impedimenta* auxquels ils viendront se heurter; car il s'agit de créer une fédération volontaire, pourvue de ses organes essentiels, alors qu'une force centrale suffisante n'existe pas pour l'imposer. Là, tous les moyens de rapprochement matériel et moral devront être mis en œuvre. Des traités d'arbitrage, de commerce, des conventions littéraires, monétaires, postales, juridiques, etc., devront d'abord continuer à resserrer les relations internationales. Des échanges de professeurs et d'élèves, l'étude réciproque des langues et des littératures, des voyages multipliés surtout pour la jeunesse, une large hospitalité réciproque, des congrès internationaux fréquents, des rapprochements universitaires et académiques, devront tenir en contact les cœurs aussi bien que les esprits. Car seul ce contact, réchauffé par le souvenir des luttes effroyables subies en commun, des victoires dues à l'aide et aux sacrifices mutuels, pourra faciliter ce groupement libre des nations de l'Europe et de l'Amérique, actuel -

lement alliées ou associées, constituer ce premier faisceau de volontés et d'intérêts, décidés à se seconder réciproquement, à créer entre elles des relations de droit, à ne plus lutter les uns contre les autres par les armes, à rechercher en cas de difficultés les solutions pacifiques par voie d'arbitrage, que représentera, en rapprochant plusieurs centaines de millions d'hommes, la *Ligue permanente des États de l'Entente.*

Pour régler l'existence et la défense de ce premier vaste groupement de peuples, pour régler ensuite les conditions d'admission dans la *Ligue* d'autres États des différentes parties du monde, est-il téméraire de prévoir à la tête de la fédération un minimum de directoire exécutif, composé d'un petit nombre de membres désignés pour un certain nombre d'années par les gouvernements, ou élus par les Parlements de chaque État[1], et qui veillerait, avec pouvoir de décision, aux intérêts généraux de la *Ligue*? Une institution de ce genre, dans les détails de laquelle il serait prématuré d'entrer, ce serait évidemment un fait mémorable dans l'histoire de l'Humanité qui n'a jamais vu une création de cette catégorie se réaliser d'une façon durable, en s'appliquant à des matières politiques qui mettent en jeu l'autonomie des États et en s'appuyant sur une force de coercition centrale. Mais il faut compter avec la puissance des forces morales, des sentiments, des impondérables, que la brutalité allemande, héritière de l'antique barbarie, a méconnus ou méprisés, et qui pourtant, on l'a bien vu, jouent un rôle capital dans les choses humaines. La violence même du crime germanique a donné à ces puissances morales une intensité imprévue et a déjà produit des transformations qu'on n'attendait pas.

Si on obtenait d'elles, non pas ce qu'on appelle d'une façon vague la Société des nations, mais la Ligue permanente, organisée en vue de leur défense et de leur prospérité communes, des États qui se sont groupés pour soutenir le droit des peuples contre la plus monstrueuse agression que l'histoire ait connue, et qui en ont triomphé, ce serait un résultat immense pour la paix du monde, et qui loin

1. On pourrait prendre comme base de la proportion de la représentation au Directoire central, le nombre de soldats que chaque État mettrait à la disposition de la Ligue. Ce serait plus juste que la base de la population (proposée par plusieurs associations anglaises pour la Société des Nations). Personne n'aurait à se plaindre du principe qui reposerait sur le sacrifice réciproque.

d'exclure de nouveaux progrès dans la pacification générale, serait à la fois une garantie et un encouragement. Elle serait la démonstration vivante des obstacles que peut surmonter l'affinité des peuples qu'une longue civilisation a rapprochés après bien des conflits prolongés; elle serait aussi la protestation, vivante et armée, contre des crimes et des violences qui ont déshonoré les empires centraux et ne leur permettront de ne faire société avec leurs anciens ennemis qu'après une totale réparation et une expiation prolongée.

Sans attendre ce moment, la *Ligue* pourrait attirer et s'associer ceux des États neutres qui lui offriraient les garanties désirables. Il faudrait d'abord n'accepter comme coparticipants que les États déjà devenus autonomes. La *Ligue* aurait à suivre et à apprécier les désirs et les efforts de ceux qui veulent acquérir leur indépendance; et elle pratiquerait à ce point de vue une politique libérale, mais sans s'astreindre au principe absolu de reconnaissance du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », — droit qui aurait bien besoin d'être précisé et qui ne pourra jamais, sans bouleverser le monde indéfiniment, s'appliquer d'une façon intégrale. Dans beaucoup de cas, la *Ligue* devra essayer d'éviter la *sécession* par la *fédération* bien comprise et contrôlée, assurant le respect des droits essentiels des populations. Chaque groupement d'individus ne peut prétendre à la souveraineté : mais il a le droit de ne pas être opprimé[1]. Ce qu'une Europe divisée et morcelée n'a pu obtenir à ce point de vue, la *Ligue* permanente pourrait l'exiger et l'imposer, et elle éviterait par là de dangereuses causes de conflits.

Elle a encore un rôle essentiel à jouer contre le bolchevisme et ses développements en Europe et dans le Nouveau Monde. Le plus grand crime de l'Empire allemand — parmi tant d'autres — a été de payer et d'organiser l'anarchie russe. On aurait pu croire que celle-ci ne trouverait ni admirateurs, ni imitateurs dans les partis socialistes même les plus avancés. Il semblait que l'influence que l'idée nationale a eue depuis la guerre sur le socialisme en général aurait définitivement affaibli, sinon converti, ceux qui remplacent volontiers les guerres internationales par la guerre des classes. La sociale-démo-

1. Cf. ma lettre à M. A. Lichtenberger, *Revue des Sciences politiques*, avril 1918 : *Nationalités et fédération*.

cratie allemande avait d'ailleurs donné un tel exemple d'asservissement au militarisme germanique qu'on pouvait supposer tout lien définitivement rompu entre lui et les autres groupements socialistes de l'Europe. Les dernières déclarations du parti, devenu majoritaire, français, ne sont pas rassurantes sur ce point. Il est vrai que le Marxisme allemand actuellement au pouvoir, ou près du pouvoir, désavoue et blâme le mouvement bolcheviste, en alléguant qu'il est contraire à la production, et que la production intense organisée collectivement est le principe vital du marxisme. Ce sont de vaines paroles : on n'a jamais vu le marxisme organisé pratiquement, et on voit le bolchevisme à l'œuvre. « Malheur aux peuples, écrit le *Journal de Genève* (17 nov. 1918), qui auraient à se plier à l'organisation marxiste. On ne les détrousserait pas sur les grands chemins, on ne les massacrerait pas comme en Russie, mais on les réduirait en esclavage. Ce serait un machinisme humain analogue au militarisme si détesté, mais pire encore, car il ferait passer la vie entière sous son laminoir. »

Ce n'est pas pour créer ce laminoir que l'Europe et l'Amérique ont sacrifié des millions de leurs enfants et des centaines de milliards de leurs fortunes. Qu'ils procèdent par la terreur violente comme le bolchevisme, ou par la contrainte censée savante et méthodique du marxisme, le monde civilisé ne veut pas de ces systèmes mortels pour la civilisation : mais il faut qu'il se défende contre les passions ou les intérêts mal inspirés, et pour cela qu'il reste à l'état d'union aussi bien au point de vue des questions sociales qu'à celui des questions militaires ou économiques proprement dites. On a vu récemment en Suisse un échantillon de ce que peut, dans certains centres, l'importation des délégués, des doctrines et des moyens d'action pratique des bolcheviks. Il est urgent que l'*Entente* et ses amis se gardent contre un péril destructeur de toute production et de toute paix sociale. Là encore la *Ligue permanente* interalliée défendra victorieusement les intérêts de la civilisation, en laissant à un avenir plus ou moins lointain de la transformer en une universelle société des nations : il ne faut pas bannir celle-ci à tout jamais de l'horizon politique de l'humanité, mais on doit, croyons-nous, la considérer actuellement comme une chimère. Contentons-nous d'essayer de marquer une première étape, de réaliser ce qu'on a appelé

« l'unité de front des nations libres »[1] : consacrée par les faits, elle aurait des conséquences incalculables pour l'avenir du monde policé. Après les désastres de la guerre, elle serait une aurore bienfaisante.

EUGÈNE D'EICHTHAL,
membre de l'Institut.

1. M. André Tardieu, dans un récent discours. — « Par la Société des Nations, j'entends, a dit il y a peu de jours le président Wilson, une association forte, amie, honnête, comme celle qui existe actuellement entre les puissances victorieuses. » (*Journal des Débats*, 28 nov. 1918.) — Dans un interview qui date de quelques jours, M. M. Buttler, président de l'Université de Columbia, propose que « les nations alliées pendant la guerre forment la première *Ligue des Nations*... et appellent ensuite à elles les États qu'il sera désirable d'adjoindre à la Ligue... ». (*Echo de Paris*, 5 déc. 1918.)

PAPIER-MONNAIE AMÉRICAIN
ET PAPIER-MONNAIE FRANÇAIS

L'histoire, comme on sait, est un perpétuel recommencement, mais non pas un recommencement identique. Parfois cependant, au milieu des différences de temps et de lieux se manifestent dans le cours des événements des similitudes complètes, un parallélisme vraiment impressionnant. Jamais peut-être analogie n'a été aussi frappante que celle qui se remarque dans les doctrines, les procédés et finalement les mésaventures des deux Révolutions sœurs, la Révolution américaine et la Révolution française, en matière de finances, et notamment en matière de papier-monnaie.

Certes, entre l'une et l'autre, l'esprit est plutôt frappé d'abord de contrastes singuliers. Ici une révolution modérée, ne coûtant à personne ni regrets ni remords : là les terribles excès que l'on sait; ici une constitution sagement élaborée et venant au jour seulement lorsque l'accalmie s'est faite : là trois ou quatre avortements constitutionnels, en pleine fièvre révolutionnaire; ici un esprit profondément religieux et conservateur, là une violente poussée d'athéisme. Et néanmoins, entre ces deux révolutions aux tendances et aux actes si dissemblables existe quant à la gestion financière une ressemblance tellement complète que faire l'histoire de l'une c'est déjà faire l'histoire de l'autre, et que de bons esprits comme Dupont de Nemours, frappés de cette analogie singulière, estimaient, dès l'an IV, qu'il y avait là une excellente démonstration, à l'adresse des hommes d'État futurs, des immenses dangers d'une exagération dans la circulation fiduciaire. C'est une leçon qu'il n'est nullement superflu, en ce temps, de remettre en pleine lumière.

La Révolution américaine eut pour cause immédiate l'établissement de taxes que l'Angleterre voulut s'arroger le droit de lever, de sa seule autorité, dans ses colonies; la Révolution française naquit

de l'irritation dont la nation fut saisie, lorsque le voile s'étant déchiré et la profonde détresse de nos finances ayant apparu à tous les regards, il fut certain que l'impôt, déjà si impatiemment supporté, était sur le point d'être augmenté dans d'effroyables proportions. Issues donc, l'une et l'autre, d'une violente poussée antifiscale, elles se trouvaient toutes deux en fort mauvaise posture pour obtenir des contribuables de sérieux sacrifices, et, de fait, elles en obtinrent fort peu; des hommes qui se sont soulevés pour éviter de payer à un gouvernement oppresseur sont fort enclins à ne se croire libérés que quand ils cessent, en effet, de payer. Des deux côtés, point de crédit : il n'appartient qu'aux États et aux gouvernements solidement constitués et offrant des garanties d'avenir, ce qui n'est pas, en pleine révolution. Pas d'autre ressource donc que le papier-monnaie, qui est un moyen de taxer les gens sans qu'ils s'en doutent[1] : toutes deux en usèrent, c'était fatal; mais toutes deux aussi, ce n'était pas moins fatal, en abusèrent : il est presque impossible, une fois qu'on s'est laissé prendre dans cet engrenage, de ne pas aller beaucoup plus loin qu'on en avait l'intention.

Le Congrès américain émit en cinq ans, de 1775 à 1779, 200 millions de dollars papier vaguement hypothéqués sur les taxes fédérales à instituer, sur les terres à coloniser dans l'Ouest, et aussi (car la Révolution américaine eut, elle aussi, ses biens nationaux) sur les biens confisqués des partisans de la domination anglaise, de ceux qu'on appelait les tories; chiffre énorme pour ce pays encore à peine peuplé, plus colossal encore, toutes proportions gardées, que les 45 milliards et demi d'assignats que les assemblées françaises échafaudèrent sur un gage incontestablement plus solide. A ce papier fédéral ou continental, les diverses colonies en ajoutèrent un autre, qui atteignit environ la même somme : c'est ainsi qu'en France s'ajoutaient à l'assignat, non sans lui faire un tort énorme, les billets de confiance que des villes, des sections, des particuliers même, s'arrogèrent le droit de lancer dans la circulation. De si formidables quantités de papier ne purent y entrer sans subir une dépréciation immense, se traduisant par une prodigieuse élévation

1. « Mes concitoyens, disait Franklin, comptaient bien secouer le joug de l'Angleterre, mais ils entendaient difficilement à fournir les fonds qu'une pareille entreprise exige; il a bien fallu les taxer à leur insu. »

des prix, et, chose plus grave, par une extrême raréfaction des denrées, que leurs producteurs ou détenteurs aimaient mieux garder que d'échanger contre un papier frustratoire ou qu'ils réservaient à l'ennemi, car, lui, au moins, payait en monnaie réelle. Aussi est-ce un miracle, à la lettre, que des armées soldées avec ce papier, entretenues de tout avec ce papier, n'aient pas été anéanties complètement par la misère, par le dégoût, par la désertion. Elles furent, pendant des mois et des années, toujours à la veille de l'être, et la correspondance de Washington, féconde en détails sur cette horrible détresse, ressemble déjà, à s'y méprendre, aux douloureux cris de misère que feront entendre les généraux français en l'an III et au début de l'an IV, lorsque l'absolue dépréciation de l'assignat, l'annihilation complète de son pouvoir d'achat, compromettront l'existence même de leurs armées, un instant robustes et victorieuses, mais depuis soumises, par la faute du papier-monnaie, à des épreuves telles que la France victorieuse se trouvait avoir un besoin de paix plus impérieux que les ennemis qu'elle avait battus. « Si nous réussissons à passer le mois, écrivait Washington, c'est qu'ils (les ennemis) n'auront pas eu connaissance des difficultés contre lesquelles nous luttons.... Le mal est tel que je suis obligé d'user d'artifice pour le cacher à mes propres officiers. » Et ces choses étaient écrites en 1777, longtemps encore avant le moment de la dépréciation extrême! En 1780, on verra bien pis encore. « Un cheval, et quel cheval! écrit Washington le 4 octobre, ne coûte pas moins de 200 livres sterling (5 000 fr.), une selle 30 ou 40; des bottes en coûtent 20, et le prix des souliers et d'autres objets est dans la même proportion. Comment suffire à ces charges sans un surcroît de solde, et comment augmenter la solde, lorsque la farine se paye en différents endroits depuis 5 jusqu'à 9 livres la tonne, le foin de 10 à 30 livres!... » Et, aurait-il pu ajouter, lorsque la misère du gouvernement est telle que le Congrès n'a pas de quoi payer un courrier pour porter des dépêches urgentes à son général!

Pour lutter contre cette dépréciation, les deux républiques furent amenées l'une et l'autre à recourir aux mêmes moyens : on déclara ennemis des États-Unis quiconque ferait différence entre papier et numéraire, quiconque recevrait ou demanderait pour des marchandises quelconques des prix différents en espèces et en papier : ces

lois ressemblent de tout point à celles de 1793 qui puniront le refus de l'assignat, ou le décri de l'assignat, ou la dualité de prix. Dans les deux cas les événements se chargèrent vite de démontrer l'impossibilité absolue d'imposer la confiance par autorité et de soutenir une monnaie par des menaces. Alors, ne pouvant empêcher le papier-monnaie de perdre, on essaya d'arriver au résultat souhaité en empêchant denrées et services de s'élever au-dessus d'un certain prix spécifié : l'Amérique eut, comme la France, son maximum : les taxations surviennent, nous en avons fait encore récemment l'expérience, lorsqu'une grande quantité de monnaie fiduciaire, exerçant sur les prix son influence naturelle, produit une cherté désagréable, bientôt insupportable, irritante, et dont les causes profondes échappent généralement aux populations et même aux gouvernements, qui croient volontiers à des manœuvres perfides là où il y a surtout une crise économique dont ils sont les premiers coupables. Malheureusement ce qui rend le maximum nécessaire est aussi ce qui le rend, avant tout, impossible : vouloir des prix immuables lorsque s'accroît sans cesse la quantité de papier-monnaie lancée dans la circulation est une chose qui implique contradiction, et contre laquelle nul gouvernement ne peut rien. Les seuls effets du maximum américain, comme du maximum français, furent de provoquer quantité de transactions secrètes, beaucoup d'actes de collusion et d'injustice, et d'aggraver la disette à laquelle on s'était flatté de remédier : car c'est un bien mauvais moyen d'activer production et circulation que de leur proposer pour but de leurs efforts des prix facticement abaissés. Les difficultés d'approvisionnement devinrent telles que le Congrès dut laisser faire, ou même faire faire, des razzias à main armée, dans son propre pays, pour enlever des vivres. En France, les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette œuvre de brigandage fut confiée à la trop fameuse armée révolutionnaire, dont un témoin assurément non suspect, Robert Lindet, membre du Comité de salut public spécialement chargé des subsistances, jugeait si sévèrement les exploits, qu'il déclare — cette exagération même est significative — que le plus beau jour de la Révolution fut celui où il obtint qu'elle rentrât dans le néant.

Au début de 1780 le papier américain était tombé à 3 ou à 2 1/2 p. 0/0 de sa valeur nominale; à la fin il s'effondra tellement qu'un

dollar en espèces s'échangea contre 200, 300, même contre 500 dollars en papier; et bien que ce cours fût encore honorable en comparaison de ceux auxquels tomba l'assignat français, on dut constater la nécessité de se débarrasser à tout prix de cet insupportable fléau. On n'en trouva pas d'autre, après de longues recherches, que de l'échanger, d'abord à raison de 20 puis définitivement de 40 pour 1, contre un autre papier auquel on s'imagina qu'une quantité strictement limitée (10 millions de dollars), une hypothèque mieux déterminée, celle des taxes nationales à établir par le Congrès, l'octroi d'un intérêt à 5 p. 0/0, la promesse d'un remboursement dans le délai de six ans, enfin une grande profusion d'assurances et de protestations officielles, vaudraient de plus hautes destinées. C'est à peu près exactement, de tout point, ce qui se fit en France quand les assignats s'absorbèrent dans les mandats territoriaux, à raison de 30 francs assignats pour 1 franc mandats. Les assurances les plus formelles, les déclarations les plus convaincantes, les raisonnements les plus captieux, appuyés au besoin des lois les plus rigoureuses, rien ne fut négligé pour inculquer profondément dans les esprits la persuasion de la valeur intangible du nouveau papier et de l'impossibilité qu'il connût jamais les mêmes épreuves. Mais ces assurances, mais ces déclarations, mais ces raisonnements, tout cela avait déjà été employé lors des émissions précédentes, et l'on savait à quelle banqueroute ce grand déploiement de promesses officielles avait abouti. La confiance était bien décidément éteinte. Peu de temps suffit pour que le nouveau papier-monnaie sombrât dans les mêmes abîmes que l'ancien : de part et d'autre force fut bien de constater que la source magique à laquelle on avait puisé, d'abord avec quelque succès, était bien décidément tarie, et que nulle force humaine n'était plus capable d'en rien tirer. Le papier-monnaie resta, inutile et méprisé, dans les mains des malheureux qui n'avaient pas eu le temps de s'en débarrasser avant la catastrophe finale.

Des deux côtés de l'Atlantique il ne semble pas que les panégyristes du papier (car il en eut, ou plutôt il en avait eu) aient été fort heureux dans le choix des arguments par lesquels ils s'efforçaient de capter l'opinion. M. Moireau dans ses savantes études sur la primitive histoire financière des États-Unis, en a relevé un des plus singuliers, que le Congrès américain servait volontiers à ses compatriotes;

c'est, disait-il, la seule monnaie qui ne puisse prendre des ailes et s'envoler : elle restera là, à notre portée, pour les besoins du commerce. La même naïveté fut débitée aux Français, quand il s'agit de lancer l'assignat « ce numéraire territorial, disait Clavière, qui pour quiconque ne veut pas fermer les yeux à l'évidence, vaut de l'argent, et *a l'avantage de ne pouvoir s'exporter* ». Singulière richesse, et peu exposée en effet aux convoitises du voisinage! La prédiction n'était que trop juste : nul étranger n'envia à l'Amérique son dollar continental, ni à la France son assignat, et ce fleuve bienfaisant ne risqua jamais de féconder d'autres campagnes que des campagnes nationales.

Une pareille inondation de papier-monnaie produit forcément dans la vie économique et sociale de terribles conséquences : on put observer en Amérique et en France exactement les mêmes bouleversements : déplacement des fortunes, développement de l'esprit de spéculation et de fraude, immoralité générale, affaiblissement des vertus d'ordre et d'épargne, qui deviennent en effet des non-sens lorsque l'évanouissement graduel des valeurs promet à l'épargnant une ruine assurée. Avec le papier-monnaie discrédité, tous les paiements qui s'opèrent étant illusoires, étant autant de vols pratiqués au nom de la loi, on perd rapidement de vue tout sentiment de justice et tout respect des engagements; on s'accoutume vite à couvrir toutes les injustices du prétexte de la nécessité. On se libère, par exemple, en valeurs fictives de dettes contractées jadis en valeurs réelles, et en ces temps singuliers, au rebours de tout ce qui s'est vu jusque-là dans le monde, un débiteur honnête est celui qui ne paie pas : car payer un créancier, un propriétaire, c'est le ruiner. Une révolution s'opère dans les fortunes : la propriété passe pour ainsi dire des mains qui la possèdent à celles qui l'occupent et qui l'exploitent; la richesse de jadis tombe dans la médiocrité, sinon dans la misère; ceux qui ont eu le courage d'épargner sont punis de leur prévoyance en voyant s'anéantir les capitaux qu'ils ont amassés; il se fait beaucoup de nouveaux pauvres. Il se fait aussi de nouveaux riches, et il ne s'en fait guère parmi les gens honnêtes, scrupuleux, désintéressés; c'est à de tout autres catégories de la population que l'esprit de luxe et de spéculation, fatalement surexcité par le déséquilibre économique, vaut de considérables bénéfices : car il n'y a rien

de tel que la circulation d'un papier de mauvaise qualité pour offrir mille occasions à la mauvaise foi et mille écueils à la probité. Il faut beaucoup de temps, après ces violentes secousses, pour que la vie économique reprenne quelque régularité, encore plus pour que la morale publique se relève du choc qu'elle a reçu. En France elle resta bien bas pendant les tristes années du Directoire; l'Amérique eut à traverser les années troublées de cette période critique qui s'étend entre la paix de Versailles et la Constitution fédérale, où il s'en fallut de bien peu que la jeune république ne sombrât dans le désordre et dans la guerre civile.

Dans les deux continents le papier-monnaie avait passé exactement par les mêmes vicissitudes. « Invention admirable et funeste, disait en 1795, à propos des États-Unis, Pictet, de Genève; invention qui force et accoutume à l'injustice le gouvernement et les individus, qui crée des ressources imprévues, et qui laisse dans la langueur (un mot plus fort serait plus exact) les États qu'elle a sauvés. » Sauvés! Le mot est de style, en pareille circonstance. Est-ce pourtant bien celui qui convient? Dépeignant à Vergennes le misérable état des armées américaines et du gouvernement américain, La Fayette lui écrivait le 30 janvier 1781 : « La campagne passée s'est faite sans avoir un shilling, et ce que le crédit, la persuasion et la force peuvent opérer est presque entièrement usé : ce miracle, dont je ne crois pas qu'il ait d'exemple, est impossible à recommencer. » Le papier-monnaie n'aurait pas empêché la révolution américaine d'être étouffée, si les secours français, en nature et en numéraire, n'étaient arrivés à temps. Il sauve d'abord, mais il perd ensuite; on le vit bien alors à l'ouest de l'Atlantique et on faillit le revoir, quelques années plus tard, à l'est.

M. Marion.

LA DEUXIÈME SESSION DE L'INSTITUT AMÉRICAIN DE DROIT INTERNATIONAL

LES RECOMMANDATIONS DE LA HAVANE

L'Institut américain de droit international est plus audacieux que son aîné, l'Institut de droit international fondé à Gand en 1873. Tandis que ce dernier étudiait de préférence les questions techniques et spéciales et semblait craindre d'aborder les questions où la politique a l'habitude d'empiéter sur le droit, l'Institut américain de droit international n'hésite pas à explorer les frontières contestées de la politique et du droit; il s'attaque hardiment aux problèmes fondamentaux de la vie internationale; il a la noble ambition de ne point borner ses efforts au domaine que la politique veut bien condescendre à abandonner aux juristes; il entend fixer des limites à l'action de la politique, en circonscrire le domaine, en condamner les usurpations, et, dans le domaine mouvant d'où la politique ne saurait être bannie, lui rappeler qu'elle ne saurait s'affranchir de toute règle, se livrer à toutes les fantaisies, et s'abandonner, au mépris de la justice, à toutes les aberrations de la « volonté de puissance ». Sa hardiesse toutefois n'exclut pas la prudence; elle porte l'empreinte de cet esprit américain qui sait allier le sens pratique à la poursuite de l'idéal et qui donne un haut exemple de réalisme intégral, en pourchassant les chimères, sans s'interdire les sommets, et en comptant l'idéal de justice pour une réalité, et pour la plus vivante en même temps que la plus nécessaire des réalités.

Dans sa première session, tenue à Washington en décembre 1915-janvier 1916, l'Institut américain de droit international avait élaboré une déclaration des Droits et Devoirs des nations qui formule, en termes justes et élevés, les principes les plus essentiels du droit international et qui met en un heureux relief la corrélation, trop

souvent oubliée, des droits et devoirs[1]. Dans sa seconde session, tenue à la Havane, du 22 au 27 janvier 1917, il s'est préoccupé de la mise en valeur des principes et de l'apaisement des querelles internationales au moyen d'une organisation souple, simple, rudimentaire, si l'on veut, mais susceptible néanmoins d'apporter quelque remède à l'anarchie des souverainetés; il a eu soin de chercher, autant que possible, les éléments de cette organisation dans des institutions déjà esquissées ou dans des procédés déjà éprouvés par des expériences plus ou moins récentes; il a pensé, à très juste titre, qu'il serait moins malaisé de faire accepter aux États le développement de moyens déjà employés que l'introduction de solutions entièrement nouvelles; il a enfin donné à ses conclusions le titre discret de « Recommandations », mais au souci de donner à ses suggestions une forme modeste il a joint le souci de les motiver avec force.

« Considérant, porte le texte adopté à l'unanimité par l'Institut, sur la proposition de son président, M. James Brown Scott, que l'existence indépendante des nations civilisées et la solidarité de leurs intérêts dans les conditions de la vie moderne ont eu pour résultat de constituer une société des nations; et

« Considérant que la sécurité des nations et le bien-être des peuples dépendent du maintien chez eux des principes de droit et de justice qui gouvernent leurs relations mutuelles comme membres de la société civilisée; et

« Considérant que le droit des gens peut être mieux formulé et fixé par les nations assemblées dans ce but en conférences internationales; et

« Considérant qu'il est de l'intérêt de la société des nations que les accords internationaux soient rendus effectifs par ratification et observance en toutes occasions et qu'une sorte d'agence de la société des nations soit constituée pour agir dans ce but dans les intervalles qui sépareront de semblables conférences; et

« Considérant que les principes du droit et de la justice peuvent être mieux assurés et invoqués dans les différends entre et parmi les nations par une Cour de justice accessible à tous au sein des Puissances indépendantes, formant la société des nations civilisées,

1. Voir Ch. Dupuis, *La déclaration des droits et devoirs des nations de l'Institut américain de droit international*, dans cette Revue, 15 avril 1917, p. 217 et suiv.

« L'Institut américain de Droit international, au cours de sa seconde session, tenue en la ville de la Havane, République de Cuba, le 23 janvier 1917, a adopté les Recommandations suivantes qui seront connues ultérieurement comme ses

« Recommandations de la Havane. »

L'Institut recommande :

1° La convocation d'une troisième Conférence de la Haye à laquelle tout pays faisant partie de la société des nations devrait être représenté et aux travaux de laquelle il devrait participer.

2° L'établissement d'une session fixe pour la Conférence de la Haye, laquelle ayant ses séances à des périodes régulières, déterminées, deviendrait un corps constitué recommandable, sinon ayant encore autorité pour promulguer des lois.

3° Une entente entre États formant la société des nations concernant l'appel et la procédure de la Conférence, et par laquelle cette institution ne deviendrait pas seulement internationalisée, mais qui s'opposerait à ce qu'aucune nation y prît, comme de droit, une part prépondérante.

4° La création d'un comité, devant siéger à intervalles réguliers entre les Conférences, et ayant mission de faire ratifier les Conventions et Déclarations et d'appeler l'attention sur ces Déclarations et Conventions afin d'en assurer la mise en vigueur.

5° Une entente sur certains principes fondamentaux de Droit international tels que ceux mis en avant dans la Déclaration des Droits et Devoirs des nations adoptée par l'Institut américain de droit international, le 6 janvier 1916, et qui sont eux-mêmes basés sur les décisions des Cours anglaises et de la Cour suprême des États-Unis.

6° La création d'un conseil de conciliation pour considérer, discuter et faire rapports sur telles questions d'un caractère non justiciable comme il peut en être soumis à tel conseil par un accord des Puissances dans ce but.

7° L'emploi des bons offices, de la médiation et de la concession amicale pour la solution des disputes d'une nature non justiciable.

8° Le principe d'arbitrage dans l'arrangement des disputes d'un caractère non justiciable; aussi des disputes d'un caractère justiciable qui devraient être résolues en cour de justice, mais qui, par délai ou

maladresse commise ont assumé telle importance politique que les nations préfèrent les soumettre à des arbitres de leur propre choix plutôt qu'aux juges d'un tribunal permanent.

9° La négociation d'une convention créant une union judiciaire des nations d'après le type de l'Union postale universelle de 1906, à laquelle toutes les nations civilisées et les Dominions indépendants sont affiliés, faisant valoir la bonne volonté des parties contractantes à soumettre leurs disputes judiciaires, c'est-à-dire leurs différends impliquant le droit ou l'équité, à une cour permanente de cette union et de qui les décisions seront obligatoires non seulement pour les nations ayant litiges, mais aussi toutes les parties à sa création.

10° La création d'une opinion publique éclairée en faveur d'une solution pacifique en général et en particulier en faveur des neuf propositions précédentes, afin que, si elles sont acceptées, elles puissent être mises en pratique et devenir effectives en réponse à l'appel à la plus grande des sanctions, « un respect convenable aux opinions de l'humanité[1] ».

Le bref exposé des motifs part de la constatation exacte — et si exacte qu'elle est, en réalité, indiscutable — qu'il existe une société des nations (l'Institut prend ici le mot nation comme équivalant au mot État), que cette société est la conséquence inévitable du fait que les nations indépendantes ne vivent pas dans l'isolement mais ont des rapports entre elles et que de ces rapports résulte entre elles une solidarité plus ou moins étroite d'intérêts. De cette constatation l'exposé des motifs tire des conclusions logiques : 1° nécessité, du maintien des principes de droit et de justice qui gouvernent leurs relations mutuelles; *ubi societas, ubi jus*, disaient les Romains; à toute société, il faut un droit et des règles de droit qui assurent au moins un minimum de certitude et d'équité dans les rapports entre associés; 2° avantage à préciser, à formuler, à développer ces règles de droit dans des conférences internationales par la collaboration et l'entente entre États représentés; 3° intérêt à fortifier l'action des conférences appelées à fixer le droit, au moyen d'une agence internationale permanente dont le double rôle consisterait, d'une part, à provoquer la ratification des accords établis dans les

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 3 et suiv.

conférences, d'autre part, à surveiller l'observation de ces accords par les Puissances à l'égard desquelles la ratification les aura rendus obligatoires; 4° avantage à instituer un véritable pouvoir judiciaire international au moyen d'une Cour de justice qui serait accessible à tous les États et pourrait être saisie par chacun d'eux des différends mettant en cause les principes du droit et de la justice.

Le président de l'Institut de droit international, M. James Brown Scott a émis, sur les « Recommandations de la Havane » des considérations qui expliquent la teneur et l'esprit de ces recommandations, qui mettent en relief les raisons de chacune d'elles, qui montrent l'harmonie entre les motifs généraux qui précèdent les « Recommandations » et les dispositions adoptées pour atteindre le but indiqué dans ces motifs.

Les trois premières recommandations visent les « Conférences de la Haye » assez inexactement désignées sous le nom de conférences de la Paix. Elles visent à faire de ces conférences une institution régulière, chargée non de l'autorité législative à l'égard des États, mais de la préparation des traités destinés à devenir, par l'acceptation volontaire des États, lois internationales. Elles demandent la convocation d'une troisième conférence où tout pays faisant partie de la société des nations serait invité à délibérer et la réunion de conférences ultérieures à des périodes « régulières, déterminées » suivant une procédure qui exclurait toute apparence de prépondérance d'un État quelconque dans l'initiative des réunions ou le programme des délibérations.

M. James Brown Scott, pour définir le rôle et la mission de ces conférences, rappelle tout d'abord les paroles très sages que M. Elihu Root adressait aux délégués des États-Unis à la deuxième Conférence de la Paix.

« En toute discussion, disait M. Elihu Root, il est important de se rappeler que l'objet de la conférence est l'accord, non la coercition. Si de telles conférences doivent devenir l'occasion de tentatives pour forcer des nations à accepter des propositions qu'elles regardent comme contraires à leurs intérêts, on ne saurait espérer que ces Puissances leur envoient des représentants. Il est également important que les accords conclus le soient de plein gré et non à regret. Autrement ils manqueront évidemment à recevoir appro-

bation quand ils seront soumis pour ratification aux Puissances représentées. Un échange de vues et des explications franches et motivées réussissent souvent à écarter des doutes, résoudre des difficultés et peuvent conduire à un accord sincère sur des questions qui, à première vue, paraissaient insolubles. Il serait peu sage pourtant de conduire le procédé jusqu'au point où peut naître l'irritation. Après une discussion raisonnable et si aucun accord n'est conclu, il est préférable de mettre la question de côté ou de la reporter à quelque conférence à venir avec l'espoir que des considérations ultérieures pourront, dans l'intervalle, dissiper les objections. Dans certaines questions, où l'accord d'une partie seulement des Puissances représentées serait utile en lui-même, un tel accord pourrait être conclu : il devrait toujours, en ce cas, être accompagné de la reconnaissance absolue que les autres Puissances ont réservé leur adhésion avec autant de convenance et un droit égal[1]. »

Les conférences, d'après l'Institut américain de droit international, n'auront donc, pas plus dans l'avenir que dans le passé, à dicter des lois de majorité aux États qui répugneraient aux innovations. Leur action doit être sans doute une action législative, mais non une action de puissance législative; elle doit être une action de préparation législative, une action d'études, de délibérations et de persuasion. C'est par la persuasion, en effet, non par la contrainte que le droit stable peut s'édifier, dans les rapports internationaux comme dans les relations internes, sur l'assentiment général. M. Elihu Root relève, à fort juste titre, que la contrainte et même la simple pression auraient le double inconvénient de détourner les États et de se rendre aux conférences et d'accepter les décisions qui y seraient prises. Sans doute, le travail de persuasion peut être plus lent dans ses résultats que ne serait une délibération suivie de décisions obligatoires même pour les dissidents; il paraît surtout plus lent, mais il est singulièrement plus efficace. Une loi subie n'a pas la valeur et la force d'une loi acceptée; elle est souvent précaire dans les rapports internes malgré la puissance dont dispose l'État contre les récalcitrants; elle le serait davantage dans les rapports

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 16.

internationaux où les États ont, les uns vis-à-vis des autres, une indépendance de fait aussi bien que de droit qui leur laisse une tout autre liberté d'allures qu'à de simples sujets, ceux-ci fussent-ils honorés du titre de citoyens.

« La question qui se pose au sujet de chaque nouvelle Conférence internationale, disait encore M. Elihu Root, n'est pas « qu'y a-t-il été fait? » mais aussi bien « qu'y a-t-on commencé? Quel progrès a été accompli? Non seulement sont importantes les conventions signées et ratifiées, mais aussi toute démarche vers des conclusions qui pourront ne pas atteindre avant longtemps une forme pratique et effective. Quelques-unes des résolutions adoptées par la dernière Conférence ne paraissent pas être de grosse importance en elles-mêmes, mais chacune marque une avance vers le but où le monde veut atteindre. Elles sont comme les bouts de câbles fixés à des bouées au milieu de l'océan et qui doivent être relevés par d'autres steamers, reliés et continués jusqu'au rivage. Plus importante est la réforme proposée, plus long doit être le procédé nécessaire pour conduire à un final accord un grand nombre de nations qui diffèrent largement par leurs lois, leurs coutumes, leurs traditions, leurs intérêts et leurs préventions. Chaque nouveau pas en avant est aussi utile que l'acte final qui couronne l'œuvre et qui donne lieu à une célébration publique. »

Et M. James Brown Scott conclut, en précisant, avec la plus grande netteté, le rôle des Conférences : « Sans qu'il soit besoin de recourir à une réorganisation radicale de la société des nations, réorganisation difficile, longue et peut-être même impossible à accomplir, les Conventions et Déclarations adoptées par la Conférence devront être considérées non comme des statuts internationaux, mais plutôt comme des recommandations des vœux, qui doivent être soumis aux nations prenant part à la Conférence, pour leur soigneux examen et leur approbation. Par la ratification de chacune de ces recommandations et par la déposition des ratifications à la Haye, selon les termes des Conventions et Déclarations recommandées par la Conférence, elles deviennent, au même moment, lois nationales et internationales : lois nationales parce qu'elles ont été ratifiées par le corps chargé de promulguer les lois de chacun des pays, et lois internationales parce que, par la ratification et la

déposition de ces ratifications à la Haye, elles ont assumé la forme et l'effet de traités, c'est-à-dire de statuts, pour les parties contractantes[1]. »

Les deux Conférences de la Paix de 1899 et de 1907 ont été réunies à la demande de la Russie. L'Institut américain de droit international estime que l'institution des Conférences doit être internationalisée en ce sens que leur réunion ne doit pas dépendre du bon plaisir ou de l'initiative d'une seule Puissance, mais d'une volonté collective. Il ne fait d'ailleurs que reprendre, sous une forme à la fois abrégée et généralisée, le vœu que la délégation des États-Unis avait soumis à la Conférence de 1907 et que la Conférence avait adopté. Ce vœu était ainsi formulé : « Enfin, la Conférence recommande aux Puissances la réunion d'une troisième Conférence de la Paix qui pourrait avoir lieu, dans une période analogue à celle qui s'est écoulée depuis la précédente Conférence, à une date à fixer d'un commun accord entre les Puissances, et elle appelle leur attention sur la nécessité de préparer les travaux de cette troisième Conférence assez longtemps à l'avance pour que des délibérations se poursuivent avec l'autorité et la rapidité indispensables. Pour atteindre ce but, la Conférence estime qu'il serait très désirable que, environ deux ans avant l'époque probable de la réunion, un Comité préparatoire fût chargé par les gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières susceptibles d'un prochain règlement international et de préparer un programme que les gouvernements arrêteraient assez tôt pour qu'il pût être sérieusement étudié dans chaque pays. Ce Comité serait, en outre, chargé de proposer un mode d'organisation et de procédure pour la Conférence elle-même[2]. »

La quatrième Recommandation de la Havane vise la création de ce Comité; elle vise à élargir le rôle auquel se bornait le vœu de 1907. Le Comité n'aurait pas seulement à préparer le programme des Conférences; il aurait à presser la ratification des conventions élaborées par les Conférences et l'observation des Conventions par les Puissances qui les auraient ratifiées.

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 17-19.
2. *Ibid.*, p. 20-21 et Louis Renault, *Les deux Conférences de la Paix*, p. 64.

M. James Brown Scott indique nettement, dans ses observations, que toutes ses sympathies sont acquises — l'Institut américain de droit international partage, sans doute, son sentiment — à un comité déjà existant et « semblable en tout point au Comité directeur de l'Union panaméricaine à Washington », c'est le Conseil administratif permanent qui dirige et contrôle, à la Haye, le bureau international de la Cour permanente d'arbitrage. « Un tel corps, dit justement M. James Brown Scott, pourrait servir dans un même but (que le comité directeur de l'Union panaméricaine) si les gouvernements voulaient seulement reconnaître son existence et les services qu'il pourrait rendre s'il était organisé et investi de certains pouvoirs. Le corps constitué à Washington, formant le comité directeur, est composé des représentants diplomatiques des Républiques américaines accrédités auprès des États-Unis; le corps de la Haye est formé des représentants diplomatiques des Puissances, accrédités aux Pays-Bas. S'ils étaient invités par Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas à assister à une conférence au ministère des Affaires étrangères de la Haye, ils se réuniraient naturellement sous sa présidence, tout de même que les diplomates américains se réunissent à Washington sous la présidence du Secrétaire d'État des États-Unis. Si le Ministre des Affaires étrangères de Hollande leur suggérait, en conférence, de se faire autoriser par leurs gouvernements respectifs à siéger soit au ministère des Affaires étrangères, soit au Palais de la Paix à la Haye, à des intervalles réguliers entre les Conférences et qui devraient être fixés par eux-mêmes ou par leurs pays, ils formeraient ainsi, et par ce simple fait de leur association, un comité directeur dans lequel toutes les nations qui possèdent des agents diplomatiques à la Haye auraient droit d'être représentées. Par le simple fait de l'association, ils pourraient aussi et même sans mandat spécial, graduellement et insensiblement, assumer la tâche d'obtenir ratification des Conventions et Déclarations de la Conférence et d'appeler l'attention des Puissances représentées à la Haye sur les moyens de les faire observer[1]. »

Le comité existe et l'une des attributions proposées a été partielle-

1. Institut américain de droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 21-22.

ment et timidement conférée d'abord aux Puissances signataires de la Convention de 1899, puis au bureau international de la Cour permanente en 1907.

En effet, aux termes de l'article 27 de la Convention de 1899 « les Puissances signataires considèrent comme un devoir, dans le cas où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la Cour permanente leur est ouverte. En conséquence, elles déclarent que le fait de rappeler aux parties en conflit les dispositions de la présente Convention, et le conseil donné, dans l'intérêt supérieur de la Paix, de s'adresser à la Cour permanente, ne peuvent être considérés que comme actes de bons offices. » Après avoir reproduit ce texte, l'article 48 de la Convention de 1907 ajoute :

« En cas de conflit, l'une d'elles pourra toujours adresser au Bureau international une note contenant sa déclaration qu'elle serait disposée à soumettre le différend à un arbitrage. — Le bureau devra porter aussitôt la déclaration à la connaissance de l'autre Puissance. »

Les Puissances n'ont guère eu souci, dans les divers conflits qui se sont élevés depuis 1899, de ce qu'elles considéraient comme un devoir dans la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux. Leurs efforts pacifiques, lorsqu'ils se sont produits, ont revêtu une autre forme. Du fait, de multiples raisons peuvent être données dont l'une est relevée par M. James Brown Scott en ces termes : « On ne saurait trop répéter que « ce qui concerne tout le monde ne concerne personne » et pour donner effet à la disposition, on devrait nommer telle personne ou tel corps constitué qui aurait pour fonction de poursuivre la recommandation de l'article[1] » et non seulement la modeste et parfois inopportune recommandation de l'article mais toutes les recommandations ou observations que commanderaient les infractions ou menaces d'infraction aux conventions souscrites, non seulement à l'égard des Puissances en conflit, mais de toutes les Puissances, au moins de toutes les Puissances signataires.

Le Conseil administratif de la Haye serait assurément qualifié pour remplir ce rôle délicat car « si un comité directeur peut agir à Washington sans porter atteinte à la souveraineté, la liberté et

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 26.

l'indépendance de vingt et un États, un comité directeur pourra tout aussi bien agir à la Haye dans l'intérêt et sans porter atteinte à la souveraineté, à la liberté, à l'indépendance de quarante-quatre États. Une seule chose est nécessaire : le désir de le faire[1]. » Mais M. James Brown Scott a pu se rendre compte à la Haye, en 1907, des susceptibilités et des préventions extraordinaires de certains États à l'égard de tout ce qui semble devoir projeter une ombre sur l'indépendance absolue de leur souveraineté. La Délégation américaine s'abstint alors de proposer pour modèle le comité directeur de l'Union panaméricaine parce qu'il lui parut que cette proposition « devait indisposer certains représentants des gouvernements contre le projet de conférences siégeant périodiquement et parce qu'ils auraient pu y voir un premier pas fait vers la fédération »[2]. La même raison de prudence et d'opportunité a conduit, en 1917, M. James Brown Scott et l'Institut américain de droit international à ne point désigner, dans les Recommandations de la Havane, le conseil administratif de la Haye pour le rôle auquel ce Conseil conviendrait si bien, à ne point définir le mode de nomination du Comité chargé de préparer les conférences et de veiller à la ratification et à l'observation à leurs décisions. Ce qui importe surtout c'est l'existence d'un comité investi par les Puissances du rôle désirable ; la nature, la composition, le caractère du comité sont loin d'être choses indifférentes, mais ce sont choses d'importance secondaire qu'il faut subordonner aux chances de faire accepter l'institution par les États ombrageux. « C'est un détail, dit M. James Brown Scott, mais qui a bien son importance, de fixer si ce devront être les diplomates accrédités à la Haye et constitués en comité spécial ou bien si ce sera un comité nommé par la Conférence elle-même, ou encore le bureau international qui aura les attributions nécessaires pour atteindre ce but.... Le cas peut fort bien se présenter que le comité préparatoire, recommandé pour une troisième Conférence « chargé par les gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières d'un prochain règlement international » se transforme en un comité organisé auquel les intérêts internationaux seront confiés entre les

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 21.

diverses conférences. Ceci aurait lieu surtout si le comité était nommé par la Conférence au lieu d'être choisi par un accord des Puissances quelque temps avant la convocation de la prochaine Conférence. Il ne serait pas exécutif; il ne serait pas un gouvernement, il représenterait pourtant, comme comité, les intérêts internationaux durant les périodes entre les Conférences[1]. »

La cinquième Recommandation de la Havane conseille aux États une entente sur « certains principes fondamentaux de droit international tels que ceux mis en avant dans la Déclaration des Droits et Devoirs des Nations » adoptée en 1916 par l'Institut américain de droit international[2]. En tout état de cause, une déclaration nettement formulée, par les États, sur leurs droits et devoirs essentiels serait d'un grand prix. Elle serait d'autant plus utile — pour ne pas dire nécessaire — que les États avanceraient davantage dans la voie de l'organisation internationale. Une telle déclaration, en marquant les droits intangibles des États, fixerait les limites que ne pourraient franchir, à l'encontre des souverainetés particulières, les organes communs aux diverses souverainetés, et en définissant les devoirs essentiels des États, elle donnerait à ces organes communs plus d'autorité pour faire prévaloir, dans les limites de leur compétence, les droits contestés ou méconnus.

Les Recommandations numérotées de 6 à 9 visent à organiser la solution des conflits internationaux, en utilisant les procédés déjà usités ou reconnus dans des conventions internationales et en cherchant à les développer et à les perfectionner.

La sixième Recommandation concerne la création d'un conseil de conciliation pour l'examen des différends qui n'ont pas de caractère juridique et ne sauraient par suite être réglés par voie judiciaire. M. James Brown Scott a soin de relever les antécédents qui peuvent servir à étayer la proposition : « Le prototype de ce Conseil, dit-il, est la commission internationale d'enquête proposée par la première Conférence de la Haye et désignée dans sa Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux. Sa forme pourrait bien être celle adoptée par M. Bryan dans les divers traités pour

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 27-28.

2. Voir le texte de cette Déclaration, *Ibid.*, p. 28-29 et *Revue des Sciences politiques*, 15 avril 1917, p. 231.

l'avancement de la paix, lesquels, comme secrétaire d'État, il conclut de la part des États-Unis avec beaucoup de nations étrangères. Il y prévoit que toutes les disputes, qui n'auront pu être arrangées par voie diplomatique, ni par traités d'arbitrage existants, seront portées devant une commission permanente composée de cinq membres[1] et qui aura devant elle une année pour établir ses conclusions; il restera entendu que durant ce temps les deux parties s'engageront à ne pas avoir recours aux armes[2]. » M. James Brown Scott préférerait un instrument plus ferme, d'un caractère plus général et en quelque sorte plus international que les multiples commissions des traités Bryan, mais ici encore il subordonne ses préférences aux chances de prompte acceptation, par les Puissances, d'un instrument de conciliation. « Les Puissances, dit-il, pourraient convenir d'établir une cour internationale, qui serait composée d'un nombre limité de membres, nommés pour une période restant à fixer, et à laquelle un représentant de chacun des pays en dispute pourrait être ajouté afin que les vues des gouvernements respectifs puissent être connues avec précision et soigneusement examinées par ceux des membres de la commission étrangers à la dispute. Dans ce cas, il y aurait un noyau permanent et les Puissances en conflit ne seraient pas obligées de s'entendre au sujet des membres de la commission mais devraient seulement nommer, chacune pour elle-même, un membre national.... Si l'on considérait que la création d'une telle commission internationale constituerait un trop grand pas du premier coup, les nations pourraient conclure des ententes selon les plans proposés par M. Bryan et, après expérience, décider telle action, dans l'avenir, qui pourra paraître plus opportune[3]. »

De même que les commissions internationales d'enquête des Conventions de la Haye et les commissions des traités Bryan, le conseil de conciliation recommandé par l'Institut américain de droit

1. Cette commission doit être nommée dans un certain délai après la ratification de la Convention suivant une procédure déterminée qui laisse à chaque État contractant la désignation de deux commissaires, le cinquième devant être nommé soit de commun accord soit conformément à l'article 45 de la Convention de la Haye de 1907 concernant le règlement pacifique des conflits internationaux. Voir *Revue générale du droit international public*, 1915, p. 471 et suiv.

2. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 29-30.

3. *Ibid.*, p. 30.

international ne rendrait pas de décision obligatoire. Non sans raisons, les partisans de cette institution espèrent que le caractère facultatif de la « recommandation » du conseil inclinerait les Puissances à accepter plus facilement l'intervention de ce conseil et qu'après examen du différend, elles tiendraient volontiers compte des conclusions et vœux du conseil pour conclure des accords plus ou moins conformes à ces conclusions et vœux.

La septième Recommandation vise, comme la sixième, les différends de nature « non justiciable » et préconise pour ceux de ces différends qui ne seraient pas soumis à un conseil de conciliation l'emploi des bons offices, de la médiation et de la concession amicale. Les bons offices et la médiation ont été inscrits parmi les modes de solution pacifique des conflits internationaux, par la première Conférence de la Paix, dans la Convention du 29 juillet 1899. Après l'avoir rappelé, M. James Brown Scott ajoute : « Transaction amicale est plus que bons offices ou médiation et peut-être moins qu'arbitrage. La transaction n'est pas limitée au conseil et n'est pas restreinte à la coopération : c'est l'arrangement d'un différend non nécessairement d'après les bases de la loi mais plutôt d'après le jugement d'une personne d'esprit élevé et de conscience droite qui posséderait par avance la confiance des deux parties en conflit et pouvant montrer qu'elle la mérite par son arrangement du conflit. Ce peut être un arrangement ayant le caractère d'un compromis; ce peut être un ajustement selon les principes d'un juste traitement; ce peut être une affaire selon le principe donnant donnant[1]. »

La huitième Recommandation vise l'arbitrage en termes qui tendent à déplacer quelque peu l'axe de cette institution. L'arbitrage, mode de solution essentiellement juridique, semblait convenir à la solution de tous les litiges d'ordre juridique, à l'exclusion des litiges d'ordre politique. A la seconde Conférence de la Paix en 1907, toutefois, une tentative avait été faite en vue de substituer, pour les litiges purement juridiques, une Cour de justice permanente aux juridictions arbitrales constituées pour chaque affaire et de faire glisser l'arbitrage vers la solution des conflits de caractère mixte, mi-juridiques, mi-politiques ou même purement politique. Un projet de

1. Institut américain de droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 31-32.

convention avait été élaboré en vue de l'établissement d'une Cour internationale permanente, dite Cour de justice arbitrale, mais le projet était resté incomplet par suite de l'impossibilité de s'entendre sur la composition de cette Cour. D'après le projet, d'ailleurs, les Puissances demeuraient libres de préférer à la Cour de justice des juridictions arbitrales constituées à leur gré. L'Institut américain de droit international a repris l'idée qui n'avait obtenu qu'un demi-succès à la Conférence de 1917, mais, en la reprenant, il l'a accentuée. Pour les litiges « justiciables » il recommande l'institution d'une Cour de justice internationale qui pourrait être saisie à la requête du seul État plaignant; il ne recommande, pour ainsi dire, qu'à titre subsidiaire et exceptionnel le simple arbitrage, pour le cas où les disputes qui devraient être résolues en cour de justice, auraient « par délai ou maladresse commise » assumé telle importance politique que les nations préféreraient les soumettre à des arbitres de leur propre choix plutôt qu'aux juges d'un tribunal permanent: il n'hésite pas à recommander l'arbitrage même pour l'arrangement des disputes d'un caractère non judiciable, c'est-à-dire pour les conflits d'ordre politique où les arbitres, en vertu de la volonté concordante des États en litige, auraient mission non point d'appliquer des règles de droit reconnues, mais d'en dicter là où il n'en existait point encore. Si ce rôle de législateur dépasse le cadre normal de l'arbitrage, rien ne s'oppose à ce qu'il soit attribué aux arbitres par l'accord des Puissances intéressées.

Quant à la Cour internationale de justice, l'Institut américain de droit international propose de lui donner compétence, au moyen d'une convention judiciaire, pour les « disputes judiciaires c'est-à-dire les différends impliquant le droit ou l'équité »; il propose que les décisions de cette Cour soient « obligatoires non seulement pour les nations ayant litiges, mais aussi pour toutes les parties à sa création »; il propose de l'instituer et d'en régler la procédure sur le modèle de la Cour suprême des États-Unis.

La Cour suprême des États-Unis a compétence pour connaître des différends entre États de l'Union américaine, si ces différends impliquent des questions de droit et d'équité. Si tel est le cas, l'État plaignant a droit d'obtenir de la Cour suprême assignation contre l'État défendant. L'État défendant n'est pas obligé de comparaître, mais

s'il ne comparaît pas, le procès peut néanmoins être poursuivi et la Cour suprême être appelée à statuer. La sentence de la Cour suprême ne peut, en aucun cas, être exécutée par force contre l'État défendant. « La sagesse du jugement et l'avantage de la solution judiciaire, constate M. James Brown Scott, ont créé une opinion publique qui est la vraie sanction de la Cour suprême dans les procès entre États.... Comme pour le cas de la Cour suprême, qui a été mise en avant comme prototype de tribunal international, ajoute-t-il, il n'y aurait pas besoin d'un traité d'arbitrage ni d'un spécial accord en addition à la convention créant la Cour et l'autorisant à recevoir et juger les disputes justiciables soumises par les parties contractantes. L'État plaignant pourrait mettre la cour en action par sa propre initiative sans appeler à son aide les membres de l'Union, tout de même que chaque membre de l'Union américaine peut produire son mémoire dans la Cour suprême sans l'aide, voire sans la connaissance des autres États de l'Union judiciaire américaine.

« Je n'ai pas mentionné, dit-il encore, l'emploi de la contrainte par force, soit pour traîner une nation devant les tribunaux, soit pour rendre effectif contre elle le jugement du tribunal international. Le shériff n'a pas précédé le juge et il n'a pas été institué en même temps que lui. Il est de création postérieure et comme de seconde réflexion. Il est fatalement en conflit avec les individus : il n'est pas un rouage nécessaire — du moins il n'est pas partie intégrante de la Cour suprême en fonction dans les procès entre États de l'union judiciaire américaine et dans l'exécution de ses jugements contre les États. Il se peut faire qu'un shériff international devienne rouage nécessaire, mais les nations acceptent mal l'idée de la contrainte par force, surtout si elles voient que cette force doit être employée contre elles. La présence du shériff, pouvant user de force, c'est-à-dire d'une police internationale, rendrait l'entente au sujet d'une cour internationale plus difficile : et si un shériff international se trouvait être inutile, son institution réclamée avant celle de la cour ne ferait que retarder la constitution de cette cour dont le besoin se fait si vivement sentir.

« Si l'institution du shériff est indispensable, ou si quelque forme de coercition est reconnue utile pour assurer la présence de l'État défendant devant le tribunal international et pour faire exécuter le juge-

ment de ce tribunal quand il sera rendu, il ne paraît rien moins que sage de demander à l'expérience des nations de déterminer quand et comment la force coercitive sera créée et dans quelles circonstances et conditions elle sera employée. Nous ne devons pas compliquer indûment le problème par notre insistance à vouloir que la Cour internationale soit, à sa création, plus parfaite que la Cour suprême des États-Unis après un siècle de bons offices [1]. »

La dixième et dernière Recommandation vise la création d'une opinion publique éclairée en faveur d'une « solution pacifique en général » et, en particulier, en faveur des propositions contenues dans les neuf recommandations précédentes. Une telle recommandation ne manquera pas de surprendre beaucoup de juristes européens, habitués à chercher la sanction du droit dans la contrainte organisée par les gouvernements et généralement peu enclins à pousser le problème plus loin, à analyser les éléments et les conditions qui donnent à cette contrainte sa valeur. Les vues de l'Institut américain de droit international sont cependant, à cet égard, aussi justes que profondes. Il n'y a de fondement solide pour le droit positif que dans l'assentiment sinon unanime du moins général aux règles dont la contrainte officiellement organisée ne saurait assurer l'observation qu'à l'encontre d'une faible minorité de récalcitrants. Dès que les ennemis de la règle de droit sont nombreux, hardis et puissants en face d'une minorité favorable à la règle ou même en face d'une majorité oscillant entre l'indifférence, l'indolence et la faiblesse, l'appareil de la force publique ne suffit plus à préserver la règle, devenue chancelante et précaire, à peine en peut-il retarder la chute. Pour le droit international comme pour le droit interne, la faveur de l'opinion est un soutien nécessaire. C'est l'éternelle vérité que Rome avait condensée dans la brève formule *Quid leges sine moribus?* et que M. James Brown Scott développe avec autant de finesse que de pénétration.

« Si nous substituons, dit-il, la justice à la contrainte par force, nous devons créer une opinion publique en faveur de n'importe quelle et de toute réforme que nous espérons faire triompher. Plus

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 37-39.

difficile est le problème, plus grand est le besoin que nous nous y donnions, et le plus tôt nous commencerons, le mieux ce sera pour la cause que nous défendons. Beaucoup de gens préconisent des limites à la justice internationale, et par conséquent à la paix internationale, de même que beaucoup de gens préconisent des limites à la connaissance; mais la réponse avisée de Pythagore à son royal mais retardataire pupille est aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était quand elle fut prononcée voici bien des siècles. « Il n'y a pas de route royale pour apprendre. » Changer la règle de conduite et comme préliminaire à ceci, changer la règle de la pensée est certes une tâche difficile, mais si l'humanité doit préférer l'épreuve de la justice à l'épreuve de la force, nous devons tourner l'éducation de l'humanité vers une croyance à la justice. Si nous réussissons, la justice prévaudra entre les nations comme entre les hommes, si nous échouons la justice pourra prévaloir partiellement entre les hommes, comme elle le fait assez largement aujourd'hui, mais elle échouera entre et parmi les nations. Le problème qui se pose à nous est donc un problème d'éducation, l'échange d'une fausse règle contre une règle vraie et ennoblissante. Si l'opinion publique peut être éduquée dans un pays, comme par exemple aux États-Unis, elle peut être éduquée dans d'autres pays et nous pouvons espérer avec confiance que l'avenir nous réserve dans tous les pays une opinion publique universelle, internationale et aussi pressante qu'elle sera universelle et internationale. Un simple statut, une triste expérience nous l'apprend, ne suffit pas à rendre les hommes vertueux et un simple traité — car un traité est un statut international — ne suffit pas à rendre les nations vertueuses.

« Nous avons échoué dans une tentative et nous sommes condamnés à échouer dans l'autre, car les nations, composées de ces mêmes hommes et de ces mêmes femmes *ne seront pas plus réformées par un statut que ces hommes et ces femmes qui la composent*. Sans l'opinion publique le statut — national ou international — est lettre morte; avec l'opinion publique le statut — national ou international — est une force vivante. Avec l'opinion publique tout est possible. Sans l'opinion publique nous ne pouvons espérer arriver à rien. Si Archimède vivait aujourd'hui et s'il avait à parler de choses interna-

tionales il déclarerait que l'opinion publique est le levier qui peut soulever le monde [1]. »

Les recommandations de la Havane n'ont d'autre ambition que de développer une organisation internationale déjà existante, que d'élargir des cadres déjà éprouvés ou tout au moins déjà esquissés et reconnus. Elles ménagent les susceptibilités des souverainetés ombrageuses en leur laissant toute liberté de refuser leur adhésion aux règles nouvelles que pourraient élaborer les Conférences investies non d'un pouvoir législatif, mais d'une simple mission d'étude et d'un simple pouvoir de proposition. Elles s'abstiennent d'imposer et même de proposer la contrainte pour assurer l'exécution des avis donnés ou des sentences rendues sur les différends entre États; mais, elles tendent à élever, à côté des procédés déjà usités pour la solution pacifique des conflits internationaux des institutions nouvelles — conseil de conciliation et cour permanente de justice — destinées à faire prévaloir le principe de sagesse, de justice et d'utilité commune qui a été inscrit d'abord dans la Convention de 1907, dite Convention Porter, sur la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes contractuelles, puis dans les traités Bryan : pas de recours à la force, pas de guerre sans examen préalable du litige.

Pour produire d'heureux résultats, l'organisation recommandée par l'Institut américain de droit international exige chez tous les États appelés à y participer, l'esprit de justice et de bienveillance qu'un illustre américain, M. Nicholas Murray Butler a justement appelé l'esprit international. Elle l'exige d'autant plus que l'Institut a pris soin d'écarter le « shériff » et a cherché la clef de voûte de sa construction dans la bonne foi des nations et la puissance de l'opinion. Mais il y a des États qui ont montré jusqu'ici un parfait mépris de l'esprit international et de l'opinion des autres. En attendant que leur opinion publique ait reçu l'éducation nécessaire pour s'élever au niveau de la Société des États, telle que le comprend l'Institut américain de droit international, il sera prudent de ne pas les considérer et de ne pas les traiter comme s'ils étaient animés de l'esprit dont ils se sont montrés si totalement dépourvus. L'Institut

1. Institut américain du droit international. Acte final de la session de la Havane, p. 39-40.

américain de droit international n'a prévu, sans doute, aucune exclusion de la Société des nations, mais, en proclamant que la sécurité des nations dépend du maintien des principes de droit et de justice et en recommandant une entente sur certains principes fondamentaux de droit international, il a tracé, en quelque sorte, les conditions auxquelles les États doivent satisfaire pour jouir de la plénitude de leurs droits dans la Société internationale. La France a dû faire un stage, de 1815 à 1818, avant d'être admise à participer au concert des grandes Puissances. Les belligérants qui, dans la guerre de 1914, n'ont eu souci ni de leurs engagements ni du droit international ne sauraient se plaindre de n'être pas admis *de plano* à bénéficier, sur pied d'égalité complète, d'une organisation qui suppose la confiance réciproque, tant qu'ils n'auront pas fourni la preuve d'une conversion effective aux principes qu'ils ont délibérément méconnus, tant qu'ils n'auront pas dissipé les défiances et les soupçons accumulés par leur mépris des règles les plus élémentaires de la justice et de l'humanité, par leur dédain des conditions les plus essentielles de toute société des nations.

CHARLES DUPUIS.

DOSSIERS D'INFORMATIONS
SUR LA GUERRE ET SUR LA PAIX

VII. — L'ALLEMAGNE
D'APRÈS SON COMMERCE EXTÉRIEUR

Le jour est enfin levé où le traité de paix apparait comme une éventualité prochaine. Dans tous les États belligérants l'opinion publique aussi bien que les sphères gouvernementales, après avoir longuement discuté les buts de guerre, se préoccupent extrêmement de ce que seront les conditions de la paix, non seulement les conditions politiques et territoriales essentielles, mais les clauses économiques dont l'importance ne sera pas moindre pour la vie future des peuples.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce que pourront constituer, dans les différentes hypothèses à envisager, les clauses économiques de la paix; l'incertitude du développement futur des événements, notamment à l'orient de l'Europe, rendrait toute tentative de ce genre singulièrement vaine. Aussi bien, personne ne s'est engagé dans une voie aussi périlleuse. Le seul domaine qui soit ouvert aujourd'hui dans cet ordre d'idées reste celui de l'étude et de la préparation. De vastes enquêtes, celles de l'Association Nationale d'Expansion Économique d'abord, puis maintenant celle du Ministère du Commerce s'efforcent de dégager les éléments essentiels de notre vie économique d'hier et de nos besoins de demain.

Dans la modeste proportion qui est permise, il parait intéressant de tenter pour l'Allemagne une étude non pas analogue, certes, mais dans le même sens. Le retour au régime commercial pacifique posera des problèmes de tout ordre : approvisionnements en matières premières, débouchés pour la vente des produits manufacturés, régime

douanier, tarifs et traités de commerce. Les rapports internationaux, bouleversés par la guerre, devront s'asseoir sur des bases nouvelles, en rapport avec le nouvel ordre politique qui a divisé les nations civilisées en trois groupes, Entente, Empires Centraux et Neutres, pour qui le retour de la paix ne signifiera cependant pas le retour au 1er août 1914.

A ce moment, dans quelle situation, vis-à-vis des autres négociateurs, se trouvera le maître meneur du second groupe, l'Allemagne? D'après les éléments caractéristiques de sa vie économique, d'après ses traités de commerce antérieurs, d'après son régime douanier, quelles pourront être alors les tendances de l'Allemagne, ses espérances, ses craintes, ses désirs? Tel est le but de l'étude, tout objective, qui se trouve entreprise ici.

I. — Physionomie générale de l'économie nationale.

L'Allemagne se présente comme une entité économique puissante, étonnamment prospère, mais remarquablement *incomplète*. Incomplète, non pas parce que neuve, comme tant d'autres pays dont la majeure partie des ressources reste en jachère : la rapidité de son développement s'est exercée aussi bien en largeur qu'en profondeur. Pas davantage incomplète par la faute d'une avarice de la nature : car l'Allemagne, en finale, se trouve à peu près aussi bien douée et comme sol, et comme sous-sol, que la moyenne des autres États, et, plus ou moins favorisée sous tel ou tel rapport, elle reste dans l'ensemble un pays riche.

Pourquoi l'Allemagne est-elle donc une puissance économique incomplète? Parce que dans la forme moderne de la vie économique des peuples, un pays n'est un magasin bien monté qu'à la condition *d'avoir des colonies*. L'industrie moderne, poussée vers la surproduction par des lois économiques regrettables, mais impérieuses, en vient à absorber de telles quantités de matières premières que le territoire exigu des États européens ne saurait suffire à de tels besoins. De même, la main-d'œuvre métropolitaine délaisse l'agriculture dont la production devient déficitaire par rapport à la consommation. — Ainsi s'impose la nécessité vraiment inéluctable d'avoir recours à la mise en valeur des continents lointains, pour la nourri-

ture des hommes, pour la vie des usines. Aucune grande nation industrielle d'Europe n'échappait à cette destinée. Et l'Allemagne, malgré son prodigieux enrichissement, en arrivait à se sentir comme ligotée, comme limitée non seulement dans son expansion, mais dans ses possibilités même de vie, par ce fait gros de conséquences que, venue trop tard au partage des continents, *elle n'avait pas de colonies.*

L'Empire allemand est donc *tributaire du dehors* dans une mesure inconnue aux autres nations. L'exploitation très poussée de ses ressources naturelles le laisse avec un déficit de denrées alimentaires, déficit de matières premières industrielles. Ce fait domine la situation économique de l'Empire. Jusqu'à un certain point, il lui a dicté sa politique et il l'a mené vers la guerre.

Entrons donc quelque peu dans le détail de cette situation et voyons les conséquences qu'elle comporte.

I. — Grâce à l'exploitation intensive de toutes ses ressources, grâce aussi aux méthodes d'organisation industrielle et commerciale que l'on connaît, la situation de l'Allemagne dans le commerce mondial se développait régulièrement et rapidement. Il y avait, depuis vingt ans surtout, une *expansion économique allemande.*

Quelques chiffres en donneront une idée.

Accroissement du commerce d'exportation de quatre grands pays de 1898 à 1913.

	ANGLETERRE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE
	Millions de livres.	Millions de marks.	Millions de dollars.	Millions de francs.
1898	294	3.756	1.210	3,510
1899	329	4.207	1.203	4,1[illegible]2
1900	354	4.611	1.370	4,108
1901	347	4.431	1,460	4,012
1902	349	4,677	1.353	4,252
1903	360	5.014	1,399	4,252
1904	371	5.222	1,435	4,451
1905	407	5,731	1,491	4,866
1906	460	6,359	1,718	5,265
1907	518	6,845	1,853	5,296
1908	456	6,398	1,834	5,050
1909	469	6,594	1,638	5,718
1910	534	7,474	1,710	6,233
1911	556	8,106	2,013	6,076
1912	599	8,956	2,170	6,712
1913 [1]	635	10,080	2,428	6,875

1. Chiffres provisoires.

Ainsi, soit dans l'espace de quinze années, les exportations ont augmenté de 168 p. 0/0 en Allemagne alors que le coefficient de ce même accroissement d'exportation n'était en Angleterre que de 105 p. 0/0, aux États-Unis de 100 p. 0/0, en France de 95 p. 0/0.

Si, au lieu de mesurer l'accroissement absolu des exportations, on le mesure par rapport à la population, c'est-à-dire par tête d'habitant, l'examen de la même période amène à constater pour l'Allemagne un accroissement de 117 p. 0/0, pour la France de 91 p. 0/0, pour l'Angleterre de 87 p. 0/0, pour les États-Unis de 50 p. 0/0. Là encore .l'Allemagne tient la tête et ce malgré l'évolution même de sa population.

Ces chiffres pourraient donner à penser que cette forte poussée vers l'exportation avait eu pour résultat direct de donner à l'Allemagne l'avantage de la balance du commerce. Il n'en est rien. A côté des 10 milliards de marks à l'exportation, 12 milliards à l'importation, soit au débit national un solde de 2 milliards de marks.

ALLEMAGNE. — COMMERCE EXTÉRIEUR, 1918 (arrondi en milliards de marks).

Importations	12
Exportations	10
Différence en faveur des importations	2

Or cette situation découlait directement du fait que nous avons présenté comme dominant l'économie allemande : l'absence des colonies.

Contrainte de demander au dehors certains des éléments importants de sa nourriture, l'Allemagne a cherché instinctivement, à corriger cet inconvénient par une large exportation. C'était le principe en somme mercantiliste : vendre plus qu'acheter, et l'on s'enrichit d'autant.

Mais cette conception, ou plutôt cette tendance, reposait sur une méconnaissance certaine des conditions modernes de l'industrie, en ce sens qu'elle ne pouvait qu'aggraver le mal auquel elle voulait porter remède. Plus l'exportation des produits fabriqués se développait, plus s'intensifiait parallèlement la consommation des matières premières, plus, par conséquent, l'importation montait. On le verra en comparant, pour quelques-unes des dernières années, le mouvement ascensionnel des importations et des exportations.

	Importations.	Exportations.
1904	9,570 (millions)	7,442
1908	8,505 —	7,019
1909	9,138 —	7,175
1910	9,535 —	8,079
1911	10,380 —	8,773
1912	11,572 —	9,684

Il convient, il est vrai, de corriger ce que notre raisonnement pourrait avoir de trop absolu, en observant que le commerce extérieur des autres pays européens présentait des caractères quelque peu analogues : inflation régulière des chiffres, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Néammoins on est obligé, dès qu'on aborde l'examen de l'économie nationale de l'Empire allemand, de retenir les traits suivants :

1° Pays aussi bien doué que les autres, mais limité dans son expansion par l'absence de colonies.

2° Malgré un très remarquable effort industriel et commercial, effort qui trouve ses résultats dans le développement de l'exportation, la balance commerciale reste défavorable.

3° Les importations s'élèvent même légèrement plus vite que les exportations.

II. — Importations.

Commerce extérieur de l'Empire par catégorie de produits (1912) [1]
(en millions de marks).

	Importations.	Exportations.
Matières premières pour l'industrie et produits semi-ouvrés	5,882	2,370
Produits finis	1,608	5,787
Denrées agricoles et d'alimentation	2,944	789
Betail	236	8
(par rapport à l'ensemble du commerce extérieur)		
Matières premières	55 p. 0/0.	26
Produits livrés	15 —	64
Denrées agricoles et alimentaires	27 —	8
Betail	2 —	0,1

L'impression dominante qui se dégage de ces chiffres confirme entièrement ce que nous disions des caractéristiques économiques de l'Empire allemand : l'importation porte sur les matières premières

1. C'est à dessein que nous nous arrêtons aux chiffres d'ensemble de 1912 et non de 1913, ces derniers n'étant que le résultat d'évaluations provisoires qui, à raison de leur grande différence avec les chiffres des années précédentes, nous paraissent demander revision.

et les denrées d'alimentation ; l'exportation, pour 64 p. 0/0, porte sur les produits finis de l'industrie.

L'Allemagne apparaît comme une vaste usine, nourrie et approvisionnée par le dehors, et payant ses vendeurs en produits finis.

Principales importations.

	Valeur (en millions de marks).	Montant de l'excédent d'importations.
I. — *Aliments.*		
Blé	417	330
Riz	403	60
Légumes frais	39	36
Légumes secs	37	33
Fruits frais et secs	225	218
Viande fraîche	115	115
Volaille	68	67
Poissons	146	132
Œufs	188	187
Beurre	118	118
Crème fraîche	34	34
Lard, saindoux, margarine	185	185
Graines oléagineuses d'alimentation	258	255
Cacao	67	67
Poivre	6	6
II. — *Aliments du bétail.*		
Orge fourragère	365	364
Maïs, orge, sarrasin	105	105
Sons	130	128
Tourteaux	118	80
Autres aliments divers	27	27
III. — *Engrais.*		
Nitrate de soude	172	172
Nitrate de chaux, cyanamide	9.4	6
Phosphate de chaux	46	46
Poudre d'os	3.5	0.5
Scories de déphosphoration	17.5	11.5
IV. — *Textiles.*		
Coton brut	607	551
— déchets	56	27
— filés	115	84
Laine brute, lavée, peignée	412	363
— déchets	12	1
— filés	167	30
Soie brute	157	154
Bourre filée	35	25
Lin	74	50
Filés de lin	35	32
Chanvre	44	38
Jute	94	90
Tissu, laine	29	— 204
— coton	66	— 356
— soie	39	— 98

V. — *Peaux et Pelleteries.*

Fourrures	171	79
Peaux de bêtes à cornes	416	312
— moutons	34	31
— chèvres	35	29

VI. — *Graisses oléagineuses et caoutchouc.*

Graines oléagineuses	533	530
Huiles et graisses diverses	62	45
Résines et laques	17	31
Térébenthine	21	20
Caoutchouc et gutta	146	119

VII. — *Produits du sous-sol.*

Pyrites	25	25
Soufre	5	4.6
Huiles minérales	46	38
Pétrole	70	70
Benzine lourde	54	54
Charbon	264	— 312
Or métal	382	550
Platine métal	12	5
Minerais or et platine	12	50
Minerai tungstine	10	10
Chrome, tungstine, cadmium	19	4
Nickel, métal et alliage	11	5
— minerai	1.8	1.8
Aluminium métal	15	3
Manganèse minerai	29	28
Cuivre et laiton	354	350
Étain, métal et alliage	58.11	55
— minerai	42	42
Zinc métal	26	— 41
— minerai	37	33
Plomb métal	31	14
— minerai	36	35
Fer minerai	227	220
Ferro-silicium	6.2	6.2
Scories et résidus	25	19

VIII. — *Bois.*

Bois	334	503
Liège brut et orné	15	13
Bois pour pâte et cellulose	49	12
Extraits et écorces tannantes	40	34

IX. — *Divers.*

Semences	73	28
Essences et parfums naturels	28	12
Quinquina, alcaloïdes, plantes médicinales	27	16
Graphite	9	8
Calcaires	19	17

Dans ces chiffres, que voit-on?

1° Pour tout ce qui est alimentation, un excédent d'importations véritablement énorme.

2° Pour les matières premières industrielles, un excédent d'importations évidemment moindre, mais encore très marqué.

3° Le cas d'une situation avantageuse pour les matières premières est strictement limité au charbon et au zinc, pour lesquels l'Allemagne se trouve particulièrement bien douée par la nature.

4° Notamment pour les deux plus importantes industries de l'Allemagne, l'industrie métallurgique et l'industrie textile, on constate une étroite dépendance de l'étranger : insuffisance de minerai de fer, — insuffisance de laine, de coton, de soie, de jute, de lin et de chanvre.

Quels sont les fournisseurs de l'Allemagne? L'Empire tirait-il les éléments de sa subsistance, de son activité du sol de ses alliés, de ses ennemis d'aujourd'hui, ou des neutres? Et dans quelle proportion? Chacun comprend aujourd'hui la portée de cette question, qui dresse, à côté de la carte militaire de la guerre, une carte économique de nature à compenser la première.

Commerce d'importation de l'Allemagne par pays (en millions de marks).

Empire Britannique	7,307	Suède	224
États-Unis d'Amérique	1,931	Suisse	213
Russie et Finlande	1,470	Chili	199
Autriche-Hongrie	827	Espagne	198
France et colonies	674	Danemark	191
Hollande et colonies	561	Chine	130
Argentine	494	Norvège	82
Belgique	344	Roumanie	79
Italie	317	Turquie	74
Brésil	247	Japon	46

Il ressort à première vue de ce tableau que les gros chiffres d'importations en Allemagne sont ceux des nations aujourd'hui ennemies de l'Empire. Ses alliés (Autriche-Hongrie et Turquie) n'y tiennent qu'une place tout à fait accessoire (900 millions de marks soit un total de près de 11 milliards de marks, soit pas même un dixième). Les neutres, depuis l'entrée en guerre des États-Unis, représentent moins encore.

Un seul aspect de la question atténuait hier encore le caractère de rigoureuse vérité que cette thèse présente. La paix de Brest-Litowsk, on ne saurait se le dissimuler, avait rendu à l'Allemagne, non seulement la liberté de commerce, mais mieux, une sorte de droit d'exploiter sans contrôle, à l'égard d'un de ses principaux fournisseurs, l'immense terre russe, — grand fournisseur agricole

surtout. Heureusement les événements de novembre dernier ont rétabli, en Russie, la situation à notre avantage, et le résultat que l'on en peut préjuger, celui qui semble déjà acquis aujourd'hui, modifie en notre faveur la carte économique de guerre dans une mesure à peine moins grande que les cartes militaire et diplomatique.

Si, reprenant la liste présentée plus haut des principales importations de l'Allemagne, on s'arrête à quelques-uns des articles les plus essentiels, on mesure mieux encore la part prépondérante des puissances de l'Entente dans le ravitaillement alimentaire et industriel de l'Empire.

	P. 0,0		
	Puissances de l'Entente.	Pays neutres.	Empires centraux.
	—	—	—
Blé	80	17	3
Riz	75	24	
Légumes secs	83		10
Fruits	56	25	13
Viande fraiche, bœufs et porcs vivants	33	46	17
Volaille	72	7	18
	Entente.	Neutres.	Ennemis.
	—	—	—
Poissons	47	46	
Œufs [1]	50	6	43
Graines oléagineuses comestibles	80	14	3
Cacao	55	38	4
Orge	28	1	0.3
Tourteaux	82	8	6
Coton brut	97	1	0.7
— filé	82	4	13
Laine brute	67	28	
— filée	94	3	3
Soie brute	91	5	3
Lin	85	3	»
Chanvre [1]	87	13	
Jute	98	»	»
Caoutchouc	43	42	9
Pétrole [1]	82		17
Minerais de fer	74	»	17
Bois	63	»	21
Bois pour pâte cellulose	67	9	21
Extraits et écorces tannantes	40	47	»

Dans l'ensemble, l'Empire allemand achetait dans les pays de l'Entente ou leurs colonies pour à peu près 18.5 milliards de marks

1. Les changements de statut politique en Russie et en Roumanie seraient de nature, s'ils devenaient définitifs, à renverser la proportion. Ces chiffres ont été établis avec la confiance que le traité de paix tout au moins ramenerait la Russie dans le sein de l'Entente.

par an; l'Entente était le principal fournisseur de son ennemi d'aujourd'hui; c'est là ce qui nous permet d'opposer à la « carte de guerre » la carte économique. Ils tiennent des territoires : nous tenons les approvisionnements. C'est là une vérité qui ressort, éclatante, des statistiques commerciales.

Elle n'a pas échappé à nos ennemis, et c'est ainsi qu'un notoire pangermaniste, Émil Zimmermann, écrivait en 1917 dans la revue *das grossere Deutschland* ces lignes mélancoliques : « la politique d'avant-guerre... nous a enrichis, mais c'était un édifice aux fondations d'argile. Ces richesses que nous avions acquises outre-mer n'avaient pas poussé de racines sur le sol allemand : nous les devions à la condescendance des Anglais et des Américains, qui voulaient bien accorder à nos entreprises d'outre-mer l'hospitalité de leurs immenses colonies. » Et il concluait : « Nous sommes par là placés dans une situation nette et inexorable : être une puissance mondiale ou devenir une puissance de troisième rang. »

Le développement industriel de l'Allemagne, hors de proportion avec ses ressources naturelles, la conduit ainsi vers la conception d'une domination économique universelle. La liberté, pour elle, ne se pouvait plus réaliser que par la toute-puissance.

Même avec l'appoint de ses alliés, l'Allemagne ne se verrait pas dans une situation meilleure. Pour ne prendre que les matières premières des deux industries de transformation les plus capitales, l'industrie métallurgique et l'industrie textile, comparons en effet la production (en 1913) du groupe des Empires centraux d'une part et de celui des Alliés d'autre part.

	Empires centraux.	Alliés.
	—	—
Coton (millions de balles)	200	28,610
Soie (tonnes)	1,247	20,065
Laine (millions de balles)	146	1,372
Jute (—)	0	10
Fer (milliers de tonnes)	37,408	95,195
Cuivre (—)	49	813
Charbon (—)	307,242	810,339
Caoutchouc (—)	0	129.5

Donc *supériorité écrasante des Alliés en matières premières.* Pour la *laine*, la production intérieure de l'Allemagne ne dépasse pas une valeur de 30 millions de marks, alors que l'importation représente en réel 401 millions, dont 35 p. 0/0 venait de l'Empire britannique.

Pour le *coton* on se trouve en présence d'un quasi-monopole que se partageaient les États-Unis et l'Empire britannique. Sur les 490.000 tonnes de coton importés par l'Allemagne, la part des États-Unis et des possessions anglaises représentait 97 p. 0/0.

Situation sensiblement analogue pour la *soie* : la Chine, le Japon, l'Italie, alliés de l'Allemagne, en produisaient 230.000 tonnes contre 16.000 la Turquie et la Bulgarie. Aussi Crefeld et Elferfeld étaient-ils pour 90 p. 0/0 les clients des Alliés.

Quant au *jute*, chacun le sait, l'Inde anglaise possède là un monopole absolu [1].

Les colonies allemandes et les États neutres n'arrivaient à fournir à l'Allemagne que 1.200 tonnes de caoutchouc, alors que les Alliés (où compte aujourd'hui le Brésil, ne l'oublions pas) lui envoyaient 20.000 tonnes.

Toute la textile allemande dépend donc étroitement des Alliés, principalement des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon.

Pour la métallurgie, même phénomène, à cette différence près que cette fois les maîtres de la situation ne sont plus l'Anglais ou l'Américain, mais nous-mêmes, les Français de Longwy et de Briey.

Ce sont là des points sur lesquels il est inutile d'insister : l'opinion publique française a enfin compris, au cours de la guerre, et s'est émue des tentatives allemandes pour mettre la main, sous couleur d'adroites communautés d'intérêts, sur nos gisements de fer de Lorraine et de Normandie. A la veille de l'armistice encore, ces convoitises non déguisées apparaissaient, outre-Rhin, comme un des buts de guerre les plus essentiels : à sept reprises différentes, les grands groupements industriels allemands ont attiré d'une manière solennelle l'attention des chanceliers de l'Empire sur la nécessité vitale pour l'Allemagne d'accroître territorialement ses ressources en minerai. Le retour aujourd'hui certain de la Lorraine à la France, prive l'Allemagne de 70 p. 0/0 de sa production en fer.

Somme toute, exception faite pour le charbon et un peu pour le fer, pas de matières premières sur le sol métropolitain, telle apparaît la situation industrielle de l'Allemagne. A peu près commune

1. Que notre Indo-Chine lui disputera sous peu, si nous le voulons !

à beaucoup d'autres Etats européens, elle se trouve ici singulièrement aggravée du fait de l'absence de tout domaine colonial. Cette aggravation se traduit par une dépendance de l'étranger assez grave pour avoir été un des facteurs capitaux de la guerre.

L'Europe domine l'Allemagne par les importations.

III. — Exportations.

L'ensemble des exportations de l'Empire, d'après les évaluations provisoires pour 1913, avait atteint 12 milliards et demi de francs ou 9 milliards 400 millions de marks. La progression quinquennale est très remarquable.

1905	[illegible]	marks
1909	[illegible]	—
1910	[illegible]	—
1911	[illegible]	—
1912	[illegible]	—
1913	[illegible]	—

Principaux éléments du commerce d'exportation de l'Empire[1].

	Valeur en millions de marks	Proportion p. 100 de l'ensemble des exportations
	—	—
Machines de toute sorte et pièces détachées	[illegible]	[illegible]
Autres objets en fer	[illegible]	[illegible]
Combustibles minéraux	[illegible]	[illegible]
Cotonnades	621	[illegible]
Lainages	[illegible]	[illegible]
Pelleteries et fourrures	[illegible]	[illegible]
Sucres	[illegible]	[illegible]
Acides et bases	[illegible]	[illegible]
Aniline et autres couleurs	[illegible]	[illegible]
Sucre	[illegible]	[illegible]
Cuir	[illegible]	[illegible]
Vêtements confectionnés	[illegible]	[illegible]
Plumes	[illegible]	[illegible]
Objets manufacturés en cuivre	[illegible]	1.1
Jouets et bimbeloterie	[illegible]	[illegible]
Laine filée	[illegible]	[illegible]
Matériel de chemin de fer	[illegible]	[illegible]
Fer-blanc	[illegible]	[illegible]
Fer non forgé	[illegible]	[illegible]
Grandes peaux brutes	[illegible]	[illegible]
Fils de fer	[illegible]	[illegible]
Livres, cartes et musique	[illegible]	[illegible]
Automobiles	[illegible]	[illegible]
Filés et fils de coton	[illegible]	[illegible]
Instruments de musique	[illegible]	[illegible]

1. Chiffres définitifs, 1912.

	Valeur en millions de marks	Proportion p. 0/0 de l'ensemble des exportations.
Machines électriques	51	0.6
Zinc et objets de zinc	50	0.6
Lampes électriques	50	0.6
Objets en caoutchouc	47	0.5
	45	0.5
Caoutchouc et gommes	43	0.5
Appareils électriques pour le transport de force	42	0.4
Agglomérés de houille	37	0.4
Câbles électriques	52	0.4

Les objets non spécialement dénommés représentent une valeur de 3,167 millions de marks, soit 35.5 p. 0/0 du total.

L'examen de ces chiffres conduit à une triple constatation :

1° Le commerce d'exportation allemand est très détaillé : il porte sur un grand nombre d'objets manufacturés, dont chacun ne tient dans l'ensemble qu'une place d'importance médiocre par rapport aux autres ; les machines et pièces mécaniques qui viennent en tête ne valent que 9 p. 0/0 du total. Au contraire, la longueur de l'énumération qu'on vient de lire, et plus encore le chiffre important affecté aux objets divers dont chacun ne représente qu'un trop faible tonnage pour être dénommé, tout cela indique *l'éparpillement de l'exportation sur une infinité de produits*. Toute industrie allemande exporte. Tout le commerce de l'Empire travaille pour le dehors et vit pour et par le dehors.

2° L'exportation allemande, ceci explique cela, consiste essentiellement en objets manufacturés ; deux seules exceptions de quelque importance : le charbon et les agglomérés d'une part, le zinc de l'autre.

3° Dans cette exportation si diversifiée, les premières places reviennent cependant à qui ? Aux deux industries que nous avons précisément constaté être les plus dépendantes des puissances de l'Entente pour leur approvisionnement en matières premières : l'industrie métallurgique et l'industrie textile.

L'exportation des produits de la métallurgie, de la construction mécanique et des industries électriques, c'est-à-dire tout ce qui a pour base le fer et les autres métaux, représente une valeur annuelle de 2 milliards de marks.

D'autre part, l'exportation des produits de l'industrie textile n'atteignait pas loin de 1 milliard et demi de marks.

L'exportation de l'Allemagne se trouve dans une étroite dépendance de l'Entente *du côté des approvisionnements.*

Il en va de même, on va le voir, *du côté des débouchés.*

Exportation de l'Allemagne en 1913 par pays (en millions de marks).

Empire britannique	1,484	Brésil	200
Autriche-Hongrie	1,105	Norvège	161
Russie	977	Espagne	143
Hollande et Colonies	791	Roumanie	140
France	790	Chine	123
États-Unis d'Amérique	757	Japon	122
Belgique	551	Chili	98
Suisse	536	Turquie	98
Italie	595	Portugal	52
Danemark	284	Mexique	48
Argentine	266	Bulgarie	30

Reconnaissons franchement cependant que la carte économique « exportations » présente pour l'Entente un aspect légèrement moins favorable, ou plutôt moins pleinement favorable que la carte « importations ». D'un côté, l'alliée intime de l'Allemagne, le brillant second « autrichien » tient la seconde place parmi les clients de l'Allemagne; la troisième revient à la Russie et ici nous trouvons encore le grand point d'interrogation douloureux de ce que sera la finale des événements orientaux de la guerre. — Enfin les neutres (Suisse, Hollande, États Scandinaves) représentent au total une part assez importante de la clientèle. Il convient donc d'adopter ici une formule moins absolue qu'il n'était permis de le faire pour les importations. Il n'en reste pas moins que la majeure partie du commerce d'exportation de l'Allemagne se fait avec les alliés : Empire britannique, France, États-Unis, Belgique.

Commerce d'exportation de l'Allemagne avec les Alliés
(en millions de francs).

a) *Europe.*

Belgique	678	Roumanie (?)	172
France	970	Russie (?)	1,082
Angleterre	1,769	Serbie	23
Italie	485	Portugal	63

b) *Amérique.*

Argentine	327	Canada	75
Brésil	246	États-Unis	877

c) *Asie.*

Chine	156	Japon	151
Hong-Kong	161	Siam	11

d) *Afrique.*

Egypte	53	Est Africain Portugais	17
Abyssinie, Afrique Orientale		Afrique centrale	58
Anglaise et Madagascar	35	Maroc	16

Au total, sur une exportation totale de 12 milliards et demi de francs, la clientèle de l'Entente représente environ 7,300,000,000 de francs, en y comprenant la Russie, 6,200,000,000 dans l'hypothèse contraire.

Or, l'exportation constituait pour l'Empire allemand une nécessité de plus en plus vitale : non seulement la formidable industrie qui avait vu le jour, le succès, la richesse enfin depuis quarante ans, en était arrivée, pour des causes bien connues, à travailler surtout pour l'exportation; non seulement un déficit alimentaire un peu plus accentué que celui des autres grandes nations industrielles, obligeait à payer en exportations les inévitables achats de nourriture. Mais il y avait quelque chose de plus grave encore : l'accroissement de la population, si rapide, devenait excessif. Après avoir fait la force militaire de l'Empire, il tendait à y constituer un danger, un élément de faiblesse économique. L'Allemagne qui en 1871, comptait 47 millions d'habitants, en avait en 1913, 67 millions à nourrir. Il fallait ou nourrir ces nouveaux citoyens, ou se résigner à les voir s'expatrier. Ayant écarté cette dernière solution, il fallait toujours, au fur et à mesure que s'augmentait l'armée des consommateurs, importer davantage des denrées alimentaires, pousser la production industrielle pour donner à chacun une place où il puisse vivre, donc importer plus de matières premières et trouver coûte que coûte des débouchés sans cesse accrus aux produits de la fabrication; il fallait enfin exporter encore, exporter toujours pour payer et compenser les nécessaires importations. La stagnation de l'importation eût signifié un endettement formidable ou une colossale émigration. Ainsi se vérifiait le mot prophétique du chancelier de Caprivi : l'allemagne en était réduite à l'alternative « d'exporter des marchandises ou des hommes ».

Le produit annuel du travail allemand pouvait avant la guerre s'évaluer à environ 37 milliards de marks, soit 12 milliards pour l'agriculture et 25 milliards pour l'industrie. Sur cette quantité totale, *un sixième* passait les frontières, c'est-à-dire qu'un sixième

de la population allemande aurait perdu son travail, ses facultés, sa place dans l'économie nationale si l'exportation s'était trouvée arrêtée.

La *surproduction humaine*, entraînant une *surproduction industrielle* et une *sous-production agricole* imposait à l'Allemagne l'exportation comme une impérieuse nécessité. Elle avait besoin d'acheteurs comme elle avait besoin de vendeurs, l'un commandant l'autre. Que ce soit du côté des importations, que ce soit de celui des exportations, l'Allemagne dépend de l'Entente pour son commerce extérieur, ce qui veut dire pratiquement pour sa subsistance même.

Telle apparaît rétrospectivement la situation générale de l'Allemagne en 1913 dans l'ensemble des nations industrielles et commerçantes. Cette situation paraît en somme n'avoir pas été envisagée à ce moment dans toute son ampleur, ni par nos ennemis, qui n'en ont pas mesuré la gravité, ni par nous et nos alliés éventuels, qui n'avons pas aperçu le parti d'intimidation à en tirer. On ne peut que déplorer cette double erreur de vue, alors qu'une claire perception des choses, spontanée ou provoquée, n'importe, eût peut-être fait reculer l'Allemagne devant le conflit mondial.

La guerre modifiera-t-elle cette situation? L'Allemagne cessera-t-elle, dans une certaine mesure du moins, d'être obligée à l'importation des matières premières et denrées alimentaires détenues par les Alliés, obligée à la recherche de débouchés d'exportation chez les Alliés? On est fondé à n'en rien croire.

Pour une large part, cette situation dépendante de l'Allemagne tient à l'absence d'un domaine colonial dont la production puisse ainsi combler les insuffisances de la production métropolitaine. Il n'est pas à penser que le traité de paix change rien à cet état de choses.

La saignée humaine de plusieurs années de guerre arrêtera peut-être pour quelques années le mouvement ascendant de la population. Sans doute pas pour longtemps. La traditionnelle vertu prolifique de la race germanique reprendra le dessus. D'autre part, l'industrie allemande a dû, autant qu'on peut le supposer, profiter de la guerre comme l'industrie de tous les autres pays belligérants et augmenter sa capacité de production. A l'inverse, le rendement de l'agriculture paraissait dès avant la guerre poussé à son maximum et ne semble pas susceptible de perfectionnement important.

Il y a donc toutes raisons de penser que la situation d'après-guerre

présentera au point de vue de commerce extérieur des caractéristiques identiques à celles d'avant-guerre, particulièrement accentuées même durant la période transitoire qui marquera dans tous les pays du monde une véritable fringale de matières premières.

IV. — Le commerce extérieur de l'Allemagne avec les principaux pays.

A). *Allié.* — On commencera par étudier le groupe, imposant par le nombre, la richesse économique, l'importance du trafic, des nations alliées.

I. — France.

	Millions de marks.
Importations d'Allemagne en France	790
Exportations de France en Allemagne	674

La France venait pour l'Allemagne au 5e rang de ses clients à l'exportation ; elle occupait la même place pour les importations en Allemagne. C'est dire que son rôle dans le commerce extérieur de l'Allemagne, sans être comparable à celui de l'Empire Britannique ou de la Russie, restait cependant un rôle de premier plan. La progression du mouvement du commerce extérieur franco-allemand de 1908 à 1913, s'avère très rapide, et surtout en faveur de l'Allemagne.

	Importations de France en Allemagne.	Exportations d'Allemagne en France.
	(En millions de marks.)	
1908	420	438
1909	485	1,453
1910	508	545
1911	524	598
1912	552	689
1913	674	790

On voit que de 1909 à 1914 la situation s'était totalement modifiée. La balance du commerce cessait de pencher en notre faveur et penchait, rapidement d'abord, puis, en 1913, de plus de 100 millions de marks, en faveur de notre ennemi d'outre-Rhin.

Inversement, l'Allemagne venait pour nous, dans notre commerce extérieur, au second rang dans les importations, au quatrième dans les exportations.

Un élément mal défini, mais important certes, du trafic franco-allemand se faisait par l'intermédiaire du territoire belge, sous forme de transit. Il est impossible de l'évaluer numériquement : mais il ne

serait pas permis de l'oublier et de n'en pas tenir compte dans l'ensemble des relations économiques des deux pays[1].

En quoi consistait ce trafic franco-allemand? En voici le résumé, exprimé en *milliers de francs* et d'après les statistiques de la douane française :

	Importations en France.	Exportations de France.
1) *Objets d'alimentation.*		
Céréales et malt	88,660	57
Pommes de terre et légumes secs	9,899	280
Bière	3,751	»
Viande conservée	2,924	»
Huile végétale	2,552	941
Fruits	898	21,031
Vins	176	19,166
Lait, beurre, fromage	442	5,021
Légumes frais ou conservés	»	9,420
Graisses animales	»	7,096
Viande fraîche ou frigorifiée	»	4,206
Gibier, volaille	»	1,573
Liqueurs	»	816
Tourteaux et drèches	1,007	14,296
Fourrages et vins	»	2,453
Total des objets d'alimentation	108,209	86,316
2) *Matières nécessaires à l'industrie.*		
Charbons de coke	164,958	
Minerais	8,289	27,013
Soufre (pyrites comprises)	»	1,603
Pierres et terres pour industrie	3,218	1,480
Matériaux	3,706	3,873
Fer, fonte, acier	10,246	5,529
Cuivre	14,666	2,304
Étain	6,130	484
Or et platine	4,966	3,562
Nickel	2,035	842
Plomb	1,734	»
Aluminium	624	5,178
Peaux brutes	23,646	75,359
Laines et déchets	21,177	57,725
Coton et déchets	5,393	51,584
Soie et bourre	1,616	7,435
Poils bruts	3,504	2,327
Crin brut et préparé	2,116	»
Caoutchouc et gutta bruts	4,915	10,571
Éponges	1,121	567
Pâte de cellulose	10,208	»
Graines de semences	7,594	16,883
Bois commun	6,107	2,897
Houblon	5,137	142
Goudron minéral et asphalte	3,122	136
Cire végétale	»	5,710
Total des matières premières	316,222	283,415

1. Ceci étant vrai non seulement de la France métropolitaine, mais surtout

3) *Objets fabriqués.*

Machines et mécaniques	131,996	8,451
Outils et ouvrages en métaux	41,945	6,155
Orfèvrerie	6,394	7,434
Horlogerie	6,524	2,470
Tissus laine	8,832	5,178
— soie et bourre	12,848	9,820
— coton	26,220	10,524
Fils	4,217	23,589
Lingerie, vêtements	3,629	14,443
Tissus, lin, laine, chanvre	2,393	423
Plumes de parure	3,136	4,821
Produits chimiques	71,323	39,944
Huiles volatiles, essences	3,724	4,893
Teintures préparés	6,272	1,608
Couleurs, encres	5,880	1,758
Instruments scientifiques	5,018	3,963
Poteries, verres et cristaux	37,710	4,661
Pelleteries préparées et confectionnées	38,973	32,410
Ouvrages en peau et cuir	7,908	2,301
Ouvrages en caoutchouc	18,794	4,857
Papiers et applications	29,994	14,343
Tabletterie, bimbeloterie	19,702	18,952
Bijouterie fausse	37,716	2,443
Carosserie	6,940	21,917
Embarcations	4,821	1,196
Meubles en bois	3,834	4,255
Objets de collection	11,263	5,663
Instruments de musique	»	1,151
Armes, poudre	996	»
Liège ouvré	1,358	»
Parfumerie, savons	355	1,872
Colis postaux	10,000	131,000
Total des objets fabriqués	570,315	392,195

Les principaux articles d'exportation française en Allemagne, on le voit, étaient : les fruits, les vins et les tourteaux dans le domaine de l'alimentation; — comme matières premières industrielles : le minerai de fer, les peaux brutes, la laine et le coton; — dans les objets fabriqués enfin : les fils, la lingerie confectionnée et la confection, les produits chimiques, les pelleteries et fourrures, les carosseries, les articles de bimbloterie, et enfin, pour la somme imposante de 130 millions, les colis postaux contenant généralement les articles de mode de couture ou de parfumerie recherchés pour leur cachet parisien.

Au contraire, l'Allemagne nous envoyait, à part les céréales qui en réalité provenaient pour la plupart de Russie et ne faisaient que

des colonies françaises, pour les produits desquelles le port d'Anvers n'était trop souvent qu'une destination toute apparente et, en réalité, une escale vers les grands ports fluviaux du Rhin.

transiter par l'Allemagne, du charbon et du coke, indispensables à notre métallurgie de l'Est, d'énormes quantités de machines et mécaniques et ouvrages en mélasse, des produits chimiques (principalement des matières colorantes), des cotonnades, des poteries et verreries, de la bijouterie fausse et des articles d'horlogerie bon marché, et des jouets.

Dans une formule globale grossière, le commerce franco-allemand pouvait se résumer : échange d'articles de vêtements, de vivres et de minerai de fer contre le charbon, le coke et les machines.

II. — Empire britannique.

(En millions de marks, 1913.)

Importations d'Allemagne dans l'Empire britannique	1,804
Exportations de l'Empire britannique en Allemagne.	2,207

Donc, balance de commerce très défavorable à l'Allemagne.

Pour la Grande-Bretagne proprement dite, voici les principaux éléments de trafic, à l'entrée et à la sortie :

1° Importations en Allemagne.

Charbons	166	Fer-blanc	14
Filés de coton.	93	Poissons frais	13
Filés de laine	96	Petites peaux brutes. . . .	13
Tissus.	25	Fer brut	6.6
Harengs salés	25	Lainages	6
Déchets de laine.	16	Caoutchouc brut.	6

2° Exportations d'Allemagne en Angleterre.

Sucre.	72	Bonneterie de coton	24
Soieries	37	Tapis et tentures	15
Tissus de laine	28	Fils de fer	13
Pelleteries.	25	Fonte ou lingots.	13
Jouets.	22	Gants de fil	13
Vêtements confectionnés. .	22	Margarine	11
Zinc.	20	Pianos.	11
Cotonnades	31	Laine peignée	10

Cette dernière énumération est très incomplète et omet une foule d'articles pour lesquels l'importance du trafic annuel est de 1 à 7, 6, 5, 4 millions de marks : porcelaines, fers-blancs, lampes électriques, appareils de chauffage, montres de poche, fourrures, etc. En raccourci, le commerce allemand en Angleterre apparaît comme une *inondation d'objets fabriqués* de nature très diverse.

L'exportation allemande en Angleterre ne se développait d'ailleurs

pas, dans les dernières années avant la guerre, avec la rapidité qu'on a bien voulu dire parfois. De 1908 à 1913, elle avait augmenté de 18 p. 0/0, coefficient appréciable évidemment, mais non pas énorme, et de beaucoup inférieur, par exemple, pour la même période, au coefficient d'augmentation de l'importation allemande en France, qui avait été de 37 p. 0/0.

Pour l'Angleterre proprement dite, l'exportation allemande dans les Iles Britanniques dépassait l'importation de produits du cru en Allemagne : en 1912 par exemple, 1 161 millions de marks contre 842 millions de marks.

Et pourtant, on l'a vu, dans l'ensemble, l'Empire britannique tout entier vend à l'Allemagne beaucoup plus qu'il ne lui achète. *Ce sont donc les Dominions et colonies qui viennent ici intervertir l'ordre des facteurs et faire pencher la balance du commerce au désavantage de l'Allemagne.* Ceci s'explique de soi-même, du reste, par le fait que les colonies anglaises constituent de grands greniers de denrées alimentaires et de matières premières. Quoi qu'il en soit, il est fort intéressant de noter le rôle capital joué par l'élément extra-européen dans la détermination des rapports économiques anglo-allemands.

On trouvera ci-dessous les principales exportations des Dominions et colonies anglaises en Allemagne :

I. **Australie.**

	Millions de marks		Millions de marks.
Laines	174	Céréales	48
Minerais et métaux	65		

II. **Indes anglaises.**

Légumes secs	92	Peaux	36
Jute	82	Caoutchouc	28
Riz	72	Céréales	31
Coton	41		

III. **Canada.**

Céréales	43

IV. **Égypte.**

Coton	182

L'excédent des importations sur les exportations dans le commerce de l'Allemagne avec les colonies britanniques ressort nettement des chiffres ci-après :

	Importations en Allemagne.	Exportations d'Allemagne
	—	—
Australie	[illegible]	[illegible]
Indes anglaises	[illegible]	[illegible]
Canada	[illegible]	[illegible]
Égypte	[illegible]	[illegible]

La situation de l'Allemagne vis-à-vis de l'Empire britannique se trouve donc être la suivante : elle a besoin de l'Angleterre métropolitaine pour son commerce d'exportation où l'Angleterre tient le premier rang. Elle a non moins besoin de l'ensemble de l'Empire pour la subsistance de son peuple et de son industrie.

Etats-Unis d'Amérique (1913).

	Millions de marks
Importations des Etats-Unis en Allemagne	[illegible]
Exportations d'Allemagne aux Etats-Unis	[illegible]

L'importation des produits américains en Allemagne s'élevait de manière particulièrement rapide. Au contraire, les exportations allemandes aux États-Unis, tout en marquant une progression, étaient loin de suivre le même rythme ascensionnel.

	Importations en Allemagne	Exportations de l'Allemagne
	—	—
	Millions de marks	
1907	[illegible]	[illegible]
1910	[illegible]	[illegible]
1911	[illegible]	[illegible]
1912	[illegible]	[illegible]
1913	[illegible]	[illegible]

Non seulement la balance du commerce était dans une large proportion au désavantage de l'Allemagne, mais l'écart des deux facteurs s'accentuait de plus en plus. La place des États-Unis au titre de débouché pour l'industrie allemande reste relativement secondaire : ils ne viennent qu'au sixième rang, après la France, après la Hollande. Au titre de fournisseurs, au contraire, ils viennent au premier rang immédiatement après l'Empire britannique.

On voit encore par là l'importance, au point de vue économique, et même au point de vue de la carte économique de guerre, de l'entrée en guerre de l'Amérique. Quelle terrible menace pour nos ennemis, qui doivent se demander avec angoisse jusqu'à quel point

ne leur sera pas fermée demain l'une de leurs principales sources d'approvisionnements.

On a vu déjà — nous n'avons pas essayé de le dissimuler — quelles pourraient être les graves conséquences économiques de la défection russe. Mais il serait injuste et surtout profondément inexact d'oublier que l'avantage économique perdu de ce côté se trouve largement compensé, et au delà, du fait des États-Unis. Réunies, la Russie, la Finlande et la Roumanie représentaient en 1913 pour l'Allemagne à peine 1,600 millions de marks d'importations, et les États-Unis plus de 1,700 millions. La balance penche encore sérieusement de notre côté.

Principales importations des États-Unis en Allemagne (1912).

	Millions de marks.		Millions de marks.
Coton brut	464	Fourrages	21
Cuivre brut	177	Phosphates	17
Salaisons, conserves de porc.	105	Maïs	17
Froment	7	Essence de térébenthine	16
Peaux brutes	61	Benzol	16
Huiles minérales	49	Huile de coton	15
Bois	29	Déchets de coton	12
Térébenthine	27	Café	12
Margarine	26		

Principales exportations de l'Allemagne aux États-Unis (1912).

	Millions de marks.
Étoffes et tissus	45
Matières colorantes	43
Peaux travaillées ou brutes	41
Gants	19
Tapis et tentures	11
Appareils d'éclairage ou de chauffage	11
Potasse	7

Aucune proportion, en somme, entre les objets vendus à l'Allemagne par les États-Unis et ceux vendus aux États-Unis par l'Allemagne, ni quant à l'importance des chiffres, ni quant au caractère d'utilité même pour l'acheteur. L'Allemagne dépend des États-Unis qui tiennent dans leurs mains une large part de son approvisionnement industriel, celui en particulier de l'industrie cotonnière; les États-Unis, au contraire, pourraient aisément, le cas échéant, suppléer à l'absence d'articles allemands, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'énumération précédente pour s'en convaincre. Le danger américain pour l'industrie allemande de demain ne peut échapper, outre-Rhin, à aucun esprit averti.

Autres Nations alliées : Argentine, Brésil, Belgique, Italie, Japon.

Les puissances qui composent ce groupe — que l'on pourrait appeler, au point de vue économique, le groupe accessoire des alliés — sont loin cependant de tenir une place sans importance dans la vie économique de l'Allemagne. Au contraire, dans notre carte économique de guerre, elles constituent des positions de premier ordre, qui contribuent à améliorer la situation de l'Entente autrement que la Turquie et la Bulgarie n'influent sur celle des Empires centraux.

	Importations en Allemagne.	Exportations de l'Allemagne.
	(Millions de marks.)	
Argentine	494	206
Brésil	247	200
Belgique	344	551
Italie	317	393
Japon	46	122

La situation de la Belgique appelle une mention particulière. Tant pour l'importation que pour l'exportation, elle apparaît ici comme pays de transit, comme route, chemin de fer et fleuve, plus que comme intéressée personnelle et directe. En pareille matière, c'est Anvers, grand port allemand. Les chiffres donnés plus haut, ceux du commerce spécial, dans leur modicité, ne donnent aucune idée de ce qu'est en réalité le trafic belgo-allemand, qui représente, estime-t-on, plus de 2 milliards de marks.

La Belgique envoie à l'Allemagne de la laine, des filés de lin, des chevaux, du zinc et du plomb, du coke, des pommes de terre; elle lui achète du charbon, du minerai de fer, des tôles et fers marchands, des machines de toute nature et leurs pièces détachées.

Mais encore une fois, toute l'importance des relations économiques belgo-allemandes réside, non dans le commerce extérieur qui, pour l'un comme pour l'autre pays, porte sur des chiffres médiocres, mais dans l'énorme trafic qui emprunte la voie internationale, mondiale même, d'Anvers.

L'Argentine tient un rang de quelque importance dans les approvisionnements de l'Allemagne.

En 1912, elle lui envoyait notamment :

	Millions de marks
Céréales	92
Lait en masse	83
Maïs	79
Graines pour [illegible]	77
Fourrages	26

Elle achetait des tissus de coton, des appareils électriques, des machines et mécaniques, etc.

Situation analogue au Brésil, qui envoie lui aussi des denrées alimentaires et des matières premières, contre l'achat en bien moindres quantités de produits fabriqués (machines et tissus).

	Millions de marks
Cafés	181
Caoutchouc	61
Peaux brutes	26
Tabac	11

Voici donc encore deux États dans le sillage au moins économique de l'Entente qui tiennent de grosses quantités de denrées alimentaires ou de matières premières absolument indispensables à l'Allemagne : café, caoutchouc, laine, etc.

L'Italie et le Japon se trouvent dans une tout autre situation. Eux aussi, ils contribuent de façon appréciable aux approvisionnements de l'Allemagne. Mais, par contre, ils constituent pour cette dernière un débouché. Ils constituent même surtout un débouché. Ils achètent à l'Allemagne plus qu'ils ne lui vendent. Et leur industrie encore insuffisamment développée ne pouvant fournir tous les objets fabriqués nécessaires à la consommation, ils se trouvent dépendre de l'Allemagne autant que l'Allemagne dépend d'eux.

Les exportations de l'Allemagne dans ces deux pays croissaient avec une remarquable rapidité :

	Italie	Japon
	Millions de marks	
1908	[illegible]	77
1910	[illegible]	89
1911	[illegible]	112
1912	[illegible]	111
1913	[illegible]	122

Le principal élément des importations italiennes en Allemagne étaient les soies : soie grège, déchets et bourre de soie. A côté venaient,

mais par des chiffres ultra-modestes, les fruits secs, les marbres, le riz, l'huile; les soies représentaient en 1913 une valeur de 122 millions de marks.

Par contre, l'Italie recevait d'Allemagne toutes sortes d'objets manufacturés très divers : tissus de laine et de coton ; matières colorantes, machines et machines-outils, matériel de chemin de fer, matériel électrique, machines à coudre, etc..., généralement tous les produits de l'industrie métallurgique; matières colorantes ; objets de bazar, etc.

Phénomène absolument analogue pour le Japon qui recevait le matériel industriel et électrique, les matières colorantes et envoyait principalement de la soie grège et des pongées de soie.

Ici, en somme, la carte de guerre doit se lire du côté « exportations de l'Allemagne », bien plus que du côté « importations en Allemagne ». Un fait toutefois est à retenir : le quasi-monopole de ces deux pays pour l'approvisionnement de l'Allemagne en soie.

Empires centraux.

On a placé dans ce groupe la Russie et la Roumanie. Chacun souhaite, certes, que cette désignation devienne caduque, et le plus tôt possible. Néanmoins, à l'heure actuelle, et surtout quand on étudie les relations économiques de l'Allemagne en vue de ce que la situation d'ensemble pourra donner au moment des négociations de la paix, il était impossible d'oublier que jusqu'à nouvel ordre, l'orient de l'Europe est tombé dans la mouvance économique des Empires centraux. L'examen des conséquences possibles de cette situation constituera, sans aucun doute, l'un des points essentiels du programme des futurs congrès.

Russie et Finlande (1912).

	Millions de marks.
Importations en Allemagne	1,470
Exportations de l'Allemagne	977

Ces deux pays réunis tiennent le deuxième rang dans le commerce extérieur de l'Allemagne. Ce seul fait dispense d'en dire davantage sur l'importance des résultats économiques possibles de la paix de Brest-Litovsk.

Le commerce de l'Allemagne avec la Russie accusait une très rapide progression. L'ensemble, importation et exportations réunies, était passé de 1.800 millions de marks en 1908, à 2.450 millions en 1913.

1° Importations de Russie en Allemagne (1912).

	Millions de marks.		Millions de marks.
Céréales	317	Volailles vivantes	37
Pois et crème	141	Maïs	31
Fourrages	131	Pois secs	27
Froment	24	Porcs	23
Œufs	68	Pommes de terre	15
Boissons	61	Petites peaux brutes	26
Poivre	54	Betteraves	13
Harengs	52	Caviar	10
Minerais	42	Volailles mortes	8
Peaux brutes	38	Fourrages divers	24

2° Exportations d'Allemagne en Russie.

Charbons et coke	27	Lampes et appareils électriques	18
Peaux et pelleteries	29	Machines et mécaniques	
Confections	16	Produits chimiques et superphosphates	10
Peaux brutes	16	Ustensiles de ménage	
Laines lavées et peignées	28		
Véhicules et automobiles	10		
Coton brut	10		

En même temps qu'un client sérieux de l'industrie allemande, la Russie apparaît principalement comme le grand fournisseur de denrées agricoles : céréales, œufs, laitages, volailles, bétail, etc.

Cette considération présente de l'intérêt à plusieurs points de vue. Elle dénote l'importance même économique de la « paix de l'Est » pour nos ennemis. Elle ajoute pour les Alliés une nouvelle et puissante raison d'inscrire la revision de cette paix en bon rang dans leurs conditions de paix, puisque l'entente économique russo-allemande contribuerait dans une large mesure à procurer à l'Allemagne cette autarchie économique qu'elle poursuit pour répondre au programme d'après-guerre des Alliés. Enfin, elle indique pourquoi le nouvel état de choses oriental offre une base réelle à la constitution d'une Mittel-Europa plus étendue que la conception primitive et devienne une Europe orientale. Le caractère complémentaire des deux nations l'une par rapport à l'autre apparaît en effet très nettement; du côté allemand, absorption des produits agricoles de l'immense grenier russe; du côté russe, au contraire, au fur et à mesure que l'énorme population se civilisera et se modernisera,

débouché croissant, facile et avantageux pour les fabrications industrielles allemandes.

Dans une proportion bien plus grande que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie tendent à se compléter réciproquement et, réunies, à réaliser l'entité économique parfaite. On devine à quels espoirs grandioses pareille situation peut prêter chez les hommes d'État ambitieux d'outre-Rhin.

Autriche-Hongrie.

Importations en Allemagne	827
Exportations d'Allemagne	1,105

Ici apparaît une situation pleinement nouvelle : l'Allemagne fournisseur plus que client, vendant plus qu'elle n'achète. Le brillant second tient une place extrêmement importante dans le commerce extérieur de sa puissante voisine. Elle y vient au 4e rang pour les importations, au second, immédiatement après l'Angleterre, pour les exportations.

Cette situation explique pourquoi l'idée d'une Mittel-Europa a pu sortir de l'union politique austro-allemande. Elle justifie dans une certaine mesure les espoirs de certains milieux allemands sur les possibilités d'union économique absolue de deux nations, ayant déjà une telle communauté d'intérêts. Inversement, en effet, de même que la monarchie danubienne tient une des places principales dans les relations commerciales de l'Allemagne, cette dernière constitue pour l'Autriche-Hongrie à la fois le premier de ses fournisseurs et le premier de ses clients. A ce point de vue, il peut être intéressant de comparer le commerce extérieur de l'Autriche-Hongrie avec les principaux pays.

1913 (millions de couronnes).

	Importations.	Exportations.
	—	—
Allemagne	1,405	1,114
Empire britannique	525	361
États-Unis	348	64
Italie	161	239
Russie	227	90
Roumanie	102	124
France	127	84

On voit à quel point le rôle de l'Allemagne est prédominant.

Il y a plus. Quand on examine les éléments du trafic austro-alle-

mand, on est amené à vérifier dans une certaine mesure tout au moins, la véracité de l'argument fondamental des partisans du Mittel-Europa : les deux pays sont complémentaires l'un de l'autre. L'industrie allemande envoie à la double monarchie les combustibles, les machines, les métaux, les tissus, les produits chimiques qui lui manquent. En revanche, les régions agricoles de la Hongrie envoient à l'Allemagne les céréales, l'orge, le maïs, les peaux, le bétail. Il y a échange de produits agricoles contre produits industriels.

1° Importations d'Autriche-Hongrie en Allemagne.

	Millions de marks.		Millions de marks.
Œufs	98	Produits chimiques	20
Lignite	87	Houblon	8
Peaux brutes	44	Bois	26
Bois d'œuvre	44	Bœufs	30
Huiles minérales	17	Maïs	23
Orge	42		

2° Exportations d'Allemagne en Autriche-Hongrie.

Houille	137	Ouvrages en fer	31
Machines et appareils	62	Produits chimiques	27
Laine	66	Coton	50
Métaux autres que le fer	42	Filés de laine	18
Peaux préparées	33	Articles de coton	12
Livres	41	Coke	20

La monarchie austro-hongroise, on le voit, présente dans ses rapports commerciaux avec l'Allemagne, quoique à un degré moins absolu, les mêmes caractéristiques que la Russie : achat de produits fabriqués et vente en grandes quantités de produits agricoles.

A elles deux, l'Autriche-Hongrie et la Russie représentent 1/5 à peu près des importations de l'Allemagne, et plus de 50 p. 0/0 des approvisionnements alimentaires. C'est là un des points capitaux de la carte économique de guerre.

Autres alliés de l'Allemagne : Turquie et Bulgarie.

A côté de ces deux « grands magasins », l'Autrichien et le Russe, le rôle des deux autres membres éventuels d'une Europe centrale, la Turquie et la Bulgarie, apparaît bien secondaire et, pour ainsi dire, épisodique.

Turquie (1913).

	Millions de marks.
Importations de Turquie en Allemagne	74
Exportations d'Allemagne en Turquie	98

Bulgarie.

Importations de Bulgarie en Allemagne	21
Exportations d'Allemagne en Bulgarie	30

La Turquie envoie à l'Allemagne du coton, de la laine, du maïs, des vins sucrés, du bétail. Elle lui achète des machines et mécaniques, des tissus et des objets de bazar.

La Bulgarie envoie des œufs et des céréales. Elle achète d'une manière générale tous les produits fabriqués dont son industrie ultra-rudimentaire la laisse à peu près privée.

On retrouve en somme la même formule : ces deux pays constituent pour l'Allemagne un débouché industriel, un fournisseur agricole. Mais ici, les échanges portent sur des quantités pratiquement insignifiantes ou peu s'en faut.

Neutres.

Le commerce extérieur de l'Allemagne avec les principaux pays neutres s'établissait, en 1913, comme suit :

	Importations en Allemagne.	Exportations de l'Allemagne.
	Millions de marks.	
Hollande et colonies	561	791
Suisse	213	636
Danemark	191	284
Norvège	82	561
Suède	224	221

La balance du commerce apparaît nettement favorable à l'Allemagne : les marchés neutres, à ne prendre que ceux d'Europe, représentent une part relativement considérable de sa clientèle. Dans ce trafic à l'exportation, on retrouve les caractéristiques habituelles de l'exportation allemande : prédominance des produits fabriqués, principalement des machines et mécaniques, tissus, produits chimiques, articles de ménage et de bazar, etc.

La Suisse et la Hollande, en plus, reçoivent de l'Allemagne d'importantes quantités de charbons, de cokes et de sous-produits de la distillation de la houille.

Par contre, l'Allemagne reçoit :

De Suisse : des montres, des filés de coton, des soieries, de l'aluminium, du chocolat.

De Hollande : du beurre, des pommes de terre, des fromages, des harengs, des légumes, du riz, des betteraves fourragères.

Des Indes néerlandaises : de la noix de coco, du tabac, du zinc, du caoutchouc, du poivre, du thé.

Des Pays Scandinaves : le minerai de fer suédois, qui représente à lui seul 90 millions de marks et qui donne au trafic germano-scandinave son importance toute particulière au point de vue industriel, du bois d'œuvre, des poissons, des œufs.

Au total, les importations des denrées d'alimentation ou de matières premières n'atteignent qu'un faible tonnage par rapport aux besoins d'ensemble de l'Allemagne, et leur appoint de tel ou tel côté serait incapable de faire pencher les plateaux de la balance d'un côté ou de l'autre.

*
* *

On a examiné dans cette première étude les caractéristiques du commerce extérieur de l'Allemagne, dans son ensemble d'abord, puis par pays selon qu'il s'agissait du groupe des alliés, des Empires centraux ou des neutres; ces caractéristiques, les chiffres qui les déterminent constituent les bases mêmes des négociations qui s'engagent à la veille de la paix.

Mais sur quoi porteront ces négociations elles-mêmes? A quelles modifications visent-elles? Elles tendent essentiellement à fixer sur des principes nouveaux les relations commerciales des groupes d'État sortant du conflit mondial; ces relations alors réglées par certains tarifs douaniers et par certains traités de commerce, devront s'adapter aux nouvelles conditions politiques et aux nouveaux besoins économiques. A de nouveaux procédés douaniers correspondront de nouveaux traités de commerce.

En ce qui concerne nos ennemis, quel ensemble de tarifs douaniers et de conventions internationales s'agit-il de modifier? Quelle était l'ossature juridique et diplomatique du commerce international allemand? Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

JEAN DUHAMEL.

VIII. — LA FINLANDE

I. — Géographie.

Superficie : 377,426 kilomètres carrés.
Population : 2,060,782 habitants en 1880.
— 3,269,400. — en 1914.
Densité kilométrique : 9 habitants.

Relief. — La Finlande n'est plus actuellement qu'une vaste pénéplaine irrésistiblement nivelée par les glaciers du début de l'époque quaternaire; aussi forme-t-elle un plateau surélevé où apparaissent, soit des séries de petites collines ayant 100 ou 200 mètres d'altitude, soit des hauteurs isolées par l'erosion telles que Teiri Härju (330 mètres), le Jivara (460 mètres), points culminants de la zone centrale. Ce plateau s'incline vers l'Est, c'est-à-dire vers la plaine russe et les dépressions lacustres du Ladoga et de l'Onega, tandis qu'au Nord, dans la Laponie finnoise, des plissements moins érodés que ceux du Sud donnent au pays un aspect accidenté malgré leur caractère modeste (600 et 700 mètres).

Fleuves. — On comprend dès lors que les lignes de faîte, séparant les trois bassins finlandais des golfes de Bothnie, de Finlande et des lacs orientaux, soient peu marquées. Dans la haute Baltique se déversent les rivières les plus importantes : la Torneaa, longue de 300 kilomètres, constituant sur la majeure partie de son cours la frontière finno-suédoise, l'Uleaa, le Sliko, le Raumo, variant de 80 à 150 kilomètres; puis plus bas, le Lappo et le Kirenjoki aux nombreux tributaires arrosent la province de Wasa, tandis que celle d'Aabo est sillonnée par le Kumo et ses affluents.

Le bassin du golfe de Finlande n'est constitué que par de petits cours d'eau servant de déversoirs aux nappes lacustres de l'intérieur; celui du Ladoga est représenté par des torrents qu'alimentent les étangs de la bordure orientale du plateau.

Lacs. — La Finlande mérite bien son nom finnois de Suomi

(Pays des lacs), car le cinquième de son territoire et les deux cinquièmes des régions habitables sont couvertes d'eaux stagnantes. Si la Laponie a des lacs immenses mais peu nombreux (l'Enare), les provinces méridionales sont enserrées en un dédale inextricable de marais, de tourbières et de fosses lacustres. Là se rencontrent le Saïma qui, avec ses innombrables diverticules, a plus de 6,000 kilomètres carrés, le Pyhäselka Orivesi (1,137 km²), le Piélis-Järvi (1,095 km²), etc. De tels réservoirs naturels sont actuellement précieux comme source de force motrice.

Tout ce lacis de lacs communique avec la mer par des rivières à forte pente. Seuls, le Saïma et le Ladoga, unis entre eux par un étroit couloir naturel : le Wuoksen, sont reliés au golfe de Finlande par un canal.

Côtes. — Le littoral finlandais, très découpé sous l'influence des anciens glaciers, présente peu de plages et plonge à pic dans la Baltique : les fjords même sont rares, hormis dans le voisinage des îles d'Aaland. Quand aux grandes profondeurs, elles se rencontrent à faible distance des côtes (10 kilomètres dans le golfe de Finlande, 20 kilomètres dans le golfe de Bothnie). Toutefois deux exceptions se présentent : ce sont les plateaux sous-marins qui soutiennent soit l'archipel des Kvatten à la hauteur de Wasa, soit celui d'Aaland à l'intersection des deux branches septentrionales de la Baltique.

Cette poussière d'îlots facilite, de même que la faible salinité des eaux baltiques, la congélation de la mer et rend aisé le passage de Finlande en Suède durant les mois d'hiver.

Villes. — La Finlande ne possède que peu de villes importantes en dehors des huit chef-lieux de province et la plupart d'entre elles sont établies sur le littoral.

Sur le golfe de Finlande, il faut signaler Wiborg (29,300 habitants), Fredrikshamn, Køtka (12,000 habitants), Borgaa (6,000 habitants), enfin Helsingfors la capitale avec ses 170,500 habitants. Sur le golfe de Bothnie, on rencontre Aabo (54,000 âmes) et Bjorneborg (17,000 âmes), Wasa (24,400 habitants), qui se divise en deux cités, l'ancienne, puis la nouvelle bâtie sur la mer, Uleaaborg (21,600 habitants) et à la frontière finno-suédoise la station douanière de Torneaasand.

Le centre du plateau est divisé en trois provinces (ou läner) : celle

de Kuopio à l'Est, dont le chef-lieu a 17,600 habitants; au milieu celle de Saint-Michel (la ville de ce nom n'a que 5,000 âmes) et à l'Ouest celle de Tavastehus qui possède deux localités importantes : Tavastehus, siège de l'administration (6,800 habitants) et Tammerfors, centre commercial et ferrovier avec 45,000 habitants[1].

II. — Histoire.

La Suède, dès le XIIe siècle, était maîtresse de la Finlande, puis plus tard de la Livonie et de l'Esthonie; elle apparaissait aux temps de la Réforme comme la puissance dominante de la Baltique. Aussi suscita-t-elle la jalousie de la Pologne, de la Prusse et surtout de la Russie. Celle-ci sous Pierre le Grand arracha à Charles XII, outre la Carélie et l'Ingrie, le district de Wiborg, acquisitions confirmées au traité de Nystad (1721).

L'impératrice Elisabeth, vingt ans plus tard, enleva à la Cour de Stockholm un nouveau lambeau de la Finlande méridionale et la limite fut fixée au fleuve Kymene (traité d'Aabo, août 1743).

Le belliqueux Gustave III tenta de conjurer le péril moscovite en tirant parti des embarras causés à Catherine II par les questions de Pologne et de Turquie. Il ne réussit après trois campagnes indécises (1788-1790) qu'à obtenir le rétablissement du *statu quo* à la paix de Verelæ (14 août 1790).

Il fallut, pour permettre à la Russie d'acquérir le reste de la Finlande, l'entente entre Napoléon et Alexandre scellée à Tilsitt en 1807. Deux ans plus tard, Aabo et Helsingfors étaient occupés par les forces russes et une démonstration militaire vers Stockholm forçait la Suède à souscrire à cette annexion par le traité de Fredrikshamn (17 septembre 1809).

La Finlande devenait dès lors province russe : elle eut la vaine satisfaction de jouir d'une autonomie apparente sous la forme d'un grand-duché uni personnellement à la couronne impériale, régime hybride institué à la diète de Borgaa en 1809. Mais, en fait, elle eut à

1. Ces chiffres, provenant du recensement de 1914, sont extraits (comme la plupart des indications statistiques de cette étude) des publications officielles du Département de l'Intérieur du Grand-Duché de Finlande, publications dont la dernière date de 1916.

subir une domination de plus en plus oppressive à l'égard de l'esprit national durant tout le XIXe siècle et le début du XXe.

La guerre mondiale de 1914 eut pour conséquence indirecte en Russie la révolution de mars 1917, qui ruina l'administration centrale, renversa tout gouvernement régulier et inaugura l'ère des désordres. Toutes les populations allogènes de l'empire (Polonais, Ukrainiens, Baltes, Circassiens, etc.) profitèrent de l'intense mouvement de décentralisation qui se déchaînait alors, pour chercher à s'organiser en groupements indépendants et nationaux. La Finlande, toute proche de Saint-Pétersbourg, le centre de l'agitation, mais occupée par de forts contingents russes, dut attendre en automne 1917 le renversement du dictateur Kerensky, dernier pouvoir centraliste de la Russie, pour déclarer rompus les liens qui l'unissaient à l'empire des tsars et pour proclamer l'indépendance. Grâce à son cadre constitutionnel et administratif subsistant depuis 1810 malgré l'autocratisme impérial, elle pouvait faire figure d'État : aussi fut-elle reconnue comme puissance par les trois nations scandinaves et la plupart des belligérants : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, etc.

Cependant les gouvernants russes ne s'inclinèrent point passivement devant le fait accompli. A Kerensky et aux modérés avaient succédé les bolcheviki dirigés par Lénine. Ce parti suscita aussitôt le soulèvement de certains éléments démagogiques finlandais contre le régime constitutionnel de 1809, taxé de régime bourgeois. Devant les émeutes encouragées par la Russie, les autorités régulières s'enfuirent d'Helsingfors à Aabo et entreprirent de réduire par la force les rebelles ou « rouges » : dans ce but, elles recrutèrent une armée blanche et firent appel à la Suède. Le Cabinet de Stockholm ayant décliné cet honneur dangereux, elles eurent recours à l'Allemagne qui s'empressa de répondre à ce vœu.

La guerre civile engagée en décembre 1917 dura jusqu'en avril 1918 : douteuse quant à son issue pendant les premières semaines, elle se termina par la déroute de l'armée rouge qui se réfugia en territoire russe. Les vainqueurs, quoique soutenus par l'empire allemand, n'abusèrent point de leur victoire et respectèrent la frontière russe entre le golfe de Finlande et le lac Ladoga. En revanche, ils adoptèrent une attitude moins conciliante au sujet des

territoires mourmans. Surtout ils laissèrent un libre cours aux passions politiques et depuis le retour du gouvernement finlandais à Helsingfors une réaction farouche sévit contre socialistes et révolutionnaires, dont 16,000 environ furent déportés en Allemagne.

L'éphémère République socialiste finlandaise des Travailleurs, proclamée le 27 janvier 1918 par le parti rouge, avait eu le loisir cependant de conclure le 10 mars un traité d'amitié avec la République fédérale des Soviets, l'un des plus étranges monuments diplomatiques qui puissent exister.

III. — Ethnographie et Démographie.

Races. — La Finlande, quelque défavorable habitat qu'elle offrît à l'homme, a été l'objet de colonisations successives. Les aborigènes, qu'on suppose être les Lapons, ont été refoulés vers le Nord dans les régions les plus pauvres, tandis que deux éléments ethniques ont dominé successivement dans les provinces méridionales : les Finnois qui ont envahi le pays vers le IXe siècle et les Suédois qui sont apparus au XIIe siècle, mais qui ont émigré par delà la Baltique d'une façon continue jusqu'au XIXe siècle.

Les *Finnois* se divisent eux-mêmes en deux branches qui tendent à se fondre l'une dans l'autre : les Tavastes occupant la portion occidentale de la contrée, les Caréliens installés dans la partie orientale. Les uns comme les autres jouissent d'une étroite communauté de mœurs et de traditions, parlent le même langage. Ils ont su, tout en se civilisant au contact des Scandinaves, conserver leur intégrité ethnique sous la domination de la Suède, puis de la Russie.

La langue finnoise, profondément différente de celles des pays voisins (tant du russe ou du polonais que du suédois ou du lette), s'est maintenue intacte au cours des siècles. Du reste, elle ne fut jamais proscrite formellement par le gouvernement de Stockholm ; elle n'avait seulement aucune existence officielle sous la domination suédoise. Du rang de dialecte populaire, elle est passée, vers le milieu du siècle dernier, à celui de langue nationale traitée sur le pied d'égalité avec le suédois. Sa vitalité s'accuse par le développement de la littérature qu'elle occasionne : actuellement les journaux

finnois sont au nombre de 274, alors qu'ils ne s'élevaient en 1878 qu'à 30 et en 1836 qu'à 4.

Les *Suédois* n'ont que peu afflué en Finlande par suite sans doute, de l'identité de climat avec leur patrie et du manque de ressources agricoles; seules les obligations de l'administration ont entraîné une émigration limitée aux districts les plus proches de la métropole. C'est ainsi que l'archipel des Aaland et la portion littorale des provinces d'Aabo et de Nyland sont peuplés de Suédois.

Ceux-ci, s'unissant entre eux, ne se sont pas dispersés dans la masse de la population finnoise : ils comptent, d'ailleurs, dans leurs rangs des familles tavastes ou caréliennes qui par leur niveau social se sont svédisées. Ils continuent à former le noyau de l'élite intellectuelle finlandaise et leur langue, quoique privée depuis un siècle de tout privilège officiel, reste très usitée dans tout l'État. La presse rédigée en suédois tient une place importante dans la diffusion des connaissances littéraires ou scientifiques, dans la vie politique : en 1915, on comptait 103 revues ou journaux de ce genre (25 en 1878 et 6 en 1836).

Les *Russes* sont très peu nombreux en Finlande : ils appartiennent généralement à la classe des fonctionnaires car industriels, commerçants et ouvriers n'ont que peu de goût à se rendre dans un pays surpeuplé et présentant les caractères de l'étranger. Ils sont, en particulier, concentrés dans les provinces de Wiborg et de Nyland. Il n'y a que trois journaux russes s'imprimant en Finlande.

Quant aux *Lapons*, ils sont relégués dans l'Extrême Nord et n'ont que des relations intermittentes avec les centres civilisés, échangeant les produits de leur chasse ou de leur pêche contre des objets fabriqués. Ils échappent au contrôle des autorités et leur nombre est évalué approximativement à 1,600 personnes vivant dans l'immense province d'Uleaaborg[1].

L'élément suédois est surtout prépondérant sur les côtes, décroissant à mesure qu'on s'enfonce vers l'intérieur, mais il est éparpillé de façon arbitraire sur tout le littoral[2]. Il domine exclusivement,

1. Au point de vue comparatif, la population finlandaise se répartit ainsi : Finnois 2,671,000; Suédois 339,000; Russes 8,000; Allemands 1,800, etc., Lapons 1,600.

2. A Helsingfors les Suédois sont 51,000 contre 86,000 Finnois; à Aabo 13,000 contre 35,000; à Wiborg 3,000 contre 20,000; à Tavastehus 200 contre 6,000; à Wasa 9,770 contre 9,700.

en revanche, dans la région insulaire (Kvatten, Aaland, etc.).

Religion. — La Finlande, soumise pendant plusieurs siècles à l'influence de la Suède, a eu comme celle-ci pour religion d'État le luthérianisme auquel appartient actuellement la presque totalité de la population (97 p. 0/0). Le siège archiépiscopal de l'église finlandaise se trouve à Aabo et groupe sous sa direction les trois évêchés de Borgaa, de Nyslott et de Kuopio. Quant aux prévôtés et paroisses (subdivisions locales des évêchés), elles sont innombrables dans tout le pays.

Il existe cependant des dissidents : les plus nombreux sont les orthodoxes grecs au nombre de 55,000, mais plus de 40,000 d'entre eux sont concentrés dans la province de Wiborg et 9,000 sont répandus dans celle de Kuopio. Leur centre est Wiborg qui possède une direction relevant du métropolite de Saint-Pétersbourg — quelques milliers de baptistes sont éparpillés dans le län de Wasa — plusieurs centaines de méthodistes sont répartis dans les grandes villes — enfin, 500 catholiques sont dispersés dans tout l'État, ne possédant de chapelles qu'à Wiborg et à Helsingfors. Quant aux Israélites, si nombreux en Russie, en Pologne, ils ne dépassent pas en Finlande le chiffre de 1,300 personnes[1]. Longtemps soumis à un régime d'exception, ils sont, depuis une loi de novembre 1909, assimilés entièrement aux autres citoyens finlandais.

Répartition de la population. — La Finlande, malgré l'énorme superficie occupée par les lacs, les marécages et les forêts, malgré les dures conditions de l'agriculture sous un climat septentrional, est l'un des pays d'Europe où le mouvement d'exode vers les villes s'est fait le moins sentir jusqu'au début du XIXe siècle. En effet, la population urbaine représente 16 p. 0/0 de l'ensemble, soit un demi-million d'habitants, alors que les campagnes sont peuplées de deux millions et demi d'âmes. Il y a lieu de signaler, en outre, comme un trait essentiel de cette contrée, le caractère dispersé des agglomérations car si l'on compte 38 villes (dont une vingtaine ne sont que de petites bourgades[2]), il existe, par contre, 10,000 villages réunissant quelques dizaines de familles.

Les provinces côtières, étant favorisées au point de vue du climat

1. Ils habitent presque exclusivement les villes, surtout Helsingfors.
2. Une quinzaine de villes ont une population supérieure à 5,000 habitants.

et des ressources économiques (navigation, pêche, etc.), présentent la plus forte densité démographique[1]. Les portions centrales ou septentrionales contrastent avec les précédentes par leurs vastes étendues désertes : conséquence des conditions géographiques[2]. Ainsi s'explique le fait que la densité démographique oscille de 35 habitants au kilomètre carré dans le Nyland à 10 dans le Kuopio, pour tomber finalement à 2 dans l'Uleaaborg.

L'un des phénomènes les plus remarquables à ce point de vue est le constant accroissement de la population : alors qu'en 1800 le nombre total des Finlandais était évalué à 832,000, il était, cinquante ans plus tard, doublé et atteignait en 1904 la proportion de 2,862,000 personnes, en 1914, de 3,270,000 — soit en cette dernière décade une augmentation de 14 p. 0/0.

Cette rapide progression est le résultat, non de l'immigration, mais de l'excédent régulier des naissances sur les décès; excédent qui atteint pour la génération actuelle une moyenne annuelle de 40,000 existences. Seul le Danemark avec une population légèrement inférieure à celle de la Finlande, obtient un chiffre égal que n'atteignent ni la Suède plus peuplée, ni la Norwège plus prospère.

Emigration. — De ce fait résulte une certaine tendance au surpeuplement, car le sol finlandais se prête mal à une extension des cultures et, d'autre part, le développement des industries locales ou de la navigation n'est point tel qu'il puisse absorber aisément cet afflux naturel et incessant de main-d'œuvre.

Aussi vers la fin du XIXe siècle s'est-il établi en Finlande un courant d'émigration peu accentué, il est vrai, mais constant comme en témoignent les données suivantes :

Moyenne annuelle d'émigrés :

1881-1890.	2,679 soit 1.3 p. 0/00 de la population.		
1891-1900.	5,900	—	—
1901-1905.	16,211	—	—
1906-1910.	15,555 soit 5 p. 0/00		—
1911-1915.	10,124 (chiffre anormal).		

1. La province de Wiborg a plus d'un demi-million d'habitants, mais sa portion continentale qui confine au län de Kuopio ne fournit qu'un appoint de population secondaire. Le Nyland a 400,000 âmes, la province d'Aabo 510,000 et celle de Wasa 530,000.

2. La province d'Uleaaborg a 347,000 habitants; quant à la population du Tavastehus, du Kuopio et du Saint-Michel, elle oscille entre 350,000 et 200,000 âmes.

Les chiffres relatifs à chacune de ces dernières années ont été respectivement de 20,000 émigrants pour 1913, de 6,000 pour 1914 et de 4,000 seulement pour 1915.

D'ailleurs les Finlandais qui émigrent se dirigent presque tous vers le Nouveau Monde, principalement vers les États-Unis et le Canada. Ils y forment des groupes parfois assez compacts et on compte dans la Confédération Nord-Américaine des journaux et des revues rédigés en finnois[1]. Mais cette expatriation n'a pas lieu généralement sans esprit de retour et s'il existe un mouvement d'émigration, il faut tenir compte d'un mouvement inverse peu négligeable, qui ramène les Finlandais vers le sol natal (1,500 à 2,000 personnes par an).

Il convient de souligner comme un fait caractéristique le petit nombre de Finlandais se rendant en Russie, contre-partie du phénomène inverse qui se manifeste par la répugnance des Russes à venir s'installer en Finlande.

IV. — Agriculture et Élevage.

Agriculture. — La Finlande, quoique peu favorisée par la nature, ne s'est cependant point désintéressée de son agriculture et tire de son sol pauvre des ressources assez importantes pour subvenir aux besoins de sa population. Elle a réussi à faire prospérer les cultures vivrières dans toutes les régions côtières, les seules où la rigueur du froid ne retarde pas les semailles et où les eaux stagnantes ne sont pas trop abondantes.

Pourtant les étendues transformées en champs ne sont pas très considérables, à peine 6 p. 0/0 de la superficie totale, ce qui en chiffres absolus donne un total de 1,878,381 hectares[2].

Les céréales figurent parmi les produits faisant le fond de l'agriculture finlandaise et occupent à elles seules les deux cinquièmes des surfaces ensemencées. Au premier plan vient l'avoine avec

1. Le premier journal finlandais parut aux États-Unis en 1878 dans la petite ville de Hancock (Michigan).

2. Cette étendue se décompose ainsi :

Province d'Aabo	392,500	hectares,	densité des cultures	17 p. 0/0.
— de Tavastehus . . .	248.000	—	—	14 —
— de Wiborg	241,000	—	—	7 —
— de Nyland	225.000	—	—	20 —

400,000 hectares répandus surtout dans le Nyland et la province de Wiborg; le seigle vient ensuite (240,000 hectares) fourni principalement par les läner de Wiborg (15 p. 0/0), d'Aabo (20 p. 0/0) et le Nyland (13 p. 0/0); enfin l'orge (110,000 hectares) qui, étant une plante plus résistante au froid, a un domaine plus septentrional : c'est pourquoi la province d'Uleaaborg donne le quart de la récolte finlandaise en orge.

Le blé, accoutumé a des températures plus méridionales, ne joue q u'un rôle très accessoire; aussi pour suffire à l'alimentation est-il nécessaire d'en importer de grandes quantités. plus de 200.000 tonnes en 1914, ce qui représente environ 50 fois la production locale. Le seigle qui entre pour une très large part dans la nourriture des peuples du Nord, soit seul, soit en combinaison avec le froment, donne lieu à une importation non moins considérable : 382,000 tonnes en 1913 soit 150 p. 0/0 de la récolte finlandaise. Au contraire, pour l'orge, l'avoine, le maïs et le sarrasin, il n'est fait appel aux pays étrangers qu'à titre d'appoint.

Il faut encore citer parmi les productions du sol essentielles, la culture des pommes de terre, culture qui, pratiquée dans toutes les provinces, occupe 75,000 hectares et donne 615,000 tonnes de tubercules. A cet égard, la consommation locale est assurée entièrement. Il en est de même pour les légumes : pois, fèves. raves et choux fort en honneur dans l'alimentation finlandaise.

Au reste, si la majeure partie des terres arables est livrée aux cultures vivrières, il n'en reste que peu pour les cultures industrielles; celles-ci sont donc reléguées à l'arrière-plan. Le lin, si abondant dans les provinces baltiques, et le chanvre ne couvrent qu'une surface minime : le premier 4,954 hectares (dont 40 p. 0/0 dans le Tavastehus et l'Aabo), le second 1,624 hectares (dont 30 p. 0/0 dans le Kuopio).

Depuis la guerre, il y a eu dans les récoltes finlandaises une diminution sensible de rendement, diminution très minime, si on la compare à celle survenue dans la plupart des pays belligérants : à peine 10 p. 0/0 en 1915 pour l'orge et l'avoine, 5 p. 0/0 pour les pommes de terre, moins encore pour le seigle. Toutefois depuis 1916 la réduction de la production s'est accrue progressivement en raison de la diminution de la main-d'œuvre, de l'augmentation des charges

fiscales, etc. Il est vraisemblable que la guerre civile de 1917-1918 a dû porter un coup redoutable à la prospérité de l'agriculture finlandaise.

Au point de vue du régime foncier, la petite propriété est en somme dominante, système qui ne donne point de mauvais résultats par suite d'une forte organisation communale. Sans doute, le machinisme agricole dans ces contrées peu riches, au relief tourmenté sous l'érosion glacière, ne trouve que de faibles applications, mais les méthodes d'amélioration chimique du sol sont pleinement usitées : d'ailleurs les fabriques d'engrais, tant d'Allemagne que de Suède ou de Norvège, expédient facilement par voie de mer tous les produits indispensables. Enfin le crédit rural a permis de réaliser de grands progrès et en Finlande comme dans les royaumes scandinaves, il est en plein développement. (Voir infra *Banques et Crédit.*)

Élevage. — La Finlande, malgré son sous-sol granitique, possède d'assez vastes prairies tant artificielles que naturelles couvrant plus de 950,000 hectares, ce qui tient à l'abondance des pluies et à une irrigation facile grâce aux innombrables lacs. Les provinces les mieux dotées à ce point de vue sont celles de l'intérieur : Wiborg : 109,000 hectares, Saint-Michel, Kuopio, Wasa, enfin Aabo avec 72,000 hectares. Le rendement en fourrage est assez élevé ainsi que l'attestent les données officielles de 1913 : 2,385,000 tonnes de foin fournies pour moitié par les prés artificiels et évaluées à 119,500,000 francs.

Le cheptel consiste essentiellement en troupeaux ovins et bovins, ces derniers étant représentés par 1,500,000 têtes et les premiers par 1,173,000 têtes. Les chevaux servant comme bêtes de somme atteignent le chiffre de 344,000. Les porcs, dont l'élève constitue une importante ressource alimentaire dans les régions du centre où l'approvisionnement se fait difficilement, sont au nombre de 400,000. Quant aux rennes, ils ne se rencontrent que dans la portion septentrionale du pays (Uleaaborg) et sont d'une extrême utilité soit comme bête de trait, soit comme animal de boucherie ou producteur de lait. On en compte actuellement 134,000, c'est-à-dire autant qu'en Norwège et plus qu'en Suède.

L'industrie laitière finlandaise a réalisé depuis la fin du XIXe siècle d'incontestables progrès ; sans doute, elle n'atteint pas encore le haut degré de splendeur ou l'essor qu'elle aurait pu obtenir dans les con-

ditions géographiques du Danemark ou des Pays-Bas, mais dans la Baltique du Nord, elle tient sans contredit la première place en présence de la Livonie, de l'Esthonie ou de la Suède septentrionale, privées de toute ressource analogue; seule, la Courlande constitue un concurrent modeste.

La Finlande, disposant d'un total de 1,200,000 vaches (soit 30 têtes par 100 habitants[1]), possède de nombreux établissements tirant parti des produits de la traite. Il existe dans l'État 655 laiteries (Aabo en détient 158 et la province de Wasa 105) dont les unes — sous forme de sociétés coopératives — s'adonnent à la fabrication du beurre, tandis que les autres — laiteries privées et quelques rares sociétés anonymes — se consacrent à la préparation des fromages (1,700 tonnes sur une production globale de 2.000 tonnes pour cet article). Il est curieux de constater le mouvement de spécialisation de plus en plus marqué qui s'est opéré entre ces diverses catégories d'entreprises.

Le lait est transformé exclusivement en beurre et fromage au point de vue industriel[2] : la technique du lait condensé n'est pas encore entré en pratique.

L'industrie laitière a pour débouché essentiel l'exportation : on évalue à 80 p. 0/0 de la production totale la quantité de beurre envoyée à l'étranger, à 50 p. 0/0 celle du fromage. Le beurre a pour destinations principales l'Angleterre, qui absorbe le quart de ce trafic et l'Allemagne qui s'adjuge le sixième, le reste se répartissant entre la Russie et les royaumes scandinaves.

Ces fortes expéditions pour la Grande-Bretagne sont un des traits caractéristiques de l'évolution qui s'est faite récemment dans le commerce extérieur finlandais. Les Anglais s'étaient longtemps contentés d'acheter sur le marché danois qui centralisait la production baltique, mais ils s'adressent maintenant directement aux éleveurs finlandais.

Quant aux fromages, il en sort annuellement un millier de tonnes qui se dirigent vers l'Allemagne, la Russie et la Suisse[3].

1. Proportion égale à celle de la Suisse; elle n'est dépassée en Europe que par l'Irlande et le Danemark.

2. Les grands centres producteurs de beurre sont dans la province d'Aabo; pour le fromage, le Nyland arrive au premier rang.

3. Tous ces chiffres donnés se rapportent à l'année 1913.

En somme, l'élevage finlandais s'est développé considérablement et sert moins à subvenir aux besoins locaux qu'à constituer un des éléments fondamentaux du commerce extérieur : le beurre à lui seul représentant le dixième des exportations.

V. — Industrie.

La Finlande a longtemps paru un pays déshérité, car les deux facteurs de richesse, l'agriculture et l'industrie, ne semblaient jamais devoir y être prospères. En effet, point de gîtes métallifères abondants, point de mines de charbon et pareille pénurie dans les contrées voisines de Russie et de Scandinavie. Un seul combustible : le bois; une seule source d'activité manufacturière : les forêts. La Finlande apparaissait donc comme condamnée à n'avoir qu'une existence industrielle végétative. Elle a dû à la découverte de la houille blanche de voir se rouvrir devant elle un avenir brillant : la différence de niveau entre les diverses portions du plateau intérieur, entre celui-ci et le littoral, la présence d'innombrables lacs jouant le rôle de réservoirs naturels, permettent d'utiliser la puissance des chutes d'eau existantes ou d'en créer de nouvelles.

Des usines se sont fondées pour ne point laisser improductive cette force hydraulique et elles tirent parti actuellement de plus de 100,000 chevaux-vapeur : les plus hauts rendements obtenus sont ceux-ci : pour le rapide de Kuuzankoski faisant marcher six fabriques de papier : 38,000 HP, — pour l'Anzala (actionnant scieries et papeteries), 31,000 HP, — pour la Voikka dans la vallée du Kymene 26,400 HP.

Fait à noter, les établissements manufacturiers urbains sont à la fois les plus importants et les moins nombreux (932 en tout), alors que ceux des campagnes s'élèvent au nombre de 3,500, phénomène qui tient à la nature des industries les plus répandues en Finlande, industries qui dépendent de l'agriculture, de l'élevage ou du domaine sylvestre.

Industrie du Bois. — Grâce à la superficie considérable des forêts (54 p. 0/0 de l'ensemble)[1], l'industrie du bois a toujours tenu en Finlande le premier rang. Elle est vraiment nationale, mais depuis

1. Environ 21 millions d'hectares dont 14 millions appartenant à l'Etat.

une trentaine d'années, elle a pris un plus grand essor par suite de l'utilisation de la cellulose des arbres pour la fabrication du papier et par l'application de la force électrique aux scieries. Pratiquée également dans toutes les provinces (mais principalement dans le Centre et le Nord), elle occupe 35,000 ouvriers répartis entre 678 établissements, utilise pour 112 millions de francs de matières premières qui, une fois transformées, atteignent une valeur de 171 millions de francs.

Pour amener le bois jusqu'à la scierie ou à la papeterie, on a recours au flottage par train, afin de réduire au minimum le coût du transport et de tirer parti du réseau naturel tant fluvial que lacustre qui couvre l'intérieur du pays.

La fabrication de la pâte de bois pour le papier y prend d'autant plus d'extension que les puissances de l'Europe centrale et méridionale s'appauvrissent en forêts et ont besoin de recourir aux réserves sylvestres des régions arctiques. L'élévation progressive du prix du papier stimule cette industrie qui, en Finlande, est de date récente et doit sa prospérité à l'usage de la houille blanche. Pendant longtemps, en effet, le bois était exporté brut pour être transformé en cellulose en Allemagne, en Suède; mais pour cette branche d'industrie comme pour d'autres, les usines remontent vers le lieu d'obtention de la matière première.

En 1913, on comptait 87 papeteries ou fabriques de pâte de bois employant 12,000 ouvriers et produisant pour une valeur supérieure à 100 millions de francs, production qui, pour une très grande partie, est exportée.

Industries alimentaires. — Il faut signaler la place tenue par ce genre d'industrie protéiforme; petits établissements agricoles : moulins (67 millions de francs), sucreries subordonnées aux importations de Russie ou d'Allemagne (36 millions), entreprises d'élevage et laiteries (100 millions), brasseries donnant 160,000 hectolitres de bière et 200,000 hectolitres de petite bière, etc.

Industries textiles. — Cette industrie, la troisième par importance, a un caractère plutôt artificiel, car il faut importer la matière première pour les deux tiers de la consommation[1]. A l'inverse des précédentes

1. La production globale en lin et chanvre de la Finlande était en 1913 de 2,000 tonnes environ.

dispersées sur tout le territoire, elle est concentrée dans le voisinage des ports : province d'Helsingfors pour la laine et le coton; Tammerfors est le centre du tissage de lin. Environ 11,000 femmes et 4,000 hommes travaillent dans les filatures et les tissus fabriqués atteignent une valeur de 100 millions de francs.

Industries métallurgiques. — Le sous-sol de la Finlande est vraisemblablement riche, car on y a reconnu des filons d'or, d'argent, de zinc, d'étain, etc.; mais l'exploitation de ces gisements n'a pas encore été sérieusement engagée. Cependant des mines de cuivre sont depuis longtemps ouvertes à Orijärvi et à Pitkäranta : ces dernières, aux mains d'un consortium anglais, ont seules un rendement utile : environ 170 tonnes par an.

Le fer se présente à l'état limoneux dans beaucoup de lacs (lentilles métalliques brunes résultant de la décomposition des couches ferrugineuses par les eaux chargées de matières organiques), ainsi que sous forme de minerai magnétique en certains endroits. Dans le premier cas, la production annuelle est de 7,000 tonnes de métal, dans le second de 8,000 tonnes (masse brute 50,000 tonnes). Deux hauts fourneaux appartenant à la *Tiskar et Dalbruk A.B.* transforment ce métal en fonte et en acier : la sidérurgie finlandaise occupe 3,000 personnes et livre des objets manufacturés pour une valeur de 32 millions de francs.

Enfin il convient de noter quelques fabriques de produits chimiques (couleurs, engrais), des savonneries et huileries à Helsingfors et à Wasa. L'extraction de pierres de taille, du granit porphyrique, de l'argile et de la tourbe fournit du travail à 10,000 personnes.

L'industrie finlandaise joue donc en général un rôle secondaire et ne possède qu'un domaine restreint. A l'exception des papeteries et des établissements laitiers dont l'activité s'adresse presque exclusivement au trafic d'exportation, toute la production des usines est absorbée sur place sans même suffire toujours aux besoins de la population.

On serait tenté de croire qu'en Finlande, pays où les idées socialistes sont fort répandues, le régime des syndicats soit très florissant : or, toutes proportions gardées, il n'en est rien. En effet, sur 65,000 travailleurs masculins et 25,000 ouvrières, environ 24,000 adhèrent à des syndicats et ceux-ci ont un budget extrêmement

modeste (420,000 francs de revenus et 180,000 francs d'encaisse), ce qui limite leur action et borne leur influence à des questions purement professionnelles.

VI. — Crédit et Banques.

Régime et circulation monétaires. — La Finlande possède au point de vue monétaire son indépendance complète : soumise à l'étalon d'or comme la Russie, elle se sert, non de roubles, mais de marks (égaux au franc) subdivisés en 100 penni. Elle a sa Monnaie qui livre des pièces, soit d'or (10 et 20 mk), soit d'argent (1 et 2 mk, 25 et 50 pn.), soit de bronze (1, 5, 10 pn.). La valeur totale des pièces d'or frappées atteignait en 1914 la somme de 64 1/2 millions de marks, celle des pièces d'argent 20 millions[1].

La circulation fiduciaire est assurée par des billets émis par la *Banque de Finlande*, organe étatiste qui, établi sur le modèle de la Banque Impériale de Russie, joue sur le marché financier local le rôle d'établissement de réescompte et de centre pour les virements. C'est en même temps une banque de dépôts qui fait, en outre, des opérations de change, des émissions de titres d'État ou de communes, des avances aux particuliers, etc. Mais la guerre a tari en partie la source de sa prospérité et dès 1916 son portefeuille était réduit de 60 p. 0/0. Quant à son encaisse or, elle s'était maintenue à un chiffre stationnaire depuis 1914, mais elle a dû se volatiliser en raison des événements, fait qui peut être funeste au crédit des billets émis.

Ceux-ci, couverts en temps normal par un stock d'or supérieur à leur valeur, ont longtemps été fabriqués en quantités modestes nécessitées par les besoins locaux : en 1908, 86 millions (couverture 100 millions); en 1910, 124 millions (138 millions); en 1914, 141 millions (156 millions), mais depuis lors ils ont été jetés dans la circulation par le gouvernement russe en proportions fantastiques : 240 millions en 1915, 450 millions en 1916 et le demi-milliard est assurément dépassé actuellement dans une large mesure.

Banques. — Les banques privées véritablement importantes sont au nombre de quatre, qui d'après la valeur de leur portefeuille en

1. La frappe de l'or à Helsingfors a eu lieu en trois périodes : 1876-1880; 1903-1905; 1910-1913. Celle de l'argent se fait régulièrement selon les besoins.

1914 se classent ainsi : la *Förenings Bank* avec 7 1/2 millions de marks — la *Nordiska Banken for Handel och Industrie*, 7 millions — la *Kansallis Osake Paukki*, 4,600,000 marks — enfin la *Privatbank* d'Helsingfors, 3,500,000. Ces chiffres contrastent avec celui qui est atteint par la Banque de Finlande : 35 millions de marks. Ces sociétés appartiennent au type si répandu en Allemagne de banques d'affaires et elles s'intéressent pour une grande part aux entreprises tant maritimes que commerciales ou industrielles.

En ce qui concerne le crédit foncier, des établissements centralisent entre leurs mains presque toutes les opérations : la *Société hypothécaire de Finlande*, fondée en 1860, exerce son activité dans un domaine surtout rural ; elle avait conclu en 1914 plus de 8,000 prêts pour une valeur de 85 millions de marks[1] (le taux des annuités variant de 5 à 5 1/2 p. 0/0) — la *Caisse hypothécaire urbaine*, datant de 1895 et ayant un capital initial de 7 millions de marks, avait un mouvement de prêts supérieur à 70 millions. La *Banque hypothécaire de Finlande*, création récente 1907) au capital de 5 millions, a un chiffre d'affaires de 22 millions.

Les agriculteurs s'adressent volontiers à ces sociétés pour obtenir des avances, bien que des efforts aient été faits par l'État pour encourager la formation de coopératives de crédit. Ce mouvement encore naissant est susceptible d'un plus grand développement qu'en Pologne ou en Ukraine et il est favorisé par l'intervention des municipalités qui s'emploient à procurer machines et engrais, à construire des magasins communaux pour les grains et les fourrages.

Il convient d'indiquer le rôle joué par les caisses d'épargne si répandues dans tout le pays. Les premières apparurent en 1822 et 1825, mais depuis 1850 le progrès à ce point de vue a été constant. Actuellement on compte dans les villes 52 caisses disposant de 162 millions de marks en dépôts et 352 établissements pour les campagnes avec 135 millions de marks[2].

1. Les centres agricoles d'Aabo, du Nyland et de Tavastehus figurent comme les clients les plus importants.
2. Il faut tenir compte à cet égard des caisses d'épargne postales.

VII. — Pêche et Navigation.

Pêche. — La population de la Finlande, pays aride et maritime, ne pouvait manquer de tirer parti de la longue étendue de côtes et de l'énorme superficie occupée par les lacs, en se livrant activement à la pêche en vue de trouver des ressources alimentaires qui permettent de suppléer une agriculture peu prospère.

Aussi toute une flottille de petits voiliers est occupée à fournir de poissons les marchés locaux et quelques fabriques de conserves. La pêche maritime a donné en 1913 le chiffre relativement énorme de 20,000 tonnes de poisson, parmi lesquelles figurent 13,000 tonnes de hareng, 800 tonnes d'éperlan et de sik et 116 tonnes de saumon. Sur les lacs, on a capturé des saumons pour 110 tonnes, des éperlans et des sikker pour 1,900 tonnes et plus de 2,000 tonnes d'autres espèces.

La chasse au phoque, toujours très importante — car elle fournit la matière première nécessaire aux usines de corps gras — a fourni 19,000 animaux en 1913, dont 12,000 pour la seule province de Wasa (où l'archipel de Kvaten constitue un terrain de chasse très fructueux). Ces chiffres indiquent une recrudescence d'activité de ces entreprises, car les campagnes antérieures donnaient une moyenne de 11,000 têtes en 1911 et même de 5,000 auparavant.

Marine marchande. — La Finlande, en raison de sa position géographique, n'est en communication par terre qu'avec la Suède du Nord et la région de Saint-Pétersbourg ou Carélie. Dès lors, ses relations commerciales avec l'étranger se font par voie de mer, soit vers la basse Baltique, soit vers le golfe de Bothnie pour la plus grande partie (environ les trois quarts).

Les ports d'Helsingfors, d'Aabo, de Wasa, de Nystad, d'Hangö et de Kotka ont un mouvement intense et sont fréquentés par des bâtiments de toute nationalité. Par suite du voisinage et des rapports séculaires, le pavillon suédois tient la première place dans la navigation au long cours (600 navires jaugeant 190,000 tonneaux), mais il est suivi de très près par le pavillon allemand (360 navires portant 181,000 tonneaux). A longue distance derrière ces deux *le bading powers* vient la Russie avec 74,000 tonneaux; encore ne dépasse-t-elle que de peu le Danemark qui arrive avec 68,000 tonneaux au quatrième rang. L'Angleterre clôt la liste des puissances représentées

dans les eaux finlandaises en envoyant 53 vapeurs d'une jauge de 57,000 tonneaux chercher les produits d'élevage nécessaires au marché britannique[1].

Il y a lieu de remarquer que les bâtiments étrangers viennent dans une proportion très notable chercher uniquement des cargaisons en Finlande, car ils naviguent, en général, à l'aller sur lest[2].

Quant à la marine finlandaise, elle se consacre surtout au cabotage ou assure les relations avec la Suède. Elle consistait en 1915 en 3,257 voiliers représentant 380,000 tonneaux et 564 vapeurs jaugeant 79,000 tonneaux. Dans ce chiffre figure la batellerie fluviale et lacustre qui joue un rôle essentiel dans le Pays des Lacs et qui se compose essentiellement de voiliers. Sur le Saïma et son réseau, on comptait 880 bateaux déplaçant 66,000 tonneaux (dont 225 vapeurs jaugeant 13,000 tonneaux); sur le Ladoga 204 bateaux cubant 43,000 tonneaux (dont 1,500 seulement pour la navigation à vapeur).

La Finlande, grâce à son éloignement des zones d'opérations navales, n'a guère souffert au point de vue maritime. Elle a perdu peu de navires par torpillage, mais de nombreuses destructions ont eu lieu du fait de mines. Mais si elle a compté, en définitive, de faibles pertes, elle a vu, en revanche, ses chantiers florissants de Wiborg, d'Hangö, d'Helsingfors suspendre toute activité à cause de la rareté des matières premières et surtout de la disparition de la main-d'œuvre; c'est pourquoi les vides, si minimes qu'ils soient, qu'a creusés la guerre dans la marine finlandaise ne se comblent plus depuis 1916. Néanmoins, cette marine est destinée à rester un facteur économique important dans le commerce de la Baltique à la paix.

VIII. — Voies de communication.

Chemins de fer. — Les conditions géographiques et démographiques ont eu en Finlande leur répercussion sur l'établissement des voies de communication. L'existence du plateau granitique intérieur, la multiplicité des lacs et étangs, la faible densité de la population au

1. Chiffres de 1913.
2. Sur 6,500 navires sur lest à l'entrée, on n'en comptait plus que 1,300 à la sortie.

Centre n'étaient point propices à la création de routes et de chemins de fer dans toutes les provinces. Aussi le réseau ferrovier est-il concentré surtout dans les régions côtières : à la fin du XIXe siècle, il s'est considérablement développé, passant de 1,586 kilomètres en 1887, à 3,336 vingt ans plus tard et à 3,909 kilomètres en 1913[1].

L'État est propriétaire de la presque totalité du réseau (3,600 kilomètres environ); de ce chef, il réalisait en 1913 une recette brute de 58 millions de marks, dont 42 p. 0/0 ou 25 millions représentant le trafic des voyageurs. Quant aux bénéfices nets, ils s'élevaient à 5,200 marks par kilomètre.

Les entreprises privées, disposant de 300 kilomètres de voies secondaires, n'en sont pas moins prospères : en moyenne, elles font un bénéfice net de 2,300 marks par kilomètre.

La grande ligne côtière qui constitue l'axe ferrovier de la Finlande, reste à une certaine distance du littoral pour franchir les innombrables torrents descendant le plateau dans leur cours supérieur, afin de réduire le nombre des ouvrages d'art. Partant de Saint-Pétersbourg, elle passe par Wiborg, Lahti, Tavastehus, envoie un embranchement sur Helsingfors, passe à Tammerfors d'où se détache la ligne sur Aabo; au delà, elle se divise en deux tronçons, l'un se dirigeant vers Björneborg, l'autre poursuivant sa route vers Wasa, Jakobstad, Uleaaborg, Kemi et arrivant à Torneaasand où elle se rattache au réseau suédois.

Le Centre est desservi par deux lignes : l'une contourne le lac Ladoga en quittant Wiborg et aboutit à Nurmes sur le Pielisjärvi dans le Kuopio septentrional[2], l'autre franchit les provinces de Saint-Michel, Kuopio et se termine à Kajana. Aucune des deux ne franchit encore la lisière de l'Uleaaborg.

Canaux. — L'abondance des lacs devait fatalement donner à la batellerie un rôle prépondérant et provoquer la création de canaux : c'est ce qui eut lieu sous la domination suédoise, afin de faire communiquer entre eux les divers systèmes lacustres ou de corriger des rapides trop violents. Les canaux, améliorés au XIXe siècle, rendent des services considérables en permettant d'amener vers les centres industriels pour plus de 2 millions de tonneaux de produits

1. Soit 1,2 kilomètre par 1,000 habitants, 11 kilomètres par kilomètre carré.
2. Ligne qui se prolongera vers la côte mourmane.

pesants : les grains et farines représentent 238,000 tonneaux, le papier 20,000 tonneaux, les pierres 27,000 tonneaux sur 389,000 tonneaux; le reste est représenté par le bois : 3,647,000 mètres cubes.

Les canaux finlandais sont, presque tous, minuscules; les plus grands sont ceux du Saïma qui unit ce lac au fjord de Wiborg (38 kilomètres) et du Piélis qui relie ce lac au Pyhäselka. Il faut signaler le Konnuksen Kanal et le Taipale Kanal qui font communiquer le Kallavesi et le Haukevesi, ce dernier étant un prolongement du Saïma.

Toutefois les canaux, en général, ne procurent pas à l'État de grands revenus : ceux-ci, évalués en 1865 à 662,000 marks nets, sont tombés en 1913 à 208,000 marks; pourtant la concurrence des chemins de fer d'État n'est point la cause d'une telle situation.

IX. — Commerce extérieur.

La Finlande, à la veille de la guerre, avait un commerce extérieur qui atteignait presque le milliard de francs, réparti en portions presque égales entre les exportations et les importations, ces dernières atteignant un total toujours supérieur. Mais ce déficit causé par une balance de comptes défavorable, tendait à disparaître à mesure que l'étranger faisait appel à la pâte de bois ou au papier finlandais et que l'industrie laitière se développait.

Les principaux acheteurs et vendeurs étaient naturellement les pays voisins; le tableau suivant montre éloquemment la proportion des échanges :

	1907		1913		1915	
	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.
	—	—	—	—	—	—
			En millions de marks.			
Russie	111	72.5	140.2	113.3	384.9	204.1
Suède / Norwège	19	9.6	28.1	18.3	163.9	62
Danemark	26.8	8.4	29.3	11.9	12.4	»
Allemagne	152.9	30.7	202.5	52.1	6.9	
Angleterre	45.6	84.3	60.6	108.5	4.9	0.3
France	4.6	25.7	7.1	38.5	1.8	»
Total	379	267.2	495.4	404.8	578.4	266.4

La Finlande, pays où les cultures vivrières et industrielles sont déficitaires, où l'industrie est limitée à certaines branches, doit faire

appel aux nations étrangères pour les produits alimentaires et les objets fabriqués. C'est ainsi qu'elle importe des légumes (21 p. 0/0), des grains (12 p. 0/0), des denrées coloniales (13 p. 0/0), des filés et des textiles (6 p. 0/0), des métaux ouvrés (7 p. 0/0), du charbon (5 p. 0/0).

En revanche, elle envoie aux puissances voisines : du bois brut et travaillé (42 p. 0/0 de ses exportations), de la pâte de bois et du papier (23 p. 0/0), des produits de l'élevage et de la viande (14,5 p. 0/0), — du poisson et des conserves, etc.

La Finlande entretient des relations commerciales très étroites avec la Russie, demandant à ce pays des céréales (44 millions), des denrées coloniales telles que le thé (23 millions), de l'huile et des corps gras, des textiles, des graines et lui fournissant en échange du bois (20 millions), de la pâte de bois et du papier (47 millions), des produits d'élevage (11 millions), du poisson (6 millions), des tissus, des objets métalliques, etc.

Elle compte parmi ses clients pour le bois, l'Angleterre (34 millions), la Suède, l'Allemagne et la France (12 millions); pour son beurre et ses fromages, la Grande-Bretagne (20 millions), la Suède (6 millions). Enfin elle expédie la production de ses papeteries surtout sur le marché britannique (12 millions) et allemand (2 millions).

Elle achète des minerais et des machines en Suède, des tissus et filés en Angleterre, s'approvisionne en céréales et denrées coloniales, en machines auprès de l'Allemagne et se fait livrer par la France les vins et articles de luxe.

La guerre a apporté une perturbation considérable dans ces rapports économiques. La Finlande a dû renoncer à s'adresser directement aux maisons allemandes, elle a eu recours à l'intermédiaire des pays scandinaves et a fait appel aux ressources de la Russie. Au point de vue des exportations, elle n'a plus trouvé d'autres débouchés que les pays voisins : Suède et Russie, le trafic maritime de la Baltique étant entravé même pour les pavillons neutres par les opérations navales et les visites des bâtiments belligérants.

Quant au change finlandais, il n'a pas été sans subir une forte dépréciation, conséquence de ces circonstances, mais cette baisse, entraînée par celle du rouble pour partie, a atteint des proportions moins grandes que l'effondrement des devises russes.

X. — Administration sous le régime russe.

Régime constitutionnel. — La Constitution mise en vigueur lors de l'annexion de la Finlande par la Russie en 1809, était calquée sur les institutions suédoises et là se retrouvait l'influence modératrice du plus utopique et plus libéral des autocrates, le tsar Alexandre Ier.

Le pouvoir exécutif était confié au souverain : le grand-duc et à un corps de 10 membres nommés par lui pour trois ans : le Sénat[1]. — Le pouvoir législatif appartenait à une Chambre unique : Diète ou Landsting. Les sénateurs jouaient le rôle de ministres, l'un d'eux résidant à Saint-Pétersbourg et représentant la Finlande auprès du grand-duc ; celui-ci déléguait d'ailleurs ses pouvoirs d'administrateur à un Gouverneur général siégeant à Helsingfors, mais il se réservait le droit de sanction sur les actes exécutifs et sur les lois.

La Diète se composait d'après les plus pures traditions suédoises de quatre ordres : la noblesse avec 131 membres[2], le clergé avec 48 membres dont 9 députés par les universités, les villes avec 74 membres et les campagnes avec 63 membres. Ces deux dernières catégories sont actuellement élues au suffrage universel s'appliquant même aux femmes.

En 1915, on comptait 316 représentants de la Finlande, mais ce chiffre est très variable (maximum 331 en 1899 et minimum 198 en 1872).

En raison du caractère difficilement conciliable pour le tsar de monarque autocrate en Russie et de grand-duc constitutionnel en Finlande, les attributions de la Diète, surtout importantes au point de vue financier, ont été en se rétrécissant et les abus d'autorité de l'exécutif sur le législatif ont été très nombreux depuis 1890, lors de la période de russification à outrance.

Bien que le suffrage soit universel, certaine capacité était exigée pour exercer le droit de vote. On compte 684,000 électeurs masculins (dont 56 p. 0/0 participant aux élections) et 746,000 électrices (46 p. 0/0 seulement prenant part aux élections).

Les partis finlandais, avant la révolution de 1917, étaient au

1. Système comparable à celui de l'Écosse sous les derniers Stuarts, gouvernée par un conseil privé représentant le souverain, roi d'Angleterre.
2. Chiffres de 1915.

nombre de cinq : le plus notable, le parti socialiste, représenté par 90 députés (dont 13 femmes) et appuyé sur 312,000 suffrages, avait son centre dans les grandes villes industrielles du Nyland, de l'Aabo et du Tavastehus. Le parti finnois venait ensuite avec 38 représentants, disposant de 146,000 voix; puis le parti jeune-finnois, très séparatiste mais peu homogène : 29 membres; le parti suédois (25 membres) recrutait ses partisans dans les provinces d'Aabo, du Nyland et de Wasa[1]; le parti agrarien (18 membres). Enfin un ou deux députés socialistes chrétiens figuraient parfois au Landsting.

Enseignement. — Le niveau intellectuel de la Finlande est relativement très élevé par rapport aux autres États d'Europe, par suite des efforts constants accomplis pour généraliser l'instruction : plus de 3,000 écoles tant primaires que secondaires sont réparties dans tout le pays et on compte 72 lycées dont 30 d'État pour les Finnois et 11 pour les Suédois[2].

L'Université d'Aabo, transférée à Helsingfors, compte environ 3,500 étudiants et dispose de ressources financières très importantes[3].

Budget. — Le budget finlandais revêt des proportions modestes car il n'a pas encore dépassé 200 millions de francs.

Les recettes qui, en 1914, s'élevaient au total de 168 millions de marks étaient constituées : 1° Par les revenus du domaine comprenant, outre les rentes domaniales (1,800,000 marks), le produit des forêts (16 millions), le rendement des chemins de fer et canaux (61 millions).

2° Par les impôts directs, d'un total de 7 millions : ce type d'impositions comprend l'impôt foncier, la patente industrielle et commerciale, surtout la cote personnelle.

3° Par les impôts indirects : douanes 46 millions; monopoles de l'eau-de vie, de la bière et des cartes à jouer : 13 millions.

4° Par les droits de timbre et de chancellerie (5 millions), les taxes postales et télégraphiques, etc.

Quant aux dépenses, elles atteignaient le chiffre de 157 millions, parmi lesquels figurent la liste civile pour 530,000 marks et le

1. Les députés féminins sont au nombre de 2 pour chacun des partis finnois et de 4 pour le parti suédois.
2. Dont pour les jeunes filles respectivement 11 et 4 lycées.
3. Recettes en 1914 : 3,116,000 marks. Dépenses : 2,782,000 marks.

service de la dette pour 8 millions. Le capital de cette dernière était en 1914 de 172 millions de marks, soit 58 marks par habitant; il était constitué avant la guerre par 6 emprunts s'échelonnant de 1889 à 1909 et variant comme taux de 3 1/2 à 4 1/2 p. 0/0.

Comme on peut en juger, les charges fiscales des Finlandais étaient assez légères (en moyenne 2,2 marks d'impôts directs par habitant) et cependant les services publics de l'Intérieur, de la Justice, de l'Instruction, des Travaux Publics et des Côtes étaient remarquablement administrés et donnaient pleine satisfaction aux populations. Il est vrai que les dépenses militaires restaient presque inexistantes, étant assumées, ainsi que celles de la diplomatie, par la Russie.

Au début de la guerre, le budget finlandais s'est trouvé légèrement accru. En 1915, les recettes se sont élevées à 194 millions et les dépenses à 161 millions; le budget extraordinaire a comporté 37 1/2 millions de dépenses. Les événements de 1917-1918 ont dû provoquer des destructions qui nécessiteront de plus lourdes charges financières pour le peuple finlandais.

XI. — Les problèmes politiques actuels.

Le Pan-Finlandisme et la Côte Mourmane. — Au début de son indépendance, en 1917, la Finlande paraissait désirer vivre en bons rapports avec tous ses voisins, mais soit par suite de l'affaiblissement du gouvernement russe de Moscou, soit à l'instigation de l'Allemagne, elle est entrée dès avril 1818 dans la voie des prétentions annexionnistes. Elle s'est tournée vers la mer Glaciale, réclamant un débouché sur cet océan aux dépens de la Norvège et de la Russie.

Or la situation est complexe : jamais la péninsule de Kola, ni la côte mourmane voisine n'ont été administrées par le Gouverneur général d'Helsingfors, jamais non plus ces territoires n'avaient été considérés comme doués d'une valeur avant la guerre[1], mais actuellement il n'en est plus de même depuis que le gouvernement du tsar a créé de Saint-Pétersbourg à Kola une ligne ferrée qui, en raison

1. La population de ces régions n'excède pas 12,000 habitants, tous Lapons d'origine.

de la fermeture de la Baltique aux marines d'Occident par des mines ou par les glaces, a pris une importance énorme.

D'autre part, la Grande-Bretagne voit dans Arkhangel et les régions avoisinantes une base d'opérations tant navale que terrestre et un entrepôt commercial de premier ordre. On comprend que les Allemands fussent désireux de livrer à un État ami une voie de communication avec des mers libres et praticables, afin d'isoler la Russie centrale et de chasser l'Angleterre d'une position économique et militaire acquise depuis peu.

Il semble que dans un accord secret annexe du traité patent germano-finlandais du 7 mars 1918, le Cabinet de Berlin ait formellement promis son appui à la Finlande pour lui faire obtenir une façade maritime sur l'Océan Arctique.

Toutefois le gouvernement britannique, fermement résolu jusqu'à présent à ne point permettre une telle annexion quoique enclin à éviter un conflit avec la Finlande, cherche un compromis. Il a reconnu l'existence d'une République indépendante de la mer Glaciale, ayant pour centre Arkhangel, mais cet État aux forces fragiles ne pourrait résister à une attaque finno-allemande. Pourtant, le 7 juillet 1918, un accord intervenait entre la France, les États-Unis et l'Angleterre d'une part, les autorités locales d'autre part, en vue de considérer ces dernières comme les alliées contre la Finlande des puissances occidentales. Celles-ci proclamaient, en outre, leur désintéressement, affirmant que « le but poursuivi (par elles) est de sauvegarder l'intégrité du territoire de cette région pour une plus grande Russie ».

Le parti jeune-finnois, loin de se contenter de faire des annexions en territoire russe, semble vouloir agir de même à l'égard de la Norvège : en effet, la frontière finno-norvégienne n'a point été scrupuleusement respectée par des détachements finlandais et le bruit a couru qu'on méditait à Helsingfors de conquérir le district de Varanger (portion la plus orientale de la Norvège) qui présente l'avantage d'avoir un estuaire toujours libre de glaces, celui du Pasvig, rivière sortant du grand lac finlandais : l'Enare. La Cour de Kristiania a observé une attitude de stricte neutralité en cette affaire, qui n'est point de nature à resserrer les liens d'amitié entre la Finlande et les royaumes scandinaves.

Le Pan-Finlandisme et la Carélie. — Les jeunes-finnois actuellement à la tête des affaires ne bornent point leur ambition à l'acquisition de la côte mourmane : ils rêvent de réaliser celle de la Carélie ; ils ont mené une vive propagande pour justifier de leur droit à libérer du joug russe cette province qui, entourant Saint-Pétersbourg, est comprise entre l'isthme de Wiborg et le Ladoga, l'Ingrie et le gouvernement de Novgorod.

D'après les statistiques les plus finnomanes, on y compte sur une population totale de 174,000 âmes, 104,000 Finnois ; mais ceux-ci, est-il bon d'ajouter, sont séparés de la Finlande depuis 1710[1] ; russifiés par un contact de deux siècles avec le gouvernement impérial et convertis presque entièrement à la religion orthodoxe grecque, ils ne sont plus que des frères de race singulièrement dénationalisés.

La véritable raison de cette expansion finlandaise vers le Sud-Est doit être cherchée dans le désir qu'avait l'Allemagne d'enlever à la Russie même bolchevik sa dernière ouverture sur la Baltique, ainsi que de se saisir d'un seul coup de l'ancienne capitale des tsars et de la tête de ligne du chemin de fer mourman. Ce triple objectif aurait été atteint par l'annexion de la Carélie à la Finlande, qui deviendrait donc limitrophe par terre des provinces baltiques dont l'Allemagne comptait faire de nouveaux membres de l'empire fédéral.

La question de l'Archipel d'Aaland. — L'archipel d'Aaland a une superficie de 1,423 kilomètres carrés, une population totale de 27,000 habitants, dont plus de 25,000 sont d'origine suédoise. La capitale est Marienhamn, bourgade de 1,500 âmes. Les districts au nombre de 16, varient en superficie de façon considérable, de 21 kilomètres carrés (Sottungen) à 147 kilomètres carrés (Jomala).

Cet archipel, par sa grande proximité de la côte suédoise (à peine 50 kilomètres), par le voisinage de Stockholm, peut, transformé en base navale, constituer une menace perpétuelle pour l'indépendance de la Suède. Aussi celle ci, lors de la guerre de Crimée, avait obtenu qu'au Congrès de Paris fût prononcé la neutralisation de ce domaine insulaire, c'est-à-dire l'abandon de toute fortification. Mais durant la guerre actuelle, la Russie viola cet engagement en faisant faire des travaux dans les principales îles, malgré les protestations du

1. La Carélie ne fut officiellement cédée par la Suède qu'en 1721.

Cabinet de Stockholm auprès de la France et de l'Angleterre (1916).

Lorsque la Finlande se déclara indépendante et fit appel au secours suédois pour résister aux empiétements bolchevistes, le parti nationaliste et activiste de Suède s'agita pour favoriser ce mouvement d'aide fraternel et fit valoir la perspective d'une rétrocession amicale des Aaland en échange. Le ministère Eden-Hellner, soucieux de la légalité, repoussa ces avis et ferma l'oreille aux demandes des populations aalandaises, pendant que l'Allemagne s'empressait de fournir l'appui vainement demandé à la Suède. Toutefois, pendant la terreur rouge dans les îles, une mission sanitaire appuyée d'un petit détachement y fut envoyée, mais dut bientôt se retirer sur la demande de l'Allemagne qui prit possession de l'archipel.

Des craintes furent à maintes reprises exprimées que le Cabinet de Berlin n'eût l'intention de se saisir de cette admirable position navale pour commander la Baltique septentrionale. Actuellement le *statu quo* existe, mais pour savoir si le règlement du Congrès de Paris de 1856 subsistera, il suffit de rappeler l'article 30 du traité germano-finlandais du 7 mars 1918[1].

Quel sera le sort de ce texte à la paix générale? Nul ne le peut prévoir et la question reste pendante[2]. L'opinion publique de Suède n'en est pas moins mécontente de la solution provisoire de ce problème, en voyant flotter le pavillon allemand à proximité de la capitale, mais ne doit-elle pas tourner son mécontentement contre les hommes d'État timides qui répugnent à prendre toute initiative même quand l'honneur national le commande?

L'avenir économique de la Finlande s'annonce comme prospère; quant à son avenir politique, c'est encore un mystère dans les conditions présentes.

F.-P. Renaut.

1. « Article XXX. — Les P. C. conviennent que les fortifications élevées dans les îles d'Aaland doivent disparaître aussitôt que possible et qu'un accord particulier entre l'Allemagne, la Finlande, la Russie et la Suède devra régler l'absence permanente de fortifications sur ces îles ainsi que leur situation au point de vue militaire et au point de vue de la technique navale. — D'autres pays riverains de la Baltique pourront être appelés à participer à ces négociations si l'Allemagne le désire. »

2. En juillet 1918 la population aalandaise a refusé de se conformer à l'ordre de mobilisation générale lancée par le gouvernement d'Helsingfors.

VARIÉTÉS

DEUX IMPÔTS ANTIDÉMOCRATIQUES

L'IMPÔT SUR LES PAYEMENTS. — L'IMPÔT SUR LE LUXE

La nécessité inéluctable de se procurer toujours et toujours de l'argent a valu aux peuples belligérants de connaître depuis quatre ans mainte innovation fiscale maladroite, ou simplement malheureuse. Sans vouloir décerner un brevet d'opportunité aux mesures concomitantes, il faut reconnaître que, parmi les taxes établies par notre loi de finances du 31 décembre 1917, deux méritent tout particulièrement la critique de l'économiste : ce sont l'impôt sur les payements et l'impôt sur le luxe.

L'impôt sur les payements n'est pas, à proprement parler, un nouveau venu dans notre système fiscal : c'est au contraire une vieille connaissance pour le contribuable français, mais en prenant plus d'importance il a, comme certains parvenus, changé de nom. A la suite de la guerre de 1870, une loi du 23 août 1871 a institué l'obligation de munir d'un timbre quittance toute pièce constatant « quittance, reçu ou décharge ». Le prix de la vignette était peu élevé : dix centimes. La loi n'était toutefois qu'imparfaitement observée. Plus d'un commerçant délivrait à ses clients, de la meilleure foi du monde, des reçus revêtus, en guise de timbre, de la mention « payé comptant » par laquelle on croyait éluder l'obligation légale. D'autre part, vit-on jamais un fils munir de la vignette requise la lettre par laquelle il accusait réception de la pension paternelle? Dans le cercle de l'intimité familiale, comme aussi dans certains milieux commerciaux, les prescriptions légales relatives au timbre-quittance restaient donc le plus souvent lettre morte.

A la veille des événements actuels, une loi du 15 juillet 1914 vint

modifier le régime antérieur et substituer au tarif unique un tarif gradué jusqu'à 3,000 francs, immuable au-dessus de ce chiffre. Le taux du timbre-quittance fut ainsi appelé à varier de 0.10 à 0.50 suivant l'importance de la somme dont il était donné reçu. Pour les titres et documents, il n'y eut pas de modification, et la décharge de ces valeurs ou papiers continua d'être soumise au droit de 0.10; elle l'est encore d'ailleurs aujourd'hui.

Le système établi par la loi du 31 décembre 1917, et en vigueur depuis le 1er avril dernier, comporte à la fois un rehaussement de tarif et l'institution de la proportionnalité mathématique de celui-ci. La « taxe sur les payements », tel est le nom de l'impôt de 1871 remanié pour la seconde fois, est de 0.20 p. 0/0. Ainsi un règlement de 1,000 francs devra donner lieu à l'apposition de *deux francs* de timbres sur la quittance, au lieu de 0.10 et 0.30 respectivement sous l'empire des deux lois antérieures.

L'augmentation, comme on peut en juger, est considérable : le législateur a eu la main beaucoup trop lourde, et cela d'autant plus que l'incidence de l'impôt a souvent des résultats absolument ignorés de nos parlementaires, mais iniques, mais odieux.

En effet, si l'auteur d'un payement important, ou son mandant, au cas où il n'opère pas pour son propre compte, était nécessairement un homme riche, la théorie de la proportionnalité de l'impôt sur les quittances au montant de ces dernières pourrait se soutenir. Mais il n'en est rien. Une personne, un petit banquier par exemple, peut effectuer en une semaine pour plusieurs centaines de mille francs d'opérations soumises à la taxe, des achats de titres, par exemple, sans en tirer un gros bénéfice. Ne disposant pas d'un fonds de roulement important, il ne peut se faire ouvrir un compte dans un établissement financier, mais est obligé d'attendre le versement de ses clients pour régler ses vendeurs. Aussi verra-t-il son maigre profit amputé dans une large proportion par l'impôt prélevé sur chaque mouvement de fonds.

Il convient d'ailleurs de faire la remarque suivante. Les capitaux qui circulent sont frappés par la taxe : et cependant ils travaillent, ils concourent au mouvement économique national. S'ils étaient restés accumulés et oisifs, ou avaient été remployés en valeurs neutres depuis la guerre, ils demeureraient indemnes. Nos législa-

teurs ont, il faut l'avouer une singulière manière d'encourager l'initiative des capitalistes français et de combattre la thésaurisation.

Le principe de l'impôt nouveau est donc erroné, ce qui compromet singulièrement sa valeur en tant qu'institution fiscale.

***

Passons maintenant à une étude plus approfondie de la mesure dont il s'agit.

La loi distingue les payements *civils* et les payements *commerciaux*.

Les payements *civils* sont tous assujettis à la taxe, à l'exception d'un petit nombre d'opérations *limitativement énumérées* : celles-ci restent sous l'empire des dispositions antérieurement prises à leur égard. Ce sont notamment :

Les acquits inscrits sur les chèques et effets de commerce, les quittances de chèques remis à l'encaissement, le renouvellement des effets de commerce.

Certaines quittances ou pièces analogues qui n'opèrent pas libération ou le font dans des conditions spéciales.

Enfin, et ce cas, comme ceux du premier groupe, est particulièrement important, les reçus délivrés par les banques aux clients titulaires de comptes de dépôts chez elles, et inversement par ces clients auxdites banques; toutefois le bénéfice de cette mesure est limité aux versements ou retraits effectués au crédit ou par le débit du compte du client *lui-même*, soit par ce dernier, soit par un mandataire régulier.

Le champ d'application de la taxe nouvelle ainsi circonscrit *a contrario*, il importe de montrer par quelques exemples topiques à quelles injustices elle conduit.

Tous les trois mois, les propriétaires d'immeubles sont obligés de se munir de jeux complets de timbres-quittances, ce qui exige — vexation désagréable — des démarches, des recherches, des pertes de temps. En effet, il faut trouver un débitant de tabac qui vende de tels timbres, et en ait en magasin du type demandé. Ceci dit, qui paiera en définitive la taxe ? Le débiteur, c'est-à-dire le locataire, si toutefois il veut bien acquitter son loyer. Sinon le propriétaire est obligé de continuer à faire l'avance de la valeur des timbres. Au cas

où le locataire obtiendrait par la suite une réduction ou exonération de loyer, cette valeur sera une perte sèche pour le propriétaire. Nous croyons inutile d'insister sur l'injustice de ces solutions sinon pour signaler l'encouragement indirect, donné au locataire, à ne pas payer son loyer. Il est minime, mais parfois une goutte d'eau de supplément fait déborder la coupe.

D'autre part, comme on sait, quand le débiteur est l'État, celui-ci, désireux de ne point perdre le montant de l'impôt sur les quittances, a, dès 1871, décidé qu'il serait payé par le créancier. Solution élégante, sinon équitable. L'augmentation considérable de la taxe sous son nom nouveau n'a point fait déroger à la règle. Or, parmi les créanciers de l'État, s'il en est auxquels notre pitié n'ira pas de prime abord, tels les fournisseurs militaires et les ouvriers d'usines grassement payés, en revanche certaines catégories apparaissent dignes d'intérêt. Les indemnitaires, victimes de dommages éprouvés dans les régions envahies — dans certains cas *deux fois* — ne devraient pas se voir retenir fût-ce quelques sous sur les maigres acomptes qu'on leur doit. De même, ceux qui ont contracté pour leurs navires une assurance auprès de l'État ont motif de se plaindre de l'amputation qu'on fait subir à leur indemnité du chef de la mesure nouvelle. L'État a garanti 3 millions : c'est ce qu'il faudra à l'armateur pour racheter un navire neuf. De quel droit, sinon celui du plus fort, oblige-t-on le propriétaire, en lui retenant *six mille francs* de taxe, à payer la différence de ses deniers personnels, c'est-à-dire à éprouver une perte sèche?

Mais, objectera-t-on, ce sont là des faits essentiellement temporaires. L'ordre de choses normal rétabli, les injustices invoquées ne se représenteront plus. Nous répondrons en demandant *quand* l'ordre de choses normal se rétablira et s'il est bien certain qu'il se rétablira tel qu'il était avant la catastrophe de 1914. Même en faisant cette dernière supposition, la taxe est, en raison de sa mauvaise assiette, appelée à engendrer bien des injustices. Croit-on, par exemple, le loyer d'un commerçant proportionnel à ses bénéfices? Tel, dans une petite boutique louée 2.000 francs, réalise annuellement 40.000 francs de bénéfices. Tel autre a besoin, pour exercer sa profession dans de bonnes conditions, d'un magasin pour lequel il doit payer 30.000 francs de location ; or il gagne à peine 12.000 francs nets. Au premier, la

taxe sur les payements prend au titre du loyer 4 francs seulement : exactement 1/10 par mille de son bénéfice. De l'autre, elle exige 60 francs, soit 5 pour mille des profits obtenus : c'est *cinquante fois* plus.

Au temps du timbre-quittance à dix centimes de pareilles inégalités ne se produisaient pas : seule l'augmentation démesurée du taux de l'impôt les a rendu possibles.

***

Les règlements *commerciaux* ne sont pas tous touchés par la taxe nouvelle. Celle-ci frappe seulement le payement « du prix de vente au détail ou à la consommation de toutes denrées, marchandises ou objets quelconques ». Toutefois, à la différence de ce qui se passe en matière civile, le versement de l'impôt n'est pas subordonné à la délivrance d'une pièce libératoire. Si je puis, au risque de commettre une grave imprudence, ne pas demander un reçu à mon notaire ou à mon agent de change, et de ce seul fait échapper à toute perception, en revanche, je suis tenu de payer la taxe à raison des achats au détail que je puis faire, dès que leur montant excède 150 francs; peu importe que l'on me délivre ou non une quittance.

Les commerçants sont obligés de tenir registre de toutes les ventes imposables, et l'administration de l'enregistrement est investie du droit discrétionnaire de contrôler ce livre. Les contraventions sont sévèrement punies.

Ainsi donc désormais tout comme auparavant les débitants de boissons, les distillateurs, les fabricants de certains articles ou produits (bougies, cartes à jouer, vinaigre, etc.) la classe entière des commerçants connaît maintenant la surveillance fiscale, exercée cette fois non plus par les agents des contributions indirectes, mais par la plus pointilleuse des administrations : l'enregistrement.

En dehors de cette première sujétion, l'obligation de tenir un registre va créer pour les petits détaillants des complications nouvelles : un temps précieux sera perdu par eux en vaine paperasserie, et ils auront toujours peur de se tromper dans leurs calculs : tout le monde n'a pas le don d'Inaudi. Dans certains commerces particulièrement actifs, il faudra dresser — en les payant, naturellement

— un ou deux employés à la tâche spéciale de calculer l'impôt et de tenir le registre. D'où des frais, des ennuis, des difficultés de toute sorte.

Remarquons aussi qu'en ces temps de pénurie de petite monnaie, la taxe, qui brise les comptes ronds en y ajoutant des rompus, contribue encore à rendre plus complexe la question déjà si délicate des règlements entre particuliers. J'achète un objet d'une valeur de 200 francs; le caissier me réclame 200 fr. 40, et je n'ai point de petite monnaie pour solder l'appoint. Si ce personnage est débordé ou mal disposé, il refusera la pièce d'un franc que je lui tends, et exigera quarante centimes. Me voilà obligé de me procurer ailleurs ce complément et de retarder en conséquence mon achat. N'y a-t-il pas là une vexation désagréable?

*
* *

La taxe sur le luxe est en quelque sorte une expression plus accentuée de la précédente, aussi ne se cumule t-elle pas avec elle : les objets soumis à l'impôt somptuaire échappent à la taxe sur les payements.

Cette nouvelle institution fiscale frappe, d'une part certaines marchandises considérées comme luxueuses par elles-mêmes (truffes, mets truffés, parfumerie fine, dentelles), de l'autre tels ou tels autres articles, dès lors que leur prix de vente excède un chiffre déterminé, indice présumé d'une qualité supérieure. Une Commission spéciale a fixé les objets et les prix en question; ce travail a été sanctionné par la loi du 22 mars 1918.

On peut adresser à cet impôt plusieurs critiques, dirigées les unes contre son principe, les autres contre son interprétation.

Tout d'abord, « l'objet de luxe » est une base trop étroite et trop fragile pour servir d'assiette à une taxe. En effet, qui l'achète, qui le consomme? Les nationaux, mais aussi et surtout les étrangers. Or ceux-ci veulent bien se laisser exploiter, mais seulement jusqu'à une certaine limite, et une majoration de 10 p. 0/0, jointe à toutes les augmentations de prix concomitantes, pourrait bien lasser leur patience. D'ailleurs, par ces temps de restrictions, on apprend à compter, à calculer. Aussi est-il parfaitement possible que la taxe

contribue à amener un déclassement général de la clientèle étrangère : tel dépensait à l'hôtel 40 francs par jour, il limitera son écot à 30 francs ; telle dame achetait un chapeau de 300 francs, elle ne voudra plus à l'avenir dépasser 250.

Ce déclassement général risque de se produire aussi pour la clientèle nationale : tout le monde n'est pas « nouveau riche », et celui-ci lui-même après s'être laissé duper, ou avoir acheté sans se préoccuper des prix, commence à s'en inquiéter maintenant. Les bénéfices de guerre diminuant par la revision des marchés, tandis que les charges s'accroissent, les favorisés des circonstances actuelles serrent les cordons de leur bourse. A plus forte raison les petits et moyens rentiers, pensionnaires, fonctionnaires, agents des entreprises privées se restreignent-ils, et la taxe nouvelle ne fera-t-elle que les pousser davantage dans cette voie.

Pour toutes ces raisons, le chiffre d'affaires des entreprises de luxe risque de diminuer encore, pour le plus grand dam non seulement des patrons mais encore des ouvriers et ouvrières, que le chômage menace.

*
* *

La détermination des objets de luxe par les Commissions spéciales donne, elle aussi, largement prise à la critique.

Passe encore pour les denrées et articles déclarés luxueux par eux-mêmes. Mais on ne peut sous peine de manquer de clairvoyance et d'esprit de justice, laisser passer nombre d'évaluations du prix auquel les autres objets acquièrent *ipso facto* cette qualité.

Une bicyclette de plus de 250 francs, une voiture à cheval de plus de 1,000 francs sont qualifiés « objets de luxe ». Or, actuellement, il est impossible de se procurer le premier appareil à moins de 300 francs. Conséquence : les petits employés publics ou privés qui utilisaient ce moyen de locomotion pour se rendre de leur bureau à leur domicile devront, s'ils ont besoin d'un instrument neuf, payer un impôt de 30 francs minimum. D'autre part, le cabriolet est pour les notaires, médecins, huissiers, vétérinaires de campagne un outil professionnel indispensable, tout comme l'est pour les seconds et les derniers leur trousse. S'il leur faut absolument acheter une voiture

neuve ou d'occasion, et la mobilisation, en diminuant le nombre des titulaires de ces professions, oblige ceux qui restent à parcourir des distances plus considérables, donc rend plus impérieuse la nécessité d'un véhicule, ils n'auront rien qui vaille pour 1,000 francs. Il leur faudra payer 1,500, 2,000 francs peut-être, et comme si ce n'était pas assez de ce gros supplément de charges, un impôt de 150, 200 francs vient encore s'y ajouter!

Nous pourrions multiplier les exemples, mais croyons en avoir assez dit pour montrer combien le travail des Commissions spéciales a été défectueux : il s'est basé, semble-t-il, sur le caractère luxueux des objets, sans tenir compte de leur utilisation possible pour l'exercice d'une profession.

Comme la taxe sur les payements, celle sur les objets de luxe donne lieu à la tenue d'un registre vérifié par l'administration.

*
* *

De ce qui précède, l'imputation d'être antidémocratiques dirigée contre les deux impôts sur les payements et sur les objets de luxe semble ressortir comme fondée.

Est-ce un impôt démocratique, celui qui frappe les capitaux circulants, en laissant indemnes les bas de laine ou les billets de banque, voire l'or sommeillent improductifs; qui atteint les locataires consciencieux, et épargne ceux de mauvaise foi; qui prive d'une portion du capital promis certains créanciers de l'État dignes d'intérêt?

Est-ce un impôt démocratique, celui qui risque de compromettre nos industries de luxe, de fermer maintes boutiques, de jeter sur le pavé des milliers de travailleurs; qui ignore systématiquement certaines nécessités professionnelles, et ne veut voir dans tel ou tel objet coûteux qu'un instrument de plaisir alors qu'il est le plus souvent un outil de travail?

Enfin comment qualifier deux taxes qui vexent, molestent nos commerçants, leur imposent des frais de personnel supplémentaires, les obligent à connaître et pratiquer la paperasserie administrative?

*
* *

Ces vices rédhibitoires de l'impôt sur les payements et de l'impôt somptuaire les ont promptement rendu impopulaires. La Chambre de Commerce de Paris, dès le mois de mai 1918, la Fédération des Industriels et Commerçants Français, un mois plus tard, divers groupements parisiens et provinciaux ont voté des vœux ou ordres du jour hostiles aux deux institutions nouvelles, et plusieurs associations ouvrières, notamment, la Confédération Générale du Travail, ont protesté contre la taxe de luxe. Les opposants du camp patronal proposent, aux lieu et place des impôts condamnés, une contribution modérée (0.05 p. 0/0) sur le *chiffre d'affaires* de tous les commerçants.

Cette imposition frapperait toutes les ventes, en gros ou en demi-gros comme en détail. Une même marchandise pourrait donc l'acquitter plusieurs fois de suite en changeant de mains, et c'est pour cette raison que son taux serait réduit des trois quarts. D'autre part, comme elle les atteindrait en bloc, la question de la quittance disparaîtrait comme aussi l'immunité des acquisitions d'un montant inférieur à 10 francs. Enfin, point ne serait besoin de tenir des registres spéciaux ; l'administration se contenterait de relever un certain nombre de fois par an le chiffre de ventes de chaque assujetti et de lui appliquer le coefficient de 0.05 p. 0/0 : la cote du commerçant serait ainsi déterminée sans contestation possible.

Les détails du fonctionnement de l'institution nouvelle seraient arrêtés par l'Enregistrement, non plus arbitrairement, mais les représentants les plus qualifiés du commerce et de l'industrie entendus.

A tous ceux que n'aveugle point une admiration béate pour l'œuvre souvent maladroite de nos législateurs, la réforme préconisée par la Chambre de Commerce de Paris et à sa suite par d'autres corps constitués de notre pays paraît hautement désirable, et il faut espérer que les voix compétentes qui se sont fait entendre en cette occasion n'auront point prêché dans le désert.

MAURICE DEWAVRIN.

LA « MAISON DE FRANCE »

La guerre actuelle, en réveillant toutes les énergies françaises, a rendu plus sensibles les lacunes de notre organisation à l'étranger. Chacun, dans le cadre de son activité personnelle, a compris que le rayonnement littéraire, artistique et économique de la France au dehors serait plus intense, surtout au lendemain de la victoire, si tous les efforts, au lieu de demeurer dispersés, s'unissaient.

D'autres pays, dont certains sont actuellement et resteront peut-être encore longtemps nos irréconciliables ennemis, nous avaient devancé dans les œuvres d'expansion et de propagande. L'Allemagne n'avait rien négligé pour essayer de donner au monde entier l'illusion qu'elle était, par son développement musical, scientifique, politique et industriel, le centre de la civilisation européenne. Ses voyageurs de commerce, ses banques, ses maisons d'éditions littéraires et musicales, ses bureaux permanents d'échantillons, ses nombreuses missions savantes, qui souvent d'ailleurs dissimulaient sous leur étiquette scientifique un espionnage sans vergogne, travaillaient systématiquement pour le plus grand renom et pour le plus grand profit de la plus grande Allemagne. A Changhaï, par exemple, le prince Henri de Prusse inaugurait au début du XXe siècle un club exclusivement allemand. A Constantinople, le club « Teutonia » était le lieu de rendez-vous de tous les Allemands résidants ou de passage, désireux de se sentir les coudes. Depuis l'Amérique du Sud jusqu'en Chine, des Écoles allemandes répandaient à grands frais la langue peu harmonieuse et maladroitement compliquée, dont la diffusion devait procurer des lecteurs à tous les ouvrages publiés en Allemagne, et des clients à tous les produits allemands.

La France, dont la force d'attraction sera d'autant plus grande que son activité ne cache aucune ambition conquérante, aucune velléité d'oppression à l'égard des autres peuples dont elle respecte

et, au besoin, défend jalousement les libertés, se doit à elle-même d'aider les étrangers à comprendre sa langue et sa littérature, à admirer ses artistes, à apprécier les productions, si soigneusement finies et d'un goût si parfait, de ses ouvriers d'art, à connaître enfin les produits si consciencieusement et si solidement élaborés par son industrie.

Pour cela, il est nécessaire de fonder d'abord dans une, puis successivement dans d'autres capitales ou grandes villes étrangères, une institution où toutes les œuvres de la pensée et de l'activité artistique et économique françaises puissent se manifester.

A cet effet, un immeuble dont le style, l'agencement intérieur, le mobilier seraient entièrement français, et qui pourrait s'appeler la *Maison de France*, rassemblerait en une sorte d'exposition permanente toutes les créations du génie français.

Il comprendrait :

1° Un lieu de réunion pour tous les Français résidents ou de passage, avec un restaurant et une salle de banquets pour les réceptions des Français notables, fête nationale française, etc.

2° Un salon de lecture des journaux, revues et périodiques français de la Métropole et des Colonies.

3° Une bibliothèque payante de livres français, dont le bibliothécaire serait en même temps le représentant des éditeurs français, et posséderait tous leurs catalogues et leurs conditions de vente.

4° Une salle des fêtes, avec une scène, pouvant être aménagée alternativement en salle de conférence ou de concert, et contenant une installation pour des projections fixes ou cinématographiques.

5° Un foyer, où seraient continuellement exposées des œuvres de peintres, graveurs, sculpteurs, etc., et sous vitrines des éditions d'œuvres sculpturales et des éditions de luxe d'œuvres littéraires.

6° Une salle d'exposition temporaire destinée à être affectée successivement à différentes catégories de produits de luxe : couture, céramique, verrerie, typographie, etc., ou à présenter au public les efforts de la France dans une branche donnée de l'industrie, des œuvres sociales, ou de la science appliquée.

7° Un bureau d'échantillons permanent pour les différents produits de l'industrie française, de la métropole et des colonies avec un représentant pouvant recevoir les commandes, et établis-

sant les prix — tous frais de transport, assurance, douane et change compris — *en monnaie du pays.*

8° Un cours pratique de langue française pour adultes, ouvert moyennant le paiement d'un droit d'inscription peu élevé (et qui pourrait être organisé sur les bases de la Société italienne « Dante Alighieri »). Ce cours serait placé sous le patronage de l'Alliance française.

9° Un salon de renseignements sur les voyages en France et dans les diverses colonies françaises, orné de reproductions photographiques de monuments et de paysages français et contenant des notices imprimées sur les grandes écoles et universités françaises ouvertes aux étrangers, les prospectus des compagnies françaises de navigation et de chemins de fer, les brochures-réclames illustrées décrivant les différentes régions de la France, les indications sur les hôtels, les itinéraires, et les moyens de transports, les catalogues des musées français, et une collection de cartes postales représentant les différentes vues des villes et des campagnes françaises. Les renseignements et les brochures-réclames seraient donnés gratuitement; les catalogues de musée, les guides et les gravures vendues au plus juste prix. Ce salon pourrait être géré par un représentant du « Touring-Club » de France.

10° Enfin les bureaux de la Chambre de Commerce française, s'il y en a une dans la ville, et les bureaux des représentants de la Société des Gens de lettres, de la Société des Auteurs dramatiques, et de la Société des Auteurs et Compositeurs.

Tel serait, dans ses lignes essentielles, le plan de la « Maison de France ».

L'objection la plus spontanée est que cette œuvre est trop composite et trop vaste. Cependant, il existait avant la guerre, à Constantinople, sous le nom d'« Union française », un immeuble, qui était propriété française et qui comprenait à peu près toutes les installations énumérées ci-dessus, à l'exception du rayon de librairie, du bureau d'échantillons, et de l'exposition d'œuvres d'art. Le restaurant, ouvert à tous les Français qui s'étaient fait inscrire, soit pour quelques jours, soit à l'année, fonctionnait comme une entreprise commerciale normale, et faisait ses frais. Le salon de lecture

contenait toutes les grandes revues et journaux français. La Chambre de Commerce française, qui y avait son installation, était dirigée par un Français dont le patriotisme n'avait d'égal que l'intelligence. et publiait un bulletin de renseignements commerciaux lu par tous les négociants français de la Méditerranée. La salle des fêtes, spacieuse, servit aux réceptions données en l'honneur de l'amiral Boué de Lapeyrère, des aviateurs Bonnier et Védrines. Elle servit également à des conférences de MM. Henri Bordeaux et André Lichtenberger ainsi qu'à une audition d'un de nos plus grands violonistes. Ces derniers furent ainsi dispensés de passer par l'intermédiaire d'un impresario étranger; ils purent trouver sans recherches et sans marchandages une salle à un prix raisonnable, et un public aussi sympathique que payant. Ils n'ont eu qu'à se louer de voisiner, à l'« Union française » avec les travaux de négociants et d'industriels français. C'est l'idée qui crée la mode. et la mode entraîne les échanges commerciaux. La lecture des romans français donne le goût du mobilier français, et le mobilier français appelle comme complément l'œuvre d'art française.

L'institution qui a fait ses preuves à Constantinople, devra après la guerre, être reprise et agrandie. Des « Maisons de France » seraient à leur place dans les diverses capitales des nations qui combattent en ce moment à nos côtés, ainsi que dans les grandes villes de l'Amérique du Sud, où la culture française, l'art français et tous les produits français sont déjà connus et appréciés.

HENRI MYLÈS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

La Brière Yves de . — *La « Société des Nations »? Essai historique et juridique.* Paris, Beauchesne, 1 vol. in-12 de 206 p., 1918.

M. Yves de la Brière, qui a dédié son volume à la mémoire de Louis Renault, me paraît être de ceux qui craignent la piperie des mots et cherchent à voir clair dans « les fausses idées claires[1] ». Par là son petit livre m'a plu. Il y traite avec beaucoup d'impartialité une question qui, depuis quelques mois, a fait couler des flots d'encre et prononcer d'éloquentes paroles. M. de la Brière est parfois ironique et souvent sévère, mais il est consciencieux. Il ne repousse pas *a priori* l'institution tant prônée : il en adoptera même certaines parties, mais il veut être sur un terrain solide (nous verrons qu'il n'y reste pas toujours) et se défie des chimères ou des lieux communs. Il recherche d'abord dans le passé les antécédents de la grande idée et je n'ai pas besoin de dire qu'il ne trouve rien qui ait été bien sérieux ou bien durable. Quoique disposé par ses croyances à quelque inclination pour la chrétienté du moyen âge (son livre est composé d'articles parus dans la *Revue des Études* dont on sait l'inspiration) il est obligé de reconnaître que la grande magistrature pacifique de la papauté, appuyée des Conciles, a été plutôt un idéal qu'une réalisation. Il réduit à ses vraies proportions historiques le *grand Dessein* de Henri IV ou plutôt de Sully. Il montre ce qu'a été en réalité le traité de Westphalie et le principe d'équilibre qu'il a constitué : une sanction de faits, souvent fort scandaleux, et rien qui ressemble à un système de droit. Il suit le principe d'équilibre tel que l'ont pratiqué le Congrès de Vienne, et ensuite le Directoire européen, puis le Concert européen, et ne peut y trouver les bases d'une organisation de justice internationale, s'il a été souvent le seul *modus vivendi* possible et recommandable.

Ces bases de justice, quelles sont-elles ? Elle paraissent fort simples quand on lit tant de déclarations éloquentes sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur les justes revendications des nationalités, etc. M. de la Brière trouve avec raison qu'il y a là peut-être une de ces fausses idées claires qu'il faut serrer d'un peu près. Je lui reprocherais même volontiers d'avoir abordé un peu tardivement cet examen qui était à la base de son

1. Le mot est de M. Hauser, à propos du principe des nationalités.

sujet. Il sort de son examen avec pas mal de scepticisme et déclare que le principe des nationalités « est fort loin de constituer une règle claire, certaine, incontestable de droit public, ni surtout une règle souveraine et universelle à laquelle on soit tenu de sacrifier toutes les autres considérations morales, historiques ou juridiques qui peuvent intervenir raisonnablement dans la détermination des frontières ou la distribution des souverainetés ». De même il n'aperçoit pas dans le triomphe universel de la démocratie le gage sûr de la cessation des conflits internationaux que proclament avec tant de confiance certains apôtres. Parmi ceux-ci il prend sur le fait M. Edgard Milhaud qui écrivait il y a quelques mois (le 11 mai 1917) : « Le tsarisme s'écroule comme un torrent qui disparaîtrait sous les eaux et la démocratie russe surgit à la surface de la planète, si forte dans la pureté et la fermeté de ses principes qu'elle y a la solidité du roc — la démocratie russe, libératrice de la Finlande, de l'Ukraine, des Juifs.... Et voilà agitant ses jeunes membres dans le corps douloureux et meurtri du vieux monde, la Société des Nations ! »

En sortant de ces exagérations qu'il réduit à leur juste valeur, M. de la Brière cherche s'il n'y a pas cependant quelque chose de praticable dans une idée à laquelle s'attachent tant d'imaginations et à laquelle se sont ralliés, ne fût-ce que partiellement, un grand nombre de bons esprits. M. de la Brière aboutit en somme à un simple élargissement de la Cour de la Haye, devenue permanente, et pourvue de moyens de sanction de ses sentences, moyens moraux, économiques, militaires, sur l'efficacité desquels l'auteur ne garde pas beaucoup d'illusion. Il a plus de confiance dans « la haute et souveraine consécration d'ordre moral » que serait la participation de la papauté romaine au grand aéropage pacifique. Il regrette qu'elle ait été exclue des Conférences auxquelles devaient seuls participer les États. Louis Renault ayant fait substituer le mot *Puissances* au mot *États*, l'auteur ne voit plus de difficultés à l'admission du représentant du Saint-Siège, qui est resté une *puissance* sinon un *État*. C'est là un sujet délicat où je ne veux pas pour le moment suivre l'auteur. Le rôle qu'il ambitionne pour la papauté avait été envisagé dès 1849 par des esprits indépendants, dont mon père, écrivant sous l'inspiration de Gioberti : il s'agissait alors d'une papauté libérale, émancipatrice des peuples. Beaucoup d'événements se sont passés depuis, et ce ne sont pas les tendances libérales qui ont le plus souvent triomphé à Rome. M. de la Brière, en parlant du Saint-Siège, dit que « c'est la seule Internationale qui tient ». Plusieurs même parmi les plus croyants de l'Entente ont trouvé que pour tenir elle avait eu trop d'internationalité. L'Ancienne Église, comme représentant de Dieu sur la terre, ne se bornait pas à garder la balance égale : elle jugeait. En jugeant *à temps*, la Papauté aurait probablement facilité sa collaboration à l'œuvre de paix internationale.

Au fond M. de la Brière n'a qu'une confiance modérée dans l'établisse-

ment durable de l'ère pacifique. Il considère que « rien n'a varié dans les « conditions militantes de notre providentielle épreuve d'ici-bas. C'est à la Jérusalem des cieux, écrit-il, qu'est réservé le repos du septième jour.... N'allons pas transporter parmi les horizons de la vie présente cette perspective radieuse qui appartient au monde à venir. »

C'est renvoyer la Société des Nations à un royaume où les nations n'existeront plus — ce qui simplifie la question — et où les justes seront séparés des violents par une barrière infranchissable, ce qui dispense d'une gendarmerie fédérale.

M. de la Brière serait resté sur un terrain plus pratique s'il avait, comme vient de le faire M. Wilson, ajourné les discussions sur la constitution de la Société des Nations à après la guerre, et étudié la seule Ligue des Nations dont il soit possible aujourd'hui d'envisager comme éminemment désirable et d'ailleurs réalisable, la consolidation : l'Entente armée et unie jusqu'au jour où elle sera maîtresse des destinées du militarisme germanique.

E. D'EICHTHAL.

A. Meillet. — *Les langues dans l'Europe nouvelle*. 1 vol. in-16 de 246 p. Paris, Payot, 1918.

Le dernier ouvrage de M. Meillet met une fois de plus en évidence cette remarquable union du sens sociologique et de la précision linguistique qui caractérise son beau talent. L'œuvre du linguiste est universellement appréciée : l'Allemagne, patrie des études philologiques, lui a rendu un hommage indirect, en traduisant son *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Mais sa collaboration à l'*Année sociologique* de feu Durkheim est peut-être moins connue. Elle annonçait pourtant déjà l'esprit qui anime son nouveau livre.

Après avoir classé par familles les diverses langues parlées en Europe, l'auteur établit sans effort qu'il n'y a aucun lien nécessaire entre une langue et la « race » de ceux qui la parlent. Par contre, il y a un lien certain entre la langue et la nation, mais il faut répéter après Renan, contre les théories intéressées des pangermanistes, que ce lien n'est pas nécessaire. Appartenir à une nation est, avant tout, affaire de sentiment et de volonté. A vrai dire, l'unité de langue ne provient ni de l'unité politique, ni de l'unité économique, mais de l'unité de civilisation. Le latin a été ainsi la langue commune de tout l'Empire d'Occident.

Comment cette langue s'est-elle métamorphosée au point de « devenir » les langues romanes actuelles ? A la différence de tant de philologues qui se bornent à constater sans même tenter une explication, M. Meillet énumère deux causes principales du renouvellement des langues : d'abord le fait qu'une langue a été adoptée par des populations parlant une autre langue. Le « substrat » autochtone agit de façon obscure, mais certaine. En second lieu, des accidents linguistiques peuvent se manifester dans certaines régions et briser l'unité d'une langue commune, surtout si les communications son

interrompues avec les régions voisines. Là, comme dans tous les faits historiques, la part du hasard est immense.

La tendance à la différenciation se double d'ailleurs d'une tendance inverse à l'unification. Les habitants d'un même pays éprouvent le besoin d'adopter une langue commune pour se comprendre les uns les autres : la centralisation politique, le prestige d'une grande littérature, subordonnent ainsi peu à peu et tendent même à faire disparaître les parlers locaux. L'action de la langue commune sur les patois est manifeste. En Alsace, où j'écris ces lignes, le patois alémanique s'est chargé depuis quarante ans de termes « haut-allemands », comme il s'était chargé, avant 1870, de termes français. Les jeunes gens par exemple disent déjà « schirm » alors que les vieillards disent encore « pärepli ». La « désannexion » aura vite fait de refranciser en partie le vocabulaire alsacien.

L'influence décisive de la centralisation politique sur la formation des langues communes apparaît clairement en Macédoine. Il est impossible de dire si les Slaves soumis au régime turc jusqu'en 1913, sont des Serbes ou des Bulgares. Les parlers locaux sa prêtent indifféremment à l'adoption du serbo-croate ou du bulgare comme langue littéraire : « c'est la politique qui décidera de l'avenir linguistique de la Macédoine ».

Aux parlers vulgaires qui s'émiettent de plus en plus, se superposent d'ailleurs fréquemment des langues savantes, comme le latin au moyen âge ou l'arabe littéral dans les pays musulmans. Mais il n'y a plus actuellement de langue de civilisation commune en Europe. Les éléments démocratiques, auxquels les grandes langues de civilisation sont difficilement accessibles, imposent de plus en plus leurs parlers populaires comme langues nationales. C'est ainsi que le flamand, le finnois, le petit-russe, etc., deviennent ou prétendent devenir à leur tour des langues littéraires, aux caractères relativement fixés. Malheureusement, « la commodité ainsi conquise par la masse est compensée par une gêne pour les élites ».

M. Meillet consacre huit chapitres de son livre aux langues nationales. Il étudie tour à tour la fixation des langues littéraires occidentales — notamment du français, — le rôle des langues nationales en Orient, en Autriche-Hongrie, dans les Balkans, dans l'ancien Empire russe, etc. Cette multiplicité croissante des langues écrites cause une gêne d'autant plus grande qu'en sens inverse, la civilisation tend vers l'unité. Il devient impérieusement nécessaire de réagir contre l'isolement linguistique.

Jusqu'ici, le seul remède efficace a été l'emploi d'une grande langue de civilisation comme langue « seconde ». Le français, l'anglais, l'allemand peuvent jouer ce rôle. Ces langues de civilisation occidentale, même celles qui appartiennent au groupe germanique, ont toutes subi profondément l'influence du latin. Le jour où les classes cultivées abandonneraient les études latines, « en achèverait de ruiner ce qui reste d'unité linguistique dans le monde civilisé ».

Seulement l'étude des grandes langues vivantes et du latin nécessite un effort considérable, qui ne profite vraiment à l'esprit que s'il est poussé à fond. Les relations linguistiques des Orientaux, des Slaves et des Asiatiques avec l'Europe occidentale restent d'ailleurs particulièrement difficiles, ces populations n'ayant pas participé à l'unité de la culture latine. Aussi comprend-on que l'on ait songé depuis longtemps à créer des langues artificielles. L'auteur souligne quelques illogismes et quelques naïvetés de l'*esperanto*, mais il se rallie pleinement à l'idée qui lui a donné naissance. « Avec une langue internationale artificielle, l'humanité disposerait d'une force nouvelle; elle ne perdrait rien de la richesse que représentent les langues des civilisations existantes. »

PIERRE CHASLES.

P.-N. Milioukov. — *Le mouvement intellectuel russe*, traduit du russe par J.-W. Bienstock, 1 vol. grand in-8 de 445 p., Paris, Bossard, 1918.

Nous devons savoir gré à M. Bienstock d'avoir traduit en français cet ouvrage classique de M. Milioukov, recueil de huit monographies sur le mouvement des idées en Russie depuis la mort de Pierre le Grand jusqu'à la fin du XIXe siècle.

M. Milioukov, *leader* du parti « cadet », publiciste libéral, membre de la Douma, ministre des Affaires étrangères sous le gouvernement provisoire du prince Lvov, est toujours resté au fond un « intellectuel » et un professeur. Par là s'expliquent les qualités et les défauts qui caractérisent l'homme d'action. Jusqu'en 1918, M. Milioukov a toujours été ardemment patriote, sincèrement attaché à l'alliance anglo-française. Des informations de presse, qu'il est difficile de contrôler à l'heure actuelle, nous affirment qu'il préconiserait aujourd'hui un rapprochement avec l'Allemagne. Si M. Milioukov se trouve lui aussi atteint de cette « vésanie » collective où sombre l'ancien empire des tsars, c'est qu'il ne reste plus, dans la Sodome et la Gomorrhe russes, les « dix justes » d'où pourrait venir un jour le salut!

Dans ce volume nouvellement traduit, M. Milioukov étudie d'abord l'essai de constitution aristocratique tenté en 1730 par les princes Galitzine et Dolgorouki. Il prétend que « le projet de Galitzine, non seulement n'avait pas un caractère d'intérêt personnel, mais n'avait pas même un caractère exclusif d'intérêt de caste. Tout le projet portait l'empreinte d'une pensée politique, théorique et idéaliste » (p. 27). Cette interprétation est conforme à ce que nous savons par ailleurs de la psychologie politique du peuple russe.

Dans une série d'études qui n'ont aucun lien direct les unes avec les autres, M. Milioukov nous parle ensuite d'Aksakov, le père des slavophiles, de « l'amour chez les idéalistes des années trente », chez les Stankévitch et les Biélinski, d'Alexandre Herzen, un des publicistes dont l'action a été la plus profonde sur l'esprit des libéraux et des révolutionnaires russes con-

temporains, enfin de la « décomposition du slavophilisme » chez Danilevski, Léontiev et Vladimir Soloviev.

Une étude spéciale est consacrée au cours de l'historien Granovski, professé à l'université de Moscou en 1845-1846. Ce cours inédit ne nous est connu que par les notes des étudiants. Granovski déclarait que, tout en devant beaucoup aux Allemands, les historiens français leur étaient infiniment supérieurs par la compréhension réelle des événements et par le don de l'exposition. Pourtant M. Milioukov reconnaît qu'en fait, Granovski a fondé son cours à peu près exclusivement sur le résultat des recherches allemandes !

P. Ch.

Mémoires de l'ambassadeur **Gérard**. 1 vol. in-8 de 350 p., Payot, 1918.

Bernstorff n'a pas compris l'Amérique. Gérard a-t-il compris l'Allemagne ! Telle est la questien que vous ne manquerez pas de vous poser en ouvrant le volume. Lisez-le, et vous serez bien embarrassé pour répondre. Vous aurez goûté des pages intéressantes, retenu plus d'un trait pittoresque, mais l'impression d'ensemble n'est pas nette : un défaut de composition tellement flagrant qu'il étonne même de la part d'un Anglo-Saxon, des détails puérils venant gâter des réflexions pénétrantes, il y a là trop de points choquants.

Réglons tout de suite la question de la traduction. Je n'ai pas pu avoir entre les mains le texte anglais, mais je crains fort que l'auteur de la traduction (qni a conservé un prudent anonymat) ne connaisse pas mieux cette langue que le français et l'allemand. Je ne signale que quelques expressions vicieuses ou contresens choisis au hasard :

P. 13-14 : *à la suite* (all.) rendu par *de la suite*, au lieu de : *hors cadres*; *au travers* du jardin d'agrément (*sic*) ; *Behinderung* traduit par *refus* au lieu de : *empêchement*; les messieurs danseurs (*sic*), *in der weissen Saal und in der Bilder-Galerie*, traduit par : *dans la salle blanche et dans la galerie des tableaux* au lieu de : *dans la galerie de la salle blanche et dans celle des tableaux*.

P. 68 : *la* Reichsland (*sic*).

P. 71 : *en 3 fois* pour *par 3 fois*; officiers militaires (*sic*), traduction un peu trop littérale de l'angl. *military officers*.

P. 72 : Danaueschingen (répété) pour Donaueschingen.

P. 109 : *Tenanciers* au lieu de : *fermiers*.

P. 120 : *Vlissigen* pour *Flessingue*.

P. 134 : Nous interrompûmes (*sic*).

P. 140 : « Accompagné d'un *adjudant* et de plusieurs *autres* officiers » (adjudant en anglais veut dire aide de camp).

P. 150 : *Contracteur* (angl. *Contractor*) pour *entrepreneur*.

P. 246 : *Vote* pour *veto* (?)

P. 253 et suivante (Trad. d'un document allemand) : « Comme des vic-

times *isolées* » au lieu de : « comme les *seules* victimes ». « Ne nous a pas encore été révélée » au lieu de : « Ne peut être entrevue même de loin ». « Près du pont de la Tour » au lieu de : « Ainsi que le pont de la Tour ». *Fondements* pour *fondations*. « Pendant la journée » au lieu de : « des journées entières. » « Une partie des machines, toutes neuves et de l'agencement » au lieu de : « Une partie des machines et de l'installation, toutes récentes ».

Presque toutes ces observations ont trait à la traduction des documents allemands dont le traducteur a eu l'imprudence d'insérer le texte original.

L'avant-propos est excellent. Par quelques chiffres, que nous croyons très exacts, l'auteur avertit les Américains de la force de l'adversaire auquel ils sont venus si fièrement se mesurer. Réjouissons-nous qu'ils soient ainsi mis à la portée de nos compatriotes trop souvent abusés. Est-ce que les Américains auraient cessé d'être aussi réalistes que nous nous les imaginons? M. Gérard se plaint qu'il y ait dans son pays trop de penseurs, trop d'écrivains, trop d'orateurs....

Sur la famille impériale, l'opinion de M. G. est plutôt favorable, bien qu'un peut floue. Guillaume nous est présenté comme un homme très instruit et de beaucoup d'éducation, voire de tact. Le kronprinz est encore plus sympathique (p. 36). Il aurait dit que « cette guerre est la plus stupide qui se soit produite dans l'histoire ». Il est vrai que d'autre part il confie à une Américaine (p. 81) que la guerre devait éclater sous le règne de son père ou le sien « ne serait-ce que pour la drôlerie de la chose ». Le prince Max de Bade (p. 232) est dépeint comme un homme de rapports agréables.

M. Gérard a une idée assez juste de certaines classes de la société. Méditez ce qu'il dit du régime des castes et de l'importance de celle des marchands (p. 96). Si l'abondance des fonctionnaires le frappe à juste titre, n'est-il pas cependant exagéré de dire (p. 322) que l'Allemagne est le pays qui compte le plus de fonctionnaires? Il note la ladrerie des personnages admis à la Cour (Hoffähige) qui ne restent pas plus de six semaines à Berlin pour éviter de payer l'impôt sur le revenu (p. 23). Aux officiers la simplicité est imposée : le polo leur est interdit pour qu'il ne se crée pas de distinctions entre pauvres et riches (p. 31). M. Gérard aurait voulu entrer en contact plus intime avec les hommes d'affaires et les membres du Reichstag; mais on veillait soigneusement à ne pas les lui laisser fréquenter. Il ne semble pas avoir vu de bien près ni les paysans (dont il est à peine question) ni les ouvriers qu'il dit posséder moins de bien-être que ceux des autres pays ?) et être opprimés par les lois d'assurance, moyen habile de les attacher au sol. Il ne paraît pas connaître le système électoral prussien, car il constate, sans l'expliquer, le fait que les socialistes n'envoient que quelques députés au Landtag. Sur la presse, ses idées sont-elles plus nettes? On en douterait en le voyant traiter la *Gazette de Francfort* de journal ultra-conservateur.

M. Gérard a essayé de déterminer les causes de la guerre et quelques-unes de ses notes à ce sujet sont très intéressantes. C'est ainsi que dans l'hiver de 1913-1914, chargé par le ministre des Affaires étrangères Bryan d'amener l'Allemagne à signer la proposition en faveur de la paix, il s'attira cette réponse de Jagow que « le plus grand avantage que l'Allemagne possédait était son aptitude particulière à déterminer une attaque brusquée ». Il insiste longuement sur l'affaire de Saverne. Un petit incident (p. 77), le fait que, le 20 mai 1914, au moment de l'ajournement du Reichstag, les socialistes sifflèrent le nom de l'empereur, exaspéra beaucoup Guillaume et Gérard croit « qu'il contribua beaucoup à l'amener à consentir à la guerre ». La principale raison d'une guerre offensive fut d'ailleurs la peur, la peur de se voir réduite à l'Allemagne de 1648. On ne prévoyait pas l'entrée de l'Angleterre dans la lutte; Jagow avait cru que le peuple britannique était trop occupé avec les troubles de l'Irlande, et cette erreur était partagée par tous les Berlinois (p. 115).

Dans les jours qui précédèrent et suivirent la déclaration de guerre, le rôle de M. Gérard fut très noble. De sa propre initiative, il adressait le 30 juillet à l'empereur cette belle lettre qui resta sans réponse :

« Mon pays peut-il faire quelque chose? Ne puis-je rien tenter pour prévenir cette guerre épouvantable? Je suis certain que le président approuverait toute initiative que je prendrai en faveur de la paix. Toujours à vous. »

La guerre commencée, l'ambassadeur se fit banquier, agence de voyage, sut résister aux folles prétentions de ses compatriotes, se dévoua pour les prisonniers (surtout britanniques) que les Allemands étaient surpris de capturer en si grand nombre (p. 136). Il visita les camps, très inégaux de tenue. Celui de Wittemberg est un enfer; aux médecins anglais et français qui protestent contre la promiscuité entre Occidentaux et Russes typhiques, le commandant du camp fait cette atroce réponse : « Il faut que vous connaissiez vos alliés » (p. 143). On lui fait visiter la France occupée, où il constate partout une profonde gratitude à l'égard de l'œuvre d'humanité entreprise par l'Amérique. Les Carlopolitains redoutent même l'entrée en guerre des États-Unis (p. 269).

En matière commerciale, M. Gérard trouve beaucoup à louer chez les Allemands. Il admire (p. 217) la société d'achats (Einkaufsgesellschaft) qui doit continuer à fonctionner après la guerre pour vaincre les vendeurs. Il préfère le cartell au trust. « Se débarrasser de ses concurrents, tel est le but du trust américain ; forcer ses concurrents à s'unir à soi, tel est le but du cartell allemand » (p. 223). Sa critique des emprunts est juste, mais ne s'applique malheureusement pas qu'à l'Allemagne.

Si les relations entre Allemagne et Amérique étaient bonnes en apparence, il faut noter que dès le début des actes d'une extraordinaire incorrection furent commis : telle l'histoire (p. 127) de ce passeport établi pour un Américain qui fut donné à un espion, ce que M. Gérard « ne fut pas surpris

d'apprendre ». D'ailleurs, il y avait antipathie de caractère entre Allemands et Américains. Dès « avant la guerre, l'Américain d'origine allemande qui retournait dans le village où il était né n'arrivait qu'à exciter par son luxe l'envie de ses anciens compatriotes. Et l'envie engendre la haine » (p. 260). Pas un Germano-Américain ne vint s'engager dans l'armée allemande (p. 192-3).

Il apparut clairement que la guerre sous-marine a été le motif déterminant de l'entrée en guerre des États-Unis. C'est Wilson en personne (p. 193) qui rédigea les notes sur le *Lusitania* : et lorsque M. Gérard quitte Washington après un court séjour, le 4 février 1916, il a l'impression que M. Wilson a le double désir « de ne pas entrer en guerre et d'arriver à faire la paix ». Quant aux Allemands ils croyaient (p. 295) « que le Président Wilson avait été élu avec un mandat impératif qui l'obligeait à observer une attitude neutre à tout prix ».

Rendons grâce à l'aveuglement de nos ennemis. Leur folle politique d'intimidation, par laquelle ils croyaient tenir la victoire (p. 302) aura fait sortir M. Wilson de cette neutralité à laquelle rien ne l'astreignait. L'Amérique a décidé la guerre. Elle a prouvé qu'elle savait la faire. Elle saura aussi, d'accord avec ses alliés, proposer, au besoin imposer, la paix qui doit en empêcher le retour.

JULIEN REINACH.

R. J. Odavitch, professeur au lycée de Belgrade. — *Essai de Bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes depuis le commencement de la guerre actuelle*. Paris, chez l'auteur, 42, rue Denfert-Rochereau. 1 vol. in-8, 166 pages, 1918.

On ne peut manquer d'être frappé de la quantité considérable de livres et d'articles qui, depuis la guerre, ont été consacrés aux Serbes, Croates et Slovènes, et encore ne s'agit-il dans cette bibliographie que des œuvres écrites en langue française. Il faut y voir la preuve évidente de l'importance qu'offre la question du sort de ces peuples malheureux, et ce qui est intéressant à noter, c'est que les auteurs énumérés sont pour la plus grande part des Français, ce qui montre avec quelle ardeur et quelle sollicitude nos plus éminents compatriotes, historiens, géographes, hommes d'État, se sont appliqués à propager la connaissance des légitimes revendications de cette nation, pour l'aider à conquérir l'indépendance à laquelle elle a droit.

A côté des travaux dus à des Français, il en est un très grand nombre aussi dont les auteurs comptent parmi les esprits les plus distingués de ces races opprimées et parmi leurs plus ardents patriotes. Ils écrivent en français et tous, on peut le dire, avec une parfaite connaissance de notre langue et par là même, ils trouvent un accès plus facile encore auprès des cœurs français.

Cet important ouvrage de bibliographie n'aura pas seulement servi à

grouper les sources principales pouvant éclairer le monde sur les justes aspirations des Yougoslaves, mais il demeurera pour l'avenir une documentation historique d'une haute valeur sur les années qui auront précédé la mémorable époque de leur libération. Avec beaucoup de raison, M. Odavitch ne s'est pas borné à mentionner les livres proprement dits, mais il a compris aussi dans sa bibliographie les principaux articles de Revues, ceux-ci étant souvent des études très précieuses malgré leur moindre étendue. Afin de réunir une complète documentation sur ces peuples, l'auteur a ajouté aussi une énumération des cours, conférences, représentations et allocutions se rapportant à eux, et même une liste des compositions musicales inspirées de leurs pensées patriotiques.

G. Regelsperger.

Giuseppe Prezzolini. — *La Dalmatie*, traduit de l'italien par **Ljubo Radié**, docteur en droit. Genève, Imprimerie commerciale, 1 vol. in-8, 60 pages, 1917.

Il est particulièrement intéressant en ce jour, de pouvoir signaler un ouvrage écrit par un Italien sur la Dalmatie, dans lequel se trouve reconnue en toute sincérité et en parfaite équité, les raisons qui poussent les Dalmates a s'unir définitivement à l'ensemble de la nation yougoslave et l'illogisme qu'il y aurait pour l'Italie à songer à s'annexer la Dalmatie. L'auteur n'hésite pas à dire formellement, dans les conclusions de ce petit ouvrage, que l'occupation de la Dalmatie, rêve de nationalistes outranciers, « est un acte d'impérialisme et ne peut être la conséquence de la guerre nationale ». Aujourd'hui qu'un accord entre l'Italie et les Yougoslaves est définitivement conclu, on peut dire que les considérations mises en relief par M. Prezzolini sont justement celles qui ont conduit l'Italie à cette sage résolution.

L'auteur retrace les caractères de la domination vénitienne et ceux de la domination autrichienne; il rappelle les principales idées émises par les Italiens sur la Dalmatie; il étudie cette question de nationalité en envisageant tout ce qui concerne la langue, la culture et le sentiment politique : il se place aux points de vue ethnographique et géographique, faisant entrer en ligne de compte les raisons stratégiques et économiques.

M. Prezzolini, ayant démontré l'existence de la conscience nationale slave, déclare que les Dalmates ont tout à la fois, pour s'unir aux Serbes et aux Croates, les raisons du sentiment national et celles de l'intérêt économique; l'avenir de la Dalmatie dépend de son union étroite avec son hinterland. L'auteur établit ensuite que la Dalmatie n'appartient d'ailleurs pas géographiquement à l'Italie et il affirme que son occupation par les Serbo-Croates, excepté Zara et quelques îles, surtout étant due à la victoire italienne, serait un gage de concorde entre l'Italie et le grand État serbo-croate. Toutes ses vues sont basées sur l'idée de reconstitution des unités ethniques et il déclare que si l'on voulait entraîner l'Italie sur la voie

de l'Impérialisme, les Italiens s'y opposeraient absolument, à raison même de leur culture supérieure. S'ils venaient à démériter du nom d'Italie, ce serait, dit-il, « un vrai devoir d'italianité que de s'insurger contre eux ».

G. Regelsperger.

Comte **L. de Voïnovitch.** — *La Dalmatie, l'Italie et l'unité yougoslave (1797-1917). Une contribution à la future paix européenne.* Genève-Bâle-Lyon, Georg et Cie, 1 vol. in-8, CIX-380 pages, 1917.

L'une des conditions nécessaires pour que la paix future soit équitable et durable, c'est qu'elle mette fin à cette politique de domination qui était celle des Empires centraux, et qu'elle amène une libération définitive des nationalités qui ont droit à une existence indépendante ; c'est l'un des buts essentiels pour lesquels combattent les Alliés, et leur victoire les y conduira. Aussi ne saurait-on trop répandre la connaissance des raisons qui justifient ces légitimes aspirations et recommander ceux des ouvrages qui les mettent le mieux en lumière. De ce nombre est celui du comte Louis de Voïnovitch, qui montre éloquemment, en s'appuyant sur les faits historiques, ce qu'est la Dalmatie et quel sort elle est en droit d'attendre d'un remaniement de la carte d'Europe.

La Dalmatie a une population de race slave et elle appartient à l'unité yougoslave au même titre que la Croatie et la Serbie : ballottée entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, elle a subi leur influence et leur domination successives, mais sans jamais cesser d'être indissolublement liée aux provinces serbo-croates se trouvant en arrière de la bande littorale que son territoire représente. Ainsi que le montre M. le comte de Voïnovitch dans son introduction historique, la Dalmatie, à travers les divers régimes étrangers auxquels elle a été soumise, s'est montrée fortement attachée à la race slave qui s'est implantée sur son sol. Il est à noter aussi que ses premiers habitants, avant les colonisations phéniciennes et grecques, les Illyriens, ont pu être regardés comme une branche protoslave. Mais que les Illyriens et les Slaves aient ou non appartenu à la même souche, le fait capital et certain de l'histoire dalmate est que la Dalmatie a été slave à partir du VIIe siècle, les Croates et Serbes se l'étant partagée et ces deux peuples ayant désormais fixé les destinées nationales de la Dalmatie. Nous voyons des essais d'unification des pays serbes et croates se produire, et c'est une Croatie dalmate qui passa à la Hongrie, puis à Venise.

De cet aperçu historique présenté dans l'introduction, l'auteur tire la preuve du caractère slave de la Dalmatie, et il montre au début du livre combien il se révèle par la langue, la littérature et l'art. Puis il entre en plein dans le sujet avec la chute de Venise en 1797, bientôt suivie d'une période de domination française qui marqua pour le pays un triomphe nouveau de l'idée slave et un pas vers l'unification des pays slaves. Puis, M. de Voïnovitch nous montre ce que fut, au cours du XIXe siècle, le mouvement slave en Dalmatie depuis son retour à l'Autriche. On suivra avec

intérêt dans ce livre l'exposé de toutes les causes de ce mouvement et de toutes les manifestations successives qui se sont produites dans ce sens. La guerre de 1848, menée par les Croates et les Serbes contre les Magyars, fut l'un des événements les plus significatifs. Si des partis se sont formés en Dalmatie, c'est néanmoins le parti unioniste qui l'a emporté et la fameuse adresse à la Couronne, en 1870, en constitue le programme. Nous voyons se dérouler dans ce livre tous les événements qui y ont conduit et l'auteur y démontre toute l'inanité des efforts qui ont pu être tentés pour faire dévier le cours naturel de cette grande idée nationale, périodiquement exprimée depuis dans les adresses de la Diète de Croatie à la Couronne pour l'union de la Dalmatie avec la Croatie.

En ce qui concerne les rapports entre la Dalmatie et l'Italie et la portée qu'il faut attribuer à la formation d'un parti italien, M. de Voïnovitch montre combien diffèrent les persécutions autrichiennes contre le parti slave unioniste en Dalmatie et l'influence bienfaisante de la culture italienne : il distingue fort justement *civilisation* et *nationalité* qui ne sont pas contradictoires, et d'ailleurs il enregistre un apaisement progressif de la lutte entre les Slaves et le parti italien. L'accord italo-yougoslave est d'ailleurs aujourd'hui réalisé et la déclaration de Corfou du 20 juillet 1917 a une fois de plus sanctionné l'unité yougoslave. Les événements eux-mêmes se déroulent en conformité de toutes les conclusions de l'auteur et on lira avec un intérêt réel les raisons historiques qui y ont conduit et les justifient.

Cet important ouvrage s'est trouvé complété depuis par une autre étude plus spéciale, *La Monarchie française dans l'Adriatique*, dont nous avons donné ici même un compte rendu (15 avril 1918) et à l'occasion duquel M. L. Leger a donné à la Revue un article très instructif sur *La République de Raguse* (15 août 1918).

G. Regelsperger.

Bertrand Bareilles. — *Constantinople* (*Les cités Franques et Levantines*). Paris, Bossard, 1 vol. in-8 de 405 pages. Une planche hors texte par Edgard Chahine; 32 illustrations dans le texte par Adolphe Thiers.

Dans son introduction l'auteur s'exprime ainsi : « Ce livre n'est que le premier volet d'un dyptique où j'entends mettre en opposition Turcs et rayas. Je commence par le raya de Constantinople ». Mais pour étudier le « raya » c'est-à-dire ce descendant des races qui peuplèrent Constantinople avant l'arrivée du conquérant osmanli il était nécessaire de faire une description d'ensemble de la ville en laissant chaque groupe ethnique dans le cadre qui lui est habituel. Cette tâche difficile, M. Bareilles l'a accomplie, nous exposant avec une indiscutable compétence, les orientations politiques et les volontés de ces groupes de populations qui vivent autonomes, après s'être entourées d'une véritable frontière morale.

Du Turc, à la vérité, il n'est ici question que dans la mesure où il se mêle

à la vie de ses voisins, mais l'auteur, fort pessimiste à son sujet nous déclare que sa puissance n'est qu'un « bluff ». Il compare même sa domination « à celle de certains faiseurs d'affaires dont tout le crédit repose sur l'opinion avantageuse qu'on a de leur fortune, mais qui sont ruinés le jour où chacun connaît le secret de leur coffre-fort ».

En tableaux variés dessinés sur les lieux mêmes d'une façon très attachante, M. Bareilles nous représente les races levantines, surtout les Communautés grecques, juives, arméniennes. De cet examen il apparaît combien il était nécessaire, logique que se produise l'étrange chavirement de ces races dans la dispute du monopole des emplois et des charges. Un grand vizir appelle des Grecs à remplir les fonctions de drogmans de la Porte et à l'amirauté. La situation faite aux Grecs relègue les Arméniens au second plan. Après 1821, les Grecs ayant été massacrés par milliers sont remplacés par les Arméniens dans une foule de fonctions. Massacrés à leur tour de 1894 à 1896, les Arméniens tombent en disgrâce et cela au profit des Juifs qui détiennent à l'heure présente toute l'influence.

En ce qui concerne l'influence de la France qui « là-bas repose sur un sable mouvant », l'auteur est sans illusions. Il demande une politique qui « frappe sans faiblesse » mais demeure limitée en face « d'une Turquie qui menace ruine ». Localiser sur des points bien déterminés l'ensemble de nos intérêts et sur ceux-ci concentrer l'ensemble de nos moyens d'action matériels et moraux, tel est le seul but à poursuivre.

H. DE MONTARDY.

S. Serbesco. — *La Roumanie et la guerre*. Paris, A. Colin, 1 vol in-16 de 294 p., 1918.

L'attitude de la Roumanie pendant les dernières années s'entoure encore d'obscurité et soulève plus d'un problème. Il appartenait à M. Serbesco de chercher à préciser devant l'opinion française le rôle de son pays dans la guerre mondiale.

L'histoire brève, qu'il lui fallait retracer, fait ressortir l'évidente contradiction entre l'orientation politique du Royaume et ses aspirations nationales. A peine constituée, sans presque avoir eu le temps de prendre rang de grande puissance, la Roumanie devait choisir entre deux systèmes politiques. Si l'on songe à la rancune gardée contre la Russie depuis la reprise de la Bessarabie, par contre aux avantages économiques et à l'appui financier offerts à Berlin, comment s'étonner de la préférence accordée aux Empires centraux par le gouvernement de Bucarest!

Mais pouvait-elle être durable l'alliance qui se faisait au mépris de revendications nationales trop fortes pour ne pas se manifester un jour et chercher légitime satisfaction?

L'intervention dans le conflit balkanique fut une première émancipation de la tutelle allemande; en 1914, le caractère défensif de l'Alliance permit de s'en tenir à « l'expectative armée ». Déjà la Roumanie avait assez pris

conscience de ses droits, de ses intérêts, de sa force, pour entrevoir, au terme d'une lente évolution, la voie nouvelle. S'il fallut deux ans pour la voir se ranger aux côtés des Puissances de l'Entente et déclarer la guerre aux oppresseurs de la Bukhovine et de la Transylvanie, c'est que, tributaire de Krupp et sans industrie de guerre, elle devait, par élémentaire prudence, retarder son intervention pour la rendre possible....

Grande victime des trahisons russes, elle garde, dans son malheur, sympathie et admiration pour la grande sœur latine et compte sur son aide pour réaliser les progrès intellectuels et matériels qui s'offrent à elle comme le plus bel avenir.

GUY DE PRÉAUDEAU.

Eugène Pittard. — *La Roumanie (Valachie, Moldavie, Dobroudja)*. Paris, Bossard, 1 vol. in-8 de 322 p., 50 illustrations, 1917.

Le savant professeur à l'Université de Genève, qui a maintes fois parcouru en tous sens cette mosaïque de races, ce laboratoire d'ethnologie comparée que constitue la Roumanie, n'a pas prétendu écrire ici un livre scientifique. Il nous avait d'ailleurs déjà présenté au début de la guerre un tableau général des peuples balkaniques. Aujourd'hui les épreuves des Roumains l'ont simplement décidé, en « témoignage de sympathie » à rassembler ses souvenirs et il nous invite à relire avec lui quelques feuilles de ses carnets de route. Tâche modeste mais délicate. Pour l'entreprendre il faut joindre à une vision d'artiste l'art de découvrir derrière les aspects actuels du paysage leur signification historique. Il y réussit entièrement et ses descriptions évocatrices sont rehaussées par un choix très riche de photographies. C'est un plaisir en suivant notre guide de descendre le cours du Danube jalonné de villes historiques, ou, secoués aux cahots d'un chariot primitif, de parcourir les steppes de la Dobroudja. Le difficile est de rapporter du voyage une impression d'ensemble. Elle se dégage pourtant de ses descriptions de détail. On revoit tour à tour les grandes forêts des versants carpathiques et les pâturages de leurs sommets; l'écharpe des collines, plus resserrées et plus abruptes en Moldavie, plus largement étalées dans la Valachie occidentale; les horizons des plaines agricoles; les lacs et les roseaux de la « lunca », dépression périodiquement inondée qui borde le Danube, avec ses familles immuables de pêcheurs; Bucarest, dont les rues modernes voisinent avec les bourgades orientales qui s'étalent dans ses faubourgs; Jassy, un peu endormie aux confins du pays; puis, au point de rencontre de la Moldavie et de la Valachie, les quais animés de Galatz et de Braïla où s'embarquent les céréales; enfin Constantza dont le port moderne contraste avec l'étrange bigarrure de Bulgares, Saxons, Russes, Turcs, Tcherkesses et Tziganes qui peuplent la Dobroudja. Partout on est saisi par la rapidité des progrès que la Roumanie a faits depuis 1860. L'irrigation a transformé en champs de blé et de maïs les steppes de loess. Les montagnes de Prahova nous découvrent

un curieux panorama parsemé de puits de pétrole. Après les universités de Bucarest et de Jassy on peut visiter une de ces « écoles de hameau » où, depuis que la loi de 1864 a rendu l'instruction primaire obligatoire, s'assemblent 500,000 élèves, où par des cours d'adultes et des cantines scolaires s'exerce aussi l'action sociale des instituteurs. Mais surtout ce livre nous donne envie de mieux connaître la belle histoire de ce pays. Plutôt que de s'en tenir à l'opinion sommaire, et d'ailleurs fort exagérée, qui fait descendre des colons de Trajan la population tout entière, il vaudrait mieux suivre tout le long des montagnes, refuge pendant les invasions, le premier éveil du sentiment national, la formation des voïvodats qui aux XIIIe et XIVe siècles, à la fois en Olténie et en Moldavie, ont secoué le joug hongrois; puis les luttes sanglantes contre les Turcs où les Roumains finissent par succomber, non sans avoir pris plus nettement conscience de leur unité nationale. Il faudrait ensuite étudier le rôle du monachisme, son influence sur l'art populaire, sa mission éducatrice, le danger auquel il expose d'abord la vie nationale par l'emploi de la langue slavone, puis la propagande entreprise par le clergé transylvain en faveur de la langue roumaine, enfin la lutte menée contre le clergé grec introduit dans les Principautés qui s'achève lorsque le prince Couza rend l'église roumaine indépendante du Patriarcat. Il n'est pas non plus sans intérêt de recueillir le jugement très favorable qu'un observateur si bien informé porte sur le paysan roumain, non point rusé et sournois comme on l'a dit, mais cachant sous un aspect indolent une intelligence éveillée, témoignant dans les ornements de son costume et dans les sculptures de sa maison de bois d'un remarquable sens artistique, et surtout profondément attaché à sa terre aujourd'hui ravagée.

P. VAUCHER.

Edouard Payen. — *La neutralisation de la Suisse et de la Savoie*. Paris, Bossard, 1 vol. in-16 de 122 p., 1917.

M. P. a eu l'excellente idée de publier à nouveau un article paru dans cette Revue en 1892. La première neutralité n'a pas été conçue abstraitement par les diplomates de 1815. Ceux-ci ont simplement consacré un état de fait. Dans un raccourci vigoureux M. P. nous retrace ses origines. Depuis le traité conclu en 1516 avec François Ier, les Suisses ont de plus en plus nettement senti que la neutralité serait pour eux le salut. Mais leurs divisions, entre populations romandes et allemaniques, entre cantons aristocratiques et libéraux, les ont longtemps empêchés de la faire respecter. La Suisse aspirait à la neutralité sans l'avoir encore obtenue. Au Congrès de Vienne ce sont ses représentants qui sont venus demander à la fois de fixer ses frontières, d'établir sa constitution politique, que la rivalité de ses cantons ne lui permettait pas d'organiser, enfin de garantir sa neutralité. Les Puissances s'y sont prêtées volontiers car les Alliés pensaient fortifier ainsi la barrière qu'ils édifiaient autour de la France et celle-ci y trouvait

aussi l'avantage de n'être plus exposée à une invasion par les Alpes en même temps que sur le Rhin. La neutralité, préparée par l'acte final du Congrès a été finalement garantie par le deuxième traité de Paris du 20 novembre 1815. On sait que l'Italie a pris prétexte de la déclaration de neutralité de la Suisse dans la guerre actuelle pour déclarer spontanément qu'elle avait l'intention de s'inspirer également des principes établis par le traité de 1815. De cet exposé l'auteur dégage les caractères de cette neutralité qui doit être « perpétuelle » et « obligatoire » pour la Suisse elle-même puisque, à la différence de la Belgique, sa neutralité a été sollicitée par elle et ne lui a pas été imposée par les grandes Puissances. Au contraire la neutralisation de la Savoie fut à l'origine imposée à la Suisse comme une charge. Elle avait été sollicitée par le duc de Savoie. La France, en annexant la Savoie, a hérité des obligations qui en résultent. Mais, dans un second chapitre consacré à la guerre actuelle, M. P. réfute l'opinion très répandue d'après laquelle le gouvernement fédéral aurait en 1914 invoqué cette neutralité pour nous empêcher d'hospitaliser nos blessés dans nos villes du Chablais et du Faucigny.

P. VAUCHER.

Alexis Léaud. — *Spectacles de guerre.* A. Colin, 1 vol. in-18 de 254 pages, 1918.

L'auteur a eu la très bonne fortune de pouvoir parcourir comme « chargé de mission », certaines parties du front. Sa course fut rapide, mais ce curieux en quête d'émotion a saisi et noté sur le vif quelques-unes des réalités de la guerre, notamment dans le secteur de Champagne, sur les champs de bataille de la Marne, « au cœur de la bataille », à Reims.

Si son dernier chapitre est « face à l'ennemi » il nous fait parcourir, avant ce dernier stade, les salles d'un hôpital temporaire et nous montre en pleine activité de préparation militaire le camp de la Noblette. Toutes ces choses ont été vues, comprises; elles sont souvent bien exposées. Toutefois, elles n'ont pas été « vécues » comme dans quantité d'œuvres écrites par d'héroïques combattants. Ces excursions variées d'un touriste patriote notant en touches légères des impressions surgies à la hâte et très superficielles ont pourtant une utilité et contiennent un enseignement. Elles nous montrent une fois de plus que « c'est par les chemins de gloire et de sacrifice qu'il convient à présent de mener nos deuils, d'exalter nos espérances et d'immoler nos doutes au souvenir des héros ». Elles nous rappellent enfin, que le miracle de la Marne ne fut pas autre chose « que cet esprit de sacrifice absolu, cette volonté magnifique de mourir pour le pays dont témoignèrent nos soldats ensevelis dans l'herbe ».

H. M.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

C. Robert-Muller, professeur de géographie économique à l'École des Hautes Études commerciales, attaché au « Bureau des charbons », au ministère des Travaux publics. — *Le charbon, nos besoins, et les moyens d'y répondre.* Association nationale d'expansion économique. 1 vol. in-4, 100 pages.

Une étude précise, serrée, d'une autorité indiscutable, sur une question primordiale pour l'avenir de l'industrie française, et de la plus brûlante actualité. Quelle doit être notre politique charbonnière lors du prochain traité de paix? Tel est le problème que se pose M. Robert-Muller, et qu'il résout par les faits. Avant la guerre, nous produisions déjà moins de charbon que nous n'en consommions. Si nous reprenons l'Alsace et la Lorraine avec les frontières de 1815-1871, ce déséquilibre ne sera pas corrigé, la consommation de charbon de ces deux provinces étant supérieure à leur production. Si au contraire nous recouvrons l'Alsace et la Lorraine telles qu'elles faisaient partie de l'ancienne France jusqu'en 1814, c'est-à-dire avec tout le bassin houiller de la Sarre, notre situation charbonnière sera grandement améliorée, mais nous demeurerons encore tributaires de l'étranger pour une partie de notre consommation nationale. L'importation de houille venant des États-Unis n'est guère à envisager, à cause du manque de fret de retour. L'Angleterre plus tentée peut-être par d'autres marchés, comme l'Amérique du Sud, ne comblera pas tout notre déficit.

Le pétrole, qui peut dans certaines industries remplacer la houille, n'est lui-même en France qu'une denrée d'importation. On pourrait être tenté de chercher le remède dans une exploitation de plus en plus complète de la houille blanche, mais, d'une part, cette dernière n'est pas encore apte à tous les usages de la houille noire, notamment pour la fabrication de certains aciers spéciaux; d'autre part, le deviendrait-elle, qu'on doit tenir compte des besoins sans cesse accrus de l'industrie : Il est de fait que dans les régions où la houille blanche est exploitée, la consommation du charbon n'a pas diminué. La houille noire est donc indispensable; elle n'est pas une denrée uniforme; il y a la question de distance et de prix de transports; également, il y a charbons et charbons, et notamment le charbon à coke, indispensable pour la métallurgie. Pour ces diverses raisons, M. Robert-Muller voit dans la production des charbonnages de Westphalie le complément naturel de nos mines de fer d'Ayange, de Moyeuvre, de Rombas, etc., et il ne croit pas que le patriotisme consiste à refuser, parce qu'il est étranger, un combustible nécessaire à notre industrie métallurgique. Le but de la victoire doit être au contraire de l'obtenir, par les stipulations mêmes du traité de paix, en quantité suffisante, et à des prix avantageux.

Telle est la conclusion à laquelle arrive M. Muller après une analyse

méthodique et détaillée de la production de nos différentes houillères, et après l'étude des améliorations que l'on peut apporter à leur exploitation. On ne peut que désirer qu'elle soit adoptée par les négociateurs du prochain traité de paix. D'une part, la destruction de nos forêts, et l'inondation de nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais, auxquelles se sont livrées les armées allemandes en retraite, rendront encore plus aigu après la guerre notre manque de charbon. D'autre part, la situation financière de l'Allemagne ne lui permettra pas de nous verser en numéraire toutes les indemnités qu'elle nous doit. Les paiements de beaucoup les plus importants devront donc être effectués en nature : c'est-à-dire en main-d'œuvre et en matières premières. Parmi celles-ci, la houille est l'une des plus utiles, et des plus aisément tarifables. Elle devrait donc être livrée par l'Allemagne, gratuitement et en quantités annuellement déterminées, au gouvernement français, qui en assurerait la répartition entre les consommateurs moyennant un prix équivalent à celui des charbons français. Les sommes ainsi perçues par l'État pourraient servir aux arrérages et à l'amortissement de notre dette publique.

HENRI MYLÈS.

Daniel Bellet. — *Crises économiques.* Paris, Alcan, éd., petit in-8 de 260 p., 1918.

Le regretté Daniel Bellet est décédé avant d'avoir pu donner le bon à tirer de ce dernier ouvrage sorti de sa plume si féconde, et qui est, comme la plupart de ceux qu'il a publiés, un ouvrage de vulgarisation économique.

Sans aucune prétention à l'originalité, ce petit volume mérite cependant de retenir l'attention des économistes, car il résume une littérature considérable et fort difficile à réunir, sur une des questions les plus importantes en même temps que des plus obscures de la science économique. L'auteur s'est efforcé, ainsi qu'il le dit lui-même dans les dernières lignes de son premier chapitre (Pourquoi parler des crises?), de faire connaître « aussi clairement et aussi simplement » qu'il l'a pu, « les diverses opinions émises sur le sujet ». Si en refermant son livre, on a la sensation que le sujet dont il traite reste encore bien obscur, cela tient, sans doute, à ce que de nouvelles observations et de longs efforts d'investigation minutieuse et patiente seraient encore nécessaires avant qu'il apparaisse complètement en pleine lumière.

Le petit livre de Daniel Bellet ne contient pas moins de dix-neuf chapitres qui se suivent dans un ordre, à vrai dire, assez déconcertant, puisque — et cela à titre d'exemple — c'est seulement dans le troisième qu'il nous dit ce qu'est une crise économique, alors que dès le second il entend démontrer que les crises économiques ne sont pas chose moderne.

L'on se perd un peu dans ce trop grand nombre de chapitres. Puisque l'auteur, avec juste raison, tient à nous bien persuader que les crises éco-

nomiques générales sont de bien plus grande importance que les diverses sortes de crises particulières, que ne s'est-il borné à consacrer un seul chapitre aux différentes sortes de crises partielles, au lieu de faire à chacune d'elles l'honneur d'un chapitre particulier !

L'on pourrait multiplier les critiques de ce genre, mais il n'en reste pas moins au total que le regretté Daniel Bellet avait bien fait de résumer dans un petit volume aisément maniable tout ce que l'on sait aujourd'hui des crises économiques.

G. L.

Maurice Privat. — *Si j'étais ministre du Commerce.* 1 vol. de 194 pages. Paris, La Renaissance du Livre, 1918.

Cet ouvrage a pour épigraphe le mot suivant de Talleyrand : « Après une révolution, il faut ouvrir de nouvelles routes à l'industrie, donner des débouchés à toutes les passions. » Un tel programme est tout à fait adéquat à la situation de notre pays après quatre années de guerre. M. P. envisage froidement, en bon économiste, l'avenir industriel de la France. Il soutient que le travail en série ne sera jamais notre idéal, ce qui est vrai dans une certaine mesure. Au contraire, pour tout ce qui est « art, luxe, fantaisie, grâce, délicatesse » notre primauté est incontestable. Le ministre du Commerce aura donc le devoir, en préparant les traités de commerce, d'orienter vers les industries de luxe l'activité de la nation. D'autre part, M. P. montre que les événements actuels imposeront à chaque pays l'idée d'indépendance commerciale, et que, si nous voulons nous suffire à nous-mêmes, nous devrons tout d'abord mieux exploiter les immenses richesses de notre domaine colonial. Ce dernier, d'ailleurs, promet de fournir à nos produits un débouché important, jadis accaparé par les Allemands.

L'auteur passe ensuite en revue les principaux éléments de notre commerce de luxe : ameublement, modes, produits alimentaires, livre, arts décoratifs, industrie hôtelière. Il signale quels progrès pourraient être accomplis dans ces différentes branches de la production, et quelles mesures, telle la création de grandes foires françaises, de grands magasins français à l'étranger, seraient de nature à favoriser ces progrès.

La troisième partie du livre est consacrée à l'avenir de l'exportation. M. P. préconise la constitution de nouvelles banques d'outre-mer. Nous ne voyons pas d'inconvénient à une telle initiative, mais pensons que le point essentiel en pareille matière est l'organisation d'un service de renseignements sur la clientèle étrangère, grâce auquel nos banques pourraient tenir compte, non plus du crédit du seul *tireur*, mais encore de celui du *tiré*. Il recommande de nouvelles méthodes en matière de commerce extérieur, notamment le groupement de plusieurs maisons non concurrentes en vue de l'envoi d'un même voyageur, ce qui est une idée heureuse, et la création d'un Office d'exportation. Il met en évidence la nécessité de

reconstituer notre flotte, de mieux utiliser nos canaux, d'encourager la pêche et la fabrication des conserves, d'établir une liaison plus étroite entre la science et l'industrie.

Dans une quatrième partie, l'auteur montre la nécessité d'un nouvel ordre social, qui comporterait l'extension de la coopération sous toutes ses formes, l'institution de lignes de consommateurs, la participation aux bénéfices — peut-être sur ce dernier point, se fait-il quelques illusions — l'affiliation obligatoire aux syndicats — mesure dangereuse dans un pays où le sentiment prime trop souvent la raison — l'organisation de l'apprentissage, la réglementation de l'emploi des ouvriers étrangers, enfin la création non pas d'un *Parlement* économique, comme certaines personnes l'ont réclamé — nous n'avons que trop de discoureurs, mais d'un *Conseil d'État* économique.

Pour terminer, M. P. déclare indispensable la réorganisation du Ministère du Commerce et notamment la création de six sous-secrétariats d'État, dont deux par transformation de ministères (Travail, Colonies) actuellement existants.

Si l'ouvrage dont nous rendons compte appelle certaines réserves, que nous avons faites au passage, et si son style quelque peu négligé laisse à désirer même au point de vue de la correction, il n'en constitue pas moins une œuvre utile et un élément précieux de documentation en vue de l'après-guerre.

MAURICE DEWAVRIN.

Henri Hauser, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Dijon. — *Un essai d'inventaire de l'Industrie nationale.* 1 brochure de 30 pages, éditée par le Musée Social, mai 1918 (Mémoires et Documents).

Le Musée Social avait demandé à M. Hauser d'exposer en une conférence les résultats de l'enquête par lui dirigée en 1916-1917, pour l'Association nationale d'Expansion économique, sur l'état commercial et industriel de la France antérieurement aux événements actuels. La brochure dont il s'agit reproduit le texte même de cette conférence, comme aussi celui des allocutions prononcées tant au début qu'à la fin de la séance par M. Clémentel, ministre du Commerce. M. Hauser, après avoir dit quelques mots du mode de recrutement des enquêteurs, a montré dans quel esprit le travail lui-même avait été entrepris : l'esprit d'action, également éloigné du pessimisme paresseux, source d'inertie, et de l'optimisme béat : avant la guerre, tout n'allait pas pour le mieux dans notre commerce et notre industrie. A plus forte raison, dans l'avenir prochain, celle-ci et celui-là se trouveront-ils aux prises avec de graves difficultés, vu les destructions, la réduction de la main-d'œuvre, le manque de charbon, etc. En revanche, l'emploi de la houille blanche, l'exploitation de ces merveilleuses sources d'approvisionnement et de ces débouchés considérables que constituent nos colonies, permettront de contre-balancer l'influence de ces facteurs défavo-

rables. On trouve aussi des raisons d'espérer dans la force morale de notre population. Le conférencier décrit ensuite la mentalité des chefs d'entreprise. Ceux-ci sont partisans trop souvent d'un protectionnisme exagéré, ne se tiennent pas suffisamment au courant du progrès scientifique et méconnaissent fréquemment la nécessité de la concentration industrielle; enfin, s'ils se plaignent de la parcimonie des banques en matière de crédit, ils oublient la défiance dont eux-mêmes font preuve à l'égard de celles-ci, défiance qui rend impossible une collaboration fructueuse entre donneur et preneur de crédit.

En terminant, M. H. montre les progrès accomplis depuis quatre ans dans diverses directions : liaison plus étroite entre la science et l'industrie, meilleure organisation industrielle, compréhension plus nette de la nécessité d'une collaboration, imposée par les événements, entre les classes productrices et l'État. Il conclut en montrant la nécessité de créer de toutes pièces une morale nouvelle, celle du producteur. Ce dernier devra désormais se considérer, non plus comme un individu perdu dans la collectivité, mais comme une cellule d'un organisme national.

Nous ne pouvons que louer le Musée Social d'avoir consacré un fascicule à la publication de l'intéressante communication de M. Hauser. Ainsi sont vulgarisées les idées maîtresses du grand travail dirigé avec tant de compétence par l'éminent professeur.

MAURICE DEWAVRIN.

Aperçu des Importations principales dans les divers pays, de 1911 à 1913 avec indication des provenances françaises et étrangères, fascicule de 200 p. grand in-8, publié par le service de la Statistique générale de la France, Paris, 1918, librairie Alcan.

Le service de la Statistique Générale vient de rendre à tous ceux qui ont à cœur le développement de notre commerce extérieur un très grand service, en publiant ce répertoire.

On y trouve, pour les divers pays, exprimée en millions de francs : 1° la valeur totale de l'importation de *chacune* des principales marchandises, 2° l'indication du nom des principaux pays de provenance, 3° la valeur de chacune de ces marchandises à porter aux comptes : *a* de la France, *b* de l'Allemagne.

Cette liste est précédée d'une fort intéressante étude due à M. le Directeur du Service M. Marck sur *les principales importations dans les divers pays* (XXXVI pages); elle est suivie de deux notes consacrées la première au *mode d'enregistrement des importations dans les divers pays*, la seconde au *système monétaire des principaux pays*. La première, qui est un résumé des notes publiées en 1914 par l'Institut International d'Agriculture de Rome, est particulièrement précieuse, en ce qu'elle permet la comparaison critique des données que renferment sur le commerce international les publications officielles des différents États.

Un index alphabétique détaillé permet de retrouver pour chaque pays la valeur d'importation de chaque article.

Cet aperçu est, en résumé, un instrument de travail de premier ordre.

G. L.

A. Pinard. — *La Consommation, le bien-être et le luxe.* Paris, Doin, 1 vol. in-12 de 460 p., 1918.

Cet ouvrage, qui fait partie de la série de la Bibliothèque d'Économie politique comprise dans la collection Encyclopédie scientifique publiée par la maison d'édition Doin, nous paraît un des meilleurs de cette série.

Il paraît opportunément puisque les changements économiques et fiscaux, qui vont être le résultat forcé du bouleversement économique engendré par la guerre mondiale, risquent d'avoir pour conséquence le développement d'une politique imprudente d'étatisme économique dans les différents pays.

Rappeler en quoi consiste le bien-être, les progrès que le bien-être a faits sous un régime de liberté économique, et les rapports de causes à effet qui unissent le luxe au bien-être, c'est ce que s'est proposé M. A. P.

Nos grands réformateurs de la société, avant d'élaborer les lois sociales, économiques et fiscales nouvelles que conçoivent leurs puissants cerveaux et leurs âmes bienveillantes aux petits et aux humbles de ce monde, feront bien de lire auparavant des ouvrages tels que celui de M. A. P.

G. L.

HISTOIRE

Hoo Chi-Tsai. — *Les bases conventionnelles des relations modernes entre la Chine et la Russie.* Paris, Jouve et Cie, 1 vol. in-8 de VIII-510 p., 1918.

« M. Hoo Chi-Tsai, fils du diplomate distingué qui représente la Chine à Paris, l'un des plus brillants lauréats de l'École des Sciences politiques, utilisant les sources dans les diverses langues dans lesquelles il est passé maître, russe et anglaise aussi bien que française, a entrepris de traiter, au point de vue du droit international, des relations de la Chine avec la Russie, particulièrement pendant le XIXe siècle, tout en passant en revue les événements des périodes précédentes. Ce travail lui a servi pour la thèse de doctorat en droit qu'il a soutenue d'une manière brillante récemment devant la Faculté de droit de Paris. Nul doute qu'il ne retrouve devant le grand public le succès qu'il a rencontré devant le jury d'examen de l'École de la rue Saint-Jacques. »

C'est en ces termes qu'en une Préface élogieuse M. Cordier, notre savant confrère des Inscriptions, présente au public l'ouvrage de M. Hoo Chi-Tsai. Nul n'était plus compétent que M. Cordier pour apprécier l'œuvre de M. Hoo Chi-Tsai, et la recommander à l'attention du lecteur. Nous nous bornerons à rappeler que l'auteur, après avoir résumé les anciennes relations de la Chine et de la Russie à partir du milieu du XVIIe siècle, s'est

spécialement attaché au détail de ces relations et des traités qui les ont consacrées, durant la période qui s'étend de 1858 à 1881. Il l'a fait avec beaucoup de clarté et après un dépouillement consciencieux de tous les documents. Une bibliographie abondante prouve l'étendue de sa recherche. L'Europe et les États-Unis sont actuellement mêlés intimement aux choses de la Chine, et il leur importe de connaître à fond son histoire diplomatique. L'auteur du présent recueil aura rendu facile l'étude d'une partie importante de cette histoire. Il accompagne son analyse des documents de réflexions plutôt sévères sur le parti que les Russes ont tiré des interventions étrangères pour obtenir de la Chine des concessions qu'il juge exagérées et sans retours suffisants. Il constate lui-même que le premier résultat de ces concessions a été de maintenir la paix entre les deux puissances, résultat auquel il semble attacher le plus haut prix. « Ce fait, écrit-il, que deux grands États voisins sont parvenus à ne jamais rompre même leurs rapports diplomatiques est bien rare dans l'histoire. Dans les relations sino-russes, il est d'autant plus significatif qu'il est l'expression exacte de la mentalité des deux peuples. » L'auteur pense qu'il y a là une garantie de paix future. Sa confiance comporte cependant quelques réserves : « Le peuple chinois, dit-il, est toujours animé du même désir sincère de maintenir ses relations amicales avec son grand voisin le peuple russe, pourvu, bien entendu, que celui-ci ne sorte pas des limites de son droit et se soumette à l'exécution de ses obligations internationales. » Il admet donc en principe qu'à certains jours on ne peut plus dire, même en Chine, comme le disait l'ancien ambassadeur qu'il cite : « Il n'y a rien de mieux au monde que la paix ».

E. D'EICHTHAL.

Denys Cochin. — *Louis-Philippe, d'après des documents inédits.* Paris, Hachette, 1 vol. de 285 pages, 1918.

L'heure de l'équité serait-elle venue pour le roi citoyen? M. Denys Cochin a pensé que nous avions pris un recul suffisant et que nous étions, parmi les angoisses de l'heure, d'assez de détachement pour pouvoir présenter la défense de Louis-Philippe, d'aucuns ont dit d'en publier l'apologie.

Rappelant l'œuvre immense et inachevée de son fils Augustin Cochin, l'auteur ajoute : « j'ai entrepris seulement de faire connaître et d'apprécier l'opinion de Louis-Philippe sur la Révolution et sur Louis XVI ». Et il déclare plus loin n'avoir d'autre but que de « dessiner une figure ».

A la vérité ce jugement est vraiment trop modeste pour une œuvre qui sur de nombreux points renouvelle l'histoire, qui publie et commente les papiers de famille du duc de Vendôme, des extraits des archives du château de Lagrange appartenant au marquis de Lasteyrie, enfin la correspondance du baillif Hottinguer, qui recueillit et protégea le duc d'Orléans pendant son exil en Suisse en 1793.

Désormais, nous avons une opinion précise, raisonnée sur certains pro-

blèmes âprement controversés comme, par exemple, l'attitude de Philippe-Égalité à la Convention, le rôle du duc d'Orléans au début de la Restauration, ses relations avec Louis XVIII, son rôle au moment de la chute de Charles X.

Louis-Philippe a écrit : « je ne rejoignis pas plus le drapeau de l'émigration de 1793 que celui de Gand en 1815 ». Voilà deux points aujourd'hui acquis après les explications de l'auteur qui démontre, en outre, que Louis XVI ne voulait à aucun prix d'intervention étrangère armée. Il est également manifeste que la grande bataille politique de 1789 pouvait être gagnée. Il eût suffi, comme en Angleterre, d'établir en France une monarchie constitutionnelle et d'en appliquer les principes avec bonne foi. Cette monarchie exista même en 1791, mais sa stabilité fut compromise par les fautes des partis extrêmes et par de mauvais conseils donnés au roi.

Comment Louis-Philippe comprit-il les événements qu'il avait prévus, dont il devait tant souffrir, et comment profita-t-il de leurs leçons? M. Cochin s'étend avec complaisance sur sa démonstration. Il affirme que toute la conduite future de ce prince « est expliquée, dirigée et commandée par l'opinion qu'il s'est faite de Louis XVI et du parti ultra-royaliste qui se jeta dans l'émigration ». Il s'empresse de conclure qu'incalculables apparaissent les dommages qu'a produits à ce moment dans la nation l'attitude des partis extrêmes.

De « l'infaillible bon sens » tant vanté du souverain nous trouvons au cours de la lecture un véritable entassement d'exemples. Ne reconnaissant point de lois fatales pour les événements, le roi affirmait que ceux-ci dépendent avant tout de la volonté des hommes et qu'on peut fonder une autorité, exercer un pouvoir malgré le trouble et le bouleversement intérieur de la France, malgré toutes les jalousies de l'Europe. Mais pour cela, il est nécessaire d'avoir plus le sentiment de ce qui est utile que de ce qui est grand, et posséder une merveilleuse adresse, fertile en expédients, en visages, en masques. Toutes les formes de l'intrépidité personnelle sont permises, mais seulement jusqu'à cette limite où on se trouve en face des grandes aventures politiques et des chances d'un ébranlement européen.

Ainsi, par calcul politique sinon par largeur d'esprit et par naturel libéralisme, cherchant à sauver tout ce qu'il pouvait de l'établissement monarchique, Louis-Philippe assura à son pays dix-huit années de prospérité, de calme matériel et de paix intérieure.

Même la révolution de juillet, qui fut formidable, n'en demeura pas moins douce. Ce fut à peine un choc. Elle n'avait pas traité la royauté vaincue en ennemie et n'avait point versé son sang. Mais qu'allait devenir cette bourgeoisie de 1830 qui, désireuse de s'assurer une « halte » c'est-à-dire la réparation de ses forces, s'était jetée naguère aux pieds d'un homme qui signifiait révolution et en même temps stabilité, et avait acclamé un régime où l'hôtel de ville remplaçait la basilique de Reims? Elle continuerait à ne

pouvoir arrêter les mouvements populaires qu'à mi-côte, impuissante qu'elle demeurait, dans une satiété vite atteinte, à suppléer à un manque de direction qui, si souvent dans le gouvernement des peuples, annule l'action utile des mécontents et laisse le champ libre aux révolutionnaires.

Ce livre, pris dans son intelligent et très ordonné ensemble, ne se contente pas de juger un débat rétrospectif pour les seuls curieux des choses mortes, il vaut pour l'avenir et demeure la plus actuelle, la plus vivante leçon de choses. Toute cette histoire nous est contée d'une façon pressante, émue, avec la souriante indulgence du philosophe qui, malgré une longue carrière politique, s'est obstiné à vouloir connaître non point la dureté ou l'ingratitude des hommes mais le seul charme de leur commerce.

Dans sa si juste appréciation du réel et du possible, dans son bel équilibre fait de claire raison, de probité intellectuelle et morale, M. Denys Cochin au cours de ses récits, nous expose sa pensée politique et ses vœux ardents pour un état de choses qui doit se composer du passé et être historique, se composer d'avenir et être libéral et sympathique.

Surtout point de Jacobinisme, que « la Charte soit une réalité ». L'échange libre des idées, leur critique, pour chacun la garde jalouse de sa part de souveraineté très divisée, voilà pour un peuple sain la condition nécessaire de sa vie intérieure.

Et cette vie s'éteindrait le jour où naîtrait « une volonté générale ». Créer la volonté générale a été le rêve de toutes les inquisitions et de toutes les tyrannies. La Souveraineté une, indivisible de la nation est une invention des sociologues étatistes. La liberté est un don individuel, divisible et multiple et le gouvernement représentatif reste pour la liberté la seule garantie d'existence jusqu'à présent connue.

Tel est le grand principe dégagé de l'histoire consciencieuse des plus graves événements, de celle d'un chef d'Etat qui dut les supporter et les conduire.

Nous pouvons les méditer et en recueillir l'enseignement précieux grâce à un homme de courage, de principes, qui n'est point en politique un homme de rêves ou de ces esprits qui se plaisent à flotter sur les mots. Croyons-le quand il nous signale certains pires dangers et quand il nous demande de ne point juger à la légère la conduite des gens qui ont vécu dans des temps effroyables, mais de démêler le vrai et de ne leur pas prêter des actes qu'ils n'ont point accomplis.

Surtout que le jour ne soit point proche où un nouveau sage, montant avec une héroïque résignation les degrés de l'échafaud puisse redire : « Encore si tout cela avait le sens commun! »

H. DE MONTARDY.

A. Mathiez. — *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale.* Paris, Renaissance du livre, 1 vol. in-16 de 190 p., (s. d).

Voici un des meilleurs ouvrages de M. Mathiez : concis et volontairement privé de considérations philosophico-religieuses, il est particulièrement

rempli de faits précis soigneusement mis en ordre : je ne lui ferai qu'un reproche : une table des noms cités manque; elle aurait été particulièrement utile dans un ouvrage de ce genre, documentaire parce que fort bien documenté.

Dans son premier élan d'idéologie, la Révolution accueillit les étrangers avec enthousiasme. Nombreux étaient les Allemands, les Anglais, les Suisses qui déjà sous le règne de Louis XVI avaient envahi la capitale et y constituaient une sorte de République des lettres autour des d'Holbach, des Grimm, des Meister, des Matthison; tous à des degrés divers se montrèrent partisans de la Révolution. Sitôt après le 14 juillet, leur nombre décupla : on les appela les « pèlerins de la liberté »; M. M. en cite un grand nombre et donne des renseignements sur chacun d'eux : puis ce furent les réfugiés politiques des pays voisins. Tout ce monde parlait haut à Paris et exerçait une influence considérable, dont au début personne ne s'alarmait : Cloots « l'universel » incarnait l'internationalisme de la Révolution. Vint l'heure de la réaction; elle sonna sous la Terreur : les Frey, les Poli, depuis quelques temps dénoncés comme « indésirables » par Marat lui-même furent soumis à « la surveillance révolutionnaire » (20 mars 1793). Des arrestations furent opérées; des biens furent mis sous séquestre; M. Mathiez nous donne des renseignements précis sur plusieurs de ces opérations et il termine en résumant l'histoire de cette étrange « conspiration de l'étranger » dont il a élucidé maints détails dans son excellente revue des « Annales révolutionnaires ».

Et, en concluant, l'historien fait remarquer combien les mesures prises par la Révolution « sont loin d'être aussi sévères et aussi absolues que celles qui ont été édictées en annexe de la mobilisation au début de 1914 par toutes les nations belligérantes. Elles font des distinctions entre les sujets étrangers; elles n'interdisent pas toute relation commerciale indirecte avec les puissances ennemies. Les marchandises anglaises sont seules prohibées. Les camps de concentration sont inconnus. Par là on peut mesurer dans quel sens la civilisation a marché depuis un siècle.

PIERRE RAIN.

Albert Mathiez. — *Études Robespierristes. La Corruption parlementaire sous la Terreur.* Paris, Colin, 1 vol. in-16 de 328 pages, 1917.

M. Mathiez se défend contre « le plaisir de faire naître dans les esprits des allusions malignes » et affirme ne point nourrir de mauvais desseins en ce qui concerne le bon renom de la Convention. Il souligne même que « les corrompus d'alors n'ont jamais bénéficié comme d'autres, en des temps plus heureux, de l'indulgence souriante et sceptique de leurs collègues et de l'opinion ».

L'objet du livre apparaît très distinct, très concluant : savoir si dans la Convention ou la Montagne il y avait des députés d'affaires, s'ils formaient un parti ou plutôt une bande, si « ces pourris » étaient vraiment en rapport

avec l'étranger pour s'emparer des rouages du gouvernement, de l'administration et devenir membres des comités importants. Enfin, ces mêmes comités avaient-ils raison de soupçonner la trahison, de frapper à droite et à gauche sur les deux branches de la conspiration qu'ils élargissaient sans cesse au point d'y comprendre tous leurs adversaires et pour étouffer la liberté entre deux crimes. Et pourtant « la conspiration permanente de l'étranger ne fut pas anéantie par toutes les exécutions ».

On voit quel est l'énorme procès que l'auteur entame. Il est juste de dire qu'il a su constituer ses dossiers avec beaucoup de méthode, d'intelligence, sa documentation étant appuyée sur les plus minutieuses, les plus patientes recherches.

Ainsi, nous apparaissent les hommes politiques corrupteurs ou corrompus souvent dans la candeur de leurs aveux, dans l'ingénuité de leurs procédés de défense illustrant ce mot de Mirabeau qu'on peut lire dans une lettre qu'il écrivait à la Mark, le 10 mars 1791 : « Il y a au fond une grande duperie dans ce bas-monde à n'être pas un fripon. » Mais cette corruption parlementaire et politique qui s'étala dès le mois de juillet et d'août 1793 a depuis ce moment introduit le poison du soupçon et de la défiance parmi les révolutionnaires et « explique pour une bonne part le recul et la perte de la démocratie. Grande leçon! »

Si, bon gré, mal gré, Michelet contribua à l'édification de la statue et de la légende de Danton formée sous la double influence de la famille et de la « chapelle positiviste », M. Mathiez demeurera un des ouvriers les plus acharnés de la démolition et de l'une et de l'autre. « Les fils de Danton avaient bien raison de craindre la publication de leur mémoire. Dès qu'il m'a été possible de vérifier leurs affirmations et de contrôler leurs raisons, leur plaidoyer s'est effondré. » Et de fait, sa démonstration paraît particulièrement convaincante puisqu'elle est étagée sur des chiffres puisés aux sources les plus diverses, les plus sûres, c'est-à-dire principalement les comptes de famille, les archives d'hommes de loi, les inventaires après et avant décès.

Quand il devint avocat au conseil, Danton s'était endetté. Or voilà un homme qui en 1787 se reconnaissait dans son contrat de mariage pour toute fortune 12,000 livres et qui quatre ans plus tard trouve moyen de payer complètement sa charge d'avocat 66,000 livres, des immeubles d'une valeur de 82,000 livres. Il débourse encore 40,000 livres pour de nouvelles acquisitions, 40,000 livres dues à son beau-père.

En outre il était devenu propriétaire dans l'Aube d'une centaine d'hectares qui avaient coûté 125,152 livres, tout cela sans compter des rentes viagères qu'il payait et un mobilier considérable dans quatre maisons différentes estimé 28,644 livres.

La raison de cet accroissement de fortune, n'est ni dans des gains légitimes impossibles à découvrir, ni dans des successions, mais, et c'est

M. Mathiez qui le déclare après l'avoir surabondamment prouvé « Danton était dès le mois de mars 1791 un agent de la liste civile et touchait ».

Après la chute de la monarchie il demeura avec des dépenses secrètes qui ne s'élevaient pas à moins de 347,910 livres, le « politicien d'affaires », le « finaud vénal » affamé de jouissances et compromis dans quantité d'intrigues financières que la Convention elle-même stigmatisa.

A cet ancêtre d'une lignée qui n'est pas prête de s'éteindre, l'auteur dans son ouvrage, rattache deux hommes d'église, un abbé catholique d'Espagnac qui venait du Limousin, un pasteur protestant Julien qui venait de Toulouse.

Il nous raconte leurs agissements en compagnie de parlementaires plus ou moins fournisseurs aux armées. Grâce à l'amitié de Danton, des marchés fructueux sont passés et les prix payés deviennent doubles ou triples des prix acceptés par les autres fournisseurs.

On voit, aussi, les agissements de Mirabeau, de Calonne et comment d'Espagnac avait pris dans le trésor, avec le consentement du ministre, les fonds pour faire monter le cours des rentes et des principales valeurs dont beaucoup d'ailleurs étaient inexistantes, tout cela, en prévision de l'assemblée des Notables qui devait être convoquée.

Mais la défiance des Terroristes grandissait. Partout, ils voyaient des traîtres, même autour de la table où leurs collègues étaient assis. Ordres, contre-ordres, rien n'était exécuté. Et la chose s'explique fort aisément puisque les collaborateurs les plus intimes du gouvernement donnaient parfois asile au siège même de la répression, aux conspirateurs qu'ils étaient chargés de mettre à mort.

Danton étant flétri et sa statue brisée, sur les ruines de celle-ci, M. Mathiez édifie un monument à Robespierre. Cette apothéose est complète. Un dogme nouveau doit régner celui que « Robespierre et démocratie sont deux mots synonymes ».

En proclamant également que cette même démocratie devrait aller « se retremper et se purifier aux sources vives de la parole du grand ancêtre » et qu'au lieu de faire expliquer aux adolescents « les sermons d'un Bossuet pompeux et suranné » certains discours de Robespierre s'imposent à leurs méditations, à coup sûr, l'auteur va vraiment trop loin dans l'admiration de son héros.

Peut-être un jour qui ne tardera point, à ce Robespierriste fanatique riposteront certains Dantonistes non moins passionnés.

HENRY DE MONTARDY.

Cl. Perroud. — *La Proscription des Girondins*, 1793-1795. Paris, Alcan, 1 vol. in-16 de 326 p., 1917.

M. Perroud ne s'est proposé ni d'exposer les idées des Girondins ni de retracer leurs portraits. Après avoir énuméré les noms de 191 députés (M. Aulard en comptait 165) qui d'après lui doivent être classés dans ce

parti il s'est préoccupé de rechercher minutieusement ce que chacun d'eux était devenu. Il a dressé d'abord les listes diverses qui aboutirent à celle des 29 députés décrétés d'arrestation le 2 juin 1793, puis celle des 75 qui signèrent la grande protestation des 6 et 19 juin. Sous l'influence de la poussée hébertiste, la Convention, le 3 octobre, décida l'arrestation des 75, dont 47 furent effectivement emprisonnés, et en déféra 40 au Tribunal, dont 19 avaient pris la fuite. Sans insister sur le célèbre procès des 21 qui furent exécutés le 31 octobre, M. P. a suivi dans leurs retraites les fugitifs, mis hors la loi par le décret du 3 mars 1794. Quinze d'entre eux (Barbaroux Pétion, Condorcet...) furent repris et exécutés, tandis que 20 (Isnard, Lanjuinais...) survécurent. Pendant ce temps les 47 détenus étaient protégés par Robespierre contre les Hébertistes qui réclamaient leur jugement. Après thermidor, promenés de prison en prison avec des ménagements de plus en plus marqués, ils furent finalement relâchés en octobre et le 8 décembre 1794 réintégrés dans leurs fonctions. Quant aux fugitifs la Convention votait leur rappel le 8 mars 1795. Au cours de ce récit on peut glaner beaucoup d'indications intéressantes mais l'auteur s'abstient d'y insister et, par exemple, de discuter l'attitude si curieuse de Robespierre. Son livre volontairement aride pourra néanmoins rendre de réels services aux historiens.

P. VAUCHER.

G. Douin. — *La Méditerranée de 1803 à 1805. Pirates et corsaires aux îles Ioniennes.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 283 p., 1917.

Les opérations maritimes nous invitent, comme celles du continent, à repasser les souvenirs de l'époque napoléonienne. Nos marins ont, comme ceux de Nelson, à combattre la guerre de course et à maintenir le blocus par d'interminables croisières. Aussi l'un d'eux a-t-il profité des loisirs d'un séjour à Corfou pour étudier la guerre navale en Méditerranée entre la rupture de la paix d'Amiens et Trafalgar. Il ne pouvait consulter ni les publications anglaises ni à plus forte raison nos archives. Mais celles de Corfou lui ont fourni, avec les correspondances de Napoléon et de Nelson, les éléments de son récit. On peut regretter seulement que celui-ci n'ait pas été fermement délimité ou composé. S'il gravite en général autour des îles Ioniennes, il nous entraîne souvent aussi dans des excursions un peu confuses à travers toute la Méditerranée. Cela provient sans doute de ce que l'auteur a voulu traiter à la fois deux sujets. Il nous décrit d'une part l'activité des « pirates et corsaires » et, avec beaucoup d'anecdotes vivement racontées, il nous présente, dans une vue d'ensemble, les principaux théâtres de leurs captures : Gibraltar, Malte et le canal d'Otrante. Mais il veut aussi nous expliquer l'ensemble de la politique napoléonienne en Méditerranée. On sait que les îles Ioniennes y occupent une place importante. Il l'oppose enfin aux réflexions de Nelson consignées pendant ses longues croisières dans sa correspondance. C'est à notre avis la meilleure

partie du livre. Elle nous fait fortement sentir la tâche ingrate et lourde du grand marin, la vigilance avec laquelle il monte la garde de l'Egypte à Gibraltar, l'attente quotidienne de la minute décisive qui sera celle de Trafalgar et l'intensité de sa passion contre les Français qui soutient son énergie. Mais elle met en lumière aussi sa droiture et sa bonté. C'est avec regret qu'il se décide à poursuivre dans les eaux neutres nos corsaires qui y cherchent un refuge et c'est sans cruauté qu'il traite nos prisonniers. Nelson et plus tard Collingwood, en maintenant dans la guerre les principes d'honneur et d'humanité, ont contribué à faciliter la réconciliation et la collaboration des marines française et anglaise qui se réalise aujourd'hui.

P. VAUCHER.

Périvier. — *Napoléon journaliste.* Paris, Plon, 1 vol. in-8 de 430 p., 1918.

L'ancien directeur du *Figaro* s'est découvert un confrère inattendu; la découverte, qui à vrai dire n'en est pas une, pouvait être curieuse à exploiter et méritait qu'un homme du métier s'y adonnât: le malheur est que M. P. n'est pas du métier et que cela se sent.

Son livre, presque tout entier en citations, donne une idée très imparfaite des relations de Napoléon avec la presse. Si le premier consul est le rédacteur en chef du *Moniteur*, puisqu'il en inspire, quand il ne les rédige pas, les principaux articles, l'empereur remet le soin de la surveillance immédiate des journaux à sa police, à Maret, à Savary, à Fouché, et on ne peut dire qu'il soit, si peu que ce soit, journaliste : il exerce sa surveillance attentive en souverain qui sait la puissance d'une presse, même muselée : les journalistes de son temps, doivent, s'ils veulent éviter le sort de Bertin, se montrer souples et attentifs aux instructions du maître : mais la censure sous l'empire a déjà fait l'objet de nombreux et excellents travaux; il semble que M. Périvier les ait ignorés; en tous cas il n'a pas cru devoir y renvoyer ses lecteurs pour plus amples renseignements, souvent nécessaires; d'ailleurs aucune référence dans cet ouvrage qui a le style, la méthode, l'imprécision d'un long article de journal.

P. R.

Julien Rovère. — *Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-8 de 415 p., 1918.

Si l'histoire de la domination française en Allemagne de 1795 à 1815 est connue dans ses grandes lignes et dans plusieurs de ses détails (à côté du livre de Rambaud, nombreux sont les ouvrages sur le grand-duché de Berg, le royaume de Westphalie, ou le duché de Varsovie) les traces qui ont subsisté dans ces pays du trop éphémère passage de la France n'avaient pas été relevées jusqu'ici d'aussi érudite et soigneuse manière que dans le présent ouvrage de M. Rovère.

Sans doute les sources manuscrites allemandes lui ont fait défaut, et les archives des provinces rhénanes doivent être riches de documents sur

le sujet; mais dans les seuls ouvrages imprimés, dans ceux de Sybel, de Treitschke, de Holzhausen, de Heine, dans vingt autres, l'historien a trouvé la matière d'une riche moisson. Les provinces rhénanes qui, en 1814, auraient accepté avec enthousiasme leur groupement en un État autonome, protestèrent contre leur incorporation à la Bavière, à la Hesse, plus encore à la Prusse, qui n'avait avec Aix-la-Chapelle, Cologne, Coblence et les 1,845,600 habitants qui lui étaient attribués aucun sentiment, ni aucun souvenir commun. J. R. relève d'abord l'effort accompli par les divers États pour établir leur autorité dans les nouvelles provinces; la Bavière et l'Oldenbourg commencèrent par conserver les institutions françaises auxquelles la Prusse fit dès le début une guerre sourde puis ouverte. « Le culte de Napoléon » transmis par les vétérans de la grande armée, l'amour des libertés publiques et des principes d'égalité, tels étaient selon les remarques de M. R. les sentiments dominant dans les provinces rhénanes pendant toute la première moitié du XIXe siècle. Ces sentiments poussèrent de nombreux Rhénans, surtout lors des révolutions de 1830 et de 1848, à souhaiter un changement de régime : l'état de l'Europe qui ne permit à la France de Louis-Philippe ni à la France de Lamartine de prendre les armes pour libérer les peuples opprimés leur causa une vive désillusion : mais au vrai on ne vit pas sur les bords du Rhin un mouvement populaire semblable à celui qui, en 1830, émancipa la Belgique! Pendant tout le règne de Napoléon III on attendit dans les provinces rhénanes l'heure de la réintégration dans la patrie française ; M. J. R. rappelle même comment les États du sud, la Hesse notamment, comptaient sur l'Empereur pour protéger les libertés allemandes, l'accueil qui lui fut fait lors de ses voyages au delà du Rhin est la meilleure preuve de ce sentiment. Aussi la faiblesse de la politique impériale depuis 1864 fut-elle la plus amère désillusion des Allemands antiprussiens, qui, en germains admirateurs de la force, se tournèrent vers Berlin, malgré la haine qui les animait. La victoire, dit M. Rovère, a constitué l'empire allemand; il ne survivra pas à la défaite : « supposons que nous passions le Rhin, les anciens particularismes renaîtraient et les confédérés vaincus, en constatant leur ruine matérielle, s'efforceraient au moins de sauver les petites patries qui leur sont infiniment plus chères que la grande ».

PIERRE RAIN.

J.-P. Otéro. — *La Révolution argentine.* Éditions Bossard, 1917.

M. Otéro qui, cette année même, a fait un exposé très complet de la formation sociale de l'Argentine dans un cours public de la Sorbonne, a donné dans son livre un tableau très détaillé de la naissance à l'indépendance de sa patrie. Il a fait ainsi œuvre de pionnier, car, en France, l'histoire de l'Amérique du Sud est presque totalement ignorée et n'a fourni matière à des travaux qu'à de rares écrivains, véritables spécialistes des questions extra-européennes.

Cet ouvrage est donc destiné à être bien accueilli du public français auquel il révèle un monde et une époque absolument insoupçonnés. Il porte d'ailleurs en termes brefs sur la constitution, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, de cette vice-royauté de Buenos-Ayres qui devait former la République Argentine : après cette étude rétrospective viennent les chapitres fondamentaux consacrés à la situation sociale de la colonie au début du XIXe siècle et aux événements qui provoquèrent la sécession.

L'élite créole était gagnée aux idées de la Révolution française et repoussait le régime colonial espagnol; l'intervention de Napoléon dans la métropole fut l'occasion propice pour rompre tout lien avec la mère patrie. Le coup d'état du 25 mai 1810 fut purement administratif et eut un caractère pacifique, mais le mouvement d'émancipation devint vite sanglant devant les résistances des loyalistes, résistances, du reste, promptement écrasées.

M. Otéro, écartant la relation détaillée des négociations diplomatiques pour la reconnaissance du nouvel État, s'attache surtout aux affaires intérieures et montre les diverses tendances politiques qui se faisaient jour dans la Plata. Mais comme il s'arrête à la date de 1816, il clôt son récit sans arriver au moment décisif où, dans un dernier choc, les monarchistes se heurtent aux républicains. C'est pourquoi il serait à souhaiter qu'après avoir présenté la phase révolutionnaire de l'indépendance argentine, il traite avec autant de succès et avec une plume aussi alerte la phase constitutionnelle. Ainsi, par une connaissance plus approfondie de l'histoire argentine en France, se resserreraient les liens traditionnels d'amitié entre les deux pays, liens créés par une communauté de civilisation.

F.-P. Renaut.

Emile R. Wagner. — *L'Allemagne et l'Amérique latine. Souvenirs d'un voyageur naturaliste.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-8° de XXI-31 pages, 1918.

« Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée. »

M. Wagner, qui est amateur d'épigraphes (là s'arrête sa parenté avec Hugo de Mérimée) aurait pu inscrire celle-là en tête de son volume, d'un type trop fréquent pour qu'il faille négliger, à mon avis, d'en signaler le vice essentiel. Basé sur des notes prises avant la guerre, à une époque où M. W. avait l'occasion de fréquenter intimement les colons allemands du Brésil, il aurait pu être fort intéressant si l'auteur nous avait développé ces notes en les étayant des statistiques qu'il possède certainement. Malheureusement, chaque fois qu'il semble vouloir sortir du journalisme banal [1], ce n'est pas pour se hausser au ton de l'économiste ou de l'homme politique, mais pour s'écrier « Ah! si à cette époque j'avais connu Louvain et Gerbéviller et Belgrade » — à moins que ce ne soit la *Lusitania*, qui entraîne inévitablement dans son sillage le malheureux *Sussex* (si l'on nous épargne la

1. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, etc....

Roumanie, c'est que le livre a été terminé le 10 septembre 1916) — « j'aurais compris tout ce que cette façade agricole et commerçante cachait de perfidie et d'ambition conquérante, etc... ».

R. W. écrit-il pour les Brésiliens? Il semble que non, car il regrette quelque part l'ignorance où nous sommes des choses de l'Amérique latine, ignorance que son livre comblera certainement en partie. Et si c'est à nous qu'il s'adresse, ne connaissons-nous pas trop hélas! les crimes allemands pour que, à tout propos, et le plus souvent hors de propos, il nous faille les entendre déplorer sur un ton d'ailleurs éloquent malgré une onctuosité parfois agaçante.

Ce livre est en somme l'erreur d'un patriote qui n'a pa pu réagir contre l'opinion trop courante que la guerre *n'aurait pas pu ne pas avoir lieu* et qui par suite veut expliquer toute l'œuvre d'avant-guerre des Allemands par les événements de la guerre même. Qu'on manque d'impartialité en ces tristes temps, nous l'admettons volontiers, mais qu'on respecte au moins le sujet que l'on traite.

Nous aurions préféré que M. W. intervertit son titre et son sous-titre (encore qu'en fait d'Amérique latine il ne soit guère question que du Bresil méridional. Je crois que le nom du Chili n'est pas prononcé). M. W. est un naturaliste de valeur (comme nous l'apprend une aimable préface de M. Edmond Perrier) et ses descriptions tout ensemble techniques et politiques de la forêt brésilienne sont vraiment agréables. Souhaitons *qu'après la guerre*, il nous donne sur l'*Allemagne et l'Amérique latine* le livre qu'il peut et doit écrire.

JULIEN REINACH.

Biard d'Aunet. — *La Politique et les Affaires. Après la guerre.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 250 p., 1918.

M. Biard d'Aunet pose hardiment le problème de l'après-guerre économique. Confiant dans les ressources profondes de la France, il croit son relèvement possible, grâce à une indispensable conciliation de la Politique et des Affaires.

Moins oublieuse que par le passé des principes fondamentaux du commerce, l'activité économique devra se plier aussi aux conditions nouvelles de la production, de la distribution, du crédit et tenir compte des immédiates conséquences d'une guerre qui laissera les belligérants affaiblis et certains neutres enrichis.

Dans le domaine si important des prévisions, les efforts des Puissances de l'Entente restent bien incertains et les deux conférences d'avril et juin 1916 ne sont pas sans donner prise à la critique. N'auraient-elles pas pour conséquences, au dire de M. d'Aunet, d'instaurer en France après la guerre, par méfiance des Empires centraux « une sorte d'état de siège économique, sous l'autorité d'une bureaucratie commerciale officielle »?

La question semble, à vrai dire, complexe, et l'on comprend aisément

qu'après les cruelles expériences passées, les membres des conférences se soient fortement laissé influencer par le souci de défense économique contre l'Allemagne et les Allemands. A cela, l'auteur de répondre : c'est l'hypothèse de la victoire qu'il faut envisager, si des gages politiques empêchent nos ennemis de nuire, point n'est besoin d'ostracisme, ni d'outrancières protections, du reste inefficaces, le retour au principe du Libre-Echange s'impose au contraire, pourvu qu'il ne dégénère pas en dangereux laissez-faire.

Mais les conceptions économiques et leur mise en œuvre ne forment qu'une partie du programme à réaliser : une nouvelle organisation sociale et politique en est le nécessaire complément.

L'antagonisme entre ouvrier et patron, entre capital et travail, cette anormale hostilité, qu'au dernier congrès du génie civil, M. Millerand, lui aussi, appelait « le pire des non-sens » doit faire place à l'entente par compréhension des intérêts communs et coopération de tous au succès de l'entreprise.

Ainsi l'ouvrier serait appelé à donner indications et conseils pour les questions de matériel, de répartition et rémunération du Travail.... Lien social permanent entre tous, employeurs et employés, ces « Associations de perfectionnement des industries » seraient aussi corps électoraux, tandis que des circonscriptions financières, régionales et autres compléteraient le groupement volontaire des intérêts.

Ainsi se constituerait sur des bases solides, une représentation rationnelle compétente, responsable : et l'on peut espérer que pareille transformation mettrait fin à la fâcheuse « mentalité politicienne » et ferait pénétrer partout la notion du bien public.

C'est un bien bel idéal que M. Biard d'Aunet nous propose : mais sommes-nous près de le voir réalisé?

GUY DE PRÉAUDEAU.

E. Diaz-Retg. — *L'Assaut contre Verdun (21 février-31 mars 1916)*. Préface de Maurice Barrès. Paris, A. Colin, 1 vol. in-8 écu de IX-366 p. avec 14 cartes et une carte hors texte, 1918.

M. Maurice Barrès termine ainsi la très louangeuse préface qu'il consacre au livre de M. Diaz-Retg : « il est un de ces applaudissements du monde à nos défenseurs ».

Ces applaudissements sont d'autant plus sensibles et mérités que l'ouvrage émane d'un neutre, d'un Espagnol, qui en pleine conscience et indépendance d'esprit raconte, explique et proclame le sanglant échec des Allemands sous Verdun. — L'auteur, et il le déclare très loyalement « s'est borné à glaner, à compiler, à choisir, et à passer au crible tout ce qui a été écrit sur l'épopée verdunoise et qui a pu arriver entre ses mains : journaux, revues, livres des pays belligérants ou neutres ».

Cette mise au point, ce résumé très précis et très vivant des diverses

batailles sur ce front à tout jamais glorieux, constitue pour l'avenir un document de premier ordre. Non seulement il est éclairé par des cartes très nettes mais il nous expose en pleine lumière une vérité acquise au prix d'un grand labeur et rapportée par un tiers arbitre qui a lu tous les récits, écouté tous les témoignages et sur ceux-là a rendu son verdict longuement motivé. On doit ajouter qu'en dehors de ses enquêtes chez l'ennemi M. Diaz-Retg a eu l'heureuse fortune de se rendre à Verdun même et de contrôler sur place, après explications des chefs et officiers témoins et acteurs de la lutte qui avaient personnellement l'expérience du drame, toutes les affirmations qui lui paraissent incertaines ou suspectes.

Le lecteur trouvera, en outre, dans ces pages loyales, le témoignage indiscutable de l'immense beauté de cet « assaut contre Verdun » où les troupes françaises résistèrent avec une âme héroïque faite de patience et de sacrifice. Le mot d'ordre fut pour elles : souffrir jusqu'au bout, tenir et retenir.

Verdun demeure en soi une grande victoire, gage de celle plus étendue et plus définitive que l'auteur nous prédit en termes profondément convaincants et qu'il appelle de toutes ses espérances et de tous ses vœux.

H. M.

Charles Le Goffic. — *La guerre qui passe.* Paris, Bloud et Gay, 1 vol. in-16 de 383 p.

Contraint à n'être que le spectateur du grand drame où se joue la vie de notre pays, le chroniqueur de Dixmude et des marais de Saint-Gond a regardé et écouté. Il a regardé en lui et autour de lui et au cours d'articles écrits au jour le jour a noté les voix lointaines qui lui arrivaient de la ligne de feu ou les impressions que lui suggérait la marche impétueuse des événements divers de l'intérieur. Sous les quatre rubriques de « paysages », « figures », « récits », « impressions » M. Charles Le Goffic nous montre les successions non seulement des idées contemporaines surgies des faits mais encore les gestes de la grande guerre dans l'atmosphère de leur gloire et de leur douleur.

Ses récits et descriptions conçus dans la forme et dans l'actualité journalistique empruntent à ce caractère leur imprévu, leur variété mais aussi leur inégalité. L'auteur au cours de cette « guerre qui passe » à toute allure n'en demeure pas moins romancier, poète, universitaire, surtout passionné des choses de mer. Au milieu de tout ces personnages et dans toutes ses visions il reste lui-même, avec une égale sensibilité, le plus ardent patriotisme et toujours le même charme.

H. DE MONTARDY.

ANALYSES

Alfred Rambaud. — *Histoire de la Russie.* Septième édition renfermant un *supplément jusqu'en mars 1917* par Émile Haumant. 1 vol. in-16 de 1 011 pages, Paris, Hachette, 1918.

M. Haumant était particulièrement qualifié pour prolonger jusqu'à nos jours cette Histoire de Russie devenue classique. La sixième édition de 1913 nous avait déjà donné une « rallonge » consacrée à la guerre russo-japonaise et à la révolution constitutionnelle de 1905. Cette nouvelle édition résume en une cinquantaine de pages les premières années de la guerre actuelle et le développement de la crise intérieure qui devait aboutir à l'abdication de Nicolas II. L'auteur nous avertit lui-même qu'il est impossible à l'heure actuelle de traiter ce sujet en « historien ». Mais son exposé fort clair, illustré de croquis relatifs aux opérations militaires du front oriental, nous rend dès aujourd'hui un réel service, en coordonnant les informations éparses que nous avons reçues au jour le jour. Le livre s'achève sur l'abdication de la dynastie, succédant à celle de l'empereur et annonçant peut-être la « démission de l'État »!

P. Ch.

Tableau des conditions économiques de la paix allemande. 1 broch. in-8 de 31 pages, publiée par le Ministère du Commerce. Paris, Imprimerie Nationale, 1918.

L'idée de cette publication est bonne. On y a rassemblé un certain nombre de citations empruntées à des discours ou a des articles de journaux émanant de personnalités allemandes, et qui nous dévoilent les prétentions germaniques en matière économique. — L'exécution est défectueuse. La référence qui suit la citation est trop souvent incomplète et ne donne pas les précisions souhaitables sur la personnalité de l'auteur cité, la date du discours, le titre de l'œuvre, toutes indications indispensables pour fixer la valeur absolue du témoignage invoqué.

Où allons-nous? par Victor Cambon. Petit in-8 de 300 pages, Payot et Cie, Paris, 1918.

Ce nouvel ouvrage de M. V. C... n'est qu'un recueil d'articles mais d'articles justement pensés et vigoureusement écrits comme tout ce qui sort de la plume bien trempée de ce bon Français. M. V. C. répète sans répit — et il a bien raison de le faire — que la France ne jouira utilement de sa victoire qu'à condition de devenir un grand pays producteur et qu'elle ne le deviendra que par l'amélioration physique et morale des Français et la réforme de ses méthodes de travail et de son outillage économique.

Ce livre est un acte d'apôtre qui ayant beaucoup voyagé a beaucoup vu et a aussi beaucoup retenu. La plupart de ses idées seraient pour l'avenir de la France d'une application féconde.

G. L.

J. de Lanessan. — *La Civilisation et l'Organisation, leur influence sur la guerre.* (Extrait de la *Revue Anthropologique*), Paris, F. Alcan, 1 brochure de 62 pages, 1918.

Dans cette intéresssante étude, M. de L. démontre que la guerre n'a jamais eu pour cause ni la surpopulation ni la disette de récolte, comme le prouve son inexistence chez les animaux et les peuples primitifs. Ce fléau social apparaît seulement avec l'organisation politique et la formation d'une caste dominante, dont il sert les

intérêts. Il ne faut pas d'ailleurs confondre l'organisation, en d'autres termes l'établissement d'institutions de tout ordre, avec la civilisation : cette dernière seule est nécessairement basée sur la morale. M. de L. justifie sa thèse par des exemples empruntés à diverses époques de l'histoire. On peut sous certaines réserves, souscrire à ce qu'il dit de l'antiquité grecque et romaine. Mais un anticléricalisme de vieille date lui fait malheureusement rééditer contre l'attitude de l'Eglise au moyen âge des accusations dont les historiens impartiaux ont fait depuis longtemps justice. Nous lui concédons toutefois que les passions religieuses ont beaucoup contribué à entretenir l'état de guerre en Europe depuis la Renaissance. Il étudie ensuite l'organisation de la force dans l'Empire d'Allemagne depuis Bismarck, et montre comment en un demi-siècle, un peuple est devenu une nation de proie. Enfin, après quelques pages consacrées à la lutte contre la force brutale germanique et la civilisation représentée par les pays alliés, il conclut au triomphe final de celle-ci, et à la création d'une nouvelle forme d'organisation, fondée sur l'association des peuples. La première prédiction vient de se réaliser, mais nous craignons qu'il n'en soit différemment de la seconde.

MAURICE DEWAVRIN.

Roger Merlin. — *Les lois sociales en France.* Éditions Musée social, « Mémoires et documents ». 1 brochure de 70 pages, septembre 1918.

Le travail entrepris par M. R. M. n'est point de ceux qui font briller leur auteur : essentiellement ingrat, il exige beaucoup de labeur et de méthode, sans permettre à la personnalité d'un écrivain de se manifester. Il n'en est que plus méritoire. La brochure publiée en septembre dernier par le Musée social contient l'exposé sommaire mais complet de la législation sociale française. Cet inventaire traduit un progrès incontestable réalisé depuis cinquante ans; mais il fait ressortir aussi, ce sur quoi l'auteur n'a peut-être pas suffisamment insisté dans son introduction, de regrettables lacunes : que notre Parlement ne s'est-il inspiré des lois d'assurance ouvrière contre les risques les plus variés, en vigueur depuis trente ans chez les Allemands. Il faut espérer que, la paix signée, nos législateurs auront à cœur de mettre notre code du travail et son complément obligé, l'ensemble des mesures propres à rendre meilleures les conditions générales de la vie, en harmonie avec celle de maints autres pays, plus diligents que nous dans cet ordre d'idées.

MAURICE DEWAVRIN.

Jean Finot. — *L'Agonie et la naissance d'un monde.* Paris, Flammarion, 1 vol. in-18 de 291 pages.

La guerre européenne représente les débuts d'une ère de bouleversements. Nous sommes arrivés à une de ces périodes de l'histoire où comme au moment de la Révolution française les hommes changent leur idéal, leurs principes et aussi leurs élites. M. Finot a voulu éclairer de quelque lueur cet avenir et nous préciser quelques forces psychologiques qui s'entrechoquent dans les combats. Son volume peut se diviser en trois parties : une de philosophie très vraie dans sa délicate analyse, une de critique acerbe qui va jusqu'au pamphlet, la troisième où nous admirons non sans quelque appréhension l'esquisse d'un âge d'or où les peuples n'ayant ni passions, ni appétits, ni moyens de nuire vivraient dans la plus fraternelle des libres concurrences sous l'égide des lois et sous la tutelle d'une haute-cour internationale. En attendant nous nous débattons avec une Allemagne que M. Finot nous dépeint en termes parfaits comme hallucinée religieusement par ses conceptions dominatrices.

L'auteur, dans ses chapitres sur la crise de la diplomatie, va aux extrêmes limites de la polémique. Nous apprenons ainsi par lui que nos diplomates « en entrant dans le palais ensorcelé des préjugés séculaires » perdent tout contact avec les intérêts du peuple. Eux-mêmes et leur diplomatie « ont fini par être rangés parmi les forces néfastes de l'évolution humaine ».

Plus équitables et plus instructifs sont les sentiments de M. Finot en ce qui concerne le monde de demain qu'il prophétise comme devant être par excellence l'époque des petites

démocraties, des petits peuples. Mais pour arriver à ces jours de la « société des nations » qu'il organise il juge indispensable l'anéantissement de la menace redoutable de la force militaire allemande. Et c'est dans ce but que, pour l'heure, il importe de s'occuper seulement de la leçon de la défaite à infliger. Malgré des exagérations, quelques utopies, ce volume plein de variété, d'idées pénétrantes et imprévues contient un fort utile enseignement. En tout cas, il distrait, intéresse et fait penser.

H. M.

Comte de Lort de Sérignan. — *Soldats de France. Grognards et Héros de vingt ans.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de XVI-332 pages, 1916.

Ce livre, terminé dans les derniers jours de 1913, nous reporte aux heures lointaines ou dans le calme des bibliothèques, dans l'étude patiente des archives de famille, certains érudits consciencieux pouvaient se livrer à des reconstitutions historiques, plaider quelques causes oubliées ou inconnues et accomplir des œuvres de justice et de réparation.

Avec une grande minutie et un très scrupuleux souci de l'exactitude, l'auteur fait revivre ici la figure de soldats intrépides, de héros aussi inconnus de nos contemporains que des hommes de leur propre génération. Sauf en ce qui concerne le capitaine Coignet, la grande histoire était jusqu'ici restée muette sur Schulmeister, le général Brémont d'Ars, sur l'aide-major Socrate Blanc, le lieutenant de Bontin, acteurs obscurs de très grandes luttes humaines.

Mettant en œuvre des documents inexplorés et avec un très grand art d'exposition M. le comte de Lort de Sérignan, à propos de ces divers personnages qu'il étudie, éclaire fort heureusement de nombreux points d'histoire générale.

Très abondants et très précis sont les détails qu'il donne sur le recrutement des écoles spéciales militaires sur l'Empire, sur l'existence qu'on y menait.

L'expédition de Russie nous apparaît dans sa vérité et dans ses ruines. Nous assistons aux destins de cette armée de 500,000 combattants qui avaient franchi le Niémen et dont six mois après, il ne restait plus que quelques centaines d'hommes épuisés, nus, mutilés, mourant de faim et de froid.

En maints passages, l'auteur fait justice de quantité de récits ou de mémoires dans lesquels leurs auteurs, trompant la vérité ou ne rapportant qu'un côté des événements, contribuaient à faire revivre sous les couleurs les plus fallacieuses certaines époques cachant sous le masque d'une gloire décevante de grandes misères et les abus les plus criants.

H. M.

Joseph Salvioli, professeur à l'Université de Naples. — *Le Concept de la guerre juste, d'après les écrivains antérieurs à Grotius.* Editions Bossard, 1918.

Ce petit volume se présente sous un double aspect : c'est tout d'abord un recueil de citations ou plutôt de définitions de la guerre juste, données par les auteurs et les grands esprits de l'antiquité, du moyen âge et de la période de la Renaissance. A ce titre, il est précieux pour les internationalistes et les écrivains de la philosophie de la guerre. Mais il est aussi un tableau singulièrement précis de l'évolution des conceptions humaines sur ce sujet toujours actuel : le droit à la guerre. Depuis les Romains qui voyaient dans la déclaration de guerre un rite religieux jusqu'à Grotius, en passant par les pères de l'église, les légistes du XIIIe siècle, les théoriciens du pouvoir pontifical, Machiavel et son école, les apôtres de la Réforme, on voit se succéder toutes les opinions possibles pour justifier et légitimer par des principes le droit à la destruction et au meurtre. De là, un certain scepticisme sur la réalité intrinsèque du concept de la guerre juste !

F. Jean-Desthieux. — *L'Evolution Régionaliste.* Editions Bossard, 1918.

L'auteur, en donnant à son œuvre le sous-titre : Du Félibrige au Fédéralisme, a voulu souligner le caractère qu'il entendait lui donner. C'est avant tout une histoire du régionalisme en France depuis une trentaine d'années ainsi qu'un exposé enthousiaste d'un

système qui doit guérir tous les maux du pays. Il est à déplorer que dans ce travail très complet, les problèmes présentés ne soient abordés que d'une façon superficielle et que l'étude du régionalisme étranger (mouvements flamingant, catalan, irlandais, etc.) soit laissée pratiquement en dehors de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, ce volume a l'avantage très grand de condenser en deux cents pages, tout ce qui concerne le régionalisme français, véritable petite encyclopédie où se trouvent mentionnés et appréciés en même temps que le projet de loi Hennessy sur la réorganisation administrative de la France, les initiatives gouvernementales récentes en la matière, en particulier celle de M. Clémentel relative à la création de régions économiques.

F.-P. Renaut.

F. Lebrun. — *La Dobroudja.* Paris, F. Alcan, 1 broch. in-16 de 44 p. avec une carte, 1918.

Cette courte brochure donne de la province provisoirement abandonnée par la Roumanie l'idée la plus précise. Après un rapide historique l'auteur énumère les progrès de tous genres accomplis par la Roumanie depuis quarante ans, dans ce pays trop longtemps laissé inculte par les Turcs, et déjà au moment de l'annexion peuplé en majorité de Roumains. Or les Roumains qui étaient 72,000 en 1890, se comptaient en 1911 186,000, et les Bulgares, qui considéraient le pays comme leur ne pouvaient, en cette dernière année, se compter que 49,000! Si on ajoute à cette considération ethnique primordiale, un tableau des relations économiques de la province, on se rend compte, mieux encore que sur la carte, que la Dobroudja est l'indispensable condition de vie de la Roumanie. L'exutoire naturel de la moitié de ses produits ne pouvait être que Constantza dont elle avait fait le port modèle de la Mer Noire. C'est donc avec la plus grande raison que l'auteur conclut à la nécessité absolue du retour de la Dobroudja à la Roumanie lors de la paix définitive.

P. R.

A. Radovitch. — *Le Monténégro. Son passé et son avenir.* Paris, Bloud, 50 p. in-16. — *Le Monténégro et ses tendances nationales.* Paris, Imp. slave, 20 p. in-8.

L'auteur est un énergique partisan d'un grand état yougo-slave, aussi quelque admiration qu'il ait pour le passé de la glorieuse petite principauté, conclut-il nettement contre le maintien de son autonomie; le Monténégro doit être fondu dans le grand État slave. Ses habitants sont d'ailleurs, en immense majorité, favorables à cette fusion : « Un Monténégro séparé après cette guerre n'aurait plus sa raison d'être. Il ne serait qu'un fief dynastique. Et de fait il n'est revendiqué actuellement que par le roi et un petit nombre de gens de son entourage. »

P. R.

Comte Maurice de Périgny. — *La République de Costa-Rica (Son avenir économique et le canal de Panama).* Paris, Alcan, 1 vol. in-8 écu de IV-230 p. avec 18 photogravures hors texte, 1 carte, 1918.

M. le comte M. de P. est l'un des rares Français qui connaissent bien l'Amérique Centrale. Aussi ses ouvrages sur ce sujet jouissent-ils d'une légitime autorité. Après avoir publié sur les cinq Républiques qui la composent une étude d'ensemble fort appréciée, il consacre un livre entier à la seule République de Costa-Rica. Il commence par fournir au lecteur tous les renseignements d'ordre général propres à lui faire connaître l'organisation de cet État neuf ainsi que les ressources économiques dont celui-ci dispose; il décrit ensuite avec une minutieuse dilection les diverses régions qu'il a été appelé à parcourir et qui, toutes, lui ont laissé le plus agréable souvenir.

Ses charmantes peintures, dont il a eu l'heureuse idée de rehausser l'intérêt par de jolies photogravures, ne peuvent manquer de faire partager son enthousiasme à tous ses lecteurs. A son exemple, ils souhaiteront que continue à prospérer cette aimable nation que rendent si sympathique la douceur de caractère de ses habitants, l'intelligent libéralisme de son gouvernement et enfin l'admirative affection qu'elle n'a cessé de témoigner

à sa grande sœur latine, la France, au milieu des terribles épreuves que cette dernière a eu à supporter.

M. de Préaudeau.

Henri Grappin. — *Les organisations politiques polonaises* (Extrait du *Monde slave*, 1re année, n° 6).

Intéressant article permettant de connaître approximativement les apparences de la vie politique actuelle en Pologne ; l'auteur dénombre les partis politiques ; ceux de droite : nationaux, démocrates dont le chef est M. Romain Durowstri ; de la politique réaliste, polonais progressiste ; union de l'indépendance économique ; démocrate chrétien ; fédération nationale. Partis de gauche : polonais socialiste ; populiste polonais ; de l'indépendance nationale ; fédération des partis démocratiques. Partis du centre, subdivisés eux-mêmes en trois ou quatre groupes. Toujours le même émiettement qu'il y a cent vingt-cinq ans, émiettement qui annihile tous les efforts. Aussi l'auteur de l'article a-t-il raison de conclure : « La condition première pour être écouté des chancelleries alliées et pour les déterminer à une action décisive est de leur donner la certitude qu'il y a la Pologne au lieu de leur donner l'impression qu'il y a seulement des Polonais. »

P. R.

Henri Hauser, professeur à l'Université de Dijon. — *Les Régions Economiques*. Paris, Grasset, brochure in-12 de 75 pages, 1918.

Ce n'est point — ce que ne sont que trop de livres — l'exposé d'une théorie, mais c'est l'exposé d'une réforme en cours de création, et d'une réforme qui se réalise en s'adaptant aux désirs mêmes de ceux qui sont appelés à en bénéficier.

M. H. H. nous l'expose en historien, en géographe, en sociologue, et mieux encore que tout cela en homme qui l'a couvée avec amour et la voit briser sa coquille.

Celui qui signe ces lignes est un membre très actif de la F. R. F. Il salue donc avec bonheur et enthousiasme le début de la réalisation d'une réforme qu'il appelait de ses vœux depuis de longues années.

G. L.

Jean Longuet. — *La Politique internationale du Marxisme*. Paris, F. Alcan, 1 vol. in-8 de 196 p., 1918.

Ce livre est un plaidoyer qui paraît de bonne foi, mais ce n'en est pas moins un plaidoyer d'un petit-fils soucieux de défendre son inoubliable grand-père contre l'injurieux soupçon d'avoir servi la cause du pangermanisme.

Que Karl Marx ait protesté en 1870 contre l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine, le fait est certain mais il n'empêche pas que les social-démocrates allemands ont, dans tous les congrès de l'Internationale, invoqué son autorité pour amener les socialistes des autres pays à mettre leurs intérêts de classe au-dessus de l'intérêt de leurs patries respectives, cependant qu'eux-mêmes, à de très rares exceptions, se mettaient au service des ambitions pangermanistes et s'efforçaient, avec succès, de persuader aux ouvriers allemands que leurs intérêts de classe exigeaient l'exploitation économique du monde pour une Allemagne *über alles*. Karl Marx jouait le rôle d'appeau. M. Jean Longuet peut faire son deuil du rayonnement de la théorie internationale marxiste. Cette théorie ne survivra pas au cataclysme qui vient de secouer le monde entier. Les bolcheviks russes en voulant la faire triompher lui ont donné le coup de grâce.

G. L.

Raymond Ronze. — *La Question d'Afrique*. F. Alcan, 1918.

M. R. nous présente dans cet ouvrage un tableau d'ensemble de l'histoire africaine, histoire de la colonisation qui, commencée au XVIe siècle, n'a pris un réel développement qu'au XIXe siècle. Évitant de s'attacher uniquement à la France, il montre avec netteté les diverses phases qui se sont déroulées au cours des relations entre l'Europe et le continent noir.

Tout d'abord la période de reconnaissance sage et prudente des côtes, de création des comptoirs et factoreries, ce qui correspond à l'esprit purement mercantile des nations européennes d'alors. Puis la rivalité franco-anglaise, après s'être manifestée en Amérique au XVIIIe siècle, a pris pour théâtre l'Afrique au siècle suivant. La lutte

pour l'Egypte sous la Révolution et l'Empire, la conquête de l'Algérie, les établissements concurrents de la Guinée, telles sont les étapes qui caractérisent en Afrique ce conflit.

Après 1870, la fièvre coloniale paraît saisir tous les cabinets : chacun d'eux se précipite avec ardeur à la recherche d'un territoire vacant pour y planter son drapeau. En présence de cette dangereuse émulation, le chancelier germanique se hâte de provoquer la réunion d'un Congrès qui prononcera le partage de l'Afrique. Mais cette œuvre du Congrès de Berlin de 1885 n'est point définitive. Sans doute, le continent noir est réparti entre les grandes puissances mais nulle parmi celles-ci n'est satisfaite de son lot. De là des intrigues, des combinaisons dirigées contre les faibles (Belgique, Portugal), intrigues qui ne sont point totalement étrangères à la guerre actuelle.

Cette dernière va entraîner un nouveau partage, tout aussi provisoire que le précédent mais, en prévision des travaux de la conférence de la Paix, il est d'un haut intérêt d'étudier dans le livre de M. R. le dossier très complet de la Question africaine.

P. Gaffarel. — *Notre expansion coloniale en Afrique de 1870 à nos jours.* Paris, F. Alcan. 1 vol. in-8 de 280 p., 1918.

M. G. retrace l'histoire de l'épopée coloniale française en Afrique sous la troisième République; il s'attache, non au côté diplomatique, mais au point de vue militaire. C'est l'histoire de la conquête de l'Afrique Occidentale et Equatoriale qu'il rappelle avec brio et précision, une histoire étrangement monotone d'expéditions, de raids, de négociations aussitôt rompues qu'entamées. A cette lecture, on ne peut s'empêcher de rester rêveur en constatant combien rarement la France a usé de moyens pacifiques et a pratiqué le protectorat, car à l'exception du Maroc et de la Tunisie, exceptions qu'expliquent certaines susceptibilités européennes, ce système de domination est pratiquement inexistant dans l'Afrique Française.

Cet ouvrage apparaît très complet puisqu'il mentionne la brève histoire de la côte des Somalis et l'existence d'une possession plus asiatique qu'africaine à Cheik Saïd. Toutefois il faut avouer que les régions équatoriales et occidentales sont les mieux partagées dans ce travail, car à Madagascar sont consacrées seulement quinze pages.

D'autre part, peut-être eût-il été intéressant, après avoir montré les conditions d'établissement de la conquête française, de juger des résultats acquis; mais c'est là un sujet qui ne relève plus à proprement parler de l'histoire.

Paul-Henry Courrière. — *Comment fut sauvé Paris.* Paris, Senin, 1 vol. in-16 de 226 p., 1918.

Ce livre vaut par sa préface. L'illustre vainqueur de l'Ourcq, à qui demeure fidèlement, dans la retraite qu'il s'est faite, la vénération des Français, a bien voulu honorer de quelques lignes l'essai anecdoctique de M. Paul Henry Courrière. « Pour le salut de Paris, la vaillante sixième armée était décidée à ne pas ménager une seule goutte de son sang. » Oui, voilà bien, à la vérité, comment fut sauvé Paris.

L'ouvrage en lui-même se classe dans cette masse un peu terne des tentatives d'histoire militaire de la grande guerre, où sous l'exposition sans doute assez soignée des faits, on chercherait en vain le souci d'une documentation nouvelle ou d'un point de vue un peu ignoré.

J. D.

Le propriétaire-gérant : Felix Alcan.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUARANTIÈME

(2e semestre 1918.)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Calan (**C**te **de**). — Le recrutement régional des partis politiques de 1789 à 1914. — Un pays d'extrême gauche : la Provence 216
Cauboue (**P.**). — Le contrôle militaire interallié en Grèce (21 janvier-11 juin 1917) 190
Caudel (**M.**). — Un projet de réforme de la Chambre des Lords . . 56
Chuquet (**A.**). — Les mémoires de Dumouriez 23
Combes de Patris (**B.**). — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — VI. Les armements de la paix 247
Duhamel (**Jean**). — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — VII. L'Allemagne d'après son commerce extérieur 373
Dupuis (**Charles**). — La deuxième session de l'Institut américain de droit international. — Les recommandations de la Havane 352
Eichthal (**E. D'**). — Société des nations et ligue permanente des États alliés et amis de l'Entente 329
Gérard (**A.**). — Les traités de commerce et de navigation du Japon et de l'Occident. La revision de 1911 et la conclusion des nouveaux traités 7
Leger (**L.**). — La République de Raguse. Son rôle dans l'histoire des Slaves méridionaux 41
Marion (**M.**) — Papier-monnaie américain et papier-monnaie français. 346
Percerou (**J.**). — Edmond-Eugène Thaller. 1
Rain (**P.**) — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — V. La Turquie d'Asie 93
Regelsperger (**G.**). — L'œuvre française au Togo et au Cameroun conquis. 76
Renaut (**F. P.**). — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — VIII. La Finlande 403
Vaucher (**P.**). — La réforme électorale anglaise et l'évolution de la Constitution britannique 161

II. — VARIÉTÉS

Bastide (**Ch.**). — Une affaire d'espionnage en Angleterre au XVIIIe siècle 120
Blondel (**G.**). — L'évolution de la Suède, d'après un ouvrage récent. 296
Chailley (**J.**). — Note sur le développement économique et financier du Maroc 116

Courant (**M.**). — Un diplomate français en Extrême-Orient 285
Dewavrin (**M.**). — Deux impôts antidémocratiques : L'impôt sur les paiements. — L'impôt sur le luxe. 431
E. B. D. — Guerre du change et autre cas de récurrence dans le domaine de la politique économique 303
Evesque (**M.**). — L'économie des billets de banque. 134
M. C. — Bismarck et son école 311
Mylès (**Henri**). — La « maison de France » 440

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

ALPHAUD (G.). — La France pendant la guerre (**Ch. de Calan**) 323
Also sprach Germania (**G. W.**) 154
Aperçu des importations principales, dans les divers pays, de 1911 à 1913 (**G. L.**). 464
AUNET (BIARD D'). — La politique et les affaires après la guerre (**G. de Préaudeau**). 476
BAREILLES (B.). — Les Turcs (**R. D.**) 150
— — Constantinople (**H. de Montardy**) 455
BARRAULT (H.-E). — L'application en droit international de la législation de la guerre : Moratorium (**E. B. D.**) 158
BARTOSZEWICZ (J. DE). — La Pologne (**P. R.**) 160
BELLET (D.). — Crises économiques (**G. L.**) 461
BORGESE (C.-A.). — L'Italie contre l'Allemagne (**R. D.**) 148
BORREL (ANTOINE) — La lutte contre le chômage, avant, pendant et après la guerre (**A. de Lavergne**) 324
COCHIN (DENYS). — Louis-Philippe (**H. de Montardy**). 466
COURRIÈRE (P.-H.). — Comment fut sauvé Paris (**A. D.**) 484
DARDE (F.). — Vingt mois de guerre à bord du croiseur *Jeanne d'Arc*. 159
DÉCAMPS (J.). — L'or et les règlements internationaux (**E. B. D.**) . . 157
DESTHIEUX (F.-JEAN). — L'évolution régionaliste (**F. P. Renaut** . . . 481
DESTRÉES (J.). — Figures italiennes d'aujourd'hui (**P. R.**). 321
DIAZ-RETG (E.). — L'assaut contre Verdun (**H. M.**). 477
DOUIN (G.). — La Méditerranée de 1803 à 1805 (**P. Vaucher**) 472
FAGE (ANDRÉ). — Lille sous la griffe allemande (**M. de Préaudeau**) . 325
FINOT (J.). — L'agonie et la naissance d'un monde (**H. M.**) 480
FOREST (L.). — On peut prévoir l'avenir 160
GAFFAREL (P.). — Notre expansion coloniale en Afrique de 1870 à nos jours. 484
GAULTIER (P.). — La barbarie allemande 160
GAUVAIN (A.). — L'affaire grecque (**P. Vaucher**) 327
GÉRARD. — Mémoires (**J. Reinach**) 449
GIRAUD (SUZANNE). — Le rôle de la banque de France pendant la guerre (**E. B. D.**) 326
GRAPPIN (H.). — Les organisations politiques polonaises (**P. R.** . . . 483
HAUSER (H.). — Un essai d'inventaire de l'industrie nationale (**G. L.**). 463
— Les régions économiques (**G. L.**). 483
HOO-CHI-TSAÏ. — Les bases conventionnelles des relations modernes entre la Chine et la Russie (**E. d'Eichthal**) 465
JORGA (N.). — Histoire des relations entre la France et les Roumains (**P. R.**). 152
JOUBERT (J.). — A travers les continents pendant la guerre 159

La Brière (Yves de). — La « Société des nations »? (**E. d'Eichthal**). 444
Lanessan (J. de). — La civilisation et l'organisation (**M. Dewavrin**). 479
Larmeroux (Jean). — La politique extérieure de l'Autriche-Hongrie (**P. Rain**) 321
La Transylvanie (**P. R.**) 160
Léaud (A.). — Spectacles de guerre (**H. M.**) 459
Lebrun (F.). — La Dobroudja (**P. R.**) 482
Le Goffic (Ch.). — La guerre qui passe (**H. de Montardy**) 478
Le Roux (Hugues). — L'heure du Japon (**M. C.**) 318
Lichnowsky (Le mémoire du prince) (**P. Ch.**) 152
Longuet (J.). — La politique internationale du Marxisme (**G. L.**) . . 483
Maccas (Léon). — La grande guerre, les nations et les hommes (**P. R.**). 322
Malleterre (G[1]). — Études et impressions de guerre. 3e série (**Lt D.**). 140
Mathiez (A.). — La révolution et les étrangers (**P. Rain**). 468
— Études robespierristes (**H. de Montardy**) 469
Meillet (A.). — Les langues dans l'Europe nouvelle (**P. Chasles**) . . 446
Merlin (R.). — Les lois sociales en France (**M. Dewavrin**) 480
Milioukov. — Le mouvement intellectuel russe (**P. Ch.**) 448
Mithouard (A.). — La terre d'Occident (**C. de P.**) 159
Morley (Lord Viscount). — Recollections (**Élie Halévy**) 316
Muir (Ramsay). — Nationalisme et internationalisme (**C. D.**) 143
Muller (C. Robert). — Le charbon, nos besoins et les moyens d'y répondre (**H. Mylès**) 460
Odavitch (R. J.). — Essai de bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes depuis le commencement de la guerre actuelle (**G. Regelsperger**) 452
Otéro (J. P.). — La révolution argentine (**F. P. Renaut**) 474
Palat (G[1]). — La grande guerre sur le front occidental, t. I et II (**J. D.**) 142
Payen (E.). — La neutralisation de la Suisse et de la Savoie (**P. Vaucher**) 458
Périgny (M. de). — La république de Costa Rica (**M. de Préaudeau**). 482
Périvier. — Napoléon journaliste (**P. R.**) 473
Perroud (Cl.). — La proscription des Girondins (**P. Vaucher**) . . . 471
Pinard (A.). — La consommation, le bien-être et le luxe (**G. L.**). . . 465
Pittard (E.). — La Roumanie (**P. Vaucher**) 457
Porter (R. P.). — Japan. The rise of a modern Power (**M. C.**) 320
Prezzolini (G.). — La Dalmatie (**G. Regelsperger**) 453
Privat (M.). — Si j'étais ministre du commerce (**M. Dewavrin**) . . 462
Radovitch (A.). — Le Monténégro (**P. R.**) 482
Rambaud (A.). — Histoire de la Russie (**P. Ch.**) 479
Recouly (R.). — M. Jonnart en Grèce et l'abdication de Constantin (**P. Rain**) 151
Rœderer (G. et P.). — Les grands problèmes coloniaux. La Syrie et la France (**R. D.**) 149
Ronze (R.). — La question d'Afrique 483
Rovère (J.). — Les survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815 (**P. Rain**) 473
Salvioli (J.). — Le concept de la guerre juste, d'après les ecrivains antérieurs à Grotius 481
Santayana (G.). — L'erreur de la philosophie allemande (**C. de P.**) . 159
Serbesco (S.). — La Roumanie et la guerre (**Guy de Préaudeau**) . . 456
Ségrignan (de Lort de). — Soldats de France (**H. M.**) 481

Tableau des conditions économiques de la paix allemande (**G. L.**). . 479
Traité de la guerre en général 155
TYAN (F.). — France et Liban (**R. D.**). 160
VANDERVELDE (E.). — Le socialisme contre l'État (**E. d'Eichthal**) . . 156
VAUCHER (ROBERT). — Constantin détrôné. Les événements de Grèce (février-août 1917). 150
VOINOVITCH (L. DE). — La Dalmatie, l'Italie et l'unité yougoslave (1797-1917) (**G. Regelsperger**). 454
WAGNER (E. R.). — L'Allemagne et l'Amérique latine (**J. Reinach**) . 475

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.